Louis Fréchette

SATIRES ET POLÉMIQUES I



ÉDITION CRITIQUE
PAR JACQUES BLAIS
LUC BOUVIER
ET GUY CHAMPAGNE

BNM

LES PRESSES
DE L'UNIVERSITÉ
DE MONTRÉAL

Satires et polémiques
I

BIBLIOTHÈQUE DU NOUVEAU MONDE

comité de direction :

Roméo Arbour, Laurent Mailhot, Jean-Louis Major

DANS LA MÊME COLLECTION

Honoré Beaugrand, *la Chasse-galerie et autres récits* (François Ricard)

Paul-Émile Borduas, *Écrits I* (André-G. Bourassa, Jean Fisette et Gilles Lapointe)

Arthur Buies, *Chroniques I, II* (Francis Parmentier)

Jacques Cartier, *Relations* (Michel Bideaux)

Alfred DesRochers, *À l'ombre de l'Orford* (Richard Giguère)

Henriette Dessaulles, *Journal* (Jean-Louis Major)

Alain Grandbois, *Poésie I, II* (Marielle Saint-Amour et Jo-Ann Stanton)

Alain Grandbois, *Visages du monde* (Jean Cléo Godin)

Alain Grandbois, *Avant le chaos et autres nouvelles* (Chantal Bouchard et Nicole Deschamps)

Claude-Henri Grignon, *Un homme et son péché* (Antoine Sirois et Yvette Francoli)

Germaine Guèvremont, *le Survenant* (Yvan G. Lepage)

Jean-Charles Harvey, *les Demi-civilisés* (Guildo Rousseau)

Albert Laberge, *la Scouine* (Paul Wyczynski)

Lahontan, *Œuvres complètes I, II* (Réal Ouellet et Alain Beaulieu)

Joseph Lenoir, *Œuvres* (John Hare et Jeanne d'Arc Lortie)

Ringuet, *Trente arpents* (Jean Panneton, Roméo Arbour et Jean-Louis Major)

La « Bibliothèque du Nouveau Monde » entend constituer un ensemble d'éditions critiques de textes fondamentaux de la littérature québécoise. Elle est issue d'un vaste projet de recherche (CORPUS D'ÉDITIONS CRITIQUES) administré par l'Université d'Ottawa et subventionné par le Conseil de recherches en sciences humaines du Canada.

BIBLIOTHÈQUE
DU NOUVEAU MONDE

Louis Fréchette

Satires et polémiques ou l'École cléricale au Canada I

Édition critique
par
JACQUES BLAIS
Université Laval
avec la collaboration de
GUY CHAMPAGNE
Université Laval
et de
LUC BOUVIER
Cégep de l'Outaouais

1993
Les Presses de l'Université de Montréal
C.P. 6128, succ. A, Montréal (Québec), Canada, H3C 3J7

Le Conseil de recherches en sciences humaines du Canada a accordé une subvention pour la publication de cet ouvrage.

« Tous droits de traduction et d'adaptation, en totalité ou en partie, réservés pour tous les pays. La reproduction d'un extrait quelconque de ce livre, par quelque procédé que ce soit, tant électronique que mécanique, en particulier par photocopie et par microfilm, est interdite sans l'autorisation écrite de l'éditeur. »

ISBN 2-7606-1569-3 (vol. I)
ISBN 2-7606-1584-7 (vol. I et II)
Dépôt légal, 1er trimestre 1993
Bibliothèque nationale du Québec
Les Presses de l'Université de Montréal, 1993

ATTRIBUTIONS

Introduction : J. Blais, avec la collaboration de L. Bouvier, G. Champagne et N. Voisine

Livre premier

1. Lettres à Basile : J. Blais
2. Origine des lettres à l'abbé Baillargé : L. Bouvier
3. Lettres à l'abbé Baillargé : L. Bouvier
4. Post-scriptum : L. Bouvier
5. Supplément : L. Bouvier

Livre deuxième

1. Jeanne d'Arc : G. Champagne
2. L'affaire Guihot : G. Champagne
3. L'Alliance française : G. Champagne
4. Lacasse et Cie : G. Champagne
5. Les bons prêtres vengés : G. Champagne
6. Post-scriptum : G. Champagne
7. Sainte canaillerie : G. Champagne
8. L'abbé Bruneau : J. Blais
9. *Originaux et détraqués* : J. Blais
10. À propos de miracles : J. Blais
11. Françoise : A. Carrier
12. M. Tardivel : G. Champagne
13. *Le Grand coup* : J. Blais
14. Le nouveau drapeau : J. Blais
15. Léon XIII et Veuillot : J. Blais
16. Le diable : J. Blais

Livre troisième

1. Réponse à un correspondant : G. Champagne
2. Petite histoire des rois de France : G. Champagne
3. Vive la république ! : G. Champagne
4. La monarchie : G. Champagne
5. Un manifeste : G. Champagne
6. Droit divin : G. Champagne
7. Louis XVI : G. Champagne
8. Des preuves ! : J. Blais
9. À *l'Oiseau-mouche* : J. Blais
10. Taxil : J. Blais
11. En enfer : J. Blais
12. L'Index : J. Blais
13. M. Joseph Tassé : G. Champagne
14. Excommunications : J. Blais
15. Tartines : J. Blais

Ordonnance et mise au point de l'ouvrage : J. Blais

INTRODUCTION*

Adieu donc, ô XIX^e siècle ! siècle de progrès et de décadence, de lumière et de ténèbres, de liberté et de servitude, siècle hardi dans ses aspirations et incertain dans ses voies, siècle fertile en prodiges et en naufrages !

Et salut à toi, ô XX^e siècle ! qui nous arrives enveloppé de mystère, et dont notre regard inquiet est impuissant à sonder les perspectives. Puisses-tu apporter au monde tourmenté un peu de cette paix qu'il n'a guère connue durant le siècle évanoui, et avec la paix la possession de ces deux biens inestimables pour les individus comme pour les peuples : la vérité et la liberté.

Thomas Chapais[1]

Loin de vivre alors sous l'emprise exclusive de l'ultramontanisme, les Canadiens français éprouvèrent durant le dernier tiers du XIX^e siècle l'implacable progrès du libéralisme, du républicanisme et du laïcisme[2]. À cette promotion de l'idéologie moderne, l'œuvre journalistique de Louis Fréchette apporta une contribution aussi originale qu'efficace.

À vrai dire, il ne reste que très peu de traces des dix premières années de la carrière du journaliste. En 1861, première année de ses études de droit (il était alors âgé de 22 ans), Fréchette débuta comme simple reporter au *Journal de Québec*, propriété du politicien libéral-conservateur Joseph Cauchon. Admis au barreau et passé à l'école libérale, il ouvrit un bureau

---

* Pour la liste de sigles et abréviations, voir p. 122.

1. T. Chapais, « Sur la tombe du XIX^e siècle », *CC*, 31 décembre 1900, p. 2 ; *Mélanges de polémique et d'études religieuses, politiques et littéraires*, Québec, L'Événement, 1905, p. 164.

2. Voir F. Roy, *Progrès, harmonie, liberté. Le libéralisme des milieux d'affaires francophones de Montréal au tournant du siècle*, Montréal, Boréal, 1988.

d'avocat à Lévis, sa ville natale, mais n'y gagna pas sa vie. Optant pour le journalisme, il fonda, en 1864, *le Drapeau de Lévis* et, l'année suivante, *le Journal de Lévis*. Mais ces journaux d'obédience libérale le rendirent suspect aux yeux des prêtres de son milieu et notamment de son curé, l'abbé Joseph-David Déziel. Dès lors, il se donna le mandat de dénoncer sans relâche, chez les laïcs, l'usage de la religion à des fins de politique partisane et, chez les clercs, l'ingérence dans les affaires publiques. Plus balzacien qu'hugolien, il fit sienne la monomanie de Rastignac : le défi à la Société – en l'occurrence, le défi au Clergé.

En 1866, avocat sans cause, journaliste mis au ban de la société, peut-être même maladroit complice d'un espion fénien venu évaluer les travaux de défense de la région de Québec (les Féniens, patriotes irlandais émigrés aux États-Unis, cherchaient à nuire à l'Angleterre et faisaient de temps à autre des incursions armées sur les frontières des deux Canadas), il prit le parti de s'exiler à Chicago. D'emblée, il y trouva un milieu favorable à l'expression d'idées avancées. Tout en travaillant quelque temps comme secrétaire correspondant au Département des terres de la Compagnie de chemin de fer Illinois Central, il collabora à deux journaux, *l'Observateur de Chicago*, en 1867, et *l'Amérique*, de 1868 à 1870.

De retour au Québec au printemps 1871, il pratiqua le journalisme presque sans interruption jusqu'à sa mort, en 1908, de préférence dans des publications d'un rouge plus ou moins écarlate, comme *la Patrie*, *Canada-revue* et *le Canada*, de Montréal, et *l'Électeur*, de Québec. La plupart du temps, il écrivait sous des pseudonymes, dont le plus célèbre était sans conteste celui de Cyprien (qu'il partageait toutefois avec d'autres personnes[3]). Avec l'anonymat[4] et le recours à des prête-noms[5],

3. Voir Cyprien, « Chronique », *Pat*, 27 janvier 1883, p. 2 ; parmi les rédacteurs, il y aurait eu des conservateurs « de haut rang » (1er octobre 1881, p. 2) et même des prêtres (8 juillet 1882, p. 2). Autres pseudonymes de Fréchette : Jules Airvaux, Sylvain Forêt, Michel (pseudonymes attestés) ; Carlos, Cassius, Chercheur, Flâneur, Jérôme, Junius, Le Vengeur, Marcel, Nazaire, Rapin, *Tit for tat*, Tout à vous, Un ancien député, Un Canadien catholique, Un vieillard indigné (pseudonymes attribués).

4. Pour une revue critique des pratiques de la presse à la fin du XIXe siècle, voir [anonyme], « Bonne et mauvaise presse », *Revue ecclésiastique*, vol. 1, no 4, 15 novembre 1896, p. 116-117.

5. Entre autres, Aristide Filiatreault, Gonzalve Desaulniers, Léon Lorrain, Marc Sauvalle, Henri Roullaud et Rémi Tremblay auraient prêté leur signature

l'usage du pseudonyme, individuel ou collectif, était en effet chose courante dans la presse de combat : on y voyait des procédés commodes pour protéger les journalistes contre d'éventuelles représailles, en tout cas pour tromper l'opinion publique, car la presse était d'ores et déjà devenue un formidable instrument de propagande au service des partis politiques et des groupes idéologiques en quête de pouvoir sur les masses. Ainsi les controverses les plus véhémentes monopolisaient-elles souvent les colonnes des journaux d'Europe et d'Amérique, notamment ceux des instances rivales prédominantes : l'Église catholique et la franc-maçonnerie.

Tout bien considéré, ces antagonistes universels fondaient tous deux leur action sur une vision manichéenne du monde : les catholiques évoquaient la lutte entre la Cité du bien et la Cité du mal, entre Dieu et Satan, tandis que les francs-maçons exaltaient le combat entre la démocratie et la théocratie, entre la Science et la Religion. Comme l'écrivait Victor Hugo dans la préface de ses *Actes et paroles depuis l'exil* (juin 1876), ces deux écoles

> [...] condensent et résument en elles les deux courants contraires qui entraînent la civilisation en sens inverse, l'un vers l'avenir, l'autre vers le passé ; la première de ces deux écoles s'appelle Paris, l'autre s'appelle Rome. Chacune de ces deux écoles a son livre ; le livre de Paris, c'est la *Déclaration des droits de l'homme* ; le livre de Rome, c'est le *Syllabus*. Ces deux livres donnent la réplique au Progrès. Le premier lui dit Oui ; le second lui dit Non[6].

Pour la franc-maçonnerie, cette vision dualiste s'exprima avec force dans un discours prononcé à Nantes, en 1883, lors d'un Convent des loges de l'Ouest de la France :

> Il y a deux principes dans la société moderne qui sont en lutte continuelle : la Réaction et le Progrès ; il y a deux institutions qui

à Fréchette, qui rédigeait aussi ses propres interviews. « On sait aujourd'hui que le véritable écrivain qui défend ses œuvres littéraires envers et contre tous, c'est M. Louis-Honoré Fréchette. Il a bien raison, s'il est vrai qu'on n'est jamais mieux défendu que par soi-même. Mais pourquoi se cacher, nier et mentir ? » (Pierre Kiroul, « M. Fréchette et le poète Chapman », *les Débats*, 16 novembre 1902, p. 2). Sans doute parce que « sa position, son talent et la considération dont il jouit même en Europe ne lui permettent pas de se mesurer avec le premier goujat venu » ([L. Fréchette], « Un mot à M. Tassé de *la Minerve* », *Pat*, 20 juillet 1881, p. 2).

6. V. Hugo, *Œuvres complètes*, Paris, Club français du livre, 1970, t. XV-XVI, p. 634 ; le *Syllabus errorum* donne la liste des propositions modernes condamnées par Pie IX en 1864.

> se font les défenseurs et les soutiens de ces deux principes : le jésuitisme combat pour le premier, la Maçonnerie pour le second [...]. La réaction se compose [...] de tous ceux qui, possédant des privilèges, profitent des préjugés et des erreurs du temps passé, se cramponnent à eux pour les conserver [...]. L'autre principe, qui est celui du Progrès, est défendu par la Franc-Maçonnerie, par vous, mes FF.·.[7]

Quant à l'Église catholique, la même vision inspira avec non moins d'énergie l'encyclique que Léon XIII promulgua le 20 avril 1884, *Humanum genus* :

> Depuis que, *par la jalousie du démon*, le genre humain s'est misérablement séparé de Dieu, [...] il s'est partagé en deux camps ennemis, lesquels ne cessent pas de combattre, l'un pour la vérité et pour la vertu, l'autre pour tout ce qui est contraire à la vertu et à la vérité. – Le premier est le royaume de Dieu sur la terre, à savoir la véritable Église de Jésus-Christ [...]. Le second est le royaume de Satan. [...] Ces deux royaumes, saint Augustin les a vus et décrits avec une grande perspicacité sous la forme de deux cités opposées l'une à l'autre soit par les lois qui les régissent, soit par l'idéal qu'elles poursuivent ; et, avec un ingénieux laconisme, il a mis en relief dans les paroles suivantes le principe constitutif de chacune d'elles : « Deux amours ont donné naissance à deux cités : la cité terrestre procède de l'amour de soi porté jusqu'au mépris de Dieu ; la cité céleste procède de l'amour de Dieu porté jusqu'au mépris de soi[8]. »

Une telle hostilité ne pouvait que fortifier la mentalité de guerre à outrance qui prévalait dans la presse, où chacun des deux camps possédait ses journaux, tentait d'accaparer ou d'infiltrer ceux de l'adversaire, déclenchait ou soutenait des polémiques dont l'issue, à long terme, visait à modifier radicalement l'échiquier politico-religieux, selon que devait l'emporter la rupture ou le renforcement des liens entre l'Église et l'État, selon qu'allait triompher la morale chrétienne ou la morale

7. Cité par J.-A. Huot, *le Fléau maçonnique*, Québec, Dussault et Proulx, 1906, p. 55-56.

8. *Humanum genus*, dans *Actes de Léon XIII*, t. I, Paris, Maison de la bonne presse, s. d., p. 243 ; la citation de saint Augustin provient de *la Cité de Dieu*, livre XIV, chap. XXVIII. *La Vérité* reproduisit le texte de cette encyclique (du 17 mai au 14 juin 1884), avant de le commenter ([J.-P. Tardivel], « Notes sur l'encyclique », 21 juin 1884, p. 1). Mgr Louis-François Laflèche, de Trois-Rivières, prononça et publia des *Conférences sur l'encyclique « Humanum genus »* (Trois-Rivières, P.-V. Ayotte et Cie, 1885), qui connurent quelques éditions.

maçonnique : « La lutte engagée entre le catholicisme et la franc-maçonnerie est une lutte à mort sans trêve ni merci[9]. »

Au Québec, sur le modèle de la lutte que se livraient en France *l'Univers*, organe de l'ultramontanisme, et *le Siècle*, organe du radicalisme, des journaux comme *l'Avenir* et *les Mélanges religieux*, *le Pays* et *le Nouveau monde*, *la Patrie* et *le Courrier du Canada* multipliaient les querelles où les questions religieuses déterminaient le règlement des questions socio-politiques et culturelles. Surtout à la veille des scrutins, puisqu'il fallait bien, comme on disait alors, « brasser » les élections, les tenants des camps adverses déclenchaient des polémiques qui parfois dégénéraient en violents échanges d'injures et d'invectives qu'amorçait ou couronnait, selon le cas, la publication de livres ou de brochures satiriques ou pamphlétaires. C'était le temps de la « férocité littéraire[10] ».

Or, le duel convenait à Fréchette. Sans rien du poète famélique, exsangue locataire d'une tour d'ivoire, il était le rhéteur voué par tempérament aux joutes d'écriture, l'orateur véhément des tribunes publiques. Impétueux et irascible, s'il

9. F. Desmons, député du Gard, membre de la loge L'Écho (Nîmes) et futur président du conseil de l'Ordre du Grand-Orient de France, discours du 20 décembre 1884, cité par E. Abt, « La franc-maçonnerie et le gouvernement de la France depuis quinze ans. Doctrines, plans, programme d'action des francs-maçons français », *Études religieuses*, vol. 58, nº 3, mars 1893, p. 457.

10. D'après le titre de l'essai de J.-M. Monod sur le pamphlet, *la Férocité littéraire de Malherbe à Céline* (Paris, La table ronde, 1983). Au cours de la seconde moitié du XIXe siècle, des polémiques mirent aux prises Joseph-Charles Taché et Joseph Cauchon, à propos du projet de Confédération (1857–1859) ; Louis-Antoine Dessaulles, de l'Institut canadien de Montréal, et le supérieur du Séminaire de Saint-Hyacinthe, l'abbé Joseph-Sabin Raymond (1867) ; Arthur Buies et les adversaires de *la Lanterne* (1868–1869) ; les ultramontains, dont l'abbé Alexis Pelletier, et les promoteurs du gallicanisme à l'université Laval (1870–1872) ; les partisans et les opposants du *Programme catholique* (1871–1872) ; Joseph Marmette et Jules-Paul Tardivel, sur le modernisme en poésie, autour de la publication des *Premières poésies* d'Eudore Évanturel (1878) ; le frère Réticius (Louis Gonnet) et l'abbé Anthelme Verreau, à propos d'enseignement (1880 et 1883) ; Joseph-Charles Taché et Benjamin Sulte, sur l'anticléricalisme de l'*Histoire des Canadiens-Français* (1883–1884) ; Philippe Landry et le Dr Guillaume Verge, au sujet du Cercle catholique de Québec (1884) ; Thomas Chapais et Gallus (le père Anatole-Antonin Maricourt), au sujet du libéralisme de Lacordaire (1889) ; Israël Tarte et Mgr Alexandre Taché, sur la question des écoles françaises du Manitoba (1893) ; Wilfrid Laurier et Tardivel, à propos de Louis Veuillot (1893) ; Tardivel et Charles-Joseph Magnan, à propos d'enseignement (1894).

débattait volontiers les questions de politique et de culture[11], il s'adonnait de préférence à la critique anticléricale, au point de ne retenir que des textes de cette sorte pour l'anthologie des *Satires et polémiques* dont il constitua le manuscrit, vers 1903, en vue de la publication de ses œuvres complètes[12]. Avec pour sous-titre « L'école cléricale au Canada », ce choix de textes (environ cent trente chroniques ou lettres ouvertes regroupées en trois volumes) prenait pour cibles les « ennemis de tout progrès, de tout libéralisme, de toute franchise[13] », des « ennemis sociaux aussi dangereux pour le pays que pour la religion[14] » : les écrivains et les politiciens plus ou moins liés au Parti conservateur qui, selon le journaliste libéral, s'érigeaient hypocritement en défenseurs de la religion, aussi bien que les prêtres qui, tel Chiniquy vers 1849–1850[15], transformaient la chaire en tribune pour mieux discréditer les libéraux. En somme : « la grande école programmiste, l'école de l'inter-

11. Dans le domaine politique : les diatribes de Fréchette contre George-Étienne Cartier et le projet de Confédération du Parti conservateur (dans *la Voix d'un exilé*), ses protestations contre une campagne de diffamation entourant sa candidature aux élections fédérales de 1872 (dans *les Calomniateurs confondus*), ses attaques contre des transfuges libéraux à la suite du vote de l'Assemblée législative qui avait précipité la chute du ministère Joly de Lotbinière (dans *les Renégats du 29 octobre* [1879], *Paquet, Chauveau, Flynn, Racicot et Fortin*). Dans le domaine culturel : ses controverses avec Joseph Tassé et Israël Tarte à propos des banquets du prix Montyon (1880), avec William Chapman sur la question du plagiat (1893–1894), les querelles provoquées par ses partis pris pour Hugo (1885) ou contre Zola (1902) et les débats intermittents que suscitait sa chronique « À travers le dictionnaire et la grammaire » (1884–1903).

12. « Vous m'annoncez un volume de poésies : je l'attends avec impatience. Quant à moi, j'ai seize volumes de près [*sic*] pour l'impression (dont trois en vers), mais nous n'avons pas d'éditeurs ici, nous n'avons que des imprimeurs. C'est-à-dire que l'auteur doit tout débourser, et puis voir à la vente lui-même » (L. Fréchette, lettre à Paul Blanchemain, 22 août 1903, fonds Chombart de Lauwe [fonds privé]). Seules paraîtront les *Œuvres poétiques* (Montréal, Beauchemin, 1908, 3 vol.).

13. Cyprien, « Chronique », *Pat*, 1er mars 1884, p. 2.

14. *Id.*, « Chronique », *Pat*, 23 février 1884, p. 2.

15. Fréchette attribuait à Chiniquy l'initiative des sermons politiques contre les libéraux (voir *les Calomniateurs confondus*, p. 18 ; « Chronique », *Pat*, 10 mars 1883, p. 2, et 8 septembre 1883, p. 2 ; *Mémoires intimes*, p. 113). Bien avant lui, les Rouges avaient reproché au célèbre prédicateur des campagnes de tempérance de « dépasser la belle mission qu'il s'[était] donnée » et, du haut de la chaire, de faire l'éloge des ministres et d'attaquer les députés de l'opposition (Campagnard, « Tribune du peuple. Liberté de penser. Lettre au directeur », *l'Avenir*, 2 mai 1849, p. 1).

vention cléricale dans toutes les questions politiques, l'école de la non-responsabilité absolue du prêtre devant les tribunaux civils[16] ».

À l'examen de ce manuscrit, que nous adoptons comme texte de base, nous constatons que la disposition des textes, indifférente à l'ordre chronologique de la rédaction, relève de la thématique[17]. Le premier livre – nous dénommons « livres » les « volumes » que Fréchette avait prévus – présente les polémiques qui ont le mieux contribué, à vingt ans d'intervalle, à établir puis à confirmer la réputation du journaliste de combat : les lettres à Adolphe-Basile Routhier (*Lettres à Basile*, 1872) et les lettres à l'abbé Frédéric-Alexandre Baillargé (*À propos d'éducation*, 1893). Le deuxième livre – le plus homogène pour ce qui est de la période de rédaction – concerne le père Zacharie Lacasse, pour les deux premiers tiers, et se rapporte à divers incidents, surtout de critique littéraire, pour le dernier tiers. Le troisième livre exploite trois grandes questions : la promotion de l'idée républicaine (*Petite histoire des rois des France*, 1883), la protestation contre les tentatives d'« excommunication » dont Fréchette déplorait avoir été victime au cours de sa carrière d'écrivain et, retour au mode épistolaire de la première partie, la critique d'un homme politique aux convictions successives, Israël Tarte (*Tartines* ou *Lettres d'Ésaü à Israël*, 1903).

L'historien de la littérature qui s'intéresse à la carrière des écrivains dans le contexte général du mouvement idéologique de leur temps ne peut laisser pour compte ce secteur de l'œuvre de Fréchette. Tels quels, biscornus, outranciers, malséants, rédigés plus souvent qu'autrement à la va-comme-je-te-pousse, mais vivants, provocants, intrigants, traversés d'intertextes de tous ordres, ces écrits satiriques et polémiques dont il avait lui-même voulu la publication forment un ensemble cohérent et complexe de documents révélateurs du militantisme libéral

16. Cyprien, « Chronique », *Pat*, 28 janvier 1882, p. 2. Nouvelles invectives deux ans plus tard : « Cette école, ce sont ces abominables hypocrites sacrilèges qui, sous le manteau de la religion, cachent le vice qui leur suinte par tous les pores. [...] Ah ! je vous tiens à mon tour [...] et ne vous lâcherai que lorsque vos carcasses sordides, écrasées sur le pavé, feront détourner le passant de dégoût » (« Chronique », 1er mars 1884, p. 2).

17. Le brouillage de l'ordre chronologique produit nécessairement des effets de sens ; nous n'avons pas cru opportun d'en faire ici l'analyse.

canadien-français à la fin du XIX^e siècle, dans les domaines de la politique, de la religion, de la culture et de l'éducation.

Chronique des Satires et polémiques

Attestant l'opiniâtreté de leur auteur dans la lutte qu'il mena contre les adversaires du Parti libéral et, singulièrement, contre le pouvoir clérical, les textes que Fréchette a retenus en vue de la publication de ses *Satires et polémiques* s'échelonnent par groupes discontinus de 1871 à 1903. On y discerne quatre cycles, consacrés tour à tour aux thèses du catholicisme libéral, du républicanisme, du laïcisme et de l'éthique politique.

Au récit de ces campagnes polémiques, nous intégrerons des informations sur l'accueil que les contemporains leur ont ménagé. Nous signalerons également les rapports – ou hypothèses de rapports – que ces textes entretiennent avec les thèses ou l'action de la franc-maçonnerie, car dans la mesure où la documentation aujourd'hui disponible nous y autorise, nous croyons pouvoir affirmer que le militantisme journalistique de Fréchette ne se comprend bien qu'en référence aux activités de subversion auxquelles se livraient en ce temps-là les sociétés clandestines chez les Français d'Amérique, au Canada français comme en Nouvelle-Angleterre. S'il nous importe peu que Fréchette ait été ou non un affidé du Grand-Orient ou de quelque autre organisation, du moins nous paraît-il judicieux de signaler au passage les traits maçonniques de ses écrits de combat.

La prise en compte des manœuvres des sociétés secrètes (et de leurs agences satellites visibles, chez les Bleus comme chez les Rouges, impliquant hommes et femmes, prêtres et laïcs) ne sert pas qu'à mieux saisir le réseau contextuel des textes polémiques de Fréchette : elle permet aussi de mieux percevoir l'efficacité de leurs travaux de sape du pouvoir catholique, assez peu assuré, malgré les apparences, de sa permanence et de son intégrité. La lecture de journaux d'époque et l'étude de documents d'archives non destinés à la publication nous apprennent en effet que les ultramontains éprouvaient des appréhensions que leurs discours publics ne laissaient guère deviner, et que les partisans du libéralisme savaient dépasser

leurs échecs même les plus cuisants. À l'impression d'une forte stabilité des rapports de force idéologiques dans le dernier tiers du XIX^e siècle, se substitue peu à peu l'image d'une mouvance affectant chacun des camps antagonistes : à cette époque comme à la nôtre se produisirent d'étonnants changements de camp et revirements d'opinion, et Fréchette lui-même, au cours de sa longue carrière d'écrivain engagé, n'a pas été sans adorer ce qu'il avait brûlé.

1871–1872 : antiveuillotisme

La première des polémiques de Louis Fréchette (première seulement si l'on excepte les controverses que la publication de *la Voix d'un exilé*[18] avait provoquées dans la presse vers 1868) l'opposa à l'un de ses anciens camarades d'université, Adolphe-Basile Routhier.

Le futur auteur des paroles de l'hymne national canadien pratiquait alors le droit à Kamouraska. Ardent partisan du pouvoir clérical, il avait été le principal rédacteur du *Programme catholique*, document dans lequel les ultramontains québécois qui avaient opté pour la lutte électorale formulaient leurs principes en prévision des élections de juin 1871 et qu'ils avaient fait paraître dans leurs journaux dès le 20 avril de cette année. Cette polémique des *Lettres à Basile* (novembre 1871–janvier 1872) survenait donc dans un Québec secoué par une effervescence électorale doublée d'un affrontement idéologique.

Après avoir vainement tenté, de 1864 à 1867, de faire échouer le projet d'union des colonies britanniques de l'Amérique du Nord, le Parti libéral ne réussit à s'emparer du pouvoir ni aux élections de 1867 ni à celles de 1871. Bien que très minoritaire, son aile radicale, héritière des Rouges des années 1840–1850, continuait de promouvoir une séparation réelle de l'Église et de l'État, la réforme des institutions politiques et le respect des libertés modernes. C'est au nom de ce carré d'irréductibles qu'intervint Fréchette, militant libéral, annexionniste et républicain, dont *la Voix d'un exilé* avait voué aux gémonies les artisans de la Confédération.

18. Sur *la Voix d'un exilé* comme satire politique, voir E. Lareau, *Histoire de la littérature canadienne*, Montréal, John Lovell, 1874, p. 120-124.

Issu des grandes coalitions de 1854 et de 1864, le Parti conservateur se présentait comme le porte-parole des modérés des groupes français et anglais du Québec et se vantait, non sans raison, d'avoir l'appui du clergé catholique. Il avait, lui aussi, une aile radicale – les ultramontains intransigeants – qui voyait le Québec comme un pays catholique dont les lois devaient être conformes à la législation ecclésiastique, l'éducation placée sous le contrôle de l'Église et le libéralisme, radical ou même catholique, combattu sans merci. C'est contre le catholicisme libéral que Routhier venait tout juste de faire paraître un pamphlet, les *Causeries du dimanche*.

Les années 1870-1871 furent fertiles en événements complexes qui montraient bien l'étroite interdépendance du Québec et des pays situés hors de ses frontières immédiates comme au-delà de l'Atlantique. Les journaux du temps évoquaient l'attraction qu'exerçait le puissant voisin du Sud avec ses promesses de luxe et de liberté, la crainte des incursions féniennes sur le territoire canadien, les visées états-uniennes sur les plaines de l'Ouest, l'acharnement du pouvoir central contre les Métis et contre leur chef, Louis Riel, les stratégies des services secrets, les profonds bouleversements politico-religieux subis par les deux mères patries traditionnelles du Canada français, Rome (les séquelles du Concile du Vatican, la spoliation des États pontificaux) et la France (la guerre franco-prussienne, le siège de Paris, la Commune). De son exil parisien, le 13 septembre 1870, Octave Crémazie résuma l'impression dominante : « Triste et déplorable année pour nous, descendants des pionniers français. Nous voyons à la fois la chute du pouvoir temporel et l'invasion de la mère patrie[19]. »

Comme le recensement de 1871, le premier depuis la Confédération, laissait redouter un certain déclin de la collectivité canadienne-française, les ultramontains craignirent que des forces subversives ne parviennent à compromettre l'intégrité du peuple. Avec leurs alliés conditionnels, les membres du Parti conservateur, ils voulurent enrayer la montée des libéraux. La lutte pour le pouvoir fut féroce, et si elle demeurait empreinte

19. O. Crémazie, lettre à sa mère, 18 septembre 1870, dans *Œuvres*, édition critique par Odette Condemine, Ottawa, Éditions de l'Université d'Ottawa, 1976, t. II, p. 129.

de quelque dignité quand d'aventure c'étaient les évêques qui se querellaient (Mgr Ignace Bourget, de Montréal, et Mgr Louis-François Laflèche, de Trois-Rivières, tenants des thèses ultramontaines, contre l'archevêque de Québec, Mgr Elzéar-Alexandre Taschereau, tenant des thèses catholiques libérales), elle devenait plutôt triviale lorsque les laïcs luttaient entre eux ou contre des clercs.

En fait, l'initiative de l'action n'était pas réservée aux seuls clercs. Certes, des clercs œuvraient plus ou moins dans l'ombre et donnaient des directives, exerçaient des pressions sur les journalistes, les politiciens et même sur les évêques (tels l'abbé Luc Désilets, curé du Cap-de-la-Madeleine, conseiller de Mgr Laflèche, et le chanoine Godfroy Lamarche, conseiller de Mgr Bourget). Mais des laïcs prenaient aussi des initiatives, dont ceux qui, au dire des libéraux, s'appuyant sur les principes ultramontains pour s'assurer une place prépondérante dans la vie publique (*l'Événement* du 2 février 1871 dénonça « le groupe bruyant d'hypocrites qui s'est formé parmi nous, et qui cherche fortune dans le scandale »), glissèrent graduellement vers l'action politique : d'où la publication du *Programme catholique*, à la veille des élections de juin 1871.

Les dissensions que le *Programme catholique* provoqua au sein de l'épiscopat portèrent à son point culminant une tension qui avait débuté avec la question de la place des auteurs chrétiens dans les études classiques (querelle où s'illustra l'abbé Alexis Pelletier, ultramontain radical, contre des prêtres du Séminaire de Québec) et n'avait cessé de croître avec les polémiques sur l'infaillibilité papale, sur le nouveau *Code civil* (entré en vigueur en 1866), sur l'accusation de gallicanisme portée par *le Journal des Trois-Rivières* contre l'université Laval, sur l'affaire Joseph Guibord (dont le jugement de la Cour de révision en faveur de l'Église parut *in extenso* dans *le Nouveau monde* du 8 septembre 1871), sur l'intervention des clercs dans les campagnes électorales de 1867 et de 1871.

Durant tout ce temps, la polémique politico-religieuse s'envenimait. Les ultramontains multipliaient leurs attaques contre les radicaux de l'Institut canadien (Louis-Antoine Dessaulles en tête) et du journal *le Pays*, mais aussi contre les catholiques libéraux (condamnés par l'encyclique *Quanta cura* et par le *Syllabus* de 1864), qu'ils associaient selon les circonstances aux

gallicans, aux Féniens, aux annexionnistes ou aux francs-maçons[20]. Ils harcelaient même des membres influents du Parti conservateur, pas assez orthodoxes à leur gré.

C'est dans ce climat tendu que Fréchette, vers le 10 mars 1871, rentra de Chicago. Son seul but : battre aux élections de juin le député de Lévis, le docteur Joseph-Goderic Blanchet, président de l'Assemblée législative. Il préparait sa candidature depuis le bref séjour qu'il avait fait au Québec en juillet et en août 1870, pour renouer avec sa famille, ses amis, mais aussi pour propager l'annexionnisme. Candidat libéral dans son comté natal, il mena une dure campagne contre son adversaire, qui parvint cependant à remporter la victoire. Le Parti conservateur – non sans peine – reprit le pouvoir, tandis que les programmistes subirent un cuisant échec : un seul de leurs candidats, François-Xavier-Anselme Trudel, fut élu.

Mais cet échec ne refréna pas leur ardeur. Vers le 20 octobre 1871, soit à la veille de l'affiliation de la loge des Cœurs-Unis à la Grande Loge de Québec[21], parut le pamphlet de Routhier, *Causeries du dimanche*, qui se voulait à l'origine, selon le vœu du chanoine Lamarche, « l'occasion d'une campagne ultramontaine et programmiste en règle[22] ». Les deux

20. L'auteur anonyme des *Lettres à un député* (Alphonse Villeneuve ou Mgr Adolphe Pinsoneault) adjure son destinataire, affilié à la franc-maçonnerie, de prendre congé de ses collègues « libéraux-rouges-*grits*-francs-maçons-orangistes » (Montréal, Le Franc-parleur, 1874, p. 64). Selon Pie IX, le libéralisme catholique, dont l'objectif était de soustraire la politique à toute ingérence religieuse, « a fait plus de mal à la France, que la Révolution et la Commune, avec ses hommes échappés de l'enfer » (cité par Binan [A. Villeneuve], *le Grand-vicaire Raymond et le libéralisme catholique*, Montréal, Le Franc-parleur, 1872, p. 18, et par Mgr Laflèche, lettre-préface d'une brochure d'A. Villeneuve, *Nos faiblesses et nos forces à l'égard de la vérité*, Montréal, C.-O. Beauchemin et Valois, 1871, p. 3). Ce jugement de Pie IX compliquait la tâche des libéraux du Québec, qui cherchaient à se distinguer des libres penseurs belges et français, ennemis de la foi et de l'ordre.

21. Fondée « par des réfugiés politiques et autres » (J. d'Erbrée, *la Franc-maçonnerie*, p. 58), la loge des Cœurs-Unis adopta ses règlements le 25 octobre 1871 et le Grand-Maître de la Grande Loge de Québec, John Hamilton Graham, les entérina le 15 novembre de la même année (voir [anonyme], *Règlements de la loge des Cœurs-Unis de Montréal, nº 30, sous le registre de la Grande Loge des francs-maçons de Québec*, Montréal, A. Doutre et Cie, 1871, p. 3). Des liens ont pu exister entre cette loge et l'Institut canadien de Montréal ; ainsi, en 1872–1873, Alfred Boisseau était secrétaire de l'un et de l'autre organismes (voir *Lovell's Montreal Directory*, 1872–1873, p. 631 et 634).

22. G. Lamarche, lettre à A.-B. Routhier, 20 août 1871, archives du Séminaire de Saint-Hyacinthe, fonds Lamarche.

complices avaient planifié une action pour entraîner le directeur du *Journal de Québec*, Joseph Cauchon, dans une polémique sur les rapports entre l'Église et l'État. Mais Cauchon resta coi et c'est Fréchette, pris à partie dans les chapitres de critique littéraire, qui entra en lice.

On devine bien que Fréchette entendait régler un compte personnel. Mais il voulait aussi démontrer, à l'encontre du dogme ultramontain, que l'on pouvait être en même temps catholique et libéral. Aussi profita-t-il de l'occasion qui lui était offerte pour dénoncer cette « nouvelle religion » qu'Hector Fabre, directeur d'un journal prolibéral de la vieille capitale, *l'Événement*, appelait naguère, après d'autres, le « *Veuillotisme*[23] », et dont les *Causeries du dimanche* se révélaient une défense et une illustration.

Forgé sur le nom du célèbre champion français de l'ultramontanisme, Louis Veuillot, ce néologisme désignait à la fois un corps de doctrines et un système tactique. La propagation croissante, en Europe, du naturalisme, du socialisme et du communisme, de même que celle du gallicanisme et du libéralisme dans l'Église, chez les fidèles et parmi les clercs, suscitait par réaction, depuis plusieurs décennies, des campagnes idéologiques en faveur de l'orthodoxie catholique et du pouvoir temporel du pape. Se faisant souvent lui-même l'animateur de telles campagnes dans le journal parisien dont il était le rédacteur en chef, *l'Univers*, Veuillot obligeait à l'étude systématique des questions litigieuses. En toute témérité, le farouche pamphlétaire semait ou aggravait la discorde dans l'Église, allant jusqu'à interpeller les membres de la hiérarchie ecclésiastique qu'il jugeait déviants.

De ce redoutable gladiateur de l'Église romaine auquel il consacrait deux des chapitres de ses *Causeries du dimanche*, Routhier cherchait à donner une image rassurante, celle de « l'homme de lettres le plus parfait et le plus complet de cette époque[24] », qu'il souhaitait voir se substituer à celle qui le représentait « comme une espèce d'ogre politique et religieux qui vous assomme ses adversaires à coups de massue, et comme un

23. [H. Fabre], « Un souhait de bonne année. Les discussions religieuses », *Év*, 3 janvier 1870, p. 1.

24. A.-B. Routhier, *Causeries*, p. 150.

Tartufe infâme qui cache sous une apparence de piété les satisfactions de son ambition et de sa vengeance[25] ». Dans l'espoir contraire de donner plus de consistance encore à cette dernière image de Veuillot, appliquée de surcroît à ceux qu'il considérait comme ses émules canadiens-français, Fréchette s'empressa de publier dans *l'Événement*, du 14 novembre 1871 au 16 janvier 1872, une série de huit lettres ouvertes à Routhier. Par la suite, vers le 22 février 1872, soit quelque dix jours à peine après l'ultime réplique de Routhier à Louis-Antoine Dessaulles, qui avait pris inopinément sa relève, il les fit paraître en brochure aux éditions du journal sous le titre *Lettres à Basile. À propos des* Causeries du dimanche *de M. A.-B. Routhier.*

Si Joseph Tassé, le directeur du grand journal conservateur de Montréal, *la Minerve*, hésita à désigner le vainqueur de ce « petit duel littéraire fort animé » (« Au public de décerner la couronne[26] »), *l'Événement* proclama sans nuance le triomphe de Fréchette :

> M. Fréchette a réuni en brochure cette série de lettres étincelantes de verve et consacrées à démasquer toute une école. Resté complètement victorieux dans la polémique, ayant délogé son adversaire de toutes ses positions, il reproduit, après la bataille, les bulletins de cette brillante campagne. On voudra relire sous cette forme nouvelle et plus durable, ces lettres où la grâce du talent s'épanouit au milieu des ardeurs de la polémique, où l'esprit et la raison s'entendent pour exterminer une école funeste et bête[27].

Plus objectif, Laurent-Olivier David, le 14 mars 1872, dans *l'Opinion publique* (hebdomadaire qui préconisait une politique de conciliation entre les partis), ménagea la susceptibilité de Routhier tout en déclarant que la valeur esthétique du texte de Fréchette était un fait d'évidence :

> Sans approuver tout ce que M. Fréchette dit de M. Routhier en qui nous continuons d'avoir confiance malgré lui, on nous permettra de dire qu'en fait d'ironie, d'adresse, de finesse dans l'allusion et de souplesse dans le style, rien de mieux n'a été écrit dans le pays. À part deux ou trois pensées trop libérales et quelques passages trop rudes, les principes exposés dans ces lettres

25. *Ibid.*, p. 177.

26. J. T[assé], « Bibliographie », *la Revue canadienne*, vol. 8, nº 12, 25 décembre 1871, p. 955.

27. [H. Fabre], « Bibliographie », *Év*, 22 février 1872, p. 1.

sont justes, raisonnables, aussi conformes au bon sens qu'à la vérité. D'ailleurs, il n'y a qu'une opinion sur ces lettres dans le monde littéraire[28].

Quelques années plus tard, dans son *Histoire de la littérature canadienne* (1874), Edmond Lareau n'accorda pas non plus la palme à Routhier : « Les *Lettres à Basile* indiquent que M. Fréchette manie la plume avec une grande facilité. Prose claire, style simple, sans prétention ; ça coule de source. Ardent polémiste, il a des pages qui sont des modèles du genre : quels dards ! quelle chaleur dans l'attaque ! quels sarcasmes ! quelles reparties ! Lisez les *Lettres à Basile*. » Comme David, il déplore que la polémique ait été « plutôt remarquable par l'entrain et la verve des combattants que par le sérieux des sujets » : « On n'y rencontre point l'idée mère, le principe déterminant qui pousse les adversaires à se jeter des pierres[29]. »

Était-ce là une ruse des critiques libéraux ? Car le principe de la polémique y résidait bel et bien, à savoir la légitimité du catholicisme libéral. Fréchette le rappela en 1883 au plus fort d'une discussion sur les mérites respectifs de la république et de la monarchie et à l'époque où le compilateur Augustin Laperrière reproduisait les chroniques des belligérants dans le second volume de ses *Guêpes canadiennes* : les *Lettres à Basile* avaient pour fonction de proclamer « qu'on pouvait être catholique et républicain[30] ». On aura noté (signe des temps) la substitution du mot « républicain » au mot « libéral ».

---

28. L.-O. David, « Une brochure piquante », *l'Opinion publique*, vol. 3, nº 11, 14 mars 1872, p. 129.

29. E. Lareau, *op. cit.*, p. 476.

30. Cyprien, « Chronique », *Pat*, 20 octobre 1883, p. 2. Faisant peut-être allusion à une lettre qu'adressait le 27 avril 1882 le cardinal Giovanni Simeoni, préfet de la Congrégation de la Propagande, à Mgr Elzéar-Alexandre Taschereau, archevêque de Québec, Cyprien déclarait, dans sa chronique du 16 septembre 1882 : « Nous avons le droit d'être libéraux et catholiques. La cour de Rome a parlé : qu'on se taise, ou nous parlerons nous aussi » (p. 2). Quelques jours plus tard, un journal parisien, *le Républicain catholique*, au terme d'une vaste enquête lancée dès son premier numéro (1er novembre 1882), concluait qu'on peut être « catholique avec le pape, et républicain avec la partie honnête de la démocratie française » (voir M. Ozouf, *l'École, l'Église et la République. 1871–1914*, Paris, Armand Colin, 1963, p. 172). La situation avait évolué depuis la première campagne électorale de la Confédération : « Toutes nos chaires, l'année dernière, retentissaient de l'idée que l'on ne pouvait être à la fois catholique et libéral ! » (L.-A. Dessaulles, cité dans l'*Annuaire de l'Institut canadien pour 1868*, p. 13).

1882–1884 : antimonarchisme

En 1874, à sa troisième tentative (il avait essuyé un nouvel échec aux élections de 1872), Fréchette fut élu député fédéral du comté de Lévis. Défait aux élections de 1878, il s'installa à Montréal pour participer à la fondation de *la Patrie*, le journal d'un franc-maçon notoire, Honoré Beaugrand[31]. Il projetait en même temps la poursuite de sa carrière d'écrivain. Déjà l'auteur du premier recueil de poésies intimistes (*Mes loisirs*, 1863) et du premier recueil de poésies satiriques de la littérature canadienne-française (*la Voix d'un exilé*, 1866–1868), il rêvait de devenir le premier écrivain de sa nationalité couronné par l'Académie française. Sur les conseils d'écrivains et amis français avec lesquels il était entré en relation (Xavier Marmier, Théodore Vibert et Prosper Blanchemain), il adressa des exemplaires de son troisième recueil, *Pêle-mêle*, à nombre d'écrivains, hommes politiques et chroniqueurs littéraires de France. Puis il composa un diptyque aux titres exotiques : *les Fleurs boréales* (plusieurs des meilleures pièces de ses recueils précédents) et *les Oiseaux de neige* (des sonnets parnassiens, genre alors à la mode), qu'il adressa au secrétaire perpétuel de l'Académie, l'auteur dramatique Camille Doucet. Le 5 juin 1880, alors qu'en alternance sur la scène d'un théâtre montréalais étaient représentés ses drames *Papineau* et *le Retour de l'exilé*, il reçut de Paul Blanchemain (fils de Prosper Blanchemain, décédé en décembre 1879) un télégramme laconique : « Poésies couronnées ».

Désireux de recevoir le prix en personne, il effectua la première de ses traversées transatlantiques et, le jeudi 5 août 1880, dans l'hémicycle de l'Institut de France, sous la coupole du palais Mazarin, au terme de la séance publique annuelle de l'Académie française, se vit décerner le premier des deux grands prix de 2 500 francs de la section littéraire des prix Montyon, destinés aux ouvrages « recommandables par un

31. C'est dans le numéro du 26 janvier 1878 de son journal de Fall River, *la République*, que Beaugrand s'était déclaré « franc-maçon avancé », tout en proclamant son adhésion aux principes de la Révolution française, à la *Déclaration des droits de l'homme*, et son admiration pour les chefs de la IIIe République (voir Héraclite, « Les incartades de *la Patrie* », *CC*, 28 septembre 1882, p. 2 ; [anonyme], « Par-ci par-là », *Pat*, 7 juin 1884, p. 2 ; « Le franc-maçon Beaugrand. Le patron de Rémi Tremblay », *Mi*, 29 avril 1893, p. 2).

caractère d'élévation morale et d'utilité publique[32] », c'est-à-dire porteurs d'idées et générateurs de comportements que le gouvernement de la III^e^ République souhaitait inculquer à ses jeunes citoyens. Émus par les applaudissements et les bravos de l'assistance, les trois ou quatre Canadiens français présents crurent vivre un moment historique ; l'un d'eux, ancien zouave pontifical en passe de devenir militant libéral, Gustave Drolet, résuma leurs impressions dans la lettre qu'il adressa le surlendemain à son ami Sévère Rivard, maire de Montréal : « [...] nous étions *presque fiers de notre origine*[33]. »

À tout prendre, l'impact de cet événement dépassait les intérêts du seul lauréat. D'après Gustave Drolet, en projetant sur Fréchette les feux de l'actualité, c'est du même coup le Canada français que le gouvernement français et la presse parisienne faisaient bénéficier d'une publicité aussi favorable que gratuite. Si l'équipée des zouaves, douze ans auparavant, avait appris aux Français que « les vertus guerrières », la foi et le « dévouement le plus absolu » subsistaient parmi leurs lointains cousins, le succès de Fréchette leur apprenait cette fois que « le talent, l'esprit et les belles lettres » y persistaient aussi. À quoi s'ajoutait, par un concours de circonstances des plus heureux, le sens des affaires, puisque, ces jours mêmes, par tout Paris, des affiches annonçaient « en caractères gigantesques » le premier emprunt de la Province de Québec sur les marchés parisiens et que les journaux prévoyaient, pour le mois suivant, la création du Crédit foncier franco-canadien ainsi que, dans un avenir pas trop lointain, espérait-on, l'inauguration d'une ligne régulière de steamers entre Le Havre et Québec[34].

Année faste, donc, que cette année 1880 pour les relations France-Québec, qui n'en avaient jamais connu de semblables

32. [Anonyme], *Institut de France. Académie française. Séance publique annuelle du jeudi 5 août 1880*, Paris, Firmin-Didot et C^ie^, 1880, p. 51. Ce jour-là, l'Académie française octroya dix prix Montyon : deux d'une valeur de 2 500 francs chacun (le premier à Fréchette et le second à Louis Legrand, député du Nord, docteur en droit et docteur ès lettres, pour une « savante étude de mœurs, de philosophie sociale et d'économie politique », *le Mariage et les mœurs en France*), huit d'une valeur de 1 500 francs chacun (dont un à Camille Flammarion pour un ouvrage de vulgarisation scientifique, *l'Astronomie populaire*).

33. G.-A. Drolet, « Lettre parisienne » (7 août 1880), *Mi*, 25 août 1880, p. 2, et *Zouaviana*, Montréal, Eusèbe Senécal et C^ie^, 2^e^ éd., 1898, p. 245.

34. *Id.*, *Zouaviana*, p. 254.

depuis la Cession en 1763. C'était en tout cas l'opinion du chargé d'affaires du Québec à Paris, Jonathan Würtele, qui escomptait que l'événement aurait de nouvelles conséquences bénéfiques aux plans économique et politique, pourvu, soupirait-il, que les Canadiens français, les Bleus comme les Rouges, mettent en veilleuse leurs rivalités partisanes et célèbrent dignement le triomphe du poète lauréat : à la faveur de cette accalmie, les journaux de France pourraient enfin présenter le peuple canadien-français autrement que comme un peuple déchiré, à tout instant sur le point de sombrer dans l'abîme. Cela devrait rassurer les investisseurs, qu'effarouchent les luttes intérieures des pays où ils prennent racine : « Le capital est toujours timide[35] », notait Würtele.

Il faut dire qu'à cette époque, à peine rétablie des désordres de la Commune et de la guerre contre la Prusse, la France républicaine travaillait à reprendre une place prépondérante sur l'échiquier politique, industriel et économique européen. Le succès de l'Exposition universelle de 1878, à Paris, venait de manifester la prospérité renaissante du pays, et l'établissement en 1881 du protectorat de Tunisie, première étape de la formation d'un empire colonial qui devait s'étendre jusqu'à l'Extrême-Orient, relança le prestige français dans le monde. Multipliant les échanges économiques avec l'étranger, la France cherchait à recruter des amis et des alliés qui puissent, outre-frontières, vanter ses mérites, diffuser les principes républicains et propager sa langue et sa culture. À cette fin, le 21 avril 1881, c'est dans une véritable atmosphère de victoire que l'Alliance française tint à Paris son premier congrès, mais dès l'été 1880 la France se rappelait au souvenir de son ancienne colonie nord-américaine : elle prêtait des capitaux, décernait des prix.

Après quelques semaines de réceptions, de voyages, de soirées au théâtre ou à l'opéra, Fréchette rentra au Québec. Des libéraux et quelques conservateurs modérés firent de louables efforts pour que le lauréat fût célébré dans la plus franche des harmonies, pour que la plus féconde des ententes cordiales régnât autour des tables bien garnies des banquets que l'on organisa en son honneur (le 7 octobre à Montréal, le 17 novembre à Québec). Mais la belle accalmie rêvée se fit attendre :

35. *Ibid.*, p. 255.

à plus tard, la fin des luttes fratricides. Les ultramontains et les conservateurs les plus vigilants virent d'un mauvais œil le battage publicitaire autour d'un lauréat politique : ils se doutaient bien que la trêve permettrait aux principes républicains de circuler plus librement encore dans le pays. Ils voulurent donc empêcher Fréchette, comme l'écrivit *la Minerve*, de « se faire ici le missionnaire de cette République enchanteresse qui persécute la religion et qui prêche l'athéisme[36] », appréhensions que légitima bientôt *l'Univers* : « L'Académie telle qu'on nous l'a faite n'a guère de complaisances et de récompenses que pour les muses capables d'enfourcher le Pégase des "principes modernes"[37]. » L'hostilité reprit de plus belle entre les rivaux invétérés.

À peine bus les derniers toasts, Fréchette revint au journalisme en assumant, sous le pseudonyme de Cyprien, la chronique politique de *la Patrie*. Lui qui avait fait chanter *La Marseillaise* au terme des banquets organisés en son honneur, il afficha désormais à tous vents ses convictions républicaines : dans les colonnes du journal de Beaugrand, il n'eut que des éloges pour le pays d'Hugo et de Gambetta, et, plusieurs années de suite, à l'occasion du 14 Juillet, il récita des dithyrambes. Pareille ferveur républicaine[38] irrita conservateurs et ultramontains. Aux yeux de certains, ce lauréat triomphaliste se comportait comme l'exécutant des loges maçonniques françaises[39].

À vrai dire, la III^e^ République n'avait pas bonne presse de ce côté-ci de l'Atlantique. C'est que, pour la première fois depuis le 4 septembre 1870, une majorité républicaine venait de

36. [Anonyme], « République et poésie », *Mi*, 4 septembre 1880, p. 2.

37. D'après *la Minerve* du 25 octobre 1880, p. 2.

38. Une ovation accueillit les deux derniers vers du poème que Fréchette récita aux équipages du croiseur *la Magicienne* et de l'aviso *le Dumont-d'Urville* : « Et partout comme ici, France républicaine, /Réparez les erreurs de la France des rois ! » ; les marins français « pleuraient tous d'émotion » ([anonyme], « Visite des marins français à Montréal », *Pat*, 30 juillet 1881, p. 2). Répliquant aux protestations de *la Minerve* ([anonyme], « Encore notre poète », 1^er^ août 1881, p. 2), Fréchette se lança dans une violente charge contre la monarchie française (« La rage à son paroxysme », *Pat*, 3 août 1881, p. 2). L'année suivante, il afficha de nouveau son enthousiasme républicain dans « La Marseillaise du petit porteur de *la Patrie* » : « Je montre au fronton de Paris / La République triomphante ! » (*Pat*, 30 décembre 1882, p. 2).

39. [Anonyme], « M. Fréchette à l'étranger », *Can*, 26 août 1880, p. 2.

s'affirmer à la Chambre des députés (1878) ainsi qu'au Sénat (1879). Et c'est aussi que les francs-maçons y régnaient en maîtres. En effet, depuis l'avènement à la présidence (1879) de Jules Grévy, membre de la loge La Constante Amitié, tout un train de décrets et de lois était en voie d'opérer une « Révolution tranquille » qui laïcisait peu à peu la France et la pliait sans recours sous le joug de l'esprit moderne. Sur tous les fronts, l'organisation, qui connaissait bien la place, frappait juste : les coutumes et les traditions nationales, l'administration publique, la famille, l'atelier, le clergé[40]. Quant à l'Église, la Maçonnerie voulut d'abord la déloger de l'école.

Le 15 mars 1879, le ministre français de l'Instruction publique et des Beaux-Arts, Jules Ferry, membre fondateur de la loge Alsace-Lorraine et solennellement intronisé, le 8 juillet 1875, en même temps que le philosophe positiviste Émile Littré, dans la loge La Clémente Amitié, déposa deux projets de loi : le premier pour réformer le Conseil supérieur de l'Instruction publique et les conseils académiques (exclusion de toutes les personnalités étrangères à l'enseignement, à savoir les représentants des clergés, de l'armée et de la magistrature), le second pour réformer l'enseignement supérieur. Or, l'article 7 de ce dernier projet de loi stipulait : « Nul n'est admis à pratiquer l'enseignement public ou libre, ni à diriger un établissement d'enseignement de quelque ordre que ce soit, s'il appartient à une congrégation religieuse non autorisée[41] » ; dans les faits,

40. « "Ciment de la République", la franc-maçonnerie a agi de toutes les manières : comme école de pensée ; par son intervention directe dans la politique, dans les partis, au Parlement ; par la diffusion des idées laïques et républicaines au moyen de ses multiples associations et de ses journaux. Elle a été la Contre-Église républicaine, ou, comme on a pu le dire, les maçons ont été les jésuites de la République » (J.-P. Azéma et M. Winock, *la IIIe République*, Paris, Calmann-Lévy, 1970, p. 148). Liste partielle des premières mesures administratives et législatives laïques de la IIIe République : autorisation du travail dominical (12 juillet 1880) ; laïcisation des hôpitaux, des hospices et des bureaux de bienfaisance (1879–1892) ; autorisation, à Paris, de la crémation des corps (août 1879) ; suppression du caractère confessionnel des cimetières (15 novembre 1881) ; réglementation de la liberté des funérailles, civiles et religieuses (6 juillet 1882) ; rétablissement du divorce dans le Code civil (29 mai 1884). Voir E. Abt, « La franc-maçonnerie et le gouvernement de la France depuis quinze ans », *Études religieuses*, janvier–juin 1893 ; A. Loth, « Le plan qui s'exécute », *CC*, 14 septembre 1893, p. 1.

41. L. Capéran, *Histoire contemporaine de la laïcité française*, t. I, Paris, Marcel Rivière et Cie, 1957, p. 167.

cet article visait à exclure de l'enseignement les jésuites, en qui les radicaux voyaient l'armée d'élite et les maîtres de l'Église entière. Le 9 juillet 1879, la Chambre des députés adopta la loi Ferry, mais le Sénat, le 8 mars 1880, en rejeta l'article litigieux, « réactionnaire, inique, et qu'aucun péril venant du cléricalisme ne justifiait[42] ». Qu'à cela ne tienne : le 29 et le 30 mars 1880, deux décrets de l'Assemblée nationale française ordonnèrent : 1° à la Compagnie de Jésus, de se dissoudre et d'évacuer, dans les trois mois, les établissements qu'elle occupait sur la surface du territoire de la République, et, dans les six mois, ses établissements d'enseignement ; 2° aux congrégations non autorisées (Maristes, Assomptionnistes, Dominicains, Franciscains, Frères de la doctrine chrétienne, etc.), d'obtenir dans les trois mois la reconnaissance légale pour chacun de leurs établissements, sous peine de dissolution. D'octobre à décembre 1880, ces mesures touchèrent une trentaine de congrégations : quelque 10 000 religieux furent expulsés et près de 360 couvents fermés[43]. Pour le Parti catholique, composé pour une grande part de monarchistes partisans du comte de Chambord, alors exilé en Autriche, c'était là le signe concret d'une volonté non équivoque de déchristianiser la France en laïcisant l'école. D'autres lois poursuivirent coup sur coup la même fin : celles du 16 et du 17 juin 1881 supprimèrent l'enseignement religieux dans les écoles maternelles, abolirent l'équivalence du brevet de capacité en faveur des ministres du culte, des religieux et des religieuses et promulguèrent la gratuité de l'école publique, et celle du 28 mars 1882 rendit l'enseignement primaire obligatoire pour les enfants de 6 à 13 ans révolus et y remplaça l'instruction religieuse par l'instruction « civique », c'est-à-dire laïque[44]. Le temps de quelques votes, la France était devenue la fille aînée de l'Église maçonnique.

42. *Ibid.*, p. 201.

43. E. Abt, *op. cit.*, juin 1893, p. 231.

44. Autres mesures gouvernementales françaises touchant le domaine de l'enseignement : exclusion des membres religieux du Conseil supérieur de l'Instruction publique ; interdiction aux institutions catholiques de porter le titre d'université ; attribution d'un caractère facultatif à l'instruction religieuse dans les écoles primaires (24 septembre 1880) ; création de collèges et de lycées de jeunes filles sous le régime de la libre pensée (21 décembre 1880) ; suppression de tous les emblèmes religieux du mobilier scolaire : croix, statuettes et tableaux, dans les écoles maternelles et primaires publiques (2 novembre 1882) ; abolition de l'aumônerie à l'École normale supérieure, dans les écoles normales primaires et dans les écoles nationales d'arts et métiers (1881–1884) ;

Au Québec, cependant, les libéraux radicaux, qui se faisaient – surtout à *la Patrie* – les défenseurs et les propagandistes de l'idéal républicain, prirent garde de se montrer trop ouvertement favorables aux politiques anticléricales françaises, dont ils s'appliquaient plutôt à minimiser la portée. Ils n'en applaudirent pas moins aux réformes progressistes et firent l'éloge de parlementaires francs-maçons. De leur côté, les ultramontains, des conservateurs et même des libéraux modérés s'inquiétaient du virage radical de la France, où les théories et les doctrines philosophiques et sociales modernes (comme le positivisme, le matérialisme et le socialisme) supplantaient les principes catholiques. D'un commun accord, *la Vérité*, *le Courrier du Canada* et *la Minerve* multipliaient les reproductions d'articles de périodiques légitimistes français hostiles au gouvernement de la III^e^ République.

C'est dans ce contexte que l'Union Allet, avec l'appui des chefs ultramontains, planifia la visite au pays d'un parent de l'héritier légitime des Bourbons, le comte de Chambord, soit l'officier qui commandait les détachements des zouaves canadiens-français pendant les campagnes de 1868–1870, le général-marquis Athanase de Charette de La Contrie, qui, selon le rédacteur en chef du *Courrier du Canada*, Narcisse-Eutrope Dionne, « représent[ait] à un degré éminent l'idée catholique [et] port[ait] fièrement l'étendard de la contre-révolution sous l'égide du Sacré-Cœur de Jésus[45] ». Du 20 juin 1882 (date de son arrivée à la gare Bonaventure de Montréal[46]) au 1^er^ juillet

diffusion de la morale laïque (lettre de Jules Ferry aux instituteurs, 17 novembre 1883). Œuvre principalement du franc-maçon Jules Ferry, ministre de l'Instruction publique (4 février 1879–14 novembre 1881, 30 janvier 1882–7 août 1882, 21 février–20 novembre 1883), cette législation étapiste organisait systématiquement la sujétion à l'idéologie maçonnique (voir [anonyme], « L'enfant et la maçonnerie », *le Journal des Trois-Rivières*, 2 octobre 1882, p. 2) ; prétendant « établir l'humanité sans Dieu ni Roi », elle accomplit une « révolution laïque, dans l'ensemble pacifique » (J.-M. Gaillard, *Jules Ferry*, p. 424).

45. N.-E. Dionne, « Correspondance d'Ottawa », *CC*, 3 juillet 1882, p. 2. Association des zouaves québécois, l'Union Allet – ainsi nommée en l'honneur du colonel Allet, un de leurs commandants à Rome – fut fondée en 1871 pour favoriser l'entraide des anciens combattants et continuer « leur mission de la défense de l'Église et de ses droits ».

46. Ce même jour, des élections reportèrent le Parti conservateur au pouvoir à Ottawa. Dans une lettre du 10 juillet 1882 au chef libéral fédéral, Edward Blake, Wilfrid Laurier attribua au contrôle clérical sur l'éducation l'échec retentissant des libéraux du Québec lors de ces élections. Quand les

(jour de son départ pour Toronto), le chef légitimiste et sa suite firent l'objet de plusieurs manifestations, que la presse commenta largement. Le séjour de l'illustre visiteur procura ainsi aux ultramontains l'occasion d'intensifier leur lutte contre l'idée républicaine et de clamer leur fidélité au système monarchique, à leurs yeux indissociable des grands principes catholiques et du rayonnement de l'Église dans le monde.

Les libéraux républicains de protester et Fréchette, le plus bruyant d'entre eux, de se lancer dans l'une des campagnes les plus intenses de sa carrière de polémiste. Dans *la Patrie* du 24 juin 1882, il dénonça avec force les manifestations officielles en l'honneur du général de Charette, qu'il tenait pour l'un des opposants au gouvernement français de l'heure. Tout spécialement, il prit à partie quelques-uns des organisateurs de la tournée du chef légitimiste : Charles Thibault, François-Xavier-Anselme Trudel et Benjamin-Antoine Testard de Montigny, présentant les ultramontains comme « une organisation de révoltés qui depuis un an résistent ouvertement à la cour de Rome, accusent sans pudeur le pape du jour de libéralisme catholique, la Propagande de vénalité, nos évêques d'hérésie, et déclarent à qui veut les entendre que l'Église est en danger sous le gouvernement de Léon XIII[47] ».

Par-dessus tout, il s'indigna de la participation de Laurent-Olivier David, un libéral modéré (du moins était-ce l'image que cherchait à projeter le directeur de *la Tribune*), aux manifestations légitimistes : dans un bref discours prononcé au banquet du 24 juin en présence du général de Charette, David avait fait l'éloge du système monarchique, garant de la foi catholique en

---

étudiants sortent des collèges classiques, écrivait-il, ce sont des ignorants en même temps que des conservateurs fanatiques ; ainsi les ont faits leurs professeurs, des religieux « préjugés et partiaux » qui maîtrisent leur spécialité, mais ignorent tout le reste, surtout l'histoire moderne. Quant au peuple, « l'absence totale d'honneur et de dignité [...] rend toutes les classes – hautes et basses – accessibles à la corruption sous toutes ses formes » (cité par J. Hamelin, J. Huot et M. Hamelin, *Aperçu de la politique canadienne au XIX^e siècle*, Québec, s. édit., 1965, p. 98).

47. Cyprien, « Chronique », *Pat*, 1^er juillet 1882, p. 2. Réplique de Tardivel : « Nous avons déjà flétri ces accusations comme d'abominables mensonges et nous avons mis leur auteur, à plusieurs reprises, au défi de les prouver. Il n'ose pas relever notre défi, mais il continue à répéter ses calomnies. Le misérable lâche ! » (« La note maçonnique », *Vé*, 15 juillet 1882, p. 1).

France ; du même souffle, il avait dit regretter que la République se fût engagée « dans la voie de l'irréligion et du socialisme[48] ». En réplique, et chaque semaine pendant sept mois, toujours dans *la Patrie*, Fréchette réserva une partie de la chronique de Cyprien à son feuilleton de la « Petite histoire des rois de France[49] ».

Dans le but d'atténuer les visées antichrétiennes de la III^e^ République, il voulut prouver que les rois de France ne s'étaient pas toujours montrés des fils soumis de l'Église et que les mécréants de la III^e^ République, en expulsant les jésuites du territoire, n'avaient fait qu'imiter certains monarques, comme l'aïeul du comte de Chambord, Charles X. En outre, il chercha à persuader ses lecteurs que, de Childéric I^er^ à Charles X, les monarques français n'avaient été que des monstres, rebelles à l'Église et tyrans sanguinaires. À cette fin, dans la plus pure des traditions maçonniques et voltairiennes, il présenta une sinistre collection d'atrocités et d'exactions que les rois – et les reines – de France auraient commises au détriment du peuple et de l'Église. Il les montra réfractaires aux préceptes de l'Église catholique (plusieurs avaient été excommuniés), adonnés à des mœurs dissolues ou barbares (fratricides, parricides, adultères, déviations sexuelles), indifférents aux biens comme à la vie de leurs sujets (le peuple, accablé d'impôts, de tailles et de taxes, subissait maintes vexations, servait de chair à canon pour ses seigneurs et maîtres). Il fit observer que si le citoyen, en système monarchique, ne pouvait rien contre l'abus de pouvoir ou l'esprit de vengeance d'un roi, du moins pouvait-il, en système démocratique, espérer confier les affaires de l'État au meilleur parti possible.

Pour étayer son argumentation et tisser la trame de son récit, Fréchette, à l'exemple des folliculaires et des publicistes

48. [L.-O. David], « À la demande de M. de Charette [...] », *la Tribune*, 1^er^ juillet 1882, p. 2.

49. Titre probablement calqué sur celui d'un pamphlet qu'Arthur Buies cite dans *la Lanterne* : *Petite histoire des papes de Rome* (24 décembre 1868, p. 243) et qui devait illustrer cette phrase de *l'Avenir* : « L'histoire de la papauté pendant une suite de siècles est l'histoire de tous les crimes qui déshonorent l'humanité » (B., « Dîmes », 17 janvier 1850, p. 2), que n'oublièrent ni les radicaux (voir [anonyme], « Ce que sont les Rouges en religion ! », *Courrier de Saint-Hyacinthe*, 17 juin 1871, p. 3) ni les ultramontains (voir L.-F. Laflèche, *Mémoire de l'évêque des Trois-Rivières sur les difficultés religieuses en Canada*, Trois-Rivières, G. Desilets et frère, 1882, p. 17).

français des XVIII^e et XIX^e siècles, recourut la plupart du temps à des sources historiques secondaires. De façon générale, il puisa dans l'encyclopédie maçonnique de Pierre Larousse, le *Grand dictionnaire universel du XIX^e siècle* (ouvrage à l'Index), ainsi que dans des pamphlets parus en pleine tourmente révolutionnaire : *les Crimes des rois de France*, de Louis de Lavicomterie, et *les Crimes des reines de France*, de Louise-Félicité Guinement de Kéralio (Louise Robert[50]). À l'occasion, il consulta les *Origines de la France contemporaine* d'Hippolyte Taine (une première édition avait paru en 1875) et *l'Histoire de France* (1833–1867) de Michelet. Passant sous silence les faits qui nuisaient à sa cause, il tenta de démontrer que l'enseignement de l'histoire, selon lui tendancieux et partial, que dispensaient les prêtres professeurs des collèges classiques ne satisfaisait pas aux règles objectives de la science. La question de l'enseignement était en effet à l'ordre du jour[51].

50. *GDU*, t. IX, p. 1187. C'était la femme du peintre Hubert Robert, membre de la loge Les Amis-Réunis (1773) et de la Société olympique (1786). Voir aussi *la Grande encyclopédie*, t. XXI, p. 479, et t. XXVII, p. 865.

51. Vers la fin de la session du 8 mars au 27 mai 1882, le gouvernement Chapleau avait fait adopter par l'Assemblée législative une série d'amendements aux lois régissant l'instruction publique ; comme ces mesures auraient eu pour effet d'amorcer la laïcisation du système d'éducation, le Conseil législatif les rejeta, à l'indignation du Premier ministre. Dans le dernier d'une série d'articles qu'il consacra à cette question, Tardivel justifia le refus du Conseil législatif ; après avoir montré que l'un des amendements pavait la voie à un article qui obligerait tout enseignant, même religieux, à obtenir « un diplôme ou brevet de capacité », il conclut : « C'est précisément de cette manière que nos laïciseurs veulent procéder, par petites doses, par amendements successifs et progressifs, jusqu'à ce qu'ils aient atteint leur but : l'accaparement de l'éducation par l'État au détriment des droits de l'Église et des pères de famille. Est-ce que les francs-maçons de France et de Belgique ont procédé autrement que procèdent nos laïciseurs ? Et ne sommes-nous pas justifiable de dire que ces agissements ténébreux que nous signalons en ce moment indiquent clairement que l'esprit maçonnique nous envahit ? » (« Le fameux projet de loi. Quatrième article », *Vé*, 9 décembre 1882, p. 2). À la réunion du 28 septembre 1882 du Comité catholique du Conseil de l'Instruction publique, « les évêques ont stigmatisé les infâmes projets de loi de l'hiver dernier et leurs auteurs » ([anonyme], « Une nouvelle qui va soulager la conscience des catholiques [...] », *le Journal des Trois-Rivières*, 2 octobre 1882, p. 2). À l'unanimité, le Comité pria le surintendant d'« exprimer à l'honorable Premier ministre son vif désir qu'aucun projet de loi sur l'éducation ne soit dorénavant soumis à la Législature, sans avoir d'abord été communiqué à ce comité qui aura ainsi l'occasion de donner son opinion sur lesdits projets de loi » ([anonyme], « Comité catholique du Conseil de l'Instruction publique », *l'Enseignement primaire*, vol. 3, n° 1, 2 janvier 1883, p. 6).

Mais les lacunes de la documentation et de l'argumentation du pamphlétaire n'échappèrent pas à la vigilance de ses adversaires, dont un mystérieux Héraclite, qui publiait dans les colonnes du *Courrier du Canada*, le principal journal conservateur de Québec, d'adroites et percutantes réfutations de la *Petite histoire des rois de France*. Après avoir reproché aux journalistes de *la Patrie* de sympathiser, non pas avec les républicains français constitutionnels, comme ils le prétendaient, mais avec des radicaux comme Jules Ferry, Paul Bert, Léon Gambetta, Henri Brisson, Charles Floquet et Eugène Spuller, tous francs-maçons, Héraclite définit ce qu'il appelait la méthode « *cyprianesque*[52] » : fabrication d'erreurs historiques, sollicitation de textes, manipulation de citations extraites de leur contexte, recours exclusif à des sources secondaires peu fiables, comme les pamphlets révolutionnaires[53], l'*Histoire de France tintamarresque* de Touchatout (pseudonyme de Léon Bienvenu) et l'encyclopédie « libre penseuse » de Pierre Larousse : l'historien improvisé « brouille tout, confond les personnes, change les noms, dénature les faits, et se perd dans la plus admirable confusion qu'il soit possible de voir[54] ». Quant au fond de la

52. Héraclite, « Les incartades de *la Patrie* », *CC*, 22 septembre 1882, p. 2. Selon Héraclite, la méthode de Cyprien s'apparente à celle que décrivit le théologien et polémiste espagnol Jaime Balmès : « Choisissez [...] une institution quelconque, la plus juste, la plus utile qu'on puisse imaginer ; attachez-vous à faire ressortir les maux et les inconvénients qu'elle a pu causer ; ayez soin de grouper en peu de pages ce qui se trouve disséminé en un grand nombre de siècles : l'histoire en sera repoussante, hideuse, digne d'exécration. »

53. Un collaborateur anonyme du *Canadien* avait déjà vu que Cyprien s'inspirait « des auteurs fanatiques » (« Les calomnies de *la Patrie* », 25 juillet 1882, p. 2). Quant à lui, Héraclite citait ses propres sources : des œuvres d'une vingtaine d'historiens, non exclusivement légitimistes ou ultramontains.

54. Héraclite, « Les bévues de Cyprien », *CC*, 12 octobre 1882, p. 2. Dans ses articles suivants (16 et 25 octobre, 8 novembre 1882), Héraclite mit Cyprien au défi d'indiquer la source d'une citation de Chateaubriand introduite dans la chronique de *la Patrie* du 30 septembre 1882 : « Avec les Bourbons, toutes les libertés meurent à la fois. » Fréchette ne releva pas le défi, et pour cause ; mieux encore : il retira la phrase litigieuse de l'édition en brochure. Héraclite savait sans doute que le polémiste libéral avait emprunté cette citation à l'article « Monarchie » du *Grand dictionnaire universel* de Larousse : « Avec les Bourbons commence la *monarchie* absolue. Alors, comme le fait remarquer Chateaubriand, "toutes les libertés meurent à la fois, la liberté politique dans les États, la liberté religieuse par la prise de La Rochelle, et la liberté littéraire par la création de l'Académie française" » (t. XI, p. 423). Si Fréchette avait falsifié le texte de Larousse, Larousse avait fait de même pour le texte de Chateaubriand, lequel ne mettait pas en cause l'entière dynastie des Bourbons, mais le seul ministre Richelieu, dont il approuvait en partie les décisions (voir « Analyse

question, Héraclite se demandait « par quel effort de logique [Cyprien] prétend démontrer que les crimes de certains rois peuvent faire pardonner à des catholiques leurs sympathies pour une République ennemie de Dieu et de son Église[55] ». Ainsi soumis aux feux redoublés de son tortionnaire, Fréchette dut revivre les affres de saint Laurent sur le gril : qui pouvait bien être cet Héraclite doué d'une telle maîtrise des débats journalistiques ? Il crut un instant qu'il s'agissait d'Adolphe-Basile Routhier ; mais l'honorable juge, déjà passablement assagi depuis les *Causeries du dimanche*, dénia toute participation à cette affaire[56]. Il finit enfin par connaître l'identité de son détracteur : Thomas Chapais, fils d'un membre influent du Parti conservateur, Jean-Charles Chapais[57].

Lorsque parut la dernière tranche de la *Petite histoire*, le 3 février 1883, la vie politique avait atteint un haut degré de fébrilité en raison de la proximité d'une campagne électorale provinciale. Les modérés des deux partis contestaient leur aile radicale : les libéraux s'en prenaient à *la Patrie* et les conservateurs à *la Vérité*, mais aussi à *l'Étendard*, que François-Xavier-Anselme Trudel venait de fonder. Dans *la Tribune*, Laurent-

raisonnée de l'histoire de France, depuis la bataille de Poitiers, sous le roi Jean, en 1356, jusqu'à la Révolution de 1789 », dans *Œuvres de Chateaubriand*, t. X, Paris, Garnier frères, 1925, p. 329). Jugement final d'Héraclite : « La juste valeur du citoyen lauréat est désormais connue. En fait de littérature, ce n'est qu'un rimailleur de coulisses, en fait de science, ce n'est qu'un historien de pacotille, en fait d'honneur chevaleresque, ce n'est qu'un Roland d'opéra-comique » (« Un chroniqueur aux abois », *CC*, 9 décembre 1882, p. 2).

55. Héraclite, « Les bévues de Cyprien », *CC*, 12 octobre 1882, p. 2. Avis partagé par *la Tribune*, qui s'étonnait que *le Courrier de Montréal* n'eût pas vu que la IIIe République était « inspirée, dirigée par des hommes et des journaux qui voudraient remplacer la religion en France par la libre-pensée » ([anonyme], « Nous approuvons *l'Étendard* [...] », 10 février 1883, p. 3).

56. Voir A.-B. Routhier, « Correspondance », *Pat*, 6 novembre 1882, p. 2 ; *CC*, 8 novembre 1882, p. 2.

57. Extrait d'une lettre de la mère du jeune polémiste ultramontain à son fils : « Permets-moi de te complimenter sur ton habileté à bâtonner MM. Beaugrand, Cyprien et Cie. Ton père et moi avons lu avec délices tes articles dans *le Courrier*. Ton père (qui est difficile, s'il te plaît) les a trouvés très forts. Continue, mon cher enfant, à fustiger ces coquins comme ils le méritent. Tu ne saurais faire meilleure œuvre. S'ils étaient tous démasqués de la sorte, ils ne feraient pas tant de dupes, car il y a une foule de gens honnêtes qui les suivent, plutôt par bêtise et par ignorance, que par mauvais principes et haine de la vérité » (G. Dionne-Chapais, lettre à T. Chapais, 28 septembre 1882, dans J. Barnard, *Mémoires Chapais*, t. III, p. 200-201).

Olivier David appuyait les nouveaux projets de coalition d'Honoré Mercier.

À ce moment, Rome se mit de la partie. Mgr Taschereau fit paraître dans la presse deux mots d'ordre du préfet de la Congrégation de la Propagande, le cardinal Giovanni Simeoni, des milieux libéraux de la cour vaticane : interdiction au clergé de s'immiscer dans les élections « d'une manière indue » (3 février 1883) ; interdiction aux fidèles d'attaquer l'université Laval, « par des actes ou par des écrits », au sujet de l'affaire de la succursale de l'université à Montréal (27 février 1883). Peine perdue : un membre du Cercle catholique de Québec, le docteur Jean-Étienne Landry, lança une vive polémique contre le recteur de l'université Laval, le grand-vicaire Thomas-Étienne Hamel, qui avait soutenu que les obédiences maçonniques auxquelles étaient affiliés les professeurs protestants de Laval n'étaient que des sociétés de secours mutuel, sans hostilité à l'endroit du catholicisme.

Sur les entrefaites, la publication d'un mandement de Mgr Taschereau sur les sociétés secrètes aggrava la tension, pourtant déjà des plus vives. Considérant que les accusations publiques d'appartenance à la franc-maçonnerie (portées contre des hommes politiques, de hauts fonctionnaires du Conseil de l'Instruction publique, des membres du personnel enseignant de l'université Laval et des membres du clergé, voire de l'épiscopat) constituaient des jugements téméraires d'une extrême gravité, l'archevêque de Québec en fit un cas réservé dont l'absolution relèverait de lui-même, de ses grands-vicaires ou de prêtres « à qui la faculté en aurait été spécifiquement donnée pour des cas particuliers » ; sous peine de faute grave, les fidèles ne devaient désormais confier leurs accusations – et leurs preuves – qu'« à l'Ordinaire [l'évêque] de l'accusé ou à son official [chanoine ou prêtre désigné comme tel][58] ».

Ces mesures vexatoires enchantèrent les libéraux, mais consternèrent les ultramontains : le père de famille ne pourrait désormais communiquer ses soupçons ni à son épouse ni à ses

58. E.-A. Taschereau, « Mandement sur les sociétés secrètes » (1er juin 1883), dans *Mandements* [...] *des évêques de Québec*, nouvelle série, t. II, p. 366-370. Mgr Taschereau révoqua cette réserve le 2 février 1885 (« Circulaire au clergé », *op. cit.*, p. 453).

enfants, et, pour dénoncer un catholique né en France (il était bien connu que des émigrés français hantaient les loges montréalaises), l'on ne pourrait plus s'adresser qu'à l'évêque du diocèse d'origine du suspect. Aussi reprochèrent-ils à l'archevêque de Québec, issu d'une grande famille libérale, de favoriser en secret la franc-maçonnerie. Ils l'accusèrent même d'être à l'origine des conflits politiques et religieux, « la source du mal de l'époque au Canada[59] », accusation qu'un membre du Cercle catholique de Québec, Philippe Landry, livra en personne au secrétaire de la Congrégation de la Suprême Inquisition, à Rome, en août 1883[60]. De leur côté, les libéraux voyaient la source de tous leurs ennuis dans la personne de l'évêque de Trois-Rivières, Mgr Laflèche[61] ; ils ne cessaient de s'en plaindre à Rome.

59. C'est à l'abbé Alexis Pelletier, alors curé de Valleyfield, que l'on attribue *la Source du mal de l'époque au Canada, par Un catholique*. Publié à Rome en 1881, ce pamphlet venait d'être remis en circulation par les soins du libraire Joseph-Alfred Langlais, membre du Cercle catholique de Québec. Dès le 20 janvier 1884, Mgr Édouard-Charles Fabre, évêque de Montréal, en interdit la lecture à ses fidèles (*Mandements* [...] *publiés dans le diocèse de Montréal*, t. IX, p. 539-541) ; le 2 février 1884, Mgr Taschereau fit de même (*op. cit.*, p. 391-392). Quelque temps plus tard, le bruit courut que l'archevêque de Québec avait interdit au curé de Saint-Denis-de-Kamouraska de lire en chaire l'encyclique *Humanum genus*, sous prétexte que cette lecture, « trop difficile à suivre et trop longue, [...] aurait ennuyé les fidèles » (J.-P. Tardivel, lettre à H. Smeulders, 27 mai 1884) ; en tolérant les injures contre les prêtres ultramontains tout en réclamant le respect pour « les MM. du Séminaire et leurs rares amis », Mgr Taschereau se rendrait coupable d'abus de pouvoir : ce serait là « l'une des principales causes du profond malaise qui règne dans ce pays » (lettre du même au même, 9 août 1884, ANQ, fonds Tardivel).

60. Fils du Dr Jean-Étienne Landry, que l'université Laval venait de destituer de son poste de professeur honoraire, Philippe Landry se rendit à Rome pour défendre son père contre le grand-vicaire Thomas-Étienne Hamel ; il n'y eut entente entre les parties qu'en septembre 1886, soit plus de deux ans après le décès du Dr Landry (18 juin 1884). Les ultramontains canadiens-français n'étaient pas les seuls à soupçonner des membres de la hiérarchie ecclésiastique de collusion avec la franc-maçonnerie : vers octobre 1882, des catholiques français avaient émis des doutes sur l'orthodoxie du nonce de Paris, Mgr Wladimir Czacki (voir L. Capéran, *Histoire contemporaine*, t. II, p. 231-232).

61. Le 20 février 1882, Mgr Laflèche avait soumis aux cardinaux de la Propagande son *Mémoire* [...] *sur les difficultés religieuses en Canada* ; il y « liait en un faisceau toutes les difficultés religieuses pour en dégager la commune nature, infiltration du libéralisme dans le Canada catholique, et résistance acharnée des défenseurs des bons principes » ; en appendice, il déplorait que l'archevêque de Québec « se montrât timide et condescendant à l'égard du libéralisme catholique » (R. Rumilly, *Monseigneur Laflèche et son temps*, Montréal, B. D. Simpson, 1945, p. 189-190 et 204).

C'est au cœur de cette agitation politico-religieuse que *la Patrie* du 22 septembre 1883 annonça la publication en brochure de la *Petite histoire des rois de France*. Ornée en son centre du dessin d'une couronne royale, la page couverture de la brochure portait une dédicace ironique : « Humblement dédiée à ceux qui appellent encore les rois de France des rois *très chrétiens* ». La préface, simple agencement de fragments de chroniques éparses, se voulait une justification de l'entreprise. La collation du nouvel état du texte avec celui du journal révèle que le polémiste cherchait à généraliser la portée de son discours, à hausser le ton du débat ; il avait éliminé la plupart des noms de ses adversaires et de leurs journaux, et retranché quelques-unes des assertions qui résultaient d'erreurs historiques ou de manipulations de textes. Quoi qu'il en soit, lancée au plus fort de la lutte électorale, la brochure passa presque inaperçue. Seul *le Courrier du Canada* y référa, bien qu'indirectement, dans des articles qui corrigeaient quelques-unes des exagérations de Cyprien sur des points de l'action sociopolitique des rois[62].

À l'été comme à l'automne 1883, le républicanisme restait d'actualité. Tandis que des ultramontains opportunistes, comme Adolphe-Basile Routhier et le rédacteur du *Canadien*, Israël Tarte, glissaient peu à peu vers le conservatisme, sinon vers le libéralisme, *la Patrie* accentuait sa position : « Oui, nous sommes républicains », proclamait Fréchette le 21 juillet 1883[63]. Quelques semaines plus tard, au banquet du 20 octobre offert par les libéraux (auxquels s'étaient joints quelques conservateurs) à un visiteur français, le F.·. Auguste Vermond, député radical de Seine-et-Oise, il déclama son poème « Les excommuniés ». Ce qui lui valut une remontrance du directeur-fondateur de *la Vérité*, Jules-Paul Tardivel, qu'indignait l'éloge

62. [Anonyme], « Le paysan dans l'ancienne France », « L'égalité jadis en France », « Mais leur despotisme ! », *CC*, 11, 17 et 18 octobre 1883. Quand sa brochure parut, Fréchette avait officiellement quitté le journal de Beaugrand depuis sept ou huit mois, sans doute à la satisfaction des libéraux opportunistes que le radicalisme de *la Patrie* gênait à l'approche des élections provinciales ; peine perdue : le scrutin du 26 septembre reporta les conservateurs au pouvoir.

63. Le 14 août 1883, *la Patrie* annonça que le président de la France avait nommé Fréchette officier d'Académie. Commentaire de l'abbé Baillargé : « Les rubans Ferry sentent la franc-maçonnerie et par suite, ceux qui les reçoivent, surtout dans les circonstances actuelles, sont à nos yeux probablement *des frères ou des amis* ou des sots » (lettre à Mgr Fabre, 19 septembre 1883, citée par R. Olivier, *Vie de l'abbé* [...] *Baillargé*, p. 21).

de « cinq malheureux Canadiens qui, aveuglés par un faux patriotisme après la cession du pays à l'Angleterre, [avaient] encouru l'excommunication[64] ».

À cette époque, à la demande du cardinal Luigi Bilio, secrétaire de l'Inquisition (cet ancien candidat à la succession de Pie IX était peut-être de ceux qui, depuis le printemps 1883, cherchaient à rendre Léon XIII plus critique à l'égard de la III^e^ République), le haut clergé menait une vaste enquête sur les effectifs, le prosélytisme et l'influence de la franc-maçonnerie parmi les Canadiens français catholiques. Le 12 octobre 1883, dans la présentation du rapport qu'il adressa à M^gr^ Taschereau, l'évêque de Saint-Hyacinthe, M^gr^ Louis-Zéphirin Moreau, minimisa l'influence de la maçonnerie dans son diocèse ; en revanche, il disait regretter

> [...] qu'une certaine école de catholiques dans notre Province, composée surtout de journalistes, et qui est malheureusement appuyée d'évêques et de prêtres, se targue d'un zèle bien trop outré pour découvrir de la franc-maçonnerie partout [...]. À son sens les évêques se laissent tromper et endormir, et conduisent leurs pauvres ouailles à une ruine religieuse imminente. [...] Par ses exagérations, ses prétentions et son insurbodination à l'autorité des premiers pasteurs, cette école a déjà opéré un grand mal dans notre pays, et Dieu seul sait celui qu'elle fera dans l'avenir, si elle ne revient de ses errements[65].

Aussi souhaitait-il que le Saint-Siège prît des mesures pour guérir le pays de ce qu'il qualifiait d'abus. De leur côté, cherchant à tirer profit du séjour au Québec d'un délégué du pape, dom Henri Smeulders, les ultramontains firent circuler une pétition pour demander à Léon XIII d'instituer une enquête sur la situation religieuse au Québec – en clair, sur M^gr^ Taschereau.

Peu après le 20 décembre 1883, au moment où Philippe Landry mettait le point final à une polémique sur cette question avec Ernest Pacaud, le rédacteur en chef de *l'Électeur* (l'équivalent à Québec, mais en plus discret, de *la Patrie*), parut un

---

64. « [...] ce banquet Vermond a été une malheureuse affaire d'un bout à l'autre : Ç'a été une véritable glorification du libéralisme, du radicalisme, de l'impiété, de l'enfouissement civil. Ce dîner marquera une date néfaste dans notre histoire » ([J.-P. Tardivel], « Petites notes », *Vé*, 3 novembre 1883, p. 3).

65. L.-Z. Moreau, lettre à E.-A. Taschereau, 12 octobre 1883, archives de la chancellerie de l'évêché de Saint-Hyacinthe, Registre des lettres des évêques de Saint-Hyacinthe.

pamphlet de Jean d'Erbrée (pseudonyme du jésuite Édouard Hamon) sur *la Franc-Maçonnerie dans la Province de Québec en 1883*. Des passages de la brochure concernaient expressément le polémiste de *la Patrie* :

> [...] ce journal, fidèle aux traditions de la Maçonnerie, ne cesse de déverser les flots de sa haine stupide et ignorante sur la Monarchie française et les principes qu'elle représente. Il reprend en sous-œuvre et dans un langage d'une trivialité, souvent même d'une obscénité qui rappelle les pages du *Père Duchêne* de 1793, le vieux programme des loges : *Lilia calcate pedibus*, « Foulez les Lis aux pieds. » [...] On a voulu, paraît-il, attribuer la paternité de la *Petite histoire* [*des rois*] *de France* à un homme dont s'honore à juste titre la littérature canadienne. Il nous répugne trop de croire un poète de talent capable de pareilles bassesses : Nous aimons mieux y voir l'œuvre d'apprentis maçons s'exerçant avec succès au plagiat, à l'insulte et à la calomnie[66].

Quelques pages plus loin, le père Hamon formulait une mise au point : « Voir de la Maçonnerie partout en Canada, c'est exagération regrettable ; n'en voir nulle part, c'est aveuglement fatal ; ou trahison détestable[67]. » Dans sa réplique, Fréchette reconnut la paternité de la *Petite histoire des rois de France*, tout en précisant ne l'avoir écrite que pour se défendre contre ceux qui l'accusaient d'impiété parce qu'il était républicain[68].

66. J. d'Erbrée, *la Franc-maçonnerie*, p. 258 et note a de la même page. « Les ouvrages des écrivains hostiles à l'Église sont les arsenaux où les rédacteurs de ce journal vont chercher leurs moyens d'attaque » ([anonyme], « Les jésuites et *la Patrie* », *Can*, 12 juillet 1882, p. 2).

67. J. d'Erbrée, *op. cit.*, p. 269. « Les Canadiens français entrent dans la secte en plus grand nombre qu'on [ne] le croit. Il est inutile de fermer les yeux et de cacher la réalité. Ceux qui nient cette réalité ne savent pas ce qui se passe autour d'eux » ([anonyme], « Franc-maçonnerie », *Can*, 26 septembre 1882, p. 2 ; « Les francs-maçons en Canada », *l'Union des Cantons de l'Est*, 30 septembre 1882, p. 2). Jean d'Erbrée estimait à 1 100 le nombre des Canadiens français reçus dans les loges depuis 1869 (*op. cit.*, p. 260, n. a) ; dès 1853–1854, deux cents Canadiens français se seraient affiliés à la franc-maçonnerie, parmi lesquels les membres de « la majorité active et libérale rouge de l'Institut canadien de Montréal » ([anonyme], « Révolution en Canada », *Mi*, 18 avril 1881, p. 2).

68. Voir Appendice III, p. 1260-1263. Certes, Fréchette ne poursuivait pas que des buts personnels : associant sous le sceau de l'imposture le catholicisme et le monarchisme, il propageait le républicanisme et le laïcisme ; discréditant l'enseignement clérical de l'histoire, il œuvrait à l'instauration d'un système laïque d'éducation. Il collaborait ainsi à l'œuvre maçonnique, ce dont ses adversaires étaient conscients (voir [J.-P. Tardivel], « La note maçonnique », *Vé*, 15 juillet 1882, p. 1-2 ; « À travers la presse canadienne », *Vé*, 9 septembre 1882, p. 3 ; Héraclite, « Les incartades de *la Patrie* », *CC*, 28 septembre 1882, p. 2 ; « Le chambordisme », *CC*, 5 octobre 1882, p. 2).

Quelque temps plus tard, le 12 mai 1884, Beaugrand le rappela à *la Patrie*, cette fois comme rédacteur en chef. Des nombreux articles qu'il rédigea au cours des quatorze mois qu'il occupa ce poste, Fréchette n'en inclura que deux dans ses *Satires et polémiques*. Ces deux textes traitent de falsification de documents : le 22 novembre 1884, Fréchette blâma Tardivel d'avoir insinué que des clercs, ennemis de Mgr Laflèche, avaient forgé un rapport qui discréditait l'évêque de Trois-Rivières auprès du Saint-Siège dans le débat sur la division de son diocèse ; le 13 décembre, il voulut démontrer que le directeur et rédacteur de *la Minerve*, Joseph Tassé, avait mal cité le discours qu'il avait prononcé à la Chambre des communes, en 1878, à propos de l'attribution par le Vatican de la Grande Croix de Saint-Grégoire-le-Grand à Hector Langevin.

Le 9 juillet 1885, par suite d'une mésentente avec Beaugrand au sujet de l'affaire Riel, Fréchette démissionna de la rédaction de *la Patrie* et quitta Montréal pour se retirer avec sa famille à Nicolet. Confiant à un ami français que « [l]e succès constant des lâches, des vendus et des cyniques [l'avait] dégoûté de la vie politique[69] », il se consacra à des travaux littéraires, notamment à la préparation d'une œuvre qu'il publia au cours de son deuxième séjour en France : *la Légende d'un peuple* (1887). Il donna même l'impression de vouloir se détourner à jamais des conflits idéologiques après sa nomination par Mercier, devenu Premier ministre, au poste très officiel et bien rémunéré de greffier du Conseil législatif (avril 1889), en remplacement de Georges de Boucherville, d'allégeance conservatrice ; il devait cette sinécure aux nombreux services rendus à la cause libérale. À Montréal, où il s'était réinstallé, il habitait avec sa famille une maison bourgeoise de la rue Sherbrooke.

Mais l'humeur combative le reprit : suivirent six années d'une lutte acharnée contre des clercs. Au terme de cette période critique se réalisa au Québec une ébauche de Révolution tranquille : la conquête du pouvoir par le Parti libéral, grâce à un certain arrachement des mentalités aux anciennes structures de pensée et de comportement. Ce fut là le résultat d'un patient travail d'agitation de l'opinion publique auquel Fréchette participa et qu'il évoqua, avec une feinte naïveté, dans

69. L. Fréchette, lettre à Paul Blanchemain, 23 décembre 1885, ANC, fonds Fréchette.

sa lettre ouverte du 13 février 1894 au père Zacharie Lacasse, l'un de ses principaux adversaires :

> Vous constatez vous-même, révérend monsieur, qu'il s'opère en ce moment un mouvement considérable dans les esprits. Il ne faut pas toujours voir là la diffusion des mauvaises doctrines. C'est le plus souvent l'*émancipation* naturelle et légitime des intelligences qui fait son chemin. [...] Oui, il s'est fait un chemin énorme dans le pays depuis deux ans ; pourquoi s'est-il fait au détriment du clergé[70] ?

Jeté là comme allant de soi, le mot « émancipation » pourrait bien signaler l'action clandestine de la franc-maçonnerie[71].

1892–1897 : anticléricalisme

À la suite de la pendaison de Louis Riel (16 novembre 1885), Honoré Mercier avait créé le Parti national, amalgame de libéraux et de conservateurs nationalistes indignés du crime

70. *Id.*, « Les bons prêtres vengés. Lettres au R. P. Lacasse. Quatrième et dernière lettre », *Pat*, 3 février 1894, p. 1 ; c'est nous qui soulignons. Témoignages d'autres sources : « Nous sommes à la veille d'une crise religieuse, il ne faut pas se le dissimuler. Dans toutes les couches sociales fomentent des idées d'émancipation » ([anonyme], « Les scandales religieux. Notre opinion », *Év*, 16 septembre 1892, p. 2) ; « nous sommes aujourd'hui en présence d'une crise – presque d'une révolution dans les idées » (J.-I. Tarte, « Ni insulteurs ni adulateurs », *Can*, 16 septembre 1892, p. 1) ; « Un souffle de liberté a passé sur notre petit peuple canadien ; partout on se réveille, à la campagne comme à la ville, chez les petits comme chez les grands, dans la classe ouvrière comme dans la classe instruite, parmi les dévots comme parmi les non-dévots. On veut en finir avec l'oligarchie. Ce sera notre 93 ; mais un 93 pacifique ; pas d'effusion de sang, tout par la plume » (Flûte, « Les affres du crétinisme canadien », *CR*, vol. 4, nº 45, 11 novembre 1893, p. 707).

71. Selon R. Rumilly, la loge L'Émancipation aurait été fondée, avant août 1892 (*HPQ*, t. VII, p. 35), par « quelques Français de Montréal et [...] quelques Canadiens ayant séjourné en France » (t. VIII, p. 150), afin d'« accaparer l'enseignement, pour façonner les esprits » (t. IX, p. 22). Après une certaine période de probation, elle fut officiellement constituée le 14 avril 1896 ; fait, arrêté et modifié le 6 mai 1897 suivant les instructions du Grand-Orient de France, son règlement fut approuvé le 12 février 1898 par les soins de Charles Bergère et de Frédéric Desmons, respectivement secrétaire général et président du conseil de l'Ordre (voir [anonyme], *Règlement de la Respectable Loge L'Émancipation à l'Orient de Montréal, Canada, sous l'obédience du Grand-Orient de France*, Montréal, Alphonse Pelletier, 1898, p. 5 et 18 ; Roger Le Moine, *Deux loges montréalaises du Grand Orient de France*, Ottawa, Presses de l'Université d'Ottawa, 1991, p. 11-58). Le nom même de cette loge – un vocable « très suggestif, n'est-ce pas ? » ([anonyme], « Choses maçonniques. À propos de la loge Émancipation », *Tr*, 16 novembre 1897, p. 2) – est l'un des leitmotive des textes contestataires depuis le début de l'été 1892. Les éléments les plus rebelles de la génération qui entre alors sur la scène publique y recourent volontiers.

judiciaire perpétré par le pouvoir fédéral. La victoire de ce parti aux élections provinciales du 14 octobre 1886, suivie de la nomination de son chef au poste de Premier ministre, le 22 janvier 1887, avait marqué l'heure des réformes. Mais les conservateurs n'avaient pas lâché prise : le 16 décembre 1891, dix-huit mois seulement après sa réélection, Mercier, sous le prétexte d'une mauvaise administration des fonds publics, se vit destitué par le lieutenant-gouverneur Auguste-Réal Angers, d'allégeance conservatrice, qui confia le gouvernement au chef de l'opposition, Georges de Boucherville.

Aux élections du 8 mars 1892, le peuple sanctionna le « coup d'État » du lieutenant-gouverneur ; mais il apprit bientôt, non sans quelque stupeur, que l'ancien Premier ministre ainsi que l'un de ses principaux conseillers, Ernest Pacaud, propriétaire de *l'Électeur*, devaient comparaître en justice pour répondre d'une accusation de fraude contre l'État. Mercier fut acquitté, mais son prestige fut irrémédiablement compromis auprès de l'opinion publique. Mais ces mésaventures, loin de les abattre, galvanisèrent les libéraux, et le 16 décembre 1892, quand Louis-Olivier Taillon succéda à Boucherville, démissionnaire, ils étaient déjà en campagne pour s'emparer du pouvoir.

C'est – du moins sur la scène publique – Wilfrid Laurier qui prit la conduite des opérations. Chef de l'opposition fédérale depuis juin 1887, il accrut son emprise sur les libéraux provinciaux du Québec en se donnant comme principal lieutenant, à la place d'Honoré Mercier, tombé en disgrâce, Israël Tarte, un ex-conservateur qui avait naguère livré de rudes batailles contre les libéraux. Cette décision se révélera on ne peut plus opportune : c'est pour une grande part à ce maître tacticien que les libéraux devront leurs premiers triomphes. Si l'objectif lointain des radicaux coïncidait avec celui des francs-maçons (dénationaliser et laïciser les Canadiens français catholiques), leur objectif immédiat était double : arracher les électeurs du Québec à l'influence cléricale, à laquelle ils attribuaient la chute du gouvernement Mercier et leur échec aux dernières élections ; détourner l'attention des manœuvres des orangistes et autres francophobes qui se préparaient à enlever à la minorité française catholique du Manitoba les droits scolaires qui lui avaient pourtant été reconnus par le Conseil privé de Londres.

Pour atteindre ce double objectif, libéraux et radicaux choisirent de discréditer les prêtres dans l'opinion. Aussi lancèrent-ils vers le mois de juin 1892 une campagne systématique de désinformation qui se poursuivit sans relâche jusqu'au début de l'année suivante et qui s'avéra d'autant plus efficace que des journaux conservateurs y participèrent[72]. On dirigea l'attention des lecteurs sur les infractions à la morale dont certains prêtres se seraient rendus coupables (témoin l'affaire Guihot[73]), sur les procès que, pour des raisons diverses, des laïcs intentaient à des prêtres[74] et même à des évêques[75],

72. On a bien vu que « l'émancipation, surtout l'émancipation cléricale », que la presse (non exclusivement libérale) prêchait au peuple « sur tous les tons » depuis le début de l'été 1892, progressait selon un plan concerté, par étapes savamment graduées (voir [anonyme], « La croisade anticléricale. Les journalistes étrangers », *le Matin*, 14 septembre 1892, p. 1).

73. L'affaire Guihot éclata le 29 août 1892 quand *le Monde* révéla qu'un vicaire de la paroisse Saint-Jacques, à Montréal, avait entretenu durant plusieurs années une correspondance licencieuse avec l'épouse d'un jeune avocat de la ville, que l'on disait bien connu. Huit mois plus tard, l'épouse de l'avocat poursuivait son mari en justice, pour atteinte à sa réputation et fabrication de faux (voir [anonyme], « Procès scandaleux », *la Libre parole*, 11 mars 1893, p. 2). On prétendit que l'abbé Julien Guihot s'était prêté à une machination maçonnique : « Guihot n'est qu'un affidé des loges secrètes. Il a mis quatre ans à préparer son scandale ; les documents qu'il a laissés étaient fabriqués à dessein » ([anonyme], « Guihot et la franc-maçonnerie », *Tr*, 24 septembre 1892, p. 2). Tel était aussi l'avis du dominicain français Albert Gaffre : voir M. Sauvalle, « Le père Gaffre (Entretien avec M. Fréchette) », *CR*, vol. 3, nº 20, 5 novembre 1892, p. 307, et Collaborateur, « Le père Gaffre », *CR*, vol. 3, nº 21, 12 novembre 1892, p. 323.

74. Liste des religieux et des prêtres alors cités en justice : Charles Lesage, curé de Chambly, pour avoir refusé de baptiser l'enfant d'un certain Solime Davignon ; Ludger Desjardins, vicaire de Sainte-Brigide-d'Iberville, pour avoir conseillé à l'épouse d'un certain Fabien Pichette de se séparer de son mari ; Joseph-Arthur Gignac, curé de Saint-Olivier-de-Garthby, pour avoir ordonné une opération césarienne qui mit la vie de la mère en danger ; Euclide Dugas, curé de Sainte-Anne-des-Plaines, pour avoir vendu de l'alcool sans permis. D'autres prêtres sont harcelés par la presse : le rédemptoriste Alphonse Hendricks, pour avoir condamné des schismatiques de Maskinongé convertis à la religion baptiste ; le dominicain Albert Gaffre, pour un esclandre au palais de justice de Montréal dans le contexte de l'affaire Guihot ; enfin, pour divers motifs : Pierre Bédard, curé de Saint-Constant ; Joseph Brissette, curé de Saint-Timothée-de-Beauharnois ; Marie-Rémi-Clothaire Décarie, curé de Saint-Henri ; Joseph Hoffmann, curé de Charlesbourg ; Maxime Decelles, curé de Sorel ; Maximilien Tassé, curé de Longueuil ; Henri-Arthur Scott, vicaire à Lévis ; Adélard Langevin, directeur du Grand Séminaire d'Ottawa ; Alfred Castonguay, professeur au Séminaire de Sherbrooke, et Frédéric-Alexandre Baillargé, professeur au Collège de Joliette. Toutes ces affaires défraient la chronique depuis le début de l'été 1892.

75. L'archevêque de Montréal avait interdit à ses diocésains la lecture de *Canada-revue* et de *l'Écho des Deux-Montagnes*, qui refusaient d'interrompre leurs

et sur des réclamations en faveur de la laïcisation de l'enseignement. C'est surtout à cette dernière cause que Fréchette se consacra, en partie sous l'impulsion de Paul Vibert[76], fils de l'un de ses premiers admirateurs français, le libre penseur Théodore Vibert.

À cette époque, l'Église exerçait une mainmise presque totale sur le système d'éducation. Au plus haut niveau, les prêtres du Séminaire de Québec, donc l'archevêché, avaient à peu près tout pouvoir sur l'université Laval, alors seule université française (la succursale de l'université Laval à Montréal venait à peine – c'était le 18 mai 1892 – d'acquérir son autonomie). Les collèges classiques, au nombre de dix-sept, étaient également sous le contrôle de l'Église par l'entremise du clergé séculier et des communautés religieuses. Malgré le fait que ces

attaques contre la religion, la discipline de l'Église et ses ministres (voir la circulaire du 11 novembre 1892 dans les *Mandements* [...] *publiés dans le diocèse de Montréal*, t. IX, p. 107-108). Pour compenser les pertes de revenus que les désabonnements entraînèrent, la Compagnie de publication de *Canada-revue*, le 22 avril 1893, par l'entremise de son avocat, Horace Saint-Louis, poursuivit en justice Mgr Fabre pour des dommages-intérêts de 50 000 dollars. Autre procès intenté à un évêque : des dissidents d'une paroisse du diocèse de Saint-Hyacinthe, Pike River, contre Mgr Moreau, pour avoir obtenu de Rome un décret l'autorisant à démembrer cette paroisse ; avocat des requérants : Honoré Mercier (voir [anonyme], « Procès scandaleux », *CC*, 8 septembre 1893, p. 2).

76. Dans sa recension des *Feuilles volantes*, l'économiste et publiciste français Paul Vibert (1851–1918), qui employait tout son temps et une grande partie de ses appointements « à faire de la propagande républicaine, socialiste et commerciale dans toute la France » et par le monde (Saint-Honoré, « M. Paul Vibert, économiste », *le Premier arrondissement*, 2 août 1891, p. 4-5), déplorait que Fréchette, par suite de sa nomination au poste de « secrétaire du parlement », ait fait « sa soumission au clergé » : « à chaque page il tombe à genoux » ; d'après lui, « les prières psalmodiées par ce libre penseur sonnent faux » (« Au Canada. Influences religieuses », *le Premier arrondissement*, 21 août 1892, p. 2 ; *CC*, 28 septembre 1892, p. 2 ; *le Monde*, 29 septembre 1892, p. 2). Répliquant à Vibert le 30 septembre 1892, Fréchette le contredit sur plusieurs points ; en particulier, il nia être libre penseur (*CC*, 7 octobre 1892, p. 2). Vibert fit la sourde oreille : « Allons, Fréchette, debout ! et que les libres-penseurs, les républicains sincères et les francs-maçons se liguent pour sauver le malheureux Canada et l'arracher aux griffes du clergé, s'il en est temps encore » (« La terreur blanche au Canada », *le Premier arrondissement*, 25 décembre 1892, p. 3). Commentaire du *Courrier du Canada* : « Nous ne ferons pas à M. Fréchette l'injure de croire qu'il fait écho à ces furibondes déclamations » ([anonyme], « Encore M. Paul Vibert », 18 janvier 1893, p. 2). Vibert, qui aurait séjourné au Québec en 1892 (« en 1892, il s'inscrit au Commissariat de Police comme habitant Montréal », écrit A. Yon, *le Canada français*, p. 138) sans doute en compagnie du lieutenant Joseph-Damase Chartrand des Écorres, dédia à la mémoire de Fréchette un de ses nombreux ouvrages, *la Nouvelle France catholique*, pandémonium d'inepties sur le Canada français.

institutions, depuis 1863, étaient affiliées à la Faculté des arts de l'Université Laval, chacune d'elles conservait une grande partie de son autonomie et recevait ses directives de l'évêque du diocèse dans lequel elle se trouvait. Quant au cours commercial, une bonne moitié des collèges classiques le dispensaient, ceux de Sainte-Anne-de-la-Pocatière, Lévis, Joliette et Sherbrooke, par exemple, de même que plusieurs institutions d'enseignement dirigées par des communautés de frères, tel le Mont-Saint-Louis, à Montréal, sous la direction des Frères des écoles chrétiennes. Enfin, si les écoles normales, les écoles spéciales et les écoles primaires étaient sous la gouverne de l'État, c'est le Comité catholique du Conseil de l'Instruction publique, où les évêques détenaient statutairement la moitié des vingt-deux postes, qui en exerçait le droit de gérance. Il y avait, par ailleurs, un Comité protestant.

Pour les libéraux, qui arguaient d'une accélération universelle du progrès en cette fin de siècle, il était temps qu'au Québec tout père de famille puisse choisir le genre d'éducation qu'il souhaitait pour ses enfants. Dénonçant l'exclusivité de l'Église en matière d'éducation, ils demandaient que l'État récupère, dans ce domaine, son droit de gérance, notamment par la restructuration du Conseil de l'Instruction publique (en y faisant entrer des professionnels laïques de l'enseignement) et par la création d'un ministère de l'Instruction publique (celui de 1867 avait été aboli neuf ans plus tard). Reprenant les constats et les plans de réforme du Parti national, ils proposaient la modernisation du cours classique par des changements dans les programmes et dans la pédagogie. Ils favorisaient l'apprentissage de l'anglais, de la comptabilité, des sciences et des mathématiques, et recommandaient le remplacement des exercices de mémorisation et des punitions corporelles par des appels à l'intelligence et à la raison des élèves. Enfin, par la voix de leurs porte-parole au Comité catholique, Rodrigue Masson et François Langelier, ils réclamaient que les clercs candidats à l'enseignement soient assujettis aux mêmes examens que les laïques, afin d'obtenir leur brevet : la question fut largement débattue sur la place publique chaque fois que le Comité devait en décider (aux séances du 28 septembre 1892 et du 17 mai 1893[77]).

77. Voir, à l'Appendice III, p. 1264-1265, la proposition Masson-Langelier, l'article 1er de la loi Ferry, l'amendement Crépeau-Chapais et le résultat du vote lors de la séance du 17 mai 1893.

La lutte contre le système clérical d'enseignement s'accentua du fait que, de leur côté, les autorités civiles et religieuses organisèrent une vaste opération destinée à prouver l'excellence dudit système. Fort des succès obtenus aux Expositions universelles de Paris (1878) et de Londres (1886), le gouvernement provincial favorisa la participation massive des maisons d'enseignement du Québec à l'Exposition colombienne de Chicago, qui devait se tenir de mai à octobre 1893 pour célébrer le quatre centième anniversaire de l'arrivée de Christophe Colomb en Amérique. Pour l'Église catholique aussi bien que pour le gouvernement conservateur du Québec, c'était là l'« occasion magnifique de faire connaître au monde entier les lois scolaires qui nous régissent et les résultats obtenus par notre système d'éducation[78] ». Il leur importait de montrer que la création du Comité protestant du Conseil de l'Instruction publique avait permis à la minorité anglaise du Québec d'obtenir l'autonomie en matière d'enseignement. Comme le déclarait le secrétaire provincial, Louis-Philippe Pelletier, au cours d'une cérémonie officielle : « Nous prouverons au monde entier à Chicago que la Province de Québec est aussi avancée et peut-être plus large et plus généreuse que tous les pays du monde. Nous y démontrerons surtout que la Législature de Québec lorsqu'elle a proposé nos lois d'éducation a voulu respecter la pensée des Pères de la Confédération[79]. »

Au chanoine Paul-Napoléon Bruchési (l'un des principaux collaborateurs de l'archevêque de Montréal), à qui le Comité catholique avait confié la réalisation du projet, une lettre du 8 octobre 1892 du coadjuteur de Mgr Taschereau, Mgr Louis-Nazaire Bégin, transmit le désir des autorités épiscopales du Québec « que toutes [les] maisons d'enseignement sans exception se fassent un devoir de répondre à l'appel du gouvernement et commencent sans retard les travaux qui devront figurer à cette grande exposition[80] ». Tout devait être mis en œuvre pour faire connaître le système « tel qu'il est, tel qu'il fonctionne » : on exposera « les travaux des professeurs et les devoirs des élèves tels qu'ils sont faits jour par jour, avec les

78. L.-N. Bégin, lettre à P.-N. Bruchési, 30 septembre 1892, dans [É. Faucher de Saint-Maurice], *l'Instruction publique*, p. 11.

79. À l'occasion d'un banquet en l'honneur des marins français de *l'Aréthuse* et du *Hussard*, le 25 août 1892 ; voir *le Matin* du 26 août 1892 (p. 1) et *le Trifluvien* du 27 août 1892 (p. 3).

80. [É. Faucher de Saint-Maurice], *op. cit.*, p. 11.

corrections du maître[81] ». Sous l'habile direction du chanoine Bruchési, les maisons d'enseignement se mirent au travail dès le début de la rentrée scolaire de l'automne 1892, si bien qu'à la fin de l'hiver, en partie pour vérifier auprès du public la qualité des travaux retenus, plusieurs d'entre elles, dont le Mont-Saint-Louis, étaient déjà en mesure d'organiser des expositions locales.

Fréchette était resté plutôt discret depuis la lettre qu'il avait fait paraître, le 21 septembre 1892, dans *le Canadien*, pour se défendre contre l'accusation de maintenir sa collaboration à *Canada-revue*, le périodique qui avait le plus exploité le scandale Guihot ; soutenant que le crime de l'écrivain libre était moins grave que celui du prêtre indigne, il réclamait l'épuration du clergé par la haute autorité ecclésiastique, dans les intérêts conjugués de la morale publique et de la crédibilité de l'Église elle-même. Mais la réserve n'était plus de saison et sa critique, dans *la Patrie* du 18 mars 1893, de l'exposition scolaire du Mont-Saint-Louis était si vindicative qu'elle déclencha une querelle qui se poursuivit jusqu'en juillet et qui compte parmi les plus importantes de la carrière du polémiste et de l'histoire du genre au Québec.

Fréchette répondit d'abord au supérieur du Séminaire de Sainte-Thérèse, l'abbé Antonin Nantel, qui avait nié l'assertion selon laquelle les professeurs des collèges classiques enseignaient mal le français. Il entreprit ensuite de tenir tête à un professeur du Collège de Joliette, l'abbé Frédéric-Alexandre Baillargé, qui l'avait pris à partie dans l'une des publications pédagogiques dont il était le propriétaire et presque le seul rédacteur, *l'Étudiant*.

Or, ces dernières années, l'abbé Baillargé avait plusieurs fois irrité les libéraux : il avait contesté des aspects d'une campagne menée par Fréchette dans le *Canada artistique* pour enlever des salons bourgeois les chromos religieux[82], reproché

81. G. Ouimet, surintendant de l'Instruction publique, « Circulaire aux administrateurs des institutions d'enseignement » (25 janvier 1893), dans [É. Faucher de Saint-Maurice], *op. cit.*, p. 5.

82. Sur cette controverse entre Fréchette et l'abbé Baillargé à propos de l'art religieux, voir *le Canada artistique*, mai 1890 (p. 90), juin 1890 (p. 103, 105-106), et *l'Étudiant*, mai 1890 (p. 87). On trouve d'autres jugements de l'abbé Baillargé sur l'œuvre de Fréchette dans *l'Étudiant* (février 1891, p. 28 ; mars 1891, p. 45 et 46) et dans *le Bon combat* (15 février 1893, p. 46-47).

au directeur du *Moniteur du commerce* ses opinions à propos d'éducation pratique[83] et remporté un procès en libelle contre Aristide Filiatreault, directeur de *Canada-revue*, qui avait ainsi conclu l'un de ses articles : « Pour me résumer, monsieur l'abbé Baillairgé n'est pas un aliéné ordinaire, c'est tout un hospice à lui tout seul[84]. » Condamné par le tribunal, Filiatreault avait dû publier une humiliante rétractation dans une dizaine de périodiques[85]. À ce brave abbé tombeur de libéraux qui s'offrait à lui en holocauste, Fréchette adressa une série de treize lettres ouvertes, que *le National* et *la Patrie* publièrent intégralement du 7 avril au 1er juillet 1893. Sous le titre *À propos d'éducation. Lettres à M. l'abbé Baillargé du Collège de Joliette*, il les réunit en brochure (vers le 20 août) dans une édition « revue », mais non pas, comme le prétendait la page couverture, « considérablement augmentée ».

En bref, Fréchette reprenait le programme libéral de réforme de l'enseignement : la nomination de laïcs, professionnels de l'éducation, au Comité catholique du Conseil de l'Instruction publique ; la création d'un ministère de l'Éducation ; la création d'établissements d'enseignement publics, pour susciter de la concurrence aux institutions administrées par le clergé ; la création de collèges industriels et commerciaux plutôt que celle de collèges classiques ; une meilleure formation intellectuelle et pédagogique des clercs enseignants, sinon l'engagement de professeurs laïques ; la refonte des programmes

83. F.-A. Baillargé, « Questions d'instruction et d'éducation dans nos collèges classiques. Lettre première », *le Moniteur du commerce*, vol. 24, no 12, 28 octobre 1892, p. 481-482, et *Étu*, vol. 8, no 11, novembre 1892, p. 183-185 ; « De l'étude de la langue anglaise dans les collèges de la Province de Québec. Lettre deuxième », *le Moniteur du commerce*, vol. 24, no 19, 16 décembre 1892, p. 763-765, et *BoC*, vol. 9, no 4, 15 février 1893, p. 52-57.

84. A. Filiatreault, « Monsieur le Père de Famille [...] », *CR*, vol. 3, no 20, 5 novembre 1892, p. 311.

85. La rétractation d'Aristide Filiatreault parut, entre autres lieux, dans *CC*, 19 décembre 1892, p. 2 ; *le Journal des Trois-Rivières*, 26 décembre 1892, p. 4 ; *le Monde illustré*, 31 décembre 1892, p. 409. Il dut admettre que son écrit était « injurieux, calomnieux et mensonger », qu'il n'était lui-même « ni justifiable ni excusable de l'avoir publié », et qu'il récusait l'article litigieux « en son entier ». C'est sur l'insistance de son avocat, Charles-Auguste Cornellier, substitut du procureur général, et par l'intermédiaire du chanoine Florent Bourgeault, vicaire général à l'archevêché de Montréal, que l'abbé Baillargé avait officiellement obtenu de Mgr Fabre l'autorisation de poursuivre en justice le directeur de *Canada-revue*.

pour donner aux jeunes générations une formation qui leur faciliterait « la lutte pour la vie », diversifierait les choix de carrières et résoudrait le problème de l'encombrement des professions ; la prise en compte du progrès des sciences et de la technique, en même temps que la valorisation de l'enseignement des beaux-arts, de l'histoire et de la géographie ; le remplacement du grec par une attention accrue accordée à l'enseignement de l'anglais ; la réforme de l'enseignement du français parlé et écrit, et, au besoin, l'engagement de professeurs français. Au passage, il prit un malin plaisir à démontrer, par de multiples citations, que l'abbé Baillargé était un piètre écrivain. Il profita aussi de l'occasion pour livrer des échantillons du langage qui, selon lui, s'entendait dans les couloirs et dans les cours des collèges de ce temps, cette forme corrompue du français qu'il appelait, par dérision, le « canayen », ou encore l'« iroquois[86] ».

À l'issue de la polémique, la victoire parut appartenir à Fréchette. Le supérieur des Clercs de Saint-Viateur signifia au malheureux abbé son congé comme professeur de philosophie du collège Joliette et l'archevêque de Montréal le nomma curé de la paroisse de Rawdon. Mais un allié laïque de l'abbé resta en lice, un poète qui n'aurait pas admis l'attribution du prix Montyon à Louis Fréchette : William Chapman. Quinze mois durant, l'auteur des *Québecquoises* et des *Feuilles d'érable* chercha à convaincre son rival de plagiat ; il l'accusa même de lui avoir volé, à lui, Chapman, des vers. D'une abondante collection de chroniques, il constitua la matière des deux pamphlets qu'il vendit par souscription durant l'année 1894 : *le Lauréat* et *Deux copains* – le deuxième « copain » désignant Marc Sauvalle, alors rédacteur en chef de *la Patrie*, qui s'était porté à la rescousse de Fréchette dans une brochure, *le Lauréat manqué. Un voleur qui crie : au voleur*[87] !

---

86. Voire le « *Canadian French* ». Fréchette vilipendait aussi le français XVIIe siècle à la Sarah Bernhardt.

87. Voir G. Champagne, « *Le Lauréat*, essais de William Chapman », *Dictionnaire des œuvres littéraires du Québec*, t. I, p. 439-440. Selon Thomas Chapais, c'est fort à propos que Chapman était venu soutenir et relayer l'abbé Baillargé : « M. Baillargé n'était pas un polémiste de profession et M. Fréchette était un tombeur d'expérience » ; par son « œuvre de critique implacable », Chapman aurait réduit « cette personnalité bruyante et violente à ses réelles proportions » (« Une œuvre de justice », *CC*, 22 septembre 1893, p. 2). Le mois précédent, Tardivel exprimait la même opinion : « En réduisant M. Fréchette à sa juste

« Ce qui m'a surtout fait plaisir dans vos lettres, c'est le fait que vous n'avez pas peur du clergé » : tel fut le compliment que Louis-Antoine Dessaulles, de sa retraite parisienne, adressa à Fréchette le 29 septembre 1893 à la réception de la brochure *À propos d'éducation*[88]. De fait, les adversaires du polémiste rattachaient son action à celles qui, depuis l'été 1892, minaient le crédit du clergé auprès de l'opinion publique : d'après Tardivel, « cette campagne soi-disant en faveur de *réformes scolaires* est réellement une campagne *anticléricale*[89] » ; écrivant sous le pseudonyme de Barbanchu, un collaborateur du *Trifluvien* se dit convaincu que le « but de cette campagne est de laïciser l'éducation et l'instruction et de faire perdre au clergé sa direction et sa prépondérance dans l'enseignement classique et primaire[90] ». On voyait des liens entre la polémique de Fréchette et la fameuse proposition que Rodrigue Masson, toujours appuyé de François Langelier, persistait à présenter aux séances du Comité catholique. C'est d'ailleurs ce que, de France, laissa entendre le chanoine Rémi Ouellette, supérieur du Séminaire de Saint-Hyacinthe, rapportant à des journaux du Québec des propos que lui aurait tenus un franc-maçon français rencontré par hasard : la proposition Masson participerait d'un plan maçonnique visant à « arracher l'enfance et la jeunesse à l'Église » et à réaliser « l'État éducateur, afin d'arriver à l'éducation laïque et sans religion » et de « battre en brèche l'influence religieuse sous toutes ses formes[91] ».

---

valeur, M. Chapman fait une œuvre méritoire... et très amusante » (« Çà et là », *Vé*, 12 août 1893, p. 6). Déjà l'auteur de deux recueils de poésies : *les Québecquoises* (1876) et *les Feuilles d'érable* (1890), William Chapman (1850–1917), alors fonctionnaire au département du Procureur général du Québec, rivalisait avec Fréchette, dont le prestige, au Québec et en France, lui paraissait immérité. S'il parvint, comme son adversaire, à faire couronner certains de ses recueils par l'Académie française, il ne put mener bien loin, vers 1908, son projet de candidature au prix Nobel de littérature. La mort l'empêcha d'achever ses *Épopées canadiennes*, qu'il voulait supérieures à *la Légende d'un peuple*.

88. ANC, fonds Fréchette.

89. J.-P. Tardivel, « Réponse aux "réformateurs" », *Vé*, 13 mai 1893, p. 3.

90. Barbanchu, « L'enseignement classique », *Tr*, 27 mai 1893, p. 2 ; *l'Alliance*, 1er juin 1893, p. 1.

91. R. Ouellette, « Lettre de France », *Courrier de Saint-Hyacinthe*, 27 juillet 1893, p. 1 ; texte repris dans *le Trifluvien*, *le Courrier du Canada*, *l'Alliance*, *la Croix de Montréal* et *la Semaine religieuse de Québec* ; voir Z. Lacasse, *Dans le camp*

Quoi qu'il en soit, ce plan, du moins dans l'immédiat, se heurtait à quelques obstacles. En effet, la très forte pression qu'exerçait la presse – non exclusivement libérale – sur les évêques et les laïcs conservateurs membres du Comité catholique ne donna pas les résultats escomptés. Même le violent pamphlet d'Aristide Filiatreault, *Ruines cléricales*, paru vers le 9 mars 1893, resta sans effet. À sa séance du 17 mai, le Comité catholique, par un amendement de deux des laïcs présents, Eugène Crépeau et Thomas Chapais, rejeta la proposition Masson. L'année suivante, les évêques, qu'une rumeur prétendait divisés sur cette question cruciale[92], firent solennellement front commun et réaffirmèrent, le 19 mars 1894, dans une lettre collective, que l'Église

> [...] peut fonder, ouvrir elle-même des écoles, des foyers d'enseignement, non seulement pour la formation de ses ministres et l'étude des sciences divines, mais encore pour le bien commun des fidèles et l'étude de sciences profanes. [...] Quant aux écoles qui se fondent par l'initiative des parents et des particuliers, – ou que l'État lui-même établit, dans les circonstances qui nécessitent son action, – c'est le devoir de l'Église d'exercer sur ces

ennemi, p. 77-82 ; [anonyme], « La maçonnerie au Canada », *Bulletin mensuel du « Diable au XIX^e siècle »*, mars 1894, p. 2. Selon l'historien Rameau de Saint-Père, la maçonnerie universelle aurait projeté un coup de force au Québec pour l'année 1893 (voir Z. Lacasse, *op. cit.*, p. 69-70). Entre autres incidents, il y avait eu la décision de l'Association Saint-Jean-Baptiste, au cours d'un congrès tenu à Montréal, de rayer, sur proposition d'Israël Tarte et d'Honoré Mercier, le mot « catholique » du projet de constitution d'une fédération des sociétés Saint-Jean-Baptiste d'Amérique, dans le but de permettre aux Franco-Américains déjà émancipés et aux Canadiens français protestants d'y adhérer et de s'affilier à l'Alliance française, « neutre » en religion (voir [anonyme], « Le Congrès national [...] », *Pat*, 28 juin 1893, p. 3). C'était consacrer le divorce de l'idée religieuse et de l'idée de patrie. D'où cet avertissement du *Trifluvien* : « [...] le jour où le prêtre et le patriote feront cause à part [...], ce jour-là sera un jour de deuil et de ruine pour la nationalité. Nous serons alors prêts à passer par le creuset de l'assimilation *yankee*, et notre entité distincte comme peuple aura vécu » ([anonyme], « Un pas en arrière », 4 juillet 1893, p. 2 ; *l'Alliance*, 6 juillet 1893, p. 2).

92. Après le 17 mai 1893, les tenants d'une réforme de l'enseignement firent circuler les rumeurs les plus abracadabrantes sur l'avenir des collèges classiques. Ainsi, *l'Électeur* annonça « la transformation en Académies commerciales ou High Schools de tous les collèges de la province. Aux Séminaires seulement on donnerait une instruction purement classique » ([anonyme], « Une rumeur à sensation », 6 juillet 1893, p. 4) – on disait ailleurs : « au Séminaire de Québec seulement » (*le Spectateur*, 14 juillet 1893, p. 2). Citant *le Quotidien*, *le Monde* annonça à ses lecteurs que les collèges de Lévis et de Sainte-Anne-de-la-Pocatière deviendraient laïques ([anonyme], « À propos d'éducation », 12 juillet 1893, p. 4).

institutions une surveillance attentive, pour en proscrire un enseignement qui serait contraire à la doctrine catholique[93].

Proclamant la légitimité de l'influence de l'Église dans le système d'éducation de la province, les évêques souhaitaient que « cette influence grandi[sse] encore, au lieu de s'affaiblir ! Que tous les vrais catholiques, au lieu d'en paralyser l'action, l'étendent et la favorisent[94] ! ». Quant à ceux qui, comme Fréchette, reprochaient au clergé enseignant « de ne pas savoir adapter ses *méthodes* aux besoins des temps actuels, de marcher avec trop de persistance dans les sentiers battus, et de ne pas tenir compte des progrès du siècle », les évêques leur rétorquaient que même si ces « reproches peuvent être inspirés par de bonnes intentions, [...] à coup sûr on ne saurait y trouver l'écho d'idées saines et judicieuses sur la nature propre et le caractère de l'éducation[95] ». Et les évêques de réaffirmer leur foi dans le collège classique, cette institution qui n'avait pas pour but de « former des spécialistes », mais « de donner au jeune homme, futur ministre de l'Évangile ou futur membre des classes dirigeantes de la société, cette formation élevée de l'intelligence et du cœur, à laquelle se surajoutent les études professionnelles et sur laquelle celles-ci reposent[96] ».

Pour l'heure, l'Église conservait donc sa mainmise sur le monde de l'enseignement. Mais l'avenir se prépare aujourd'hui et l'auteur anonyme d'un article du *Canada* (journal d'Ottawa) du 15 août 1893 exprima sa conviction que cette « polémique, qui a coûté une victime aux réactionnaires, va produire d'excellents résultats pour notre race. M. Fréchette a rendu un service à ses compatriotes pour lequel ils devront lui garder une reconnaissance éternelle[97]. »

93. *Lettre pastorale de Nos Seigneurs les archevêques et évêques des provinces ecclésiastiques de Québec, de Montréal et d'Ottawa, sur l'éducation*, Québec, Léger Brousseau, 1894, p. 17.

94. *Ibid.*, p. 18.

95. *Ibid.*, p. 22-23.

96. *Ibid.*, p. 24.

97. Autre opinion favorable : « Tous les admirateurs de L[ouis] Fréchette trouveront dans cette brochure la forme si vigoureuse et si pure qui caractérise le maître ; tous ceux qui ont à cœur de contrôler l'enseignement imposé à leurs enfants y trouveront un guide infaillible, tous ceux qui recherchent la bonne humeur, l'esprit de repartie, la vivacité d'attaque, l'argumentation serrée, la satire piquante, y trouveront de quoi satisfaire leurs goûts » ([anonyme], « Fréchette vs Baillargé », *Pat*, 26 août 1893, p. 1 ; « Bibliographie », *CR*, vol. 4, nº 36, 2 septembre 1893, p. 554).

Sans doute galvanisé par de tels témoignages, Fréchette[98] se lança dans une nouvelle période d'activité polémique. Cette séquence débuta le 23 septembre 1893, au moment où la presse diffusait les excellents résultats de la participation québécoise à l'Exposition colombienne[99], pour se terminer le 30 mai 1897.

Au départ, deux textes plutôt anodins : une protestation contre les allégations de Denis Ruthban (pseudonyme d'Adjutor Rivard) qui avait prétendu, dans *la Croix de Montréal*, que le roman de William D. Howells, *A Chance Acquaintance*, dont Fréchette venait de publier une traduction sous le titre d'*Une rencontre*, fourmillait de passages qui discréditaient le peuple et le clergé québécois ; en réponse à un correspondant (Firmin Picard), une justification de la « vivacité » de ses lettres sur l'éducation par la nécessité d'attirer l'attention de l'opinion sur des critiques qu'il estimait toujours pertinentes quant au fond.

C'est alors (vers la mi-octobre) que parut *Dans le camp ennemi*, la quatrième des brochures que le père Lacasse, alors

98. Que n'épargnaient pas ses adversaires : « Ces lettres où il n'y a ni esprit, ni verve, ni style et où l'on ne voit qu'un fiel grossier répandu à longs flots ; ce rabâchage où la haine en est réduite à éplucher des annonces commerciales pour rabaisser dans l'estime publique un professeur de collège et avec lui tous les établissements religieux d'éducation ; tout ce grand tapage, en un mot, n'a qu'un résultat, celui d'en faire mieux connaître l'auteur, de le montrer sous son vrai jour, hargneux, vaniteux, fielleux et malveillant envers tout ce qui, de près ou de loin, touche au clergé catholique. En voulant exécuter un adversaire qui n'a d'autre tort réel à ses yeux que de porter une soutane, il procède à sa propre exécution » ([anonyme], « Chronique du mois », *la Revue canadienne*, vol. 29, n° 6, juin 1893, p. 368). Ce type de critique eut cependant moins d'impact que la campagne de Chapman, qui aurait notamment contribué à discréditer Fréchette en France (voir J.-P. Tardivel, « Simple déplumé », *Vé*, 3 novembre 1894, p. 2) ; ce serait l'une des raisons qui incitèrent l'écrivain, au tournant du siècle, à tenter fortune du côté du monde littéraire de langue anglaise.

99. Le Québec remporta soixante-seize prix alors que les Territoires du Nord-Ouest, l'Ontario, la Nouvelle-Écosse et le Manitoba réunis en récoltèrent soixante-dix-huit. Conclusion du mémoire du chanoine Bruchési au secrétaire de la province, Louis-Philippe Pelletier (15 juillet 1894) : « Les vœux du gouvernement et de l'épiscopat n'ont pas été déçus ; cette exposition a été vraiment l'honneur de notre religion et de notre pays. [...] si notre organisation scolaire et nos méthodes sont susceptibles d'améliorations et de réformes, nous n'avons rien à envier à l'étranger, [...] les succès remportés à Chicago par nos écoles catholiques sont une réponse péremptoire à ceux qui voulaient nous faire passer pour un peuple "*arriéré*" ou "*arrêté*" » (cité par [É. Faucher de Saint-Maurice], *l'Instruction publique* p. 29 et 33-34). Les partisans des réformes du système d'éducation mirent en question cette réussite ; voir Magister, « La valeur des expositions scolaires », *Ré*, vol. 2, n° 38, 25 mai 1895, p. 195-196.

missionnaire-colonisateur et prédicateur de retraites, disséminait depuis 1880 dans les campagnes. Cette brochure était un pamphlet des plus violents contre ceux que l'oblat identifiait comme les ennemis de l'Église catholique et du Canada français et qu'il répartissait en trois groupes : les ennemis « déclarés », c'est-à-dire les chiniquystes, les « suisses », les Canadiens « revirés », les journalistes de *Canada-revue*, les individus qui poursuivaient des membres du clergé devant les tribunaux et les avocats qui les secondaient, ceux des Français installés au pays qui diffusaient la littérature impie et le républicanisme ; les ennemis « cachés », à savoir les juifs, les francs-maçons, les politiciens qui plaçaient le parti avant la religion, les partisans d'un système laïque d'enseignement, les promoteurs du théâtre immoral et les colpolteurs de mauvais livres ; enfin, les ennemis « inconscients », tels les libéraux catholiques, qui laissaient le champ libre aux radicaux, propageaient leurs thèses sans se douter qu'on les exploitait, luttaient en définitive pour chasser l'Église des champs de la culture et de l'enseignement, collaboraient à la déchristianisation de la Société Saint-Jean-Baptiste, adhéraient à l'Alliance française.

Le pamphlet du père Lacasse survenait à l'heure même où les radicaux jouaient leur va-tout. Sur la lancée de *Canada-revue*, dont le procès contre l'archevêque de Montréal se poursuivait, l'avocat de la revue, Horace Saint-Louis, désigné par allusion, annonça son intention d'intenter un procès en libelle contre l'oblat (c'est ce qu'il fit en décembre). Objet, lui aussi, d'allusions transparentes, Fréchette fut bien près de l'imiter. C'est en tout cas ce qu'il menaça de faire dans la lettre qu'il adressa à Mgr Fabre, le 3 octobre 1893, pour lui exprimer son indignation. Cette lettre parut en cinq colonnes à la une de *la Patrie* du 11 novembre 1893[100].

Renouvelant ses critiques à l'adresse du père Lacasse, Fréchette s'efforça ensuite (du 18 novembre 1893 au 5 janvier

100. Coïncidence ? Ce même jour, surlendemain de la reprise de la session parlementaire et jour anniversaire de la rédaction du mandement qui avait interdit la lecture et la diffusion de *Canada-revue* et de *l'Écho des Deux-Montagnes*, Israël Tarte publiait dans le journal libéral de Québec la première de ses attaques contre le gouvernement conservateur et de ses mises en garde contre les autorités ecclésiastiques (« Avoir raison », *l'Électeur* p. 1).

1894) de démontrer que l'oblat avait injustement attaqué l'Alliance française, dont lui-même, Fréchette, était l'un des représentants officiels en Amérique du Nord. Puis il tenta (du 13 janvier au 3 février 1894) de débusquer les complicités de l'adversaire tout en valorisant les siennes – car le polémiste de *la Patrie* se vantait d'avoir des amis chez les « bons » prêtres, tandis qu'il attribuait à son adversaire l'intention, par solidarité cléricale, d'exonérer de tout blâme les prêtres « indignes ». Pour venger l'honneur de son nom, il n'hésita pas à donner libre cours à des attaques personnelles, heurtant au passage des confrères de l'oblat. Enfin, il se flatta d'avoir atteint son objectif : démontrer que le pamphlet du père Lacasse était « un attentat contre la religion, la morale, la société et les individus[101] ». De fait, bien qu'il lui en coûtât, le père Lacasse s'avoua vaincu : il dut retarder la publication de sa cinquième brochure, amender son manuscrit sous la pression de ses supérieurs et accepter la responsabilité d'une paroisse – ce qui, l'assignant à résidence, mit un terme à sa carrière de missionnaire dans les paroisses du Québec et de la Nouvelle-Angleterre.

Mais d'autres clercs veillaient, et ce fut au tour de l'abbé David Gosselin, directeur de *la Semaine religieuse de Québec*, d'intervenir. Dans un article du 3 mars 1894 où il louait Léon XIII d'avoir déclaré Jeanne d'Arc vénérable, Fréchette avait fait remarquer qu'« on peut être [...] anathématisé par prêtres et évêques [...] sans cesser d'être bien avec Dieu » – en somme, le geste du pape réparait l'« immense iniquité cléricale » dont l'héroïne avait été victime de la part d'un aréopage d'évêques

101. L. Fréchette, « Les bons prêtres vengés. Lettres au R. P. Lacasse. Quatrième et dernière lettre », *Pat*, 3 février 1894, p. 1. L'outrance de cette série de lettres indigna une bonne partie de l'opinion publique : « Les odieuses, répugnantes et malpropres lettres de M. Fréchette contre le P. Lacasse soulèvent la réprobation universelle. Le "lauréat" si terriblement endommagé par la gaule de M. Chapman, se donne le coup de grâce de ses propres mains. L'état dans lequel il s'exhibe devant le public est de nature à le tuer pour jamais. C'est un suicide moral » ([T. Chapais], « Les lettres de M. Fréchette », *CC*, 27 janvier 1894, p. 2). Des libéraux s'en inquiétèrent : « M. L. H. Fréchette [...] écrit dans *la Patrie* à l'adresse du Rvd Père Lacasse des lettres vraiment regrettables et que nous ne pouvons nous empêcher de condamner [...] ; [...] ses lettres dépassent les limites d'une défense juste et raisonnable [...]. M. Fréchette avait le public intelligent de son côté ; mais nous craignons fort que ses lettres [ne] lui fassent perdre les sympathies d'un très grand nombre » (Argus, « Actualités », *la Sentinelle*, 26 janvier 1894, p. 2).

français[102] ; l'abbé Gosselin lui rétorqua que les juges de Jeanne d'Arc étaient hérétiques. Pour toute réplique, Fréchette rappela à son adversaire qu'à Paris, lors d'une récente cérémonie devant le monument équestre de Jeanne d'Arc, un prêtre français, l'abbé Garnier, avait fait acclamer la République en même temps que la sainte. Il allait déclarer la dispute close quand l'un de ses correspondants (François Guého) le blâma de semer la discorde chez les catholiques et leurs prêtres. Excédé, Fréchette dit espérer que le clergé, en lutte contre lui depuis plus d'un an, cesse bientôt ses attaques. Vœu pieux : après avoir revendiqué, le 2 juin 1894, le droit d'intervention des laïcs et de l'État dans les affaires scolaires (le Conseil de l'Instruction publique venait une fois de plus de différer le débat sur le brevet d'enseignement), il vit fondre sur lui une accusation d'appartenance à la franc-maçonnerie « luciférienne ». Lancée simultanément par une petite revue du Séminaire de Chicoutimi, *l'Oiseau-mouche*, et par le journal de Tardivel, *la Vérité*, cette accusation se fondait sur un entrefilet paru dans le numéro d'avril 1894 d'une revue française soi-disant antimaçonnique, la *Revue mensuelle*, sous la signature d'un personnage de sinistre réputation, Léo Taxil, franc-maçon qui se prétendait converti au catholicisme[103]. Pour toute réponse, Fréchette amorça une nouvelle campagne polémique ; il la poursuivra jusqu'au 15 mai 1897, soit peu après l'accession au pouvoir à Ottawa du libéral Wilfrid Laurier (23 juin 1896), et à Québec du libéral Félix-Gabriel Marchand (11 mai 1897). Sa principale cible : le directeur de *la Vérité*, Jules-Paul Tardivel. Peu à peu, inexorablement, le piège se referma sur la proie.

102. L. Fréchette, « Jeanne d'Arc », *Pat*, 3 mars 1894, p. 1.

103. L. Taxil, « Au moment où la revue [...] », *Revue mensuelle*, vol. 1, nº 4, avril 1894, p. 128. Au cours de sa polémique sur Jeanne d'Arc, Fréchette avait dirigé l'attention sur l'« immonde pornographe » jouant au « défenseur de l'Église » (« Les juges de Jeanne d'Arc », *Pat*, 7 avril 1894, p. 1). Ces propos, Amédée Denault, directeur de *la Croix de Montréal*, les avait transmis à Taxil par l'intermédiaire du père Vincent de Paul Bailly, directeur du journal *la Croix* de Paris. Réponse de Taxil à Denault (21 avril 1894) : « Ce monsieur Louis Fréchette est évidemment un franc-maçon, qui n'en est plus à compter des mensonges. Je lui répondrai dans la *Revue mensuelle* de mon ami le docteur Hacks (Dr Bataille), nº de mai » (archives de l'Université Laval, fonds Denault). Dans ce numéro, Taxil déclara que Fréchette avait eu, « dans *la Chaîne d'Union* [périodique maçonnique], des articles très élogieux, dont l'auteur, le faisant valoir comme étant un grand homme canadien, n'était autre que le F.·. Paul Bert [l'un des principaux responsables de la laïcisation de l'enseignement public en France] » (« L'auxiliaire du Grand-Orient », vol. 1, nº 5, mai 1894, p. 132). Nous n'avons pu vérifier cette assertion.

De cette machine infernale, Taxil était le rouage majeur. Au début, soit du 23 juin au 8 septembre 1894, Fréchette accumula les extraits de l'œuvre du « gibier de bagne[104] » pour bien montrer que les publicistes religieux avaient tort de prendre pour du pain bénit ses « révélations » sur la maçonnerie. Il s'indigna qu'une institution d'enseignement aussi honorable que l'école des Frères des écoles chrétiennes de Trois-Rivières donnât en prix à ses écoliers une œuvre de Taxil ainsi que la quatrième *Mine* du père Lacasse. Tout en feignant d'attendre avec impatience la réponse à la lettre que Tardivel aurait adressée à Taxil pour fins d'informations supplémentaires sur son appartenance à la franc-maçonnerie, il loua le clergé et les catholiques français d'avoir laissé condamner à mort par les tribunaux civils un prêtre criminel (l'abbé Bruneau), puis il combla d'éloges le pape, dont une encyclique récente attestait selon lui une fois de plus l'esprit de tolérance à l'égard des idées modernes. Enfin, il se réjouit de l'indifférence qui aurait accueilli, en France, la nouvelle de la mort du comte de Paris, signe d'une nette régression de l'intérêt des Français pour le régime monarchique.

Les événements forment ensuite trois nouvelles séquences.

Du 9 février au 29 juin 1895, le polémiste s'attaqua tantôt au père Lacasse, dont la préface de la cinquième brochure (*Autour du drapeau*) devait faire l'apologie de ses deux pamphlets antérieurs, tantôt à Tardivel, qui, d'une part, semblait vouloir réhabiliter l'abbé Baillargé et le père Lacasse, et, d'autre part, déconseillait la lecture des *Fleurs champêtres*, recueil de contes de Françoise (pseudonyme de Robertine Barry), sous le prétexte que l'auteure négligeait d'aborder des sujets religieux, vivait en mauvaise compagnie (elle était journaliste à *la Patrie*) et s'inspirait de Jean-Jacques Rousseau. Par la suite, en dépit de ses détracteurs de *la Vérité* et de *la Croix de Montréal* qui référaient aux lois de l'Index, il persista à professer que la lecture de l'œuvre de Victor Hugo était nécessaire à quiconque voulait maîtriser la langue française. Par contraste, il dénonça la piètre qualité de l'écriture du père Lacasse, dont des écoles, pensionnats et collèges offraient encore les livres en prix, perpétrant ce qu'il appelait un « crime de lèse-éducation[105] ». À ceux des Franco-Américains que l'on disait tentés de les imiter,

104. L. Fréchette, « Taxil et moi », *Pat*, 30 juin 1894, p. 1.

105. *Id.*, « Le doigt dans l'œil », *Pat*, 27 avril 1895, p. 1.

il divulgua des propos du père Lacasse selon lesquels l'oblat les aurait couverts d'opprobre ; cette manœuvre ruina la réputation du missionnaire.

L'abbé Baillargé et le père Lacasse réduits au silence, il restait encore à Fréchette à avoir raison de Tardivel, qui aggrava d'ailleurs son cas par la publication, en août 1895, d'un roman antimaçonnique, *Pour la patrie*. Du 21 décembre 1895 au 15 février 1896, alors que s'amorçait la campagne électorale fédérale en vue du scrutin du 23 juin, il mena une attaque en règle contre son vieil ennemi. Le prétexte : des propos aigres-doux de Tardivel, qui n'avait guère prisé ce passage de la conférence que Fréchette avait prononcée, le 13 décembre 1895, à l'Institut canadien de Québec, sur les miracles de Lourdes : « La science expliquera-t-elle jamais les faits extraordinaires qui s'accomplissent tous les jours à Lourdes ? C'est possible, mais je n'en sais rien[106] ! » Dans sa réplique, Fréchette fit observer que la radiographie venait de prouver la possibilité, naguère hautement fantaisiste, de photographier à travers des corps opaques – preuve que le « mystère d'aujourd'hui peut devenir le secret de Polichinelle de demain[107] ». Raison vaut mieux que religion, écrivit-il encore en filigrane d'un article du 15 février où il recensait ses polémiques politico-religieuses, depuis ses déclarations en faveur de la réélection de Lincoln, qui lui avaient attiré en 1864 les foudres de son curé, l'abbé Déziel, jusqu'à sa toute récente critique de l'ouvrage apocalyptique de l'abbé Émile Combe, *le Grand coup*, que venait de lui reprocher Charles Thibault, dans *le Journal de Waterloo*. Enfin, l'année suivante, tout juste après l'heureuse issue (pour les deux adversaires) d'un procès qu'il avait intenté à Tardivel[108], le dé-

106. *Id.*, « À propos de miracles », *Pat*, 21 décembre 1895, p. 1.

107. *Id.*, « Ça y est ! », *Pat*, 8 février 1896, p. 1.

108. Dans un entrefilet de son journal, Tardivel s'était étonné que l'Institut canadien de Québec, qui devait pourtant tenir « à sa réputation d'institution respectable », eût commis l'erreur d'inviter Fréchette à donner une conférence (« Petites notes », *Vé*, 26 décembre 1896, p. 6). C'était plus que n'en pouvait supporter Fréchette qui n'avait pas oublié les semonces que Tardivel lui avait assenées par le passé. D'où la poursuite en diffamation. L'enquête préliminaire eut lieu en janvier et le procès en mars de l'année suivante. Un règlement à l'amiable mit fin aux procédures judiciaires. Voir [J.-P. Tardivel], « Poursuivi au criminel », *Vé*, 9 janvier 1897, p. 6, et « Fréchette vs Tardivel », 30 janvier 1897, p. 2 ; [anonyme], « Fréchette vs Tardivel », *Pat*, 5 avril 1897, p. 3 ; [J.-P. Tardivel], « Fréchette vs Tardivel », *Vé*, 17 avril 1897, p. 3.

nouement stupéfiant de l'affaire Taxil scella le couronnement de cette longue période militante.

Dans de nombreuses publications et durant plusieurs années, ce repris de justice s'était fait l'interprète d'une certaine Diana Vaughan, soi-disant ex-Grande-Maîtresse d'une loge luciférienne des États-Unis, qu'il aurait convertie à la foi catholique et dont il publiait des « révélations », truffées d'aberrations, sur la franc-maçonnerie internationale. Le publiciste roublard tirait parti de la crédulité d'un bon nombre de lecteurs catholiques, prêtres et laïcs, séduits par ses élucubrations de polygraphe pornographe. Mais la pression des sceptiques devenant par trop insistante, il décida de convoquer une conférence de presse afin, disait-il, de jeter toute la lumière sur l'énigmatique Diana. Au jour dit, soit le lundi de Pâques 19 avril 1897, à Paris, dans l'amphithéâtre de la Société de géographie et en présence d'une foule composite de libres penseurs, de catholiques, prêtres et laïcs, et de journalistes (dont Tardivel, venu exprès de Québec), il déclara, nouveau Flaubert, que Diana Vaughan, c'était lui. Puis il révéla, avec « une impudence achevée, ou plutôt avec une absence totale de sens moral, [...] que toute sa vie d'apparence chrétienne, depuis *sa conversion* jusqu'à la préparation de la séance actuelle ainsi que toutes ses productions "anti-maçonniques", y compris *le Diable au XIX^e siècle* et *les Mémoires de Diana Vaughan*, n'avaient été qu'une infâme imposture[109] ». Jamais mystification n'aura obtenu pareil succès de scandale et Tardivel ne put que télégraphier sa déconvenue à son journal.

Le mois suivant, tout juste avant et après le scrutin provincial du 11 mai 1897, Fréchette s'étonna que les catholiques

109. [Anonyme], « Événements de la quinzaine », *Études religieuses*, vol. 71, n° 3, 5 mai 1897, p. 431. Voir aussi E. Frank, « Une mystification », *l'Illustration*, 1er mai 1897, p. 346 ; E. L., « M. Léo Taxil [...] » (article du *Journal de Paris*), *Pr*, 1er mai 1897, p. 11 ; G. Bois, « La fin du palladisme. Le roi des fumistes. La confession de Léo Taxil », *Év*, 1er mai 1897, p. 5, et *Pat*, 3 mai 1897, p. 4 ; E. Tavernier, « Les aveux de Léo Taxil », *CC*, 7 mai 1897, p. 3 ; J.-P. Tardivel, « La mystification Taxil », *Vé*, 8 mai 1897, p. 2-3, et *Ré*, 15 (p. 164-167), 22 (p. 184-186) et 29 mai 1897 (p. 197) ; [anonyme], « La mystification de Léo Taxil » (article de *la Semaine religieuse de Grenoble*), *CC*, 2 juin 1897, p. 1. *Le Réveil* reproduisit la conférence de Taxil (sur quatre numéros, du 10 au 31 juillet 1897).

n'eussent pas percé plus tôt la machination de Taxil[110] ; il blâma « la sainte presse » de s'être faite l'interprète et l'instrument du Pygmalion de la Vaughan et railla Tardivel, l'« incommensurable niais [...] qui vient d'infliger à son pays l'humiliation que l'on sait » et qui récidivait, dans son entêtement à ne pas regretter d'avoir cru en la conversion de l'imposteur. Avant de présenter la fumisterie de Léo Taxil comme « le pire des soufflets que l'Église ait reçus depuis des siècles[111] », il s'écria : « Bonne foi trompée ! Mais il fallait réfléchir, messieurs[112] ! »

1903 : antitartisme

Ce devoir de réflexion, les Vieux-Rouges, c'est-à-dire les libéraux de l'école du *Pays*, ne manquaient pas de l'exercer pour leur propre compte au spectacle des prouesses d'un ex-ultramontain, Israël Tarte, qui, au prix de l'une de ses pirouettes typiques, était devenu le principal conseiller politique de

110. En réalité, plusieurs publicistes catholiques avaient bel et bien éventé ou suspecté la supercherie de Taxil : en France, les pères Hermann Gruber et Eugène Portalié, des *Études religieuses*, l'abbé Jules Lemire, du *Peuple français*, Georges Bois, de *la Vérité*, et Eugène Tavernier, de *l'Univers* ; au Québec, le père Joseph Grenier, conseiller de Tardivel, les rédacteurs de *la Croix du Canada*, du *Courrier du Canada* et de *la Semaine religieuse de Montréal*. Sur Taxil, voir E. Portalié, « Le Congrès antimaçonnique de Trente et la fin d'une mystification », *Études religieuses*, vol. 69, nº 3, 14 novembre 1896, p. 381-398 ; sur les activités maçonniques au Québec, voir le mémoire de l'abbé Apollinaire Gingras au délégué de Rome, Mgr Raphaël Merry del Val, 15 avril 1897 (*HPQ*, t. VIII, p. 174-177).

111. L. Fréchette, « Léo Taxil et Cie. III », *Pr*, 15 mai 1897, p. 10.

112. *Id.*, « Léo Taxil et Cie. II », *Pr*, 8 mai 1897, p. 11. Un jésuite français, Ferdinand Prat, à propos de ces « oracles » que débitaient aux clercs « les pontifes de la presse », de ces « graves avis » que prodiguaient même « les plus maigres plumitifs, dans les feuilles les plus légères », invita lui aussi les critiques catholiques à ne pas remplacer « la méthode par le caprice, le bon sens par l'imagination, l'étude impartiale des faits par le préjugé » : « Il faut que la science extermine le faussaire ; sinon le faussaire étouffera la science ou du moins la couvrira d'une flétrissure pire que la mort » (« Savants et mystificateurs. Le roi des faussaires », *Études religieuses*, vol. 71, nº 4, 20 mai 1897, p. 491, 505 et 492). Malgré leurs efforts, les francs-maçons ne purent décourager dans l'immédiat toute critique antimaçonnique, comme en témoigna au Québec la révélation des noms d'une centaine de membres de la loge L'Émancipation (voir A.-J. Lemieux, *la Loge L'Émancipation*, Montréal, La Croix, 1910 ; [anonyme], « La bombe éclate », *Vé*, vol. 29, nº 47, 4 juin 1910, p. 373 ; *la Croix*, 4 juin 1910, p. 1).

Wilfrid Laurier, servant dorénavant si bien la cause du Parti libéral qu'il l'avait mené à ses deux grandes victoires électorales de 1896 et de 1897. En 1900, Laurier s'était d'ailleurs maintenu au pouvoir à Ottawa ; à Québec, Simon-Napoléon Parent avait succédé à Félix-Gabriel Marchand. Le régime libéral semblait bien en place sur les deux fronts. Mais qui a trahi trahira : les Vieux-Rouges guettaient le moment où l'incorrigible opportuniste allait de nouveau changer d'allégeance. Leurs attentes ne furent pas déçues.

L'événement se produisit à l'automne 1902, autre période critique de l'histoire du Québec. Le nationalisme canadien-français connaissait alors une nouvelle vigueur. On se croyait en mesure de se libérer des tutelles de la culture française, de la politique anglaise et de l'économie américaine ; on ranimait la croyance en la vocation de la « race » canadienne-française en Amérique du Nord[113] ; on réclamait l'implantation d'une vaste politique de colonisation. Et pour mieux marquer ce sursaut d'affirmation nationale, on aspirait à se doter d'un drapeau distinctif. Une dizaine de projets circulaient, dont l'étendard de Charles VII, le Carillon-Sacré-Cœur et le drapeau des Patriotes. Même l'abbé Baillargé, de sa nouvelle cure, celle de Saint-Hubert, y alla de son projet de drapeau[114], mais ce projet n'eut pas l'heur de plaire à Fréchette : lui-même partisan du tricolore orné d'une feuille d'érable (conciliation de l'héritage français et de l'alliance canadienne), il le fit savoir à son vieil adversaire dans deux articles qu'il publia à la fin de mai 1903.

Un autre puissant mouvement d'idées, ravivé par la guerre des Boers et par les débats sur la participation aux guerres de l'Angleterre, prônait la formation d'une fédération impériale.

113. Témoin le sermon de Mgr Louis-Adolphe Paquet sur « La vocation de la race française en Amérique » (23 juin 1902), résurgence du messianisme ultramontain du XIXe siècle. Mais le prosélytisme à la mode maçonnique reparaissait également, dans la fondation à Montréal d'un cercle de l'Alliance française (septembre 1902) et d'une succursale de la Ligue de l'Enseignement (novembre 1902) – Fréchette aurait été membre de l'un et l'autre organismes.

114. Bleu azur, fleurdelysé, avec castor, guirlande de feuilles d'érable, écusson de la province de Québec et devise « Je me souviens » (voir F.-A. Baillargé, *le Drapeau canadien-français*, Montréal, chez l'auteur et chez Granger, 1904, p. 12).

Ce projet embarrassait Wilfrid Laurier, qui éprouvait de sérieuses difficultés à satisfaire les intérêts commerciaux et stratégiques de l'Angleterre quand des groupes contestataires, de ce côté-ci de l'Atlantique, revendiquaient l'autonomie du Canada, voire celle du Québec. Au sein même de son cabinet, des dissensions se manifestaient : tandis que certains hommes d'affaires protestants demandaient le libre-échange et la réciprocité avec les États-Unis, son propre ministre des Travaux publics, Israël Tarte, réclamait le renforcement des liens économiques et commerciaux avec l'Angleterre. À la tête de son ministère, Tarte s'était d'ailleurs toujours appliqué à résister aux appétits des capitalistes du Sud, contre lesquels il avait défendu la voie maritime du Saint-Laurent, le port de Montréal, la grande industrie et les chemins de fer canadiens : à ses yeux, l'impérialisme britannique valait mieux que l'impérialisme étatsunien ; rompre avec l'Angleterre, comme le voudront bientôt Henri Bourassa et la Ligue nationaliste canadienne, ce serait livrer le Canada à l'oncle Sam.

Or, à l'automne 1902, profitant de l'absence de Laurier, alors en voyage en Europe, le ministre dissident fit valoir par tout le Canada sa propre politique douanière, sans consulter ses collègues du cabinet et à l'encontre des intérêts de son chef, sur l'état de santé duquel, de surcroît, en écho à la presse conservatrice, il laissait planer des doutes. À son retour, Laurier n'eut d'autre choix que de chasser le rebelle. Les Vieux-Rouges entrèrent alors en danse : ils déclenchèrent une campagne de presse d'une rare acrimonie contre leur ennemi de toujours. Pour sa part, Fréchette, qui avait naguère exercé des pressions auprès de Laurier pour obtenir l'expulsion du rusé personnage, publia dans *le Canada*, du 13 juin au 28 juillet 1903, une série de treize lettres ouvertes ou « tartines », qu'il dédia à l'« ancien coryphée de l'Église politique de Québec ».

D'accord avec les caricaturistes qui représentaient Tarte en contemplation narcissique devant un caméléon, il fit d'abord porter sa critique sur la propension du transfuge à se doter de convictions successives. Puis il se ravisa : loin d'être le héros des métamorphoses, Tarte ne serait-il pas plutôt celui de la fidélité à soi-même ? N'était-il pas toujours resté contradictoire par calcul, et fourbe ? « Un jour, lui écrit-il, tu casses les vitres avec des déclarations qui, grâce à leur ton de franchise abracadabrante, ont l'air de signifier quelque chose ; et le lendemain,

tu glisses, tu rampes, tu biaises, on te prendrait pour un roué élève à l'école du plus subtil machiavélisme[115]. » Machiavélisme, ou encore « tartisme », comme le polémiste nommait déjà cette pratique en octobre 1880, alors qu'il avait maille à partir avec Joseph Tassé, le directeur par intérim de *la Minerve*[116].

Cette fois, c'est à Israël Tarte lui-même que Fréchette, prenant l'identité d'Ésaü et conférant à son vis-à-vis celle de Jacob, reprochait une kyrielle de turpitudes : ses articles contre Laurier, sous divers pseudonymes et dans divers périodiques ; son riche appartement de l'Hôtel des postes, à Montréal ; ses croisières ministérielles en yacht de plaisance. Il dénonça un article récent de *la Patrie*, dans lequel un ancien secrétaire du Club Laurier, Noël Roy, louait l'ancien ministre « d'avoir été pendant six ans le bras droit de sir Wilfrid, le guide, l'inspirateur de l'administration libérale, le maître de ce cabinet où rien ne se faisait sans son avis et sans son consentement[117] ». Surtout, il se moqua du téméraire qui aspirait à vaincre Laurier aux prochaines élections ; il feignit de trembler devant la lutte épique qui se préparait et qui lui rappelait le combat de Jacob avec l'Ange. Incitant son « frère » à la prudence, il l'adjura de se défier des conservateurs chez qui il venait de retourner : ils pourraient bien un jour éconduire le transfuge. Sur cette attitude toute de sollicitude fraternelle prirent fin les treize « tartines », qu'un pamphlet incendiaire voué à la perte de l'ex-ministre libéral reprit vers la fin de l'année 1903 : *Judas Iscariote Tarte (suivant l'Hon. T. Chapais). Sa carrière politique d'après divers auteurs.*

115. [L. Fréchette], « Dixième lettre d'Ésaü à son frère Israël », *Ca*, 18 juillet 1903, p. 4.

116. « [...] les membres respectables du parti [conservateur] sont dégoûtés du *tartisme*, et veulent des hommes politiques à la tête de leurs journaux, et non le rebut de la société. Ils veulent entendre raisonner, et non mentir, salir, écumer et calomnier » (Cyprien, « Chronique », *Pat*, 16 octobre 1880, p. 2). Le tartisme, « c'est l'opportunisme dans toute sa hideur [...], c'est l'argent employé aux pires besognes politiques » (P. Bertin, « L'ennemi ! », *les Débats*, 7 octobre 1900, p. 1). Ainsi, à propos des relations entre Tarte et Mercier : « Les naïfs voyaient entre ces deux hommes une haine que la mort, et encore, peut seule éteindre. Les experts en tartisme s'amusaient propre, et ils avaient raison » (Vieux-Rouge, pseudonyme de P.-A.-J. Voyer, *les Contemporains*, t. I, Montréal, A. Filiatreault, 1898, p. 86).

117. N. Roy, « Libéralisme sans vertu, vertu sans mérite. L'opinion d'un chef libéral de Saint-Jean-Baptiste sur la situation présente », *Pat*, 30 juin 1903, p. 1.

En décembre 1901, la mort de son fils unique, Louis-Joseph, avait été pour Fréchette une épreuve cruelle. Il n'en livra pas moins, après 1903, une dernière bataille, pour réaliser un rêve vieux de près de quarante ans : l'érection d'un monument à la mémoire de Crémazie. Inspirateur et cheville ouvrière de l'entreprise, il recueillit lui-même, par les nombreuses conférences qu'il donna à cette fin au Québec et en Nouvelle-Angleterre, une bonne partie des fonds requis. Le dévoilement du monument eut lieu le 24 juin 1906, à Montréal, au carré Saint-Louis, en présence d'une dizaine de dignitaires.

Les années qui suivirent se résument en quelques mots : maladie, problèmes d'argent, crises de neurasthénie. Sans avoir eu le temps ni les moyens de faire paraître ses œuvres complètes (il avait notamment regroupé une bonne partie de ses chroniques journalistiques en six ou sept recueils), Louis Fréchette mourut le 31 mai 1908.

Comme il se doit, sans doute, les notices nécrologiques passèrent sous silence la partie polémique de l'œuvre du disparu. Pour en trouver une critique d'ensemble, il faut remonter à l'époque des lettres à Israël Tarte. Alors qu'un jeune collaborateur du *Journal*, Olivar Asselin, tenait tête à Fréchette, Wilfrid Gascon, un libéral radical de la nouvelle génération, prit sa défense. Il déclara d'abord que les imperfections de détail d'une œuvre littéraire ne doivent pas faire oublier les qualités de l'ensemble, surtout quand cette œuvre a l'envergure et le dynamisme de celle de Fréchette. Puis, au terme d'un survol qui mettait en relief les plus connus des textes où le « jeune gladiateur [...] terrassa[i]t ses adversaires par les merveilleuses ressources de sa dialectique et de son esprit », il affirma que le temps n'avait altéré ni l'émotivité de l'écrivain ni la combativité du polémiste[118].

118. W. Gascon, « L'incident Fréchette-Asselin », *l'Avenir du Nord*, 6 août 1903, p. 1. Pour un autre témoignage sur les services rendus à la cause libérale par le journaliste Fréchette, voir le discours d'adieu d'Honoré Beaugrand à ses principaux collaborateurs de *la Patrie*, à la veille de céder son journal aux fils d'Israël Tarte : avant de saluer la mémoire de l'un de ses premiers rédacteurs en chef, l'avocat Joseph-Napoléon Bienvenu, « mort au champ d'honneur » (c'est-à-dire « mort civilement », sans le secours d'un prêtre : voir [anonyme], *Règlement de la* [...] *Loge l'Émancipation*, *op. cit.*, p. 14), Beaugrand remercia Fréchette pour « le travail de géant [qu'il avait] fait dans *la Patrie* avec sa plume élégante, autorisée et reconnue comme telle par tous ceux qui savent épeler » (« Au revoir ! », *Pat*, 6 février 1897, p. 1).

La fortune de l'œuvre polémique de Louis Fréchette après 1903

En leur temps, l'appréciation des satires et des polémiques de Fréchette fut déterminée par la position idéologique des critiques : ses partisans en louaient la virtuosité tandis que ses adversaires en niaient la pertinence, allant jusqu'à refuser toute valeur à l'ensemble de l'œuvre du mécréant. Vu les lois du genre, il est sans doute normal que, du vivant du polémiste, seuls de rares critiques soient parvenus à faire la part des choses.

De l'essai qu'il publia en 1906 et qui constituait la première monographie consacrée à Fréchette, Fernand Rinfret consacra trois chapitres à l'œuvre polémique qui, dit-il, « tient trop de place dans la vie littéraire de M. Fréchette et s'y révèle sous une forme trop particulière[119] » pour qu'on en minimise l'importance. Ce qui aide le critique à maintenir une attitude de neutralité bienveillante, c'est qu'au départ il pose les principes critiques suivants : « juger l'auteur à son œuvre seulement », « négliger l'actualité qui passe », « s'attacher à la pensée générale et à la forme[120] » des œuvres, en « faire voir les beautés ou l'utilité[121] ». Pour *la Voix d'un exilé*, par exemple, qui « est, ou à peu près, une polémique en vers », il néglige le « point de vue étroit du pamphlet politique » pour mettre en évidence les manifestations d'une « merveilleuse colère poétique », l'« étrange et furieuse beauté[122] » du lyrisme militant dont se parent les passages les plus violents du poème.

L'attention à la forme conduit Rinfret à inventorier l'arsenal polémiste dont Fréchette s'est doté dans ses chroniques et dans ses lettres ouvertes. Outre les ressources stylistiques, il note la légitime défense (user de la polémique à son corps défendant), la sincérité (manifester une confiance en soi et une force de conviction qui ne donnent pas prise au doute et intimident l'adversaire), l'absence de scrupule quant au choix des coups et des mouvements de l'escrime discursive (s'aguerrir d'un esprit vif, aussi prompt à la riposte qu'à l'assaut ironique,

119. F. Rinfret, *Louis Fréchette*, p. 116.

120. *Ibid.*, p. 20.

121. *Ibid.*, p. 22.

122. *Ibid.*, p. 109, 27-28, 29 et 33.

habile à trouver les points faibles de l'adversaire) et la temporisation (contrôler l'évolution du débat, prolonger savamment le supplice du rival en multipliant les attaques bénignes qui affaiblissent peu à peu et ne porter les coups fatals que le plus tard possible). Tout cela produit une polémique « aiguë, mordante, méchante, si l'on veut, mais d'un plaisir très spécial pour celui qui n'en est pas touché[123] ». Est-il cependant un plaisir sans mélange ? Rinfret déplore les charges caricaturales, les badinages, taquineries et espièglerie qui compromettent le sérieux de la discussion. Selon lui, « la polémique idéale est bien autre chose[124] » – formulation des plus vagues à laquelle l'analyse d'*À propos d'éducation* vient à point conférer quelque substance : riche en réussites formelles, cette polémique porte sur des questions dont l'actualité ne passe pas, dont l'enjeu transcende les intérêts strictement personnels des belligérants.

Même relative, la qualité de cette étude initiale est d'autant plus digne de mention qu'on exclut en ce temps-là la polémique du champ littéraire. Ainsi, Charles ab der Halden, pour se justifier d'avoir omis de son étude sur Chapman la dispute avec Fréchette au cours de la polémique sur l'éducation, inscrivit cette note explicative au bas d'une page de ses *Nouvelles études de littérature canadienne-française* :

> Nous ne voulons pas faire aux pamphlets que les adversaires écrivirent en cette circonstance, l'honneur de les nommer. Ils ne ressortissent pas du domaine de la critique littéraire. Quelle que soit la justice d'une cause que l'on soutient, on la rend mauvaise en employant l'injure et l'invective, et M. Fréchette, si son œuvre ne remplissait pas absolument sa réputation, était néanmoins le premier poète canadien d'alors. Les attaques passionnées de M. Chapman n'ont fait tort qu'à lui-même. Un écrivain français se serait déconsidéré en employant ce langage. Nous regrettons que M. Louis Fréchette ait répondu parfois aussi avec violence. Mais ce n'est pas lui qui a commencé. Nous ignorerons donc toute cette polémique, la plus vilaine page de la courte histoire littéraire canadienne[125].

123. *Ibid.*, p. 110.

124. *Ibid.*, p. 113.

125. Ch. ab der Halden, *Nouvelles études de littérature canadienne-française*, Paris, F. R. de Rudeval, « Bibliothèque canadienne », 1907, p. 229, n. 1. En 1910, L.-O. David affirma que Fréchette « était terrible dans la controverse, dans la polémique et discutait avec une abondance d'arguments, une vigueur de pensée et de style et une verve sarcastique et ironique qui décontenançaient ses adversaires. Il était dangereux de l'attaquer » (« Louis-Honoré Fréchette », dans *Souvenirs et biographies*, p. 169).

À peu d'exceptions près, l'histoire littéraire officielle a, sinon ignoré, du moins marginalisé ce secteur de la carrière de l'écrivain. Les manuels d'histoire de la littérature et les anthologies scolaires sont, pour ainsi dire, muets à ce sujet, si l'on excepte une page de l'*Histoire de la littérature canadienne-française par les textes*, de Bessette, Geslin et Parent, un paragraphe de la *Littérature canadienne-française*, du père Samuel Baillargeon, et une phrase de l'*Histoire littéraire de l'Amérique française des origines à 1950*[126], d'Auguste Viatte. Cet oubli presque complet où tomba l'œuvre polémique de Fréchette – comme la plupart des autres discours polémiques du XIX^e^ siècle, d'ailleurs – pourrait s'expliquer en partie par un accès difficile à ces œuvres (on pourrait s'interroger sur l'impact qu'aurait produit la connaissance des *Satires et polémiques*, vers 1908, si Fréchette avait mené à bien la publication intégrale de ses œuvres complètes), en partie par le malaise d'ordre éthique ressenti à la lecture des outrances langagières qui en tissent, pour ainsi dire, la trame[127]. Un lecteur austère comme Camille Roy dut redoubler de précautions oratoires pour signifier son rejet d'une œuvre qui heurtait ses convictions religieuses et morales ; il se tira d'affaire en imputant l'inconduite de Fréchette à l'irréflexion :

> Nous aurions aimé que le poète, qui a si délicieusement exprimé quelquefois le sentiment religieux, se fût moins candidement laissé prendre, dans certaines pages en prose qu'il a écrites, aux sophismes facilement oratoires d'une philosophie qui s'est acharnée, non seulement contre la monarchie, mais aussi contre l'Église. Fréchette a quelquefois avoué le libéralisme intempérant qui faillit détruire sa foi. Certaines attitudes intellectuelles furent chez lui, avons-nous dit, snobisme plutôt que conviction réfléchie. Mais ce snobisme coûte cher parfois à la dignité de l'esprit ; il

126. G. Bessette, L. Geslin et C. Parent, *Histoire de la littérature canadienne-française par les textes des origines à nos jours*, Montréal, Centre éducatif et culturel, 1968, p. 122 ; S. Baillargeon, *Littérature canadienne-française*, Montréal et Paris, Fides, 1957, p. 83-84 ; A. Viatte, *Histoire littéraire de l'Amérique française des origines à 1950*, Québec, Presses universitaires Laval, et Paris, Presses universitaires de France, 1954, p. 124-125.

127. M. Dugas : « Si l'on se reporte aux polémiques de Fréchette, Routhier, Chapman et Baillargé, on se convaincra que les violences du *Nigog* ne sont que des escarmouches en dentelles, à côté de ces mêlées sanglantes et qui, littéralement, semblent vouloir tout ravager et tout détruire » (*Littérature canadienne. Aperçus*, Paris, Firmin-Didot, 1929, p. 129) ; S. Baillargeon : « On lit avec étonnement aujourd'hui cette littérature de fier-à-bras où chacun s'évertue à étouffer ou à assommer son adversaire le plus prestement possible » (*op. cit.*, p. 125).

s'irrite facilement contre ce qu'il dédaigne ; il s'emporte contre ce qui le gêne ; il se dédouble en passions mesquines ; il envenime l'erreur qu'il propage, il déshonore les vérités qu'il défend, et il fait écrire en style colérique, après la *Petite histoire des rois de France*, les *Lettres à M. l'abbé Baillargé*[128].

L'oubli des textes polémiques du passé pourrait aussi s'expliquer par l'effet d'étrangeté ou d'amusement[129] que suscite la lecture de ces écrits si on les coupe de leurs divers contextes, si on en extirpe leurs raisons d'être, dans l'ignorance ou la négligence du sentiment d'urgence et de nécessité qui provoqua leur émergence.

Quoi qu'il en soit, depuis l'analyse de Fernand Rinfret, plusieurs études ont contribué à la connaissance de l'une ou l'autre des disputes littéraires auxquelles Fréchette a participé. Ces études furent l'œuvre d'historiens des idées ou de la littérature : Marcel Trudel (le voltairianisme de la *Petite histoire des rois de France*), John Hare (les *Lettres à Basile* et les diatribes de Chapman) et Réjean Olivier (la querelle avec l'abbé Baillargé)[130], ou d'auteurs de monographies sur la vie et l'œuvre de Fréchette : Henri d'Arles, Lucien Serre, Marcel Dugas et George Alfred Klinck.

L'hostilité qu'Henri d'Arles exprimait à l'égard de toute polémique[131] et les propos plus ou moins évanescents de Lucien Serre sur *À propos d'éducation*[132] nous font nous arrêter d'abord à l'essai que Marcel Dugas publia en France (1934). Dans cet ouvrage, *Un romantique canadien, Louis Fréchette, (1839-1908)*,

128. C. Roy, *Nouveaux essais sur la littérature canadienne*, Québec, L'Action sociale, 1914, p. 200.

129. Au cours des années 1930, des étudiants découvrirent « les célèbres et cocasses polémiques de Chapman et de Fréchette, de Casgrain et de Larue » (F. Hertel, *le Beau risque*, Montréal, Bernard Valiquette et l'Action canadienne-française, 1939, p. 127). En 1946, Berthelot Brunet qualifia la *Petite histoire des rois de France* de « curiosité fort plaisante » (*Histoire de la littérature canadienne-française*, Montréal, L'Arbre, 1946, p. 71).

130. M. Trudel, *l'Influence de Voltaire*, t. II, p. 215-224 ; J. Hare, « L'histoire et la critique littéraires au Canada français au XIX^e siècle », *l'Enseignement secondaire*, vol. 42, n° 1, janvier-février 1963, p. 28-31 ; R. Olivier, *Vie de l'abbé Frédéric-Alexandre Baillargé*, p. 72-79.

131. H. d'Arles, *Louis Fréchette*, Toronto, The Ryerson Press, « Makers of Canadian Literature », s. d., p. 11, 12, 19 et 20.

132. L. Serre, « Louis Fréchette et les collèges classiques », *l'Enseignement primaire*, vol. 46, n° 9, mai 1925, p. 556-559.

Dugas consacre deux chapitres aux querelles littéraires. Le premier de ces chapitres, « Adolphe Routhier et Louis Fréchette », concerne les *Lettres à Basile* ; le critique y résume l'argumentation de chacun des antagonistes, tout en veillant à rester neutre. Arbitre qui se veut impartial, il distribue également aux jouteurs les éloges et les blâmes. C'est d'ailleurs sa subjectivité même qui l'incite à une telle objectivité : l'expérience de ses propres luttes de la décennie 1910 contre les critiques traditionalistes le rend sympathique tantôt à Routhier, critique incisif des poncifs du poète romantique, tantôt à Fréchette, rebelle aux diktats du croisé. Mais l'esprit d'équité se trouble quand des réflexions incidentes, sursauts d'humeur railleuse, traversent le récit, clouent au pilori Routhier, « paladin bossuétique qui se noie dans l'arbitraire et l'absurde », « grand dadais, infatué des lumières qu'il croit avoir reçues du ciel », « un peu sot : de cette sottise consacrée par les siècles et éternelle comme eux[133] ». Tout compte fait, cependant, s'il opte pour Fréchette, qu'il identifie par métaphore au bon sens et à la vérité dès lors qu'il adhère aux principes progressistes de son temps (« Fréchette use d'une dialectique claire et directe. Son libéralisme est en tous points louable[134] »), ce qui fascine Dugas, c'est le « spectacle » de la rivalité entre les hérauts de l'Ordre et ceux de l'Aventure, en tant que reproduction des duels que se livrent dans la France moderne les tenants de ces forces irréductibles. S'il y voit la preuve de la vitalité de l'esprit français en terre américaine, il en voit aussi l'épreuve, puisque, dans le second chapitre sur les polémiques, « Autres querelles. 1893 », qui résume les luttes de Fréchette contre Chapman et l'abbé Baillargé, Dugas trouve « terrible » de songer que des littérateurs comme Fréchette, Chapman, Routhier et Baillargé, chez qui il ne voit plus que vanité, puérilité ou suffisance, « ont été, durant longtemps, les dispensateurs de l'esprit français, que la poésie, la critique, la morale, la philosophie, ont eu en eux des représentants écoutés et applaudis[135]. » En guise de consolation, du moins se réjouit-il de reconnaître à Fréchette le mérite d'avoir contribué à hâter la réforme de l'enseignement.

Vingt ans plus tard, George Alfred Klinck consacra à l'étude des polémiques plusieurs chapitres de son ouvrage sur

133. M. Dugas, *Un romantique canadien*, p. 66, 69 et 63.

134. *Ibid.*, p. 73.

135. *Ibid.*, p. 231.

l'œuvre en prose de Fréchette. Par une série de contrastes, il fait apparaître la complexité et la mouvance de l'idéologie de l'écrivain : il met en opposition l'amour pour le pays natal et la propagande en faveur de l'annexion aux États-Unis, le culte de la mère patrie et la loyauté à l'Empire britannique, la piété personnelle et l'éthique crypto-voltairienne. S'attardant sur *À propos d'éducation*, « manifeste franc et audacieux[136] », il qualifie d'avant-gardiste le programme de réforme de l'enseignement qui résulte de la querelle avec l'abbé Baillargé : « Dans cette polémique ardente et spirituelle, Fréchette avait devancé la plupart de ses contemporains. Son esprit large et tolérant prévoyait les réformes qui devaient rendre plus pratique et plus humain le système scolaire de sa province natale[137]. » Il émet toutefois des réserves quant à la psychologie du polémiste ; il diagnostique notamment un complexe de persécution : « Comme maint assaillant, il s'imaginait l'injurié[138]. » À son avis, c'est plutôt Fréchette qui provoquait l'inimitié de ses collègues, par une formation intellectuelle déficiente, par un manque d'autocritique, par son humeur belliqueuse : « [...] on aimait le tourmenter rien que pour le voir se défendre[139]. » Du même souffle, Klinck tâche de rendre justice aux adversaires du polémiste ; il ménage surtout Chapman, dont la critique était à son avis en partie justifiée. Mais Fréchette est meilleur écrivain : « Son œuvre reste, tandis que la critique de ses adversaires n'a plus qu'un intérêt académique[140]. »

Près de vingt ans plus tard, d'autres critiques, Séraphin Marion et Guy Monette, apportèrent leur contribution à la connaissance de l'œuvre polémique de Fréchette.

Dans un article bien documenté sur « Louis Fréchette et le Canada français d'autrefois », Séraphin Marion, à l'instar de Fernand Rinfret, communique d'abord son enthousiasme à la lecture de *la Voix d'un exilé*. Il étudie ensuite les *Lettres à Basile*, « controverse cocasse [...] qui dégénère en salmigondis où se

136. G. A. Klinck, *Louis Fréchette prosateur*, p. 69.

137. *Ibid.*, p. 77.

138. *Ibid.*, p. 60.

139. *Ibid.*, p. 85.

140. *Ibid.*, p. 49.

donnent rendez-vous quantité de sujets hétéroclites[141] », la *Petite histoire des rois de France*, dont toutes les pages « portent la grimace de l'esprit férocement partisan[142] », et le duel que se livrèrent pendant près de vingt ans Tardivel et Fréchette. Dans l'ensemble, Marion déplore que le polémiste libéral, « piqué de la tarentule politique », ait « écouté trop complaisamment le démon du journalisme sectaire[143] » et sacrifié la poésie à une œuvre journalistique dont on ne peut, estime-t-il, que tirer un bilan désastreux. Il reconnaît néanmoins que les chroniques « que publia Fréchette, vers 1884, se relisent encore aujourd'hui avec agrément : mieux que quiconque, il sait lancer le trait acéré et manier le persiflage. Le ridicule n'a jamais tué au Canada français. Et c'est tant mieux pour certains adversaires de Fréchette qui autrement n'en eussent pas mené large pendant bien longtemps[144]. » Lui aussi s'interroge sur le dualisme de Fréchette, chez qui la haine anticléricale « se concilie mal avec l'habituelle mansuétude de l'homme intérieur[145] ». Cette cohabitation des contraires expliquerait les persécutions dont les clercs auraient accablé l'écrivain sa vie durant ; pour certains d'entre eux, le nom même de Fréchette était « synonyme de peste noire[146] ».

Enfin, dernière étude systématique parue sur l'œuvre polémique de Fréchette[147], l'article que Guy Monette publia en 1977 sur les querelles qui suivirent la publication de *la Voix d'un exilé* se fonde sur une vision globale de la société québécoise durant la décennie 1860, qualifiée de « véritable charnière de

141. S. Marion, « Louis Fréchette et le Canada français d'autrefois », *les Cahiers des Dix*, nº 37, 1972, p. 128.

142. *Ibid.*, p. 134.

143. *Ibid.*, p. 131.

144. *Ibid.*, p. 131-132.

145. *Ibid.*, p. 147-148.

146. *Ibid.*, p. 153. Séraphin Marion est également l'auteur d'un recueil d'articles sur la critique contemporaine de l'œuvre de Fréchette, *la Critique littéraire dans le Canada français d'autrefois* (t. IX des *Lettres canadiennes d'autrefois*), dont le quatrième chapitre, « La couronne d'épines d'un lauréat » (p. 147-189), relate le duel Fréchette–Chapman à propos de plagiat.

147. Si l'on excepte trois articles du premier tome du *Dictionnaire des œuvres littéraires du Québec* : J. Mélançon, « *À propos d'éducation* », p. 37-38 ; L. Gauvin, « *Lettres à Basile* », p. 451-452, et « *Petite histoire des rois de France* », p. 573.

l'histoire des idées au Québec[148] ». Selon lui, les partisans du transcendantalisme (Routhier et les autres membres de l'école cléricale) livrèrent à cette occasion un ultime combat contre les tenants de l'immanentisme (Fréchette et les autres membres de l'école libérale), dans un conflit plus idéologique que littéraire.

Si, par la force des choses, les critiques et les historiens ne pouvaient fonder leur appréciation de l'œuvre journalistique de Fréchette que sur la connaissance des seules séries de chroniques reproduites en brochure (*Lettres à Basile, Petite histoire des rois de France, À propos d'éducation*), il est à espérer que la présente édition des œuvres satiriques et polémiques, conforme au projet de publication de l'écrivain, fera mieux connaître la production du journaliste de combat, laissée pour compte au profit des travaux du poète, du dramaturge, du conteur et du mémorialiste.

Cet ensemble textuel, qui concerne la politique, la culture et l'éducation – c'est-à-dire, en définitive, la religion, puisque la religion, alors, imprègne tout – et qui témoigne de la vitalité de l'idéologie libérale, offre également l'intérêt, croyons-nous, d'illustrer plusieurs des conflits idéologiques majeurs qui ont marqué l'histoire du Québec entre 1870 et 1900, et particulièrement au cours de la dernière décennie du XIX^e siècle, années cruciales entre toutes. L'insularité des Québécois étant un mythe, on pourra voir que les partis pris anticléricaux de Fréchette s'éclairent par leur mise en rapport avec les programmes radicaux en cours dans des pays comme la France ou les États-Unis. Car un écrit de combat ne vient jamais seul : c'est l'un des chaînons d'un réseau textuel qu'à la fois il suscite – d'un intervenant à l'autre, allié ou adversaire, la polémique se répand dans les périodiques comme une traînée de poudre – et relaie ou résume, puisque le réseau est déjà en place au moment où le premier écrit officiel d'une polémique donnée voit le jour. En fait, l'origine d'une polémique n'est pas tant dans l'incident qui la déclenche immédiatement (comme l'exposition scolaire préparée par les Frères des écoles chrétiennes dans le cas de la polémique sur l'éducation, ou encore la publication des *Causeries du dimanche* dans celui des *Lettres à Basile*) que dans la

148. G. Monette, « La polémique autour de *la Voix de l'exilé* ou Le chant du cygne de l'immanentisme au Québec », *Voix et images*, vol. 2, n° 3, avril 1977, p. 335.

trame des événements conflictuels qui aggravent depuis un temps plus ou moins long les tensions entre les groupes, à l'intérieur aussi bien qu'à l'extérieur des frontières, dont les polémistes sont les porte-parole.

L'intertextualité inhérente au discours polémique ne trouve cependant son dynamisme que dans le recours aux stratégies que génère le genre[149]. À ce propos, nous savons que Fréchette n'échafaude pas de savantes pièces d'argumentation : il laisse à d'autres les dissertations de haut vol (ce n'est pas sans raison qu'il ne figure pas dans l'histoire du journalisme québécois). Pour se gagner l'adhésion du public, il lui suffit d'utiliser des procédés et des méthodes qui, pour être élémentaires, n'en sont pas moins diablement efficaces. En général, sa tactique est celle de tout polémiste de son temps : « [...] c'est de tout embrouiller, de tout dénaturer, de nier ce qu'il a dit, de faire dire aux autres ce qu'ils ne disent pas, de s'accrocher à un mot pour en faire la matière de toutes ces accusations, d'entremêler tout cela de gros mots, d'insultes, de personnalités et de donner le tout pour le fruit d'un quart de siècle d'expérience[150]. » Plus particulièrement, il a ses techniques de prédilection. Et d'abord, se donner pour l'agressé[151] : qu'un membre quelconque de l'école cléricale, porteur ou non de soutane, fasse mine de le prendre à partie, il riposte, prend l'initiative des sujets, des arguments et des règles, impose son

149. Marc Angenot, *la Parole pamphlétaire. Contribution à la typologie des discours modernes*, Paris, Payot, « Langages et sociétés », 1982. Autres ouvrages récents sur la théorie de la polémique : D. Maingueneau, *Sémantique de la polémique. Discours religieux et ruptures idéologiques au XVII^e siècle*, Lausanne, L'Âge d'homme, 1983, et *Genèses du discours*, Bruxelles, Pierre Margada, « Philosophie du langage », 1984 ; [collectif], *le Discours polémique*, Lyon, Presses universitaires de Lyon, Centre de recherches linguistiques et sémiologiques de Lyon, 1980 ; M. Angenot, édit., *le Pamphlet* (*Études littéraires*, vol. 11, n° 2, août 1978). Sur le pamphlet au Québec, voir B. Andrès, « Essai de typologie du discours pamphlétaire québécois », *Voix et images*, vol. 1, n° 3, avril 1976, p. 417-431. Signalons enfin la conférence sur les « Pamphlétaires et satiriques » français du XIX^e siècle que Thomas Chapais prononça devant les membres du Cercle catholique de Québec les 23 octobre et 6 novembre 1895, et qu'il reprit dans le premier tome de ses *Discours et conférences* (Québec, L.-J. Demers et frère, 1897, p. 277-332).

150. [Anonyme], « Pauvre *Journal de Québec* », *le Journal des Trois-Rivières*, 10 juillet 1871, p. 2.

151. « M. Fréchette donne en plein dans la jolie calinotade que "c'est le lapin qui a tiré le premier" » ([anonyme], « Une intervention. M. Louis Fréchette », *CC*, 22 septembre 1892, p. 2).

rythme, fait durer le plaisir et contrôle le débat jusqu'à ce qu'il quitte le premier la lice, au moment propice. Ensuite : intimider l'interlocuteur, en le mettant au défi de prouver la fausseté de ce qu'on avance ; lui certifier qu'on ne dénonce pas une situation générale, mais seulement un cas particulier ; riposter sans tenir compte de ses répliques, ou en braquant l'attention sur les déficiences formelles de ses arguments ; tourner contre lui les arguments de ses propres alliés ; créer une hantise, frapper toujours au même endroit par la répétition d'un nombre limité de formules toutes faites (maximes, sobriquets, bribes de citations, etc.). Enfin, technique fondamentale : discréditer l'adversaire, car l'enjeu des polémiques n'est pas la vie des idées, c'est celle même des polémistes. L'esprit de repartie, les astuces de l'humour, les coups bas de l'ironie et du sarcasme, les coups de fouet des arguments d'autorité, le mépris, l'injure, tout cela doit anéantir l'Autre : « Meurtre [...], la représentation avilie, dénaturée, caricaturale d'un adversaire auquel sa personnalité est ainsi ravie pour être remplacée par une autre en laquelle il ne peut se reconnaître[152]. » Il faut donc disqualifier l'adversaire, surprendre chez lui des indices d'inauthenticité, montrer qu'il n'est pas celui qu'il prétend être, stigmatiser les marques d'une trahison à soi-même.

À cette fin, pas d'arme plus dévastatrice que la dénomination caricaturale. Quel coup d'éclat, quand on parvient à voler à l'Autre sa vérité profonde, quand on peut laisser entendre qu'il se trompe lui-même et qu'il trompe autrui en se désignant sous le nom qu'il reçut à la naissance. Le « vrai » prénom, le « vrai » patronyme de l'ennemi, ce n'est pas Adolphe, Lacasse, c'est Basile, Lacrasse. Les initiales trahissent l'archétype : Joseph-Israël, c'est Judas Iscariote, et William Chapman... Tarte, qui fut un temps le zélateur du clergé, n'est-ce pas le diminutif de Tartufe ? Et Tardivel, ce saint homme qui se pique de donner des leçons de français, n'est-ce pas l'anglicisme ou le diable fait homme (« *Mr. Tarred devil* », ou « *Tarte's devil*[153] ») ? L'abbé Baillargé, l'héroïque défenseur des

152. J. Mesnard, « Conclusion », dans *Traditions polémiques*, Paris, Université de Paris-Sorbonne, École normale supérieure de jeunes filles, 1984, p. 128.

153. Cyprien, « Chronique », *Pat*, 11 septembre 1880, p. 1. « *Tarred devil* », ou « le diable goudronné » ([anonyme], « Question vitale », *le Moniteur du commerce*, vol. 27, nº 6, 16 mars 1894, p. 276).

collèges classiques, passe pour le patron grotesque de la « baillargerie », c'est-à-dire de l'entier réseau collégial vu comme une bergerie où s'en donne à cœur joie le loup libre penseur, tandis que François-Xavier-Anselme Trudel, le plus notoire des ultramontains laïques, tient la tête d'un mot-reptile infiniment sinueux : « trudélicococagotartuficafardiconfrérie[154] », mime graphique du serpent de la Réaction. Ainsi l'Autre perd-il sa réalité d'existant de chair et d'os : ce n'est plus qu'un simulacre, un jeu de mots, la créature fictive des travers de l'imposture et des astuces du langage[155].

En fait, le mal-entendu, le mal dit, la citation tronquée, dénaturée, la lettre fabriquée, falsifiée, le faux – en somme : le mensonge –, voilà l'arme maîtresse au moyen de laquelle le polémiste prétend paradoxalement « arracher la vérité à l'erreur représentée par la partie adverse[156] ». On sait bien que l'arsenal truqué de la guerre verbale regorge de ressources pour engendrer et consolider la mésentente réciproque, l'« interincompréhension[157] », pour faire en sorte que les idées adverses restent incompatibles. Car la « vérité » polémiste ne souffre pas de partage : l'intolérance est la règle du jeu et l'Autre n'existe que pour disparaître, aux applaudissements de la galerie que le spectacle amuse. Comme l'a bien vu Albert Camus, le dialogisme de la polémique n'est qu'apparent : tout

---

154. Cyprien, « Chronique », *Pat*, 1er juillet 1882, p. 2. Variante : « programmeux-tarteux-trudélicafardcagotescobardiqueux » (*Pat*, 5 août 1882, p. 2).

155. Fréchette se vit administrer la même médecine. On ironisa sur sa décision (en 1880) de ne plus porter le prénom d'« Honoré » – de se « dés-honorer » ; on le gratifia d'autres prénoms et d'une raison sociale : « Louis-Honoré-*Barnum-Fleuve Saint-Laurent*-Asile-Institution Fréchette et Cie » (F.-A. Baillargé, « M. Tassé et le rédacteur du *Bon combat* », vol. 9, nº 13, juillet-août 1893, p. 215) ; on lui infligea le sobriquet anglais de *Freeshot* (calembour de John A. Macdonald : voir [anonyme], « Télégraphie. Canada, Parlement fédéral, 5e session, Chambre des communes », *Mi*, 16 février 1878, p. 1) : « M. Fréchette devrait faire breveter son procédé d'éjaculation à jet continu. Il pourrait expliquer que le mérite propre – on est prié de ne pas prendre le mot dans son sens absolu – de cette invention est de toujours viser les grands caractères sans jamais les atteindre » ([anonyme], « *Freeshooting* », *Tr*, 23 janvier 1894, et *l'Alliance*, 26 janvier 1894, p. 2).

156. M. Angenot, *la Parole pamphlétaire*, p. 38. Mot de Fréchette sur la pratique du double langage : « Tromper le public, c'est dans l'ordre, mais tromper le public sans mentir au strict point de vue de la lettre, c'est l'idéal » (« Fréchette vs Tardivel », *Pat*, 5 avril 1897, p. 3).

157. D. Maingueneau, *Genèses du discours*, p. 109.

se passe comme si les locuteurs s'annulaient mutuellement en intégrant à leur propre discours l'énoncé adverse[158]. Exercice totalitaire du langage, le dialogue polémiste serait un monologue qui s'ignore. Le duelliste se troublerait-il d'apprendre que « l'autre qu'il hait », c'est « l'Autre qu'il est[159] » ?

Quoi qu'il en soit, après tant d'années à fréquenter les écrits de Fréchette, force nous est d'admettre que de nombreux aspects de la personnalité de l'écrivain nous restent encore inconnus. Cela seulement est sûr : cet être nommé Louis Fréchette, cherchant malaisément les voies d'une sagesse qui lui soit d'avance promise, échappe aux formules rapides par lesquelles des générations de critiques ou d'historiens de la littérature ont tenté de le fixer. Et nous dirions la même chose de ses ennemis les plus notoires : le père Lacasse, l'abbé Baillargé, Tardivel, Chapman. Avec une résolution tranquille, le temps souverain accomplit son œuvre de déstabilisation : les pièces du kaléidoscope s'agencent autrement pour former, de ce que nous avions cru voir, une image inédite. Fréchette et son temps réclament aujourd'hui une lecture neuve. Puissent les matériaux que nous avons réunis servir à une telle entreprise.



Parvenus au terme de notre ouvrage, nous tenons à exprimer notre gratitude à toutes les personnes qui nous ont assistés au cours de notre travail, auxiliaires de recherche, secrétaires, bibliothécaires, archivistes et collègues.

158. Voir C. Kerbrat-Orecchioni, « La polémique et ses définitions », dans *le Discours polémique*, p. 22. Autre définition du texte polémique : « discours second dans lequel s'imprime en filigrane un discours premier – celui de l'adversaire – qui est cité, commenté, démantelé, reconstruit » (D. Deltel, « *Critique et vérité* de Roland Barthes : stratégie d'un manifeste », *Littérature*, vol. 10, nº 4, décembre 1980, p. 124). Parce que toute analyse partisane déforme la thèse adverse, « la seule voix qu'ils [les polémistes] entendent, c'est l'écho de la leur » (P. Savard, *Aspects du catholicisme français au XIXe siècle*, Montréal, Fides, 1980, p. 154).

159. M. Cusin, « Le désir et la parole dans le discours polémique », dans *le Discours polémique*, p. 117.

Que soient en particulier remerciés la direction et le personnel du CRELIQ (Centre de recherche en littérature de l'Université Laval) pour l'appui indéfectible qu'ils nous ont accordé à toutes les étapes de notre travail ; Mme Anne Carrier, professionnelle de recherche au CRELIQ, pour l'édition du texte sur Françoise (Robertine Barry) ; M. Nive Voisine, ancien professeur au département d'histoire de l'Université Laval, qui nous a prodigué depuis le début les conseils, suggestions, exhortations et mises au point que lui inspirait sa vaste connaissance de l'histoire de l'Église canadienne au XIXe siècle ; M. Honoré Mercier III, arrière-petit-fils du polémiste, qui nous a autorisés à reproduire les textes du fonds Louis-Honoré Fréchette, conservé aux Archives nationales du Canada.

Enfin, que veuillent bien agréer notre reconnaissance Mmes Louise Béique-Burdett et Marie-Paule Lanctôt, petites-filles de Louis Fréchette, pour leur hospitalité si chaleureuse et pour le récit de leurs souvenirs de famille. C'est à elles, ainsi qu'à la mémoire d'une autre petite-fille de l'écrivain, Mme Hélène Fréchette-Leduc, que nous dédions notre édition critique.

NOTE SUR L'ÉTABLISSEMENT DU TEXTE

Le texte de base. – Nous avons pris pour texte de base le manuscrit de *Satires et polémiques* déposé aux Archives nationales du Canada (fonds Louis-Honoré Fréchette, MG 29, D 40, vol. 8).

Ce manuscrit se compose de trois séries de feuillets, ou « volumes ». Le premier volume compte trente-six feuillets, numérotés de 1 à 7 (préface), de 90 à 104 (chapitre II) et de 194 à 208 (chapitres IV et V), le deuxième en compte deux cent deux, numérotés de 1 à 202, et le troisième cent onze, numérotés dans le désordre de 97 à 111, de 132 à 154, de 162 à 166, de 180 à 182, de 184 à 223 et de 244 à 270. À quoi nous ajoutons les feuillets des brochures *Lettres à Basile* (79 f.) et *À propos d'éducation* (89 f.), dans le cas du premier volume, et *Petite histoire des rois de France* (119 f.), dans le cas du troisième.

Le format des feuillets varie, pour la largeur, entre 17 et 18 cm, et, pour la hauteur, entre 21 et 24 cm. On y peut identifier au moins quatre sortes d'un papier plus ou moins léger, mais toujours ligné, qui paraît provenir de tablettes d'écolier. Les feuillets entièrement manuscrits sont très rares (dans ce cas, à la mine de plomb, l'écriture, régulière, soignée, occupe toute la page) ; sur la plupart des feuillets sont collées des coupures de journaux, à raison d'une colonne d'environ 17 cm par page. Outre des ratures, les feuillets portent des ajouts, dans les marges (pour les articles collés) ou entre les lignes (pour les pages manuscrites). Fréchette ne reproduit pas toujours ses articles dans leur intégralité ; à l'occasion, il ajoute à la main des paragraphes d'introduction, de conclusion ou de transition. Il lui arrive d'inscrire de nouveaux titres en surcharge.

La numérotation des feuillets n'a été fixée qu'après deux ou même trois tentatives, comme on le constate par les séries de chiffres qui figurent, soit au haut des feuillets, soit à gauche du titre imprimé de quelques-uns des articles. Seuls les deux premiers volumes ont reçu une pagination définitive.

Le feuillet cartonné qui sert de couverture à chacun des trois volumes porte, à l'encre, une table des matières (voir Appendice II, p. 1248-1249).

Parmi les feuillets du deuxième volume, nous avons trouvé un article de *la Patrie* du 29 février 1896 (entre les feuillets 185 et 186) et un autre de *la Presse* du 7 mai 1903 (entre les feuillets 193 et 194) ; nous les reproduisons à l'Appendice III (p. 1250-1259).

L'établissement et l'édition du texte. – Comme les pratiques de l'écriture et de la typographie ont passablement évolué au cours des trente ans et plus de la rédaction de l'œuvre, nous avons décidé d'instaurer une certaine homogénéité entre les textes les plus anciens (1871) et les textes les plus récents (1903) en uniformisant la transcription en fonction des normes actuelles. Aussi avons-nous

– souligné les articles et uniformisé l'emploi de l'italique, des majuscules et du trait d'union dans les titres d'ouvrages et de périodiques (*Causeries du Dimanche*, *Mes Loisirs*, la *Minerve*, l'*Étoile-du-Nord*, le *Nouveau-Monde*, la *Belle-Hélène*) ;

– supprimé le point à la fin des abréviations (*Mgr.*, *No.*) et les guillemets qui indiquent, à la marge de gauche, la continuation d'une citation ;

– développé les abréviations des noms de lieux et de personnes (*St. Hyacinthe*) ;

– rectifié l'emploi des traits d'union (*très-charitable*, *très-éloquent*, *Université-Laval*, *c'était-là*, *mot-à-mot*, *quelques uns*, *tam tam*, *lettre-morte*) ;

– inséré des traits d'union entre les initiales des prénoms doubles ;

– rectifié l'accentuation (*piéges*, *poëte*) ;

– placé les guillemets avant le signe de ponctuation, au terme d'une citation en cours de phrase ;

– ramené à trois les points de suspension ;

– accentué les majuscules ;

– corrigé les coquilles et régularisé l'espacement des mots ;

– rétabli les noms de personnes et les noms de lieux (*Bocace, Eschille, Guyhot, Lafontaine, Spauldind, Teresa, Tertulien, Tripolie, St. Paschal, Parc-au-Cerf* ; au lieu de *Baillairgé*, nous adoptons la graphie *Baillargé*, attestée après 1900 au bas des lettres et sur les pages de titre des livres du curé de Rawdon ; au mot *Carlovingien*, nous substituons le mot *Carolingien*, déjà signalé vers 1870) ;

– corrigé les fautes d'orthographe (*véléité, carosse, lithurgie, marionette, marriage, satyre* [au lieu de *satire*], *pillules, débarassés*), les fautes de grammaire et d'accord (*une toute autre affaire, Quand au vin, rien qui fassent, il va s'en dire, concluerai*) ainsi que certains anglicismes (*publier sur le* Courrier du Canada) ;

– inséré des alinéas dans le texte de la préface ;

– mis au point le système des titres et des sous-titres, ce qui nous a conduits à en modifier quelques-uns (signalés par des crochets).

Au bas de la première page de chacun des textes, nous identifions et numérotons, par ordre chronologique, ses états successifs.

Les appendices rassemblent les variantes longues (I), les tables des matières du manuscrit (II), les textes se trouvant dans le manuscrit (III) et quelques textes complémentaires (IV).

L'index contient les noms de personnes, les surnoms et les pseudonymes ; les noms de personnages, littéraires et autres ; les titres de livres, de brochures et de périodiques, cités ou évoqués dans le texte et dans les variantes.

CHRONOLOGIE[1]

1811

16 novembre À Saint-Nicolas, naissance de Louis-Marthe Fréchette, fils d'Antoine Fréchette, agriculteur, et d'Euphrosine Gosselin.

1812

27 mars À Saint-Nicolas, naissance de Marguerite Martineau, fille de Louis Martineau dit Lormière, agriculteur, et de Marie-Anne Aubin.

1832

13 août À Saint-Nicolas, mariage de Louis(-Marthe) Fréchette et de Marguerite Martineau. De leurs neuf enfants, cinq mourront en bas âge : Marguerite (1833–1843), Louis (1835–1837), Philomène (1843–1844), Napoléon (1845–1846) et Zélie-Marguerite (1853).

Louis Fréchette père sera tour à tour cultivateur (1832), navigateur (1833), à nouveau cultivateur (1839), commerçant (1841) ; à partir d'environ 1843, charpentier, menuisier, entrepreneur de quais et constructeur de navires.

Après quelques mois aux Foulons, les Fréchette s'installent à la Pointe-Lévy, entre la falaise et le fleuve, entre la gare du Grand-Tronc et l'anse Dawson (appelée plus tard Hadlow Cove), à proximité de la côte Patton et des chantiers d'équarrissage du bois de construction. En

1. Nous signalons, à sa date, la première publication de chacun des articles des *Satires et polémiques*. Entre parenthèses, nous en indiquons le lieu dans notre édition.

face de la maison, une vaste grève où s'amarrent les *cages* en provenance du Saint-Maurice et de l'Outaouais.

1839

16 novembre Naissance de Louis Fréchette, à Saint-Joseph-de-la-Pointe-Lévy.

Hugo parut à l'heure où l'Europe en démence
Tordait ses membres nus dans le brasier immense
Allumé par le bras d'un sublime tyran. [...]

Toi, lorsque tu naquis, le torrent populaire
Déchaînait sur nos bords sa farouche colère ;
L'échafaud se dressait pour des héros trahis [...].

Des souffles d'épopée emportaient la jeunesse ;
La foule palpitait d'une héroïque ivresse ;
Dans tous les cœurs parlait le vieux sang des aïeux ;
Et, bercé par les chants de l'époque insensée,
Tu grandissais avec du feu dans la pensée,
Avec des éclairs dans les yeux.

(W. Chapman, « À M. Louis Fréchette », *Pat*, 7 juillet 1883, p. 2.)

1841

28 février À Saint-Joseph-de-la-Pointe-Lévy, naissance de Modeste, frère de Louis. À ce prénom d'un oncle paternel, on substituera, à la confirmation, celui d'Edmond.

1845–1853

Des maîtres d'école d'origines diverses assurent l'instruction primaire du jeune Louis : un Anglais, Buchanan ; un Français, Chabrant ; des Canadiens, Hamel et Gagné ; un Indien, Gamache. L'enfant gardera un profond souvenir des veillées de contes présidées par un vétéran des pays d'en haut, Jos Violon.

1846

6 octobre À Montréal, naissance d'Emma Beaudry, fille de Jean-Baptiste Beaudry (1811–1877), marchand, et de Marie-Anne Dumont (1820–1878). Jean-Baptiste Beaudry est le frère de Jean-Louis Beaudry (1809–1886), fondateur de la banque Jacques-Cartier (1861) – plus tard Banque Provinciale du Canada – et maire de Montréal (dix mandats annuels entre 1863 et 1884), et de Prudent

Beaudry († 1893), l'un des premiers maires de Los Angeles (1874).

1847

13 octobre À Saint-Joseph-de-la-Pointe-Lévy, naissance de (Léonard-)Achille, frère de Louis. Première signature de Louis Fréchette père dans le registre paroissial.

1849

Sous la direction d'un vicaire de la paroisse, l'abbé Honoré Jean, Louis suit les exercices préparatoires à la première communion. À sa confirmation, on joindra à son prénom celui du jeune vicaire, ami de la famille.

1850

5 janvier À Saint-Joseph-de-la-Pointe-Lévy, naissance de (Louis-) Napoléon, le plus jeune frère de Louis-Honoré.

1852

La famille Fréchette s'installe à la haute-ville de Lévis, à l'angle des rues Wolfe et Notre-Dame.

1853

7 juillet À Notre-Dame-de-la-Victoire (Lévis), paroisse récemment fondée par l'abbé Joseph-David Déziel, mort de la mère de Louis-Honoré, Marguerite Martineau. Pendant quelque temps, la grand-mère maternelle, Marie Aubin, prendra soin des enfants.

15 septembre Ouverture des classes au collège que les Frères des écoles chrétiennes viennent de fonder à la Pointe-Lévy. Louis-Honoré est inscrit en 2e année.

1854

23 janvier À l'église Saint-Roch, de Québec, second mariage de Louis Fréchette père. Il épouse Eulalie Richard, la veuve de son beau-frère, le notaire Fortunat Martineau. Ils auront deux filles : Eulalie (1855) et Hélène (1858).

31 août Louis-Honoré entre comme interne au Petit Séminaire de Québec, en septième. Cette classe compte 57 élèves, dont l'âge varie de 11 à 17 ans. À l'examen du premier

semestre, il occupera le 13e rang (moyenne de 76 pour cent) ; à celui du second semestre, le 1er rang (moyenne de 94 pour cent).

1855

Septembre En classe de cinquième. À l'examen du premier semestre, il occupera le quatrième rang (moyenne de 53 pour cent) ; à celui du second semestre, le 3e rang (moyenne de 74 pour cent) ; mais son travail « laisse beaucoup à désirer » : il est « très » ou « souvent » inattentif.

1856

31 août En classe de quatrième. Moyenne de l'examen du 1er semestre : 41 pour cent.

1857

Avril Expulsé du Petit Séminaire de Québec. Possible escapade à Ogdensburg, État de New York, où Fréchette aurait travaillé comme apprenti télégraphiste (trois jours) et terrassier (quelques mois).

9 septembre En Versification au collège Sainte-Anne-de-la-Pocatière, dont le supérieur est l'abbé François Pilote. Aux examens du premier semestre, il sera quatrième (sur sept élèves) ; à ceux du second semestre, deuxième (sur six élèves). Points à surveiller : « Conduite en classe », « Conduite hors des classes » et « Doctrine chrétienne ».

1858

Mai Louis-Honoré inscrit un poème, « Ne pleure pas », dans l'album de « Mme G. ». Comme la plupart de ceux qui suivront jusqu'en 1863, ce poème sera repris dans *Mes loisirs*.

1er septembre Entre en Belles-Lettres au collège Sainte-Anne-de-la-Pocatière.

4 octobre « Chanson pour la fête de Mr Pilote, Supérieur du Collège Sainte-Anne ».

1859

3 février Quitte le collège Sainte-Anne-de-la-Pocatière.

23 février Première publication d'un poème : « L'abeille », dans le journal des étudiants du Petit Séminaire de Québec, *l'Abeille*.

2 mars Fréchette poursuit ses études de Belles-Lettres au Séminaire de Nicolet, dont le directeur est l'abbé Thomas Caron et le supérieur l'abbé Louis-François Laflèche. À l'encontre du règlement, qui prescrit l'exercice exclusif des vers latins, l'abbé Caron l'autorise à écrire des vers français.

19 avril Le poème « Le génie du Saint-Laurent ou La vocation du poète » paraît dans le *Journal de Québec*.

Septembre Entrée en Rhétorique.

1860

10 avril « Alléluia », poème en hommage à l'abbé Thomas Caron, paraît dans le *Journal de Québec*.

26 juin « Le héros de 1760 », poème dédié à son ami François-Xavier-Anselme Trudel, avocat à Montréal, paraît dans *le Journal de Québec*.

Juillet Au Séminaire de Nicolet, au terme de l'année scolaire, il partage le premier rang (sur 16 élèves) de la classe de Rhétorique avec Joseph Bouchard. Ses maîtres le trouvent néanmoins « trop appliqué à la poésie et pas assez aux matières de classe ».

4 septembre Par-devant les notaires Charles Bourget et Léon Roy, Louis Fréchette père inscrit son fils Louis-Honoré comme « clerc avocat, procureur solliciteur et conseil » au bureau des avocats François Lemieux et Édouard Rémillard, de Québec. Il est entendu que le jeune clerc sera reçu avocat avant l'expiration d'un délai de cinq ans, s'il suit avec succès les cours de droit à l'université.

27 septembre Inscription d'un poème (« À genoux ! ») dans l'album de Malvina Évanturel, future épouse (le 14 janvier 1861) de l'avocat Édouard Rémillard.

14, 28 novembre et 3 décembre Discours sous les auspices de l'Académie du Séminaire de Nicolet.

12 décembre Joseph Bouchard et Onésime Caron ayant admis Louis-Honoré comme membre honoraire de l'Académie du Séminaire de Nicolet, le supérieur, Louis-François Laflèche, les chasse du collège. Il entend ainsi rétablir

l'ordre dans cette Académie, depuis quelque temps troublée par « l'esprit de parti ». Après cette date, aucune mention du nom de Fréchette dans les dossiers académiques de l'institution.

1861

11 mars Le premier numéro de la revue *les Soirées canadiennes* paraît à Québec avec un poème liminaire de Fréchette, « La poésie », dédié à Octave Crémazie. À la librairie Crémazie, Fréchette fréquente le groupe d'intellectuels que des historiens de la littérature désigneront plus tard sous le nom d'École de Québec.

16 mars Jusque vers le 18 mai, soit pour la durée de la session, il aurait occupé un poste de surnuméraire au bureau des traducteurs de l'Assemblée législative.

1er juillet À l'occasion de la nomination des candidats du comté de Lévis, il prononce un discours en faveur de son patron, François Lemieux, d'allégeance conservatrice, qui se présente contre le Dr Joseph-Goderic Blanchet, naguère du Parti démocrate.

Automne À l'Université Laval, il est au nombre des 18 étudiants (sur 36) de la Faculté de droit qui, sans avoir pris l'inscription faute de pouvoir en acquitter les frais, suivent les cours tout en étant assujettis aux mêmes règlements que les étudiants dûment inscrits. Son nom n'apparaît toutefois que dans l'annuaire de 1861–1862 ; il ne figurera par la suite dans aucune liste de diplômés. Au cours de ses études, il partagera avec son ami Alphonse Lusignan une mansarde, au troisième étage d'une maison de pension sise au 24, rue du Palais (la « mansarde du Palais »). D'après Joseph Marmette, les « bohémiens des lettres et de la basoche » y tiendront un cénacle dont Fréchette sera à la fois « le barde, le chanteur et l'acteur ».

1862

30 janvier À la Salle de musique de Québec, rue Saint-Louis, représentation des *Notables du village*, pochade en un acte.

Août Rédaction d'une pièce de théâtre, *Échappé de la potence* (titre provisoire de *Félix Poutré*).

11 octobre Des collaborateurs des *Soirées canadiennes*, dont Fréchette, signifient aux propriétaires de la revue (les frères Jean-Docile et Léger Brousseau) qu'ils « cesseront

de prendre part à [leur] publication » à partir du 1er janvier 1863.

22 novembre Première représentation de *Félix Poutré* à la Salle de musique de Québec. Ovation.

1863

Mars Premier recueil de poésies, *Mes loisirs*.

4 juin À Saint-Isidore-de-Dorchester, à l'occasion d'une campagne électorale fédérale, Fréchette prononce un discours en faveur d'un ami, le jeune avocat libéral Henri-Thomas Taschereau, qui se présente contre le ministre Hector-Louis Langevin. Taschereau sera battu.

1864

6 septembre Admission au barreau de Québec, avec distinction, « les examens n'étant pas bien sévères en cet heureux temps ! » (J. Marmette). Ouvre une étude à Lévis, au 4, côte du Passage. Loge chez son père.

3 novembre Numéro prospectus d'un journal dont il est le rédacteur, *le Drapeau de Lévis*.

28 décembre Quatrième et dernier numéro du *Drapeau de Lévis*.

1865

Au cours de l'année, Fréchette fait la connaissance de Wilfrid Laurier, à Montréal, dans les bureaux du journal de Médéric Lanctôt, *l'Union nationale*.

13 avril Premier numéro du *Journal de Lévis*, d'obédience libérale, dont il est le directeur et l'un des rédacteurs. Quittant le journal à la fin de l'année, ce qui le privera de ressources pécuniaires, il traversera une période difficile. Il prend l'habitude de consommer de l'opium.

1866

Au cours de l'année, le père de Fréchette vend à bas prix ses propriétés et s'installe à Sorel, afin d'y poursuivre sa carrière d'entrepreneur en travaux publics.

24 mai Au Séminaire de Nicolet, Fréchette assiste à une réunion des anciens élèves.

10 août Lettre d'Octave Crémazie à l'abbé Henri-Raymond Casgrain : « Pourquoi donc Fréchette n'écrit plus ? Est-

ce que le *res angusta domi* aurait aussi éteint la verve de ce beau génie ? N'aurait-on pas un peu le droit de l'appeler marâtre, cette patrie canadienne, qui laisse ainsi s'étioler cette plante pleine de sève qui a déjà produit ces fleurs merveilleuses qui se nomment *Mes loisirs* ? »

Octobre — À la demande de Médéric Lanctôt, Fréchette aurait fait visiter les installations militaires de la ville de Québec à un personnage qui se serait révélé un espion fénien. Redoutant des représailles de la part des autorités du pays, il s'exile.

29 octobre — À Ottawa, il confie à Alphonse Lusignan qu'il compte émigrer dès la semaine suivante. Destination : Chicago.

22 novembre — Un journal français de Chicago, *l'Indépendant*, annonce l'arrivée de Fréchette.

Sans tarder, l'exilé travaille à la fondation d'une section locale de la Société Saint-Jean-Baptiste. Il devient l'ami de l'abbé Jacques Côté, curé de la paroisse Notre-Dame (paroisse des Canadiens français), dont l'église est située rue Halsted, près de la rue Harrison. Pensionnant à l'*Exiles' Hermitage*, il entreprend – ou poursuit – la rédaction de la première partie de *la Voix d'un exilé*.

1er décembre — À New York, délégué de ses compatriotes de Chicago à la Convention nationale générale des Canadiens français des États-Unis, il collabore à la rédaction du mémoire présenté au Congrès américain et aux législateurs d'État dénonçant le projet de Confédération canadienne.

1867

Février — Dans une lettre à Lusignan, il annonce qu'il est devenu le seul rédacteur d'un journal hebdomadaire, *l'Observateur de Chicago*. Il habite avenue Michigan, « l'endroit aristocratique » de la ville.

27 mars — Par l'entremise de Lusignan, *le Pays* publie la première partie de *la Voix d'un exilé*, « À mes amis les libéraux du Canada », que reproduiront le *Journal de Saint-Hyacinthe*, le 1er avril, et *l'Union nationale*, le 4 avril. Vives polémiques avec *la Minerve*, *le Courrier du Canada* et *The Montreal Gazette*.

29 mars — Le projet de loi de la Confédération canadienne reçoit la sanction royale sous le titre d'Acte de l'Amérique du Nord britannique.

25 avril Ouverture de la Convention nationale française de Détroit. Délégué des Canadiens français et des Français de Chicago, Fréchette fait approuver une résolution en faveur de l'annexion, considérant « que le peuple français du Canada est outragé, ses droits violés, ses intérêts méconnus, sa patrie trahie et vendue à une monarchie sans son consentement ». Il souhaite que se réalise « l'unification de la race française sur ce continent ».

1er mai Cesse toute collaboration à *l'Observateur de Chicago*.

Juin Devient secrétaire-correspondant du Département des terres de la Compagnie de chemin de fer Illinois Central.

1er juillet Entrée en vigueur de l'Acte de l'Amérique du Nord britannique.

18 décembre Au Farwell Hall de Chicago, Fréchette est l'orateur français d'une importante assemblée des citoyens d'origine étrangère protestant contre le refus, par l'Angleterre, de permettre aux sujets anglais de rejeter leur citoyenneté d'origine pour devenir citoyens américains (l'Angleterre privilégie la double citoyenneté).

1868

1er janvier À Sainte-Anne-de-Kankakee (à 110 kilomètres de Chicago), rend visite à Charles Chiniquy.

18 février Départ d'Edmond Fréchette pour l'Europe, avec le premier détachement des zouaves pontificaux canadiens.

2 mars Fait parvenir à Lusignan la deuxième partie de *la Voix d'un exilé*.

8 avril Au verso d'une lettre à Lusignan, transcrit « Le premier coup de foudre », poème inspiré par l'assassinat de Thomas d'Arcy McGee.

Avril–mai Travaille à la composition d'un opéra en trois actes, *l'Iroquoise. Épisode de la guerre des Iroquois contre les Français au Canada*, musique de Calixa Lavallée, dont la première doit avoir lieu à New York en novembre.

9 mai Rêve de tenter fortune en France. Projette de publier à Paris un recueil de poésies, *les Fiancés de l'Ottawa*, avec dédicace à Longfellow.

Été À Chicago, à l'ouverture de la campagne présidentielle américaine, fondation d'un journal bihebdomadaire, *l'Amérique*, dont Théophile Guéroult et Samuel E. Pinta sont les éditeurs-propriétaires et Fréchette le rédacteur.

17 août « Le premier coup de foudre » paraît dans la *Gazette de Saint-Hyacinthe*, qui annonce la publication en brochure, à Montréal, des deux premières parties de *la Voix d'un exilé*.

29 août Des fragments de la deuxième partie de *la Voix d'un exilé* paraissent dans *le Pays*.

31 août À Détroit, Fréchette prononce un discours à l'Assemblée des Républicains de langue française.

1er septembre Après avoir donné une conférence à l'Arbeiter Hall de Détroit, il part en voyage au Canada. Il séjourne une huitaine de jours à Ottawa, se rend ensuite à Montréal (le 11 septembre), à Joliette et à Québec (le 15). À Saint-Hyacinthe (le 18), des amis – Alphonse Lusignan, Honoré Mercier – organisent un banquet en son honneur ; soirée exaltante. Retour à Chicago, le 28 septembre, après une halte de quelques jours à Ottawa.

18 octobre Habite au 252, State, où lui rend visite Médéric Lanctôt, qui représentait la presse montréalaise à la quatrième Convention nationale générale des Canadiens français (Springfield, les 8 et 9 octobre).

5 novembre En tant que journaliste, assiste au gigantesque défilé des Républicains dans les rues de Chicago pour célébrer l'élection de leur candidat, le général Ulysses Simpson Grant, au poste de président des États-Unis. « C'était prodigieusement beau [...]. Voilà les bleus d'ici écrasés pour ne plus jamais se relever. »

2 décembre Loge, avec un compatriote, dans une pension de la rue Madison.

1869

10 janvier Élu par acclamation président de la Société Saint-Jean-Baptiste de Chicago.

22 mars Première rédaction du poème « *Reminiscor* » pour l'album de la fiancée de Lusignan, Malvina Mélançon. Publication dans *le Pays*, le 7 mai, et dans la *Gazette de Saint-Hyacinthe*, le 13 mai.

26 avril Troisième partie de *la Voix d'un exilé*, « *Ultima verba* », dédiée à Louis-Joseph Papineau. Publication dans la *Gazette de Saint-Hyacinthe*, le 3 mai, et dans *le Pays*, le 2 juin.

Juin Ouvre un bureau d'avocat à Chicago.

Août Rend visite à l'écrivain Henry Wadsworth Longfellow, à Saratoga.

16–17 septembre William H. Waters, caissier, et John B. Calhoun, agent des terres, témoignent des bons et loyaux services que Fréchette a rendus depuis deux ans à la Compagnie de chemin de fer Illinois Central.

11 décembre Départ d'Achille Fréchette pour Chicago, où il entrera à la rédaction de *l'Amérique* (2, Otis Block, 162, Madison Street).

1870

Mars Adresse à Lusignan les trois parties de *la Voix d'un exilé*, réunies en brochure.

26 juin Edmond Fréchette fait partie du premier contingent de zouaves canadiens qui rentre de Rome.

29 juin Adresse des Canadiens français de Chicago pour saluer le départ de Fréchette qui, confiant la rédaction de *l'Amérique* à un professeur d'origine suisse allemande, Mark Delafontaine, se rend au Québec pour y renouer avec sa famille et ses amis.

Juillet Aux portes des églises (à Kamouraska, Saint-Norbert-d'Arthabaska, Saint-Eusèbe-de-Stanfold, Lévis, Saint-Romuald et Québec), il participe à des assemblées publiques en faveur de l'annexion. « [...] dans le discours qu'il prononça à Lévis, [...] voulant réfuter l'objection de ceux qui voient dans l'union avec nos voisins la mort de notre nationalité, ne disait-il pas : "Périssent toutes les nationalités du monde, plutôt que le grand principe de la fraternité universelle" » (X., « Comté de Lévis », *Év*, 14 juin 1871, p. 2).

16 juillet Début de la guerre franco-prussienne.

3 août Dans un hôtel de Saint-Hyacinthe, Fréchette lit des vers de *la Voix d'un exilé* lors d'un dîner que lui offrent des amis.

7 août À l'hôtel de ville de Saint-Hyacinthe, Fréchette donne une conférence sur l'annexion.

18 août Au sortir de la réunion de fondation (tenue à la résidence du consul général de France, Abel Frédéric Gauthier, au 1, rue des Carrières, Cap Diamant, face à l'actuelle terrasse Dufferin) du comité de la souscription nationale en vue de venir en aide aux blessés de l'armée française, plus de mille manifestants, au chant de *La Marseillaise*, se rendent jusqu'à Saint-Roch par la rue Buade, la rue de la Fabrique et la côte d'Abraham. « Et l'on dira que le patriotisme est endormi chez nous et que nous sommes moins français que le premier de nos aïeux qui a mis le pied sur les rives du Saint-Laurent ! » ([anonyme], « Tous Français », *Év*, 19 août 1870, p. 1).

28 août À la salle Jacques-Cartier du faubourg Saint-Roch de Québec, grande assemblée en faveur de la France en guerre contre la Prusse. Conservateurs et libéraux font cause commune.

3 septembre À Chicago. Au lendemain de la capitulation de Sedan, Fréchette et un ami, Alphonse Leduc, échangent des coups avec des Allemands devant les bureaux du *Chicago Tribune*. Au journal *l'Amérique*, c'est la crise : pendant l'absence de Fréchette, Delafontaine avait publié des articles hostiles à la France, provoquant le désabonnement des lecteurs d'origine française.

20 septembre Entrée des Italiens à Rome.

22 septembre Grande assemblée publique de soutien à la France au Farwell Hall de Chicago, en présence du consul de France, Edward Carrey. Fréchette, l'un des nombreux vice-présidents de l'assemblée, en est aussi l'un des orateurs.

29 octobre Préférant ne pas être en Illinois durant la campagne électorale qui vient de débuter, Fréchette quitte Chicago pour la Louisiane. Il se sépare d'Achille, qui travaille dans le commerce des biens-fonds chez James W. Scoville et Joel D. Harvey.

8 novembre Après un voyage de huit ou neuf jours, d'abord par train (l'Illinois Central) jusqu'à Cairo (au confluent de l'Ohio et du Mississipi), où le rejoint Alphonse Leduc en provenance de Saint-Louis, puis à bord du steamer *Pauline Carroll*, sur le Mississipi, Fréchette arrive à la Nouvelle-Orléans, où il se propose de passer l'hiver.

Alphonse Leduc a trouvé un emploi dans les bureaux d'une maison d'exportation de produits louisianais, Howard & Prestons, au 103, Poydras Street.

26 novembre Projets de Fréchette : après Noël, via Chicago et Ottawa, se rendre à Québec où fonder un journal littéraire avec Pamphile Le May, pratiquer le droit et battre le Dr Blanchet aux prochaines élections.

1871

14 février Quitte définitivement Chicago.

28 février Le *Courrier de Saint-Hyacinthe* annonce le retour de Fréchette au pays.

Capitulation de Paris.

8 mars Sous les auspices du Cercle des familles, à Ottawa, conférence sur la guerre franco-prussienne.

18 mars–27 mai La Commune.

6 avril Entrefilet de *l'Événement* : « M. L.-H. Fréchette vient d'arriver à Québec et se fixe à Lévis » (au 3, rue Wolfe). Il s'associe à un jeune avocat, Rodolphe Tanguay, dont l'étude se trouve au 6, côte du Passage.

17 avril Des électeurs de Lévis demandent à Fréchette de les représenter à l'Assemblée législative. Il fera la lutte au Dr Blanchet. Principal thème de sa campagne : l'annexion.

20 avril Parution du *Programme catholique* dans *le Journal des Trois-Rivières*, puis dans plusieurs journaux du Québec.

30 avril À la porte de l'église de Notre-Dame-de-Lévis, après vêpres, premier débat entre les deux adversaires politiques.

13 mai « Lévis est une fournaise, la lutte y brûle, je n'ose en approcher. Quel jouteur que Fréchette ! Où le prendre ? nulle part. Où est-il ? partout. Assemblées sur assemblées, discussions sur discussions, voyages, courses, il n'épargne rien ; il se multiplie, se prodigue sur tous les points. Ah ! voilà une campagne électorale ! » (A. Buies, *le Pays*, 13 mai 1871, p. 2 ; *Chroniques*, t. I, p. 528).

9 juin Fréchette assiste à la mise en nomination des candidats de Québec-Centre : des partisans d'Hector Langevin

empêchent ceux de Pantaléon Pelletier de nommer leur candidat à l'officier-rapporteur, lequel proclame Langevin élu à l'unanimité.

12 juin Échauffourée lors de l'appel nominal des candidats du comté de Lévis ; le curé Déziel tente en vain d'apaiser les belligérants. La fière attitude de Fréchette galvanise ses troupes : « Fréchette sort des bornes ordinaires et je puis désormais prédire au pays qu'il vient enfin de surgir un homme, ce dont il avait tant besoin depuis longtemps. Il a montré une énergie, une force, une opiniâtreté qui indiquent l'homme inébranlable, sûr de lui-même. Il ira loin, car il a tout pour cela, un corps robuste qui promet une longue vie, et une intelligence vigoureuse qui promet un orateur transcendant. Les gens sont émerveillés de lui et lui vouent presque déjà une espèce de culte » (A. Buies, *le Pays*, 15 juin 1871, p. 2 ; *Chroniques*, t. I, p. 551).

20 juin Proclamation des résultats de la lutte électorale provinciale dans le comté de Lévis : Blanchet, 1 624 voix ; Fréchette, 1 288. Victoire morale ? Au Québec, sur 65 sièges, 45 iront aux conservateurs (dont un seul programmiste).

24 août–4 septembre À Montréal et à Longueuil, représentations de *Félix Poutré* par une troupe d'amateurs canadiens.

8 septembre Fréchette fait la propagande de l'annexion à la Chambre de discussion de Québec et donne lecture d'extraits de *la Voix d'un exilé*.

19 octobre Après un séjour de près de deux ans à Chicago, Achille rentre à son tour à Lévis.

Vers le 21 octobre Publication des *Causeries du dimanche*, d'Adolphe-Basile Routhier.

25 octobre La loge des Cœurs-Unis, de Montréal, adopte ses règlements.

14 et 28 novembre, 5, 12, 19 et 27 décembre *L'Événement* publie les six premières lettres de Fréchette à Routhier à propos des *Causeries du dimanche* (p. 139-230).

1872

9 et 16 janvier *L'Événement* publie les deux dernières lettres de Fréchette à Routhier à propos des *Causeries du dimanche* (p. 231-253).

22 janvier, 5 février — *L'Événement* publie deux lettres de Louis-Antoine Dessaulles à Routhier.

27 janvier — À Québec, à la salle du Patronage, rue Saint-Georges, réunion préliminaire pour la formation de l'Association de réforme du Parti national. Membre du comité directeur, Fréchette réclame une politique de rapatriement des émigrés.

22 février — Mise en vente des *Lettres à Basile* au bureau de *l'Événement.*

7 mars — À Québec, grande assemblée sous les auspices de l'Association de réforme du Parti national ; Fréchette présente une proposition sur la répartition des pouvoirs fédéraux et provinciaux.

Avril — Habite au 39, rue Wolfe, à Lévis ; son bureau d'avocat est à la basse-ville de Québec, à l'angle des rues Union et Laplace.

Vers la mi-juillet — Publication des *Calomniateurs confondus.*

26 juillet — À Lévis, mise en nomination des candidats aux élections fédérales ; Fréchette se présente à nouveau contre le Dr Blanchet.

5 août — Réélection du candidat conservateur, mais avec une majorité réduite (89 voix).

1873

12 mars — Devant les membres du Cabinet de lecture paroissial, à Montréal, conférence sur « Les poètes canadiens ». Emma Beaudry aurait assisté à cette conférence.

17 juin — Aux fêtes du deux centième anniversaire de la découverte du Mississipi tenues à l'université Laval, Fréchette et Routhier donnent chacun lecture d'un poème de circonstance.

1874

6 janvier — Fréchette annonce sa candidature aux élections fédérales dans le comté de Lévis ; il se présentera cette fois contre un candidat « indépendant », Julien Chabot, gérant de la Compagnie du Saint-Laurent. Pour sa part, une loi fédérale ayant supprimé le double mandat, le Dr Blanchet opte pour le Parlement québécois.

29 janvier Élection de Fréchette comme député fédéral du comté de Lévis, par 81 voix de majorité. Les libéraux remportent l'élection avec 134 députés sur 206 ; au Québec, 34 sur 65.

26 mars–26 mai Première session du troisième parlement fédéral.

15 juin Réside à Lévis (au 7, rue Fraser) ; son bureau d'avocat est à Québec (au 3, Port-Dauphin).

11 novembre Grande assemblée à Lévis au sujet du site du futur bassin de radoub. Adoption unanime d'une proposition de Fréchette en faveur de Saint-Joseph-de-Lévis.

1875

4 février–8 avril Deuxième session de la troisième Législature fédérale. Le 5 février, Fréchette prononce, en français, l'adresse en réponse au discours du Trône. Il interviendra dans le débat sur l'amnistie en rapport avec les Troubles du Nord-Ouest.

6 juin À l'ouverture d'une campagne électorale provinciale, grande assemblée contradictoire – l'une des plus mémorables des annales du Québec – à Sainte-Croix-de-Lotbinière. De tous les orateurs, Fréchette aurait été le plus violent et Chapleau le plus applaudi.

7 juillet Les conservateurs québécois font élire 43 députés sur 65. Fréchette parvient à faire battre le Dr Blanchet, président de l'Assemblée législative, par un jeune candidat, Étienne-Théodore Pâquet.

1876

10 février–12 avril Troisième session de la troisième Législature fédérale. Sujets des interventions de Fréchette : le bassin de radoub à Québec, la navigation d'hiver sur le Saint-Laurent, l'élection de Charlevoix, le chemin de fer de Saint-Charles à Saint-Joseph-de-Lévis.

1er juin À Québec, loge à l'hôtel Albion, au 31, côte du Palais ; son bureau d'avocat est situé au 22, rue Saint-Pierre. Il réside toujours rue Fraser, à Lévis.

10 juillet Épouse Emma Beaudry en l'église Saint-Jacques-le-Majeur, à Montréal.

1877

8 février–28 avril Quatrième session de la troisième Législature fédérale. Une seule intervention d'importance, à propos du bassin de radoub de Québec.

14 avril Naissance de Louis-Joseph.

Juin Mise en vente d'un troisième recueil de poésies, *Pêle-mêle*. Fréchette en adresse des exemplaires à de nombreuses personnalités littéraires et politiques françaises, comme Victor Hugo, Octave Feuillet, Émile Augier, Albert Mérat, André Theuriet, Léon Laurent-Pichat, Eugène Manuel, Achille Millien et Jules Simon. Il poursuivra jusqu'en avril 1878 cette vaste campagne de promotion.

20 juin À Québec, mariage d'Achille Fréchette et d'Annie-Thomas Howells, fille de William Cooper Howells, consul des États-Unis.

26 juin Devant les membres du Club Canadien, à Québec, Wilfrid Laurier soutient que le libéralisme du Parti libéral canadien est purement politique et qu'il n'a rien de commun avec le libéralisme idéologique des doctrinaires européens.

1878

5 février Lors d'une grande fête franco-canadienne organisée par le Cercle Montcalm de Fall River, Fréchette rencontre Honoré Beaugrand, président du Cercle Montcalm et directeur du journal *la République*.

7 février–10 mai Cinquième et dernière session de la troisième Législature fédérale. Fréchette participe au débat sur l'adresse en réponse au discours du Trône ; il réclamera une meilleure traduction de l'Acte de l'Amérique britannique du Nord et soutiendra le projet de navigation d'hiver sur le Saint-Laurent.

22 août À Québec, grande assemblée libérale ; non sans avoir beaucoup hésité, Fréchette accepte de se représenter aux prochaines élections fédérales.

17 septembre Les conservateurs reprennent le pouvoir à Ottawa : ils font élire 137 des 206 députés (au Québec, ils en obtiennent 45 sur 65). Dans le comté de Lévis, le Dr Blanchet remporte la victoire par 118 voix de majorité. « Le

bassin de radoub de Lévis est appelé le tombeau de Fréchette ; des centaines d'électeurs du comté n'ayant pu être employés aux travaux alors en cours d'exécution se tournèrent contre le gouvernement et firent battre son candidat » (G. Stewart, junior, « Louis Honoré Fréchette, L.L.D., poète et journaliste », *Pat*, 23 novembre 1887, p. 2).

1879

24 février Premier numéro de *la Patrie*.

Mars *Poésies choisies*.

Juin Un recueil de sonnets, *les Oiseaux de neige*.

Juillet Les Fréchette s'installent à Montréal, au 629, rue Ontario.

7 août Naissance de Jeanne.

29 octobre À l'Assemblée législative, cinq députés libéraux, dont Étienne-Théodore Pâquet, votent avec les conservateurs, précipitant la chute du gouvernement Joly de Lotbinière. Indignation de Fréchette, qui publie (dans *la Patrie*) un vif réquisitoire contre le député de Lévis, qu'il avait contribué à faire élire. Amorce d'un pamphlet politique, *les Renégats du 29 octobre*.

1880

31 mai–12 juin, 24–28 juin Représentations de *Papineau* et du *Retour de l'exilé*, d'abord à Montréal, puis à Québec.

5 juin De Paris, Prosper Blanchemain télégraphie à Fréchette : « Poésies couronnées ». Pour son diptyque des *Fleurs boréales* et des *Oiseaux de neige*, l'Académie française vient de lui attribuer le prix Montyon. En fait, il remporte l'un des deux prix de deux mille francs du concours littéraire ouvert aux ouvrages « les plus utiles aux mœurs » (républicaines) : traités d'économie politique, études littéraires, biographies et autres. L'Académie décerne par ailleurs des prix Montyon dans la catégorie des « actes de vertu », pour « des actions d'éclat » ou « des dévouements obscurs ».

10 juillet Départ pour la France. – À Paris, il loge à l'hôtel Mazagran. Il reçoit son prix le 5 août, lors de la séance

publique annuelle de l'Institut de France. Durant son séjour, il rencontre, à Paris, Camille Doucet, Xavier Marmier, Paul Féval, Victor Hugo, Victorien Sardou et Paul Lacroix ; à Mer, près de Blois, Théodore Vibert ; dans le Berry, Paul Blanchemain. Il quitte l'Europe le 2 septembre. Du 14 juillet au 28 octobre, soit bien après son retour, à Montréal, vers le 10 septembre, *la Patrie* publie ses lettres de voyage. Il n'utilisera désormais que le seul prénom de Louis, suivant la mode française.

7 octobre, 17 novembre Banquets en l'honneur de Fréchette par les citoyens de Montréal, puis de Québec.

22 décembre Le soir, gare Bonaventure, arrivée de Sarah Bernhardt. Membre du comité d'accueil, Fréchette lit un poème de circonstance, que *la Patrie* reproduira le lendemain.

1881

1er février Conférence, à Montréal, sur les châteaux de la Loire ; le 3 mars, à Québec.

25 février Achevé d'imprimer, chez Terquem, à Paris, sous le titre *les Fleurs boréales et les Oiseaux de neige*, du recueil primé par l'Académie française.

14 juin Naissance de Louise.

Novembre Discours et conférences à Boston, Fall River, Hartford et Lowell.

8 décembre À Montréal, banquet en l'honneur de Mark Twain ; discours et poème de Fréchette.

1882

31 janvier Prononce un discours lors d'un banquet offert en son honneur par les Canadiens français d'Holyooke (publié dans *la Patrie*, 9 février 1882, p. 2).

Avril Avec Jean-Baptiste Chouinard et Alfred Garneau, Fréchette collabore à l'établissement du texte des *Œuvres complètes* de Crémazie, sous la direction de l'abbé Henri-Raymond Casgrain.

20 juin Élections fédérales : les conservateurs de John A. Macdonald se maintiennent au pouvoir ; le président de la Chambre, Joseph-Goderic Blanchet, est réélu (il l'emporte contre Fréchette dans le comté de Lévis par 407 voix de majorité). Ce même jour, manifestations légi-

timistes gare Bonaventure à l'arrivée du général Athanase de Charette de La Contrie.

1er, 8 et 22 juillet — Dans *la Patrie*, chroniques de Cyprien consacrées en partie à la Préface de la *Petite histoire des rois de France* (p. 836, 846, 839).

29 juillet — Dans *la Patrie*, chronique de Cyprien consacrée en partie à la *Petite histoire des rois de France* (p. 951, 957, 992).

2 août — À Hochelaga, mort de Louis Fréchette père, après trois jours de maladie.

5, 12, 19 et 26 août, 2 septembre — Dans *la Patrie*, chroniques de Cyprien consacrées en partie à la *Petite histoire des rois de France* : le chapitre sur les Mérovingiens (p. 848). Une partie de la chronique du 5 août se retrouvera dans le chapitre sur les Valois (p. 954, 958) ; des extraits de celles du 12 août, du 19 août et du 2 septembre dans le chapitre sur les Bourbons (p. 977) ; une partie de celle du 19 août dans la Préface (p. 846).

9, 16, 23 et 30 septembre — Dans *la Patrie*, chroniques de Cyprien consacrées en partie à la *Petite histoire des rois de France* : le chapitre sur les Carolingiens (p. 867). Des extraits des chroniques du 9 et du 23 septembre seront insérés dans le chapitre sur les Bourbons (p. 978, 1032).

3 octobre — De passage à Chicago, Fréchette est l'hôte des Canadiens français de la ville. Banquet organisé par le propriétaire de *l'Amérique*, Thomas E. Guéroult.

7, 14, 21 et 28 octobre, 4, 11 et 18 novembre — Dans *la Patrie*, chroniques de Cyprien consacrées en partie à la *Petite histoire des rois de France* : le chapitre sur les Capétiens (p. 882). Une partie de la chronique du 21 octobre sera insérée dans le chapitre sur les Bourbons (p. 975).

25 novembre, 2, 9, 16, 23 et 30 décembre — Dans *la Patrie*, chroniques de Cyprien consacrées en partie à la *Petite histoire des rois de France* : le chapitre sur les Valois (p. 919). Une partie de la chronique du 30 décembre sera insérée dans le chapitre sur les Bourbons (p. 965).

1883

5, 13, 20 et 27 janvier, 3 février — Dans *la Patrie*, chroniques de Cyprien consacrées en partie à la *Petite histoire des rois de France* : le chapitre sur les Bourbons (p. 971-972, 1024). Une partie de la chronique du 3 février sera insérée dans la Préface (p. 844).

28 mars À l'hôtel de ville de Montréal, grande réception en l'honneur d'Albani (la cantatrice Emma Lajeunesse) ; Fréchette récite un poème de circonstance.

4–10 juin À l'Union Square, théâtre de New York : *The Thunderbolt* (traduction du *Retour de l'exilé*).

14 juillet *Le Franco-Canadien* publie le poème « Notre histoire ».

30 août Naissance de Charles-Auguste.

22 septembre Mise en vente de la brochure *Petite histoire des rois de France* au bureau de *la Patrie*.

20 octobre Discours et poème (« Les excommuniés ») au banquet tenu à Montréal en l'honneur d'Auguste Vermond, député radical de Seine-et-Oise et rédacteur de *la République française*.

20–28 novembre Fréchette séjourne en Nouvelle-Angleterre : Worcester et Boston.

21 décembre Mort de Charles-Auguste.

1884

20 février Au banquet en l'honneur de Matthew Arnold, à Montréal, après lecture d'un poème de circonstance, Fréchette quitte la salle en signe de protestation contre des propos de l'illustre visiteur à l'endroit de l'Église catholique.

1er mars « Un manifeste », chronique de *la Patrie* (p. 1051).

5 avril « La monarchie », chronique de *la Patrie* (p. 1043).

12 mai Rédacteur en chef de *la Patrie*.

2 juin À la Grande Kermesse de Montréal, lecture du poème « Le drapeau fantôme », au bénéfice de l'hôpital Notre-Dame.

24 juin Publication de « Vive la France ! » dans le supplément musical de *la Patrie illustrée*, musique d'Ernest Lavigne.

22 novembre « Contempteurs du clergé », chronique de *la Patrie* (p. 796).

13 décembre « M. Joseph Tassé », chronique de *la Patrie* (p. 1155).

1885

2 mars Beaugrand, élu maire de Montréal, confie la direction de *la Patrie* à Marc Sauvalle.

22 mai Dans *la Patrie*, long article de Fréchette à l'occasion de la mort de Victor Hugo.

15 juin Déménagement des Fréchette à Montréal : au 1515, rue Ontario.

9 juillet Fréchette quitte le journal de Beaugrand, sans doute parce qu'on y discrédite Mercier et les chefs du Parti libéral.

9 août Participe à l'assemblée du Champ-de-Mars : dix mille personnes protestent contre la condamnation à mort de Louis Riel.

25 août Assiste à la cérémonie d'intronisation du premier évêque de Nicolet, Mgr Elphège Gravel, un ancien camarade d'études.

2 octobre Mort d'Edmond, à Ottawa.

10 octobre À Nicolet, avec son épouse et Louis-Joseph, Fréchette s'installe dans l'édifice attenant au vieux collège.

17 novembre Au lendemain de la pendaison de Riel, *l'Étendard* publie « Le gibet de Riel » (« Le dernier des martyrs »).

1886

Au cours de l'année, à Montréal, troisième édition des *Fleurs boréales* et des *Oiseaux de neige*.

8 et 28 avril Au Séminaire de Nicolet, représentations d'un vaudeville de Fréchette, *Change pour change*.

7 mai À l'Assemblée législative, au terme d'une vibrante condamnation du gouvernement fédéral dans l'affaire Riel, Mercier cite des strophes de Fréchette.

14 octobre Élections provinciales : Mercier et le Parti national réduisent la majorité du gouvernement conservateur de John J. Ross. Fréchette avait fait campagne à Stanstead.

Novembre Il convoite le poste – alors occupé par Hector Fabre – de chargé d'affaires du Québec à Paris.

1887

Janvier–février En tournée électorale fédérale, Fréchette parcourt le Canada.

29 janvier Honoré Mercier, Premier ministre du Québec par la volonté du lieutenant-gouverneur Rodrigue Masson.

22 février Avec une majorité réduite, les conservateurs sont reportés au pouvoir à Ottawa.

23 avril Dans *le Monde illustré*, Léon Ledieu annonce le départ prochain de Fréchette pour la France ; l'Académie française l'invite à la journée Cavelier de La Salle, à Rouen, en l'honneur du deuxième centenaire de l'explorateur. En fait, déçu de ne pas se voir accorder de sinécure par Mercier, il compte poursuivre sa carrière littéraire en France ; projets de publication : *l'Épopée canadienne* (ou *Épopées nationales*) et *Feuilles volantes*.

9 mai À New York, départ à bord de *la Gascogne*.

26 mai À Rouen, à la salle des États de l'archevêché, sous le haut patronage de Mgr Charles Thomas, fête en l'honneur de Robert Cavelier de La Salle ; lecture d'un poème de circonstance.

Juin À la maison de campagne d'Adine Riom, au Pellerin (à 23 kilomètres de Nantes), Fréchette poursuit la préparation de ses *Épopées nationales* (*la Légende d'un peuple*).

16 juin À Nantes, sous les auspices de la Société de géographie commerciale, il prononce une conférence sur « La race française au Canada ».

26 juillet Pèlerinage à Sainte-Anne-d'Auray.

7 octobre–15 novembre Séjour à Paris.

13 octobre Jules Claretie rédige la préface de *la Légende d'un peuple*.

14 octobre Au restaurant Bonvalet, boulevard du Temple, lecture d'un poème patriotique au banquet anniversaire de la bataille d'Iéna (1806).

20 octobre Préface d'un livre de Louise d'Isole (Adine Riom), *Merlin. Poème breton* (deuxième édition revue et corrigée, Paris, Alphonse Lemerre).

22 novembre Conférence sur le Canada à la salle de conférences du boulevard des Capucines.

28 novembre Achevé d'imprimer de *la Légende d'un peuple*.

Début décembre Durant huit jours, Joseph Chartrand des Écorres accompagne Fréchette à Paris. Feu roulant d'activités : banquets, dîners, visites, conférences. Personnalités rencontrées : les Canadiens français Hector Fabre, Gustave Drolet, Paul de Cazes, Honoré Mercier, Henri-Raymond Casgrain ; les Français Émile Augier, Léon Ulbach, François Coppée, Leconte de Lisle, Xavier Marmier, Théodore de Banville, Augustin Dubail, Jules Claretie. À la Comédie-Française, Fréchette assiste au triomphe de Mounet-Sully dans *Hernani* et *Hamlet*.

7 décembre Conférence au Cénacle Saint-Simon, boulevard Saint-Germain. Immense succès.

9 décembre À Rouen, une grave indisposition empêche Fréchette de donner une conférence.

10 décembre Départ pour New York, à bord du steamer *la Bourgogne*.

24 décembre De retour à Nicolet, il écrit à Wilfrid Laurier qu'il traverse « une des plus sérieuses crises de son existence » ; aussi le conjure-t-il de convaincre Mercier de lui octroyer le poste de greffier du Conseil législatif, pour qu'il n'ait plus à s'expatrier.

1888

16 janvier Nouvelle démarche auprès de Laurier : pourquoi Mercier refuse-t-il ? S'estimant mal payé par le Parti libéral de sa participation à cinq luttes électorales « acharnées », il déclare qu'il émigrera au mois d'août.

21 février Lunch intime au Club de la Garnison, à Québec, en l'honneur de l'auteur de *la Légende d'un peuple*. Au nombre des convives : François Langelier, Édouard Faucher de Saint-Maurice, Ernest Pacaud et Napoléon Legendre.

7 avril–2 avril 1889 Chronique « Entre nous », dans *l'Électeur* et dans *la Justice*.

Juillet À Nicolet, déménagement de la famille Fréchette à la résidence McCaffrey, rue Saint-Jean-Baptiste.

2 septembre Rencontre du frère Stephen, au manoir de Nicolet.

16 octobre En l'absence de Beaugrand, alors en voyage en Europe, Fréchette et sa famille s'installent dans sa résidence de Montréal (au 483, rue Sherbrooke, à l'angle de la rue de Bullion). Fréchette revient à *la Patrie* ; il signera ses articles.

27 octobre Début de la chronique « Un peu de tout », dans *la Patrie*.

15 novembre Séance publique annuelle de l'Académie française. Casgrain reçoit un prix pour *Un pèlerinage au pays d'Évangéline* (troisième prix *ex aequo* Marcelin-Guérin, 750 francs, prix offert, comme le stipulait le règlement, aux ouvrages « les plus propres à honorer la France, à relever parmi nous les idées, les mœurs et les caractères, et à ramener notre société aux principes les plus salutaires pour l'avenir »). Pour sa part, Fréchette reçoit une mention honorable pour sa *Légende d'un peuple* ; il s'était inscrit au concours du prix Archon-Despérouses, « appelé [...] à récompenser les poètes dont l'Académie française a naturellement à cœur de seconder les efforts et de consacrer les succès » (deux prix de 1 500 francs et un prix de 1 000 francs).

1889

4 février À Québec, soirée en l'honneur d'Albani. Lecture des poèmes « À Albani » et « 1870 ».

14 février À l'Académie de musique de Québec, célébration du premier anniversaire de la signature, par Léon XIII, du bref de béatification du fondateur des Frères des écoles chrétiennes, Jean-Baptiste de La Salle. Lecture d'extraits d'un poème de circonstance.

Avril La famille Fréchette habite au 222, rue Saint-Denis.

5 avril Nomination de Fréchette au poste de greffier du Conseil législatif, en remplacement de Georges Boucher de Boucherville. Pendant les séances du Conseil, il occupera un appartement dans l'édifice Sud de l'hôtel du gouvernement, à Québec (au 64, Grande-Allée).

16 octobre Naissance de Pauline.

13 décembre Fréchette prononce une conférence à l'Union commerciale de Québec. Gravement indisposé, il rentre à Montréal.

1890

Février–mars 1891 Chronique « Pour les dames. L'art à la maison », dans *le Canada artistique*.

22 mai Rédaction de la lettre-préface des *Fautes à corriger*, de Lusignan.

28 mai « Chez Victor Hugo » : conférence à la Société royale du Canada.

25 juillet Publication chez Darveau, à Québec, de *la Légende d'un peuple*, édition corrigée, revue et augmentée.

20 septembre Mort d'Eulalie Richard épouse en secondes noces de Louis Fréchette père.

13 octobre Des républicains de Montréal, dont Fréchette, souhaitent qu'à l'occasion de la visite du comte de Paris aucune manifestation officielle ne soit organisée qui pourrait être interprétée comme un acte d'hostilité au gouvernement français ; le 29, ils adresseront un télégramme au président Carnot pour l'assurer de leur loyauté à l'égard de la République française.

Novembre Mise en vente des *Feuilles volantes*, recueil de poésies.

1891

Mars Avec Emma, Fréchette se rend jusqu'au Pacifique via l'Oregon.

12 mai Un décret du gouvernement français lui confère la croix de chevalier de la Légion d'honneur.

29 mai Discours de réception à la Société royale du Canada (« Réponse à M. David »), qui tient ses assises à Montréal depuis le 27 mai. Avec d'autres membres de la Société, il rend visite au frère Stephen, récemment appelé à la direction du Mont-Saint-Louis ; récitation de « Vive la France » et de « Waterloo » (extrait d'un poème de Victor Hugo).

17 août Accepte de corriger les épreuves du nouvel ouvrage de Casgrain, *Montcalm et Lévis*.

Mi-octobre Deuxième édition des *Feuilles volantes*.

31 décembre Les Fréchette offrent une réception en l'honneur de Sarah Bernhardt.

1892

5 janvier Mort d'Alphonse Lusignan, à Ottawa.

27 janvier Les Fréchette offrent une réception en l'honneur de la cantatrice Albani.

26 mars *La Patrie* annonce que Fréchette prépare plusieurs ouvrages : des contes, *Masques et fantômes*, des récits, *Originaux et détraqués*, et des *Mémoires*.

6 avril *La Patrie* annonce qu'il est élu premier vice-président de l'*Association of Folklore*.

Mai La famille Fréchette s'installe au 408, rue Sherbrooke, à l'angle de la rue Sanguinet et à proximité du Mont-Saint-Louis.

20 mai Au Cercle Ville-Marie, conférence sous le titre « Types québecquois » (extraits d'*Originaux et détraqués*). Vif succès.

15 juin Collaborateur littéraire de l'hebdomadaire radical *Canada-revue*.

23 juillet–février 1893 *Canada-revue* publie les récits d'*Originaux et détraqués*.

Août–novembre Graves problèmes de santé.

Septembre Fréchette dirige la publication d'un collectif *À la mémoire de Lusignan*.

21 septembre « L'affaire Guihot », dans *le Canadien* (p. 563).

30 septembre Lettre à Paul Vibert.

21 octobre Conférence à l'Union commerciale de Lévis.

27 octobre Représentation de *Félix Poutré* à la salle Jacques-Cartier de Québec.

14 novembre L'archevêque de Montréal, Mgr Fabre, condamne *Canada-revue* et *l'Écho des Deux-Montagnes*.

16 novembre Sur la requête de l'abbé Frédéric-Alexandre Baillargé, arrestation pour libelle du propriétaire de *Canada-revue*, Aristide Filiatreault.

27 décembre Représentation de *Félix Poutré* à Montmagny.

1893

23 janvier « Louis XVI », dans *la Patrie* (p. 1063).

Fin janvier *Une nouvelle mine. Le prêtre et ses détracteurs. Le prêtre vengé*, par le père Zacharie Lacasse.

Février Dans la collection « Hommes du Jour », Marc Sauvalle publie une étude sur Fréchette.

5 février, 9 mars Conférences de Fréchette à la salle Notre-Dame, de Lévis : lectures d'extraits d'*Originaux et détraqués*.

Vers le 10 mars Parution des *Ruines cléricales*, pamphlet attribué à Aristide Filiatreault.

18 et 23 mars, 1er avril Le compte rendu, dans *la Patrie*, d'une exposition scolaire au Mont-Saint-Louis suscite une correspondance avec le supérieur du Séminaire de Sainte-Thérèse, l'abbé Nantel ; c'est l'« Origine des lettres à l'abbé Baillargé à propos d'éducation » (p. 255).

4 avril Au parc Sohmer, à Montréal, Fréchette assiste à une importante assemblée politique en hommage à Mercier.

7 avril–30 juin Publication, dans *le National* (le lendemain dans *la Patrie*), des treize « Lettres à l'abbé Baillargé à propos d'éducation » (p. 279). *L'Opinion publique* et *la Liberté* en publieront quelques-unes, en tout ou en partie. Les répliques de l'abbé Baillargé paraîtront dans *le Bon combat*.

25 avril *Canada-revue* intente un procès à l'archevêque de Montréal. Réclamation : 50 000 dollars de dommages et intérêts.

17 mai Importante réunion du Conseil de l'Instruction publique.

Mai–octobre À cause de douloureux malaises aux jambes, Fréchette est retenu à sa chambre. Il se déplace en fauteuil roulant. Lettre du 7 juin à Pierre Boucher de La Bruère : « J'ai peur de rester perclus pour le reste de mon existence. »

1er juin–22 septembre Articles de Chapman contre Fréchette dans *le Courrier du Canada*.

Vers le 10 juin Publication d'*Originaux et détraqués*.

30 juin Lettre de Mgr Fabre à l'abbé Baillargé : « Que cesse votre polémique. »

4 juillet Réponse de l'abbé Baillargé à Mgr Fabre : « M. Fréchette sera tenu sur le gril pendant une année encore, par M. Chapman, de Québec. »

8 juillet–3 novembre 1894 Première série de la chronique « À travers le dictionnaire et la grammaire » (soixante-neuf articles), dans *la Patrie*.

Mi-juillet *Une rencontre*, traduction d'un roman de William D. Howells.

26 août Mise en vente de la brochure *À propos d'éducation* aux bureaux de *la Patrie*.

Août–octobre *Félix Poutré* triomphe au parc Sohmer et au théâtre Royal.

23 et 30 septembre « Sainte canaillerie », dans *la Patrie* (p. 715, 724).

7 octobre *La Patrie* annonce la nomination de l'abbé Baillargé à la cure de Rawdon.

14 octobre Lettre ouverte « À M. Firmin Picard », dans *la Patrie* (p. 505).

Vers le 15 octobre Publication d'*Une quatrième mine. Dans le camp ennemi*, par le père Lacasse.

2 novembre Les Fréchette offrent une réception en l'honneur de Paul Bourget.

4 novembre « Du mal quand même », dans *la Patrie*, à propos d'*Originaux et détraqués* (p. 739).

11 novembre Lettre ouverte « À S. G. Mgr Fabre », dans *la Patrie* (p. 606).

18 novembre « L'Alliance française », dans *la Patrie* (p. 578). Approuvant la récente formation du comité de souscription pour l'érection d'un monument à la mémoire du Dr Chénier, *Canada-revue* déclare : « Tout souscripteur au monument Chénier est un émancipé. »

25 novembre « Chacun son milieu », article sur Tardivel, dans *la Patrie* (p. 780).

2 décembre « Un démenti », deuxième article sur l'Alliance française, dans *la Patrie* (p. 588).

16 et 30 décembre « Les Semaines religieuses » et « Tartuferie », articles de la série « Lacasse et Cie », dans *la Patrie* (p. 636, 623).

1894

5 janvier « Encore l'Alliance française », dans *la Patrie* (p. 594).

6 janvier–24 mars Articles de Chapman contre Fréchette dans *la Vérité*.

13, 20 et 27 janvier, 3 février « Les bons prêtres vengés », lettres ouvertes au père Lacasse, dans *la Patrie* (p. 643, 655, 668, 682).

3, 10, 24 et 31 mars, 7, 14 et 28 avril, 5 mai Articles sur Jeanne d'Arc, dans *la Patrie* (p. 523). Celui du 10 mars servira aussi à la rédaction de « Vive la république ! » (p. 1035) et celui du 28 avril, à la rédaction de « Réponse à un correspondant » (p. 829).

Vers le 30 mars Premier pamphlet de Chapman contre Fréchette, *le Lauréat* (recueil d'articles du *Courrier du Canada* et de *la Vérité*).

10 avril Fréchette témoigne au procès de *Canada-revue*.

11 avril Sur la scène du Monument national, il donne une conférence au profit du monument Chénier.

21 avril–26 mai Dans *la Patrie*, sept articles de Marc Sauvalle contre Chapman.

16 mai Fréchette assiste à un souper intime en l'honneur de Mounet-Sully.

2 juin « L'instruction publique », dans *la Patrie*, troisième section du « Post-scriptum » des « Lettres à l'abbé Baillargé » (p. 511).

23 juin « Satan et moi », dans *la Patrie* (p. 1081 : « À *l'Oiseau mouche* »). Mise en vente de la brochure de Sauvalle, *le Lauréat manqué*.

30 juin « Taxil et moi », dans *la Patrie* (p. 1089).

14 juillet « Le Diable », dans *la Patrie* (p. 819).

21 juillet « S'attendre à tout », dans *la Patrie*, deuxième séquence de la première section du « Post-scriptum » aux « Lettres au R. P. Lacasse » (p. 696).

28 juillet « Où sont ces preuves ? », dans *la Patrie* (p. 1075).

11 août « L'abbé Bruneau », dans *la Patrie* (p. 733).

14 août Avec sa femme et ses deux filles aînées, Fréchette quitte Montréal en chemin de fer pour New York, où ils prendront le *Rhynland* à destination d'Anvers. Les Fréchette vont reconduire leurs filles au pensionnat des Dames du Saint-Enfant-Jésus, dites de Saint-Maur, à Paris.

18 août « Léon XIII et Veuillot », dans *la Patrie* (p. 815).

25 août, 1er et 8 septembre « Les démons » (sous le pseudonyme Michel), dans *la Patrie* (p. 1115 : « En enfer »).

10 septembre–13 octobre « Notes de voyage » : en six articles, dans *la Patrie*, récit du voyage des Fréchette en Belgique et en France : Anvers (Exposition universelle), Bruxelles, Paris, Pornic (chez Louis Herbette), le Pellerin (chez Adine Riom), Castel-Biray (chez Paul Blanchemain).

6 octobre « Droit divin », dans *la Patrie* (p. 1059).

14 octobre À bord du paquebot *le Champagne*, de la Compagnie générale Transatlantique, Fréchette et sa femme arrivent à New York. Le lendemain, ils prendront le train de la Compagnie de chemin de fer Hudson & Delaware pour Montréal.

30 octobre Mort d'Honoré Mercier, à 54 ans.

Décembre Publication du second pamphlet de Chapman contre Fréchette, *Deux copains*, recueil d'articles parus dans *la Vérité*.

1895

Vers le 2 janvier *Une cinquième mine*, du père Lacasse : *Autour du drapeau*.

Mi-janvier Violente crise de rhumatisme.

26 janvier–6 juillet Deuxième série de la chronique « À propos du dictionnaire et de la grammaire » (vingt-trois articles).

9 février « Encore une belle œuvre », dans *la Patrie* (p. 709).

14–20 février Conférences en Nouvelle-Angleterre : Fall River, Pawtucket.

16 février « Réponse à un défi », dans *la Patrie* (p. 629).

27 avril « Le doigt dans l'œil », dans *la Patrie* (p. 500 et 694).

11 mai « Où est le menteur ? », dans *la Patrie* (p. 517).

18 mai Travaille à la rédaction d'une pièce de théâtre en vers, *Veronica*, qu'il destine à Sarah Bernhardt.

25 mai « L'Index », dans *la Patrie* (p. 1147).

15 juin « Sauvetage manqué », dans *la Patrie* (p. 702).

29 juin « Françoise », dans *la Patrie* (p. 767).

11 juillet Fréchette et sa femme prennent le *Mariposa* pour l'Angleterre ; ils seront en rade de Liverpool le 22.

17 août–14 décembre « Notes de voyage », dans *la Patrie* : Irlande, Angleterre, France (Paris, Aix-les-Bains, Chambéry, lac du Bourget, Lourdes).

Septembre Publication du roman antimaçonnique de Tardivel, *Pour la patrie*.

8 octobre Les Fréchette quittent Liverpool à bord du *Sardinian*, de la Compagnie de navigation Allan ; le 20, escale à Rimouski, après une dure traversée ; arrivée à Montréal le 22.

16, 23 et 30 novembre, 7 et 14 décembre Dans *la Patrie*, cinq « Notes de voyage » racontent un séjour à Lourdes.

Novembre À Québec, Fréchette reprend ses fonctions de greffier du Conseil législatif.

13 décembre Une conférence sur Lourdes, à l'Institut canadien de Québec, suscite de vives controverses.

17 décembre À Hochelaga, mort de Louis-Napoléon Fréchette.

21 décembre « À propos de miracles », dans *la Patrie* (p. 745).

1896

4 janvier–15 février Troisième série de la chronique « À travers le dictionnaire et la grammaire » (sept articles), dans *la Patrie*.

11 janvier « Irresponsable », dans *la Patrie* (p. 789).

18 janvier « *Le Grand coup* », dans *la Patrie* (p. 799).

8 février « Ça y est ! », dans *la Patrie*, deuxième section du chapitre « À propos des miracles » (p. 752).

15 février « Dans le tas », dans *la Patrie* (p. 1165 : « Excommunications »).

16–22 février Tournée de conférences en Nouvelle-Angleterre : Worcester, Lowell, Hartford, interrompue par une grave crise de rhumatisme articulatoire (paralysie des deux jambes).

24 février En désaccord avec un article d'Honoré Beaugrand, Fréchette quitte *la Patrie*, « un journal où des hommes de la valeur de M. Laurier et de M. Marchand sont livrés au persiflage, où [les] Frères de la doctrine chrétienne sont qualifiés du nom d'"ignorantins", où notre race est ridiculisée » ([anonyme], « M. L. Fréchette. Sa retraite de *la Patrie* », *Mo*, 26 février 1896, p. 4).

29 février Rédaction d'un hors-texte sur Tardivel (p. 1250).

4 mars Reprise de la rédaction de *Veronica*.

9 mai–11 juillet Dans *le Soir*, dix chroniques de « Souvenirs d'enfance ».

17 mai En pleine campagne électorale fédérale, un mandement collectif des évêques (un seul dissident : Mgr Émard) recommande aux fidèles de n'accorder leurs suffrages qu'aux candidats qui s'engageraient formellement à rendre à la minorité catholique du Manitoba les droits scolaires qui lui sont reconnus par le Conseil privé d'Angleterre. Mgr Laflèche taxe Laurier de « libéral rationaliste » ; ces accusations lui vaudront des remontrances de *l'Électeur*, les 4 et 5 juin.

18 mai Honoré Beaugrand fonde « officiellement » la loge L'Émancipation.

20–29 juin Jeanne et Louise Fréchette traversent l'Atlantique à bord du *Westernland*, à destination de Montréal.

23 juin Triomphe des libéraux de Wilfrid Laurier aux élections fédérales.

27 juin « Après l'écrasement du cléricalisme », les radicaux ne se sentent pas de joie : « Nous ne sommes pas encore revenus de l'étourdissement que le résultat des élections nous a causé » ([anonyme], *Ré*, p. 233).

4 juillet « La voilà donc cette puissance du clergé que l'on avait tant vantée, qui faisait et défaisait ministères et ministres ; qui imposait aux faibles sa puissance et aux forts

sa crainte ; la voilà étendue de son long à nos pieds, et nous pouvons la mesurer tout à notre aise. Approchez-en, braves gens, n'en ayez plus peur ! » (Pierre Lerouge, « Le Cavour canadien [Laurier] », *Ré*, p. 250).

16 juillet À Québec, à l'occasion d'un dîner chez Napoléon Legendre, Fréchette donne une lecture intégrale de son drame, *Veronica*.

18 et 25 juillet, 1er et 8 août Dans *le Soir*, quatre articles sur la fête du 14 Juillet. Le début de l'article du 18 juillet sera inséré dans le chapitre « Vive la république ! » (p. 1040). De nombreux passages des quatre articles proviennent de la *Petite histoire des rois de France* (chapitres sur les Valois et sur les Bourbons).

19 novembre Publication du règlement Laurier-Greenway sur les écoles catholiques françaises du Manitoba.

23 décembre Télégramme de Sarah Bernhardt : « Mille *thanks* pour adorable *letter* Contente [ayez] fini [*Veronica*] Mais grand désir lire *Iroquoise* [Pense] sera plus [attrayant] ».

27 décembre Mandement collectif des évêques de la région de Québec condamnant *l'Électeur* « pour son attitude à l'égard de l'épiscopat – et de Mgr Laflèche en particulier, pour la reproduction de la brochure de [L.-O.] David [*le Clergé canadien*] – et pour avoir récusé l'intervention de l'autorité ecclésiastique dans les questions d'enseignement ».

28 décembre *L'Électeur* devient *le Soleil*, un soleil « qu'aucun Josué n'arrêterait ».

1897

4 février Par l'entremise de ses fils Joseph et Eugène, Joseph-Israël Tarte devient propriétaire de *la Patrie*.

3 mars–6 novembre Quatrième série de la chronique « À travers le dictionnaire et la grammaire » (trente-deux articles), dans *la Presse*.

27 mars D'un commun accord, Fréchette et Tardivel mettent un terme à leur querelle ; chacun retire la poursuite qu'il avait intentée à son adversaire.

19 avril À Paris, Léo Taxil révèle que la « palladiste » Diana Vaughan était une créature de son invention. Encore sous le choc, Tardivel télégraphie la nouvelle à son journal.

8 et 15 mai « Léo Taxil & Cie », dans *la Presse* (p. 1097).

9, 16, 23 et 30 mai « Les démones », « Les démons », « Les diables » et « Les phénomènes... infernaux » dans *les Nouvelles* (p. 1115 : « En enfer »).

24 mai Félix-Gabriel Marchand, Premier ministre libéral du Québec.

21 juin *La Presse* annonce que la reine d'Angleterre confère à Fréchette le grade de compagnon (3e classe) de l'Ordre de Saint-Michel et de Saint-Georges.

1898

26 février–3 septembre Vingt-sept contes, dans *le Monde illustré.*

29 avril Les membres de l'École littéraire de Montréal choisissent Fréchette comme président d'honneur.

31 mai Louis-Joseph quitte le foyer paternel, dans l'intention de participer à la guerre hispano-américaine.

29 décembre À la première séance publique de l'École littéraire de Montréal, lecture de *Veronica.*

1899

24 février Pour des raisons de santé, Fréchette ne peut assister à la deuxième séance publique de l'École littéraire de Montréal.

7 avril À la troisième séance publique de l'École, lecture du « Violon de Santa Claus » et d'une « Histoire de chantier ».

24 avril Émile Nelligan dédie « Les communiantes » à Fréchette.

26 mai Pour des raisons de santé, Fréchette ne peut assister à la quatrième séance publique de l'École littéraire de Montréal.

21 octobre 1899–13 janvier 1900 Cinquième série de la chronique « À travers le dictionnaire et la grammaire » (treize articles), dans *la Presse.*

2 novembre 1899–1er février 1900 Douze articles de Firmin Paris (pseudonyme de l'abbé Maxime Hudon) dans *la Défense*, de Chicoutimi, contre la chronique « À travers le dictionnaire et la grammaire ».

16 novembre Fréchette confie à Nérée Beauchemin qu'il projette de rédiger ses mémoires.

1er décembre *Christmas in French Canada.*

Mi-décembre Voyage de promotion de *Christmas in French Canada* aux États-Unis : Chicago, Kankakee, Evanston. Retour à Québec le matin de Noël.

1900

7 janvier–11 mars Huit articles de Gaston et Louvigny de Montigny, « À travers Fréchette par le dictionnaire et la grammaire », dans *les Débats*.

2 avril *Les Soirées du château de Ramezay* (publication partielle de *Veronica*).

8 avril Fréchette prononce un discours lors de la cérémonie de transfert de la cloche de Louisbourg, au château de Ramezay.

9 avril À Toronto, il participe à des réunions de la Société canadienne des auteurs. À l'ordre du jour : la question des droits d'auteur.

21 avril Conférence sur le folklore à l'Université de Toronto.

23 avril « Quebec Folklore », conférence sous les auspices de la Modern Language Society of McGill.

5 mai Dans *le Monde illustré*, début de la publication d'une suite de récits dont la plupart seront réunis dans *Mémoires intimes*.

Juin Vacances à Varennes.

3 octobre Simon-Napoléon Parent succède à Félix-Gabriel Marchand comme Premier ministre du Québec.

7 novembre Laurier est réélu Premier ministre du Canada.

Début décembre *La Noël au Canada.*

7 décembre Simon-Napoléon Parent est élu Premier ministre du Québec.

1901

Mi-février Au banquet de l'Independent Club de Buffalo, Fréchette aurait affirmé que « l'annexion est selon la destinée du peuple canadien-français ». Laurier fulmine.

Mars Une grave attaque de rhumatisme cloue Fréchette au lit.

21 mai Discours présidentiel à la Société royale du Canada : « Victoria. Quelques réflexions sur notre époque et notre milieu ».

Juillet Un câblogramme apprend à Fréchette que son fils, Louis-Joseph, pour tenter de se guérir des fièvres tropicales contractées en Birmanie, doit passer l'hiver dans le Midi de la France.

Août Vacances à Varennes.

10 décembre À Montréal, mort de Louis-Joseph.

1902

24 janvier Conférence au Halifax Ladies' College.

24 avril À un journaliste de *la Presse* qui l'interroge sur Crémazie, Fréchette déclare que le poète mort en exil a été davantage une victime qu'un coupable.

7 mai Dans une lettre au frère Stephen, Fréchette avoue un « immense dégoût de l'existence ».

24 mai Dans une brochure, *la Nation outragée*, publiée sous les auspices du comité chargé de l'érection du monument Crémazie, il répond aux critiques que Benjamin Sulte a portées contre le poète exilé dans un journal de Minneapolis, *l'Écho de l'Ouest*.

5 juillet Il fait parvenir à Mgr Olivier-Elzéar Mathieu une « Ode à l'occasion des fêtes jubilaires de l'université Laval ».

8 octobre–5 décembre Sous le couvert d'un prête-nom, il polémique avec Chapman dans *la Voix de l'Outaouais*.

9 octobre Fondation de la succursale montréalaise de la Ligue (maçonnique) de l'Enseignement.

18 octobre Fréchette communique ses « sentiments [...] sur Zola » à un journaliste de *l'Album universel.*

1903

2 février Première de *Veronica.* Grand succès.

19 mars Conférence à l'Institut canadien de Québec : « Quelques célébrités littéraires dans l'intimité ».

22 mars Un article des *Débats* lance une polémique sur le drapeau national.

21 avril Dans une chapelle privée de la cathédrale de Montréal, Jeanne Fréchette épouse Honoré Mercier, avocat, fils de l'ancien Premier ministre du Québec.

28 mai « Le drapeau national », dans *l'Avenir du Nord* (p. 807).

30 mai–25 juillet Dans *le Canada,* sixième et dernière série de la chronique « À travers le dictionnaire et la grammaire » (neuf articles).

10 juin Aux fêtes du centenaire du Séminaire de Nicolet, cantate en l'honneur de Mgr Gravel ; musique d'Alphonse Lavallée-Smith, paroles de Fréchette.

13 juin–28 juillet Dans *le Canada,* treize « Tartines » ou « Lettres d'Ésaü à Israël » (p. 1175).

Juin–août Dans *la Patrie,* une dizaine d'articles de l'abbé Baillargé sur le drapeau.

4, 14 juillet Dans *le Journal,* deux lettres ouvertes d'Olivar Asselin à Fréchette.

14 juillet Fréchette intente une poursuite contre Asselin et contre le propriétaire du *Journal,* Milton McDonald.

20 juillet Mort de Léon XIII.

4 août Pie X, pape.

14 août Avec Jean Charbonneau, Hector Demers et Albert Ferland, Fréchette accompagne le convoi funèbre d'un ami de Nelligan, Denys Lanctôt, membre de l'École littéraire de Montréal, mort à 24 ans des suites d'une fièvre typhoïde.

22 août Écrit à Paul Blanchemain qu'il vient de préparer pour l'impression « seize volumes de [ses] œuvres complètes, dont trois en vers ».

15 novembre Rédige l'avant-propos des *Souvenirs et mémoires.*

1905

23 mars Lomer Gouin, Premier ministre du Québec.

Avril Au séminaire Saint-Charles-Borromée de Sherbrooke, Fréchette donne une conférence au profit du monument Crémazie.

2 octobre Wilfrid Laurier et l'élite de la société canadienne-française assistent à la première de *Papineau.*

9, 10 octobre À Worcester et à Southbridge (Massachusetts), Fréchette donne des conférences au profit du monument Crémazie.

6 novembre À Nicolet, pour la même cause, conférence sur « Les grands courants littéraires ».

1906

13 février Conférence à l'Institut canadien de Québec, suivie d'une autre au Séminaire de Nicolet (le 8 mars), d'une autre encore au Collège de Lévis (le 2 juin).

18 février Invité par Nérée Beauchemin, Fréchette donne une conférence à Yamachiche.

15 juin Le « 408, rue Sherbrooke » devient le « 226, rue Sherbrooke Est ».

24 juin À l'inauguration du monument Crémazie au carré Saint-Louis, lecture d'une « Ode à Octave Crémazie » ; huit autres poètes lisent également des vers de circonstance (Charles Gill, Adolphe Poisson, Louis-Joseph Doucet, Hector Demers, Jean Charbonneau, Joseph Kearney Foran, Zéphirin Mayrand et Gonzalve Desaulniers) ; Athanase David lit un poème de Nérée Beauchemin.

7 octobre Mort d'Honoré Beaugrand.

Octobre et novembre — Affligé de neurasthénie, Fréchette reçoit des traitements d'un spécialiste des maladies nerveuses et chroniques, le Dr Charles N. de Blois, à son sanatorium de Trois-Rivières.

1907

24 janvier — Louise Fréchette épouse Henri A. Béique, avocat, fils du sénateur et banquier Frédéric-Liguori Béique.

Mai — Fréchette et sa femme prennent pension à l'Institut des sourdes-muettes, au 595, rue Saint-Denis (entre les rues Cherrier et Roy), chez les Sœurs de la Providence.

Mai–octobre — Au sanatorium du Dr de Blois, à Trois-Rivières.

1908

14 janvier — Contrat avec la librairie Beauchemin pour la publication des *Poésies choisies*.

Mars — Publication du sonnet « La mort », dans *la Revue canadienne* : « Pour moi, je me confie à la justice immense. »

30 mai — Au retour d'une soirée chez son vieil ami Laurent-Olivier David, Fréchette subit une attaque d'apoplexie. Il s'écroule sur le seuil de l'Institut des sourdes-muettes.

31 mai — Il meurt vingt-quatre heures plus tard sans avoir repris connaissance.

Vers le 10 novembre — Publication des *Poésies choisies*, chez Beauchemin.

SIGLES ET ABRÉVIATIONS

ANC	Archives nationales du Canada
ANQ	Archives nationales du Québec
BoC	*le Bon combat*
Ca	*le Canada* (1903)
Can	*le Canadien*
CC	*le Courrier du Canada*
cf.	*confer* (se reporter à)
chap.	chapitre
col.	colonne
CR	*Canada-revue*
CrC	*la Croix du Canada*
CrM	*la Croix de Montréal*
DTC	*Dictionnaire de théologie catholique* (A. Vacant)
éd.	édition
édit.	éditeur
Éte	*l'Étendard*
Étu	*l'Étudiant*
Év	*l'Événement*
f.	feuillet, feuillets
F.·., FF.·.	Frère, Frères (code maçonnique)
GDU	*Grand dictionnaire universel du XIX^e siècle* (P. Larousse)
GPFC	*Glossaire du parler français au Canada*
HPQ	*Histoire de la Province de Québec* (R. Rumilly)
ibid.	*ibidem* (à un autre endroit du même ouvrage)

id.	du même auteur
infra	ci-dessous
ital.	italique
l.	ligne
loc. cit.	*loco citato* (au même endroit)
LVS	*Larousse du XX^e siècle* (P. Augé)
Mi	*la Minerve*
Mo	*le Monde*
ms.	manuscrit
n.	note
NM	*le Nouveau monde*
op. cit.	*opere citato* (dans l'ouvrage ou l'article déjà cité)
p.	page, pages
Pat	*la Patrie*
Pr	*la Presse*
P.-S.	post-scriptum
Ré	*le Réveil*
rom.	romain
s. d.	sans date
s. édit.	sans éditeur
s. l.	sans lieu
s. l. n. d.	sans lieu ni date
s. l. n. édit.	sans lieu ni éditeur
SRM	*la Semaine religieuse de Montréal*
SRQ	*la Semaine religieuse de Québec*
supra	ci-dessus
t.	tome
Tr	*le Trifluvien*
v.	vers
Vé	*la Vérité*
vol.	volume, volumes
vs	versus
[ ]	remarque ou ajout de l'éditeur
[...]	lacune dans une citation

[?]	élément incertain
[*sic*]	citation textuelle, avec ses erreurs
/	fin de vers ou changement de ligne
//	changement de paragraphe ou de strophe

Variantes

Les variantes (en italique) sont précédées du numéro de la ligne à laquelle elles se rattachent ; elles sont placées entre des mots repères (en romain) qui les situent dans le texte. Les sigles suivants en indiquent la nature s'il y a lieu :

R	texte raturé
A	ajout
D	texte déchiffré sous la surcharge
S	surcharge

Préface

En rééditant, sous le nom de Satires et Polémiques, les pages de combat que je mets de nouveau sous les yeux du public, mon intention n'est pas de réveiller d'anciennes animosités heureusement oubliées pour la plupart. Qu'on n'y voie aucune arrière-pensée maligne envers qui que ce soit. J'ai été peut-être plus que tout autre dans ce pays l'objet de la haine de ceux qui se font un métier d'exploiter la religion; mul n'a été plus calomnié que moi par les corryphées de l'hypocrisie famélique ou ambitieuse. Le clergé est puissant chez nous; c'est un fort appoint pour arriver; c'était une habile tactique de se pour comme pour champion. Notre peuple est foncièrement religieux; passer pour un défenseur de la religion, c'est la moitié du chemin de fait dans les bonnes grâces populaires. Mais pour être champion du clergé, il faut que le clergé soit en cause. Pour être défenseur de la religion, il faut que la religion soit attaquée, qu'elle ait des ennemis.

Manuscrit de la Préface à *Satires et polémiques* (*Archives nationales du Canada, fonds* Fréchette)

Page laissée blanche

Satires et polémiques
ou
l'École cléricale au Canada

Page laissée blanche

Je conviens que l'hypocrisie est digne de l'exécration de Dieu et des hommes ; que l'abus qu'elle fait de la religion est le plus grand de tous les crimes ; que les dérisions et les satires sont trop douces pour décrier un vice qui mérite l'horreur du genre humain ; et qu'un théâtre profane a eu tort de ne donner que du ridicule à un caractère abominable, si honteux et si affligeant pour l'Église ; et qui doit plutôt exciter les larmes et l'indignation, que la risée des fidèles.

MASSILLON[1]

1. « Sermon pour le mercredi de la quatrième semaine de carême. Sur l'injustice du monde envers les gens de bien », dans *Œuvres complètes de [J.-B.] Massillon, évêque de Clermont,* [...] *avec notes, variantes, notices* [...] *par l'abbé É.-A. Blampignon,* t. II, Bar-le-Duc, L. Guérin et Cie, 1865, p. 168-169 : « que l'*hypocrite* est [...] l'abus qu'*il* fait [...] caractère *si* abominable ». Dans les lignes suivant ce passage, Massillon soutient que quiconque confond toujours l'homme de bien avec l'hypocrite « anéantit la religion, et tend à rendre toute vertu suspecte » : « Comprenez-vous, mes Frères, tout le crime de ces dérisions insensées ? Vous croyez rire de la fausse vertu, et vous blasphémez contre la religion. » Fréchette détourne à son profit une critique hostile.

Page laissée blanche

PRÉFACE

En rééditant, sous le nom de *Satires et polémiques*, les pages de combat que je mets de nouveau sous les yeux du public, mon intention n'est pas de réveiller d'anciennes acrimonies heureusement oubliées pour la plupart. Qu'on n'y voie aucune arrière-pensée maligne envers qui que ce soit. J'ai été peut-être plus que tout autre dans ce pays l'objet de la haine de ceux qui se font un métier d'exploiter la religion ; nul n'a été plus calomnié que moi par les coryphées de l'hypocrisie famélique ou ambitieuse. Le clergé est puissant chez nous ; c'est un fort appoint pour arriver ; c'était une habile tactique de se poser comme son champion. Notre peuple est foncièrement religieux ; passer pour un défenseur de la religion, c'est la moitié du chemin de fait dans les bonnes grâces populaires.

Mais pour être champion du clergé, il faut que le clergé soit en cause. Pour être défenseur de la religion, il faut que la religion soit attaquée, qu'elle ait des adversaires, des ennemis. S'il n'y en a pas, on en provoquera ; et si l'on n'y réussit point, on en imaginera. Et, à force de mensonges, de fourberies, de travestissements de faits, d'opinions et d'idées, on finit assez souvent par entraîner dans l'arène quelque prêtre naïf ou inconsidéré, qui reçoit des coups pour s'être permis d'en donner. Or, quand un prêtre a reçu des coups, mérités ou non, il est bien rare qu'il n'en survienne pas d'autres, enflammés d'un saint zèle, pour mettre à la raison le révolté qui se permet de regimber sous la cravache. Ceci a fait le fond de notre politique depuis plus de cinquante ans.

TEXTE DE BASE ET VARIANTES : Épigraphe et « Préface », six feuillets manuscrits paginés 2 à 7.

5 n'y [D *voit* S *voie*] aucune arrière-pensée [R *méchante* A *maligne*] envers 27 de [R *quarante* A *cinquante*] ans

Qu'en est-il résulté ? c'est que notre pays, le pays le plus religieux de la terre, où les églises sont remplies de fidèles, où le clergé commande en maître, où chaque curé est un oracle dans sa paroisse, où le prêtre en général est respecté, vénéré et toujours affectueusement traité, non seulement en public, mais encore dans l'intimité des familles ; il en est résulté, dis-je, que ce pays si profondément catholique, a passé longtemps pour un foyer de discordes religieuses, pour une sentine de libres penseurs[1], pour une agglomération d'impies et de révolutionnaires, et enfin pour un des sièges les plus actifs de la franc-maçonnerie[2] luciférienne[3].

1. Ainsi nommés pour la première fois en France vers 1857 (aux XVII^e et XVIII^e siècles on disait plutôt « esprits forts » ou « libertins »), les libres penseurs, en affinité avec les francs-maçons (l'anglais juxtapose littéralement le *free thinker* et le *free mason*), rejettent les dogmes et les préceptes moraux de la religion catholique : aucune règle, aucun interdit ne doit entraver la marche de la pensée, libre d'accueillir images, sophismes et paradoxes, émancipation du devoir de vérité qui autorise l'acte gratuit. Favorisant l'essor et le renouvellement des idéologies de l'émancipation (citons, depuis 1860 environ jusqu'à la fin du XIX^e siècle, l'anticléricalisme, le laïcisme, le darwinisme, le naturalisme, le positivisme, le déterminisme, le socialisme, le radicalisme et l'anarchisme), ils travaillent à détruire la religion catholique de même que les autres religions traditionnelles, pour y substituer une seule et unique religion « planétaire », celle de l'Humanité « libre », une religion laïque, « naturelle », immanente et fataliste. Durant le dernier tiers du XIX^e siècle, les sociétés mutuelles de libre pensée inaugurèrent de façon expérimentale la réalisation de ce programme et firent célébrer des sacrements laïques : cérémonies de parrainage à la naissance, mariages et enterrements civils. On compte plusieurs dénonciations de la libre pensée par l'Église catholique, dont les encycliques de Pie IX, *Quanta cura* (8 décembre 1864), et de Léon XIII, *Libertas* (20 juin 1888). Pour une vue maçonnique de la libre pensée, voir *GDU*, t. X, p. 479-481.

2. Sous des dehors philosophiques et philanthropiques, la franc-maçonnerie est une société universelle qui se voue, depuis le début du XVIII^e siècle, à la réalisation d'un « grand œuvre » politique : « Effacer parmi les hommes les distinctions de couleur, de rang, de croyances, d'opinions, de patrie ; anéantir le fanatisme et la superstition ; extirper les haines nationales, et, avec elles, le fléau de la guerre ; faire, en un mot, de tout le genre humain une seule et même famille unie par l'affection, par le dévouement, par le travail et par le savoir » (F.-T. B.-Clavel, *Histoire pittoresque de la franc-maçonnerie et des sociétés secrètes anciennes et modernes*, Paris, Artefact, 1987, p. 23). Persuadée qu'une telle phraséologie recouvre en définitive un projet de dictature universelle conférant légalement à l'être humain le « droit » animal de vie et de mort du plus fort sur le plus faible, l'Église catholique condamna cette société à plusieurs reprises au cours des XVIII^e et XIX^e siècles, depuis la constitution apostolique de Clément XII, *In eminente* (24 avril 1738), jusqu'à l'encyclique de Léon XIII, *Inimica vis* (8 décembre 1892). Pour une vue favorable à la maçonnerie, voir J.-M. Roberts, *la Mythologie des sociétés secrètes*, Paris, Payot, « Bibliothèque historique », 1979.

3. D'après le D^r Bataille (pseudonyme collectif), Léo Taxil (pseudonyme de Gabriel-Antoine Jogand-Pagès) et Diana Vaughan (pseudonyme collectif),

N'ayant aucune disposition à joindre cette école[4] de cagotisme méchant, professant des idées libérales réputées un peu avancées pour mon temps, et de plus habitué à penser par moi-même sans me croire tenu d'accepter les opinions toutes faites de celui-ci ou de celui-là, j'étais tout naturellement désigné pour être une des principales têtes de Turc sur laquelle on pouvait frapper avec le plus d'avantage. Le recueil de bribes que je donne aujourd'hui au public, si incomplet qu'il soit, prouvera qu'on ne s'en fit pas défaut.

Est-ce à dire que cette publication est une œuvre de rancune personnelle ? À Dieu ne plaise ! Je suis trop vieux main-

48 Est-ce [A *à*] dire

c'est un Américain, Albert Pike, Souverain Grand Commandeur du Suprême Conseil du Rite écossais ancien et accepté pour le Sud des États-Unis, qui aurait fondé la franc-maçonnerie luciférienne, à Charleston (Caroline du Sud), le 20 septembre 1870, soit le jour même où les troupes italiennes entrèrent à Rome et mirent fin au pouvoir temporel de la papauté. Au sein de toute loge maçonnique, des membres choisis, réunis en « triangles », auraient rendu, sous le nom de « palladisme », un culte secret « à Lucifer [« le Palladium »], considéré comme esprit de lumière, comme vrai Dieu, comme principe du bien » par le « gnosticisme néo-manichéen » (P. Lautier, Président général de l'Ordre des Avocats de Saint-Pierre, « Une luciférienne », *Revue mensuelle*, vol. 1, nº 1, janvier 1894, p. 8). Deux des publicistes de la maçonnerie, le Dr Bataille et Domenico Margiotta, prétendirent un jour que Montréal était « le siège d'une province palladique » (voir [anonyme], « Fréchette-Vaughan », *Vé*, 21 septembre 1895, p. 3) : on fit courir le bruit que Fréchette n'y était pas étranger. Sur l'hypothèse du palladisme à Montréal, voir *SRQ*, 9 juin 1894 (p. 486), 11 août 1894 (p. 593) et 9 mai 1896 (p. 584), et *Vé*, 24 novembre 1894 (p. 2) ; sur le palladisme comme canular, voir E. Frank, « Une mystification », *l'Illustration*, 1er mai 1897, p. 346.

4. C'est à Chiniquy que Cyprien attribuait la fondation « de l'école politico-religieuse de *l'Étendard* et de *la Vérité* » (« Chronique », *Pat*, 22 novembre 1884, p. 1). Sous l'épiscopat de Mgr Bourget, on désignait ainsi les ultramontains, laïcs et religieux, qui se compromirent dans l'action politique à partir de la publication, en 1871, du *Programme catholique* – rappelons l'enthousiasme avec lequel l'évêque de Montréal salua la publication des *Études historiques et légales sur la liberté religieuse en Canada* de l'avocat ultramontain Siméon Pagnuelo, dans sa circulaire au clergé du 19 mars 1872 (voir *Mandements* [...] *publiés dans le diocèse de Montréal*, t. VI, p. 235-239). Selon Adolphe-Basile Routhier, « l'école ultramontaine combat[tait] l'erreur trop grave qui donne le progrès matériel comme le but suprême des actions de l'homme » (« Lettres et fragments. I », *NM*, 2 novembre 1871, p. 1), mais selon Israël Tarte, elle se rendait « coupable des plus grands écarts et des plus dangereuses provocations à nos concitoyens d'origine et de croyance étrangères aux nôtres » (« L'infaillibilité et les actes purement humains du Saint-Siège », *Can*, 6 avril 1889, p. 2) : Honoré Mercier la dénonça comme l'ennemie de l'Église canadienne, du clergé, des institutions politiques, du peuple et des Canadiens français (« Charles Laberge [premier rédacteur en chef du *National*] », *Pat*, 12, 13, 15 et 16 décembre 1884).

tenant pour ressentir encore les piqûres d'autrefois, et les traces qu'elles m'ont laissées sont cicatrisées depuis longtemps. Mais les leçons du passé ne doivent pas être perdues, et l'école néfaste que ces pages stigmatisent ne sera jamais assez démasquée. Qui aurait le droit de se plaindre, d'ailleurs ? Ai-je jamais été l'agresseur ? La provocation est-elle jamais venue de ma part ? Ai-je jamais fait autre chose que me défendre ? Mes ripostes ont été vives quelquefois, je l'admets ; mais usait-on de ménagements envers moi ? Il est beau de savoir pardonner, mais c'est un rôle auquel on ne se fait qu'avec le temps ; le courage de l'héroïsme n'est pas donné à tout le monde, et pour ma part, je n'ai jamais eu celui de me reconnaître « battu et content ».

Je n'ai qu'un mot à ajouter.

Les prêtres sont des hommes, et je les ai toujours traités comme des hommes, faisant des restrictions dans mon estime pour quelques-uns d'entre eux, mais aussi ne ménageant ni ma vénération ni mon affection à nombre d'autres, sans compter mon respect le plus absolu à notre clergé en général qui – je le reconnais avec un sentiment de reconnaissance émue – fait le plus grand honneur à notre pays et à notre race. S'il se rencontre sous ma plume une phrase ou une expression qui prête à aucune autre interprétation de ma pensée, je les répudie absolument et sans hésitation.

L. F.

Livre premier

Page laissée blanche

[Chapitre premier]

LETTRES À BASILE

[À propos des *Causeries du dimanche* d'A.-B. Routhier]

Ad populum phaleras : ego te
intus et in cute novi[1] *!*
(Perse[2])

L'œuvre polémique de Louis Fréchette s'ouvre et se conclut à plus de trente ans d'intervalle par des textes (contre Adolphe-Basile Routhier, en 1871–1872, et contre Israël Tarte, en 1903) qui exploitent le même genre, celui des lettres ouvertes, où se donne libre cours le style familier du journaliste ; ils illustrent le même thème, celui des frères ennemis, suscité chaque fois par l'un des deux prénoms de l'adversaire, et tournent autour d'une même question, soit la fidélité à l'engagement idéologique et politique. À la fin, la dénonciation du célèbre transfuge constitue la suite logique du refus initial de céder aux pressions des tenants du conservatisme ultramontain.

À la fin d'octobre 1871, dans un pamphlet contre le gallicanisme et contre le libéralisme catholique paru sous le titre Causeries du dimanche *(recueil d'articles publiés antérieurement dans la presse), le jeune avocat ultramontain Adolphe-Basile Routhier, tout en s'adonnant à la critique des premiers recueils de poésies de Fréchette (*Mes loisirs, *qu'il égratigne, et* la Voix d'un exilé, *qu'il charcute), invite avec insistance son ex-condisciple de la Faculté de droit de l'Université Laval, alors en exil à Chicago, à reconsidérer son adhésion à la cause libérale et à réintégrer les rangs des écrivains défenseurs de la religion*

---

1. D'abord cité dans *l'Événement* en conclusion de la huitième « lettre à Basile », ce vers latin (le trentième de la troisième satire de Perse, « Sur la paresse ») apparaît comme épigraphe au centre de la page couverture de la brochure. Sentence devenue proverbe, c'est la réplique d'un jeune pédagogue déjà rompu au stoïcisme à un jeune noble trop indolent pour poursuivre l'étude de la philosophie : « Au public les décorations ! – Moi je te connais à fond et dans la peau » (*Satires*, trad. d'A. Cartault, Paris, Les Belles Lettres, 2e éd., 1929, p. 31). Cyprien la reprit dans ses chroniques de *la Patrie* (6 octobre et 29 décembre 1883).

2. Aulus Persius Flaccus (34–62), poète latin formé par un maître stoïcien, dut sa notoriété à un recueil posthume de six *Satires*.

et de la patrie : « Nous n'avons pas trop de talents au service de notre nationalité : revenez vous enrôler sous nos drapeaux ; brisez avec la démocratie dont l'influence est funeste à votre talent ; inspirez-vous aux sources pures de la vérité catholique, et vous serez peut-être un jour le premier de nos poètes, et l'un de nos grands citoyens » (p. 232) ; « Libre à vous, ô poète, d'user au service d'une nationalité ennemie vos facultés et votre vie ; mais, de grâce, épargnez-nous au moins vos injures et vos sarcasmes. Laissez ce peuple que vous calomniez poursuivre sa marche vers l'avenir, et si vous voyez qu'il chancelle, venez lui offrir votre bras » (p. 237).

Fort d'une solide réputation de bagarreur acquise lors de la campagne électorale du printemps, déjà considéré comme un champion du libéralisme catholique et voué à un brillant avenir politique, Fréchette ne demande pas mieux que de profiter de l'occasion. Aussi, le lundi 13 novembre 1871, à peine quinze jours après la parution du livre de son détracteur, rédige-t-il une première lettre ouverte, que l'Événement *publie dès le lendemain. La guerre est déclarée.*

PREMIÈRE LETTRE

Mon cher monsieur Basile[1],

Je viens de feuilleter votre livre[2], et comme vous me faites l'honneur de vous y occuper longuement de moi, vous ne trouverez pas mal – ne serait-ce qu'à titre de réciprocité –

TEXTE DE BASE : *Lettres à Basile à propos des « Causeries du dimanche » de M. A.-B. Routhier*, Québec, L'Événement, 1872, p. 3-12.

VARIANTES : I « Les *Causeries du dimanche*, par A.-B. Routhier. Lettre à l'Auteur », *l'Événement*, 14 novembre 1871, p. 1-2. II *Les Guêpes canadiennes*, t. II, Ottawa, A. Bureau, 1882, p. 19-28.

1 II *Mon cher monsieur Basile* <ital. : quatre mots> 2 II livre – *Les Causeries du Dimanche* – et

1. Basile est le seul prénom que Routhier utilisait au temps de ses études de droit à l'université Laval. Au directeur de *l'Événement*, Hector Fabre, qui avait ironisé sur ce prénom à incidence polémique (Un Français, « Basile », 20 décembre 1870, p. 1), Routhier riposta : « [...] c'est ainsi que m'appellent ceux qui m'aiment le plus en ce monde. C'est mon nom et j'en suis fier, puisque mon patron [l'évêque de Césarée, en Cappadoce] a été l'une des gloires de l'Église et le plus grand orateur de son temps » (« Figaro-Coquelet », *CC*, 4 janvier 1871, p. 2). On sait que Don Bazile, sycophante du *Barbier de Séville* et du *Mariage de Figaro*, est une sorte de Tartufe passé maître en calomnie ; Hugo l'évoque dans des poèmes des *Châtiments* dirigés contre des journalistes catholiques.

2. *Causeries du dimanche*, Montréal, C.-O. Beauchemin et Valois, 1871, xii, 294 p. L'ouvrage comprend trois parties : « Religion et politique » (les dix-huit premiers chapitres), « Critique littéraire » (les huit chapitres suivants) et « Une page d'histoire » (le vingt-septième et dernier chapitre). Un chapitre entier (le vingt-quatrième) est consacré à Fréchette ; il s'agit d'articles parus dans *le Courrier du Canada* des 27 novembre, 2 et 7 décembre 1868, et 2 mars 1870.

que je m'occupe un peu, non pas précisément de vous[3], mais de ce que vous écrivez.

Je n'ai aucun reproche bien sanglant à vous faire ; néanmoins je date ma lettre du *lundi*[4], attendu que ce que j'ai à vous dire pourrait, à la rigueur, ne pas être considéré comme des douceurs, et que, tout profane qu'on puisse être, je suis d'opinion – ce qui vous paraîtra étrange, monsieur Basile – que le *dimanche* peut être employé à quelque chose de plus édifiant qu'à écrire, – je ne dis pas de malignes attaques contre la réputation du prochain, – mais même une simple réplique aux mauvais plaisants qui vous tarabustent.

5 I vous, *M. Basile*, mais 12 II le *dimanche* <rom.> peut

3. Adolphe-Basile Routhier (1839–1920), après des études au Séminaire de Sainte-Thérèse puis à la Faculté de droit de l'Université Laval, fut admis au barreau en 1861. L'année suivante, il ouvrit un bureau d'avocat à Kamouraska. Après avoir en vain tenté de se faire élire, sous l'étiquette conservatrice, député fédéral du comté aux élections partielles de février 1869, puis aux élections générales d'août 1872, il entreprit une longue carrière juridique : promu juge puîné de la Cour supérieure pour le district de Saguenay (1873), ensuite pour celui de Québec (1889), il devint juge de la Cour de Vice-Amirauté à Québec (1897–1906) et juge en chef de la Cour supérieure (1904–1906). Il occupa les chaires de droit civil et de droit international à l'Université Laval. Auteur de l'hymne national, « Ô Canada », il publia une douzaine d'ouvrages (essais critiques, historiques et apologétiques, satires, méditations religieuses, récits de voyage, discours et conférences, romans, drame historique et poèmes). À l'époque de la polémique, il jouissait d'une solide réputation d'ultramontain laïque en tant notamment que rédacteur du *Programme catholique*. Mais son orthodoxie veuillotiste connut de telles défaillances qu'à Rome, en 1888, les ultramontains le virent comme un agent du cardinal Taschereau et de l'Université Laval dans l'affaire des biens des jésuites. Il s'était lié d'amitié avec Fréchette au temps de leurs études à la Faculté de droit de l'Université Laval, mais la réception qu'il réserva en 1868 aux deux premiers recueils du poète marqua le début de leur mésentente. Plusieurs années plus tard, toutefois, accusé à son tour de plagiat par William Chapman et Jules-Paul Tardivel (décembre 1895–janvier 1896), il obtint l'appui de Fréchette, qui fit publier ses répliques dans *la Patrie*. Tous deux participèrent aux travaux d'une association paramaçonnique, le Congrès national des femmes.

4. Fréchette adoptait le lundi pour s'opposer à ce qu'en disait Routhier dans l'introduction de ses *Causeries du dimanche* : « En France, le lundi est le jour consacré aux plaisirs et à la débauche, et le dimanche au travail. M. de Sainte-Beuve a été le type du lundiste [...]. Malgré l'habileté de sa critique littéraire et la pureté de son style, on [...] sent [dans ses *Causeries du lundi*] l'absence de Foi, et c'est un vide immense. Dans notre pays, où la Foi catholique est encore vivace, le dimanche appartient au Seigneur, et les loisirs que ce jour m'a laissés, je les ai consacrés à la défense de la Vérité » (p. vii).

Depuis que l'Université vous a accordé un troisième prix pour quelques vers assez passablement tournés[5], vous vous êtes pris au sérieux, monsieur Basile. Vous écrivez souvent, un peu trop souvent même ; car il vous est arrivé parfois d'avouer, après avoir écrit, que vous ne connaissiez pas même le côté le plus élémentaire de votre sujet. Témoin, votre étonnement naïf – vous qui dissertez si souvent sur les États-Unis[6] – de trouver la plus grande ville manufacturière américaine, un centre un peu plus important que Trois-Rivières[7]. Témoin encore la résolution tardive que vous avouez avoir prise, sur la tombe de Washington, de lire un peu l'histoire de ce grand citoyen, que vous insinuez pourtant avoir été un homme très ordinaire[8].

16 II que *l'université Laval* vous 17 II assez *misérablement* tournés 20 I côté élémentaire

5. Supplanté par Pamphile Lemay, médaille d'or, et par Louis-Joseph-Cyprien Fiset, médaille d'argent, Routhier avait remporté une médaille de bronze au premier concours annuel de poésie française patronné par la Faculté des arts de l'Université Laval ; sujet imposé : « La découverte du Canada ». Il refusa toutefois d'assister à la remise officielle des médailles, le 11 septembre 1867 : « Comme je ne suis poète qu'en passant, écrivit-il à l'organisateur du concours, et que je tiens à être avant tout avocat, je ne puis me rendre à votre gracieuse invitation ; les soins de ma profession m'en empêchent » (lettre à Thomas-Étienne Hamel, 5 septembre 1867, archives du Séminaire de Québec). Quelques semaines plus tard, l'Université Laval consentit à la publication (partielle) des poèmes couronnés. Le *Journal de l'Instruction publique* reproduisit un extrait du poème de Routhier (« Départ de Cartier », vol. 11, nos 11-12, novembre-décembre 1867, p. 141), non sans des fautes de transcription que l'auteur signala à la direction de la revue (voir [anonyme], « Nouvelles et faits divers », vol. 12, nos 1-2, janvier-février 1868, p. 24).

6. À quelques reprises à partir du 25 février 1870, Routhier avait critiqué les États-Unis dans ses chroniques du *Courrier du Canada*. C'est bien après qu'il alla se renseigner sur place. Du 21 septembre au 17 octobre 1871, avec pour compagnon de voyage le curé de Kamouraska, Nicolas-Tolentin Hébert, il visita Chicago, Pittsburgh, Washington, Baltimore, Philadelphie et New York. Les sept « Lettres de voyage » qu'il fit alors paraître dans *le Courrier du Canada* (27 septembre–28 octobre 1871) rendaient compte de ses observations.

7. « À l'est de Mansfield est Pittsburgh que je croyais une ville égale à Trois-Rivières, et qui est immense. C'est une des villes manufacturières les plus riches des États-Unis, et depuis le commencement de ce siècle, elle a pris un accroissement extraordinaire » (« Lettres de voyage », *CC*, 13 octobre 1871, p. 2).

8. Au terme d'un pèlerinage à Mount Vernon, Routhier douta que Washington ait été ce génie que célébrait l'opinion publique. Il s'interdit toutefois tout jugement hâtif : « Je sens le besoin d'étudier l'histoire de cet homme illustre, dont j'ai contemplé les statues et les portraits dans toutes les villes, et je veux voir s'il a fallu réellement autre chose que du bon sens pour devenir le Père de la nation américaine » (« Lettres de voyage », *CC*, 18 octobre 1871, p. 2).

Pour un écrivain qui prétend connaître et juger les États-Unis, cette résolution implique un aveu qui, s'il ne prouve pas que vous savez toujours ce que vous dites, témoigne au moins de votre sincérité – j'allais dire de votre bonhomie.

Aussi, je ne vous accuserai point de mauvaise foi. Vos intentions sont bonnes, je n'en doute pas.

« La haine de l'Église, voilà la grande passion du monde moderne[9] », dites-vous ; et, une fois imbu de cette idée, vous n'apercevez plus autour de vous que spectres noirs et rouges[10] ; vous croyez voir chanceler l'arche d'alliance ; vous vous imaginez que l'empire céleste est en péril ; vous croyez entendre Jéhovah dans les nuées vous appeler à son secours, et armé d'un saint zèle, que je suis loin de désapprouver, vous volez à la rescousse du bon Dieu qui n'en peut mais, brettant, ferraillant, vous escrimant contre tous ces mécréants de libéraux et de gallicans, race plus ou moins sarrasine qu'il vous faut occire à tout prix, attendu qu'avec tous ces gaillards-là, le ciel est toujours en danger d'invasion.

Je ne vous fais pas un crime de cette belle ferveur, monsieur Basile : don Quichotte était de bonne foi.

Donc j'ai lu votre livre et je vous en fais mon compliment.

Vous dites des choses bien neuves, monsieur Basile ; vous nous donnez des aperçus bien originaux ; vous vous placez pour envisager les choses à un point de vue unique[11].

Ainsi, par exemple, le vulgaire attribue généralement la défaite de la France à son défaut d'organisation militaire, à

44 H qu'avec ces 49 H Vous y dites 53 I militaire *et* à H militaire, *et* à

9. *Causeries*, p. viii.

10. Les « spectres noirs » désigneraient ici les gallicans et les « spectres rouges » les libéraux, assimilés aux socialistes et aux communards.

11. « [...] j'ai envisagé au point de vue religieux tous les sujets que les circonstances ont amenés sous ma plume », écrivait Routhier dans l'introduction de ses *Causeries* (p. xi).

l'impéritie de Napoléon III[12], etc. Pour vous, au contraire, c'est Dieu, « le plus grand des acteurs[13] », comme vous dites, monsieur Basile, qui s'est fâché de ce que des « acteurs » ordinaires ont joué *la Belle Hélène*[14] sans sa permission !

Pour la plupart des historiens, les revers qui accablèrent la France sur la fin du règne de Louis XIV[15], sont dus à la mauvaise administration qui signala cette époque. Mais vous, vous nous démontrez, clair comme deux et deux font cinq, que ces malheurs vinrent de ce que les Français se donnèrent la liberté grande de rire des portraits de Molière et des facéties de La Fontaine[16].

54 I,II Napoléon III. Pour 56 I qui *est* fâché

12. Louis-Napoléon Bonaparte (1808–1873), troisième fils d'Hortense de Beauharnais et d'un frère de Napoléon Ier, Louis Bonaparte, empereur des Français (1852). En juillet 1870, sourd aux appels à la prudence, il déclara la guerre à la Prusse ; une succession de revers culminant à la capitulation de Sedan (2 septembre 1870) entraîna sa déchéance.

13. Paris dut expier le rire « satanique et [...] inextinguible » par lequel il avait dégradé toutes valeurs quand « [...] le plus grand des acteurs, Dieu, [fit] son apparition dans ses murs » (*Causeries*, p. 16 et 17).

14. Paris trouva difficile de plaisanter, prétendait Routhier, « quand un orchestre de quatre cent mille musiciens [les assiégeants prussiens] » remplaça celui de *la Belle Hélène* (*Causeries*, p. 17). Opéra-bouffe en trois actes de Jacques Offenbach (1864), sur un livret d'Henri Meilhac et de Ludovic Halévy, *la Belle Hélène* était l'emblème des années les plus brillantes du Second Empire.

15. Allusion à la guerre de Succession d'Espagne (1701–1713), qui mit la France au bord de la ruine.

16. Allusion au célèbre portrait satirique du faux dévot, Tartufe, dans la pièce du même nom (1669), de Molière, et aux recueils de *Contes et nouvelles en vers* (1665, 1666, 1671 et 1674), de La Fontaine, dont certains des récits licencieux mettent en scène des membres du clergé. Selon Routhier, « quand la France s'abandonna entièrement au rire grivois de Molière et de La Fontaine, Dieu l'accabla de revers qui firent couler bien des larmes » (*Causeries*, p. 17). Sur le thème du châtiment de la France, les catholiques des deux côtés de l'Atlantique étaient alors intarissables : « Pour enseigner la France, Dieu a armé la Prusse » (A. Villeneuve, cité par E. Rottot, « Union catholique », *NM*, 1er février 1871, p. 1) ; « Que Dieu [...] soit béni de la suite qu'il a donnée à ces fautes que nous avons accumulées comme à dessein de périr ; sous la main et la conduite de Dieu nous renaissons » (L. Veuillot, cité par [anonyme], « Étude de la semaine », *Gazette des campagnes*, vol. 9, no 46, 16 février 1871, p. 363) ; « par-delà ces flammes qui dévorent Paris, il est impossible de ne voir que la main des hommes ; [...] il faut y voir Dieu [...] ; c'est l'impiété révolutionnaire, c'est le socialisme athée qui a tué Paris » (« Lettre de Mgr Dupanloup sur les derniers malheurs de Paris », *l'Écho du Cabinet de lecture paroissial de Montréal*, vol. 13, no 7, juillet 1871, p. 514 et 515).

Ce coquin de bonhomme La Fontaine, dire qu'il était coupable de toutes ces noirceurs, et qu'il avait toujours si bien réussi à cacher son jeu ! Il ne s'attendait guère à être ainsi démasqué, le scélérat ! Des siècles d'impunité commençaient à lui donner confiance, et crac ! tout est découvert.

Vous aurez certainement une autre médaille pour cette découverte-là, monsieur Basile.

Mais voici quelque chose de soigné. Tant que leurs infamies ne sont pas encore divulguées, les mauvais garnements de l'espèce du bonhomme La Fontaine rient sous cape, naturellement ; eh bien, cela s'appelle le « rire des hommes[17] ». Mais aussitôt que vous avez levé le voile, monsieur Basile, et donné le signal convenu, on entend un éclat de rire dans les nuages : c'est le « rire de Dieu[18] ».

Vous avez été particulièrement heureux dans ce rapprochement, monsieur Basile ; et la Providence, qui sait bien que vous êtes là, ne doit pas manquer, malgré tous les ricanements possibles, de s'endormir tous les soirs sur ses deux oreilles, en se disant sous forme d'aparté : « Rira bien qui rira le dernier ! »

Mais c'est surtout lorsque vous parlez du Canada et de ses futures destinées que j'admire la profondeur de vos idées, monsieur Basile.

Par exemple, nos hommes d'État perdent leur temps à se demander si l'annexion serait avantageuse ou non, et s'évertuent de part et d'autre à en peser les avantages et les inconvénients. Avec vous, la question est vite tranchée. Vous citez la

82 I,II s'endormir sur 86 I Basile. // *À propos de l'Annexion, par* exemple 88 I si *elle* serait II si l'annexion *du Canada aux États-Unis,* serait avantageuse ou non *pour nous,* et

17. Titre du troisième chapitre des *Causeries*, p. 14-20.

18. Titre du quatrième chapitre des *Causeries*, p. 21-26. « C'est le rire de Dieu, le rire de sa colère, qui vient d'éclater en France et qui retentit partout » (p. 22 ; ce texte avait d'abord paru dans *le Courrier du Canada* du 30 septembre 1870). Dans la Bible, selon Routhier, c'est « presque à chaque page [...] que Dieu *rit* des vains projets des hommes et des peuples » ; son chapitre des *Causeries* ne serait que « le développement de ces deux passages des *Proverbes* [I, 26-27] : "Moi je *rirai* à mon tour de votre ruine, je *secouerai la tête* au jour de votre terreur, quand la ruine fondra sur vous comme la tempête [...]" » (« Lettres et fragments. IV », *NM*, 30 novembre 1871, p. 1).

Bible et tout est dit : « Ne faites point d'alliance avec les enfants de la terre, dit l'Écriture sainte, et vous ne recevrez point leurs filles pour épouses de vos fils[19] ». Or il est évident que « les enfants de la terre », ce sont les Américains ; donc, si Dieu me défend, à moi célibataire, d'épouser une Américaine, il est clair que Dieu n'est pas annexionniste, et si Dieu n'est pas annexionniste, comment pourriez-vous l'être, vous, monsieur Basile, le bras droit de la Providence !

Vous ne voulez pas non plus de l'indépendance[20] ; votre politique « est toute d'expectative[21] ». Vous auriez pu dire *d'extase*, monsieur Basile. Ici encore, j'admire votre haute sagesse. Puisque c'est Dieu qui doit tout régir dans ce monde, à quoi bon se casser la tête pour ces vétilles ? N'êtes-vous pas toujours là ? Lorsque le jour sera arrivé, vous nous ferez connaître la décision céleste, monsieur Basile, et tout marchera comme sur des roulettes.

94 II Américains ; *or* si 105 II céleste, et 105 I Basile *;* et 106 I,II roulettes. // *Si* vous

19. Juxtaposition de deux versets de l'*Exode* (XXXIV, 15-16) que Routhier citait intégralement dans ses *Causeries* (p. 67). Depuis quelques mois, les partisans de l'annexion multipliaient les interventions publiques ; signalons une conférence d'Hector Fabre, « Confédération, indépendance, annexion », devant l'Institut canadien de Québec, le 15 mars 1871 ; une assemblée des Canadiens français de New York à la salle des francs-maçons de la ville, le 21 avril 1871 ; une conférence d'Alphonse Lusignan à la Convention des Canadiens de Worcester, le 17 septembre 1871. Fréchette avait lui-même plusieurs fois prôné l'annexion – encore tout récemment, le 8 septembre 1871, dans un discours prononcé à la Chambre de discussion de Québec.

20. Routhier n'admettrait l'indépendance que si l'Angleterre abandonnait le Canada ; dans ce cas, le nouvel État devrait faire l'essai du régime monarchique pour éviter l'annexion à la république voisine (voir *Causeries*, p. 72-78). À cette époque, comme la Confédération ne produisait pas les résultats escomptés au plan économique, on débattait ferme la question de l'indépendance, plus ou moins liée à celle de l'annexion. Parmi les principaux propagandistes de cette idée : Médéric Lanctôt (dans sa brochure, *l'Indépendance politique du Canada*, septembre-décembre 1867, et dans son journal, *l'Indépendance canadienne*, 22 avril–3 août 1868) et Arthur Buies (dans son journal, *l'Indépendant*, juin–décembre 1870). À l'état de préparation au moment où Fréchette rédigeait sa lettre, le programme du futur Parti national proposa l'indépendance, non pas politique, mais commerciale.

21. « [...] la Providence est le refuge de notre espérance. Nous raisonnons en hommes, mais Elle agit en Dieu, et ce qu'Elle permettra sera pour notre plus grand bien. Quoi qu'il arrive, acceptons tout de sa main comme un bienfait qui nous rendra heureux, ou comme une épreuve qui nous fortifiera » (*Causeries*, p. 78).

Et puis si vous êtes pessimiste sous certain rapport, vous ne l'êtes toujours certainement pas à l'endroit de l'émigration. Contrairement à *la Minerve*, au *Nouveau monde*, au *Journal des Trois-Rivières*, voire même à vos amours, *le Courrier du Canada*[22], qui nous chantent sur tous les tons que les Canadiens qui émigrent aux États-Unis vont perdre leur âme dans ce cloaque de vices, dans ce bourbier social, vous, vous prétendez qu'ils sont envoyés là par le Tout-Puissant, avec la mission d'évangéliser et de régénérer la race américaine encore plongée dans les ténèbres de l'idolâtrie[23]. C'est très bien, cela, monsieur Basile ! J'aime à vous voir quelquefois montrer le bon côté des choses.

Il est étonnant que nos hommes d'État et nos journalistes n'aient pas encore songé à cela, et qu'ils persistent à considérer

107 I rapport, *M. Basile*, vous II rapport, *monsieur Basile*, vous 108 II l'êtes certainement 116 I bien cela 118 II est *surprenant cependant*, que

22. *La Minerve* (Montréal, 9 novembre 1827–27 mai 1899), quotidien fondé par Augustin-Norbert Morin, fut pendant longtemps l'organe officiel du Parti conservateur au Québec. *Le Nouveau monde* (Montréal, 19 septembre 1867–14 janvier 1881), quotidien (depuis le 2 janvier 1868) fondé par Alphonse Desjardins et le chanoine Godfroy Lamarche, fut l'organe officieux de Mgr Bourget et le porte-parole des ultramontains intransigeants : s'adonnant à la polémique de style « veuillotiste », il prit pour cibles les gallicans, les libéraux de toutes nuances et même les conservateurs trop peu zélés pour la religion ; le 17 octobre 1871, la direction du journal annonça que Routhier faisait désormais partie de l'équipe de rédaction comme « chroniqueur québecquois », et le 2 novembre, le nouveau collaborateur fit paraître la première chronique de la série « Lettres et fragments ». *Le Journal des Trois-Rivières* (19 mai 1865–19 mars 1891), bihebdomadaire, fut fondé par Honoré-R. Dufresne pour défendre les intérêts religieux dans la région de Trois-Rivières ; partisan d'un ultramontanisme intransigeant, organe officieux de Mgr Laflèche, il engagea plusieurs polémiques avec les libéraux et avec l'Université Laval ; c'est dans ses pages que parut d'abord le *Programme catholique*. *Le Courrier du Canada* (Québec, 2 février 1857–11 avril 1901), trihebdomadaire puis quotidien, fut fondé par le clergé pour combattre la presse radicale – Hector Langevin et Joseph-Charles Taché en furent les premiers rédacteurs ; Routhier y mena d'abord deux virulentes campagnes de discrédit contre *l'Événement* et son propriétaire-rédacteur, Hector Fabre (janvier–février 1870, décembre 1870–31 mars 1871), puis il y publia la longue série de ses *Causeries du dimanche* (25 février 1870–31 mars 1871), ses lettres de voyage aux États-Unis (27 septembre–18 octobre 1871) et, reprises du *Nouveau monde*, ses répliques aux *Lettres à Basile* (27 novembre 1871–2 février 1872) ; les colonnes du journal lui auraient été interdites durant la campagne électorale d'avril–septembre 1871.

23. « [...] propager la foi catholique non seulement dans les déserts du Nord-Ouest, mais encore sur les rives du Mississipi, voilà notre mission et le secret de notre future grandeur. Or, il me semble que l'émigration favorisera la diffusion de notre Foi, comme la dispersion du peuple juif dans l'univers a favorisé la propagation de l'Évangile » (*Causeries*, p. 84).

l'émigration comme une plaie à laquelle il faille porter remède. M. Chauveau[24] va vous devoir un fameux cierge, monsieur Basile. Cette question qui l'embarrassait tant[25], la voilà réglée du coup. Suivons bien ce raisonnement : Rien ne se fait sans la volonté de Dieu ; or l'émigration se fait, donc Dieu veut l'émigration ; et comme Dieu ne peut vouloir le mal, il s'ensuit que l'émigration ne peut être qu'un bien. En quoi consiste ce bien ? Voilà ce que vous avez trouvé, monsieur Basile : c'est la conversion du peuple américain au catholicisme !

Quelqu'un pourrait peut-être s'étonner de ce que quelques milliers d'émigrants canadiens[26] puissent exercer une semblable influence sur la république américaine, quand il est avéré que le Canada tout entier, lui, perdrait ses mœurs, sa religion et jusqu'à sa nationalité, par l'annexion. C'est une réflexion qui

127 I,II bien ? *Vous l'*avez 130 II canadiens *pussent* exercer

24. Pierre-Joseph-Olivier Chauveau (1820–1890), élu en 1867 député conservateur de Québec à l'Assemblée législative et à la Chambre des communes, cumula jusqu'en 1873 les fonctions de ministre de l'Instruction publique, de secrétaire et de Premier ministre de la Province de Québec. En 1857, alors surintendant de l'Instruction publique pour le Bas-Canada, il inaugura les écoles normales Jacques-Cartier (à Montréal) et Laval (à Québec), et fonda le *Journal de l'Instruction publique*. Outre des discours, des études historiques et des biographies, il publia des poèmes ainsi qu'un roman de mœurs, *Charles Guérin* (1853), dans lequel il dénonçait l'encombrement des professions libérales. Des ultramontains lui reprochèrent d'« avoir fait trop large la part de l'État en matière d'éducation » (F.-A. Baillargé, « Nécrologie », *Étu*, vol. 6, n° 5, mai 1890, p. 88).

25. En 1868, comme suite à un important *Rapport sur l'agriculture, l'immigration et la colonisation* qui soutenait que « les deux principales causes [du problème migratoire] sont toujours l'absence de manufactures qui fait que dans nos longs hivers les enfants de nos cultivateurs se trouvent sans occupations, et le manque de connaissances agricoles qui empêche notre agriculture de se développer comme il serait à désirer » (J. Hamelin et Y. Roby, *Histoire économique du Québec. 1851–1896*, Montréal, Fides, 1971, p. 69), le gouvernement Chauveau alloua des subventions aux sociétés de colonisation. L'opposition libérale réclamait des mesures plus énergiques.

26. Une estimation « modérée » de *la Nation* du 24 octobre 1871 portait à quarante mille le nombre des Canadiens français qui avaient franchi la frontière des États-Unis durant l'année se terminant le 10 juin 1871 ([anonyme], « L'émigration canadienne aux États-Unis », p. 1). Ce même journal, le 18 novembre 1871, évaluait à cent mille le nombre des émigrants qui s'étaient installés dans l'État de New York et dans ceux de la Nouvelle-Angleterre, « au point que l'on ne sait plus dans lequel des deux pays il y a le plus de Canadiens [français] » ([anonyme], « Incroyable », p. 2). Durant la décennie 1862–1871, le nombre des émigrés en Nouvelle-Angleterre serait passé de cent soixante-quinze mille à quatre cent mille (M. Hamelin, *les Premières années*, p. 73).

me semble assez juste, mais nul doute que vous, monsieur Basile, qui trouvez si bien la raison de tout, n'ayez déjà la réponse toute prête.

Je hasarderais bien moi-même une petite observation : Si l'émigration canadienne doit avoir un si merveilleux résultat, pourquoi donc ajoutez-vous que « la sagesse et la prudence humaines exigent que nous nous efforcions d'en arrêter le courant[27] » ? Car, outre qu'il me semble étrange qu'on doive s'opposer à une si belle chose, je trouve encore plus extraordinaire que vous nous conseilliez, vous, monsieur Basile, de donner ainsi la préférence à la « sagesse » et à la « prudence humaines » sur la sagesse et la prudence de Dieu. Il doit y avoir là-dessous quelque mystère trop profond pour un philistin comme moi, monsieur Basile ; et je vous prie de me pardonner cette timide objection qu'un homme comme vous trouvera sans doute futile.

Une autre chose m'intrigue. C'est cet accroissement « contre nature », que vous avez remarqué chez le peuple américain. Je me demande ce que cela peut signifier. Car enfin, si une population se multiplie, ce ne peut être que par des moyens plus ou moins « naturels », et je ne connais pas encore – pardonnez à mon ignorance – quelles sont ces proportions « équitables[28] » d'accroissement dont vous parlez, et qu'un peuple n'a pas le droit de dépasser. C'est probablement là encore un de ces mystères que nul ne peut pénétrer, s'il n'a, comme vous, monsieur Basile, les lumières d'en haut à sa disposition.

L'une des découvertes qui vous honoreront le plus aux yeux de la postérité, monsieur Basile, c'est celle des différents partis politiques auxquels notre premier père Adam a appar-

134 II juste ; mais 136 II prête. // *De mon côté, je* hasarderais 139 I,II que la <...> courant ? <sans guillemets> Car 151 I américain, *je* me II américain ; *je* me 162 II appartenu, pendant

27. *Causeries*, p. 84 : « d'arrêter *ce* courant ».

28. « À proprement parler, les États-Unis ne sont pas une *patrie* pour la plus grande partie de leurs habitants. C'est une immense hôtellerie où de nombreuses caravanes de peuples sont venues prendre un billet de logement. L'accroissement de ce pays a été désordonné et contre nature. Il a grandi en dehors de toutes les lois ordinaires. Il s'est multiplié, par l'immigration, en dehors des proportions équitables, et la race née sur ce sol a été, en quelque sorte, noyée dans ces flots étrangers qui ont débordé » (*Causeries*, p. 86).

tenu pendant les neuf cent trente ans qu'il a passés sur la terre. Adam, paraît-il, était conservateur avant sa chute, et libéral après[29] ! Ceci n'est pas enregistré tout au long dans la *Genèse* ; mais vous l'affirmez, et je m'incline respectueusement. Voyez donc où les idées subversives vont se nicher ! Il n'avait pourtant guère à se plaindre, le vieux. Personne n'en voulait à sa liberté ; il pouvait arranger son petit budget comme bon lui semblait ; il n'y avait ni officiers-rapporteurs sourds-muets[30], ni fiers-à-bras[31], ni propriétaires de chantiers[32], ni employés du

166 II mais *peu importe, du moment que* vous l'affirmez, je 166 I l'affirmez je 170 II ni *officiers-rapporteurs* <ital.> sourds-muets 170 I officiers-rapporteurs *vendus*, ni 171 II chantiers, ni *défranchissement* de

29. Ironie de Routhier : « [...] avant sa chute, [Adam] ne méritait guère l'admiration de l'école libérale. Il était le crédule esclave de la révélation, le sujet servile de l'autorité divine, et il acceptait les enseignements de Dieu sans les juger au tribunal de sa raison. Lui, le chef du pouvoir civil, il admettait la prépondérance du pouvoir religieux. » Les conseils du serpent mirent bon ordre à cela, ironisait encore le pamphlétaire : Adam se révolta contre l'intolérance religieuse, « secouant les chaînes du *droit divin* pour s'élancer dans la carrière libre du progrès [...]. Est-il étonnant qu'il soit devenu le fétiche de nos libéraux canadiens-français ? » (*Causeries*, p. 91-93).

30. Lors de la mise en nomination des candidats du comté de Québec-Centre, le 9 juin, l'officier-rapporteur, le notaire Jean-Baptiste-Célestin Hébert, déclara élu par acclamation le candidat conservateur, Hector-Louis Langevin, ministre des Travaux publics ; il prétendit ne pas avoir reçu la pétition des libéraux ni entendu crier le nom de leur candidat, Pantaléon Pelletier. Chargé d'enquêter sur cette affaire, le Comité des privilèges et élections requit le témoignage de Fréchette à sa séance du 28 novembre 1871.

31. Le jour de la nomination à Charlesbourg des candidats du comté de Québec, « [a]vant dix heures, M. Chauveau quittait la ville [Québec] suivi de quatre-vingts à cent voitures pleines de bandits soudoyés, de ces vauriens horribles aux gages du premier acheteur, de ces fiers-à-bras hideux qui tuent pour quatre piastres et dont Saint-Roch est rempli depuis que les ouvriers honnêtes l'ont déserté » (A. Buies, « Correspondance particulière du *Pays* », *le Pays*, 15 juin 1871, p. 2 ; *Chroniques*, t. I, p. 352). Lors de ses premières participations à des campagnes électorales, Fréchette avait été lui aussi victime de fiers-à-bras. Ainsi, le 4 juin 1863, alors qu'il allait prononcer un discours à Saint-Isidore en faveur du jeune avocat libéral Henri Taschereau, une bande de voyous prétendument soudoyés par le ministre Langevin lui asséna force coups de pierres et de bâtons ; à cette occasion, *le Journal de Saint-Hyacinthe* traita Langevin de « poéticide » (Deux Rouges, « Correspondance québecquoise », 9 juin 1863, p. 2).

32. D'après un partisan libéral, durant la campagne électorale de 1871 dans le comté de Lévis, des propriétaires de chantiers et de manufactures « avaient fait entre eux un pacte s'engageant à n'employer aucun homme qui aurait donné son vote à M. Fréchette » (Vox populi, « Correspondance. La défaite à Lévis », *Can*, 30 juin 1871, p. 2). « Ce qu'on a fait jouer de machines, asservi d'hommes pour élire le Dr Blanchet est incroyable. Pas un de ceux qui

gouvernement[33], ni fonds secrets[34], ni défranchisement de paroisses[35], ni enlèvement de candidats, pour l'empêcher de se faire élire, même dans le comté de Kamouraska[36], s'il l'eût voulu. Comment se fait-il donc qu'il soit devenu rouge tout à

172 I ni *défranchissement* de <texte de base corrigé d'après l'usage> 173 I de *candidat*, pour 173 II candidats, *ni employés du gouvernement, ni fonds secrets* pour 174 II élire *n'importe où*, s'il 175 II tout à coup ? *Il* paraît

sont employés dans les chantiers, dans les usines, ou au service des différentes compagnies industrielles n'a été laissé libre de voter comme bon lui semblait, et c'est ainsi qu'on a obtenu cette majorité factice » (A. Buies, « Correspondance particulière du *Pays* », *le Pays*, 23 juin 1871, p. 2 ; *Chroniques*, t. I, p. 96) ; la semaine précédente, toutefois, Buies avait rapporté que les employés du moulin de Saint-Augustin, en réaction à un discours partisan de James Patton, commis des patrons King et Braker, s'étaient mis immédiatement en grève, de sorte que les patrons, pris au dépourvu, avaient dû « subir leurs propres conditions et les laisser libres de voter comme bon leur semblerait. Un autre industriel, M. Brunet, a été victime de sa propre tentative de coercition ; ses ouvriers ont quitté l'atelier, et force lui a été de les reprendre en baissant pavillon » (« Correspondance particulière du *Pays* », *le Pays*, 17 juin 1871, p. 2 ; *Chroniques*, t. I, p. 555).

33. Dans sa lettre à la rédaction du *Canadien*, Vox populi dénonçait deux fonctionnaires : « l'inspecteur des bateaux à vapeur » et « l'inspecteur de tabac » (*op. cit.*, p. 2).

34. À l'aide des « fonds secrets » de sa caisse électorale, le Parti conservateur – au dire des libéraux – aurait acheté des votes, recruté des charretiers, des cabaleurs, des fiers-à-bras, et se serait procuré les services de journalistes mercenaires. Voir C.-J.-L. Lafrance, *Nos divisions politiques*, Québec, L'Événement, 1873, p. 11-14.

35. C'est à la double élection fédérale et provinciale d'août-septembre 1867 que fut ordonné le défranchisement d'une paroisse. À cause d'irrégularités dans la confection des listes électorales, l'officier-rapporteur du comté de Kamouraska, le notaire Henri Garon, avait reçu l'ordre de défranchiser la paroisse de Saint-Pacôme. Mais une rumeur fit croire que la mesure touchait aussi deux autres paroisses, Notre-Dame-du-Portage et Saint-Pascal. Le jour de l'appel nominal des candidats, le samedi 31 août, les partisans du candidat libéral à l'Assemblée législative, Pantaléon Pelletier, déclenchèrent une émeute : ils chassèrent du husting l'officier-rapporteur et réclamèrent du ministre de l'Agriculture et des Statistiques, Jean-Charles Chapais, qu'il retire sa candidature à l'Assemblée législative, moyennant quoi l'on garantissait son élection par acclamation à la Chambre des communes. Le ministre ayant refusé ce marché, les émeutiers, laissés seuls maîtres du terrain, empêchèrent la tenue de l'élection, ce qui priva le comté de Kamouraska de représentants aux premières sessions parlementaires après la Confédération. Voir *Év*, 3 septembre 1867, p. 2 ; *HPQ*, t. I, p. 101-102 ; P.-B. Casgrain, *Letellier de Saint-Just*, p. 136-139 ; J. Barnard, *Mémoires Chapais*, t. II, p. 265-277.

36. Candidat conservateur dans le comté de Kamouraska aux élections fédérales partielles des 11 et 12 février 1869, Routhier avait subi l'échec contre le libéral Pantaléon Pelletier. Même résultat contre le même adversaire aux élections fédérales générales d'août-septembre 1872.

coup ?... Voilà ; il paraît que c'est ce scélérat de serpent[37] qui est la cause de tout...

Monsieur Basile, vous m'enthousiasmez !

Mais ce n'est pas seulement par la profondeur de vos idées et par votre surprenante érudition que vous brillez, monsieur Basile ; vous faites en même temps preuve d'une perspicacité, d'une pénétration étonnante. Comme le Très-Haut, dont vous êtes le représentant parmi nous, vous sondez les reins et les cœurs[38]. Ce n'est pas à vous que les libéraux canadiens en imposent, par exemple ! Quand ils vont à la messe, vous savez bien que c'est par hypocrisie ; quand ils se disent catholiques, vous savez bien que c'est un masque qu'ils se mettent sur la figure ; quand ils n'attaquent pas la religion, c'est qu'ils n'osent pas le faire, et quand ils la défendent, c'est pour mieux l'« endormir[39] » et l'exterminer ensuite... Voyez donc ! notre archevêque[40] lui-même s'y était laissé prendre !... Dire qu'il a

177 H tout... *Voilà ! Monsieur* Basile 182 H pénétration *étonnantes.* Comme 191 I,H prendre, *puisqu'il a invité* des orateurs libéraux *pour* protester

37. Ironie de Routhier : « Survint heureusement le serpent, qui était plus philosophe que Voltaire et un parleur des plus habiles. Aidé de la femme, qui a aussi son éloquence, il glissa dans l'oreille d'Adam les mots de liberté et d'indépendance, et lui fit bientôt comprendre qu'il fallait affranchir son esprit de toute contrainte et y laisser pénétrer les lumières de la science du bien et du mal » (*Causeries*, p. 92).

38. Parole inscrite en de nombreux livres saints : *Jean*, II, 23 ; *Jérémie*, XI, 20 ; XVII, 10, et XX, 12 ; *Psaumes*, XII, 10.

39. Selon Routhier, à l'instar des dentistes qui anesthésiaient leurs patients, les libéraux catholiques chloroformaient les consciences : « Au lieu de surexciter la sensibilité des catholiques, il faut la calmer, l'endormir ; et lorsque vous aurez produit la torpeur dans ces tempéraments nerveux, le moment sera venu d'agir et de laisser tomber le masque » (*Causeries*, p. 95).

40. Elzéar-Alexandre Taschereau (1820–1898), après de brillantes études au Petit et au Grand Séminaire de Québec (1828–1836, 1837–1842), obtint à Rome un doctorat en droit canonique (1856). De retour au Séminaire de Québec, il y occupa les fonctions de professeur, directeur, préfet des études et supérieur. Il prit part à la fondation de l'Université Laval (1852), en fut le recteur (1860–1866, 1869–1871) et fit plusieurs voyages à Rome pour défendre l'institution. Nommé archevêque de Québec en décembre 1870 et sacré le 19 mars 1871, il voulut récupérer les prérogatives de sa charge et ne craignit pas d'affronter les ultramontains intransigeants. À la tête d'un groupe variable de suffragants, il imposa une voie modérée dans la solution des grands débats sur le libéralisme catholique, l'« influence indue », la réforme du Code civil et les relations Église-État ; il se montra intraitable dans la défense du monopole universitaire de Québec contre les prétentions de Montréal et contre les adversaires de l'Université Laval, les évêques Bourget et Laflèche entre autres.

été assez aveugle pour inviter des orateurs libéraux à protester contre la spoliation du Saint-Père[41] ! Ce n'est pas vous, monsieur Basile, qui seriez ainsi tombé dans le panneau... pas si bête !

Monsieur Basile, monsieur Basile, vous n'êtes pas très charitable, mais comme vous êtes clairvoyant !

Je suppose que c'est aussi grâce à cette seconde vue dont vous êtes doué, que vous avez découvert que j'avais « diffamé les institutions de mon pays[42] », et que vous avez écrit, tout en m'appelant votre ami[43], que « je glissais sur la pente de

193 II contre *l'envahissement des États du Pape* ! Ce 193 I du St. Père ; *mais* vous, M. Basile, pas si bête ! 195 II bête ! Monsieur Basile

Grâce à son acharnement et à un réseau d'influences tissé à Rome par l'abbé Benjamin Pâquet, son procureur, le Saint-Siège lui donna régulièrement raison malgré des avis contraires de deux délégués apostoliques, Mgr George Conroy (1877–1878) et dom Henri Smeulders (1883–1884). Nommé cardinal le 7 juin 1886, il dut bientôt ralentir son travail, à cause de la maladie, puis l'abandonner aux mains d'un coadjuteur, Mgr Louis-Nazaire Bégin, nommé en 1891.

41. Giovanni Maria Mastaï Ferretti (1792–1878), pape, sous le nom de Pie IX, de 1846 à sa mort. Pendant la guerre pour l'unité italienne, il eut à lutter pour préserver l'intégrité de ses États (le « Patrimoine de Saint-Pierre »). Mais la victoire, à Castelfidardo (18 septembre 1860), des troupes piémontaises de Cialdini sur l'armée pontificale du général de Lamoricière lui fit perdre les provinces de la Marche et de l'Ombrie au profit du roi de Sardaigne, Victor-Emmanuel II, proclamé roi d'Italie l'année suivante. Il eut plus de succès à Mentana (3 novembre 1867), quand les troupes franco-pontificales du général de Failly arrêtèrent la marche sur Rome des Chemises rouges de Garibaldi. Près de trois ans plus tard, cependant, le 20 septembre 1870, soit peu après la chute du Second Empire (la guerre franco-prussienne avait contraint Napoléon III à rappeler la garnison française qui défendait Rome), la capitale de ce qui restait des États pontificaux fut investie par les troupes italiennes. Peu après, insatisfait des garanties que lui proposait le gouvernement italien en échange de sa souveraineté temporelle, Pie IX se considéra comme prisonnier au Vatican. Le dimanche 5 mars 1871, lors d'une manifestation d'appui au Saint-Père tenue à la salle des promotions de l'université Laval, des citoyens de toutes tendances politiques avaient entouré l'archevêque, « preuve que toute trace de dissentiment et de préjugés [était] effacée et que tous les hommes de bonne foi [étaient] considérés catholiques à égal titre » ([anonyme], « Grande démonstration », *Év*, 6 mars 1871, p. 1).

42. Selon Routhier, Fréchette « diffame maintenant les autorités et les institutions » de son pays (*Causeries*, p. 222).

43. L'expression « mon ami » figure aux pages 222, 226, 228, 230, 231 et 232 des *Causeries*.

l'irréligion[44] ». Vous prenez un intérêt bien vif à ma personne, monsieur Basile ! Vous me donnez une foule de petits conseils paternels[45]. Vous me conjurez surtout de ne pas « m'exiler de l'Église notre mère[46] » ; de ne pas oublier le soin de mon âme ; de quitter les sentiers malsains de la politique libérale et de rentrer dans le giron des conservateurs qui savent si bien – vous me le donnez clairement à entendre – récompenser les bons services[47]... Merci, monsieur Basile, merci ! Votre sollicitude me touche et m'attendrit. Mes yeux se mouillent de larmes, et si je ne me retenais, je me précipiterais dans vos bras ! Mais je me retiens.

J'ai eu le malheur de vous affliger, monsieur Basile.

Il paraît qu'un frère à moi[48] s'est un jour enrôlé dans l'armée du pape, et que moi, misérable, j'ai eu l'impiété de n'en

209 II Merci, *cher* Basile ; *votre* sollicitude 211 II larmes ; et 211 II retenais *un peu*, je 215 II l'armée *pontificale*, et

44. « [Comme Hugo,] vous glissez maintenant sur la pente de l'irréligion et de la démagogie » (*ibid.*, p. 231).

45. « Avant de lui [à Fréchette] dire adieu, je veux donc lui adresser quelques conseils » (*ibid.*, p. 229).

46. *Ibid.*, p. 231.

47. « Votre ami et votre émule, M. Pamphile Lemay, a lutté courageusement contre l'adversité, et son pays l'a récompensé. De même, votre patrie se souviendrait de vous si vous reveniez lui consacrer votre jeunesse et vos talents » (*ibid.*, p. 231). Apprenant le résultat du premier concours de poésie de l'Université Laval (voir *supra*, p. 141, n. 5), Lemay espérait que son triomphe lui vaudrait « une situation qui [le] mette à l'abri de la misère » (lettre à Thomas-Étienne Hamel, 6 septembre 1867, archives du Séminaire de Québec). Quelque temps après débutait sa carrière de bibliothécaire à l'Assemblée législative (voir *HPQ*, t. I, p. 107).

48. Edmond Fréchette (1841–1885) fit des études au Collège de Lévis, au Collège de Sainte-Anne-de-la-Pocatière, puis à la Faculté de droit de l'Université Laval. Reçu au barreau, il délaissa sa profession au profit de la carrière militaire. En décembre 1865, il obtint du Conseil municipal de Lévis l'autorisation de lever une compagnie de volontaires contre les incursions féniennes. Il devint capitaine de milice au 17e Bataillon de Lévis – dont le Dr Joseph-Goderic Blanchet était alors lieutenant-colonel – tout en préparant avec Édouard Faucher de Saint-Maurice un ouvrage sur l'art militaire. Peu après le déclenchement de la crise italienne, il partit pour Rome avec le premier détachement de zouaves pontificaux canadiens (18 février 1868). De retour à Lévis (juin 1870), il pratiqua quelque temps le droit, mais dès 1874 il reprenait le métier des armes comme sous-inspecteur dans la Gendarmerie royale du Canada. Il fit carrière au Manitoba. Réformé le 1er novembre 1882 pour cause d'accident, il devint fonctionnaire au ministère de l'Intérieur, à Ottawa.

rien faire[49]. Je suis bien coupable, monsieur Basile ; mais que voulez-vous, il y en a eu tant d'appelés et si peu d'élus[50] ! S'il faut absolument avoir été zouave pontifical pour mériter la « couronne du bon citoyen[51] », comme vous dites, combien y en a-t-il qui n'auront jamais cet honneur, monsieur Basile, sans vous compter... ou en vous comptant !

Allons, monsieur Basile, un peu de miséricorde ! détournez vos foudres, et ne me dites plus comme cela, avec cet air menaçant :

Tant pis pour votre âme[52] !

Je suis nerveux[53], voyez-vous, et cela me glace.

Je dis nerveux, car je m'aperçois que c'est un point que vous aimez à considérer dans vos rapports avec vos amis. En effet, je vois avec plaisir que dans la réédition de vos *Causeries du dimanche*, vous avez retranché certains mots qui me sonnaient

216 II Basile, *c'est vrai* ; mais 221 II comptant ? // Allons 222 I,II miséricorde ; détournez 223 I,II plus, comme 227 I nerveux car 230 II qui *aurait pu* me *sonner* désagréablement

49. Après avoir rappelé qu'un poème de *Mes loisirs*, « À mon frère Edmond », révélait que les deux frères s'étaient juré de rester unis, Routhier déplorait l'« immense » distance qui les séparait alors, « et matériellement et moralement » : l'un défendait la religion et la patrie, que l'autre opprimait (*Causeries*, p. 222).

50. Comme le comité d'organisation ne voulait recruter que « l'élite de la jeunesse de toutes les classes de la société » (E. L. de Bellefeuille, *le Canada et les zouaves pontificaux*, Montréal, Le Nouveau Monde, 1868, p. 26), il « fallut procéder à une sélection rigoureuse basée sur des critères physiques (âge, taille, examen médical...), financiers (l'aspirant doit pouvoir payer ses frais de voyage ou les faire payer par une paroisse ou une institution) et surtout moraux (un certificat très explicite de bonnes mœurs et de tempérance absolue). Ce furent d'ailleurs les curés de paroisse qui furent les principaux agents de recrutement » (R. Hardy, *les Zouaves*, Montréal, Boréal Express, 1980, p. 66-70).

51. « C'était le moment pour mon ami [...] d'ajouter à l'auréole du poète qui ceignait déjà son front, celle du bon citoyen et du bon chrétien ! » (*Causeries*, p. 222-223).

52. « Le poète ne l'a pas voulu : tant pis pour sa gloire, tant pis pour son âme ! » (*ibid.*, p. 223).

53. « Il y a dans notre pays des gens nerveux. [...] si vous avez le malheur de parler gravement de matières graves, si vous écrivez dignement sur les choses religieuses, et surtout si vous prononcez le nom de Louis Veuillot, le choc électrique est produit, et la crise de nerfs se traduit par des injures débiles et ridicules » (*ibid.*, p. 164).

désagréablement à l'oreille, tels que « lâcheté », « rachat de passé[54] », etc.

En cela encore, vous avez reconnu que la « sagesse », et surtout la « prudence humaines », ont certaines règles qu'il n'est pas bon d'enfreindre. Vous avez fait la judicieuse réflexion que Lévis est beaucoup plus rapproché de Kamouraska que Chicago, et... quand on a des oreilles... parbleu !

Du reste, ce n'est pas la seule circonstance où vous vous montriez soigneux de vos intérêts, monsieur Basile. Vous ne manquez jamais l'occasion de faire connaître au public que vous êtes « avocat pratiquant » à Kamouraska ; que Thémis n'est pas insensible à vos hommages[55], s'il vous plaît ; qu'on vous a offert £ 600[56] pour prendre la rédaction du *Nouveau monde*, et que vous avez refusé d'abandonner votre clientèle pour si peu. Enfin, quand il n'y a plus d'autres ficelles à votre service, vous faites publier dans *le Courrier du Canada* quelque calembour assez leste, au moyen duquel le public est informé que vous êtes venu plaider deux causes à Québec[57]...

237 II parbleu ! // *Ce* n'est pas *là*, la 238 I vous *montrez* soigneux 242 II offert *six cents louis* pour

54. « En présence de l'adversité, ce creuset où le poète doit grandir, il [Fréchette] se montra faible *et lâche*, et il abandonna sa patrie » (*CC*, 27 novembre 1868) ; « C'était le moment pour mon ami *de racheter son passé, et* d'ajouter à l'auréole [...] » (*CC*, 2 décembre 1868) ; « [...] la rage du poète fait explosion [...] ; le sang lui monte à la tête et l'écume à la bouche, *et comme un véritable énergumène il s'écrie :* [...] » (*CC*, 7 décembre 1868). Les mots en italique ne figurent pas dans les *Causeries* (voir p. 217, 222 et 226).

55. « [...] je fis ma cour à Thémis, qui, toute païenne qu'elle soit, ne se montra pas insensible à mes charmes » (*Causeries*, p. 214-215).

56. Soit 120 dollars. La conversion de la livre (louis) et du chelin en dollar et en cent se poursuit de 1858 à 1874. Voir J. Hamelin et Y. Roby, *Histoire économique du Québec. 1851-1896*, p. 329-330.

57. « *Horrible.* – M. A.-B. Routhier a passé la journée d'hier à Québec. – Comment, lui dit M. B..., un homme exemplaire comme vous, vous laissez le foyer domestique le dimanche ? – Que voulez-vous ? J'étais appelé ici pour y plaider deux causes... – C'est cela, répond M. B... : *vos causes rient du dimanche* ! » ([anonyme], « Faits divers », *CC*, 6 novembre 1871, p. 3).

C'est bien américain cela, monsieur Basile, et m'est avis que si vous alliez encore une fois à New York, vous rendriez bientôt des points à Barnum[58] pour le coup de « tam-tam[59] ».

Et si je vous dis ces choses, monsieur Basile, ce n'est pas – comme vous pourriez le croire, vous qui êtes chatouilleux – que votre critique de mes ouvrages m'ait déplu le moins du monde. J'aurais tort, car vous dites de mes vers, et surtout de *Mes loisirs*, beaucoup plus de bien que je n'en pense moi-même[60]. Non, au contraire ; je puis vous répéter, avec autant de sincérité que vous, ce que vous dites dans vos *Causeries du dimanche* : « Ces lignes que je vous adresse ne sont dictées que par l'intérêt que je vous porte[61]. »

C'est aussi par intérêt pour vous, croyez-moi, monsieur Basile, que je vous rappellerai que votre fétiche[62], M.

---

251 I,II de *tamtam* <ital.>. // *Vous êtes surpris de ce que je vous aie parlé de réclame ; puisqu'il faut vous mettre les points sur les i* <ital.>, *les voilà.* // Et si 257 I contraire ; *et je dirai comme vous* : « Ces II contraire ; *je dirai comme vous : ces* lignes 261 I intérêt, croyez-moi

---

58. L'Américain Phineas Taylor Barnum (1810–1891), richissime entrepreneur de spectacles, directeur d'un cirque (à la fois ménagerie et musée) où il exhibait diverses curiosités, du « général Tom Pouce » à l'éléphant Jumbo en passant par la vieille négresse qu'il donnait pour la nourrice de Washington, avait le génie de la réclame. Accusé par Fréchette de critiquer *la Voix d'un exilé* pour « *faire de la réclame professionnelle et électorale* », Routhier riposta que *Mes loisirs* avaient été pour le poète lui-même « *une réclame professionnelle et électorale* peu profitable » (*Causeries*, p. 233-234).

59. « Publicité bruyante ; cancan (pop., 1872) » (G. Esnault, *Dictionnaire historique des argots français*, Paris, Larousse, 1965, p. 593). À la mort du journaliste français Moïse Millaud, fondateur du *Petit journal* (1863), spéculateur en matière de presse et roi du boniment, *l'Événement* du 3 novembre 1871 rappelait qu'il fut un immense exploiteur de la publicité : « c'est lui qui a inauguré les coups de *tam-tam* à la porte des journaux » ([anonyme], « Nouvelles diverses », p. 1).

60. On trouve des propos favorables à *Mes loisirs* aux pages 218, 219 et 221 des *Causeries*.

61. « L'affection et l'intérêt que j'ai toujours eus pour mon ami sont [...] les seuls motifs qui me font prendre la plume [...] » (*Causeries*, p. 216) ; « Je l'ai dit en commençant, l'intérêt que je porte à M. Louis-Honoré Fréchette a été le motif déterminant de ce travail et je ne voudrais pas l'avoir critiqué sans utilité pour lui-même » (*ibid.*, p. 229).

62. Routhier reprochait aux libéraux canadiens-français d'admirer le peuple *yankee*, qui « méconnaît [...] les dogmes religieux, rejette la révélation, et admet la souveraineté de la raison humaine » (p. 93), et à Fréchette, dans *la Voix d'un exilé*, de « plie[r] le genou » devant « son fétiche », la déesse Liberté

Veuillot[63], écrivait quelque part – lui qui devait publier *les Couleuvres*[64] – qu'un poète, à trente ans, mérite d'être fouetté sur une place publique[65]. Cela ne peut m'affecter en rien, moi qui ne crois pas en M. Veuillot ; mais vous, qui le considérez comme un oracle infaillible[66], cela devrait vous inquiéter...

Quel âge avez-vous, monsieur Basile[67] ?

Le lundi 13 novembre 1871.

268 II inquiéter. // Quel 269 I Basile ? // *Votre serviteur,* // LOUIS-H. FRÉCHETTE // *Lundi* 13 II Basile ? // *Votre serviteur,* // LOUIS FRÉCHETTE // *Lundi,* 13 *nov.* 1871.

(p. 229). Dans la première chronique des « Lettres et fragments », il se moquait, à l'instar de Veuillot, des partisans du progrès qui « s'agenouillent » devant le tunnel du mont Cenis, « leur fétiche » (*NM*, 2 novembre 1871, p. 1).

63. Louis Veuillot (1813–1883), fils d'un ouvrier tonnelier, autodidacte, collabora d'abord à des journaux ministériels (à Rouen, Périgueux et Paris). Condottiere de la presse, il cherchait sa voie quand, en 1838, le Vendredi saint, de passage à Rome, il se convertit au catholicisme. Après avoir occupé divers postes de fonctionnaire, il entra en 1843 comme rédacteur à *l'Univers religieux*, journal ultra-catholique dont il devint le rédacteur en chef (1848). Voué à la promotion des thèses ultramontaines, adversaire éloquent et redouté du gallicanisme, du libéralisme catholique et du socialisme, il produisit une œuvre littéraire aussi vaste que variée, d'où se détachent des textes polémiques et pamphlétaires comme *les Libres penseurs* (1848), *le Fond de Giboyer* (1863), *l'Illusion libérale* (1863), *le Parfum de Rome* (1865) et *les Odeurs de Paris* (1866). Pendant de nombreuses années, des articles reproduits de son journal défrayèrent la première page du *Nouveau monde*, du *Courrier du Canada* et du *Journal des Trois-Rivières* (parfois deux ou trois dans le même numéro). Routhier fut l'un de ses disciples canadiens-français les plus fervents.

64. Second recueil de poésies de Louis Veuillot, publié en 1869. Le premier, *Satires*, avait paru en 1863.

65. « Il y a des vers, les plus beaux du monde, qu'un honnête homme n'est jamais pardonnable d'écrire ; il y en a qu'il ne faut pas écrire, passé trente ans » (L. Veuillot, *Œuvres complètes*, t. XIV, p. 13). « [...] si l'on comprend qu'à vingt ans l'imagination d'un homme puisse se laisser entraîner à traiter de semblables sujets [ceux des *Fleurs du mal*], rien ne peut justifier un homme de plus de trente d'avoir donné la publicité du livre à de semblables monstruosités » (G. Bourdin, « Ceci et cela », *le Figaro*, 5 juillet 1857, p. 1).

66. L'expression apparaît dans les *Causeries* à propos du Concile du Vatican : « Il est certain que cette auguste assemblée rendra des oracles infaillibles, très propres à guider les peuples dans la voie ténébreuse où ils se sont engagés » (p. 5).

67. Né le 8 mai 1839, Routhier était de six mois l'aîné de Fréchette.

DEUXIÈME LETTRE

Vers le 20 octobre 1871, de retour d'une promenade touristique aux États-Unis, Routhier reprend à Kamouraska ses fonctions d'avocat de la Couronne, auxquelles il joint celles de correspondant du Nouveau monde. *Dès le 2 novembre, il commence la publication, dans ce journal ultramontain de Montréal, d'une série de chroniques sous le titre « Lettres et fragments ».*

La troisième de ces chroniques, celle du jeudi 23 novembre, constitue la première partie d'une réplique à la première lettre de Fréchette. À la suite de journalistes de la Minerve *(18 novembre) et du* Journal des Trois-Rivières *(20 novembre) qui viennent de dénoncer les options politiques du poète de* la Voix d'un exilé, *Routhier cherche à démontrer que la « causerie du lundi » de Fréchette, pour la forme comme pour le fond, est dénuée d'intérêt, futile exercice de mauvais style : répétition abusive du vocable* Basile, *ironie surfaite, argumentation incohérente. Et de retourner contre son adversaire l'accusation d'aborder un sujet sans étude préalable : une dizaine de vers de* la Voix d'un exilé *montrent que Fréchette n'a pas pris la peine de bien connaître ses « illustres compatriotes », les conservateurs partisans de la Confédération, avant de les abreuver d'invectives. En conclusion, il réitère la menace, brandie dès son entrée en matière, de rendre publique une lettre injurieuse que Fréchette lui aurait écrite de Chicago après la publication de ses articles du* Courrier du Canada. *Ce qui le console, cependant, assure-t-il, c'est que les injures de Fréchette, de même que celles d'Arthur Buies, qui s'est copieusement moqué de son « rire de Dieu » dans* le Pays *du 24 octobre 1871, sont « de celles qui honorent ».*

Datée du lundi 27 novembre 1871 et parue le lendemain dans l'Événement, *la deuxième lettre de Fréchette relance la polémique.*

Mon cher monsieur Basile,

Véritablement, je ne prévoyais pas que ma lettre vous exaspérerait à ce point. En lisant votre réponse dans *le Nouveau monde*[1], il m'a semblé vous entendre moduler, sur tous les tons de la gamme, cette ritournelle si pleine d'harmonie imitative :

> Ça m'agace, gace, gace !
> Ça m'agace au superlatif !

Vous trépignez, vous pestez, vous grincez des dents, vous perdez votre sang-froid. Aussi, pauvre monsieur Basile, quel gâchis vous faites ! De l'aveu même de vos rares amis, votre lettre est d'une faiblesse désespérante. Pas une raison, pas un argument, pas une idée. Rien que des insinuations, des faux-fuyants, de maladroites excuses, et des injures grossières ; le tout fricassé dans un style empâté, mal cuit, mal digéré. Vraiment, monsieur Basile, à vous voir attaquer tout le monde de si grande gaieté de cœur, je vous aurais supposé plus fort à la riposte. Convenez-en, vous êtes éreinté.

N'allez pas vous livrer au désespoir cependant ! Ne faut-il pas que le « rire des hommes » ait son tour ? Ce rire est embêtant, je conçois ; mais il vous faut en prendre votre parti : endurez-le, parbleu ! C'est, du reste, une bonne occasion pour vous de faire preuve de patience évangélique. Et puis le triomphe des méchants n'a qu'un temps. Vous le savez bien, vous qui avez inventé le « rire de Dieu » ; bien que vous ajoutiez avec assez d'irrévérence, ce me semble, que « Le rire est le père de tous les vices[2] ». Avouez que le bon Dieu doit être assez peu flatté de la remarque.

TEXTE DE BASE : *Lettres à Basile à propos des « Causeries du dimanche » de M. A.-B. Routhier*, Québec, L'Événement, 1872, p. 13-22.

VARIANTES : I « Les *Causeries du dimanche*, par A.-B. Routhier. Seconde lettre à l'auteur », *l'Événement*, 28 novembre 1871, p. 1. II *Les Guêpes canadiennes*, t. II, Ottawa, A. Bureau, 1882, p. 39-47.

1 I Mon *Cher* M. II *MON CHER MONSIEUR BASILE, // Je* ne 2 II pas *vraiment* que 3 I,II votre *article* dans 14 II digéré. *Franchement, monsieur* Basile 19 II rire *vous ennuie*, je *le* conçois 20 II il faut en prendre *son* parti : endurez-le ; *c'est* une 24 II ajoutiez, avec

1. « Lettres et fragments. III », *NM*, 23 novembre 1871, p. 1.

2. « Chateaubriand a dit : "Les larmes sont mères des vertus" ! Il est aussi vrai de dire que le rire est le père des vices » (*Causeries*, p. 17).

Mais trêve de badinage. Mes ironies vous donnent sur les nerfs, et je veux bien, pour vous être agréable, user le moins possible de toute figure de rhétorique qui partagerait avec moi le malheur de vous déplaire.

Soyons donc sérieux, puisque vous le voulez absolument, monsieur Basile ; seulement je vous avertis que vous n'y gagnez rien.

Si vos attaques n'eussent été dirigées que contre moi personnellement, monsieur Basile, il est probable que je les eusse trop dédaignées pour en faire un sujet de discussion publique. Mais nous savons qu'il existe depuis longtemps, dans ce pays, une certaine école – maintenant peu nombreuse heureusement[3] – qui a la prétention de se faire, suivant votre expression, « bâtonniste devant l'arche d'alliance[4] » ; qui croit avoir le monopole exclusif de l'honnêteté et des bons principes ; qui accapare le bon Dieu et les choses saintes pour elle seule, et qui s'arroge audacieusement le droit de jeter hors de l'Église tous ceux qui ne pensent pas comme elle en politique.

Cette école semble avoir pour condition d'existence de dénicher une hérésie au moins une fois par mois ; et pour cela elle furète partout, guette partout, espionne partout[5]. On n'a presque pas l'idée de ce que ses mouchards sont capables de faire. Ils iront jusqu'à se glisser dans votre hôtel, à l'heure du dîner, si vous êtes en voyage, et, le lendemain, le public lira

28 I,II badinage *; mes* ironies 32 II le *désirez, monsieur* Basile 35 II n'*avaient* été 36 II les *aurais* trop 39 II école, maintenant 40 II heureusement, qui 46 I,II école *a* pour 48 II furète partout. On 51 II voyage ; et, le 51 I et le <ponctuation rétablie d'après II>

3. Allusion à l'échec des programmistes, qui n'avaient fait élire qu'un seul de leurs candidats, François-Xavier-Anselme Trudel, aux élections provinciales de l'été 1871.

4. Dans ses *Causeries du dimanche*, Routhier s'étonne que des catholiques aient blâmé Veuillot « de s'être fait "bâtonniste devant l'Arche, et d'en éloigner les profanateurs à coups de fouet et de bâton ! C'est mon métier en effet", s'écrie Louis Veuillot » (p. 162). « On m'a accusé de vouloir faire le curé – et même l'évêque [...]. Je ne me suis jamais proposé que le rôle du suisse qui fait taire les mauvais drôles et met les chiens à la porte, afin que le service divin ne soit point troublé » (L. Veuillot, *Œuvres complètes*, t. XI, p. 493).

5. À l'instar de Fréchette, *la Nation* prétendit que des mouchards à la solde des conservateurs ou des ultramontains traquaient les Rouges, à l'affût de manquements aux pratiques religieuses (voir [anonyme], « Les loups-garous », 27 février 1872, p. 2).

avec stupéfaction dans *le Courrier de Saint-Hyacinthe* ou *le Messager de Joliette*[6], par exemple, que vous avez mangé du *steak* un vendredi !

Si je dis *vous*, c'est manière de s'exprimer, car la viande le vendredi[7], la contrebande du vin de messe, les expéditions nocturnes et les baignades de la Gatineau[8], deviennent œuvres pies, du moment qu'on appartient à la benoîte phalange. 55

Il y a un infâme calcul là-dessous.

---

53 II du *bifteck* un 55 II dis *vous* <rom.>, c'est *une* manière de *m'*exprimer 56 I,II messe, et les baignades 58 I,II pies, *pourvu* qu'on *appartienne* à

---

6. *Le Courrier de Saint-Hyacinthe* (24 février 1853–30 décembre 1970), trihebdomadaire fondé par P.-J. Guitté et A. Degrandpré, d'abord d'obédience libérale, appuya le Parti conservateur après 1860. *Le Messager de Joliette* (7 juillet 1863–20 octobre 1865), bihebdomadaire puis hebdomadaire (depuis le 1er mai 1864) fondé par Norbert Lussier, se disait indépendant de tout parti politique ; il n'en appuya pas moins le Parti conservateur et engagea des polémiques avec *le Défricheur* d'Éric Dorion et avec *l'Union nationale* de Médéric Lanctôt.

7. Les zouaves et leurs familles avaient la permission de manger de la viande le vendredi.

8. Alors que se déroulait la dernière session de l'Union (8 juin–15 août 1866), *le Défricheur*, journal du député démocrate de Drummond-Arthabaska, Éric Dorion, publia un article à sensation : un correspondant (Pique Dur) affirmait avoir vu, le dimanche 22 juillet 1866, à l'heure de la grand-messe, quatre « représentants de la presse à bons principes » (Joseph Royal, du *Nouveau monde*, Elzéar Gérin, du *Canada*, Alfred-Norbert Provencher, de *la Minerve*, Magloire McLeod, du *Journal des Trois-Rivières*) descendre au bord de la Gatineau, « en face de la basse ville d'Outaouais », en compagnie de « deux des actrices de la Compagnie française de théâtre de New York, qui se trouvaient à Ottawa en passant », traverser de l'autre côté de la rivière et y passer la journée (« Tribune populaire », 25 juillet 1866, p. 2). Par la suite, l'incident de la Gatineau servit aux libéraux à justifier leurs attaques contre les ultramontains et les conservateurs, ces « parangons de vertu » qui ne se privaient pas, prétendaient-ils, de fréquenter « Mlle Turelure » (Franc-parleur, « Le crétinisme », *Év*, 26 janvier 1871, p. 32). Ainsi, au cours du procès Guibord, Joseph Doutre opposa la vie « humble et droite » de l'« honnête » et « laborieux » typographe aux « dépravations » des représentants des journaux « prétendus religieux », précisant que ces faits étaient « consignés dans un dossier de cette cour » (voir *Plaidoiries des avocats* in re *Henriette Brown* vs *la Fabrique de Montréal*, Montréal, Louis Perrault et Cie, 1870, p. 62). Plus tard, Louis-Antoine Dessaulles déplora que le clergé, pourtant bien au fait de la « religieuse escapade » des journalistes bien-pensants et de « l'orgie qui s'ensuivit », « se [serve] d'eux et leur dicte ce qu'ils doivent faire » (lettre à Mgr Bourget, 14 décembre 1872, dans *la Grande guerre ecclésiastique*, p. 55). À son tour, enfin, Cyprien évoqua la « romanesque aventure » de ces individus qui, le dimanche, pendant la grand-messe, s'étaient baignés nus « avec les cabotines de la troupe [d'Ernest] Gravier » (« Chronique », *Pat*, 25 novembre 1882, p. 2).

Nous vivons dans un pays profondément catholique, et où, par conséquent, les accusations d'impiété et d'irréligion font toujours un grand effet sur les masses. Or, sitôt que, dans cette école, on a quelque petite jalousie de métier à satisfaire, quelque petite vengeance personnelle à contenter, quelque adversaire à renverser afin de se hisser à sa place, le truc est bientôt trouvé ; – on prend le prétexte d'une causerie du dimanche, d'une critique littéraire, de n'importe quoi, et, l'échine dévotement courbée, la figure béate, le miel sur les lèvres, et la plume trempée dans le fiel, on vous décoche quelque bonne accusation d'impiété, ou bien l'on souffle dans le public quelque insinuation traîtresse au même effet, et, si la victime n'est pas de ceux qui ont l'habitude de monter sur les toits pour faire leurs actes de vertus théologales, enfoncée, démolie, clouée !

Cette tactique a double avantage : celui de couler adroitement à fond ceux qui vous portent ombrage, et de se bien poser auprès de certain clergé – ce qui, en temps d'élection, ne nuit pas, comme vous savez, monsieur Basile. Sur ces derniers temps, cette école a porté l'audace jusqu'à ses plus extrêmes limites. N'a-t-elle pas dénoncé l'université Laval comme un foyer de gallicanisme[9], erreur qui, suivant vous, monsieur Basile, « prend sa source dans cette grande hérésie des temps modernes, le NATURALISME[10] ». N'a-t-elle pas dirigé ses at-

65 H trouvé ; on 67 H littéraire de 67 I et l'échine <ponctuation rétablie d'après H> 68 H lèvres, la 71 I et si <ponctuation rétablie d'après H> 77 H Basile. // *Dans* ces

9. À l'approche des élections provinciales de 1871, *le Nouveau monde* avait défini le gallicanisme comme « la négation de l'infaillibilité doctrinale de Jésus-Christ, [...] la *révolution* dans l'*ordre religieux*, et par là même dans l'*ordre social* qui en est la conséquence » ([anonyme], « Des élections. II », 5 juin 1871, p. 1). Or, cette doctrine, les ultramontains suspectaient les professeurs de la Faculté de droit de l'Université Laval de la propager ; aussi, dans *le Journal des Trois-Rivières*, dans *le Nouveau monde* et dans *l'Ordre*, avaient-ils mené de janvier à mars 1871 une âpre campagne de presse afin que soit tenue une enquête sur l'enseignement que l'institution dispensait.

10. *Causeries*, p. viii-ix. La doctrine philosophique du naturalisme fut dénoncée par dom Prosper Guéranger dans son *Essai sur le naturalisme contemporain* (1858) et par le *Syllabus* (1864). Au Québec, l'abbé Alexis Pelletier venait à son tour de réfuter cette « grande erreur » qui « résume toutes les erreurs » (« Revue de la semaine », *Gazette des campagnes*, vol. 9, nº 47, 23 février 1871, p. 370-371), qu'il assimilait à « l'athéisme pratique » (*Réponse au factum intitulé « Quelques remarques sur l'Université Laval »*, Montréal, Le Franc-parleur, 1872, p. 58).

taques contre notre digne et savant archevêque lui-même ? Bref, elle tenterait de déloger les saints du paradis, pour peu que l'entreprise dût lui rapporter quelque chose.

C'est à cette école dont vous êtes l'un des adeptes les plus roués, monsieur Basile, que je réponds au nom de tout un parti politique, que vous enveloppez dans votre haine aveugle, et que vous avez voulu atteindre indirectement dans ma personne.

Si j'ai eu jusqu'ici certaine confiance dans votre bonne foi, monsieur Basile, je vous dirai que votre réponse à ma lettre n'est pas de nature à la confirmer. La persistance que vous mettez à accoler mon nom à certains écrits auxquels vous savez que je n'ai jamais pris part[11], me donne la mesure de votre honnêteté, au moins dans la discussion. On ne me fera jamais croire, par exemple, que vous vous imaginez sérieusement servir les intérêts de l'Église en vous efforçant ainsi, tantôt par affirmation directe, tantôt par quelque adroite insinuation, de me montrer comme un ennemi invétéré de la religion et de ses ministres ?

Quel métier est-ce là, monsieur Basile ? Si je vous appliquais ici quelques-uns de ces gros mots « que notre siècle efféminé appelle violents et dont le Christ s'est servi tant de fois », comme vous dites[12], « race de vipères[13] », par exemple, ne l'auriez-vous pas un peu mérité ? De quel droit scrutez-vous ma conscience ? Qui vous a fait juge de mes sentiments religieux ? De quelle autorité me rejetez-vous du giron de l'Église ?

83 II contre *l'*archevêque *de Québec* lui-même 84 II du *Paradis*, pour 89 II personne. // *Dans ma dernière lettre, je vous accordais un certain fonds de* bonne foi *; malheureusement pour vous*, votre réponse n'est pas de nature à confirmer *ce reste de bonne foi que j'avais d'un ancien ami.* // La persistance 93 II vous *savez* <ital.> que 94 II part, donne 96 II croire que 98 II quelque *perfide* insinuation, de *noircir vos adversaires, et de les* montrer comme *des ennemis invétérés* de 101 I,II vous *adressais* ici

11. Routhier avait écrit que Buies et Fréchette « portaient » tous deux « la *lanterne* », insinuant par là une certaine collaboration de son adversaire à la revue de Buies, « le *nec plus ultra* de la sottise impie ». De fait, les articles de la rubrique « Petite chronique » du 8 et du 23 octobre 1868 pourraient être de Fréchette.

12. *Causeries*, p. 11.

13. *Luc*, III, 7.

Prétendriez-vous que je doive vous porter chaque mois un certificat de confession, par hasard ? Pour Dieu, mon cher monsieur Basile, mêlez-vous donc de vos affaires !

Le Journal des Trois-Rivières, pour prouver que vous avez eu raison de me vilipender, cite les lettres d'approbation que vous avez obtenues de certains évêques[14]. Je me permettrai de lui dire que cela ne prouve rien. Ni Mgr de Montréal[15], ni Mgr de Bertha[16] n'ont pu avoir l'intention de confirmer les

108 I,II je *dois* vous 115 II n'*a* pu 115 II les *réflexions gratuites* que

14. « M. Louis-Honoré Fréchette a obtenu de *l'Événement* la permission d'éjecter sa bave sur l'ouvrage de M. A.-B. Routhier ; mais cet ouvrage est suffisamment garanti des vomissements de la haine envieuse et impie par l'approbation du vénérable évêque de Montréal et de celle de Mgr de Bertha » ([anonyme], « *Causeries du dimanche* », *le Journal des Trois-Rivières*, 20 novembre 1871, p. 2).

15. Ignace Bourget (1799–1885), après des études classiques au Séminaire de Québec et des études de théologie au Séminaire de Nicolet, devint en 1821 secrétaire du futur évêque de Montréal (1836), Jean-Jacques Lartigue. Nommé coadjuteur en 1837, il accéda au siège de Montréal en 1840. Comme évêque titulaire, il multiplia les innovations dans tous les domaines (liturgique, scolaire, culturel, social, économique) et fit venir de France ou fonda lui-même des communautés religieuses pour prendre en charge ses œuvres multiples. Il surveilla le mouvement des idées et ne craignit pas d'affronter – et finalement de détruire – l'Institut canadien de Montréal, qu'il jugeait trop libéral. Le libéralisme fut, en effet, sa bête noire, et il le pourchassa aussi bien chez les hommes politiques que chez les intellectuels. De là son appui au *Programme catholique* de 1871 et ses attaques contre l'Université Laval ; jusqu'à sa mort, il lutta pour créer à Montréal une université canadienne-française ultramontaine. Routhier, qui voulait faire des *Causeries* une « démonstration programmiste », tenait à son approbation, au moins pour certaines sections de la première partie de son recueil : l'introduction, le chapitre XVI (« Le libéralisme et le procès Guibord ») et le chapitre XVII (« L'Église et l'État »), qu'il estimait en tous points conformes aux doctrines du *Nouveau monde* (voir lettres à G. Lamarche, 28 août et 29 septembre 1871, archives du Séminaire de Saint-Hyacinthe, fonds Lamarche).

16. Pierre-Adolphe Pinsoneault (1815–1883), qui résidait alors en semi-retraite à l'évêché de Montréal, après des études au Séminaire de Montréal (1824–1835), était entré au Grand Séminaire de Saint-Sulpice de Paris, où il fut ordonné prêtre (1840). De retour au pays, il fut professeur au Petit Séminaire de Montréal (1841–1843), puis desservant de l'église Saint-Patrick, qui regroupait les catholiques anglophones de la métropole (1843–1849). En 1849, après avoir pris parti pour Mgr Bourget contre ses supérieurs sulpiciens qui n'acceptaient pas l'établissement d'églises ou de chapelles dans les faubourgs de Montréal, il quitta la Société de Saint-Sulpice et devint chanoine de la

avancés gratuits que vous faites si dévotement sur mon compte dans vos *Causeries* ; et Leurs Grandeurs auraient-elles eu cette intention, que je serais justifiable de récuser leur témoignage dans une affaire dont les faits, s'il y en a, sont nécessairement en dehors de leur connaissance. Pas plus un évêque qu'un autre n'a le droit de taxer quelqu'un d'irréligion, sans appuyer son jugement sur les écrits, les paroles ou les actes de la partie incriminée.

Et puis, ne vous faites pas illusion là-dessus, monsieur Basile ; la masse du clergé intelligent répudie aujourd'hui votre école. Vous avez trop forcé la note ; vous avez été maladroits à force d'être zélés ; vous êtes devenus importuns à force d'être officieux. On s'est enfin aperçu que toute cette belle ferveur dont vous faites profession n'est qu'un paravent qui sert à cacher les motifs qui vous font agir. Et comme les hautes autorités du diocèse sont de l'opinion du pape Innocent III[17], qui disait : « *Falsitas sub velamine sanctitatis tolerari non debet*[18] », elles vous ont déjà désavoués par leurs écrits et par leurs actes. Elles ont noblement tendu la main à des hommes que vous aviez diffamés – je parle toujours de votre école – et que vous dénonciez chaque jour comme des ennemis de l'Église et de l'ordre social. Elles ont très significativement invité à prendre la parole, dans une grande démonstration religieuse[19], des orateurs dont l'un était, tout dernièrement encore, traité, par votre organe

117 II et *leurs* Grandeurs 120 II connaissance. *Un évêque, pas plus qu'aucune autre personne*, n'a 129 II un *subterfuge* qui 139 I organe *québécois*, comme

cathédrale de Montréal. Nommé évêque de London le 21 février 1856, il démissionna de son poste le 9 septembre 1866 et prit le titre d'évêque de Bertha. En 1869, il revint à Montréal auprès de Mgr Bourget, qu'il seconda dès lors dans tous ses combats. Il participa aux polémiques qui entourèrent le premier Concile du Vatican en publiant *le Dernier chant du cygne sur le tumulus du gallicanisme. Réponse à monseigneur Dupanloup* (1870) ; il pourfendit les « libéraux » dans ses *Lettres à un député* (1874) et plus encore dans des articles virulents du *Franc-parleur* et du *Nouveau monde*.

17. Giovanni Lotario, comte de Segni (1160–1216), pape de 1198 à sa mort.

18. « [...] la fausseté ne doit pas être tolérée sous le voile de la sainteté » (traduction littérale de Louis-Antoine Dessaulles dans *la Grande guerre ecclésiastique*, p. 26).

19. L'assemblée du 5 mars 1871, à l'Université Laval.

québecquois[20], comme un renégat de la pire espèce, comme un socialiste dangereux qu'il fallait museler à tout prix[21]...

Ah ! monsieur Basile, prenez-en votre parti ; vous avez beau jurer, maugréer, montrer vos canines, le règne de l'hypocrisie a fait son temps. Les jours sont passés où tout un parti politique était pour ainsi dire mis hors la loi, et voué à l'animadversion publique, pour le seul crime de différer d'opinion avec les hommes qui vous soudoient. On a compris que Mgr Cœur[22] avait raison en disant que « le vrai chrétien doit savoir aimer même ceux qui ne pensent pas comme lui[23] ».

Ce généreux esprit de conciliation ne vous a pas échappé, monsieur Basile ; et c'est là surtout ce qui vous enrage. Vous exploitiez une riche veine, et voilà que tout à coup le terrain manque sous vos pieds. On vous coupe les vivres, ni plus ni moins. Qu'allez-vous faire maintenant aux élections prochaines, si vous n'avez pas de prétexte pour montrer M. Pelletier[24]

141 I prix... Ah 142 II parti : vous 145 I hors *de* loi 148 II disant : « *Le* vrai 155 II n'avez *plus* de 155 II pour *représenter* M.

20. *Le Courrier du Canada*. « *Québecquois*, *e*, n. m. et f. Citoyen de Québec. Doit-on écrire *Québecquois* ou *Québecois* ? Comme ce mot vient du sauvage, il est bon de rappeler que *képak* est un temps du verbe *képao*. On en a fait *kébecq*, *kébeck*, *kébek*. Il semblerait donc que l'on dût s'en tenir au préfixe *kébek*, y ajouter ensuite la terminaison *-ois*, comme on a fait *Anversois* de Anvers, et écrire *Québecois*. Mais d'un autre côté, il y a tant d'exemples où le caprice plutôt qu'une règle a prévalu, qu'il serait téméraire de vouloir blâmer ceux qui tiennent à *Québecquois*. Donc, à mon sens, l'une ou l'autre orthographe peut s'écrire sans inconvénient » (N.-E. Dionne, *le Parler populaire*, p. 538) ; voir aussi Abner, « Questions de langue française », *l'Oiseau-mouche*, vol. 7, nº 20, 16 décembre 1899, p. 79-80).

21. Il s'agirait de Pantaléon Pelletier.

22. Pierre-Louis Cœur (1805–1860), évêque de Troyes (1848).

23. Cette citation ainsi que les suivantes (de Mgr Camus, Mgr Maret, saint Jean Chrysostome, saint François de Sales et saint Luc) proviendraient d'une seule et unique source secondaire : une conférence que Louis-Antoine Dessaulles prononça, le jeudi 17 décembre 1868, devant les membres de l'Institut canadien de Montréal, et qui fut reproduite dans l'*Annuaire de l'Institut canadien pour 1868*, p. 4-21. « M. Fréchette n'a fait que plagier son maître, M. Dessaulles », triompha Routhier, lorsqu'il eut éventé le procédé (« Recette d'un savant », *CC*, 10 janvier 1872, p. 2), prenant soin de préciser que l'Ordinaire lui avait permis de lire cette brochure, condamnée le 12 juillet 1869 (voir C.-F. Cazeau, lettre à Routhier, 2 avril 1870, archives de l'archidiocèse de Québec).

24. Pantaléon Pelletier (1837–1911) fit des études au Collège de Saint-Anne-de-la-Pocatière puis à la Faculté de droit de l'Université Laval. Après son admission au barreau de Québec en 1860, il servit comme capitaine adjudant

comme un rouge, un communiste, un démolisseur de colonnes[25], un assassin de l'archevêque de Paris[26], un commissaire de Satan[27], et, par contre, de vous comparer modestement à Mgr Affre mourant sur les barricades[28] ? Vous êtes tout bonnement flambé ; vos dernières chances de succès s'en vont. Vous l'avez compris, et voilà pourquoi vous vous donnez tant de mal pour démontrer que Mgr l'archevêque de Québec, en traitant les libéraux comme des catholiques, a agi comme une oie ; que l'opposition bas-canadienne ne veut qu'une chose, renverser l'Église et saper les bases de la société, pour satisfaire ses instincts destructeurs, et qu'il n'y a qu'une bonne excommunication en masse qui puisse sauver l'ordre public et la religion menacés.

159 I Mgr *d'Affres* mourant 160 II flambé *?* vos 162 II pour *prouver* que 163 I catholiques *n'est qu'*une 164 II veut *que deux choses,* renverser 165 II satisfaire *des* instincts

et major dans le 9e Bataillon des Voltigeurs à l'époque des raids féniens sur les frontières. Optant pour la carrière politique, il sollicita en vain l'obédience conservatrice : on le savait voué à l'idéologie adverse. Il se présenta donc sous les couleurs libérales aux élections fédérales de 1867 dans le comté de Kamouraska, mais le scrutin n'eut pas lieu. Par la suite, il fut tour à tour député libéral de Kamouraska à la Chambre des communes (1869–1877), député de Québec-Est à l'Assemblée législative (1873–1874), ministre fédéral de l'Agriculture (1877–1878), sénateur (1878) et président du Sénat (1901). L'un des principaux responsables du retour au pouvoir des libéraux fédéraux en 1896, il sera nommé juge à la Cour supérieure (1904) et lieutenant-gouverneur du Québec (1908).

25. Allusion à la démolition de la colonne Vendôme, le 16 mai 1871, par les Communards (voir F. Pyat, « La démolition de la colonne Vendôme », *l'Écho de Lévis*, 7 juin 1871, p. 1).

26. Allusion à l'assassinat de l'archevêque de Paris, Georges Darboy, fusillé par les fédérés avec d'autres otages à la prison de La Roquette, le 24 mai 1871.

27. Nadia Eid a bien noté la propension des ultramontains à utiliser la symbolique de l'enfer et la thématique de la démonologie au détriment de leurs adversaires libéraux (voir *le Clergé*, p. 157-158). Routhier lui-même exploitait ce réseau de l'imaginaire, sans doute inspiré par Mgr Jean-Joseph Gaume, qui prétendait que Satan, l'Esprit du Mal, l'inspirateur des doctrines hérétiques et subversives, disputait à l'Église catholique le pouvoir sur le monde, avec la complicité des écrivains gallicans ou libéraux et des révolutionnaires de « l'école *libre-penseuse* » (*Causeries*, p. 18).

28. Denis-Auguste Affre, archevêque de Paris (1840), fut tué d'une balle perdue le 25 juin 1848 devant la barricade dressée à l'entrée du faubourg Saint-Antoine, au moment où il exhortait les insurgés à la soumission. Hugo évoque sa mémoire dans un poème des *Châtiments*, « Ce que le poète se disait en 1848 ».

Mais, monsieur Basile, dans le cas même où vous auriez raison de nous attribuer tant de noirceur d'âme, pourquoi toute cette colère, pourquoi toutes ces injures, toutes ces acrimonies, tout ce fiel ? Ne serait-il pas plus chrétien de suivre les conseils tout évangéliques du digne évêque de Belley[29] qui disait : « Mes frères, vivons tous en paix ; aimons même ceux qui s'égarent, et sachons vivre avec eux en harmonie, afin de les ramener par la charité[30] » ?

Mgr Maret[31] a dit quelque part : « Ce sont nos injustices, nos colères et nos amertumes qui éloignent de la vérité les âmes faites pour s'élever jusqu'à elle[32]. »

Voilà de nobles paroles que vous devrier peser consciencieusement, monsieur Basile ; et si votre zèle pour le salut des âmes est sincère, peut-être auraient-elles pour effet de vous faire modifier considérablement votre manière d'agir vis-à-vis de vos frères.

170 H d'âme, pourquoi toutes 178 H vérité *des* âmes

29. Jean-Pierre Camus (1584–1652), disciple et secrétaire de François de Sales, fut nommé évêque de Belley (suffragant de Besançon) en 1609. Démissionnaire en 1629, il se retira à l'abbaye d'Aunay puis fut nommé vicaire général de l'archevêché de Rouen, avant de se retirer, en 1651, à l'hospice des Incurables, à Paris, pour se consacrer au service des pauvres. Il publia des ouvrages de controverse contre les protestants, ainsi qu'un grand nombre de romans édifiants.

30. Cité dans l'*Annuaire de l'Institut canadien pour 1868*, p. 7, qui précise que ces propos furent tenus « pendant une époque de persécution des protestants ».

31. Henri Maret (1805–1884), évêque *in partibus* de Sura (1861), théoricien du gallicanisme et partisan de la démocratie chrétienne, fut l'un des principaux opposants à la définition de l'infaillibilité pontificale au premier Concile du Vatican (1869–1870). Avec Lacordaire et Ozanam, il avait fondé en 1848 le journal *l'Ère nouvelle*, où il défendait les principes de la conciliation entre l'Église et la démocratie. Doyen de la Faculté de théologie de la Sorbonne (1853), il s'était employé à recruter un corps professoral ouvert aux problèmes du temps, avait élargi le public aux laïcs et renouvelé programmes et méthodes. Hostile à la monarchie absolue comme à la centralisation romaine, il adopta les thèses de Suarez et de Bellarmin sur l'origine naturelle et divine de la démocratie. Voir G. Desjardins, « Monseigneur Maret d'après son récent historien [le chanoine Germain Bazin] » (article des *Études religieuses*), *Vé*, 26 mars (p. 4), 2 (p. 4-5) et 9 avril 1892 (p. 4-5).

32. Cité dans l'*Annuaire de l'Institut canadien pour 1868*, p. 7 : « éloignent *souvent* de ». L'*Annuaire* précise que ces paroles sont extraites d'« une magnifique allocution prononcée à Paris il y a six ans ».

Mais non ; mettant de côté ce conseil de saint François de Sales[33] : « Point de sévérité ; reprenez toujours en toute sorte de patience[34] », et ces belles paroles de saint Jean Chrysostome[35] : « Le langage de la vérité doit être calme et indulgent[36] », vous ambitionnez de jouer au Canada le rôle que M. Veuillot s'est arrogé en Europe : celui, comme vous dites, « d'éloigner de l'arche les profanateurs à coups de fouet et de bâton[37] ».

Il me semble, monsieur Basile, que ce n'est pas là la morale que notre Sauveur enseigne dans sa parabole du Bon Pasteur[38], qui cherche ses brebis égarées et les ramène doucement au bercail. Jésus-Christ, mon cher monsieur Basile, n'a pris la verge qu'une seule fois dans sa vie, lui, et c'était pour chasser les marchands du temple[39], c'est-à-dire ceux qui comme votre école, se servent du sanctuaire pour faire de l'agiotage politique et satisfaire leurs ambitions mondaines.

Réfléchissez bien à cela, monsieur Basile ; et puisque nous en sommes à parler de l'Évangile, je vous rappellerai, ce que vous oubliez trop souvent, si vous l'avez jamais su, que saint Luc a écrit quelque part : « Ne jugez pas autrui si vous ne voulez

185 II non, mettant 194 II que *le* Sauveur 196 I,II pris *le fouet* qu'une

33. François de Sales (1567–1622), évêque *in partibus* de Genève (1602), docteur de l'Église, fonda l'Ordre de la Visitation avec Jeanne de Chantal (1610) et publia de nombreux ouvrages, dont les plus célèbres sont l'*Introduction à la vie dévote* (1608–1609) et le *Traité de l'amour de Dieu* (1616).

34. La citation emprunte ses éléments à deux des citations reproduites par l'*Annuaire de l'Institut canadien pour 1868* : « Gardons-nous surtout des paroles blessantes et injustes ! Point de termes insultants ! » (Mgr Camus, p. 6) ; « Je ne saurais trop vous remettre en mémoire la nécessité de traiter les ennemis de la foi en toute sorte de douceur » (François de Sales, p. 7).

35. Jean Chrysostome (349–407), docteur de l'Église, Père de l'Église d'Orient, après avoir longtemps pratiqué une vie ascétique, exploita des dons exceptionnels d'orateur et devint célèbre par sa prédication ; son œuvre se compose d'un grand nombre d'homélies, de commentaires, d'exhortations et de traités. Patriarche de Constantinople, il dénonça si sévèrement les dérèglements aussi bien des dignitaires du haut clergé que des grands de la cour, qu'il se vit condamné à l'exil.

36. Extrait d'une exhortation aux fidèles de Constantinople, d'après l'*Annuaire de l'Institut canadien pour 1868*, p. 10.

37. *Causeries*, p. 162.

38. *Jean*, X, 1-21.

39. *Luc*, XIX, 45-46 ; *Matthieu*, XXI, 12-17.

pas être jugé vous-même[40]. » Je soumettrai aussi à vos dévotes méditations ce que Jésus disait du pharisien hypocrite qui se tenait debout dans le devant du temple[41], et les paroles que saint Matthieu adressait à « ceux qui aiment les sièges élevés dans les synagogues et qui veulent être appelés *Rabbi*[42] ».

Vous êtes fort sur les faux-fuyants, monsieur Basile. Vous essayez de déplacer la question en citant certains vers[43] où j'ai stigmatisé la conduite de nos hommes d'État infidèles à leur mission, et pour rejeter sur moi la responsabilité de l'agression, je suppose, vous avez l'air de prendre cela comme vous étant adressé. Je proteste, monsieur Basile, que telle n'a pas été mon intention ; en écrivant cela, je ne pensais guère à vous, je vous l'affirme. Mais si vous trouvez que le bonnet vous convient, c'est votre affaire.

Tandis que vous étiez en frais, vous auriez pu citer aussi mes vers à l'adresse des « histrions sacrilèges qui tendent des pièges aux croyances du peuple, et dressent leurs tréteaux jusques à l'ombre des autels[44] » ; ou bien encore les strophes où je dis un mot de ceux qui donnent à leurs tripotages politiques le « sanctuaire pour décor[45] », et jettent dans le même plateau de la balance « la loyauté du prêtre » avec « le baiser de Judas[46] ». Puisqu'il vous fallait absolument un bonnet, celui-là vous aurait encore mieux coiffé, monsieur Basile.

Tenez, mon ami, prenez un conseil ; mettez votre religion un peu mieux en pratique, et inquiétez-vous un peu moins de la manière dont les autres remplissent leurs devoirs religieux. Nous en serons beaucoup mieux, et vous n'en serez pas pire.

---

223 Il leurs *comédies* politiques 225 Il prêtre avec le 228 Il ami, *acceptez* un 231 I,II serons mieux

---

40. *Luc*, VI, 37, cité dans *l'Annuaire de l'Institut canadien pour 1868*, p. 7.

41. *Luc*, XI, 37, et XVIII, 9-14 ; *Matthieu*, XXIII, 13.

42. *Matthieu*, VI, 2, et XXIII, 7.

43. Dans sa réplique à la première lettre, Routhier citait en effet treize vers (62-63, 99-106, 108, 116-117) de la deuxième partie de *la Voix d'un exilé* (1869, p. 20-22).

44. « Aux croyances du peuple ils ont tendu des pièges, / Et dressé leurs tréteaux, histrions sacrilèges, / Jusques à l'ombre des autels » (*op. cit.*, p. 9).

45. « Un triste aveuglement donne à l'horrible scène / Le sanctuaire pour décor » (*op. cit.*, p. 21).

46. « Et, noir accouplement, la loyauté du prêtre, / La foi du patriote et le baiser du traître, / Tout fut jeté dans le plateau ! » (*op. cit.*, p. 32).

La religion bien comprise est trop belle et trop sainte, pour qu'on doive la mettre ainsi à toutes les sauces, et s'en faire un instrument à satisfaire ses petites passions. Au lieu de faire aimer l'Église, vous la feriez détester, si l'on ne connaissait mieux cette divine doctrine prêchée par celui qui disait à ses disciples : « Apprenez de moi à être doux et humbles de cœur[47]. »

Encore un mot, monsieur Basile.

Vous dites : « M. Fréchette a beau protester qu'il ne m'en veut aucunement, et que mes critiques ne lui ont pas déplu le moins du monde, il ne doit pas avoir oublié la lettre d'injures qu'il m'écrivait de Chicago, après la publication de mes articles[48]. »

Eh bien, monsieur Basile, je vous défie de montrer une seule ligne de ma part où je me plaigne de vos appréciations littéraires. Si je vous ai écrit de Chicago, ce n'a dû être que pour vous faire remarquer que vous crachiez naïvement en l'air en m'accusant de « lâcheté », parce que je ne m'étais pas enrôlé dans les zouaves pontificaux[49] ; et pour vous souffler à l'oreille que de semblables mots peuvent devenir malsains dans la bouche de ceux qui les adressent à des gens qui ne demeurent pas à quatre cents lieues de distance. Vous avez prouvé depuis que vous m'aviez fort bien compris, monsieur Basile[50].

237 et *humble* de 250 II pontificaux, et 254 I,II Basile <sans appel de note>

47. *Matthieu*, XI, 29.

48. « Lettres et fragments. III », *NM*, 23 novembre 1871, p. 1 : « m'*écrivit* » ; le passage « mes critiques ne lui ont pas déplu le moins du monde » s'y trouve en italique.

49. « Je n'ai jamais dit que vous étiez "lâche" de ne vous être pas enrôlé au service du Pape. J'ai dit que vous aviez "lâchement" abandonné votre pays pour en diffamer les hommes et les institutions. Et cette lâcheté est un fait que vous ne pouvez nier ; il est prouvé à satiété » (« Lettres et fragments. VIII », *NM*, 19 décembre 1871, p. 1) ; « [...] ne l'avez-vous pas admis vous-même dans *la Voix d'un exilé*, quand vous avez dit "Aux libéraux du Canada" : "[...] j'ai déserté l'arène, / La noble arène où vous luttez ; / *Avant la fin du jour*, j'ai quitté la bataille ; / *Troubadour indolent*, je n'étais pas de taille / À tenir ferme à vos côtés" [v. 134-138 de la première partie] » (« Lettres et fragments. IX », *NM*, 27 décembre 1871, p. 1 ; c'est Routhier qui souligne).

50. Note de Fréchette : *Bien qu'il m'eût menacé de publier cette lettre, M. Routhier ne l'a jamais fait, malgré ce défi.*

Je terminerai, pour cette fois, en vous priant de ne plus mettre entre guillemets des phrases de votre cru, afin de me les attribuer[51]. Vous sentez que je ne tiens pas absolument à signer vos œuvres.

Vous dites que vous n'avez pas fini. À bientôt donc, monsieur Basile ! Si vous désirez une nouvelle raclée, il y a encore du bois vert[52].

Le lundi 27 novembre 1871.

260 II Si vous *n'êtes pas satisfait*, il 261 I vert.// *Votre serviteur,* // LOUIS-H. FRÉCHETTE // Lundi II vert // *Votre serviteur,* // LOUIS FRÉCHETTE // Lundi 27 262 I,II 1871 <sans note>

51. Routhier transcrivait ainsi les lignes 21-31 de la première lettre de Fréchette : « M. Basile a eu la bonhomie d'avouer que Pittsburgh l'a étonné, parce qu'il ne le savait pas une si grande ville, et qu'il ne connaît pas assez l'histoire de Washington pour le juger. Donc il ne savait pas le côté élémentaire des sujets qu'il traite » (« Lettres et fragments. III », *NM*, 23 novembre 1871, p. 1).

52. Allusion à la réplique de Figaro : « Basile ! ô mon mignon, si jamais volée de bois vert, appliquée sur une échine, a dûment redressé la moelle épinière à quelqu'un [...] » (Beaumarchais, *le Mariage de Figaro*, 1784, acte I, scène 1).

TROISIÈME LETTRE

La lettre que Routhier publie dans le Nouveau monde *du 30 novembre 1871 est la suite de sa réplique du 23 novembre à la première lettre de Fréchette. Il cherche à y justifier l'expression « rire de Dieu », dont Buies et Fréchette se sont tous deux moqués. Il insiste sur l'impossibilité pour Fréchette de reconnaître, dans les malheurs de la France, « la main de Dieu » : disciple de Hugo, Fréchette préférerait parler de Fatalité, ou d'*Ananké, *plutôt que de Providence ; ainsi plagie-t-il Buies, « faute de pouvoir trouver mieux ». Quant à lui, Routhier attribue les malheurs de la France à la décadence du peuple français, à ses habitudes d'impiété, d'immoralité, de légèreté d'esprit. Il assimile d'ailleurs Fréchette, « l'un des virtuoses les plus applaudis du boulevard », aux agents de frivolité qui ont contribué à pervertir le peuple français : fabricants de vaudevilles, de chroniques et de journaux amusants. Il soupçonne enfin son adversaire d'être « soufflé et poussé par quelqu'un ou par quelques-uns » pour attaquer toute l'école ultramontaine dans sa personne (lettre à G. Lamarche, 3 décembre 1871, archives du Séminaire de Saint-Hyacinthe, fonds Lamarche).*

La troisième lettre de Fréchette paraît dans l'Événement *le 5 décembre 1871.*

Mon cher monsieur Basile,

Vous avez un peu de la nature du lièvre. Vous faites des sauts, des enjambées, des volte-face ; le diable en personne vous suivrait à peine à la piste. Vous êtes ingambe, monsieur

---

TEXTE DE BASE : *Lettres à Basile à propos des « Causeries du dimanche » de M. A.-B. Routhier*, Québec, L'Événement, 1872, p. 23-30.

VARIANTES : I « Les *Causeries du dimanche*, par A.-B. Routhier. Troisième lettre à l'auteur », *l'Événement*, 5 décembre 1871, p. 1. II *Les Guêpes canadiennes*, t. II, Ottawa, A. Bureau, 1882, p. 47-54.

1 II MON CHER MONSIEUR BASILE. // Vous 2 I Vous *êtes* de II Vous avez la

Basile ; et c'est une nouvelle qualité que j'ajoute à toutes celles pour lesquelles je vous ai déjà donné crédit.

Quelle souplesse ! D'un bond vous sautez de Paris à Chicago, de *la Lanterne*[1] au pétrole[2], du père Caussette[3] à Victor Hugo[4], de Napoléon III à la Providence, des *Contes* de La Fontaine à l'Écriture sainte... et lorsque vous vous croyez hors de portée, vous couronnez tous vos chassés-croisés par une étourdissante cabriole, et, retombant sur vos pattes, vous vous écriez hors d'haleine :

Croyez-vous au surnaturel, monsieur Fréchette[5] ?

---

6 I,II crédit. // *Nom d'un petit chien, quelle* souplesse 9 II la *providence* <même variante dans toute la lettre>, des *contes* de 10 II sainte... *Et* lorsque

---

1. *La Lanterne* (Montréal, 17 septembre 1868–18 mars 1869) fut fondée et rédigée par Arthur Buies sur le modèle de la revue de combat que publiait alors le pamphlétaire français Henri Rochefort, sous le même titre (Paris, 30 mai 1868–5 mai 1869). Pas d'éditorial, de nouvelles ni d'informations, mais des analyses et des réflexions sur la famille, l'éducation, la religion, la politique, la nation, le travail et l'économie. Admirateur des États-Unis et partisan du libéralisme radical, Buies regrettait que les Canadiens français, soumis à la hiérarchie religieuse, eussent choisi la Confédération plutôt que l'annexion. Contre le jésuitisme et l'ultramontanisme, il réclamait le droit à la critique ; il dénonçait l'éducation cléricale, « poison des peuples » (12 novembre 1868, p. 132), et poussait les jeunes de Montréal à la révolte contre le pouvoir des clercs : « Arrivez, et changez la face d'un peuple trop longtemps abruti » ; « soyez extrêmes » (25 février 1869, p. 348).

2. Allusion aux obus incendiaires chargés de pétrole que les communards jetèrent sur les édifices publics aussi bien que sur des maisons de particuliers. Routhier avait dressé la liste des malheurs de la France : « La capitulation de Sedan, celle de Paris, la Commune, le pétrole et la suite » (« Lettres et fragments. IV », *NM*, 30 novembre 1871, p. 1).

3. Dans sa réplique du 30 novembre 1871 (« Lettres et fragments. IV », *NM*, p. 1), Routhier citait un passage de l'ouvrage du père Jean-Baptiste Caussette (1819–1880), *Dieu et les malheurs de la France*, récemment paru.

4. Le rayonnement au Québec de l'œuvre de Victor Hugo fut contrarié par les appréhensions que son idéologie cryptomaçonnique suscitait chez les catholiques ; quelques-uns de ses livres étaient à l'Index. Fréchette lui voua très tôt une sorte de culte, il s'en inspira librement et aurait eu le bonheur de le rencontrer lors de son premier séjour à Paris durant l'été 1880. Sur la réception québécoise de l'œuvre de Victor Hugo au XIX^e^ siècle, voir V.-L. Beaulieu, « L'impie est mort », dans *Pour saluer Victor Hugo*, Montréal, Éditions du Jour, 1971, p. 197-283.

5. « Voyons, poète, parlons sérieusement. Niez-vous le surnaturel ? Je ne puis pas le croire ; et si vous ne le niez pas, pourquoi voulez-vous tout expliquer par les causes naturelles ? Que signifie ce besoin de vous moquer quand on parle de providence et de châtiment ? » (« Lettres et fragments. IV », *NM*, 30 novembre 1871, p. 1).

Comprends pas ! Est-ce que voudriez savoir ce que je pense de Home[6] et des frères Davenport[7] ? Me soupçonneriez-vous d'avoir un faible pour la science du juge Edmonds[8] et du Dr Slade[9] ? Tiendriez-vous à connaître mon opinion sur Cagliostro[10] ? Ce n'est pas la peine, n'est-ce pas ?

D'un autre côté, si c'est une profession de foi dans la Providence que vous me demandez, j'aurais bien le droit de vous dire : « De quoi vous mêlez-vous ? » Mais je veux être bon prince, et, puisque cela vous intéresse, monsieur Basile, je vais en deux mots vous édifier sur ce point :

Je crois en une Providence qui récompense la vertu et punit le crime, soit dans ce monde, soit dans l'autre ; mais je ne crois

17 II du *docteur* Slade ? 22 II dire : De <...> vous ? <sans guillemets> Mais 22 I,II Mais, je 26 I,II monde soit

6. Le médium Douglas Home (1833–1886) produisit toute sa vie des phénomènes de lévitation, de coups frappés, de matérialisation de fantômes. Il fut célèbre en une dizaine de pays, notamment à la cour des tsars, à Saint-Pétersbourg, et à celle de Napoléon III, aux Tuileries. Voir A. Dumas, *En Russie. Impressions de voyage*, 1860, chap. III et IV.

7. Ira (1839–1911) et William (1841–1877) Davenport, tous deux prestidigitateurs, se faisaient passer pour des médiums en relation avec les esprits. En 1865, un concurrent français, Jean-Eugène Robert-Houdin, dévoila quelques-uns de leurs trucs.

8. Le juge John Worth Edmonds (1799–1874), de la Cour suprême des États-Unis, coauteur d'un ouvrage sur le *Spiritualisme* (1853), s'intéressa tout particulièrement au spiritisme.

9. Le médium Henry Slade († 1905), successeur de Douglas Home, connut après 1876 une carrière tumultueuse. On l'accusa plusieurs fois d'imposture. Il avait pour spécialités l'écriture sur ardoise, la lévitation, les phénomènes télékinésiques et les matérialisations partielles (voir *Encyclopedia of Occultism and Parapsychology*, Détroit, Leslie Shepard, t. II, 1978, p. 838-840). Au moment où Fréchette rédigeait sa lettre, les phénomènes spirites étaient d'actualité. *Le Franc-parleur* du 9 novembre 1871 avait commenté l'arrivée à Paris d'un autre médium américain, George Lowe, lequel traitait Home et les frères Davenport d'« agréables farceurs » ([anonyme], « Évocateur de spectre », p. 93) ; c'était le jour même où le jésuite Xavier Pailloux donnait une conférence au collège Sainte-Marie, de Montréal, sur le magnétisme et le spiritualisme (voir [anonyme], « Lecture sur le magnétisme », *NM*, 10 novembre 1871, p. 2).

10. Giuseppe Balsamo-Bacconieri (1743–1795), qui avait pris le nom de sa marraine, Vicenzia Cagliostro, et se prétendait comte, devint en 1781 professeur d'occultisme à Strasbourg. En 1785, le cardinal de Rohan l'introduisit à la cour de France, où ses talents de guérisseur le rendirent célèbre. Il mourut dans une prison de son pays d'origine, la forteresse de San Leo, alors qu'il purgeait une peine de détention perpétuelle pour hérésie, magie et activités maçonniques.

pas en une providence dont vous tiendriez les ficelles, vous ou aucun de votre école, monsieur Basile.

Je crois en une Providence juste et bonne, au-dessus de nos préjugés et de nos misères ; mais non pas en une providence de commande, qui serait l'instrument des petits ambitieux, et l'humble servante de toutes les hypocrisies, monsieur Basile.

Je reconnais dans la Providence le suprême régulateur de l'Univers[11] ; mais je ne la crois pas complice de vos haines aveugles, de vos ostracismes injustes, de vos fanatiques intolérances, et encore moins de certaines autres petites saletés qui se commettent journellement en son nom, monsieur Basile.

Dieu nous préserve d'une Providence qui s'appellerait *Basile Routhier* !

Je n'ai nulle objection à voir le doigt de Dieu[12] dans les malheurs qui viennent de fondre sur la France, mais je vous l'affirme dans toute la sincérité de mon cœur, j'en aurais beaucoup à admettre que Thérésa[13] et *la Belle Hélène*[14] en fussent

34 II de *l'univers* ; mais 38 I commettent en II commettent *quelquefois* en 41 II objection, *par exemple,* à 42 II France ; mais 42 I,II mais j'en 44 I,II en *soient* la

11. Avec la reconnaissance de la Bible, la croyance au Grand Architecte de l'univers (formule vague à dessein) était l'une des règles majeures de la maçonnerie anglo-saxonne et de la Grande Loge de France.

12. Routhier discernait « au-dessus de ce qui se passe la main mystérieuse que Balthasar entrevit dans un festin », traçant sur la muraille les mots fatidiques *Mané, Thécel, Pharès* (compté, pesé, divisé), qui annonçaient, selon le prophète Daniel (V, 30), la chute prochaine du roi de Babylone (voir *Causeries*, p. 15).

13. « Difficile de plaisanter, quand, au lieu de Thérésa, on entend chanter la mitrailleuse prussienne » (*Causeries*, p. 16-17). Thérésa, nom de scène d'Emma Valadon (1837–1913), chanteuse populaire, connut d'éclatants succès au Café du Géant, à l'Eldorado puis à l'Alcazar, hauts lieux parisiens du café-chantant. Dans *les Odeurs de Paris*, Veuillot dénonça la médiocrité de son répertoire, constitué pour l'essentiel de chansons burlesques.

14. Veuillot consacra tout un chapitre des *Odeurs de Paris* (« Les divertissements ») à stigmatiser l'opérette et le café-chantant, révélateurs, selon lui, de la dégradation morale qui affectait la France sous le Second Empire. Le 29 août 1868, une lettre circulaire de Mgr Bourget avait dénoncé l'« immoralité

la cause. Vous essayez de prendre la tangente[15], pour échapper au ridicule de cette assertion, cela se conçoit. Mais moi, je tiens à vous ramener au point de départ. Faites le lièvre tant que vous voudrez, je vous avertis que je suis bon limier.

Ah ! monsieur Basile, si « le rire est le père des vices », comme vous dites, faites pénitence, car il est écrit : « Malheur à celui par qui le scandale arrive[16] ! »

Il n'est point étonnant du reste que vous n'aimiez pas cet agréable désopilement de la rate si favorable à la digestion, monsieur Basile ; pour être de bon compte, il faut admettre que le public n'est pas raisonnable et qu'il en abuse à votre égard.

Mais de votre côté, ne seriez-vous pas un peu sévère à l'égard de ces pauvres rieurs ? Après tout, plusieurs grands saints ont été cités pour leur belle humeur et leurs joyeux propos. Pie IX lui-même est, dit-on, d'une charmante gaieté. Et puis, ne savez-vous pas que les *Contes* de Boccace[17] ont été imprimés à Florence en 1573, avec un beau privilège du pape Grégoire XIII[18] qui disait qu'en cela il marchait sur les traces de son glorieux prédécesseur Pie V[19] ? Ne savez-vous pas que les *Contes* de La Fontaine qui, suivant vous, ont attiré la colère divine sur la France, ont été publiés à Lyon par le célèbre jésuite

48 I,II limier. // *C'est votre faute aussi : pourquoi écrivez-vous de si drôles de choses* ? Ah 50 I,II car *l'Évangile dit* : – Malheur 55 I,II raisonnable, et 55 I à *vos dépens*. // Mais 57 II sévère *pour* ces 61 I,II les *contes* de 63 II Grégoire XIII, qui disait qu'en cela, il

révoltante » et la « malice vraiment infernale » de l'opéra-bouffe. Mal en prit un jour à Hector Fabre de présenter *la Belle Hélène* et *la Grande-Duchesse de Gérolstein* « comme de charmantes choses, véritables antidotes contre les maux du temps » (Un abonné, « *L'Événement* », *CC*, 7 février 1870, p. 2).

15. Dans ses *Causeries*, Routhier avait comparé le libéralisme et le catholicisme libéral à des tangentes qui entraînent les humains et les peuples hors du cercle de la vérité, par la force centrifuge de la liberté, des erreurs et des hérésies (p. 110).

16. *Matthieu*, XVIII, 7.

17. *Le Décaméron* (1350–1355), recueil de nouvelles satiriques de Giovanni Boccacio, dit Boccace (1313–1375).

18. Ugo Buoncompagni (1502–1585), pape de 1572 à sa mort.

19. Antonio Ghislieri (1504–1572), pape de 1566 à sa mort.

et écrivain catholique, le père de Colonia[20] ? C'est l'abbé de Longuerue[21] qui le dit[22].

Au reste, moi, monsieur Basile, j'aime à rire ; et si vous tenez absolument à me corriger de ce défaut-là, commencez par ne plus écrire. Jusque-là, je me tiens les côtes, c'est plus fort que moi.

Mais revenons à la Providence.

Vous êtes scandalisé, monsieur Basile, de ce que j'aie employé le mot de « fatalité » au sujet du désastre de Chicago[23]. Encore une hérésie !... Ma foi, monsieur Basile, libre à vous de voir des châtiments dans toutes les calamités qui arrivent ici-bas ; pour moi, je crois qu'il nous serait téméraire de vouloir sonder tous les mystères de la Providence, et d'assigner à son

68 I,II dit. <sans appel de note> I dit : // *Du* reste 70 II défaut, commencez

20. Dominique de Colonia (1660–1741), jésuite, professeur de rhétorique, de théologie et de langue hébraïque à Lyon.

21. Ces anecdotes de Louis du Four, dit de Longuerue (1652–1733), abbé de Sept-Fontaines, Fréchette les emprunte à l'introduction que Jean Labouderie consacra à l'ouvrage du père de Colonia, *la Religion chrétienne, autorisée par le témoignage des anciens auteurs païens* : « C'est une chose curieuse, dit l'abbé de Longuerue, de voir à la tête de l'édition des contes de Boccace, imprimés à Florence en 1573, un beau privilège de Grégoire XIII, qui dit qu'en cela il marche sur les pas de Pie V, d'heureuse mémoire, son prédécesseur [...]. Quelqu'un m'a dit que le Père de Colonia, jésuite, a aussi fait imprimer à Lyon les contes de La Fontaine, après y avoir changé quelque chose ; *exempli gratia* : il a mis "prince" dans les endroits où il y a "pape" ; "moines" de Catalogne, pour "cordeliers" de Catalogne » (Paris et Besançon, Gauthier frères et Cie, 2e éd. revue, 1826, p. xv).

22. Note de Fréchette : *Je ne prétends pas ici justifier ce qu'il y a de mauvais dans les ouvrages de Boccace et de La Fontaine ; je veux seulement démontrer qu'au point de vue des mœurs du temps où ils ont été écrits, ils n'étaient pas aussi condamnables qu'ils le paraissent aujourd'hui. Il me semble que si quelque chose eût dû attirer les châtiments de Dieu sur la France de Louis XIV, ce n'étaient point tant les* Contes *de La Fontaine que les débordements qui ont rendu célèbre la cour du grand roi.*

23. Routhier faisait allusion à deux articles de Fréchette, parus dans *l'Opinion publique* peu après la catastrophe : « La plus belle ville du continent, le *Garden City*, [...] vient de s'abîmer dans un cataclysme presque sans parallèle dans les annales de la fatalité » (« Chicago », vol. 2, no 42, 19 octobre 1871, p. 501) ; il exprimait le vœu que ses habitants « ne faiblissent pas devant les obstacles qu'une terrible fatalité vient de jeter en travers de leur route » (« Chicago », vol. 2, no 46, 16 novembre 1871, p. 550).

action le cercle étroit de nos préjugés et de nos passions. Et puis, monsieur Basile, si tous les malheurs qui nous frappent devaient donner la mesure de nos iniquités, que faudrait-il donc penser de notre pauvre Saint-Roch[24], par exemple ? Ne pourrait-on pas l'accuser de rendre des points à Sodome et Gomorrhe[25] ? Et le Séminaire de Québec ! Et notre couvent des Sœurs de la Charité ! n'ont-ils pas été incendiés chacun trois fois au moins[26] ?...

Allons donc, monsieur Basile, vous voyez bien que vous êtes fou !

Tenez, vous n'avez pas été, que je sache, chargé d'interpréter les décrets de la Providence. Le Très-Haut ne vous a pas nommé son agent général. Les enseignements qui ressortent des grands événements qui se passent sous nos yeux, n'ont pas besoin de votre éloquence pour porter leurs fruits. Laissez faire le bon Dieu ; il entend son métier, et s'il est de mon goût, il doit détester les officieux. Avec cela qu'en voulant toucher à tout, vous gâtez les meilleurs plats. Ouvrez l'Écriture et vous trouverez cette consolante parole : « Dieu châtie ceux qu'il aime[27] » !

Maintenant, monsieur Basile, à mon tour ! Vous me permettrez bien de vous poser quelques petites questions, n'est-ce pas ? J'aimerais, moi aussi, à connaître vos vues touchant la somme de surnaturel qui doit entrer dans certaines choses d'ici-bas.

---

82 I,II iniquités, *il* faudrait *d'abord admettre que* notre pauvre *St.* Roch *pourrait* rendre 85 I,II Gomorrhe. Et 91 I,II Providence *; le* Très-Haut 92 I,II général *; les* enseignements 102 II connaître *votre opinion* touchant

---

24. L'incendie avait ravagé à plusieurs reprises le célèbre faubourg ouvrier de la vieille capitale : le 28 mai et le 28 juin 1845 ; le 22 juin et le 17 août 1865 ; le 14 octobre 1866 ; enfin, la nuit du 23 au 24 mai 1870.

25. Au sud de la mer Morte, villes bibliques détruites par le soufre et le feu en châtiment de la dépravation de leurs habitants. Voir *Genèse,* XVIII, 16-33, et XIX, 1-29.

26. Le Séminaire de Québec avait été incendié au moins cinq fois : le 15 novembre 1701, le 1er octobre 1705, le 11 août 1772, le 25 mars 1865 et le 27 avril 1869. Le couvent des Sœurs de la Charité l'avait été à deux reprises : le 3 mai 1854 et le 6 juin 1869.

27. *Proverbes,* III, 12 ; *Hébreux,* XII, 6.

Par exemple, dites-moi, monsieur Basile, faut-il voir le doigt de Dieu dans la lettre anonyme remplie d'injures que le révérend M. Patry[28], curé de Saint-Pascal, a reçue de Kamouraska, pendant votre élection, de la part d'un certain saint homme que vous connaissez bien[29] ?...

Y a-t-il eu intervention directe de la Providence dans la mise en circulation de faux billets de banque, qui s'est faite sur une si large échelle, à la même époque, dans le comté de Kamouraska, par l'entremise de vos agents électoraux ?...

Y avait-il du surnaturel dans les peintures à fresques rien moins qu'odoriférantes, dont on a si souvent badigeonné vos dieux lares à la barbe de votre immense popularité[30] ?...

106 I dans *les lettres anonymes remplies* d'injures 106 II que *M. l'abbé* Patry 107 I a *reçues* de 110 I,II la *distribution* de 112 II si *grande* échelle

28. Pierre Patry (1815–1883), ordonné prêtre en 1840, fut d'abord vicaire à la paroisse Saint-Roch, de la capitale, puis curé de Saint-Gilles (1845), de Saint-Stanislas-de-Champlain (1846) et de Saint-Pascal-de-Kamouraska (1852). D'après Philippe Baby-Casgrain, il était de ces prêtres qui ne « se cachèrent pas d'appuyer de leur sympathie des libéraux de bon aloi en politique, dont la conduite privée était une garantie de leur droiture dans la vie publique » (*Letellier de Saint-Just*, p. 141). Ainsi, le 15 avril 1867, il écrivit à Jean-Charles Chapais, ministre de l'Agriculture et candidat conservateur fédéral du comté de Kamouraska, pour lui recommander Pantaléon Pelletier comme candidat conservateur provincial du comté ; le ministre refusa, arguant que le protégé du curé était « l'agent déguisé » du candidat libéral à la Chambre des communes, Letellier de Saint-Just (voir J. Barnard, *Mémoires Chapais*, t. II, p. 261).

29. En février 1869, Routhier était candidat conservateur fédéral du comté de Kamouraska. Or, au mois de juin, à la veille du scrutin, le curé de Saint-Pascal-de-Kamouraska recommanda à ses ouailles, au prône de la grand-messe, de voter selon leur conscience, les candidats lui paraissant également dignes de confiance. Au sortir de l'église, Routhier se serait précipité au presbytère pour reprocher au curé de ne pas avoir rappelé à ses paroissiens que son adversaire, Pantaléon Pelletier, était un Rouge. Indigné, le curé l'aurait alors prestement éconduit (voir Laurent, pseudonyme d'Hubert Larue, « Profils et grimaces », dans *les Guêpes canadiennes*, deuxième série, p. 13). Une autre version, proche de celle de Fréchette, rapporte qu'à la suite du prône, Routhier aurait adressé à l'abbé Patry une lettre (anonyme) de protestation ; mais comme le sac du postillon ne contenait pas d'autres lettres, l'identité du destinateur fut bientôt connue du curé (voir *l'Événement* des 7, 12, 26 janvier et 2 février 1871). Quoi qu'il en soit, l'électorat accorda une majorité de 44 voix au candidat libéral, qui dut sans doute sa victoire aux électeurs de sa paroisse d'origine, celle de l'abbé Patry, une paroisse jusque-là d'allégeance conservatrice (il y recueillit 302 des 362 voix exprimées).

30. Rappel d'un incident burlesque de la campagne électorale de juillet–août 1867 dans le comté de Kamouraska, d'après un correspondant du *Courrier*

Pour ma part, j'ai peine à voir, dans ce dernier fait surtout, autre chose qu'un acte purement humain.

Quoi qu'il en soit, en attendant que vous nous exposiez votre manière de voir et surtout de sentir ces choses, je vous parlerai, à mon tour, de ce que les gens sensés regardent comme la cause la plus directe de ce que vous appelez la décadence du peuple français. Vous y mettez trois colonnes[31] : quelques lignes me suffiront.

Écoutez bien, monsieur Basile. Quand on voit la plus belle nation du monde à plat ventre, pendant dix-huit ans, devant un aventurier de l'espèce de Napoléon III, on n'est plus étonné de la voir sans force et sans énergie au jour de l'épreuve. Ce sont ceux qui se sont inclinés devant le parjure ; ceux qui ont donné le titre d'homme providentiel à un conspirateur sans vergogne ; ceux qui, comme vous, monsieur Basile, ont trouvé le mot de « malheureuse entreprise[32] », pour pallier le crime de Boulogne-sur-Mer ; ceux qui ont appelé sauveur de la patrie, l'égorgeur du 2 Décembre ; ceux qui se sont agenouillés devant tous les attentats à la morale publique ; ceux qui ont

120 I,II et de 123 I colonnes, quelques II colonnes ; quelques

du Canada qui vitupéra contre les « gardiens du drapeau rouge » qui se déguisent en peintres et vont « pendant la nuit insulter, maltraiter un homme généreux et paisible, le premier citoyen de Kamouraska, qui n'a d'autre tort que de s'être porté candidat » (J. L., « Correspondance », *CC*, 27 octobre 1871, p. 2). Or, le candidat conservateur à la Chambre des communes, c'était Jean-Charles Chapais : le correspondant du *Courrier* semble confondre l'incident Routhier avec une mésaventure qui affligea le ministre, lequel, cherchant à fuir, le jour de l'émeute, les partisans du libéral Pelletier, se serait réfugié non pas dans la demeure de l'officier-rapporteur, mais dans un « cabaneau » adjacent, « la partie la plus commode pour les poltrons, mais la plus incommode pour ceux qui respectent leur odorat » (Vérité, « Correspondance. Élection de Kamouraska », *Év*, 3 septembre 1867, p. 2 ; voir [anonyme], « Correspondance », *Can*, 20 octobre 1871, p. 1). Quant à lui, farouche partisan du ministre fédéral, Routhier aurait bel et bien subi l'affront que rappelait Fréchette : « Badigeonner ma porte est un exploit dont vous pouvez envier la gloire. » Mais il ajouta : « C'est moi qui ai révélé au public ce fait déshonorant pour la paroisse de Kamouraska, afin de mieux prouver que j'avais l'honneur d'être détesté par la canaille. Si votre but est de faire renouveler la chose, vous ferez mieux de descendre ici vous-même, les "badigeonneurs" manquent de chef » (« Lettres et fragments. [VII] », *NM*, 15 décembre 1871, p. 1).

31. « Lettres et fragments. IV », *NM*, 30 novembre 1871, p. 1, col. 2-5.

32. *Causeries*, p. 28.

adoré le succès les mains teintes de sang[33], que nous devons tenir responsables de la démoralisation qui a envahi la France, pendant ces dernières années ! Vous parlez de révolution ; mais vous avez sanctionné et acclamé la plus hideuse de toutes les
140 révolutions, à l'avènement de l'ex-carbonaro des Romagnes[34]. Et, encore aujourd'hui que la pauvre France épuisée essaie de se relever en inaugurant un régime d'ordre et d'honnêteté, votre M. Veuillot soulève les esprits contre le gouvernement établi, et prêche la révolution en faveur d'une dynastie à jamais
145 jugée et condamnée[35]. La révolution qui met un monarque sur le trône est-elle plus légitime que celle qui fonde une république[36] ? Pour Dieu, monsieur Basile, comprenez-vous donc vous-même !

136 II succès *aux* mains 140 II *l'ancien* carbonaro 147 I,II république <sans appel de note>

33. Dans ses *Châtiments*, Hugo, dont Fréchette s'inspire ici, accable le régime de Napoléon III et la servilité cynique de ses complices, clercs et laïcs, qui saluent « l'être unique et providentiel » qui « sauve la Famille, l'Église et la Société », « adore[nt] à genoux le loup fait empereur », tandis que l'« archevêque [Mgr Sibour] ébloui bénit le dieu Succès », les « mains teintes de sang humain ».

34. Vers 1831, en Italie péninsulaire, Louis-Napoléon Bonaparte aurait fait partie de la société secrète révolutionnaire des Charbonniers, qui combattait la domination autrichienne, le pouvoir pontifical et les Bourbons de Naples. Un peu plus tard, en octobre 1836, il tenta de soulever un régiment d'artillerie de la garnison de Strasbourg, mais sans succès ; on l'arrêta et il fut exilé en Amérique puis en Angleterre. En 1840, au moment où l'Angleterre consentait à rendre à la France les restes du captif de Sainte-Hélène, il tenta de soulever la garnison de Boulogne-sur-Mer ; de nouveau arrêté, il fut condamné à la détention perpétuelle au fort de Ham, dans la Somme, d'où il s'évada en mai 1846 ; il parvint à gagner l'Angleterre. Rentré en France à la faveur de la révolution de 1848, il se fit élire député et profita de la conjoncture pour se faire nommer président de la République (10 décembre 1848). Enfin, à force d'intrigues, il fomenta et réussit, à Paris, le coup d'État du 2 décembre 1851, qui le porta au pouvoir.

35. D'après *la Nation* du 5 octobre 1871, Louis Veuillot « veut abattre un pouvoir régulièrement constitué [...] ; il fomente des troubles à la faveur desquels il veut étayer le trône d'Henri V même sur les ruines fumantes de son pays » ([anonyme], « M. Veuillot et Thiers », p. 1). Un peu plus tard, *le Courrier du Canada* reprit en première page un article de *l'Univers*, dans lequel le pamphlétaire français se prononçait en faveur d'Henri V, ce « prince très chrétien qui offre toutes les garanties de liberté, de réforme, de puissance et de clémence » (« Relations de *l'Univers* avec Napoléon III. IV », 20 novembre 1871, p. 1). Sous le nom d'Henri V, les monarchistes français désignaient Henri de Bourbon, duc de Bordeaux et comte de Chambord, dont *le Nouveau monde* du 31 mai 1871 avait publié le « Manifeste légitimiste ».

36. Note de Fréchette : *M. Routhier n'a jamais répondu à cette question.*

Mais il est inutile de traiter ces questions-là avec vous ; vous n'y entendez rien, et vous ne voulez rien y entendre. Vous n'avez qu'un principe, l'intérêt ; qu'un but, arriver. Pour votre école, la morale, la sincérité, le patriotisme, les convictions, blague que tout cela. Le succès, voilà le grand mot. À vos yeux, celui qui conserve encore quelque croyance au fond du cœur, pour qui la vertu civique n'est pas un vain mot, n'est qu'un imbécile, une tête chaude, un écervelé, un exalté qui n'a pas assez de jugement pour choisir le parti politique qui saura le pousser. Monsieur Basile, avec ces principes-là, on va où la France en est rendue aujourd'hui...

Mais assez sur ce sujet. Nous parlions tout à l'heure de vos évolutions chorégraphiques ; je constate qu'il y a surtout un point où vous aimez tout particulièrement à revenir gambader. Ce sont *Mes loisirs*. Pauvre petit livre, il n'a jamais tant fait parler de lui. Je croyais ce péché de jeunesse enterré pour toujours dans la poudre de l'oubli, et voilà que vous le réveillez à tout propos pour en faire les appréciations les plus multicolores qui aient jamais accueilli nouvelle publication. Un jour, ce petit volume est très passable, ma foi ! *Inépuisable fécondité, richesse de couleur merveilleuse, expression toujours riche, vers presque toujours beau, vol parfois majestueux, quelquefois sublime, le plus souvent plein de grâce et d'harmonie, tours de force étonnants, pages admirables, chants d'une rare beauté, un vrai poète*[37], etc., etc. Un peu plus tard, vous vous accusez d'avoir été partial ; vous regrettez bien tous ces compliments, et vous avouez ingénument avoir été

152 II convictions, *niaiseries* que 153 II cela ! // Le 153 II grand *but*. À 155 II mot, est un 158 II va *tout droit* où 161 I,II chorégraphiques, je 166 I,II propos, pour

37. *Causeries*, p. 217-219. Fréchette isole ces citations de leur contexte : « [...] le vers est presque toujours beau, [...] mais le lecteur, tout en se laissant bercer par cette harmonie, s'étonne du plaisir qu'il prend à ne rien voir ! » (p. 218) ; dans les odes « au vol parfois majestueux [etc.] », de « grandes images remplacent les idées absentes, et [...] l'on s'aperçoit que la rime a souvent précédé la pensée » (p. 218). En somme : « L'auteur s'est trop hâté de produire. Il a fait preuve d'un beau talent, mais il n'a pas fait un beau livre. Il a fait beaucoup de beaux vers, mais peu de vraie poésie, et lorsque j'arrive à la fin du volume, je m'aperçois que l'harmonie est monotone, et que ni mon esprit ni mon cœur ne sont pleinement satisfaits » (p. 221).

mauvais juge[38]. Enfin, dans votre dernier article, *Mes loisirs* ne valent plus rien du tout ; ce ne sont plus que des « vers sonores », et il m'aurait fallu, dites-vous, y introduire le nom de « Basile », pour y mettre un peu d'esprit[39]. Mauvais moyen, monsieur Basile ; ceux qui vous ont baptisé reconnaissent aujourd'hui sa complète inefficacité.

Quant à mon petit volume, je vous l'admets une fois pour toutes, monsieur Basile, ça ne vaut rien ; et vous auriez pu vous épargner toute cette dégringolade, pour en arriver à être parfaitement de mon avis là-dessus. En rabâchant toujours la même rengaine, vous finissez par vous contredire et vous découvrez inutilement vos ficelles. Un peu plus d'habileté, parbleu ! ou vous me forcerez de ne plus discuter avec vous.

Et puis vous n'avez aucun ménagement pour vos lecteurs. Vous nous conseillez de relire vos chapitres sur « Le rire des hommes » et « Le rire de Dieu[40] » ! Décidément vous voulez nous assassiner, monsieur Basile.

Et dire que vous citez *le Siècle*[41], l'organe des libres penseurs ! Mais vous le lisez donc ! Et, ce qui plus est, vous le regardez comme une autorité[42]... Horreur ! monsieur Basile, horreur !

177 I,II fallu y 180 II inefficacité *sous ce rapport.* // Quant

38. « [...] une vieille amitié m'induisait à exagérer plutôt la louange que le blâme » (*ibid.*, p. 233) ; « [...] j'ai marqué beaucoup trop d'indulgence à son égard. J'ai trop loué ses rimes, trop vanté sa faconde. Une vieille amitié était mon excuse, et je savais combien l'épiderme du poète était sensible » (« Lettres et fragments. III », *NM*, 23 novembre 1871, p. 1).

39. « Hélas ! mon nom a ceci de commode qu'il sert d'esprit à ceux qui n'en ont pas, et si M. Fréchette l'avait inséré dans *Mes loisirs*, le public n'aurait pas si vite oublié ces vers sonores » (« Lettres et fragments. IV », *NM*, 30 novembre 1871, p. 1).

40. « Il suffira pour le lecteur de relire ces deux chapitres, pour constater combien ils sont vrais dans toutes leurs parties » (*loc. cit.*).

41. « C'est l'esprit boulevardier qui a perdu la France, dit *le Siècle*, cet esprit qui se compose pour les neuf dixièmes de calembours, de jeux de mots, de scepticisme, et pour le dixième restant, de forfanterie et de mensonges ridicules » (*loc. cit.* ; voir *Causeries*, p. 124).

42. « Je vous cite *le Siècle* parce qu'il est en crédit chez vous », ajoutait aussitôt Routhier, qui précisait dans ses *Causeries* : « [...] *le Siècle* n'a qu'un tort, c'est d'oublier qu'il a lui-même fait une grande consommation de cet esprit boulevardier qu'il exècre. Qui s'est plus que lui moqué de la religion et de ses

Cachez mieux vos ficelles, encore une fois.

Je ne vous citerai point *le Siècle*, moi, je ne le lis jamais ; mais je vous mettrai sous les yeux un mot que le grand philosophe catholique Balmès[43] semble avoir écrit expressément pour votre école :

> Je suis profondément convaincu, dit-il, qu'on met en danger les intérêts du catholicisme, toutes les fois qu'on l'identifie, en faisant son apologie, avec une cause politique quelconque[44].

Répondez à cela, monsieur Basile[45] !

Le lundi, 4 décembre 1871.

204 I,II Basile ! <sans appel de note> I Basile ! // *Votre serviteur,* // LOUIS-H. FRÉCHETTE. // LUNDI, 4 DÉCEMBRE 1871

ministres ? Qui a plus encensé Voltaire, le roi des boulevardiers ? » (p. 124). *Le Siècle* (Paris, 1836–1932), d'abord monarchiste constitutionnel puis républicain (1848), radicalisa son opposition au Second Empire à partir de 1865 ; il afficha dès lors un culte pour Voltaire, dont il publia les œuvres (1867) et fit dresser la statue dans Paris (14 août 1870). Il soutint de nombreuses polémiques anticléricales – en particulier contre le journal de Veuillot (*l'Univers*), accentuant « sa campagne prêtrophobe » après l'assassinat de Mgr Darboy (X. de Fontaines, « La presse révolutionnaire », *NM*, 5 juillet 1871, p. 1). De tous les quotidiens français de l'époque, c'était celui qui avait le plus grand nombre d'abonnés (« L'abonné du *Siècle* est l'homme du siècle », disait la réclame).

43. Jaime Balmès (1810–1848), prêtre catalan, l'un des théoriciens du catholicisme social, s'opposa à l'envahissement du protestantisme et de la philosophie moderne en Espagne.

44. J. Balmès, *le Protestantisme comparé avec le catholicisme dans ses rapports avec la civilisation européenne*, t. II, 3e éd., 1854 (Ire éd. : 1842), p. 130. Balmès écrivit cet ouvrage pour réfuter Guizot qui soutenait, dans son *Histoire de la civilisation en Europe*, que la tutelle exercée par l'Église catholique entravait le progrès de la civilisation depuis le XVIe siècle et que le protestantisme avait bien fait de s'en émanciper : il établit que l'Église avait « détruit l'esclavage, rectifié dans l'homme le sentiment de la dignité, ennobli la femme, fondé la bienfaisance publique, donné naissance à la liberté civile et politique » (*DTC*, t. II, col. 134). À propos de la question sociale, il admettait la légitimité du syndicalisme ouvrier et réclamait la distribution, en parts équitables, des produits du travail ; en cela, il s'opposait au catholique intégriste Donoso Cortès, auquel Routhier réfère dans ses *Causeries*.

45. Note de Fréchette : *M. Routhier s'en est bien donné garde.*

QUATRIÈME LETTRE

Le 6 décembre 1871, lendemain de la publication dans l'Événement *de la troisième lettre de Fréchette, Routhier fait paraître dans* le Nouveau monde *la suite de sa réponse à la deuxième lettre de son adversaire. Critique littéraire, il remarque avec satisfaction que Fréchette a suivi son conseil de ne pas abuser de l'ironie ; il lui recommande de s'abstenir désormais des familiarités et des invectives. Logicien, il réfute les allégations de Fréchette : il prétend n'avoir jamais cherché à discréditer Mgr Taschereau (il impute même à Fréchette l'inconvenance d'insinuer que l'archevêque de Québec est un ami des libéraux) et se refuse à voir un crime dans les baignades de la Gatineau. Moraliste, il reproche à Fréchette de prêcher la clémence et la charité à grand renfort de maximes évangéliques, lui qui ne se prive pas d'abreuver d'injures ses adversaires politiques, comme le prouvent des passages de* la Voix d'un exilé *(les vers 19-30 de la première partie, octobre 1866, et les vers 145-146 de la deuxième partie, mai 1868).*

La riposte de Fréchette paraît dans l'Événement *le 12 décembre 1871.*

Mon cher monsieur Basile,

Ah ! par exemple, vous êtes trop exigeant. J'ai tout fait pour vous être agréable. J'ai même renoncé aux figures de

---

TEXTE DE BASE : *Lettres à Basile à propos des « Causeries du dimanche » de M. A.-B. Routhier*, Québec, L'Événement, 1872, p. 31-41.

VARIANTES : I « Les *Causeries du dimanche*, par A.-B. Routhier. Quatrième lettre à l'auteur », *l'Événement*, 12 décembre 1871, p. 1. II *Les Guêpes canadiennes*, t. II, Ottawa, A. Bureau, 1882, p. 61-71.

1 II *MON CHER MONSIEUR BASILE.* // Ah 3 I,II agréable ; j'ai

rhétorique[1] qui n'ont pas l'honneur de vous revenir, et voilà que vous voulez me priver du plaisir de vous donner le nom si euphonique que, dans un moment de prophétique inspiration, votre parrain a cru le plus propre à désigner votre intéressante individualité. En cela, paraît-il, je me rends coupable d'une « inconvenante familiarité[2] ». Vraiment, monsieur Basile, vous vous autorisez si souvent de notre « vieille amitié » pour me décocher une foule de petits traits plus ou moins assassins, il me semble que je puis bien m'en prévaloir jusqu'au point de vous appeler par votre petit nom. Et puis, vous l'admettrez, ce nom-là a je ne sais quel cachet particulier ; il a comme un parfum de[3]... de quelque chose, quoi : enfin il me plaît. *Basile* ! cela en dit si long en quelques lettres ; cela peint si bien mon homme ! Il est probable que c'est précisément pour cette raison-là, que ce doux nom vous turlupine tant. Ma foi, tant pis, je n'y puis rien. Je me suis prêté jusqu'ici à presque toutes vos petites exigences ; mais sur ce point, – inutile pour vous d'y revenir si souvent, – je suis inflexible comme un dieu terme.

Donc, Basile tu as été et Basile tu seras[4]. C'est plus fort que moi.

Vous n'avez pas le droit de vous plaindre, du reste. Il me semble que je suis accommodant comme pas un. Voyez ! vous m'accusez d'avoir des défauts : je ne le conteste pas : *l'Imitation*

4 II revenir ; et 9 II inconvenante *familiarité* <ital.>. *Pourtant*, monsieur 15 II parfum, *sui generis* <ital. : deux mots> ; enfin 16 I,II plaît. *Basile* <rom.> ! cela 18 II tant. *Alors* tant 23 II été, et 27 II l'*Imitation de Jésus-Christ* <ital. : trois mots> nous

1. « L'autre jour, je lui ai conseillé de changer de ton, en lui représentant qu'il abusait de l'ironie, et qu'une figure de rhétorique ne devait pas avoir une longueur de quatre colonnes » (« Lettres et fragments. V », *NM*, 6 décembre 1871, p. 1).

2. « Enfin, je lui ai reproché d'abuser un peu de mon nom de baptême, et sa seconde lettre répète un peu moins souvent cette appellation. C'est toujours cela de gagné, mais je veux obtenir davantage. Dans son propre intérêt, et au seul point de vue du goût littéraire, M. Fréchette devrait supprimer entièrement cette inconvenante familiarité » (*loc. cit.*).

3. De « basilic », peut-être, plante originaire des Indes qui exhale une odeur pénétrante (ses feuilles servent de condiment et d'aromate) ; aussi, petit saurien d'Amérique centrale (sorte d'iguane) et serpent fabuleux au regard meurtrier.

4. « Basile il est et Basile il restera », ironisait naguère Hector Fabre (Un Français, « Basile », *Év*, 20 décembre 1870, p. 1).

nous enseigne qu'il faut se mépriser soi-même[5]. Vous prétendez que j'ai peu ou point d'esprit : je m'en glorifie en songeant
30 que vous appelez les Dupanloup[6], les Thiers[7], les Favre[8], les Simon[9], les Pelletan[10], les Picard[11], des « phraseurs sans science

29 II d'esprit ; je

5. *L'Imitation de Jésus-Christ* abonde en préceptes de cette sorte ; voir livre I, chap. II ; livre III, chap. VII et XIII.

6. Félix Dupanloup (1802–1878), évêque d'Orléans (1849), fut l'un des chefs du catholicisme libéral durant le règne de Napoléon III et l'adversaire résolu de Louis Veuillot. Député à l'Assemblée nationale (1871), élu sénateur inamovible (1876), il publia un choix de discours et de sermons, des études catéchétiques et des essais pédagogiques.

7. Adolphe Thiers (1797–1877) fut titulaire de plusieurs ministères sous la Restauration. Élu député en 1848, il vota avec la droite conservatrice contre les socialistes. Il s'opposa à l'Empire. Élu à l'Assemblée nationale (février 1871), il devint le chef du pouvoir exécutif de la République (août 1871) et forma un gouvernement d'union nationale. Conservateur en passe de devenir républicain « opportuniste », il protégeait la franc-maçonnerie. Il publia une *Histoire de la Révolution* (1823–1827) et une *Histoire du Consulat et de l'Empire* (1840–1855).

8. Jules Favre (1809–1880), d'abord député à l'Assemblée constituante (1848) puis à l'Assemblée législative (1849), se prononça contre le coup d'État du 2 décembre. Député de la Seine (1863), il fit partie de l'opposition républicaine au régime impérial. Après la chute de l'Empire, il cumula les fonctions de ministre des Affaires étrangères et de vice-président sous le gouvernement de la Défense nationale (9 février 1871–18 mai 1873). Il s'était affidé à la franc-maçonnerie en 1869.

9. Simon Suisse, dit Jules Simon (1814–1896), élu député républicain en 1863, devint l'un des membres les plus actifs de l'opposition au régime impérial. Après la chute de l'Empire, il fut nommé ministre de l'Instruction publique et des Cultes sous le gouvernement de la Défense nationale. Il assuma quelque temps les fonctions de président du Conseil et de ministre de l'Intérieur (1876–1877). Il publia plusieurs essais de philosophie et de morale, dont *la Religion naturelle* (1856), *la Liberté de conscience* (1859) et *la Liberté de penser* (1870). Il fut initié à la loge de Boulogne-sur-Seine, Le Réveil maçonnique, en 1870.

10. Eugène Pelletan (1813–1884), après s'être opposé à l'Empire, devint membre du gouvernement de la Défense nationale. Élu député des Bouches-du-Rhône (1871), il siégea à l'extrême gauche. Collaborateur d'Émile de Girardin à *la Presse*, il se fit le théoricien du progrès continu et publia plusieurs ouvrages, dont *Profession de foi du XIX^e siècle* (1852), *les Droits de l'homme* (1858), *Décadence de la monarchie française* (1860) et *la Femme au XIX^e siècle* (1869). Affilié à une loge parisienne, L'Avenir, il devint membre du conseil de l'Ordre du Grand-Orient.

11. Ernest Picard (1821–1877), élu à l'Assemblée législative (1857), siégea avec l'opposition républicaine. Il devint ministre des Finances sous le gouvernement de la Défense nationale (1870–1871) et ministre de l'Intérieur sous le gouvernement de Thiers (1871–1873). Son affiliation à la maçonnerie daterait d'avant 1858.

véritable[12] ». Vous insinuez avec grâce que ma clientèle ne vaut pas la vôtre[13] : je suis d'autant mieux disposé à l'admettre que je n'ai jamais fait la courbette au gouvernement pour obtenir la charge d'avocat de la couronne pour le district de Kamouraska. Vous dites que je n'ai aucune notion de savoir-vivre et de bonne éducation : je ne m'en affecte guère, attendu que je trouve un correctif très éloquent dans vos *Causeries*, où vous me donnez le doux nom d'« ami » presque à chaque ligne. Enfin, vous ajoutez que mes vers ne valent rien : c'est bien triste, mais je me console en me rappelant que vous m'avez prié plus d'une fois de corriger les vôtres.

Convenez que je prends bien les choses, monsieur Basile.

Et puis, voyez donc ! Vous m'appelez « traître », « matador », « gamin », « scapin » ; vous me jetez à la figure les mots de « niaiseries », de « mensonge », de « police correctionnelle » ; que dis-je, vous êtes assez impitoyable pour m'écraser sous l'épithète horripilante d'« exilé chicagouin[14] »... et je ne rétorque pas. Avouez-le, monsieur Basile, vous avez rarement rencontré un adversaire d'aussi bonne composition que moi.

C'est peut-être ce qui vous a engagé à prévenir le public que notre polémique doit encore durer « trois mois[15] », à moins

33 II vôtre ; je 37 II éducation ; je 38 II correctif éloquent 40 II rien ; c'est 41 II prié, plus d'une fois, de 42 I,II vôtres. Convenez 44 II voyez *encore* ! Vous 46 I,II de « *mensonges* », de

12. Dans ses *Causeries du dimanche*, Routhier avait attribué la cause de la décadence française à « l'école *libre-penseuse* » qui sévissait dans les arts et dans les sciences ; quant aux orateurs, c'étaient « pour la plupart des phraseurs sans science véritable » (p. 18). Il ne citait aucun nom. Mais dans sa réplique à la « deuxième lettre à Basile », il traitait Buies et Fréchette de « pauvres phraseurs » (« Lettres et fragments. IV », *NM*, 30 novembre 1871, p. 1).

13. « Lettres et fragments. V », *NM*, 6 décembre 1871, p. 1. Routhier avait déjà été plus explicite : en 1868, recevant de Chicago le texte de la première année de *la Voix d'un exilé*, le jeune avocat de Kamouraska avait plaint Fréchette de ce que sa « clientèle lui laissait assez de loisirs pour lui permettre de les versifier et de les mettre en volume » (*Causeries*, p. 215).

14. « Un peu de patience, s'il vous plaît, ô matador ! » ; « [M. Fréchette] descend au rôle du gamin qui insulte un gentilhomme » ; « Scapin n'a jamais été chef de parti » ; « Comment ! vous m'auriez éreinté d'un seul coup, vous, l'exilé chicagouin, *le giaour errant* ! » (« Lettres et fragments. V », *NM*, 6 décembre 1871, p. 1) ; « [M. Fréchette] s'embusque au coin d'une rue, dans une ville étrangère [Chicago], à l'abri des lois de son pays et de la police correctionnelle » (« Lettres et fragments. III », *NM*, 23 novembre 1871, p. 1).

15. « Quand vous aurez conduit la polémique pendant trois mois [...] » (« Lettres et fragments. V », *NM*, 6 décembre 1871, p. 1).

que vous ne l'ayez fait pour vous excuser de mettre quinze jours à répondre à chacune de mes lettres. Dans tous les cas, je n'oserais pas assumer la tâche de vous suivre si longtemps : et cela pour deux raisons. D'abord, je ne suis point payé à tant la ligne, moi[16] ; et puis si je dois juger de vos prochains articles d'après ceux que vous avez déjà publiés, le débat me semble à peu près clos à l'heure qu'il est. En effet, vous avez tout rengainé et tout avalé. Vous n'avez pas maintenu un seul de vos avancés ; vous n'avez pas paré une seule de mes attaques, et dans votre dernier article surtout, vous abandonnez entièrement le terrain sur lequel avait commencé la contestation.

Voyons si la chose n'est pas exacte.

1° Vous m'avez accusé d'irréligion et d'impiété : – rengainé !

2° Vous avez écrit que j'avais diffamé les institutions de mon pays : – rengainé !

3° Vous m'avez taxé de *lâcheté* pour ne m'être pas enrôlé au service du pape : – rengainé !

4° Vous avez prétendu que les libéraux canadiens qui se disent catholiques sont des hypocrites : – rengainé !

5° Vous les avez montrés comme des ennemis de l'ordre et de la religion : – rengainé !

6° Vous avez avancé que j'étais blessé de vos appréciations littéraires, et que vous aviez une lettre pour le prouver : – rengainé !

---

53 II vous *n'*ayez fait *cela* pour 55 I,II pas, *moi,* assumer 55 II suivre *aussi* longtemps *;* et 57 II ligne ; et 60 II pas *gardé une seule* de vos *positions* ; vous 63 II la *discussion.* // Voyons 69 II lâcheté <ital.> *parce que je ne me suis* pas

16. Depuis le 17 octobre 1871, Routhier faisait partie de l'équipe rédactionnelle du *Nouveau monde.* Quelque vingt ans plus tard, Fréchette, journaliste à *la Patrie,* se fit servir la même critique : « On ose dire, cher réformateur, que votre plume est tarifée. On prétend ouvertement que vos articles sont payés à raison de cinq centins la ligne. Protestez, poète, protestez, mais cela vous sera difficile. Voilà donc votre diffusion expliquée : vous tirez à la ligne, car il ne faut pas négliger les petits bénéfices » (Dixi, « La question Fréchette-Baillargé. Seul dans la lice », *CC,* 12 mai 1893, p. 2).

Voilà, monsieur Basile, le chapitre de vos reculades ; passons à celui des pilules qu'il vous a fallu digérer :

1° Je vous ai pris en flagrant délit de mesquine réclame : – avalé !

2° Je vous ai accusé de faire le nécessaire auprès du clergé dont les plus hautes autorités vous répudient ouvertement : – avalé !

3° J'ai fait voir le suprême ridicule de votre raisonnement au sujet des grandes questions qui intéressent le pays : – avalé !

4° J'ai montré votre école se servant du crucifix comme d'un marchepied, et du sanctuaire comme d'un tripot : – avalé !

5° J'ai prouvé que, tout en faisant si grande parade de vos principes religieux, vous fouliez aux pieds les enseignements de l'Église dans vos discussions scandaleuses : – avalé !

J'en passe et des meilleures[17].

Vous sentez bien, monsieur Basile, qu'en face d'un adversaire de cette force un homme sérieux n'a rien de mieux à faire qu'à cesser toute discussion, à moins que, comme moi, il ne s'amuse à rire des divagations d'un esprit malade qui vous répond Carcassonne, lorsqu'on lui parle Pontoise. Je vous l'ai déjà dit, on aime à rire, et c'est à cette circonstance que vous êtes redevable de l'attention qui s'attache à notre petite polémique, et de la complaisance que je mets à vous faire poser.

D'honneur, je vous croyais plus fort, monsieur Basile. Je m'attendais à des sophismes, à quelque chose enfin ; mais non, rien ! moins que rien !

Des raisonnements de la force de celui-ci, par exemple : monsieur Fréchette n'a pas le droit de citer les auteurs sacrés,

94 II force, un 101 II Basile. // Je

17. Hémistiche d'*Hernani* (1830), acte III, scène 6, v. 1164. Locution elliptique proverbiale que Routhier venait lui-même d'utiliser pour conclure la transcription d'une liste d'insultes servies aux partisans de la Confédération dans *la Voix d'un exilé* (« Lettres et fragments. III », *NM*, 23 novembre 1871, p. 1).

lui qui a commis des philippiques[18] comme *la Voix d'un exilé*, et deux longues colonnes pour délayer cette ineffabilité !

Voyons, monsieur Basile, tendez les oreilles, et essayez de comprendre. En supposant même que j'aurais manqué aux préceptes chrétiens en attaquant *politiquement* des hommes *politiques*, je ne me suis jamais fait fort de parler au nom de la religion, moi. Mais vous, monsieur Basile, quand vous vous posez en modèle de toutes les vertus, en défenseur de l'arche d'alliance, en interprète infaillible de la doctrine évangélique, n'ai-je pas le droit de vous dire que vous méconnaissez cette même doctrine, en éclaboussant à cœur joie la réputation de votre prochain, et en essayant de faire de la religion la complice de vos haines injustes et de vos ambitions mesquines ? Comprenez-vous, monsieur Basile, que nous ne sommes pas dans les mêmes conditions ; et qu'en citant les Pères de l'Église et les évangélistes qui parlent de charité, je n'ai pas eu la prétention de me donner comme inattaquable sous ce rapport, mais que tout se réduisait à vous dire : Médecin, guéris-toi, toi-même[19] ?

Vous devez saisir la chose, monsieur Basile ; cela me semble assez clair, même pour vous !

À propos de *la Voix d'un exilé*, si vous tenez – comme tout me porte à le croire – à ce que *le Nouveau monde* la reproduise en entier, je pourrai vous en adresser la dernière édition, monsieur Basile. Vous y trouverez certaines notes explicatives[20], appuyées sur des faits de notoriété publique, qui vous édifieront complètement au sujet de certaines choses que vous feignez de

112 II Basile, *c'est autre chose. Quand* vous 123 11 dire : *médecin*, guéris-toi

18. « [...] disséquons un peu sa dernière philippique » (« Lettres et fragments. V », *NM*, 6 décembre 1871, p. 1).

19. *Luc*, IV, 23. « Ô mauvais médecin qui pleures de souffrir / Et qui ne trouves rien de bon pour te guérir ! » (Eschyle, *Prométhée enchaîné*, première partie, scène 5) ; « Tu veux guérir autrui, quand tu es couvert de plaies toi-même » (Euripide, cité par Plutarque, *Œuvres morales*, t. I, première partie, Paris, Les Belles Lettres, « Universités de France », 1989, p. 134).

20. *La Voix d'un exilé. Poésies canadiennes*, Chicago, L'Amérique, 1869, p. 43-46.

ne pas comprendre, telles que l'idylle de la Gatineau[21], par exemple. Cela pourra en même temps intéresser tout particulièrement les lecteurs du *Nouveau monde*, dont le rédacteur en chef[22] (à cette époque) était l'un des héros de cette romanesque aventure. Du reste, il y en a pour bien des gens, car la nomenclature est jolie. Les églogues de Kamouraska n'y figurent pas ; mais qu'à cela ne tienne, je puis ajouter un post-scriptum qui relaterait, par exemple, les faits et gestes d'un saint homme que vous connaissez, lequel fut troublé, un soir, dans ses nocturnes et sentimentales œuvres de piété, par des mauvais plaisants qui lui présentèrent un certain vase qui n'est point le « pot aux roses ». C'est à votre service, monsieur Basile.

Comme vous êtes gauche aussi ! On dirait que vous ne vous étudiez qu'à me donner des armes pour vous combattre. Ainsi par exemple, tout en me gratifiant des jolies épithètes que je citais plus haut, vous avez l'aplomb de dire que je « glisse sur la pente de l'invective[23] » ; et à l'appui de cette assertion, vous avancez carrément que je vous ai appliqué le mot de « race de vipères[24] ». D'abord, vous avez rêvé cela, monsieur Basile, mais l'eussé-je fait[25], qu'auriez-vous à dire ? N'avez-vous pas écrit cette phrase dans vos *Causeries du dimanche*, en parlant de

133 II pas *connaître*, telles 134 II pourra, en même temps, intéresser 136 I,II chef était 137 II *y a là de quoi amuser* bien 139 II pas *encore* ; mais 139 I,II puis *mettre* un 141 II fut *interrompu*, un 147 II Ainsi, par

21. Voir *supra*, p. 161, n. 8.

22. Joseph Royal (1837–1902), d'abord journaliste, fut tour à tour rédacteur à *la Minerve* (1857), cofondateur de *l'Ordre* (1858), propriétaire-rédacteur de *l'Écho du Cabinet de lecture paroissial de Montréal* (1862), cofondateur de *la Revue canadienne* (1864) et rédacteur en chef du *Nouveau monde* (1867). Vers novembre 1867, Mgr Bourget le nomma secrétaire du comité de formation du contingent des zouaves pontificaux. Il entreprit ensuite une carrière politique sous l'égide du Parti conservateur. En 1870, à l'invitation de Mgr Taché, il se rendit au Manitoba pour y servir la cause des Métis comme député à l'Assemblée provinciale puis, en 1879, à la Chambre des communes. En 1888, il devint lieutenant-gouverneur des Territoires du Nord-Ouest. De retour au journalisme en 1893, il prit la relève de Joseph Tassé à la direction de *la Minerve*.

23. « [...] j'observe que M. Fréchette glisse rapidement sur le terrain de l'invective » (« Lettres et fragments. V », *NM*, 6 décembre 1871, p. 1).

24. « [...] dans sa seconde lettre, il m'applique le mot de Jésus aux pharisiens : race de vipères ! c'est un terme un peu raide et qui fait présager une suite orageuse » (*loc. cit.*).

25. Il l'a fait, bien qu'en termes ambigus : voir *supra*, p. 163, l. 101-105.

saint Jean-Baptiste[26] : « ... les Pharisiens baissaient la tête devant ce *langage énergique, que notre siècle efféminé appelle violent,* et dont le Christ s'est servi tant de fois, *race de vipères,* etc.[27] » ?

Plus loin, vous jurez vos grands dieux, avec un sérieux impayable, que pendant votre élection – en 1867 ! – vous n'avez jamais traité votre adversaire, M. Pelletier, de démolisseur de colonnes et d'assassin de Mgr Darboy. Elle est bonne, la farce ! Mais songez donc, mon cher monsieur Basile, qu'à cette époque, Mgr Darboy se portait fort bien, et la colonne aussi !... Mais vous êtes d'une naïveté incroyable, ou bien vous conspirez contre ma vie : vous avez juré de me faire crever !

Vous niez aussi avoir voulu faire la leçon à Mgr de Québec[28], qui a publiquement traité les libéraux comme des catholiques[29]. C'est bien ; j'aime à vous voir, une fois au moins, à la question. Mais dites-moi, monsieur Basile, que signifie donc cette phrase que je lis, dans votre pamphlet : « *Il ne faut pas cesser de le combattre* (le libéralisme en Canada) ; car de toutes les *doctrines subversives*, c'est la plus spécieuse et la plus insinuante[30] » ?

Et cette autre : « La nouvelle école qui *s'introduit parmi nous*, c'est le *catholicisme libéral*, et c'est elle que nous sommes disposés à combattre[31] » ?

158 II que, pendant votre élection, – en 164 I,II vie ; vous 164 II crever *de rire.* // Vous 168 II Mais *alors* dites-moi 170 II libéralisme *canadien*), car

26. « Jean disait donc aux foules qui venaient se faire baptiser par lui : "Engeance de vipères, qui vous a incités à vous soustraire à la colère qui vient ? Que vos actes correspondent donc à votre repentir [...]. Déjà même la cognée est à la racine des arbres : tout arbre qui ne produit pas de bon fruit va être coupé et jeté au feu" » (*Luc*, III, 7-9).

27. *Causeries*, p. 11 ; c'est Fréchette qui souligne.

28. Mgr Taschereau.

29. À l'invitation du directeur du pensionnat de l'Université Laval, l'abbé Pierre Roussel, les anciens étudiants de l'institution s'étaient réunis, le dimanche 10 décembre 1871, pour célébrer la fête patronale de l'Immaculée Conception. Mgr Taschereau présidait l'assemblée. « On voyait près de l'Archevêque MM. Pantaléon Pelletier, F[rançois] Langelier et L.-H. Fréchette. Il manquait M. Routhier pour qu'on pensât à s'étonner de voir là, parmi les anciens élèves, des gens pour le salut desquels l'auteur des *Causeries du dimanche* prie constamment » ([anonyme], « La fête de l'Université Laval », *Can*, 13 décembre 1871, p. 2).

30. *Causeries*, p. 234 ; c'est Fréchette qui souligne.

31. *Ibid.*, p. 178.

Et encore celle-ci : « *Défions-nous* de ces tangentes qui conduisent à l'abîme, sous les beaux noms de libéralisme et de catholicisme libéral[32] » ?

Enfin, n'avez-vous pas écrit un chapitre tout entier[33] pour démontrer que les libéraux canadiens, qui forment l'opposition nécessaire à tout gouvernement constitutionnel, sont des disciples de Voltaire[34], et que, lorsqu'ils se disent catholiques, c'est pour mieux atteindre leur but qui est de détruire la religion ?

Que donnez-vous à entendre par là ? N'est-ce pas exactement comme si vous disiez à Mgr de Québec : « Monseigneur, vous invitez des orateurs libéraux à prendre la parole dans une démonstration en faveur du souverain pontife ; c'est une bêtise que vous faites, attendu que ces libéraux sont tous imbus de doctrines voltairiennes ; s'ils font acte de religion, c'est pour mieux cacher leur jeu. Il ne faut pas cesser de les combattre, autrement vous nous conduirez à l'abîme. Vous n'entendez rien à ces choses-là, vous, Monseigneur ; mais c'est moi, Basile Routhier, qui vous le dis. »

Mais ce n'est pas là la seule circonstance où vous vous placiez en opposition directe avec votre premier supérieur ecclésiastique ; j'y reviendrai plus bas. En attendant, sachez que vous faites un avancé gratuit en disant que j'ai représenté Sa Grâce Mgr l'archevêque de Québec comme un ami « particulier » des libéraux[35] ; j'ai seulement fait ressortir le contraste de votre conduite si intolérante avec la sienne qui est toute de conciliation. Mgr de Québec n'ignore pas, lui, qu'il y a deux

181 II sont *les* disciples 187 II une *folie* que vous faites *;* ces 191 II autrement *ils* nous *conduiraient* à 193 II dis. » *// Et* ce 196 II ecclésiastique, *monsieur Basile* ; j'y reviendrai plus *loin.* En 197 II un *nouvel accroc à la vérité* en 197 II représenté Mgr 199 II contraste *qui existe entre* votre conduite si intolérante *et* la

32. *Ibid.*, p. 110 ; c'est Fréchette qui souligne.

33. *Ibid.*, chap. xv, « Du libéralisme en Canada », p. 91-96.

34. Voltaire, « l'Esprit du Mal fait homme » (*Causeries*, p. 145), était redevenu d'actualité quelques mois avant le début de la polémique : le 9 septembre 1870, *le Courrier du Canada* citait un article de *l'Univers* dans lequel Veuillot reprochait au *Siècle*, propriété d'« un dévot de Voltaire », Léonor Havin, d'avoir procédé à l'érection de « la statue prussienne et athée » du philosophe, « la statue du blasphème ».

35. « De quel droit veut-il représenter l'Archevêque comme un ami des libéraux ? » (« Lettres et fragments. V », *NM*, 6 décembre 1871, p. 1).

espèces de libéralisme : le libéralisme religieux qui est condamné par l'encyclique *Quanta cura*[36], et le libéralisme purement politique, dont les principes sont laissés à la libre discussion des hommes[37].

Étudiez donc un peu, monsieur Basile, avant d'aborder les sujets que vous avez la prétention de traiter. Ouvrez les grands auteurs de théologie, le cardinal Bellarmin[38], par exemple, et vous verrez la différence qu'ils font entre le pouvoir civil et le pouvoir ecclésiastique, dans leur origine et dans leurs attributions :

> D'où suit, dit Bellarmin, une double différence, entre la puissance politique et la puissance ecclésiastique : 1° Différence du côté du sujet, puisque la puissance politique se trouve *dans la multitude*, et la puissance ecclésiastique dans un homme *immédiatement* comme dans son sujet ; 2° Différence du côté de la cause, puisque la puissance politique, considérée généralement, est de droit divin, et en particulier, *du droit des gens*. Tandis que la puissance ecclésiastique est *de toute manière* de droit divin, et émane *immédiatement* de Dieu[39].

36. L'encyclique *Quanta cura* (8 décembre 1864) constituait l'avant-propos du *Syllabus errorum* ou *Catalogue des principales erreurs du temps présent*, qui contenait quatre-vingts propositions à proscrire concernant le dogme, la morale, la constitution de l'Église et les rapports de l'Église avec les sociétés civiles ; y étaient notamment condamnés le naturalisme, le rationalisme, le socialisme et l'indifférentisme. Ce document bouleversa les catholiques libéraux, qui y voyaient le rejet de la société moderne.

37. Depuis plusieurs années déjà, les libéraux canadiens-français s'efforçaient de prouver qu'ils n'étaient pas les libéraux que Rome poursuivait de ses condamnations. Seul Wilfrid Laurier sut donner quelque crédibilité à l'idée que « le libéralisme catholique n'est pas le libéralisme politique », dans la célèbre conférence qu'il prononça à Québec le 26 juin 1877 (« Discours sur le libéralisme politique prononcé par W. Laurier [...] », *Év*, 28 juin 1877, p. 2-3), après l'avoir soumise à l'approbation d'un conseiller de Mgr Taschereau – peut-être l'abbé J.-B.-Z. Bolduc. Quelques mois plus tard, le 11 octobre 1877, un mandement collectif des évêques de la province proclama hautement la distinction entre les deux formes de libéralisme. Mais ces déclarations ne désarmèrent pas les ultramontains, toujours persuadés d'une parfaite collusion entre les libéraux locaux et les libéraux européens.

38. Robert Bellarmin (1542–1621), jésuite, théologien du pape Clément VIII (1589) qui l'autorisa à publier une édition corrigée de la *Vulgate* de Sixte Quint (1582) et qui le créa cardinal (1598), fut le plus savant des controversistes de son temps. Il s'appliqua à réfuter point par point les différentes professions de foi protestantes.

39. *Disputationes de controversiis christianae fidei adversus hujus temporis haereticos* (1582), livre III (*De Laicis*), chap. VI, cité par J. Balmès, *le Protestantisme*, t. II, p. 108.

Est-ce assez clair, qu'en dites-vous ?

Et puis, vous n'êtes pas plus véridique en disant que je m'abrite derrière l'université Laval.

Non, monsieur Basile, vous vous trompez ; seulement, j'honore et vénère cette noble institution, tandis que votre école, elle, a déjà plus d'une fois essayé de la mordre au talon. Ce n'est pas plus malin que cela.

Quant à ce qui est de m'abriter derrière Mgr l'archevêque, il n'y a pas de danger qu'on puisse vous reprocher d'en faire autant, vous qui lui passez devant le nez pour aller chercher, pour votre livre, des approbations épiscopales dans un autre diocèse.

Vous direz peut-être que votre pamphlet a été imprimé à Montréal[40] ; mais personne n'ignore qu'il a d'abord paru dans les journaux de Québec[41] ; et comme vous appartenez à ce diocèse, les lois du bon sens comme celles du savoir-vivre, vous faisaient un devoir de vous adresser d'abord à Mgr de Québec.

Comment n'avez-vous pas senti la grossière inconvenance que vous commettiez là ! Ne savez-vous pas que c'est un sanglant soufflet que vous avez donné ainsi à la face de votre archevêque ! Oh ! je sais bien, moi, ce qui vous a empêché de demander son approbation ; c'est que vous saviez que vous ne l'obtiendriez pas. Si je ne dis pas vrai, prouvez-le en en publiant une. Je vous défie, entendez-vous, je vous défie de l'obtenir[42] !

Et puis que signifie cette longue réclame que vous venez de publier en faveur de l'œuvre du père Monnot[43], quand vous

223 I Laval. Non 225 II cette institution, tandis que votre école *et vous même, avez plus d'une fois déjà* essayé de la mordre au talon. *Voilà la différence.* // Quant 229 I,II vous *en* reprocher 230 II autant, *à* vous, qui lui passez *cavalièrement* devant le nez *en allant* chercher 235 II ce *dernier* diocèse 237 II Mgr *Taschereau.* // Comment 240 II donné à 244 I,II l'obtenir ! <sans appel de note>

40. Chez C.-O. Beauchemin et Valois, libraires-imprimeurs, 237 et 239, rue Saint-Paul.

41. Dans *le Courrier du Canada*, du 25 février 1870 au 31 mars 1871.

42. Note de Fréchette : *M. Routhier n'a jamais répondu à ce défi.*

43. Ambroise Monnot, jésuite, pour étendre sa mission du Liban aux villes syriennes de Damas et d'Alep, voulut solliciter à cette fin les catholiques de l'Amérique du Nord. De Montréal, où il était arrivé vers le milieu de sep-

savez que la prédication de cette œuvre jusqu'alors simplement tolérée dans le diocèse, vient d'être expressément suspendue par l'archevêque[44] ? N'est-ce pas une autre preuve de votre esprit d'insubordination ?

Je veux bien croire que cette œuvre est excellente en elle-même, et que la permission de la prêcher n'a été retirée que pour des considérations toutes particulières. Mais est-ce bien à vous de vous faire le juge de ces considérations, et de dire à votre archevêque : « Vous trouvez, vous, que les sommes recueillies pour cette œuvre ont atteint un chiffre qu'il ne serait pas sage de laisser dépasser ; eh bien, moi, Basile Routhier, je prétends que vous avez tort ; et si vous nous empêchez de prêcher dans la chaire, je prêcherai dans les journaux ! »

Voilà pourtant ce que vous faites, monsieur Basile[45].

---

248 II expressément *défendue* par 258 I,II tort, et 259 II journaux ! » Voilà

---

tembre 1871, il s'achemina vers Québec. Muni de l'autorisation conditionnelle que lui accorda Mgr Taschereau, il fit le tour des paroisses du diocèse, à chaque endroit évoquant les persécutions de Syrie (juin-juillet 1860) ou décrivant les lieux saints de Palestine. Ses dons oratoires faisaient merveille : on foulait les billets de banque dans d'immenses sacs ; ceux des fidèles trop pauvres pour payer en pleuraient de chagrin (voir C., « Le R. P. Monnot à S[ainte]-Louise », *CC*, 3 novembre 1871, p. 2). Quittant le Canada, il parcourut ensuite quelques États américains, pour rentrer à Beyrouth deux ans plus tard. Grâce aux fonds recueillis, il put construire une église, un collège (qui allait devenir, en 1881, l'université Saint-Joseph), les deux résidences de Damas et d'Alep, fonder un journal catholique en langue arabe et publier une traduction, dans la même langue, de la Bible. Dans son histoire de la Compagnie de Jésus en France, *Histoire d'un siècle (1814-1914)*, le père Joseph Burnichon ne fit allusion qu'à la tournée du quêteur aux États-Unis.

44. Le père Monnot rencontra pour la première fois Mgr Taschereau le 29 septembre 1871. Au début, l'archevêque refusa son accord, soit parce qu'un prêtre des Missions étrangères, l'abbé C. C. Dallet, venait d'effectuer une tournée semblable, soit parce qu'il ne voulait pas concurrencer une souscription en cours au bénéfice du Collège de Sainte-Anne-de-la-Pocatière. Il donna enfin son autorisation, mais seulement jusqu'à la Toussaint. Puis voyant que la quête se poursuivait au-delà de l'échéance, il pressa le missionnaire de l'interrompre (10 novembre 1871). Quinze jours plus tard, cependant, il aurait consenti à adhérer à la « Croisade spirituelle », qui essaima ensuite au diocèse de Rimouski.

45. « Croisade spirituelle. Les missions d'Orient », *CC*, 4 décembre 1871, p. 2. Selon Routhier, non seulement l'éloquence du missionnaire, mais les précieux bénéfices spirituels promis en retour d'une contribution, drainaient d'importantes sommes d'argent : « [...] même les pauvres et les domestiques ont trouvé le dollar requis. »

Mais pourquoi raisonner avec un homme qui regarde l'invention de l'imprimerie comme une œuvre diabolique ; qui blâme tous les progrès modernes comme propageant nécessairement le *naturalisme* ; qui dit que notre siècle marche comme une écrevisse, et qui affirme que le journalisme est une des plaies de l'humanité[46] ?

Le fait est, monsieur Basile, que vous n'êtes pas capable de dire un mot sans vous enferrer à faire pitié. Prenez donc le parti de vous taire. Lisez *l'Imitation* ; vous y trouverez cette phrase : « Si les hommes prenaient autant de soin à déraciner les vices de leur cœur, et à y semer les vertus, qu'ils s'en donnent à *agiter des questions*, on ne verrait pas tant de maux et de scandale parmi le peuple[47]. »

« Un zèle trop ardent, dit le père de Colonia, mène souvent au-delà du but, et fait tomber dans l'égarement[48]. » Prenez garde, monsieur Basile !

Un mot de plus. Vous dites dans votre dernière lettre, avec un air de touchante humilité : « Mes adversaires en général ont peu d'haleine et ils ne vont pas loin. La polémique produit sur leur cerveau le même effet qu'une machine pneumatique. Le vide s'y fait bientôt, et tout à coup l'air manque[49]. »

Il n'y a toujours pas de danger qu'un semblable accident puisse jamais arriver au vôtre : car il n'est pas difficile de

266 I,II l'humanité ? <sans appel de note> 269 II Lisez l'*Imitation de Jésus Christ* <ital. : quatre mots>, vous 272 II de *scandales* parmi 282 I danger *que l'air manque* au vôtre *:* car II danger *que cet* accident *arrive* au vôtre *monsieur Basile :* car

46. Note de Fréchette : *Voir les* Causeries du dimanche. – « Tous les progrès du XIX^e^ siècle tendent à propager cette grande erreur [le naturalisme] » (*Causeries*, p. ix) ; « Dans nos idées, il y a eu progrès à rebours : le XIX^e^ siècle a marché comme l'écrevisse, puisque en réalité l'immense travail de l'esprit humain dans ce siècle a été de tout remettre en question, et de répandre sur la terre la semence désastreuse d'un scepticisme universel » (p. 98).

47. *L'Imitation de Jésus-Christ*, trad. (faussement attribuée au jésuite Jérôme de Gonnelieu) de Jean-Baptiste Cusson, imprimeur et avocat au Parlement, Tours, Alfred Mame et fils, 1866, p. 9 : « peuple *ni tant de relâchement dans les monastères* ». C'est Fréchette qui souligne.

48. D. de Colonia, *la Religion chrétienne, autorisée par le témoignage des anciens auteurs païens*, Paris et Besançon, Gauthier frères et C^ie^, 1826, p. xlvii : « ardent *et quelquefois même trop d'esprit* ».

49. « Lettres et fragments. V », *NM*, 6 décembre 1871, p. 1.

s'apercevoir qu'il renferme trop de vent pour que l'air y manque
285 jamais !

Le mardi 12 décembre 1871.

284 I qu'il *n'est rempli que de vent ! // Allons, ne m'en veuillez pas trop, M. Basile, toutes ces petites leçons vous serviront. C'est comme cela que l'expérience s'acquiert. Qui sait, peut-être un jour, pourra-t-on dire de vous ce que le bon Lafontaine <sic> disait d'un rat célèbre : // C'était un vieux Routier* <ital.> *; il savait plus d'un tour : / Même il avait perdu sa queue à la bataille ! // Il manque une h* <ital.>, *mais la scie* <ital.> *y est. // Votre serviteur, //* LOUIS-H. FRÉCHETTE 285 II jamais. *// Votre Serviteur, //* LOUIS FRÉCHETTE *//* MARDI, 12

CINQUIÈME LETTRE

Routhier publie la fin de sa réponse à la deuxième lettre de Fréchette (du 28 novembre) dans le Nouveau monde *du 13 décembre 1871 et fait paraître sa réplique à la troisième lettre (du 5 décembre) dans celui du 15 décembre. Concentrant son attention sur* la Voix d'un exilé, *il veut démontrer que sa critique de naguère péchait par excès d'indulgence. Ne voyant qu'« éclats de cymbales » dans les vers rageurs du poète, il s'en prend à la volonté de destruction du polémiste : selon lui, Fréchette n'a rien ménagé pour discréditer des hommes politiques comme George-Étienne Cartier, Thomas d'Arcy McGee, Gédéon Ouimet, Louis Archambault, ni pour renverser les institutions du pays ; sa vindicte accable même la hiérarchie ecclésiastique, accusée de collusion avec les auteurs de l'« œuvre immonde » de la Confédération. Le fond de* la Voix d'un exilé *est donc « cent fois pire que la forme » : « Mépris des institutions monarchiques, mépris de nos hommes publics, mépris de notre clergé, excitation à la révolte, appel à la révolution, justification de l'assassinat politique, voilà les funestes enseignements qu'on y trouve. » Sur le point de conclure, Routhier répond aux attaques de Fréchette et de ses pareils contre sa réputation : il soutient n'avoir jamais écrit de lettres anonymes au curé de Kamouraska, l'abbé Patry, pendant la campagne électorale de 1869, ni fait distribuer de faux billets de banque par des agents électoraux ; quant à l'incident des « peintures à fresque », cela prouve seulement que la « canaille » le déteste.*

La cinquième lettre de Fréchette paraît dans l'Événement *le 19 décembre 1871.*

Mon cher monsieur Basile,

Si vos instincts n'étaient pas si mauvais, vous me feriez pitié, et j'abandonnerais la discussion par un sentiment d'humanité.

TEXTE DE BASE : *Lettres à Basile à propos des « Causeries du dimanche » de M. A.-B. Routhier*, Québec, L'Événement, 1872, p. 42-51.

VARIANTES : I « Les *Causeries du dimanche*, par A.-B. Routhier. Cinquième lettre à l'auteur », *l'Événement*, 19 décembre 1871, p. 1-2. II *Les Guêpes canadiennes*, t. II, Ottawa, A. Bureau, 1882, p. 83-93.

1 II *MON CHER MONSIEUR BASILE,* // Si 3 II par *pur* sentiment

J'ai vu, un jour, sur une grande route de la Louisiane[1], un serpent que la hache d'un passant indigné avait coupé en morceaux. Chacun de ses tronçons mutilés se tordait convulsivement ; sa gueule jetait une bave sanglante ; son dard impuissant s'agitait encore, et sa dent venimeuse mordait la poussière du chemin. Eh bien, parole d'honneur, tout serpent qu'il était, je le plaignais presque ; et c'est à peu près le sentiment que je viens d'éprouver en lisant votre dernier article.

Vous vous tordez, vous écumez, vous mordez à tout ce que vous pouvez mordre ; et, en désespoir de cause, vous vous rejetez sans cesse avec fureur sur mes écrits passés, sans vous douter que vous ennuyez le public à force de répétitions et de divagations interminables. Vous parlez si souvent de mes vers, monsieur Basile, que je commence à croire que vous voudriez m'amener à parler des vôtres. Mais soyez tranquille là-dessus ; votre troisième prix ne m'a pas rendu envieux, et votre gloire ne m'offusque pas. Le seul mal que je vous souhaite, c'est que vous en écriviez de meilleurs et j'en serai heureux.

Tout en parlant de mes écrits, et en les sassant et ressassant à l'infini, vous essayez d'y trouver la preuve que vous êtes justifiable de m'avoir taxé d'irréligion et de m'avoir montré comme un diffamateur des institutions de mon pays. Il faut voir l'argumentation ! Ma foi, si vous continuez, vous allez inventer un nouveau mode de raisonnement auquel on donnera votre nom : cela s'appellera de la logique à la Basile !

D'abord, pour prouver que j'ai diffamé les institutions de mon pays, vous citez les vers que j'écrivais pendant mon séjour aux États-Unis, contre nos ministres et contre quelques-uns des hommes flétris dont ils s'entouraient.

C'est cela même ; on voit cela d'ici : Paul Denis, J.-B. Daoust, des *Institutions*[2] ! ! !... Il ne manquait plus que cela.

---

6 I morceaux. *Chaque tronçon mutilé* se II morceaux. *Ses* tronçons mutilés se *tordaient* convulsivement 26 II l'argumentation ! *Si* vous 33 II s'entouraient. // *On* voit

---

1. Sur le séjour de Fréchette en Nouvelle-Orléans (novembre 1870–janvier 1871), voir L.-O. David, *Souvenirs et biographies*, p. 159 et 174-176.

2. « Lettres et fragments. VI », *NM*, 13 décembre 1871, p. 1. Paul Denis, député conservateur de Beauharnois à l'Assemblée du Canada-Uni (1861–1864), se serait réfugié aux États-Unis « pour échapper aux travaux forcés » (L. Fréchette, *la Voix d'un exilé*, 1869, p. 44, n. 3). Jean-Baptiste Daoust (1817–1891), élu député conservateur des Deux-Montagnes à l'Assemblée du Canada-

Quant à Messieurs Cartier[3], Chauveau[4], Ouimet[5] et autres[6], je ne crois pas que même leurs admirateurs les plus

36 I à *messieurs* Cartier II à *MM.* Cartier

Uni le 24 juillet 1864, démissionna le 6 juillet 1866 après avoir subi deux procès pour faux ; il n'en fut pas moins plusieurs fois réélu député du même comté à la Chambre des communes (1867–1872 et 1878–1891).

3. George-Étienne Cartier (1814–1873) fut député de Verchères à l'Assemblée de la Province du Canada-Uni (1848–1861), procureur général du Bas-Canada (1856–1867), coresponsable de l'administration avec John A. Macdonald (1857–1862), instigateur de la construction du chemin de fer Intercolonial, de la codification des lois du Bas-Canada et de l'abolition de la tenure seigneuriale. Après avoir pris une part déterminante à l'établissement de la Confédération, il fut député fédéral de Montréal-Est (1867–1872) et de Provencher, Manitoba (1872–1873), ministre de la Milice et de la Défense (1867–1873), en même temps que député provincial de Montréal-Est (1867–1871) puis de Beauharnois (1871–1873). Des revirements spectaculaires marquèrent l'évolution de sa carrière politique. Dans un discours à la Convention nationale française de Détroit, le 25 avril 1867, Fréchette le présenta comme un « misérable saltimbanque politique que l'histoire nommera l'assassin de sa propre nationalité » (Noë Lopan, « Convention franco-américaine des États de l'Ouest, à Détroit », *le Pays*, 16 mai 1867, p. 2). Pendant la campagne électorale de 1867, Cartier, « afin d'avoir le support de leurs familles, [aurait] fait sortir du pénitencier provincial deux criminels notoires, qui avaient encore à subir plusieurs années d'incarcération » ; en 1837, « après avoir [...] soulevé les habitants de sa paroisse natale par des discours incendiaires, [il] se sauva lâchement avant la bataille de Saint-Charles, et se retira à Burlington, Vermont, où il écrivit mille niaiseries patriotiques » ; enfin, à Montréal, « [...] il n'y a pas encore quatre ans, [il] louait à des prostituées plusieurs maisons qui lui appartenaient afin d'en retirer double revenu » (L. Fréchette, *la Voix d'un exilé*, p. 45, n. 3, 5 et 6). Sur ce dernier point, voir M. Lanctôt, « Deux questions à résoudre à propos de George-Étienne Cartier [...] », *l'Union nationale*, 5 septembre 1866, p. 2 ; sur la libération de criminels à l'occasion d'élections, voir Cyprien, « Chronique », *Pat*, 17 décembre 1881, p. 2.

4. Pierre-Joseph-Olivier Chauveau, alors Premier ministre du Québec (il le fut du 15 juillet 1867 au 27 février 1873), est le seul politicien conservateur que Fréchette traitait avec égards dans ses notes explicatives de *la Voix d'un exilé* : rappelant « la pièce de vers [« L'union des Canadas ou La fête des banquiers », 1841] dans laquelle [Chauveau] flagellait sans pitié ceux qui avaient consommé l'Union des deux Canadas », il souhaitait que l'ancien libéral, « plus noble [...] que les serviles créatures dont il est entouré », revienne à ses premières convictions (1868, p. 12, n. 1 et 2).

5. Gédéon Ouimet (1823–1905), député conservateur de Beauharnois à l'Assemblée du Canada-Uni (1858–1861) puis député des Deux-Montagnes à l'Assemblée législative (1867–1876) et procureur général (1867–1873), aurait en 1859 voulu « faire passer une loi ne tendant à rien moins qu'à légaliser le vol » (L. Fréchette, *op. cit.*, 1869, p. 44, n. 3) – il s'agissait d'un projet de loi avec effet rétroactif pour légaliser les droits de propriété dans le Bas-Canada. Ouimet fut Premier ministre du Québec (27 février 1873–22 septembre 1874), surintendant du Conseil de l'Instruction publique (1876–1895) et conseiller législatif (de 1895 à sa mort).

6. Dans le texte même de *la Voix d'un exilé*, sous les traits d'un « Jocrisse-Harpagon » qui « prend le sceptre du maître » (1869, p. 21), Fréchette s'en

fervents aient encore songé à les mettre au rang d'« institutions nationales ». Il n'y a que vous qui puissiez avoir une pareille idée. Je ne désespère pas de vous les voir bientôt transformer en monuments publics... si cela paye.

Basile, va !

Mais passons au plus sérieux ; à la question de religion.

Ça, par exemple, c'est à encadrer ; cela vaut son pesant de sucre d'orge. Tenons-nous bien.

Je ne puis plus être catholique, paraît-il, attendu que je ne suis point monarchiste, que je suis contre les privilèges de castes, que je suis démocrate enfin ! C'est plus mal écrit que cela sans doute, mais ça y est[7].

Bien, monsieur Basile ! vous avez toute ma reconnaissance. Je suis heureux que vous me donniez l'occasion de prouver, une fois pour toutes, votre ignorance crasse à l'endroit de la doctrine catholique dans ses rapports avec les gouvernements civils. Il y a assez longtemps que vous et votre école essayez de faire croire au peuple que le mot *république* est synonyme d'hérésie ; que la démocratie est une impiété, et que le système monarchique est la seule forme de gouvernement autorisée par l'Église. Vous allez avaler la coupe jusqu'à la lie. Je ne m'amuserai pas à raisonner la chose avec vous, monsieur Basile ;

38 I,II fervents *songent* à 45 II d'orge. // Tenons-nous 49 II mais *c'est le sens.* // Bien 55 II mot *de* république 58 II allez *boire* la

prenait à sir Narcisse-Fortunat Belleau, alors lieutenant-gouverneur de la Province de Québec. Dans les notes explicatives, il stigmatisait d'autres membres du Parti conservateur : Alexandre-Maurice Delisle, shérif « destitué par enquête spéciale, pour cause de vol et de malversations », néanmoins nommé percepteur des droits de douane du port de Montréal et membre d'une commission chargée de nouer des relations commerciales avec l'Amérique latine et les Antilles (p. 45, n. 3) ; Louis Archambault, député provincial de l'Assomption et ministre de l'Agriculture et des Travaux publics, naguère « destitué d'une fonction importante pour détournement des deniers publics » (p. 44, n. 3) ; enfin, sans commentaires, Didace Tassé, William Henry Bréhaut, Charles Edward Schiller et Thomas Kennedy Ramsay (p. 45, n. 3).

7. « Comme le grand poète fourvoyé [Hugo] que vous avez pris pour patron, vous étiez, à votre début, religieux et royaliste, et comme lui vous glissez maintenant sur la pente de l'irréligion et de la démagogie » (*Causeries*, p. 231).

je vous l'ai déjà dit : la logique la plus simple n'a aucune prise sur votre carapace. C'est avec les propres paroles des auteurs catholiques les plus en renom, des théologiens les plus orthodoxes, que je veux vous confondre.

Citons le cardinal Bellarmin, d'abord :

> Remarquez, dit-il, que les *formes* du gouvernement, en particulier, sont du *droit des gens*, non du *droit naturel* ; puisqu'il dépend entièrement de la *multitude* de constituer au-dessus d'elle-même un roi, des *consuls* ou des *magistrats* ; et moyennant une cause légitime, *la multitude peut changer une royauté en aristocratie, ou en démocratie*, et vice versa[8].

Est-ce assez révolutionnaire[9] cela, monsieur Basile ? Excommunié, Bellarmin !

Voyons maintenant ce que dit l'immortel Saavedra :

> Comme la puissance, dit-il, ne put rester répandue dans tout le corps du peuple, à cause de la confusion qui aurait régné dans les résolutions et l'exécution ; comme il fallait nécessairement qu'il y eût quelqu'un qui commandât et quelqu'un qui obéît, on se dépouilla de la puissance, on la déposa en un seul, ou en un petit nombre, ou en un grand nombre ; c'est-à-dire en l'une des

60 II dit, la 73 II dit Saavedra

8. R. Bellarmin, *Disputationes*, livre III, chap. VI, cité par J. Balmès, *le Protestantisme*, t. II, p. 108 ; ici, et dans les citations qui suivent, c'est Fréchette qui souligne. Cette source, qui vaut aussi pour les citations qui suivent, Routhier la révéla dans son article « Recette d'un savant » (*CC*, 10 janvier 1872, p. 2). *Le Pays* du 26 janvier 1861 invoquait déjà l'autorité de Bellarmin, Suarez, Thomas d'Aquin et Alphonse de Liguori pour justifier la thèse que la souveraineté ne réside pas chez les gouvernants, mais dans la nation ([anonyme], « Nous avons à établir aujourd'hui [...] », p. 2) ; Jérôme (pseudonyme attribué à Fréchette) fit de même (« Chronique », *Pat*, 13 novembre 1880, p. 1).

9. Le libéralisme de Bellarmin ne semble pas si « révolutionnaire » que Fréchette le donne à croire, si l'on prend en compte l'argumentation qui précède le texte de la citation : « L'autorité politique, considérée en général, vient de Dieu seul [...] ; elle est une conséquence nécessaire de la nature de l'homme, et vient par là même de celui qui l'a faite. Elle réside immédiatement dans le peuple, comme dans son sujet [...]. Le peuple est obligé, de droit naturel, de conférer à un ou à plusieurs le pouvoir souverain dont il est dépositaire, parce qu'il ne peut l'exercer directement par lui-même. En ce sens, la puissance des princes, considérée en général, est de droit naturel et par conséquent de droit divin » (cité par G. Canet, *la Libre pensée contemporaine*, Paris, H. Oudin, 1885, p. 595).

trois formes de toute république, la monarchie, l'aristocratie ou la *démocratie*[10].

Saavedra est-il un impie, monsieur Basile ?

Consultons maintenant Suarez :

La puissance civile, dit-il, toutes les fois qu'on la trouve en un homme ou en un prince, est émanée, de droit légitime et ordinaire, du *peuple*, et de la *communauté*, soit *prochainement*, soit d'une façon plus éloignée ; et *pour qu'elle soit juste, on ne peut l'avoir autrement* ![11]

Est-ce assez démocratique cela, monsieur Basile ? Excommunié, Suarez !

Daniel Concina, dans sa *Théologie chrétienne dogmatico-morale*, publiée à Rome en 1768, dit en propres termes :

La puissance qui réside dans le prince, dans le roi, ou en plusieurs, soit nobles, soit *plébéiens, émane de la communauté elle-même*, prochainement ou d'une manière éloignée ; car cette puissance *ne vient point immédiatement de Dieu...* Ainsi nous tenons pour fausse l'opinion qui affirme que Dieu confère *immédiatement et prochainement* cette puissance au roi, au prince, à un chef quelconque du gouvernement suprême, *à l'exclusion du consentement tacite ou exprès de la république*[12].

Est-ce assez républicain cela, monsieur Basile ? Excommunié, Concina !

89 II Basile ? // Excommunié

10. *Idée d'un prince chrétien exposée en cent devises* (1640), 21e devise (*Regit et corrigit*), citée par J. Balmès, *op. cit.*, t. II, p. 142-143. Le jésuite espagnol Diego de Saavedra-Fajardo (1584–1648) fut également écrivain et homme d'État.

11. *Tractatus de legibus. De Deo legislatore* [*le Traité des lois*] (1611), livre III, chap. IV, cité par J. Balmès, *op. cit.*, t. II, p. 110. Le jésuite et théologien espagnol Francisco Suarez (1548–1617) publia, entre autres œuvres, une *Défense de la foi catholique contre les erreurs de la secte anglicane* (1613), où il exposait la doctrine de la souveraineté spirituelle et dénonçait le serment d'allégeance imposé aux catholiques par Jacques Ier ; il partageait l'opinion de Bellarmin quant à l'origine divine du pouvoir politique.

12. *Theologia christiana dogmatico-moralis* (1749–1751), t. VI, cité par J. Balmès, *op. cit.*, t. II, p. 114-115 : « Dieu, *ce qui devrait nous être attesté par une révélation particulière, comme nous savons que Saül et David furent choisis de Dieu.* » Le dominicain espagnol Daniel Concina (1687–1756), théologien rompu à la polémique, s'adonna à de multiples controverses contre les jésuites.

Passons à Billuart :

> Cette puissance de Dieu réside dans la *communauté immédiatement et de droit naturel* ; mais elle ne réside dans les rois et les autres gouvernements que *médiatement* et de droit humain[13].

Est-ce assez démagogique cela, monsieur Basile ? Excommunié, Billuart !

Mais ce n'est pas tout ; le *Compendium* de Salamanque s'exprime ainsi :

> Tous affirment que les princes reçoivent de Dieu leur puissance ; cependant, on dit avec plus de vérité qu'ils ne la reçoivent pas *immédiatement*, mais *moyennant le consentement du peuple*, car tous les hommes *sont égaux en nature*, et, par la nature, il n'y a ni supérieur ni inférieur[14].

Est-ce assez subversif cela, monsieur Basile ? Ne vous semble-t-il pas entendre pétiller le pétrole ?

Continuons encore. Que dit Busenbaum dans sa théologie morale, augmentée par saint Alphonse de Liguori :

> Le pouvoir de faire des lois, dit-il, appartient à la *communauté des hommes*, laquelle le *transfère* à un ou à *plusieurs*, afin que ceux-ci gouvernent la communauté elle-même[15].

Excommunié, Busenbaum ! Excommunié, saint Alphonse de Liguori !

---

116 II Basile ? // Ne

---

13. *Summa sancti Thomae, De legibus*, première partie, art. 4 (*Quinam possint ferre leges ?*), cité par J. Balmès, *op. cit.*, t. II, p. 118. Adapté à la forme des études scolaires de son temps, cet ouvrage du dominicain Charles-René Billuart (1685–1757), administrateur du collège de l'Ordre des Frères prêcheurs, prédicateur et polémiste, connut une grande popularité.

14. *Compendium de Salamanque* (1779), troisième traité (*De legibus*), chap. II (« Du pouvoir de faire des lois »), § 1 (« Du pouvoir législatif civil »), question 2, cité par J. Balmès, *op. cit.*, t. II, p. 119. Cet « abrégé » était encore utilisé en Espagne au début du XIX^e^ siècle dans les chaires de morale des collèges et des universités.

15. *Manuel de théologie morale* (1645), livre I, deuxième traité (« Des lois »), chap. I, cité par J. Balmès, *op. cit.*, t. II, p. 112. Dans cet ouvrage, auquel plusieurs théologiens, dont le père Claude Lacroix et Alphonse de Liguori, firent des additions et des commentaires, le jésuite allemand Hermann Busenbaum (1600–1668) justifia le régicide. Prédicateur et théologien italien, docteur de l'Église, Alphonse de Liguori (1696–1787) se fit le principal défenseur du probabilisme, doctrine antidogmatique selon laquelle on peut suivre toute opinion simplement probable.

Ouvrons maintenant saint Thomas d'Aquin :

L'autorité, dit-il, a été introduite par le droit des gens qui est le droit *humain*[16].

Le savant docteur enseigne expressément la même chose en plusieurs endroits : 1, 2, Quest. 90, art. 3 ad 2[17] ; et Quest. 97, art. 3 ad 3[18]. Excommunié, saint Thomas d'Aquin !

Dans son *Traité des lois*, qui date du premier tiers du dernier siècle, le cardinal Gotti[19] énonce la même opinion comme préalablement admise, sans s'arrêter à la confirmer. Excommunié, le cardinal Gotti !

Je pourrais citer encore :

Mariana (*De Rege*)[20],
Dominique Soto (Lib. I, Quest. 18, art. 3)[21],
Ledesma (2[e] part., Quest. 18, art. 3)[22],

---

132 Il énonce *exactement* la même opinion, *et presque dans les mêmes termes.* // Excommunié

---

16. *Somme théologique*, II[a] II[ae], quest. 12, art. 2, cité par J. Balmès, *le Protestantisme*, t. III, p. 29. Par l'encyclique *Aeterni Patris* (1879), la philosophie du dominicain et théologien italien Thomas d'Aquin (1227–1274), surnommé le « Docteur angélique », devint la philosophie officielle de l'Église catholique.

17. Cité par J. Balmès, *op. cit.*, t. II, p. 113 et 119.

18. *Ibid.*, p. 113.

19. *Traité des lois*, cité par J. Balmès, *op. cit.*, t. II, p. 112 ; dans son article, « Recette d'un savant », Routhier reprocha à Fréchette d'avoir omis des guillemets : la première phrase du paragraphe est de Balmès. Vincent-Louis Gotti (1664–1742), dominicain italien, patriarche de Jérusalem et cardinal-prêtre du titre de Saint-Sixte, professeur de théologie et controversiste, fut l'un des représentants les plus marquants de la science apologétique au XVIII[e] siècle.

20. *De rege et regis institutione*, cité par J. Balmès, *op. cit.*, t. II, p. 140-142. Juan de Mariana de la Reina (1536–1624), jésuite, théologien et historien espagnol, rédigea en 1598 ce traité en vue de former à l'accomplissement de sa tâche le fils et héritier du roi d'Espagne Philippe II, le futur Philippe III ; il y affirma qu'un tyran irrespectueux des mœurs, des lois et de la religion pouvait être jugé et mis à mort par ses sujets. « Jamais, commenta Balmès, on ne parla aux rois avec plus de liberté, jamais la tyrannie ne fut condamnée d'une voix plus foudroyante » (*ibid.*, p. 141).

21. Cité par J. Balmès, *op. cit.*, t. II, p. 113. Domingo de Soto (1495–1560), dominicain et théologien, professeur à l'Université de Salamanque, publia plusieurs ouvrages de philosophie et de théologie, de même que des recueils de conférences universitaires et de polémiques.

22. Cité par J. Balmès, *loc. cit.* Pedro de Ledesma († 1616), dominicain et théologien, est l'auteur d'une *Somme de morale pratique* (Salamanque, 1598).

Covarruvias (in *Pract.*, cap. I)[23] ; et une infinité d'autres théologiens dont les doctrines, tout aussi démocratiques, font autorité dans l'Église.

Et dire que vous excommuniez toutes ces braves gens-là d'un trait de plume... Ô Basile ! Quand je vous disais que vous délogeriez les saints du paradis, si cela payait !...

Voyons, soyez franc pour une fois. Ces autorités sont-elles suffisantes pour vous convaincre qu'on peut être autre chose que royaliste tout en restant catholique ? Ces citations en disent-elles assez pour vous prouver que vous ne faites qu'exhiber votre ignorance lorsque vous représentez la religion comme nécessairement liée au monarchisme, et que vous me calomniez effrontément lorsque vous m'accusez d'impiété sous prétexte que je suis démocrate[24] ?

Mais rappelez-vous donc, vous qui citez la Bible à propos d'annexion, que si Dieu a donné un roi au peuple hébreu, l'Écriture dit expressément que c'était pour le punir de ses prévarications[25].

Tenez, monsieur Basile, étudiez ! vous n'êtes qu'à l'*a b c* de ces questions-là. En attendant, je vous dirai avec Balmès :

> Si vous vous obstinez à prêter au droit divin un sens étrange qui n'est point le sien, présentez-moi un texte de l'Écriture sainte, un monument des traditions reconnues comme articles de foi dans l'Église catholique, une décision des conciles ou des pontifes, qui

142 II excommuniez *tous* ces braves gens d'un 149 II ignorance, lorsque 150 II liée *à la monarchie*, et que vous me calomniez lorsque

23. Cité par J. Balmès, *loc. cit.* Diego Covarruvias y Leyva (1512–1577), jurisconsulte et professeur de droit canonique à l'Université de Salamanque, fut évêque de Ciudad-Rodrigo (1560) puis de Ségovie (1565) et président du Conseil d'État (1574).

24. Neuf ans plus tard, à la suite de la même collection de citations, Jérôme (pseudonyme de Fréchette) conclura : « Eh bien ! dorénavant, quand on viendra nous dire que le peuple n'est rien, que le pouvoir d'un roi vient directement de Dieu, que la république est condamnée par l'Église, que le comte de Chambord est le seul maître légitime de la France, et que c'est être un impie que de contester ses *droits*, nous pouvons répondre hardiment : "Allez vous promener ! Vous défigurez la doctrine de l'Église pour servir vos petites passions politiques : Vous êtes des farceurs !" » (« Chronique », *Pat*, 13 novembre 1880, p. 1).

25. I *Samuel*, VIII, 4-20. Voir Cyprien, « Chronique », *Pat*, 8 juillet 1882, p. 2.

démontre que votre interprétation est fondée. Jusqu'à cette démonstration, j'aurai le droit de dire que vous imputez au catholicisme des doctrines qu'il ne professe pas, des dogmes qu'il ne reconnaît pas[26].

Une autre preuve que je suis un hérétique, paraît-il, c'est que j'ai différé d'opinion avec une partie du clergé au sujet de la Confédération. Je répondrai à cela, monsieur Basile, quand vous m'aurez démontré que chaque curé est infaillible ; que la religion nous défend de différer d'opinion avec un prêtre en politique, ou tout au moins, que le clergé était unanime à approuver ce changement radical de constitution, sans appel au peuple[27].

Du reste, dans le cas même où j'aurais manqué sur ce point, ce n'est pas à vous de me le reprocher, monsieur Basile ! Croyez-vous qu'on ignore en haut lieu quel est l'auteur des diatribes insolentes que la *Gazette des campagnes*[28] a publiées contre les autorités religieuses du diocèse ?

Toujours pris dans vos propres pièges... pauvre Basile !

Il paraît que vous avez encore sur le cœur ce que j'ai dit de vos écrits sur les États-Unis. Le fait est que c'était coriace ; mais pourquoi diable vous mettez-vous toujours le doigt dans l'œil ? Vous écrivez à tort et à travers sur le compte des Américains ; vous entassez à leur sujet, dans des colonnes de journaux, les plus ébouriffantes platitudes qui puissent germer dans une cervelle détraquée ; et puis vous venez après cela nous

169 II la *confédération*. Je 171 II prêtre *surtout* en politique ; ou 174 I peuple. Du 176 I,II Basile ! // Croyez-vous

26. J. Balmès, *op. cit.*, t. II, p. 130.

27. Quelques membres du clergé protestèrent publiquement contre le projet de constitution ; certains signèrent des pétitions en ce sens (voir *l'Union nationale* des 16 mars et 6 avril 1865). Des analystes politiques avaient prévu, dès 1864, que le peuple ne serait pas consulté (voir [anonyme], « La fédération projetée par la coalition Brown-Cartier jugée au point de vue canadien-français », *Journal de Saint-Hyacinthe*, 14 juillet 1864, p. 2).

28. *La Gazette des campagnes* (Sainte-Anne-de-la-Pocatière, 21 septembre 1861–mars 1895), hebdomadaire fondé par Émile Dumais, propagea l'idéologie ultramontaine et nationaliste la plus intransigeante. De 1868 à 1871, l'un de ses collaborateurs les plus influents fut l'abbé Alexis Pelletier, un polémiste redoutable ; on le considérait comme « le Veuillot de la presse canadienne » (Un lecteur, « Un mot à la presse », *l'Opinion publique*, vol. 1, nº 30, 28 juillet 1870, p. 238).

avouer tout naïvement que vous n'aviez jamais visité leur pays ; vous ouvrez les yeux grands comme des piastres en vous apercevant qu'il y a des plaines dans l'Ouest[29] ; vous êtes tout ébahi de trouver Pittsburgh un peu plus grand que Trois-Rivières ; vous tombez des nues en voyant des sujets religieux dans les sculptures du Capitole[30] ; vous admettez ingénument, à Chicago, que vous avec eu jusqu'à présent des idées fausses au sujet des États-Unis[31], et – sublime du genre ! – vous confessez que vous n'avez pas encore lu la vie de Washington...

Basile, Basile, Basile !

Quant au « rire de Dieu » et au « rire des hommes », vous pouvez y tenir tant que vous voudrez ; je ne tiens pas plus à en faire voir le ridicule, qu'à démontrer que vous êtes plus Basile que jamais lorsque vous tirez gloire de ce que vous n'avez perdu votre élection que par 40 voix, contre un jeune homme comme vous[32], dans un comté où vous aviez en votre faveur toutes les influences du gouvernement et des faux billets de

190 II dans l'*ouest* ; vous 198 II Quant *à vos chapitres sur le Rire de Dieu* <ital. : trois mots> et *sur le Rire des Hommes* <ital. : trois mots>, vous pouvez *vous* y *cramponner* tant 201 II jamais, lorsque 202 II par *quarante* voix

29. « Quelle étrange et riche nature ! Partout des plaines immenses, unies comme la surface des grands lacs, et couvertes de hautes herbes sauvages » (« Lettres de voyage », *CC*, 13 octobre 1871, p. 2).

30. Les « sujets religieux » que Routhier avait appréciés étaient ceux des huit tableaux immenses de la rotonde du Capitole (il s'intéressa surtout à celui qui représentait le baptême de l'Indienne Pocahontas) : « Il fait bon de contempler ces scènes catholiques dans le palais législatif d'un peuple qui est agenouillé devant tant de faux dieux » (*loc. cit.*). Quant aux sculptures, à l'entrée du Capitole, il n'en parle guère.

31. Dans ses deuxième et troisième « Lettres de voyage », Routhier constatait que les ouvriers canadiens-français bénéficiaient de plus de moyens de subsistance à Chicago que dans la Province de Québec. Il reconnaissait en outre que le catholicisme était mieux représenté à Chicago qu'on ne le croyait généralement (il y avait un évêché, des écoles) et qu'il était loisible aux quatre mille Canadiens français catholiques qui y résidaient d'affirmer publiquement leurs convictions politiques et religieuses (voir « Lettres de voyage », *CC*, 4 octobre 1871, p. 2 ; 11 octobre 1871, p. 2).

32. Lors des élections partielles (fédérales et provinciales) des 11 et 12 février 1869 dans le comté de Kamouraska, Pantaléon Pelletier avait 32 ans et Routhier, près de 30. Pelletier l'emporta par 44 voix de majorité (1 149 contre 1 105).

banque ; tandis que j'ai perdu la mienne par 300 voix[33], dans un comté beaucoup plus populeux, quand le gouvernement, les chemins de fer et les grandes compagnies commerciales employaient des sommes fabuleuses et même la coercition pour faire triompher mon adversaire, qui avait en outre tous les avantages que donnent une haute position et une popularité cultivée depuis vingt ans[34]. Au reste, pour un homme qui méprise tant l'opinion populaire[35], je trouve assez extraordinaire que vous vous inclíniez ainsi devant le *vox populi*...

Tenez, monsieur Basile, je lisais, dans *l'Opinion publique*[36] de la semaine dernière, une peinture si vraie de vous et de votre école, que je ne puis m'empêcher d'en faire deux courts

---

205 H par *trois cents* voix, dans *une division* beaucoup plus *populeuse*, quand 214 H Tenez monsieur Basile, je *trouve* dans 215 I,H une *si belle* peinture de

---

33. Lors des élections provinciales du 20 juin 1871 dans le comté de Lévis, le Dr Blanchet remporta la victoire par 336 voix de majorité (1 624 contre 1 288).

34. Joseph-Goderic Blanchet (1829–1890), médecin (1850), s'établit à Lévis en octobre 1852 et devint maire de la municipalité, en 1855, grâce à son affiliation aux démocrates de l'époque. Mais il changea de camp en 1861 et s'allia aux conservateurs de Cartier-Macdonald. Il fut député de Lévis à la Chambre d'Assemblée de la Province du Canada (1861–1867), à la Chambre des communes (1867–1874) et à l'Assemblée législative (1867–1875), se fit élire député fédéral de Bellechasse en 1875 avant de redevenir député fédéral de Lévis (1878–1883). Il assuma les responsabilités de président d'assemblée tant à Québec (1867–1875) qu'à Ottawa (1879–1880). En 1870, il devint vice-président de la Compagnie de chemins à lisses de Lévis à Kennébec.

35. « La liberté démocratique n'a qu'un pied d'airain, et c'est toujours sur des cadavres qu'elle le pose » (*Causeries*, p. 229). Routhier pressait Fréchette de briser avec la démocratie, « dont l'influence est funeste à son talent » (p. 232).

36. *L'Opinion publique* (Montréal, 1er janvier 1870–27 décembre 1883), hebdomadaire fondé par George E. Desbarats, Joseph-Alfred Mousseau et Laurent-Olivier David, se présentait comme l'équivalent français du *Canadian Illustrated News*. Dès ses premiers numéros, le journal adopta des vues réformistes : renvoyant dos à dos les extrémistes antagonistes du *Pays* et du *Journal des Trois-Rivières* parce qu'il jugeait inopportune et désastreuse la division des esprits sur les questions religieuses, il recommandait que les uns et les autres travaillent de concert à favoriser les progrès de l'industrie, de manière à enrayer l'émigration. C'était déjà l'essentiel du programme d'action politique du Parti national, que le journal appuiera ouvertement en 1872. Il n'avait jamais cessé de se montrer favorable à Fréchette, depuis son retour d'exil.

extraits. Le premier est de la plume de M. Mousseau, un conservateur bien connu[37] :

> Tous les honnêtes gens, dit-il, sont profondément dégoûtés du rôle odieux joué par de jeunes ambitieux qui, pour faire leur petit bonhomme de chemin, cherchent à se rendre indispensables dans la sacristie *en morigénant les évêques* et en jetant de la boue à la figure de journalistes catholiques qui sont au moins leurs égaux sinon leurs supérieurs à tous les points de vue. Que ne combattent-ils l'impiété ? Non ; *ils aiment mieux aigrir des jeunes gens respectables, qui ne demandent qu'à marcher sincèrement dans les rangs de la grande armée religieuse*. Ils se croient de taille à sauver seuls l'autel et ne veulent pas d'associés. Ces jeunes missionnaires croient qu'il est de bonne politique de donner du bâton à tous ceux qui pourraient leur aider[38].

Le second porte pour signature le pseudonyme de Balsamo[39] :

> Du moment, dit l'auteur, que l'opinion publique et la réputation des honnêtes gens sont livrées à ces énergumènes qui croient que tout leur est permis pour la gloire de leur *fausse religion*, il n'y a plus de limites à l'exagération, à l'invraisemblance et même à la malhonnêteté. N'y aura-t-il pas une réaction puissante dans le pays pour mettre un terme au règne de cette démagogie religieuse beaucoup plus dangereuse encore que la démagogie politique[40] ?

37. Joseph-Alfred Mousseau (1837–1886), vers le début de 1867, avait publié une brochure, *Contre-poison* (Montréal, Eusèbe Senécal), dans laquelle il affirmait que le projet de confédération devait se réaliser pour assurer la sécurité nationale du Canada (à cause de l'attitude belliqueuse des États-Unis) et pour favoriser l'accomplissement de la mission providentielle du peuple canadien-français en Amérique. Entré peu après en politique, il fut député conservateur de Bagot à la Chambre des communes (1874–1882), président du conseil et secrétaire d'État dans le troisième gouvernement de John A. Macdonald (1880–1882), puis, à l'Assemblée législative, député de Jacques-Cartier, Premier ministre et procureur général (1882–1884).

38. J.-A. Mousseau, « Les bas-fonds du journalisme », *l'Opinion publique*, vol. 2, nº 50, 14 décembre 1871, p. 605 ; c'est Fréchette qui souligne. Mousseau protestait contre un article du nouveau rédacteur du *Journal des Trois-Rivières*, Philippe Masson.

39. D'après Joseph Balsamo, vrai nom de Cagliostro et personnage éponyme d'un roman d'Alexandre Dumas père, premier de la trilogie des *Mémoires d'un médecin*, où Cagliostro passe pour la cheville ouvrière de la Révolution.

40. « Les aventures d'un illuminé », *l'Opinion publique*, vol. 2, nº 50, 14 décembre 1871, p. 605 ; c'est Fréchette qui souligne.

Oui, heureusement, monsieur Basile, cette réaction se fait. Quand on voit, comme il y a quelques jours, dans un banquet en l'honneur de l'Immaculée Conception, à la même table que notre archevêque, deux candidats[41] qui, aux élections dernières, étaient représentés par vos journaux et par certains prêtres de votre école, comme des apostats, des garibaldiens, des pétroleurs, des communistes et des complices de l'assassinat de Mgr Darboy[42] – l'un d'eux[43] a été tout particulièrement diffamé par vous –, on peut avoir espérance dans l'avenir. Le règne du cagotisme est fini ; c'est le tour des honnêtes gens et des catholiques sincères, quelles que soient leurs convictions politiques.

Tiens, mais vous parlez anglais aussi, monsieur Basile ! Vous avez écrit *what is that*[44] sans une seule faute d'orthographe ; certes, ce n'est pas mal du tout ! Eh bien, moi, j'ai une chose à vous dire, et je vais vous la dire en bon français, monsieur Basile :

Vous m'avez encore, dans votre dernier article, jeté le mot de *lâcheté* à la figure[45] ; or, je sais où vous voudriez m'amener avec cette tactique d'escobar[46], et voilà pourquoi je ne vous

249 I,II l'avenir *;* *le* règne 255 I pas mal *çà* ! Eh II pas mal, *ça* ! Eh bien, j'ai 256 II en français, *moi,* monsieur Basile

41. François Langelier et Pantaléon Pelletier. Voir *supra*, p. 194, n. 29.

42. Dans une virulente sortie contre les Rouges de France, d'Italie et d'Espagne, le *Courrier de Saint-Hyacinthe* du 17 juin 1871 avait associé François Langelier, candidat libéral de Bagot, aux garibaldiens et l'avait traité d'impie et d'apostat ([anonyme], « La vérité ! Manifeste aux électeurs de Bagot ! [...] Ce que sont les Rouges en religion ! », p. 3).

43. Pantaléon Pelletier.

44. Après avoir cité les v. 179 et 180 de la deuxième partie de *la Voix d'un exilé* : « Quand donc pourrai-je voir, ô jour de délivrance ! / L'astre des peuples se lever ? », Routhier avait émis ce commentaire laconique : « L'ASTRE DES PEUPLES, *what is that* ? » (« Lettres et fragments. VI », *NM*, 13 décembre 1871, p. 1).

45. « Le sifflet a fait justice du lâche insulteur, qui avait abandonné son pays pour le vilipender » (*loc. cit.*).

46. Le nom du jésuite espagnol Antonio Escobar y Mendoza (1598–1669), casuiste que Pascal rendit célèbre en le prenant pour cible dans *les Provinciales*, désigne par antonomase toute personne qui, « par des raisonnements subtils et des restrictions mentales, sait accorder sa conscience avec ses passions ou ses intérêts » (*LVS*, t. III, p. 264). Hugo sert à Veuillot cette insulte dans *les Châtiments*.

demanderai point ce qu'on se demande en pareil cas entre hommes de bon ton. Aussi bien, je me rappelle ce qu'un grand poète a dit de ces journalistes de robe courte[47] qui se retranchent derrière leurs principes pour insulter les honnêtes gens impunément :

... quand on va chez eux pour chercher leurs oreilles,
Leurs oreilles n'y sont jamais[48] !

Ne vous y fiez pas trop cependant, monsieur Basile ; car si la mesure devenait comble, je pourrais bien trouver quelque jour sous ma main l'instrument que tout gentilhomme a à sa disposition lorsqu'il s'agit de châtier un manant[49].

Tenez-vous-le pour dit, monsieur Basile.

Le lundi 18 décembre 1871.

261 I,II demanderai *pas* ce 262 I,II ton. *Du reste,* je 262 I me *souviens, de* ce II me *souviens de* ce 272 I Basile. // *Votre serviteur,* // LOUIS-H. FRÉCHETTE. // Lundi II Basile. // *Votre serviteur,* // LOUIS FRÉCHETTE. // LUNDI, 18

47. « On disait [...] autrefois "Les gens de robe longue", les magistrats et le clergé, par opposition aux "gens de robe courte", ceux qui suivaient la profession militaire. On appelait encore "Juges de robe courte", les prévôts des maréchaux, leurs lieutenants, et quelques autres officiers non gradués, qui jugeaient l'épée au côté : "Il était lieutenant criminel de robe courte." Aujourd'hui, on appelle, par dénigrement, "Jésuites de robe courte", les séculiers affiliés à l'Ordre, ou ceux qui se portent les défenseurs de cet Ordre » (B.-Dupiney de Vorepierre, *Dictionnaire français illustré et encyclopédie universelle*, Paris, l'Auteur et Michel Lévy frères, 1876, t. II, p. 978).

48. « Et quand on va chez vous pour chercher vos oreilles, / Vos oreilles n'y sont jamais » (V. Hugo, *les Châtiments*, v. 43-44 du poème « À des journalistes de robe courte »).

49. Le bâton, instrument tout juste suffisant pour corriger la « canaille » : « [...] sachez-le, coquins, on n'esquive l'épée / Que pour rencontrer le bâton » (*ibid.*, v. 67-68).

SIXIÈME LETTRE

*Dans sa réplique à la quatrième lettre de Fréchette (*le Nouveau monde, *19 décembre 1871), Routhier réfute le portrait que trace de lui son adversaire : penchant pour la réclame, servilité à l'égard du clergé, utilisation de la religion à des fins d'ambition personnelle et de partisanerie politique, manquements aux enseignements de l'Église, raisonnements dérisoires. Par contre, il explicite ses propres accusations contre Fréchette : irréligion, diffamation, lâcheté, hérésie, esprit révolutionnaire. Il nie avoir traité le libéral Pelletier de « commissaire de Satan », s'être comparé à Mgr Affre, avoir reproché à l'archevêque de Québec sa crédulité, rédigé une lettre anonyme au curé de Kamouraska. Il nie aussi s'être rebellé contre Mgr Taschereau à propos de la critique du libéralisme, du droit de la publication des* Causeries du dimanche *et de la Croisade spirituelle du père Monnot. Enfin, il proteste contre le fait qu'on lui attribue des disciples : « Le rôle de M. Dessaulles, l'ami de M. Fréchette, ne me convient pas le moins du monde. »*

La sixième lettre de Fréchette paraît dans l'Événement *le 27 décembre 1871.*

Mon cher monsieur Basile,

Vous êtes né sous une mauvaise étoile ; tout le monde conspire un peu contre vous. Aussi, vous pleurnichez, vous faites la lippe, vous vous tournez de tous côtés pour chercher

---

TEXTE DE BASE : *Lettres à Basile à propos des « Causeries du dimanche » de M. A.-B. Routhier*, Québec, L'Événement, 1872, p. 52-62.

VARIANTES : I « Les *Causeries du dimanche*, par A.-B. Routhier. Sixième lettre à l'auteur », *l'Événement*, 27 décembre 1871, p. 1. II *Les Guêpes canadiennes*, t. II, Ottawa, A. Bureau, 1882, p. 99-109.

1 II *Événement, 27 déc. 1871.* // Mon cher monsieur Basile. // Vous 4
II faites *votre* lippe

des sympathies ; et lorsque vous n'apercevez autour de vous que des sourires sarcastiques et moqueurs, vous vous écriez du ton que prennent les moutards quand ils vous menacent « de le dire à maman » : « M. Fréchette n'est pas le seul à m'en vouloir ; toute la presse *voltairienne et libérale* est liguée contre moi[1] !... » Pourquoi ne pas dire de suite « tous les ennemis de Dieu », monsieur Basile ?... C'est évidemment ce que vous aviez dans la pensée ; dites-le, allez ; ne vous gênez pas, vous en avez dit de pires.

Une chose vous a surtout agacé les nerfs. C'est la comparaison que *l'Opinion publique* fait de mes articles avec ceux de Villemot[2]. Cela vous indigne, vous exaspère, vous surmonte. Vous citez quelques lignes de moi, et prenant votre pose à effet, vous intimez l'ordre à *l'Opinion publique* de « déclarer, *sur la foi de l'honneur*, si c'est là écrire comme Villemot[3] » ! Voyons, monsieur Basile, calmez-vous. Je conçois que vous eussiez préféré que le compliment s'adressât aux *Causeries du dimanche* ; mais c'est votre faute aussi. Pourquoi m'avez-vous comparé vous-même à M. de Lamartine[4] ? Vous avez donné mauvais exemple aux autres, monsieur Basile ; subissez-en les conséquences.

5 II et, lorsque 15 I,II publique <ital.> *a faite* de 16 I vous *scie*, vous *indigne*, vous surmonte II vous *crispe*, vous *indigne*, vous surmonte 19 II comme *M.* Villemot 23 II à Lamartine

1. « Je dis *mes adversaires*, car je sais que M. Fréchette n'est pas seul à chercher des griefs contre moi. Toute la petite presse voltairienne, sceptique et libérale est liguée contre moi » (« Lettres et fragments. [VII] », *NM*, 15 décembre 1871, p. 1).

2. Y., « Chronique », *l'Opinion publique*, vol. 2, nº 48, 23 novembre 1871, p. 581. Auguste Villemot (1811–1870) était, selon Crémazie, l'« un des plus brillants rédacteurs du *Figaro*, [...] le chroniqueur par excellence [...]. Son livre, *la Vie à Paris* [1858], qui renferme ses meilleures chroniques, restera comme un modèle du genre » (*Œuvres*, texte établi, annoté et présenté par Odette Condemine, Ottawa, Éditions de l'Université d'Ottawa, 1972, t. II : *Prose*, p. 137).

3. « Lettres et fragments. [VII] », *NM*, 15 décembre 1871, p. 1 ; c'est Fréchette qui souligne.

4. Selon Routhier, les premières strophes de la deuxième partie de *la Voix d'un exilé* (en particulier les v. 1-24 et 31-45) « sont dignes de Lamartine, et rappellent les *Harmonies poétiques et religieuses* » (« M. Louis-Honoré Fréchette. I. *La Voix d'un exilé* », *CC*, 7 décembre 1868, p. 1 ; *Causeries*, p. 225). Tout récemment, William Chapman avait discerné, dans le poème « Nuit d'été », « les accents du divin Lamartine » (« Chante encore ! », *l'Opinion publique*, vol. 2, nº 36, 7 septembre 1871, p. 438).

Si je ne connaissais mon Basile à fond, le commencement de votre article du 15 m'aurait intrigué, ou plutôt j'aurais soupçonné le typographe de vous avoir joué un mauvais tour. Je cite mot pour mot :

> Mes *Causeries du dimanche* lui servent toujours de titre, quoi qu'il n'en soit plus question depuis longtemps. Il est évident que M. Fréchette *veut changer de terrain*. Il fait des efforts inouïs *pour m'entraîner loin de* la Voix d'un exilé[5].

Comprenne qui pourra. Pour moi, monsieur Basile, je comprends une chose, c'est que notre polémique vous a tellement bouleversé le cerveau, que vous ne savez plus du tout ce que vous dites. Je n'essaie pas de réfuter : la logique à la Basile, vous savez, on ne raisonne pas avec cela ; on reproduit, voilà tout.

Vous avez un tic douloureux, monsieur Basile. Ce tic tient même du rhumatisme : il change de place. Autrefois c'étaient *Mes loisirs* qui vous faisaient trépigner ; maintenant c'est *la Voix d'un exilé*. On a beau vous parler d'autre chose, tâcher de vous distraire, impossible. *La Voix d'un exilé*, vous ne voyez plus que cela, vous ne parlez plus que de cela. C'est plus qu'un tic, c'est une manie. Vous disséquez chaque phrase ; vous examinez chaque mot à la loupe. Parfois c'est pour y trouver des blasphèmes – j'ai fait voir dans ma dernière lettre la façon adroite dont vous y parvenez – ; le plus souvent, c'est pour y découvrir une expression trop virulente, une peinture trop réelle, une diffamation quelconque.

> Quand on est poète et gentilhomme, dites-vous, dans vos *Causeries*, il y a des expressions dont la crudité doit révolter, et qui doivent être laissées aux poissardes. Quelle que soit la haine qui déborde du cœur, il y a des injures, des invectives qui appartiennent au bourbier, et qui ne doivent pas sortir de la bouche d'un homme bien élevé[6].

---

27 II du *quinze* m'aurait il 43 I,II chose, *essayer* de 27 I,II intrigué ; ou 50 II trop *violente*, une 41 II rhumatisme,

5. « Lettres et fragments. [VII] », *NM*, 15 décembre 1871, p. 1 : « longtemps. // Il [...] m'entraîner *bien* loin » ; c'est Fréchette qui souligne.

6. *Causeries*, p. 227. Routhier était plus explicite dans le *Courrier du Canada* : « Parole d'honneur, je crois avoir entendu ces vers autour des halles, et sur les places publiques des cités où les voituriers stationnent. [...] Ces écarts ne peuvent qu'être préjudiciables à sa réputation, et souillent affreusement la beauté du style. [...] Il se grise de colère et de haine ; les oreilles lui bourdonnent ; et comme "le Chourineur" [ancien forçat réhabilité, personnage des *Mystères de Paris* (1842–1843) d'Eugène Sue], il y voit rouge et il frappe ; je

Il y a de rudes choses dans *la Voix d'un exilé*, c'est vrai, monsieur Basile. La phrase n'y est pas toujours musquée ; le vers ne s'y présente pas toujours en gants blancs. Enfin, ce n'est point de la poésie de salon, et – je ne le contesterai pas – c'est peut-être mauvais genre. Mais que voulez-vous, monsieur Basile, dans mon indignation contre les gens de votre espèce, si j'ai ouvert le vocabulaire des poissardes[7], c'est que je l'ai trouvé entre les mains de M. Veuillot, votre « illustre maître[8] », le type du « gentilhomme », celui que vous proclamez être, « quant à la forme, le premier écrivain de son temps[9] ».

Vous n'avez probablement pas lu M. Veuillot plus que les autres auteurs que je vous ai déjà cités ; eh bien, moi qui le lis quelquefois, je vais vous faire connaître un peu sa manière. Vous me direz si *la Voix d'un exilé* n'est pas un modèle de mansuétude[10] et de bon ton, comparée aux *Satires* et aux *Couleuvres*[11] du grand défenseur de l'arche d'alliance.

60 II n'est *pas* de 62 II Basile ; dans

pourrais peut-être dire qu'il "chourine" car il y a de l'argot dans quelques-unes de ses strophes » (« M. Louis-Honoré Fréchette. I. *La Voix d'un exilé* », *op. cit.*, p. 1).

7. On trouve le terme chez Hugo, notamment dans un poème des *Châtiments*, « Un autre », où il dit comment Veuillot, « se voyant sans cœur, sans style sans esprit, / Imagina de mettre une feuille poissarde [*l'Univers*] / Au service de Jésus-Christ. »

8. « [...] nous nous permettrons, après le *Correspondant de Rome*, d'appeler Louis Veuillot *notre illustre maître* » (*Causeries*, p. 163).

9. Déjà citée dans les *Causeries* (p. 154 et 156), cette parole n'est pas de Routhier mais du directeur du journal où Fréchette publiait ses « Lettres à Basile », Hector Fabre (voir « À propos de M. Routhier », *Év*, 17 décembre 1869, p. 1). Aussi Routhier recommanda-t-il à Fréchette de « ménager un peu son ami, au moins dans son journal » (« Lettres et fragments. XI », *NM*, 15 janvier 1872, p. 1).

10. Réplique à un trait satirique de Routhier : « On a vu ce que M. Fréchette pense de la Confédération. On se rappelle son jugement plein de mansuétude. Ce fut un grand crime accompli "pendant la nuit sombre", c'est-à-dire pendant l'éclipse du poète à Chicago » (« Lettres et fragments. [VII] », *NM*, 15 décembre 1871, p. 1).

11. L. Veuillot, *Satires*, Paris, Gaume frères et J. Duprey, 2e éd., 1863, xxiii, 330 p. ; *les Couleuvres*, Paris, Victor Palmé, 4e éd., 1869, 204 p. Routhier prétendit que s'il n'avait pas mentionné les recueils de poésies de Veuillot dans sa chronique des *Causeries*, c'est qu'il les considérait « comme bien inférieurs aux ouvrages en prose du grand écrivain, quoiqu'ils contiennent encore des pages magnifiques » ; mais comme « les citations que M. Fréchette en a extraites sont d'une malhonnêteté inqualifiable », il n'hésita plus à les défendre, précisant « comment et à quel propos » Veuillot s'était servi du lexique que Fréchette honnit (« Lettres et fragments. X », *NM*, 5 janvier 1872, p. 1).

Voulez-vous des expressions à l'eau de rose ? Écoutez :

Peuples en train de pourrir[12], – mordre des fanges[13], – chant de la peste et de la pourriture, – ce que dit l'ulcère sur les corps dévorés[14], – odeur de gros vices[15], – pain des anges vomi des chiens[16] ! etc.

Voulez-vous savoir comment M. Veuillot traite ses adversaires ? Lisez ; je cueille au hasard :

Cuistres, valetaille, faquins, reîtres, ribauds, crapauds-volants, bourriches, bêtes, vauriens, singes, coquins, bélîtres, bavards, oisons, charlatans, vantards hurleurs, carognes, gueux insolents, canaille, chenapans, bandits, pillards, chacals, goujats, pirates, monstres, avortons, bâtards, égorgeurs, scélérats, vampires, renégats, porcs, gorilles, taureaux, vipères, assassins[17] !

Voulez-vous de gracieuses images, du style d'homme bien élevé ? Pincez-vous le nez :

---

75 11 fanges, – *champ* de 88 I élevé. // – Pied-plat ! 11 élevé : // – *Pied-plat* ! <ital.>

12. « Tu sauras quels parfums exhalent / Les peuples en train de pourrir » (L. Veuillot, v. 63-64 d'un poème contre les Parnassiens, « Les poètes », *les Couleuvres*, p. 11).

13. La mort, « inassouvie / Des fanges qu'elle mord » (*ibid.*, v. 59-60). Mise au point de Routhier : Veuillot qualifie ainsi, mais « sans nommer personne », les poètes et les journaux « qui déshonorent aujourd'hui sa patrie, qui nient Dieu et combattent l'Église » (« Lettres et fragments. X », *NM*, 5 janvier 1872, p. 1).

14. « En parlant du journalisme bandit : "Écoutez un instant ces horreurs, vous saurez / Ce que l'ulcère dit sur les corps dévorés ; / C'est le chant de la peste et de la pourriture [L. Veuillot, v. 25-27 du poème « Le journal bandit », *Satires*, p. 60]." M. Fréchette si délicat dans l'expression, ne trouve pas cela de son goût. Moi je trouve cela beau et très vrai. La Bible a de ces expressions » (« Lettres et fragments. X », *NM*, 5 janvier 1872, p. 1).

15. « Autrefois Philaminthe eût chassé Trissotin. / Philaminthe aujourd'hui n'a plus de tels caprices ! / Affrontant sans broncher cette odeur de gros vices, / Dans son boudoir orné des bouquets de Nohant, / Elle laisse entrouvert l'évangile truand. / C'est un culte public de la muse avilie » (L. Veuillot, « Cotin et Voltaire », *Satires*, p. 16).

16. *Ibid.*, v. 6 de la troisième partie du poème « Aux juges de la foi », p. 205. Selon Routhier, cette figure serait imitée « d'un hymne de l'Église, *panis angelorum non mittendus canibus* » (« Lettres et fragments. X », *NM*, 5 janvier 1872, p. 1).

17. « Les épithètes que M. Fréchette cite comme adressées par Louis Veuillot à "ses adversaires", ne s'adressent pas à des individus mais à des types, à des caractères, à des êtres imaginaires enfin, qui ne sont pas nommés » (*loc. cit.*).

Pied-plat ! que n'es-tu né dans ta Sparte si chère !
Bâti comme tu l'es, plein de honte, ton père
T'aurait fait disparaître au *fond du lieu secret*[18].

Sans blâmer son amour pour sa mère Cybèle,
J'estime qu'il se grise à lui prendre le pis[19].

... Nous voyons sur la scène,
Ignoble et vomissant, le chœur de ces salis[20].

Cynique, lâche et tout fumant.
De vin, d'orgueil et de viande[21].

Mais pressé de produire, il cherche encor sa forme ;
Il craque et ne peut pondre. Un sage interrogé
Lui dit : *Fais... (un mot bas)*, tu seras soulagé.

Voulez-vous du style « troussé » par « le premier écrivain de son temps, quant à la forme » ?

Le beau Finoche d'ordinaire
Va sécrétant son petit lait.
Il n'a ni style ni stylet,
Nature, *sauf l'air pistolet*,
L'a d'un esprit tout débonnaire *Troussé*[22] !

Voulez-vous de ces vers où la chasteté de l'expression le dispute à la délicatesse de la pensée ? Il n'y a que l'embarras du choix :

Quand je voyais la gloire...
Comme une fille immonde aux bras des polissons[23].

Le dandy, préférant la crasse à la disette,
Lui vend, avec son nom, *les restes de Frisette...*
Le sire est éreinté ; saura-t-il faire souche[24] ?

89 I dans *la* Sparte

18. L. Veuillot, second tercet du sonnet « Nos païens », *les Couleuvres*, p. 91 ; c'est Fréchette qui souligne.

19. *Ibid.*, v. 13-14 du sonnet « Un païen » (critique d'un ouvrage d'André Lefèvre, *l'Épopée terrestre*), p. 98.

20. *Ibid.*, v. 13-14 du sonnet « Les Salis » (critique des livres à la mode), p. 104 ; le dernier mot porte la majuscule.

21. *Ibid.*, v. 10-11 du sonnet « Horace » (critique du poète qui fait des vers pieux sur commande), p. 110.

22. *Id.*, v. 4-9 du sonnet « Au beau Finoche. Sur sa demande. Rondeau », *Satires*, p. 130 : « Finoche *à l'*ordinaire » ; c'est Fréchette qui souligne.

23. *Id.*, v. 80-81 du poème « Une confession », *les Couleuvres*, p. 128 : « gloire – effroyables leçons ! – ».

24. *Id.*, v. 143-144 et 152 de « Préliminaire », *Satires*, p. 7 (sept vers manquent) ; c'est Fréchette qui souligne.

Qui lavera le corps de la prostituée[25] ?
Un jour que vous trottiez, la brise
Fit voir votre jambe bien prise ;
Cette jambe prit un lion[26]...
Sans mépriser à fond quelques restes d'appas,
Elle maintient ses droits au rang de vierge sage ;
Pour le monde et pour Dieu, son âme et son corsage,
Tout est réglé comme un compas[27].

... Pétrarque, sans retards
Peupla Carpentras de bâtards[28].

Pondu dans l'ombre, en débarras,
Par *mademoiselle*, sa mère[29]...

Invite à ton lit les escrocs
Et des Titis toujours plus sales...
Va, gueuse, et *prends-en à mourir*,
Et qu'on te voie enfin pourrir
Dans tes ordures colossales[30] !

C'est la première fois, monsieur Basile, que ce que vous appelez « la ruelle de *l'Événement*[31] » donne asile à de pareilles

129 II Et *tes titis* toujours

25. *Id.*, chute du sonnet « Avis général », *les Couleuvres*, p. 36.

26. *Ibid.*, v. 8-10 du poème « Marquise et Trottillon », p. 48 : « trottiez, la *bise* ».

27. *Ibid.*, v. 1-4 du sonnet « Sévera », p. 41 : « comme *au* compas ».

28. *Id.*, v. 34-36 du poème « Pétrarque », *Satires*, p. 79 : « retards, / *Versant toujours larmes et rimes*, / Peupla ».

29. *Ibid.*, v. 1-2 du poème « Un réformateur », p. 126 : « l'ombre, *au* débarras » ; c'est Fréchette qui souligne.

30. *Id.*, v. 10-14 du sonnet « Vacances » (invocation à Paris), *les Couleuvres*, p. 31 ; c'est Fréchette qui souligne. Selon Routhier (« Lettres et fragments. X », *NM*, 5 janvier 1872, p. 1), ces vers rappellent les paroles du prophète Ézéchiel à Jérusalem (il cite en latin, de peur d'offenser la morale) : « [...] tu as fait des cadeaux à tous tes amants [...] pour qu'ils viennent à toi, de toutes parts, servir à tes prostitutions » ; « tu as multiplié tes prostitutions [...] et avec cela tu n'as pas été rassasiée » (*Ézéchiel*, XVI, 33, 25 et 29).

31. « Lettres et fragments. VIII », *NM*, 19 décembre 1871, p. 1. *L'Événement* (Québec, 13 mai 1867–3 mars 1967), journal quotidien, fut fondé par Hector Fabre, qui en devint le propriétaire-éditeur (jusqu'au 10 février 1875) et le rédacteur (jusqu'au 26 février 1883). La position idéologique du journal était ambiguë, non pas, certes, au plan religieux (car *l'Événement* professait ouvertement le catholicisme libéral, d'où l'hostilité des ultramontains à son endroit), mais au plan politique. S'il sembla d'abord viser la neutralité, prenant à partie tantôt les libéraux (témoin ses polémiques avec *le Canadien*, alors de tendance libérale modérée), tantôt les conservateurs (témoin la publication des lettres de Fréchette contre Routhier et de celles de François Langelier contre

ordures ; et moi, le « mal élevé », le « libéral », l'« impie », j'ai rougi en transcrivant ces infamies qui ont pourtant été écrites et signées par le chef de votre école, et cela il n'y a pas encore cinq ans. Cependant malgré toute ma répugnance à pêcher dans un pareil « bourbier », il m'a bien fallu le faire afin de montrer au public ce qui se cache sous vos capuchons de faux moines. Osez maintenant parler de *la Voix d'un exilé*, et dire que j'emprunte mon style au vocabulaire des poissardes !

Tenez, mon cher Basile, finissons-en avec *la Voix d'un exilé*[32]. Voulez-vous savoir toute ma pensée ? Je vous dirai avec M. Veuillot : « J'ai écrit comme j'ai senti ; je ne m'accuse ni ne m'excuse de l'amertume de mes expressions[33] », seulement j'avouerai que cette satire était beaucoup plus dirigée contre votre école hypocrite, envieuse et servile, que contre le parti purement politique qu'on appelle conservateur. Je n'ai fait aucune distinction, car vous étiez intimement liés alors. Mais aujourd'hui que ce parti vous répudie ouvertement[34], il gagne immensément dans mon estime, et si j'avais à l'apprécier de nouveau, je ne manquerais pas, monsieur Basile, de faire une distinction qui ne serait pas en votre faveur, je vous l'affirme.

137 II école, il

le député de Bagot, Pierre-Samuel Gendron), ce ne fut plus le cas au début de l'année 1872 quand Fabre diffusa la propagande du Parti national, alors en formation.

32. « Je veux bien en finir avec cette poésie, si M. Fréchette veut la répudier. Il y viendra plus tard, car s'il ne le fait jamais, ces vers ignobles seront toujours une arme terrible dans la main de ses adversaires. Il admet dans sa sixième lettre que "c'est mauvais genre". Il faudrait faire un pas de plus et condamner le fond encore plus sévèrement que la forme » (« Lettres et fragments. X », *NM*, 5 janvier 1872, p. 1).

33. « J'ai parlé comme j'ai senti. Je ne m'accuse ni ne m'excuse de l'amertume de mon langage » (L. Veuillot, *les Odeurs de Paris*, dans *Œuvres complètes*, t. XI, p. 9).

34. « Puisque vous travaillez à détruire l'harmonie et l'union dans le Parti conservateur, nous sommes forcé[s] de vous traiter, vous et les vôtres, comme des êtres malfaisants. Comme notre parti serait mort si nous ne réussissions pas à tuer le vôtre, nous tâcherons de le tuer. Car nous voulons que le Parti conservateur demeure solide pour continuer à sauver notre état social, politique et religieux des coups de la libre-pensée, qui sera la seule à profiter du *Programme*. [...] Si nos croyances et notre nationalité ont été prospères, c'est qu'un parti compact a toujours existé pour le protéger. Ce seront elles et elles seules qui en souffriront si ce parti est démembré » ([anonyme], « L'école des illuminés », *Mi*, 8 mai 1871, p. 2).

Cher saint homme, doux chrétien, charitable apôtre, comme vous savez bien tronquer une phrase, retrancher une ligne, falsifier une idée, pour faire croire à ceux qui ne m'ont pas lu, que j'ai sanctionné l'assassinat politique, à propos de la mort de M. McGee[35], et que j'ai engagé le peuple à ne pas s'arrêter là ! Je vais reproduire au long le passage que vous défigurez si perfidement, en soulignant ce que vous avez retranché ; les lecteurs jugeront jusqu'à quel point les saints de votre acabit peuvent être considérés comme d'honnêtes gens :

Pourtant oublions tout quand le coupable tombe...
Que dis-je, couvrons-nous le front d'un double deuil ;
Après avoir pleuré sa vertu dans la tombe,
Pleurons sur son propre cercueil !

Tu viens donc de frapper ta première victime,
Ô peuple ! *et qui peut dire où tu t'arrêteras ?*
Le CRIME *fait glisser sur la pente du* CRIME,
Et le gouffre est béant au bas !

Arrête, peuple !... et vous, vous tissez vos suaires,
Aveugles oppresseurs que l'on paie à prix d'or !
Quand donc cesserez-vous, imprudents belluaires,
De larder le lion qui dort ?

Hâtez-vous ! conjurez l'orage populaire[36] *!*

35. Thomas d'Arcy McGee (1825–1868), chassé d'Irlande pour ses idées républicaines, émigra en 1842 aux États-Unis où il milita dans les rangs féniens. Au printemps 1857, il vint à Montréal et s'intégra d'emblée à la communauté catholique irlandaise qui l'élut député libéral de Montréal-Cité (1857), puis de Montréal-Ouest (1861). Vers l'été 1862, opérant le plus flagrant de ses revirements politiques, il s'opposa au fénianisme, rejoignit le Parti conservateur et fit la propagande du projet de Confédération. Il devint président du Conseil exécutif dans le ministère J. S. Macdonald–Sicotte (1862–1863), ministre de l'Agriculture sous Taché–J. A. Macdonald (1864–1865) et Belleau–J. A. Macdonald (1865–1867). Le 7 avril 1868, victime, selon toute apparence, de la vengeance des féniens, il fut « assassiné à Ottawa, sur la rue Sparks, [...] peu après deux heures du matin, immédiatement après l'ajournement des Communes » (*les Guêpes canadiennes*, deuxième série, p. 80, note). L'assassin, Patrick James Whelan, fut exécuté le 11 février 1869, non sans avoir jusqu'à la fin protesté de son innocence ; il prétendait que « des hommes haut placés [...] avaient armé son bras » (*Gazette de Saint-Hyacinthe*, 21 septembre 1868, p. 4).

36. L. Fréchette, v. 21-33 de l'appendice de la deuxième partie de *la Voix d'un exilé*, « Le premier coup de foudre. Mort de Thomas d'Arcy-McGee » (1868, p. 25-26). Routhier avait cité les v. 25-26 : « Tu viens donc de frapper ta première victime, / Ô peuple ! et qui peut dire où tu t'arrêteras ? », et les v. 34-36 du poème : « Un sort terrible attend les courtisans des rois, / Quand le peuple n'a plus, dans sa juste colère, / Qu'un poignard pour venger ses droits ».

Cette citation est plus éloquente que tous les commentaires. Votre calomnie est-elle assez évidente, ô fervent prêcheur ? Un autre que vous aurait honte, monsieur Basile[37].

Quant à mon appréciation de l'« illustre » M. McGee, il me semble qu'elle est beaucoup plus flatteuse encore que celle qu'en faisait l'« immortel » M. Cartier, lorsqu'il l'appelait chien puant (*stinking dog*) en plein Parlement[38]. J'ai rendu justice au talent de l'orateur, du poète et de l'homme d'État, en disant :

Son torse était sculpté pour les grands piédestaux[39].

Et puis si, devant sa mort tragique, je n'ai pu me résoudre à jeter un voile sur sa trahison, je n'ai jamais porté l'irrévérence

37. Routhier réitéra ses accusations : « Pour moi, il m'est impossible d'interpréter autrement ces vers et le lecteur impartial qui les pèsera avec soin y trouvera le même sens que moi. Autrement que veulent dire ce "fils de Chénier qui dresse une oriflamme / Où le mot LIBERTÉ s'écrit avec du sang !", et cet "escadron de hardis sans-culottes", et cette "Liberté" dont le "pied d'airain se pose / Sur un cadavre terrassé", et cet appel aux armes : "Debout, peuple, debout !", etc. ? Que veut donc dire toute cette strophe : "Traîtres, ils sont comptés les jours de votre empire ! / Car l'esprit du Seigneur sur tout ce qui respire / Semble souffler le vent des révolutions. / [C'est l'heure solennelle où tombent les entraves,] / C'est l'heure des tyrans et c'est l'heure des braves, / L'heure des rétributions !" [*la Voix d'un exilé*, 1868, p. 20-21] ? Et quand McGee est victime du plus abominable assassinat, pourquoi donc appeler cela "Le premier coup de foudre" ? [...] Pourquoi proclamer "juste" la colère de ce peuple, et menacer les oppresseurs d'un "sort terrible" ? Parce que M. Fréchette a ajouté ces deux mots : "Arrête, peuple !" [*ibid.*, p. 25], il se proclame innocent. Mais il faut considérer que ces deux mots sont en contradiction avec ce qui précède, et avec ce qui suit. [...] On voit donc que je n'ai pas changé le sens, ni travesti l'idée. Tronquer, c'est retrancher d'un écrit ce qui en peut changer la signification. Si les mots retranchés n'affectent pas la portée de l'écrit, il n'y a rien à dire. [...] Le lecteur en jugera lui-même en lisant, non pas ce que M. Fréchette a lui-même cité, mais toute la pièce » (« Lettres et fragments. X », *NM*, 5 janvier 1872, p. 1). Fréchette ne revint sur la question que trente-deux ans plus tard : à Olivar Asselin, qui avait osé reprendre l'accusation de Routhier et lui reprocher d'avoir fait « l'apologie du crime » (« Deuxième lettre », *le Journal*, 14 juillet 1903, p. 5), il intenta un procès en diffamation (voir [anonyme], « La fameuse cause Asselin-Fréchette », *Pr*, 18 juillet 1903, p. 18).

38. Avant de faire alliance, McGee et Cartier avaient coutume de s'échanger des injures de part et d'autre de la Chambre des communes. Entre autres aménités, Cartier, « dans un mauvais anglais », aurait crié à McGee : « *You stink, don't come near me !* » (Idem, « L'hon. M. McGee et l'hon. M. Cartier », *Journal de Saint-Hyacinthe*, 4 avril 1864, p. 2).

39. L. Fréchette, v. 10 du poème « Le premier coup de foudre », *la Voix d'un exilé*, 1868, p. 17.

jusqu'au point d'écrire ce que votre M. Veuillot écrivait sur le cercueil d'un de ses adversaires politiques :

> Traître à son roi, traître à son sang,
> Traître à l'honneur humain, traître à la foi chrétienne,
> Moins homme qu'*animal paissant*,
> Moins animal encor que *fumier croupissant*,
> Indigne d'avoir face humaine,
> Gorgé de l'or abject d'un traître plus puissant,
> *Par le diable écrasé dans la fange en passant*,
> Ce seigneur a crevé comme une outre trop pleine[40].

Avalez encore celle-là, monsieur Basile ; et si cela ne suffit pas, je suis prêt à vous en servir de ce genre-là *ad infinitum*. À force de vous éborgner avec les pointes que vous essayez de me lancer, vous finirez bien par ne plus voir clair du tout, et vous me laisserez tranquille. En attendant, je taperai jusqu'à ce que vous soyez aplati comme une punaise[41]. J'ai fait vœu de vous y faire songer à deux fois avant d'attaquer les autres ; et vous verrez si je sais tenir parole, monsieur Basile.

Pour aujourd'hui, continuons.

Je vous avais prié de me dire, ce me semble, si nous devions voir le doigt de la Providence dans la lettre anonyme que monsieur le curé de Saint-Pascal avait reçue d'un saint homme de votre connaissance. Au lieu de répondre à ma question, vous vous écriez gauchement comme le marmot qui s'accuse en voulant s'excuser : « Ce n'est pas moi ! ce n'est pas moi ! »

Mais qui a dit que c'était vous ? Est-ce qu'on ne peut plus parler d'un saint homme sans que vous preniez la chose pour vous maintenant ? L'orgueil vous perdra, monsieur Basile. C'est déjà assez, croyez-moi, de vous donner pour un saint, sans vouloir monopoliser les huit béatitudes[42] pour vous tout seul. Soyez plus raisonnable.

---

199 I si *çà* ne 200 II genre *ad* <ital.> 209 I,II dans *les lettres anonymes* que 210 I,II avait *reçues* d'un 216 I,II C'est *bien* assez, croyez-moi

---

40. L. Veuillot, « Une mort subite. Épitaphe de Syracuse, oncle du roi de Naples, et soldat de Garibaldi », dans *Œuvres complètes*, t. XIV, p. 316 : « passant, / *Monseigneur* a crevé » ; c'est Fréchette qui souligne.

41. « On voit qu'il [Fréchette] croit tenir un bâton et non pas une plume. Il était né sergent-de-ville » (« Lettres et fragments. X », *NM*, 5 janvier 1872, p. 1).

42. *Matthieu*, V, 3-10.

Cependant, votre dénégation répond indirectement à ma question, car *si ce n'est pas vous*, il y a certainement du surnaturel dans cette affaire, et voici pourquoi : Un jour, vous avez remis une lettre à un certain postillon. Le hasard... non, la fatalité... allons donc, la Providence, veux-je dire, permit que cette lettre fût la seule qui se trouvât dans la malle de Saint-Pascal. Dans cette lettre, qui n'était pas signée, le révérend M. Patry était traité d'apostat, de renégat, etc. – style Veuillot. Si cette lettre ne vient pas de vous, et que vous ne teniez pas à nous faire croire à quelque gaucherie de la Providence, vous avez un excellent moyen de vous justifier, monsieur Basile. Voyez comme je suis accommodant ; montrez-nous seulement une lettre du Révérend M. Patry, déclarant qu'il n'a aucune preuve positive que vous lui ayez jamais écrit de lettre anonyme, et je me rétracte[43]. Vous voyez que je vous accorde plus que le bénéfice du doute.

Mais vous ne pouvez obtenir cette lettre, entendez-vous : c'est là le troisième défi que je vous lance depuis le commencement de notre discussion et vous allez faire encore le mort comme d'habitude. Car il faut noter que vous avez abandonné depuis quelque temps la tactique des chassés-croisés. Vous faites le mort. Mais c'est bien inutile, allez ; ce moyen-là ne vous réussira pas plus que l'autre. On connaît son Basile[44].

226 II signée, *M. l'abbé* Patry 231 II lettre *de M. l'abbé* Patry 233 I,II de *lettres anonymes*, et 236 I,II vous *;* c'est 242 I,II Basile <sans appel de note>

43. « Ainsi raisonne M. Fréchette. Ce n'est pas à lui de prouver son accusation, c'est à moi d'établir que je n'ai pas écrit de lettres anonymes à M. Patry. On comprend toute l'absurdité de ce système. Je suppose que j'accuse M. Fréchette d'avoir volé des vers à Victor Hugo, et qu'il me somme de prouver. Je lui réponds : "Monsieur, produisez une lettre de Victor Hugo, déclarant que ce n'est pas vrai, et je me rétracte" » (« Lettres et fragments. X », *NM*, 5 janvier 1872, p. 1).

44. Note de Fréchette : *Bien que M. Routhier ait affirmé avoir cette lettre entre les mains, il a refusé de la publier. D'un autre côté, je sais, de source authentique, qu'il a eu, en décembre, une entrevue avec M. le curé Patry, et l'a supplié, les larmes aux yeux, de le tirer du mauvais pas où il se trouvait, et que M. Patry lui a répondu qu'il ne pouvait faire un mensonge pour lui faire plaisir ; qu'il ne lui gardait pas rancune ; mais qu'il avait des preuves irrécusables de sa culpabilité. M. Patry est prêt à témoigner de ceci, privément, à quiconque voudra s'informer de la chose auprès de lui. En lisant la lettre que M. Patry lui écrivit à ce sujet, en date du 15 décembre, M. Routhier a dit, en présence de M. Daniel Hatton, de Kamouraska, que M. le curé de Saint-Pascal était « une sacrée canaille », style Veuillot.* [Le recensement de 1861 de Saint-Pascal-de-Kamouraska signale Daniel Hatton, manufacturier, né en Irlande, catholique, 35 ans (âge au prochain anniversaire), marié, propriétaire de moulins.]

Quant aux faux billets de banque, j'ai dit qu'ils avaient été mis en circulation par vos agents électoraux ; quand vous aurez nié le fait sans échappatoire, je prouverai[45].

Passons à une autre dénégation. Il est heureux que vous ayez compris que vous commettiez une pyramidale naïveté, en niant emphatiquement avoir jamais accusé M. Pelletier d'avoir démoli la colonne Vendôme et fusillé Mgr Darboy, en 1868 ! Aussi vous ne vous attachez plus maintenant qu'aux autres membres de la phrase ; c'est-à-dire que vous niez avoir appelé M. Pelletier commissaire de Satan et vous être comparé à Mgr Affre. Mais vous êtes encore plus Basile que je ne croyais, ou bien vous êtes comme ces grands coupables qui ne voient que des accusateurs partout ; qui tremblent au bruit des feuilles, et qu'un regard scrutateur déconcerte. Ce n'est pas ma faute, si vous ne comprenez pas le français, mon cher monsieur Basile. Personne n'ignore, par exemple, ce que j'ai voulu dire en parlant de « la viande le vendredi », de la « contrebande du vin de messe » et de « l'idylle de la Gatineau ». Je n'irai pas ennuyer le public en vous donnant d'interminables explications pour vous seul. La moindre chose, ce me semble, qu'on puisse exiger d'un adversaire, c'est au moins assez d'intelligence pour comprendre ce que parler veut dire. Il y a longtemps qu'un autre, moins patient que moi, vous aurait dit ce que M. de Talleyrand disait un jour à quelqu'un qui ne voulait rien comprendre : « Vous êtes un imbécile, comprenez-vous ? »

À Dieu ne plaise que j'aie cette opinion-là de vous cependant, monsieur Basile ; car, bien que vous ne saisissiez pas toujours très facilement ce qu'on vous donne à entendre, vous avez d'autres facultés qui compensent amplement : celle de faire des distinctions subtiles, par exemple. Et en voici une qui mérite certainement toute notre attention : Les libéraux canadiens sont des ennemis de la religion et de la société, c'est entendu ; mais il ne faut pas les confondre avec les simples oppositionnistes qui, eux, peuvent être de fort bons sujets[46]. Voilà qui est

245 I,II prouverai <sans appel de note> 249 I,II en *1867* ! Aussi 255 II partout, qui 272 I,II exemple. *En* voici 273 I,II canadiens, *dites-vous,* sont

45. Note de Fréchette : *M. Routhier n'est jamais revenu sur ce sujet.*

46. « [...] je ne confonds pas les deux termes "libéraux" et "oppositionnistes" ; ils ne sont pas synonymes » (« Lettres et fragments. VIII », *NM,* 19 décembre 1871, p. 1).

bon à constater, et qui m'explique bien des choses. Je vois maintenant que c'est en vertu de cette heureuse distinction que tous les transfuges politiques qui se sont ralliés à M. Cartier, de brigands infâmes qu'ils étaient, sont tombés tout à coup en odeur de sainteté. Ainsi Geo. Brown, d'Arcy McGee, P.-G. Huot, A. Tourangeau, J.-G. Blanchet, J.-P. Rhéaume[47], etc., n'ont jamais été libéraux : c'était par erreur qu'ils s'appelaient ainsi eux-mêmes ; ils n'étaient qu'« oppositionnistes », ce qui n'est pas du tout la même chose... Ô Basile, cher monsieur Basile, charmant monsieur Basile, vous êtes « le plus beau jour de ma vie[48] »... seulement j'aimerais – et beaucoup d'autres aussi, sans doute – connaître, parmi nos représentants, par exemple, ceux que l'on doit considérer comme des libéraux, c'est-à-dire des impies, et ceux qui ne sont qu'« oppositionnistes ». Faites-nous donc une petite liste à cet effet, monsieur Basile. Cela simplifierait bien des choses, vous

287 II vie »... *Seulement* j'aimerais 288 II nos *députés*, par

47. Pour éviter à court terme la tenue d'élections générales et corriger à long terme l'instabilité gouvernementale, George Brown, le chef de l'Opposition, accepta (au cours d'une réunion secrète tenue au château Saint-Louis, à Québec, le 17 juin 1864) de faire partie d'un ultime ministère de coalition, en échange de l'engagement formel de John A. Macdonald d'amorcer de façon décisive le processus d'élaboration de la Confédération ; à peine quelques jours plus tard, soit le 22 juin, l'Assemblée du Canada-Uni adoptait « le principe fédéral ». Pierre-Gabriel Huot (1831–1913), d'abord libéral radical, fut député conservateur du Saguenay (1854–1857) et de Québec-Est (1860–1870) à l'Assemblée du Canada-Uni, et de Québec-Est à la Chambre des communes (1867-1870). Adolphe Guillet dit Tourangeau (1831–1894), échevin du quartier Saint-Roch au conseil de ville de Québec (1863–1866), maire suppléant (1866–1870), fut député conservateur de Québec-Est à la Chambre des communes (1870–1874). Pour Joseph-Goderich Blanchet, voir *supra*, p. 212, n. 34. Jacques-Philippe Rhéaume (1818–1891), échevin du quartier Saint-Roch au conseil de ville de Québec (1847–1861), fut député conservateur de Québec-Est à l'Assemblée législative (1867–1873).

48. Métaphore cocasse de Joseph Prudhomme, type du bourgeois solennel et beau parleur dans la comédie d'Henry Monnier et Gustave Vaez, *Grandeur et décadence de M. Joseph Prudhomme*, représentée à l'Odéon le 23 novembre 1852 : « Messieurs ! ce sabre... est le plus beau jour de ma vie. Je rentre dans la capitale, et si vous me rappelez à la tête de votre phalange, messieurs, je jure de soutenir, de défendre nos institutions et au besoin de les combattre ! » (acte II, scène 13). Ce cliché prudhommesque typique devint fréquent dans le jargon journalistique, surtout après 1865 (voir R. Alexandre, *le Musée de la conversation*, p. 414-416, 462-463 ; R. Bellet, *Presse et journalisme sous le Second Empire*, Paris, Armand Colin, 1967, p. 150-151).

comprenez ; et puis cela est très important, puisqu'il s'agit du salut de nos âmes.

Parions que vous allez faire le mort là-dessus aussi !

J'aurais beaucoup d'autres choses à vous dire, monsieur Basile ; mais comme ma lettre est déjà longue, et que nous sommes à la veille du jour de l'An, je garde cela pour vos étrennes.

En terminant, permettez-moi de vous demander si vous avez médité assez longtemps sur les paroles de Balmès que je vous ai citées il y a trois semaines, et dans lesquelles le grand philosophe disait qu'on faisait tort au catholicisme en l'identifiant avec une cause politique quelconque. Il me semble que je vous avais demandé votre avis là-dessus, monsieur Basile.

J'attends[49].

Le mercredi 27 décembre 1871.

293 I,II puis *c*'est important 294 I de *notre âme.* // Parions 297 I,II longue, je 298 I,II vos *étrennes* <*ital.*>. // En 302 I,II a *déjà* trois 306 I J'attends. <sans appel de note> // *Votre serviteur,* // LOUIS-H. FRÉCHETTE. <sans date> II J'attends. <sans appel de note> // *Votre serviteur,* // LOUIS-H. FRÉCHETTE. <sans date>

49. Note de Fréchette : *J'ai attendu en vain.*

SEPTIÈME LETTRE

Le jour même où paraît la sixième lettre à Basile (27 décembre 1871), le Nouveau monde *publie la réponse de Routhier à la cinquième lettre. Routhier y prend pour cibles le style et l'érudition de Fréchette. Contre un adversaire si prompt à l'esquive, incapable de rien démentir, il réitère ses accusations de diffamation, de subversion, de lâcheté ; en particulier, il somme Fréchette de parler « de cette soirée à l'université Laval, où la* Voix d'un exilé *a été sifflée par des jeunes gens de cœur et de courage, pour l'honneur de cette institution ».*

*Quelques jours plus tard, en réplique à la sixième lettre (*le Nouveau monde, *5 janvier 1872), il étudie chez son interlocuteur le mode d'argumentation et la technique de la citation. Se reportant à l'affaire des lettres anonymes, il ridiculise l'absurdité d'un système d'accusation qui lui impose le fardeau de la preuve : pas étonnant, remarque-t-il, que le jeune avocat de Lévis n'ait pas de clientèle. Enfin, il dénonce la « malhonnêteté » de Fréchette qui, pour démontrer la prétendue vulgarité du poète Veuillot, a tronqué les citations qu'il apportait à l'appui de sa critique ; rétablissant certaines de ces citations dans leur contexte, Routhier décèle l'influence de la Bible sur des textes réputés par Fréchette objets de scandale.*

La septième « lettre à Basile » paraît dans l'Événement *le 9 janvier 1872.*

Mon cher monsieur Basile,

Comme vous vous en êtes aperçu vous-même, votre pamphlet n'est plus qu'une question secondaire dans notre

---

TEXTE DE BASE : *Lettres à Basile à propos des « Causeries du dimanche » de M. A.-B. Routhier*, Québec, L'Événement, 1872, p. 63-73.

VARIANTES : I « Les *Causeries du dimanche*, par A.-B. Routhier. Septième lettre à l'auteur », *l'Événement*, 9 janvier 1872, p. 1. II *Les Guêpes canadiennes*, t. II, Ottawa, A. Bureau, 1882, p. 124-133.

I II *Événement, 9 janvier 1872.* // MON CHER MONSIEUR BASILE, // Comme

polémique. Il n'est plus qu'un prétexte pour quelque chose de plus sérieux. Oui, monsieur Basile, de très sérieux même ; et la preuve, c'est que non seulement vous hurlez de douleur sous les morsures du ridicule que j'ai mis à vos trousses, mais que vous trépignez de dépit en voyant s'écrouler, comme un château de cartes, tout l'échafaudage de tartuferies que vous élevez si laborieusement depuis que vous êtes à Kamouraska.

Ce n'est pas pour le simple plaisir de faire rire de vous, que je reprends la plume, après les quelques jours de répit que je vous ai laissés, monsieur Basile. Oh ! non, c'est pour vous tenir un peu plus longtemps démasqué devant le public. Quand on aura bien vu sur toutes ses faces votre tête de Janus ; quand on saura ce que vous êtes, monsieur Basile, vos calomnies et vos dévotions seront considérées pour ce qu'elles valent, et j'aurai fait un bonne œuvre.

> Ne refusez pas de rire, si le sujet le comporte, dit Tertullien. Il y a des choses dignes de risée sous leur gravité feinte ; *le rire les empêche d'usurper le respect*[1].

Vous voyez qu'il y avait des Basiles même du temps de Tertullien.

Le « rire des hommes » a son bon côté, je le maintiens ; et il faudra bien que vous en passiez par là, quand vous saurez que votre M. Veuillot lui-même a écrit quelque part que « le sifflet n'est pas seulement une attaque permise, mais la plus légitime des représailles[2] ».

Et à ce propos, je me permettrai de m'étonner, monsieur Basile, de ce que vous anathématisiez autant Molière et La Fontaine, tandis que M. Veuillot, lui, les nomme des « Français par excellence[3] ». Décidément il y en a un de vous deux qui n'est pas infaillible !

Vous devriez lire Veuillot, monsieur Basile ; cela vous serait presque aussi utile que de lire la vie de Washington. Car

---

11 H rire *à vos dépens* que 15 I,II vu votre 24 I,II le *répète* ; et

1. Tertullien, *Contre les valentiniens* (VI, 3), cité par Louis Veuillot dans la préface des *Satires* (Paris, Gaume frères et J. Duprey, 2e éd., 1863, p. xxi) ; c'est Fréchette qui souligne.

2. L. Veuillot, *op. cit.*, p. xv : « permise, *c'est* la ».

3. *Ibid.*, p. ii.

enfin, pour deux hommes qui parlent toujours au nom de la Providence, vous admettrez qu'il n'est pas absolument habile de vous contredire ainsi mutuellement. Autrement, voyez à quoi vous vous exposez. Il y a quelques années seulement, « le plus grand des écrivains des temps modernes, quant à la forme[4] », a publié un volume de *Satires*. Or, comme M. Veuillot est tout ce qu'il y a de plus parfait, il s'ensuit que la satire ne peut être qu'une excellente chose. Et comme, dans la préface de ce volume, Molière et La Fontaine sont appelés « nos incomparables satiristes[5] », il s'ensuit encore que, lorsque vous accusez le « rire grivois[6] » de Molière et de La Fontaine d'avoir attiré le châtiment de Dieu sur la France, vous vous montrez le plus Basile de tous les Basiles ; et cela d'après le jugement sans appel de M. Veuillot lui-même, « ce grand interprète de la *Vérité* ».

Ce qui prouve que M. Veuillot, malgré ses incroyables déblatérations contre le télégraphe[7] et le percement du mont Cenis[8], est quelquefois de l'opinion des autres hommes sur certaines choses.

Toujours à propos du « rire des hommes », vous dites que je persiste « à admirer *Thérésa* et la *Belle-Hélène*[9] ». D'abord, comme le fameux singe qui confondait le Pirée avec un nom

47 II attiré *les châtiments* de

4. [H. Fabre], « À propos de M. Routhier », *Év*, 17 décembre 1869, p. 1.

5. « Molière, La Fontaine et Boileau, nos incomparables satiriques » (L. Veuillot, *op. cit.*, p. vii).

6. *Causeries*, p. 17 ; « Lettres et fragments. [VII] », *NM*, 15 décembre 1871, p. 1.

7. « Des deux côtés de la voie [ferrée] se dressent les poteaux de télégraphe électrique. Vous dites que là-dessus vos pensées "voyagent avec la rapidité de la foudre". Là-dessus ne voyagent que la Bourse et la Police. – La liberté est pendue à ces poteaux. [...] Quand le télégraphe aura baissé ses prix, il fera du style épistolaire ce que la photographie a fait du portrait. Alors plus de Sévigné pour décolorer les dames de lettres ; plus de Raphaël pour humilier les rapins » (L. Veuillot, *le Parfum de Rome*, dans *Œuvres complètes*, t. IX, p. 14 et 16).

8. Lors de l'inauguration du tunnel des Alpes, Veuillot s'était moqué des hommes politiques français et italiens pour qui le « trou devient la ruche d'où sortiront perpétuellement des essaims de poètes, d'hommes d'État et de héros » (« Le tunnel du mont Cenis », *NM*, 20 octobre 1871, p. 1 ; *CC*, 25 octobre 1871, p. 1).

9. « Lettres et fragments. [VII] », *NM*, 15 décembre 1871, p. 1.

d'homme[10], vous semblez prendre ici *la Belle Hélène* pour une personne, ou bien vous transformez Thérésa en opéra-bouffe. Cette pauvre chanteuse de cafés-concerts ne s'attendait probablement guère à pareille « opération ». Vous allez vous excuser en disant qu'un saint homme comme vous ne connaît pas ces choses-là. Et moi, je vous dirai, monsieur Basile, que la sainteté n'exclut pas le bon sens, et qu'un homme de bon sens ne parle jamais de choses auxquelles il n'entend rien, pas plus à propos de musique, qu'à propos de la rotonde du Capitole américain. Ceux qui ont pris la peine de vous lire se rappellent les bourdes colossales que vous avez écrites sur ce dernier sujet[11], et qui nous ont presque autant amusés que votre fameux chapitre sur la politique d'Adam[12]. Quant à ce qui est de mon admiration pour Thérésa et *la Belle Hélène*, elle se réduit à bien peu de chose, puisque je n'ai jamais entendu la chanteuse, et que j'ai entièrement oublié l'opéra, à part cette jolie charge contre les Basiles du temps de Ménélas[13] qui se disaient en rapport direct avec Jupiter, et prétendaient avoir le monopole de ses foudres[14].

Mais passons à autre chose. Vous dites, monsieur Basile : « Il est inexact de dire que Sa Grâce[15] aurait refusé son approbation à mes *Causeries*, si je l'avais demandée[16]. »

Oui, cela est inexact en effet, car vous l'avez demandée, cette approbation, et vous n'avez pu l'obtenir... Cela est plus précis, n'est-ce pas ?

---

10. Le 1er mai 1871, un article anonyme du *Nouveau monde*, « Une légère erreur », évoquait la même fable de La Fontaine, « Le singe et le dauphin » : « Il est bien fort, le *Witness*, et il en a donné bien des preuves. Nous croyons pourtant qu'il se surpasse aujourd'hui. [...] Il dit sérieusement que le "programme catholique est une lettre pastorale de Mgr des Trois-Rivières". Le singe qui prenait le Pirée pour un homme n'était pas plus ridicule » (p. 2).

11. « Lettres de voyage », *CC*, 13 octobre 1871, p. 2.

12. *Causeries* (début du chap. XV : « Du libéralisme en Canada »), p. 91-93.

13. Ménélas, fils d'Atrée et frère d'Agamemnon, épousa Hélène, fille de Tyndare, roi de Sparte, qui lui légua son royaume. L'enlèvement d'Hélène par Pâris, le fils de Priam, roi de Troie, déclencha la guerre de Troie.

14. Allusion à Calchas, grand augure de Jupiter et confident du roi Agamemnon, qui, dès le début de *la Belle Hélène*, règle la mise en scène du rituel d'hommages au maître de l'Olympe, dont il transmet les ordres.

15. Mgr Taschereau, archevêque de Québec.

16. « Lettres et fragments. VIII », *NM*, 19 décembre 1871, p. 1.

Vous dites encore : « J'ai obtenu l'approbation des évêques du diocèse où j'ai publié[17]. » C'est à mon tour, monsieur Basile, de trouver votre avancé entaché d'une légère inexactitude. Car si je me souviens bien, vous avez d'abord *publié* à Québec, et ce que vous avez fait à Montréal n'est qu'une *réédition*.

Vous prétendez ignorer « ce qui a pu se passer » entre Mgr l'archevêque et le père Monnot, au sujet de la *Croisade spirituelle*[18]. Voilà quelque chose que vous n'affirmeriez pas sous serment, monsieur Basile ; non pas parce que le scrupule vous étouffe, mais parce que vous êtes trop soigneux de vos petits intérêts[19]. D'ailleurs, dans le cas même où l'on vous aurait caché que le père Monnot n'avait la permission de prêcher son œuvre que jusqu'à la Toussaint, quand vous le voyiez abandonner la chaire et recourir à la conférence, pour un homme qui a le don de voir le doigt de la Providence dans toutes les affaires d'ici-bas, il était facile de voir là au moins celui de l'autorité[20]. Mais cette autorité vous déplaît, monsieur Basile ; elle n'est pas assez intolérante pour votre goût, et c'est pour cela que vous ne manquez jamais l'occasion de lui donner le coup de pied, *ad majorem Dei gloriam*[21] !

Le fait est, monsieur Basile, que si l'on ne savait pas par expérience ce dont vous êtes capable, on aurait peine à

85 II votre *assertion entachée* d'une 93 I,II intérêts <sans appel de note> 101 I,II pied, *le tout* ad

17. *Loc. cit.*

18. « Lettres et fragments. VIII », *NM*, 19 décembre 1871, p. 1. Sur la croisade spirituelle du père Monnot, voir *supra*, p. 197, n. 43.

19. Note de Fréchette : *M. Routhier n'est jamais revenu sur ce sujet.*

20. En réponse à un correspondant « mal informé » d'un journal de Québec (*l'Événement*), le père Monnot venait de publier, dans *le Courrier du Canada* du 3 janvier 1872 (« Correspondance », p. 2) ainsi que dans le *Journal de Québec* du lendemain (« Correspondance », p. 3), une double mise au point : d'une part, son œuvre avait l'appui des plus hautes instances de l'Église (il mentionnait le cardinal Barnabo, de la Sacrée Congrégation de la Propagande, et le pape) ; d'autre part, l'archevêque de Québec l'avait autorisé à accepter les invitations des paroisses de son diocèse jusqu'à la Toussaint inclusivement.

21. Devise de la Compagnie de Jésus, que Routhier avait inscrite à la fin de l'introduction de ses *Causeries* : simple soldat de l'Église militante, il prétendait accomplir son devoir « pour la plus grande gloire de Dieu et pour le plus grand bien de [sa] chère patrie, dont la grandeur est inséparable de la religion » (p. xii). C'est aussi par le sigle de cette devise (AMDG) qu'il avait conclu sa critique de *la Voix d'un exilé* dans *le Courrier du Canada* (« M. Louis-Honoré Fréchette. I. *La Voix d'un exilé* », 7 décembre 1868, p. 1).

s'imaginer jusqu'où l'astuce, la malice, l'envie et l'hypocrisie peuvent pousser une certaine classe d'hommes, quand l'ambition les tourmente. Il n'y a rien qu'ils ne fassent. L'honneur, l'estime de soi, la droiture, le patriotisme, l'amitié même, rien ne leur est sacré. La religion ? ils s'en font un manteau pour cacher leurs vices, un marchepied pour monter aux charges publiques ; ce qui ne les empêche pas de la souffleter sans vergogne en petit comité. Le prêtre ? ils le flattent pour s'en faire un instrument, et quand ils n'y peuvent parvenir, ils le déchirent impitoyablement. Ô pharisiens, ô vendeurs du temple, ô cafards intrigants, comme je me sens bien lorsque je vous ai au bout de ma verge !

Il est bien triste, monsieur Basile, qu'en plein dix-neuvième siècle, et dans un pays qui jouit depuis longtemps d'un gouvernement constitutionnel, on en soit encore réduit à revendiquer le droit d'être catholique, sans être obligé de s'incliner devant le despotisme de M. Cartier et l'ineptie de M. Chauveau ! Et pourtant voilà tout le sujet de notre discussion.

Mais dites-moi donc, Basile de mon cœur, notre gouvernement est-il responsable, oui ou non ? S'il est responsable, j'ai donc le droit de le désapprouver et de le dénoncer au peuple ! Est-ce faire de la révolution cela ? Il n'y a qu'un Basile qui puisse le prétendre.

Que disaient les Basiles du comté de Lévis aux dernières élections ? « M. Fréchette est contre le gouvernement ; or, comme il est de foi qu'on doit se soumettre au gouvernement établi, M. Fréchette n'est donc pas catholique ; c'est donc un révolutionnaire ! » Et les commentaires d'aller leur train. On a vu des hommes dont le caractère particulier devait nous faire espérer plus de charité et de mansuétude, descendre jusqu'à la calomnie la plus infâme, et aller de maison en maison affirmer que j'avais abandonné ma religion, et que je m'étais fait, pendant deux ans, aux États-Unis, le vicaire d'un prêtre apostat[22] !

121 II et l'*incurie* de I,II apostat. // Et

129 II Basiles *de la division électorale* de

139

22. Allusion au curé de Lévis et au procureur du Collège de Lévis : tandis que l'abbé Déziel soutenait en chaire que Fréchette, même bon chrétien, était comparable « à la canaille de Paris », à ces communistes qui avaient assassiné

Et si j'avais été la seule victime de cette indigne persécution, passe encore ; une hirondelle ne fait pas le printemps, comme dit M. Chauveau[23]. Mais on a employé la même tactique dans tous les comtés de la province où il y avait un candidat opposé au ministère. Qu'avait-on à dire contre M. Langelier[24], par exemple ? N'était-il pas sans tache sous tous les rapports ?

143 II dans *toutes les divisions électorales* de Langelier 144 II contre *M. le professeur* 145 II pas *inattaquable* sous

Mgr Darboy, l'abbé Joseph Hoffmann « parcourait les maisons de Lévis et de Saint-Romuald en disant que M. Fréchette était un hérétique, qu'il avait prêché pour Chiniquy, pendant qu'il était aux États-Unis » (Vox populi, « Correspondance. La défaite à Lévis », *Can*, 30 juin 1871, p. 2). Après sa défaite, Fréchette intenta un procès en diffamation contre des partisans du Dr Blanchet – une brochure, *les Calomniateurs confondus* (Québec, L'Événement, 1872), relate certaines circonstances de cette cause judiciaire (mai–juin 1872) ; affidavits à l'appui, Fréchette y réfute les « calomnies » propagées par ses adversaires politiques sur son séjour à Chicago : il n'a pas été expulsé de la Société Saint-Jean-Baptiste de Chicago ; il était au Canada quand Chiniquy a parlé au Lincoln Park (on sait seulement qu'il lui a rendu visite le 1er janvier 1868, à Sainte-Anne-de-Kankakee) ; enfin, loin d'avoir abandonné sa religion, il avait pour ami le curé Jacques Côté, qui l'accueillait dans son presbytère « comme un frère ».

23. Aristophane, *les Oiseaux*, v. 1417. Lors d'une séance tumultueuse de l'Assemblée législative (voir [anonyme], « Débats parlementaires. [...] Un incident », *Év*, 23 décembre 1871, p. 1), Chauveau cita ce proverbe à l'intention de François Langelier, qui avait accusé de fraude le député conservateur de Bagot, Pierre-Samuel Gendron, son adversaire aux élections de juin 1871 (voir M. Hamelin, *les Premières années*, p. 295-296). Riposte de Langelier : « M. Chauveau dit avec raison qu'un professeur ne fait pas une université. Rien n'est plus vrai si ce n'est ceci : une majorité parlementaire peut faire d'un homme de lettres un Premier ministre ; mais elle n'en saurait faire ni un homme d'État, ni même un homme sérieux ! » (« Lettre de M. Langelier », *Év*, 26 décembre 1871, p. 1, et [anonyme], « L'Université et ses professeurs », *la Nation*, 30 décembre 1871, p. 2). Contre-attaque du *Nouveau monde*, le jour même de la présente « Lettre à Basile » ([anonyme], « Une coterie universitaire », 9 janvier 1872, p. 1) : si une hirondelle ne fait pas le printemps, en revanche, « tout un nid de ces oiseaux atteste assez qu'il est venu », et ce nid, c'est l'Université Laval, dont les professeurs, selon un chroniqueur de *la Minerve*, « se sont enrôlés dans le parti d'où est sortie la Commune de Paris » (É. Rousseau, « Courrier de Québec », 4 janvier 1872, p. 2).

24. François Langelier (1838–1915), juriste, professeur de droit romain puis de droit civil à l'Université Laval (1863), fut député libéral provincial de Montmagny (1873–1875) et de Portneuf (1878–1881) et député fédéral de Mégantic (1884–1887) et de Québec-Centre (1887–1898). Il fut ministre des Terres de la Couronne puis trésorier dans le cabinet Joly (1878-1879). Maire de Québec (1882–1890), il fut nommé juge à la Cour supérieure (1898) et lieutenant-gouverneur du Québec (1911). À l'époque des « lettres à Basile », ce tenace adversaire des ultramontains comptait parmi les libéraux les plus militants, attirant même à l'Université Laval l'accusation de tolérer dans son sein des champions de l'annexion, du gallicanisme et du socialisme. Il fut l'un

Son honorabilité et ses principes religieux n'étaient-ils pas à l'abri de tout soupçon, puisqu'il possédait la confiance de la première institution religieuse du pays ? Et cependant qu'a fait votre école ? Ne l'a-t-elle pas représenté comme un communiste, un garibaldien, un complice de l'assassinat de Mgr Darboy ? N'a-t-elle pas été jusqu'à l'appeler « commissaire de Satan » ? Il n'avait pourtant pas écrit *la Voix d'un exilé*, lui ! On n'avait pas même ce spécieux prétexte à invoquer. Pourquoi donc cette guerre acharnée qu'on lui a faite au nom de la religion, sinon parce qu'il était opposé au ministère actuel ? Oh ! allez, les Basiles sont les mêmes dans le comté de Bagot[25] qu'à Lévis et à Kamouraska !

Et vous venez nous dire, l'eau bénite sur les lèvres, que vous n'attaquez pas l'opposition ; que vous n'en voulez seulement qu'aux libéraux ! Allons donc, cher Basile, il y a une chose bien certaine pour tout le monde, allez, c'est que si M. Langelier et moi, nous étions présentés comme ministériels, toute cette fervente croisade n'aurait jamais eu lieu. Nous aurions été de suite proclamés bons chrétiens et parfaits catholiques.

Le passé le prouve. Qu'étaient les Huot, les Rhéaume, les Blanchet, les Tourangeau, avant leur honteuse volte-face ? Votre école les dénonçait comme des impies, des hommes dangereux qui voulaient renverser l'ordre social et abolir la religion. Aujourd'hui qu'ils ont trahi leurs convictions pour se faire élire avec l'argent et les bâtons du ministère, – pour man-

156 II actuel ? *Preuve que* les Kamouraska 159 II voulez qu'aux 162 II nous *nous* étions 164 II été *bien vite* proclamés

des principaux fondateurs et animateurs de l'éphémère Parti national de 1872. Battu aux élections du 7 juillet 1875 par le conservateur Philippe Landry, il rédigea une contestation de l'ingérence cléricale dans le comté de Charlevoix. En 1884, Jules-Paul Tardivel le dénonça comme franc-maçon au nonce apostolique, dom Henri Smeulders.

25. La presse ultramontaine et la presse conservatrice accablèrent François Langelier à l'époque où il affrontait Pierre-Samuel Gendron dans le comté de Bagot : « [...] tous les hommes à bons principes, le clergé en tête, sont très scandalisés de voir un protégé de l'université, devenu un de ses professeurs, se faire l'instrument des hommes les plus hostiles à la religion, être le candidat du parti [...] dont les doctrines plus ou moins avouées sont celles de ces fameux Rouges qui retiennent le Pape captif » ([anonyme], « L'Université Laval et M. Langelier », *Courrier de Saint-Hyacinthe*, 3 juin 1871, p. 2).

ger les « croxignoles[26] » du gouvernement, suivant l'expression cynique de l'un d'entre eux, – comment se fait-il qu'ils soient devenus si parfaits tout à coup ? Est-ce que M. Huot est moins socialiste qu'il n'était autrefois ? Est-ce que MM. Rhéaume, Blanchet et Tourangeau seraient devenus des piliers de sacristie, par hasard ? Ma foi, monsieur Basile, on dirait que vous prenez le public pour un tas d'imbéciles. Tenez, je suis sûr d'une chose, c'est que tout « commissaire de Satan » que je suis, si je passais au ministère aujourd'hui pour demain, tous les Basiles du pays seraient les premiers à me décerner les plus beaux certificats d'orthodoxie imaginables. Et ce n'est pas à l'opposition que vous en voulez ! Mais cachez-vous donc !

Quelles conclusions tirer de tout cela, monsieur Basile ? C'est que vous êtes des hypocrites, et pas autre chose. Si vous aviez réellement les intérêts de la religion à cœur, vous ne la traîneriez pas ainsi à la remorque de votre politique louche et rancunière, et si vous étiez bons catholiques, vous ne diffameriez pas vos frères comme vous le faites, sans même avoir l'excuse de la défensive.

Étrange discussion : – Vous êtes un impie ! – Comment cela ? – Parce que vous n'êtes pas catholique. – Mais oui, je suis catholique. – Non, vous ne l'êtes pas. – Je veux l'être. – Non, vous ne le serez pas ! – Je reconnais tout ce que l'Église enseigne et je m'y soumets. – Je ne veux pas, car si vous êtes aussi catholique que moi, il me faudra vous rencontrer sur le terrain de la politique et je ne veux point cela...

Non, vous ne voulez point cela, cher monsieur Basile ; mais soyez tranquille, je suis prêt à vous rencontrer sur tous les

172 II les *croquecignoles* du 177 II hasard ? *Monsieur* Basile 178 II pour *une collection* d'imbéciles 179 II chose, tout 179 I que, tout 183 I,II donc ! // *Quelle conclusion* tirer 196 II le *seul* terrain

26. Équivalent de « manger au râtelier de quelqu'un », pour qui profite du patronage et des faveurs du gouvernement. Autres graphies : croquecignoles, croccignoles, croquignoles. Plusieurs contes de *la Noël au Canada* mentionnent ce « gâteau national sans lequel un réveillon de Noël serait incomplet sur les bords du Saint-Laurent » ; l'étymologie du mot renvoie à une « espèce de pâtisserie croustillante », les nieulles, qui était dans la Bretagne d'autrefois « le mets de rigueur pour la nuit de Noël : On croquait des nieulles » (L. Fréchette, *Contes*, t. I, p. 60 et 90-91).

terrains du monde ; un savant de votre espèce, ça se réduit vite *à quia*[27].

Heureusement pour vous que vous savez faire contre fortune bon cœur, et que lorsque vous vous trouvez confondu dans vos absurdes prétentions, vous vous mettez immédiatement du côté de votre adversaire. C'est très prudent ; cela coupe court à toute discussion dangereuse. Ainsi, par exemple, vous m'accusez d'irréligion ; je réclame. Vous appuyez votre accusation sur ce que je suis républicain et opposé aux privilèges nobiliaires ; je rétorque que la religion est très démocratique dans ses doctrines ; qu'elle ne connaît pas plus la royauté que la république ; que la forme du gouvernement ne relève que de la volonté populaire, et je prouve ces divers avancés en citant des théologiens qui tous font autorité dans l'Église. Que répondez-vous ? Vérité de La Palice[28] ! Personne n'a jamais contesté cela, dites-vous. Bien, très bien ! Ainsi, je puis être catholique tout en professant des principes démocratiques[29]... Mais laissez-moi donc tranquille alors ! On se prend à se demander parfois si vous avez réellement la tête sur vos épaules.

À propos de mes citations, vous croyez faire acte de finesse en insinuant qu'elles me sont fournies par quelque membre du clergé[30]. Et quand cela serait, en perdraient-elles leur valeur comme autorités ? Il me semble que cela prouverait tout au

209 II je *réplique* que 212 II je *m'appuie sur* des 216 II démocratiques. Mais

27. « Quand M. Fréchette est réduit *à quia*, il a une ressource dont il use largement. Il me fait dire des choses auxquelles je n'ai jamais pensé, et il me réfute. Il prend alors ses ciseaux et il accumule les citations pour prouver des vérités de La Palice » (« Lettres et fragments. IX », *NM*, 27 décembre 1871, p. 1).

28. « C'est donc pour prouver qu'un gouvernement peut être catholique sans être monarchique, que M. Fréchette a entassé sur ma tête, comme pour m'écraser, toutes les grandes autorités que j'ai nommées. C'est à peine croyable, n'est-ce pas ? et si La Palice vivait encore, il féliciterait M. Fréchette d'avoir démontré cela » (« Lettres et fragments. IX », *loc. cit.*).

29. « Donnez à la France, si vous le pouvez, une *république catholique*, et je la préférerai à la monarchie de Louis-Philippe et à l'Empire défunt » (*loc. cit.*).

30. « Il faudrait pourtant, M. Fréchette, économiser un peu sur les théologiens ; sinon, vous finirez par compromettre gravement celui qui vous fournit toutes ces citations. [...] Justifiez-vous, M. Fréchette, et c'est pour cela qu'il faudrait invoquer tous ces grands noms que votre *aviseur théologique* connaît si bien » (*loc. cit.*). Depuis quelques semaines, Routhier soupçonnait l'abbé

plus que ce que vous appelez la « basiliophobie[31] » est répandue même parmi le clergé ; car enfin, si quelque prêtre me fournit ces autorités, ce n'est certainement pas pour vous aider à m'enfoncer.

Je n'ai pas été du tout surpris de vous entendre faire cette supposition, cher monsieur Basile ; vous êtes si profondément ignorant sur ces matières, que vous êtes tout étonné qu'un autre puisse les avoir étudiées. Or, détrompez-vous, monsieur Basile ; cela ne tire pas à conséquence, mais ces citations, depuis la première jusqu'à la dernière, personne ne me les a fournies ; je les dois à mes propres recherches. Étudiez un peu, monsieur Basile, et comme cela ne demande pas de bien grands efforts d'intelligence, vous pourrez peut-être un jour en faire autant.

Je ne puis relever tout ce que vous dites de faux, monsieur Basile ; pour cela, je serais forcé de m'attacher à chacune de vos paroles ; je ne signalerai que quelques-uns de vos avancés les plus marquants :

Vous dites que j'appartiens à l'école libérale condamnée par Pie IX. – Vous avez pris cela dans votre cervelle enfumée, monsieur Basile !

Vous dites que j'ai justifié l'assassinat politique. – Vous êtes un calomniateur, monsieur Basile !

Vous dites que j'ai prétendu que, pour trouver un roi digne du « peuple canadien », il fallait plonger dans les sales bourbiers de la truanderie[32]. – Cela est stupidement faux, monsieur Basile !

---

225 I ces *citations*, ce 238 II vos *dires* les 240 II Vous *prétendez* que 243 II Vous *affirmez* que 245 II Vous *m'accusez d'avoir dit* que

---

Benjamin Pâquet, professeur de théologie morale à l'Université Laval, de fournir des citations à Fréchette (voir lettre à G. Lamarche, 21 novembre 1871, archives du Séminaire de Saint-Hyacinthe, fonds Lamarche).

31. « Ce pauvre Pégase ! Il se grise de haine, et quand il n'a plus rien à me dire, il crie : "Basile, Basile, Basile". Cela le soulage. Quel symptôme frappant de la *Basiliophobie* ! Il faut que ce nom-là lui ait fait bien du mal » (« Lettres et fragments. X », *NM*, 5 janvier 1872, p. 1).

32. « Lettres et fragments. IX », *NM*, 27 décembre 1871, p. 1. C'est aux « traîtres », aux « histrions sacrilèges » que Fréchette avait souhaité un « roi des égouts » : « Il faut à ces roués un roi de mascarade [...]. Eh bien ! puisqu'il le faut, – pardonne, ô ma patrie ! / Dans les sales bourbiers de la truanderie / Plongez-vous pour trouver un roi digne de vous » (*la Voix d'un exilé*, 1868, p. 3).

Enfin, vous dites que j'ai « lâchement » abandonné mon pays pour le mieux diffamer. – Cela est d'une absurdité niaise, monsieur Basile !

Mais si j'étais un pareil garnement, un homme aussi dangereux, pourquoi donc m'avez-vous conjuré si amicalement de revenir au Canada ? Il me semble que les honnêtes gens devaient être bien débarrassés d'un scélérat de mon espèce. Hein ! qu'en dites-vous ? Je gage que vous faites le mort là-dessus aussi !

Cela m'amène à dire un mot du banquet de l'Immaculée-Conception[33]. Je n'en aurais pas parlé moi-même ; mais puisque vous prenez la peine de dire au public que j'y étais, je vous en sais gré, monsieur Basile. Lorsqu'on se trouve comme au coin d'un bois où il faille défendre sa réputation contre des voleurs de grand chemin, on doit être reconnaissant à quiconque nous fournit un bouclier comme celui-là. Pauvre Basile, vous ne cesserez donc jamais de vous enferrer !

Un dernier mot, monsieur Basile. Vous vous êtes étonné de ce que, malgré le peu de cas qu'un homme comme il faut doive faire de certaines injures, j'aie senti le sang me monter au visage, quand vous m'avez appelé un « lâche » ; et dans la grandeur de votre « courage », vous avez immédiatement cherché les raisons qui vous paraissaient les plus propres à vous rassurer contre la correction que votre impudence aurait pu vous attirer. D'abord, rien d'extraordinaire à votre étonnement. La race des Basiles, voyez-vous, ça n'est point très chatouilleux

249 H vous *ajoutez* que 250 H niaise ! // Mais 255 H de *ma trempe*. Hein 259 H parlé *de* moi-même

33. Selon Routhier, Fréchette, dans une lettre antérieure, se serait vanté « d'avoir dîné "à la même table que notre archevêque, en l'honneur de l'Immaculée Conception" (*sic*) ! L'Immaculée Conception honorée de voir M. Fréchette dîner à la même table que notre archevêque. Quel langage ! Quelle mauvaise éducation ! et quelle fatuité ! » (« Lettres et fragments. IX », *NM*, 27 décembre 1871, p. 1).

sur ce point-là. La Providence, qui connaissait le rôle qu'ils auraient à jouer,

A fait leurs larges faces
Pour les larges soufflets[34].

Ensuite, quant aux raisons que vous avez de vous rassurer, vous en avez oublié la meilleure ; c'est la prudence naturelle aux gens de votre métier, qui – grâce à leurs rapports habituels avec la Providence, je suppose – savent en général se tenir à distance assez respectueuse pour éviter les étrivières[35].

Vous parlez de « petits verres de "Basile"[36] », en voilà un. Goûtez-moi cela ; c'est du dernier cru. Vous trouvez que j'ai des goûts de « restaurateur[37] » ; j'en ai surtout les talents, monsieur Basile. Je n'ai peut-être pas le carpe aussi délié que certains faux moines de ma connaissance, mais j'ai un tour de main tout particulier pour le service des petits plats. Ceux que je vous ai déjà servis sont là pour prouver que je n'oublie jamais ni le poivre ni la moutarde.

C'est toujours à votre service, monsieur Basile.

Le lundi 8 janvier 1872.

275 Il point-là. *Connaissant le rôle que vous auriez à jouer, ô cafards, la providence a destiné // Vos* faces *aux* larges soufflets. *// Mais,* quant 292 I Basile. *// Votre serviteur, //* LOUIS-H. FRÉCHETTE. // Lundi, 9 janvier Il Basile. *// Votre serviteur, //* LOUIS FRÉCHETTE.

34. « Dieu prédestine [...] / Vos faces aux larges soufflets » (V. Hugo, « À des journalistes de robe courte », *les Châtiments*, v. 105 et 108).

35. « Je suis tenace de ma nature, et je n'ai jamais fait défaut à ceux qui me demandent la faveur de quelques étrivières » (« Lettres et fragments. V », *NM*, 6 décembre 1871, p. 1).

36. À Fréchette, qui s'était félicité d'avoir réduit à néant un certain nombre d'allégations de son adversaire, Routhier avait répliqué : « Avalez tout ce que vous voudrez, M. Fréchette, même un verre de Basile ; mais je vous jure que je n'ai pas avalé toutes ces vilaines choses » (« Lettres et fragments. VIII », *NM*, 19 décembre 1871, p. 1). De même qu'on appelait « Maccalomme » la bière McCallum, Fréchette appelait « Basile » la bière Boswell.

37. « Il se croit toujours au restaurant et voudrait absolument nous faire avaler quelque chose » (« Lettres et fragments. IX », *NM*, 27 décembre 1871, p. 1).

HUITIÈME LETTRE

Dans le Nouveau monde *du 15 janvier 1872, Routhier dénonce, chez son adversaire, la vanité, l'ingratitude et l'appât du gain : « tant que son pays ne lui aura pas assuré des rentes il le méprisera ». Il lui reproche une nouvelle fois de prétendre imposer à Mgr Taschereau « l'humiliation d'être l'ami des libéraux », l'accusant cette fois d'utiliser une tactique dont Louis-Antoine Dessaulles s'est déjà servi à l'encontre du prédécesseur de l'archevêque, Mgr Baillargeon. Mais sa critique la plus percutante, c'est quelques jours plus tôt qu'il l'a portée, soit le 10 janvier 1872, dans un article du* Courrier du Canada *(« Recette d'un savant ») où il signalait que les citations de morale politique et de théologie des deuxième et cinquième lettres à Basile provenaient de l'*Annuaire de l'Institut canadien pour l'année 1868 *(brochure condamnée le 29 août 1869) et de l'édition belge d'une étude du théologien espagnol Jaime Balmès,* le Protestantisme comparé au catholicisme dans ses rapports avec la civilisation européenne.

Alors que Dessaulles se prépare à le relayer, Fréchette, dans l'Événement *du 16 janvier 1872, met une fin abrupte à la polémique – du moins en ce qui le concerne. C'est que de grandes manœuvres vont bientôt l'accaparer : la formation du Parti national et les élections fédérales d'août-octobre 1872.*

Mon cher monsieur Basile,

Je viens vous faire mes adieux.

J'en suis marri ; mais que voulez-vous, c'est la loi d'ici-bas : il n'y a point de bons amis qui ne se quittent.

TEXTE DE BASE : *Lettres à Basile à propos des « Causeries du dimanche » de M. A.-B. Routhier*, Québec, L'Événement, 1872, p. 74-81.

VARIANTES : I « Les *Causeries du dimanche*, par A.-B. Routhier. Huitième et dernière lettre à l'auteur », *l'Événement*, 16 janvier 1872, p. 1. II *Les Guêpes canadiennes*, t. II, Ottawa, A. Bureau, 1882, p. 136-143.

1 II *ÉVÉNEMENT, 16 janvier 1872.* // *MON CHER MONSIEUR BASILE,* // Je

Je me souviendrai longtemps, croyez-moi, monsieur Basile, des joyeux moments que vous m'avez procurés ; et je suis convaincu que, de votre côté, vous n'oublierez jamais les petites attentions que j'ai eues pour vous. Je veux même y mettre le comble en vous donnant, comme souvenir de moi, quelques petits conseils qui me sont suggérés par l'intérêt que je vous porte, et que je vous prie de mettre en pratique, si vous voulez éviter de nouveaux désagréments.

Ces petits conseils, les voici, monsieur Basile.

1° Prenez garde au péché d'orgueil qui consiste à se croire beaucoup meilleur que les autres ; et méditez quelquefois sur cette belle parole de saint Paul : « Je suis le dernier d'entre mes frères[1] ! »

2° Souvenez-vous de l'axiome : « Quand on demeure dans une maison de verre, on ne doit pas jeter de pierres chez son voisin[2]. » Ce qui veut dire que, lorsqu'on a dans sa réputation certains accrocs peu enviables, il est très imprudent d'essayer de déchirer celle des autres.

3° Rappelez-vous que le ciel est fait pour tout le monde, et que c'est être égoïste que de vouloir l'accaparer pour soi tout seul ; que ce métier-là est dangereux, car en voulant fermer la porte du paradis au nez même des grands dignitaires de l'Église, on risque de s'en faire donner sur les doigts et d'être remis à sa place.

4° Avant de parler au nom de la religion, commencez par en étudier les doctrines les plus élémentaires ; et au lieu de réprimander les autres pour leur insubordination, commencez par vous soumettre vous-même aux autorités de votre diocèse, et cessez de leur dicter une ligne de conduite à votre guise.

5° N'accusez pas les autres d'irréligion, sous prétexte qu'ils ont politiquement différé d'opinion avec certains membres du clergé, de peur qu'on ne vous rappelle que vous avez écrit des articles de journaux censurant nos autorités religieuses ; que

8 Il vous. *Permettez-moi d'y* mettre

1. I *Corinthiens*, XV, 9 ; *Éphésiens*, III, 8.

2. *He who lives in a glass house, is unwise to throw stones at other people*, proverbe cité par Birtha (pseudonyme de Mgr Adolphe Pinsonealt) dans *le Dernier chant du cygne sur le tumulus du gallicanisme*, Montréal, La Minerve, 1870, p. 48.

vous avez ouvertement accusé votre archevêque de faire des concessions à l'esprit du mal ; que vous vous êtes, tout dernièrement encore, insurgé publiquement contre une de ses décisions, et qu'enfin, vous faites partie d'un certain cercle d'« illuminés » qui viennent de publier à Montréal un ignoble pamphlet, où les sommités religieuses du pays sont représentées comme agissant sous l'influence directe de l'Enfer[3].

6° N'offrez jamais votre affidavit pour prouver que vous n'avez jamais écrit de lettres anonymes[4]. Vous êtes assez avocat pour savoir qu'un accusé n'est jamais admis à testifier dans sa propre cause. Et puis tout le monde sait qu'un homme qui écrit des lettres anonymes, est capable de le nier sous serment. Le révérend M. Patry s'occupe probablement assez peu de vous pour faire semblant d'accepter vos dénégations assermentées ; mais le public est beaucoup plus sévère, lui[5] !

41 II et enfin, *que* vous 45 II votre *serment* pour 47 II à *témoigner* dans 49 II le nier *l'évangile à la main. M. l'abbé* Patry 51 I,II dénégations *sous serment,* mais 52 I,II lui ! <sans appel de note>

3. Si même la presse conservatrice avait traité les programmistes d'illuminés (voir [anonyme], « Une école d'illuminés », *Mi*, 27 avril 1871, p. 2), c'est plutôt à l'équipe du *Franc-parleur* que Fréchette fait allusion ici, et notamment à l'étudiant en théologie Alphonse Villeneuve, qui signe du pseudonyme Un illuminé *la Comédie infernale ou Conjuration libérale aux enfers* (Montréal, Le Franc-parleur, 1871–1872), violent pamphlet (dirigé à la fois contre les sulpiciens, Mgr Charles Larocque, le grand-vicaire Charles-Félix Cazeau et l'abbé Benjamin Pâquet) dont la première livraison venait tout juste de paraître (vers le 20 décembre 1871). Dédiant cette première partie « Aux catholiques du Canada » (Fréchette avait dédié la première partie de sa *Voix d'un exilé* « Aux libéraux du Canada »), Villeneuve précise que si c'est « par dérision » qu'on avait qualifié les ultramontains d'« illuminés », « c'est pour mépriser cette dérision [qu'il] en [avait] fait son titre et son nom » (p. 183).

4. « Non seulement M. Patry "n'a aucune preuve positive", comme dit M. Fréchette, de ma culpabilité, mais il a en mains la preuve que je ne lui ai jamais écrit de lettres anonymes, entendez-vous, M. Fréchette ? Il a mon affidavit déclarant que je ne lui ai jamais écrit ni fait parvenir d'aucune manière semblable lettre et que j'ignore complètement qui lui a écrit et fait tenir la lettre anonyme qu'il a reçue en 1867. Il a deux autres affidavits attestant de plus que cette lettre n'a jamais été écrite, ni envoyée au Rev. M. Patry par aucune personne de ma maison. J'autorise M. Patry à vous communiquer ces affidavits si vous voulez les voir » (« Lettres et fragments. X », *NM*, 5 janvier 1872, p. 1).

5. Note de Fréchette : *J'ai su depuis que ces affidavits sont rédigés de façon à ne rien nier formellement ; ils sont tellement bourrés de faux-fuyants et d'échappatoires, qu'ils ne pourraient être acceptés par aucun tribunal de justice.*

7° Quand vous aurez jamais à justifier les écrits cyniques et saugrenus de M. Veuillot, n'invoquez jamais la Bible, de peur qu'on ne vous défie de traduire en langue vulgaire le cantique des cantiques de Salomon[6], l'origine des Moabites et des Ammonites[7], les aventures galantes du patriarche Juda[8], l'histoire d'Oalla et d'Oaliba[9], quelques passages des prophéties d'Ézéchiel[10], etc., etc.

8° Quand vous discuterez avec un adversaire, ne tronquez jamais ses phrases et ne défigurez jamais ses idées, dans le but de faire penser du mal de lui et de son style. Ce petit moyen est trop puéril pour un homme sérieux, et pas assez honnête pour un saint homme. En recourant à de semblables artifices, vous prouvez à tout le monde que vous n'êtes ni l'un ni l'autre.

9° Si jamais vous changez de lieu de résidence, ne le faites pas dans le dessein que vous me communiquiez à moi-même, en quittant Québec, celui d'aller spéculer sur la « bêtise humaine » ; car ce genre de spéculation pourrait encore produire ailleurs ce qu'il a produit à Kamouraska, une « basiliophobie » chronique et incurable, dont les symptômes se manifestent d'une manière si désagréable pour l'odorat des passants.

10° Je vous conseillerais aussi, monsieur Basile, de ne jamais dire que tous ceux qui vous détestent à Kamouraska sont de la « canaille[11] » ; d'abord, c'est bien prétentieux, et ensuite, vous nous donnez par là une trop triste idée de ce charmant village où vous auriez bien du mal à trouver deux amis.

11° Ne vous laissez pas trop emporter par votre zèle, et abandonnez à jamais le dessein de vous faire « bâtonniste »

54 II la *bible*, de 59 II d'Ézéchiel, etc. // 8° 62 I,II lui *ou* de

6. C'est à Salomon (v. 972–v. 932), roi d'Israël, fils de David et de Bethsabée, que la tradition attribue le *Cantique des cantiques*. Sous ce titre sont réunis des chants de provenances diverses (Judée, Syrie, Moab) qui célèbrent l'amour des époux.

7. *Genèse*, XIX, 30-38. Les ancêtres de ces deux peuples sémites, Moab et Ammon, étaient des fils de Loth.

8. *Genèse*, XXXVIII, 1-30. Récit de la liaison de Juda, quatrième fils de Jacob et de Lia (fille aînée de l'Araméen Laban), avec Thamar, sa belle-fille.

9. *Ézéchiel*, XXIII, 1-49. Les prostituées Oalla et Oaliba représentent les peuples impies de Samarie et de Jérusalem.

10. Voir *Ézéchiel*, XVI, 1-63.

11. « Lettres et fragments. [VII] », *NM*, 15 décembre 1871, p. 1.

devant l'arche d'alliance ; vous savez maintenant par expérience que, lorsqu'on veut trop bâtonner les autres, on court le risque de se faire bâtonner soi-même.

12° Enfin, mon cher monsieur Basile, je soumets à vos saintes méditations le proverbe suivant, dont les circonstances ne peuvent manquer de vous faire apprécier toute la justesse : « Tel va chercher de la laine qui s'en revient tondu[12] » !

Voilà, monsieur Basile, quelques conseils que vous n'hésiterez pas, j'en suis sûr, à mettre en pratique, attendu que vous savez maintenant ce qu'il en coûte pour ne pas les avoir reçus plus tôt[13].

Maintenant, monsieur Basile, quelques mots seulement pour mettre le public en garde contre les fausses interprétations que vous donnez à certains vers que j'ai écrits, il y a déjà longtemps, et dans des circonstances qui ne sont plus du tout celles d'aujourd'hui.

Si vous aviez plus d'intelligence et de bonne foi, vous ne m'accuseriez certainement pas d'avoir appelé le peuple aux armes pour délivrer le pays de vous et de vos pareils. Ce n'est pas la peine, allez, monsieur Basile ; un peu de patriotisme et le scrutin secret[14] vous balayeraient bientôt comme une nuée d'insectes.

---

12. Proverbe cité au chapitre XIV de la seconde partie de *Don Quichotte*.

13. « En terminant, M. Fréchette me donne des conseils. Il ne me vaincra pas en bonté de cœur, et je veux bien l'assister de quelques avis. [...] N'injuriez pas nos hommes publics, calomniez moins vos adversaires, respectez les dépositaires de l'autorité civile et religieuse, abandonnez vos lubies libérales, étudiez les grands penseurs catholiques (seulement, quand vous les copierez, avertissez-nous), cherchez moins la rime et plus l'idée, faites des vers moins sonores et mieux remplis, et si vous suivez ces conseils, vous pourrez encore devenir quelque chose » (« Lettres et fragments. XII », *NM*, 24 janvier 1872, p. 1).

14. Considéré comme une mesure indispensable pour protéger l'électorat contre l'influence des patrons de fabriques et d'industries, des marchands de bois et des membres du clergé, le scrutin secret constituait l'une des revendications du programme des Rouges, depuis *l'Avenir*, et du Parti national, en voie de formation. Adopté en Angleterre en 1873, il le fut par le gouvernement fédéral libéral le 26 mai 1874 (Fréchette faisait alors partie de la députation ministérielle) et, avant les élections du 7 juillet 1875, par le gouvernement conservateur du Québec.

Si j'ai parlé de révolution, c'est comme avertissement. Et cet avertissement, je le maintiens. Nous sommes de chair et d'os comme les autres peuples, et ce qui se passe chez eux est plein de terribles leçons[15] pour nos gouvernants. Quand ceux-ci n'ont plus de respect pour les lois ; quand ils chassent de force de l'enceinte parlementaire jusqu'aux représentants de la presse, de peur que le récit des turpitudes ministérielles ne parvienne jusqu'aux oreilles du peuple ; quand ils décernent effrontément des honneurs publics à des repris de justice ; quand ils font sortir les criminels de prison pour s'en faire des agents électoraux ; quand ils corrompent les officiers rapporteurs pour escamoter les élections[16] ; quand ils enlèvent les candidats par la force armée ; quand ils privent des paroisses entières de leurs droits de franchise, parce qu'elles leur sont opposées ; je dis que nous courons à la révolution !...

Vous en avez eu un exemple en petit dans le comté de Kamouraska, en 1867. Qui était responsable des voies de fait déplorables dont vous avez été le témoin dans cette circonstance ? Je ne justifie point un peuple de se faire justice soi-même ; mais j'ai le droit de montrer l'abîme vers lequel nous marchons, et de dire à ceux qui se moquent ainsi du droit et de la justice : « N'allez pas plus loin, car il arrivera un temps où le peuple ne saura plus mettre de frein à son juste ressentiment. »

111 II sortir *de prison les criminels* pour 115 II de *leurs franchises, parcequ'*elles leur sont *adverses*, – je 115 I franchise, *parcequ'*elles sont opposées *à leurs candidats* ; je 117 II dans Kamouraska 119 II circonstance ? *Je n'approuve pas toujours ceux qui se font justice eux-mêmes* ; mais *c'est un devoir* de

15. Ces mots terminent la première et la dernière phrase de l'oraison funèbre d'Henriette-Marie de France, reine d'Angleterre, par Bossuet, le 16 novembre 1669.

16. Allusion aux suites d'un incident de la campagne électorale de juin 1871. Le 15 décembre 1871, le Procureur général, Gédéon Ouimet, livra à l'Assemblée législative les conclusions du rapport de l'enquête qu'avait menée sous sa présidence le Comité des privilèges et élections sur l'attitude de l'officier-rapporteur lors de la mise en nomination des candidats du comté de Québec-Centre, le 9 juin : la Chambre ne pouvait censurer ce fonctionnaire. Sous le coup de l'indignation, le député libéral de Montmagny, Télesphore Fournier, improvisa un discours véhément. Le public, faisant fi des règlements, l'applaudit à tout rompre. Chauveau pria alors les dames de quitter la salle, puis il fit expulser les hommes *manu militari*. Voir *le Journal de Québec*, 16 et 23 décembre 1871 ; *l'Opinion publique*, 21 décembre 1871 ; *la Nation*, 30 décembre 1871 ; M. Hamelin, *les Premières années*, p. 294.

Voilà ce que j'ai voulu dire. Et si quelque autre sens peut être attribué à mes paroles, je le répudie.

Il y a, dans *la Voix d'un exilé*, deux vers sur lesquels je tiens particulièrement à revenir avant de clore la discussion. Les voici :

> Un triste aveuglement donne à l'horrible scène
> Le sanctuaire pour décor[17].

J'avoue que ces vers peuvent donner lieu à fausse interprétation ; et je ne vous en veux pas trop, monsieur Basile, de me les avoir rappelés[18], puisque cela me donne l'occasion d'expliquer ma pensée. Cette explication est toute simple. En écrivant cela, je n'ai pas eu l'intention d'accuser le clergé, mais simplement l'école politico-religieuse qui, depuis quelques années, spécule si effrontément sur les croyances du peuple, et fait du sanctuaire le théâtre de ses honteuses intrigues. Les Basiles, enfin !

La seule allusion que j'aie faite au clergé, dans *la Voix d'un exilé*, – et cette allusion confirme ce que je viens de dire, – se trouve dans ce vers :

> Le berger dort au lieu de veiller à son poste[19].

Je puis m'être trompé ; mais je le croyais ainsi.

Au surplus, si c'est un crime que j'ai fait là, monsieur Basile, vous êtes vous-même un bien grand scélérat, car vous en avez dit beaucoup plus que cela dans vos *Causeries du dimanche* et ailleurs, à propos du libéralisme catholique[20]. Et votre école, donc !... La différence entre vous et moi, c'est que je fais les

126 II dire. Et *pas autre chose.* // II 137 II clergé *en général,* mais 138 II politico-religieuse *laïque ou autre,* qui 146 II mais *c'était ma conviction.* // Au 147 II j'ai *commis* là 149 II dit *mille fois* plus

17. L. Fréchette, *la Voix d'un exilé*, 1868, p. 10.

18. Voir « Lettres et fragments. VI », *NM*, 13 décembre 1871, p. 1, et « Lettres et fragments. [VII] », *NM*, 15 décembre 1871, p. 1.

19. L. Fréchette, *op. cit.*, p. 16. Ajouts de Routhier : « Le berger (le clergé) dormait au lieu de veiller à son poste et le dogue (Papineau) était vieux » (« Lettres et fragments. [VII] », *NM*, 15 décembre 1871, p. 1).

20. *Causeries*, p. 178 ; « Le programme catholique libéral. Conseils au clergé », *CC*, 1er, 6 et 10 mars 1871, p. 2.

choses ouvertement, au grand jour, et que vous les faites sournoisement et en cachette.

Autre chose. Vous m'avez accusé d'avoir justifié l'assassinat politique[21]. J'ai prouvé par le texte même de mon écrit que vous m'aviez indignement calomnié. Vous revenez à la charge et voici comment vous vous excusez :

> En ne citant pas en entier, dites-vous, les vers de M. Fréchette, je n'ai pas dénaturé sa pensée, ou bien il a pensé autrement qu'il n'a écrit. Le lecteur en jugera lui-même en lisant, non pas ce que M. Fréchette a lui-même cité, *mais toute la pièce*[22].

Très bien, monsieur Basile, j'accepte le verdict ; et si vous ne revenez pas sur vos paroles, vous publierez la pièce en entier dans *le Nouveau monde* ; et j'aurai peut-être ainsi l'avantage de voir ma défense reproduite, en même temps que vos attaques, par *le Courrier du Canada*, *le Journal des Trois-Rivières* et *l'Écho de Lévis*[23]... Pour que le lecteur puisse lire « toute la pièce », il faut bien qu'il la voie.

Mais vous ne la publierez pas, monsieur Basile[24]. Je regrette de le dire, je ne vous crois pas assez honnête pour cela.

154 II Autre *remarque*. Vous 155 II prouvé, par le texte même de mon écrit, que vous m'*avez* indignement 156 II charge, et 162 II et, si 165 II défense *publiée*, en

21. Routhier citait et commentait les deux derniers quatrains du « Premier coup de foudre. Mort de Thomas d'Arcy McGee » : « Il faut que le peuple se fasse justice. "Aveugles oppresseurs, [...] vous tissez vos suaires, [...] [en lardant] le lion qui dort [...] / Un sort terrible [vous] attend, [...] / Quand le peuple n'a plus, dans sa juste colère, / Qu'un poignard pour venger ses droits." Est-il possible d'afficher plus ouvertement la démagogie, et le *Père Duchesne* a-t-il été plus incendiaire ? – Je ne le crois pas. Telle est *la Voix d'un exilé* au fond » (« Lettres et fragments. [VII] », *NM*, 15 décembre 1871, p. 1).

22. « Lettres et fragments. X », *NM*, 5 janvier 1872, p. 1.

23. *L'Écho de Lévis* (15 avril 1871–1876), trihebdomadaire, aurait été fondé (par Isidore-Noël Belleau) pour appuyer la candidature du Dr Blanchet contre Fréchette aux élections provinciales de 1871 ; se donnant pour but la promotion des entreprises économiques des citoyens de Lévis, il ne ménageait pas son appui à la Compagnie du chemin à lisses de Lévis à Kennebec, dont le député conservateur était l'un des principaux actionnaires. À l'époque des « lettres à Basile », le journal reprit plusieurs des répliques de Routhier, de même que son article « Recette d'un savant ». En mai-juin 1872, Fréchette associa *l'Écho de Lévis* à la conspiration dont il se disait victime (voir *les Calomniateurs confondus*).

24. Vers 1883, Fréchette avait lui-même interdit la reproduction de son pamphlet (voir *les Guêpes canadiennes*, deuxième série, p. 211). Mais des adversaires politiques s'en chargèrent quelques années plus tard, sans lui demander son avis.

Ce dernier défi aura le sort de tous ceux que je vous ai lancés depuis le commencement de cette polémique. Vous savez que votre accusation tomberait d'elle-même et vous avez pour principe : « Mentons, mentons, il en restera toujours quelque chose[25] ! »

Vous aviez pourtant promis une petite histoire de sifflet à l'Université Laval[26]. Contez-la ; je l'attends avec curiosité, et si votre version est aussi fidèle que vos reproductions, quelque autre que moi se chargera de rétablir les faits[27].

Maintenant, mon cher monsieur Basile, je vous laisse avec la honte et le ridicule dont vous vous êtes couvert, et – si vous êtes encore susceptible d'un bon sentiment – avec le regret d'avoir, sans nécessité aucune et sans la moindre provocation, indignement calomnié et outragé un ancien ami.

175 I,II chose <sans appel de note> 178 I,II aussi *exacte* que 179 I,II faits <sans appel de note>

25. Note de Fréchette : *Je ne m'étais pas trompé : M. Routhier, après avoir référé à la pièce en question, ne l'a jamais publiée, malgré mon défi, et pour cause.* Quant à la maxime qui résume la tirade de don Bazile à Bartholo dans *le Barbier de Séville* (1775), acte II, scène 8, et que l'on attribue généralement à Voltaire (auteur d'une formule voisine : « Mentez, mes amis, mentez, je vous le rendrai dans l'occasion », dans sa lettre du 21 octobre 1736 à Claude Thieriot), Jacques Stanley, comte de Derby, l'attribua à Machiavel (« celui qui trompe trouvera toujours quelqu'un qui se laissera tromper », chapitre XVIII du *Prince*) et Édouard Fournier à Francis Bacon (« Calomnie avec effronterie ; toujours quelque chose en reste, et solidement », *De la dignité et de l'accroissement des sciences*, 1623, livre VIII, chap. II). Voir É. Fournier, *l'Esprit des autres*, Paris, E. Dentu, 7e éd., 1882, p. 95-96 ; R. Alexandre, *le Musée de la conversation*, p. 66-67 ; L. Taxil, *Confessions d'un ex-libre penseur*, Paris, Letouzey et Ané, 1886, p. 223-255 ; P.-G. Roy, *les Mots qui restent*, t. I, p. 42-43.

26. Le mercredi 27 septembre 1871, aux étudiants de l'Université Laval réunis pour fêter l'ouverture de la saison des huîtres, Fréchette avait déclamé quelques-unes de ses poésies. Compte rendu de Routhier : « C'est en vain que M. Fréchette a voulu forcer son talent pour être terrible. [...] Ses clameurs furieuses, ses contorsions d'énergumène, ses hérissements de Méduse, ses fulgurations égosillées, tout cela est tombé à plat. Le sifflet a fait justice du lâche insulteur, qui avait abandonné son pays pour le vilipender, et ses amis eux-mêmes n'ont pu distinguer dans tout ce tapage que des *bruits de grelots fêlés et du boum-boum* » (« Lettres et fragments. VI », *NM*, 13 décembre 1871, p. 1). Pour une version des faits favorable à Fréchette, voir A. F. Larue, « M. le Rédacteur », *Év*, 31 janvier 1872, p. 2.

27. Note de Fréchette : *M. Routhier a continué honnêtement ses fausses insinuations à ce sujet, mais n'a jamais cité aucun fait, bien qu'il eût été ainsi mis en demeure de le faire.*

Continuez, si vous voulez, à remplir les colonnes du *Nouveau monde* de vos haines et de vos rancunes personnelles. Vous êtes payé à tant la ligne : cela fait votre affaire.

Adieu ; ne m'en veuillez pas trop, monsieur Basile, toutes ces petites leçons vous serviront. C'est comme cela que l'expérience s'acquiert. Qui sait, peut-être un jour, pourra-t-on dire de vous ce que le bon La Fontaine disait d'un rat célèbre :

> C'était un vieux *Routier* : il savait plus d'un tour ;
> Même il avait perdu sa queue à la bataille[28] !

Il manque une *h*, mais la *scie* y est.

Le lundi 16 janvier 1872[29].

185 II vous *le* voulez 185 II du *Nouveau-Monde* <ital.> *du produit* de 187 I affaire. // *Pour moi, je vous laisse à votre besogne, en vous disant avec Perse : // Ad populum phaleras ; ego te intus et in cute novi !* <ital. : dix mots> // *Votre serviteur, //* LOUIS-H. *FRÉCHETTE // P.S. — Il paraît que j'ai copié mes citations dans des livres imprimés* <ital. : deux mots>, *et imprimés en Belgique encore ! Cher M. Basile, quelle découverte ! Cela vaut celle que vous avez faite des plaines de l'Ouest* <ital. : quatre mots>, *pour le moins ! //* Dites donc, M. Basile, avez-vous pris vos citations du Siècle <ital.> *dans l'original, ou dans quelque autre journal qui le citait ? Dans le premier cas, vous êtes un impie, puisque vous lisez le Siècle* <ital.> *; et dans le second, vous avez fait exactement comme moi qui prends mes citations où je les trouve. // L. H. F.* 194 II est. // *Votre serviteur, //* LOUIS FRÉCHETTE. // <même P.-S., sauf les initiales : *L. F.* ; sans date>

28. La Fontaine, « Le chat et le vieux rat » (III, 18), v. 43-44 ; c'est Fréchette qui souligne et qui porte la majuscule à *routier*.

29. Huit jours plus tard, le 24 janvier 1872, Routhier publia dans *le Nouveau monde* son ultime réplique à Fréchette (« Lettres et fragments. XII », p. 1). Dernier à quitter la lice, il se targuait d'avoir ramené à de plus justes proportions la réputation de Fréchette et les mérites de *la Voix d'un exilé*. Mais l'intervention imprévue de Louis-Antoine Dessaulles, qu'il avait pris à partie dans l'une de ses dernières chroniques, le força à poursuivre la lutte encore quelque temps (voir « Lettres et fragments. XIII », *NM*, 29 janvier 1872, p. 1 ; « M. Dessaulles », *NM*, 12 février 1872, p. 1).

Page laissée blanche

[Chapitre II]

ORIGINE DES LETTRES À L'ABBÉ BAILLARGÉ

Vingt ans ont passé depuis les Lettres à Basile. *En 1871, Fréchette a soutenu la cause du catholicisme libéral contre un ultramontain laïque. En 1893, participant à une campagne anticléricale qui a débuté vers la fin de l'été précédent, il intervient dans le domaine de l'éducation pour appuyer des novateurs qui, ranimant des revendications vieilles de près de soixante ans, réclament une réforme de l'enseignement.*

Alors que l'Église et le gouvernement conservateur du Premier ministre Taillon (au pouvoir depuis le 16 décembre 1892) projettent de faire la preuve, à l'Exposition universelle colombienne de Chicago qui doit ouvrir ses portes le 1^er^ mai 1893, que le système d'éducation français et catholique de la Province de Québec, tout en respectant les droits de la minorité protestante anglaise, satisfait pleinement aux exigences de la pédagogie, il veut démontrer l'incapacité de l'Église catholique à instaurer au Canada français un système d'enseignement qui soit adapté aux exigences de la vie moderne en Amérique. Dans la foulée d'articles récents de Canada-revue, *de* la Liberté, *du* Moniteur du commerce, *du* National *et de* l'Opinion publique, *fort des déclarations diffusées depuis le début du mois par Honoré Mercier (dans une conférence au Club Letellier, à Montréal) et par Aristide Filiatreault (auteur présumé d'un violent pamphlet,* Ruines cléricales*), il profite d'une critique de l'exposition scolaire que les Frères des écoles chrétiennes viennent d'inaugurer dans leur institution du Mont-Saint-Louis, en guise de préparation à l'exposition de Chicago (« Exposition scolaire au Mont-Saint-Louis », Pat, 18 mars 1893), pour accuser d'incompétence les prêtres qui enseignent le français dans les collèges classiques.*

La réaction ne tarde pas. Le 20 mars, le supérieur du Séminaire de Sainte-Thérèse, l'abbé Antonin Nantel, écrit à Fréchette pour l'inviter à venir sur place constater comment ses professeurs s'acquittent de leur mandat d'apprendre aux collégiens à parler, à écrire et à lire le français. Cette lettre paraît dans la Patrie *du 21 mars et dès le surlendemain on corrobore les propos de l'abbé Nantel : « Nous croyons que plusieurs de nos maisons d'éducation pourraient adresser le même défi à M. Fréchette » ([anonyme], « Une bonne riposte », CC, 23 mars 1893). Fréchette répond qu'il n'a pas eu l'intention de blesser des personnes respectables comme son digne correspondant,*

mais il maintient que sa critique est fondée et il fournit une quarantaine d'illustrations du parler « iroquois » qu'il dit à l'honneur dans les salles de classe et dans les cours des collèges (« À propos de l'éducation », Pat, *23 mars 1893).*

Le 25 mars, l'abbé Nantel écrit de nouveau au chroniqueur pédagogique de la Patrie, *cette fois pour lui demander « une petite rectification » : contrairement à ce que Fréchette a laissé entendre, il n'a pas voulu présenter le Séminaire de Sainte-Thérèse comme une « exception pharisaïque » (« À propos de l'éducation »,* Pat, *28 mars 1893). Fréchette lui donne pleine satisfaction (voir « M. Fréchette à M. l'abbé Nantel »,* Pat, *1er avril 1893).*

EXPOSITION SCOLAIRE AU MONT-SAINT-LOUIS

Dimanche dernier[1], le public de Montréal était admis à visiter, au pensionnat du Mont-Saint-Louis[2], la collection des travaux scolaires que les Frères des écoles chrétiennes de la province se proposent d'envoyer à l'Exposition de Chicago.

L'Ordre comptant aujourd'hui plus de quarante maisons disséminées çà et là dans nos centres les plus populeux[3], cette collection ne pouvait manquer d'être considérable et digne

TEXTE DE BASE ET VARIANTES : « Exposition scolaire au Mont Saint-Louis », *la Patrie*, 18 mars 1893, p. 1-2 (ms. : vol. 1, n° 3, f. 90-100). Les f. 97-100 (l. 232-289) sont manuscrits. Ajouté à la mine de plomb : « Origine des Lettres à l'abbé Baillargé ».

1. 12 mars 1893.

2. Inauguré le 3 septembre 1888, ce pensionnat des Frères des écoles chrétiennes s'élevait, rue Sherbrooke, sur la butte nommée mont Saint-Louis, entre les rues Sanguinet, Ontario et Hôtel-de-Ville. En plus du cours préparatoire, l'institution offrait le cours commercial et le cours scientifique. Ancien élève du Collège de Lévis, Fréchette avait toujours entretenu d'« affectueuses relations », comme le rappellera la première clause de son testament, avec les Frères des écoles chrétiennes (voir L. Serre, *Louis Fréchette*, p. 213), en particulier avec le frère Symphorien-Louis (Stanislas Roberge), qui dirigeait le Mont-Saint-Louis depuis le 20 janvier 1893, et avec son prédécesseur, le frère Stephen (Thomas Lessard).

3. Sur les quarante-deux maisons d'enseignement des Frères des écoles chrétiennes (écoles primaires, pensionnats, académies commerciales, collèges industriels) réparties à cette époque par tout le Québec, voir J.-C. Caisse, *l'Institut des Frères des écoles chrétiennes. Son origine, son but et ses œuvres*, J. Chapleau et fils, 1883, p. 61-109 ; [anonyme], *l'Œuvre d'un siècle. Les Frères des écoles chrétiennes au Canada*, Montréal, Les Frères des écoles chrétiennes, 1937, *passim* ; G. Rigault, *Histoire générale de l'Institut des Frères des écoles chrétiennes*, t. IX, Paris, Plon, 1952, p. 28-60 ; N. Voisine, *les Frères des écoles chrétiennes au Canada*, t. I, Sainte-Foy, Anne Sigier, 1987, p. 25-128.

d'être étudiée. Avec cela qu'elle empruntait aux circonstances du moment une importance toute particulière.

Inutile de se le dissimuler, le vent est aux réformes dans notre système d'enseignement. Presque tout le monde admet qu'en fait d'éducation pratique, nous sommes terriblement arriérés[4] ; et ce fait seul aurait suffi pour donner un grand intérêt d'actualité à cet exposé de la manière de faire d'un Ordre voué à l'enseignement depuis bientôt deux siècles[5], et qui se pique d'être à l'affût de tous les progrès effectués dans le vaste domaine qu'embrasse la science pédagogique.

Aussi les visiteurs ont-ils été nombreux, et sérieuse aussi l'attention donnée aux pièces exhibées.

Chacun paraissait vouloir être juste, mais sévère. On sent que le temps est passé des dithyrambes de confiance à l'adresse de nos « maisons d'éducation », qu'on vante sur tous les tons[6], sans se demander si elles ne sont pas d'une infériorité désespérante vis-à-vis des autres. On commence à se défier des phrases toutes faites, et l'on semble réclamer le droit – il en est temps – de juger par soi-même et de regarder par ses propres yeux.

L'épreuve a-t-elle été triomphante pour les Frères ? Non ! On ne bouleverse pas tout un système du jour au lendemain ; on ne saute pas tout d'un coup des derniers échelons au pinacle.

22 sévère. [R //] On 30 Frères ? [R //] Non

4. « Le fait est que nous sommes de quelques siècles en arrière » (N. Legendre, « Éducation pratique. L'éducation physique », *CR*, vol. 3, nº 2, février 1892, p. 20). Ce leitmotiv avait cours surtout depuis la fin de l'été 1892 (voir [anonyme], « La réforme de l'instruction publique », vol. 24, nº 2, 19 août 1892, p. 57, et vol. 24, nº 4, 2 septembre 1892, p. 137). Pour Wilfrid Laurier, en ce qui concerne le commerce et l'industrie, « nous sommes [...] déplorablement en arrière » (« Une voix autorisée », *Él*, 27 août 1892, p. 1). Arthur Buies renchérit : « Nous sommes le peuple le plus arriéré du monde » (*Réminiscences. Les jeunes barbares*, Québec, L'Électeur, 1892, p. 72), corrigé par le pasteur et publiciste protestant Jules Steeg, franc-maçon : « Non, vous n'êtes pas en retard, car le mot en retard comporte une idée de locomotion ; non, vous ne pouvez être en retard, *vous êtes arrêtés* » ([anonyme], « À propos d'éducation », *CC*, 4 août 1893, p. 2).

5. C'est en 1680 que s'ouvrit, à Reims, la première école des Frères des écoles chrétiennes, sous la direction de Jean-Baptiste de La Salle, le fondateur de cet institut voué à l'instruction des enfants des classes populaires.

6. Voir un discours du secrétaire de la Province, Louis-Philippe Pelletier, le 22 août 1892 (« Période d'apaisement », *Él*, 31 août 1892, p. 1).

Non, l'épreuve n'est pas triomphante ; mais elle témoigne sur toute la ligne d'efforts sérieux et efficaces vers le but désirable, et d'un progrès immense accompli dans la bonne direction.

Ne pas se croire parfait, c'est déjà chercher à s'améliorer ; et chercher à s'améliorer, c'est avoir fait les trois quarts du chemin vers la perfection.

À la condition qu'on ne s'arrête pas là, nous sommes partis de trop loin pour exiger rien de plus pour le moment.

Entrons dans quelques détails.

Les trois premières choses que l'on doive enseigner à un enfant, n'est-ce pas à parler, à lire et à écrire ? Or montrez-moi le collège classique canadien[7] où l'on enseigne à parler, à lire et à écrire !

À parler ? Mon Dieu, qui ne sait que les mieux doués de leurs élèves parlent aussi mal en Philosophie qu'en Septième ? C'est absolument le langage du paysan illettré. Qui s'en occupe ? personne. Presque partout, on laisse l'enfant prononcer *moty* (*moty* faire tel devoir), et l'on fait écrire « vais-je » ; « pas du tout » se prononce *pantoute* – « n'y viens pas », *viens-y pas* – « donne-m'en », *donne-moi z'en*, etc.[8]

J'ai même vu un professeur ridiculiser un élève qui s'était

44 écrire ? [R //] Or 50 personne. [R //] Presque

7. On ne manqua pas de reprocher à Fréchette sa façon de procéder : « [...] juste au moment où on le pense tout occupé des écoles commerciales ou élémentaires, d'un coup d'aile, en sens oblique, il tombe soudain sur nos collèges classiques canadiens. C'est à ces institutions qu'il en veut » (B., « M. Louis Fréchette. Poète et maître en pédagogie », *Mi*, 12 avril 1893, p. 2).

8. L'abbé Baillargé prétendit au contraire qu'on « surveille partout la manière de prononcer » et qu'il y a « dans tous les collèges un progrès considérable » (« M. Louis Fréchette et la question d'éducation », *BoC*, vol. 9, nº 7, supplément du 1er avril 1893, p. 122). Un élève de la classe de Philosophie du Séminaire de Chicoutimi, J. Bergeron, affirma « qu'on parle aussi bien dans nos collèges que dans n'importe quelle société », ajoutant que « même à Paris les lycéens emploient dans le langage ordinaire des tournures de phrase qui sont loin d'être académiques » (« Soyons justes ! », *l'Oiseau-mouche*, vol. 1, nº 8, 8 avril 1893, p. 35).

oublié jusqu'à prononcer « bien » au lieu de *ben*. « Quins, quins ! disait-il, gros Jean qui parle dans les *tarmes*[9] ! »

– Cela est impossible, me direz-vous.

– Je le sais bien, mais c'est vrai tout de même.

Enseigne-t-on plus à lire[10] ? Qu'on écoute la lecture d'un mandement d'évêque du haut de la chaire, et qu'on juge ! Un jour, un petit garçon échappé de l'école des Frères, et récemment entré dans un des premiers séminaires de la province, est chargé de faire la lecture spirituelle. Il n'a pas plus tôt lâché la première phrase qu'une explosion de fou rire l'interrompt. Tout le monde se tordait ; les maîtres de salles même se tenaient les côtes. Qu'était-il arrivé ? Hélas ! le pauvre petit avait eu le malheur de terminer sa phrase sur un ton de finale naturel, au lieu de finir sur une note plus élevée, avec cette intonation aussi bête que traditionnelle, qu'on semble croire nécessaire même à une lecture *spirituelle*.

Reste l'écriture. Ici la lacune me semble encore plus grave. Parole d'honneur, les hommes qui sont à la tête de nos grandes maisons d'éducation ont l'air de considérer une bonne écriture comme incompatible avec des études classiques.

---

60 juge ! [R //] Un 66 côtes. [R //] Qu'était-il 70 lecture *spirituelle* <souligné à l'encre>. // Reste 71 l'écriture. [R //] Ici

---

9. « Il y a parmi les élèves une mauvaise tradition que nous n'avons pas la prétention de pouvoir faire disparaître, mais que nous signalons à l'attention de ceux qui peuvent s'en occuper : c'est l'habitude de tourner en dérision ceux qui s'appliquent à parler correctement ; on se moque d'eux, avec l'impitoyable verve des enfants, on leur reproche de vouloir se distinguer et de parler "en termes" » (N. Legendre, *Nos écoles*, Québec, C. Darveau, 1890, p. 87). Voir aussi A. Buies, *Réminiscences*, p. 89, et E. de Nevers, *l'Avenir du peuple canadien-français*, p. 144-145.

10. « On enseigne à lire machinalement, sans intelligence, sans intonations, sans rhythme et avec une absence presque complète de nuance et de couleur. C'est toujours ce *recto tono*, traînant, fatigant, qui ennuie et qui endort. Parmi nos hommes instruits, – ou nos femmes instruites, – il n'y en a peut-être pas dix sur cent qui sachent lire d'une manière agréable, ou au moins convenable » (N. Legendre, *op. cit.*, p. 86-87) ; « On nous disait : "Demain vous réciterez 'Le loup et l'agneau' !" Et le lendemain l'on récitait "Le loup et l'agneau", le plus *recto tono* du monde, sans pause ni aux virgules ni aux points, au rythme d'un dévidoir. Qui avait récité sans perdre souffle obtenait les points. Et l'exercice s'arrêtait là » (L. Groulx, *Mes mémoires*, t. I, p. 47).

En général, pas une heure par mois de calligraphie ! Aussi il faut voir le résultat. Chez nos hommes de professions libérales, c'est une rareté de trouver un manuscrit, je ne dis pas élégant, mais simplement lisible. Comparez un document signé par des Anglais peu instruits, avec un document signé par nombre de nos prêtres, de nos avocats, de nos journalistes ; c'est une honte[11].

Combien comptez-vous de nos bacheliers qui pourraient trouver à se caser dans un bureau d'affaires, dans une grande maison de commerce, dans une administration financière quelconque ? Pas un sur cent ! Ils pourraient réciter par cœur tout *le Jardin des racines grecques*[12], mais ils peuvent à peine signer leur nom d'une façon décente[13].

Eh bien, je ne sais pas si les Frères des écoles chrétiennes enseignent à leurs élèves à parler leur langue correctement ;

---

75 calligraphie ! [R //] Aussi 76 de [A professions *libérales*], c'est 79 par [A *nombre de*] nos prêtres, [A *de*] nos avocats, [A *de*] nos 85 sur [R *mille* A *cent*] ! [R //] Ils

---

11. « Non, ce n'est pas une honte. Une assertion de cette sorte est un manque de sens pratique » ; le reproche est « déplacé », « maladroit » : c'est au cours commercial et industriel et au cours élémentaire qu'il fallait l'adresser. Du reste, l'avantage d'une « belle écriture » est « accessoire, peu recherché [...] des hommes habitués à fréquenter les régions de la pensée et même incompatible avec certaines natures des mieux douées » (B., *op. cit.*, p. 2). Constat de l'abbé Baillargé : « Nous avons entre les mains une collection d'autographes. Elle se compose de lettres écrites par plus de 300 prêtres et un bon nombre de laïcs en vue : chose singulière, nous ne trouvons que cinq ou six lettres dont la calligraphie ne soit pas convenable. Elles ne sont pas toutes tirées au compas, mais elles sont *bien lisibles*, et à la disposition de qui veut les voir ! » (*BoC*, vol. 9, nº 7, supplément du 1er avril 1893, p. 123).

12. *Le Jardin des racines grecques*, réunies par Claude Lancelot et mises en vers français par Louis-Isaac Le Maistre de Sacy, nouvelle édition augmentée par A. Régnier, Paris, Hachette, 1889, clxii, 339 p. Il s'agit d'un répertoire de 216 dizains, chacun correspondant à une racine grecque ; le retour fréquent des mêmes chevilles et des mêmes formules de remplissage devait rendre ces vers plus faciles à mémoriser, cet exercice ayant pour but de donner « aux jeunes gens une grande facilité pour l'intelligence des auteurs » (A. Régnier, p. v).

13. L'examen d'une grande partie des travaux de l'Exposition colombienne permit à l'abbé Baillargé d'établir que la « calligraphie de nos collèges, de nos académies et de nos couvents est, règle générale, non seulement lisible, mais, qui l'aurait cru, supérieure à la calligraphie américaine et à la calligraphie des lycées de filles et de garçons » (« L'exposition scolaire de la Province de Québec à Chicago », *BoC*, vol. 9, nos 14-15, septembre-octobre 1893, p. 230-231).

je sais assez vaguement qu'on donne, dans plusieurs de leurs établissements, des leçons de lecture[14] ; mais ce que je sais surtout, – et l'exposition de dimanche en fait foi, – c'est que, dans leurs maisons, on enseigne à écrire.

Quand un jeune homme sort de chez eux, serait-il très pauvrement doué sur tout le reste, il peut au moins gagner sa vie comme expéditionnaire, s'il n'est pas capable de faire autre chose.

Et, après tout, si l'important pour l'autre monde est de sauver son âme, l'important pour ce monde-ci, c'est de gagner sa vie.

On ne met pas son enfant au collège pour qu'il finisse à l'hôpital en rimant des élégies ou en traduisant Cicéron ; on l'envoie apprendre quelque chose qui l'arme contre les exigences de la vie[15]. C'est pénible, mais c'est comme ça !

J'ai non seulement examiné avec soin les essais calligraphiques des élèves des Frères, mais j'ai aussi feuilleté leurs cahiers d'exercices, de compositions, d'arithmétique, et j'ai constaté qu'une attention toute particulière était donnée à cette partie de l'enseignement suivant moi très importante : l'écriture. C'est un bon point, un point fondamental.

Qu'on me permette de signaler ici, en passant, certaines enluminures d'une grande perfection, œuvre d'un monsieur Arcand, et deux commissions grossoyées par un monsieur

96 vie [R *à copier* A *comme expéditionnaire*], s'il 104 C'est [R *triste* A *pénible*], mais

14. Au moins deux collèges classiques donnaient aussi de ces « leçons de lecture » : le collège Sainte-Marie (voir [anonyme], « Entre nous », *l'Opinion publique*, vol. 1, n° 16, 31 mars 1893, p. 242) et le Séminaire de Chicoutimi (voir J. Bergeron, « Soyons justes ! », *l'Oiseau-mouche*, vol. 1, n° 8, avril 1893, p. 35 ; F.-A. Baillargé, « *Collegiana nova* », *BoC*, vol. 9, n° 10, 1er mai 1893, p. 168).

15. Allusion au slogan « La lutte pour la vie » (*struggle for life*) exprimant la loi darwinienne de la concurrence vitale dans le monde animal. Sur la fortune de ce slogan en France durant l'année 1889, voir M. Angenot, « La lutte pour la vie. Migrations et usages d'un idéologème », *le Moyen français*, nos 14-15 (*la Locution*), G. Di Stefano et R. G. McGillivray, édit., Montréal, Ceres, 1986, p. 171-190, et sur sa fortune au Québec de 1886 à 1910 dans *le Moniteur du commerce*, voir F. Roy, *Progrès, harmonie, liberté*, p. 135-144.

Drouin, qui sont tout bonnement des chefs-d'œuvre[16]. Ces pièces sont exhibées par le Cercle La Salle de Québec, association qui se recrute parmi les élèves sortis de l'Académie des Frères[17].

En fait d'études pratiques[18], on passe tout naturellement de la calligraphie à la tenue des livres, aux opérations de banque ; et, si dans mes appréciations générales je crois devoir faire certaines restrictions, ce ne sera pas ici.

Il est impossible qu'un enfant intelligent qui aura suivi ces cours si éminemment nécessaires ne soit pas, en entrant dans le monde, ferré sur ces matières comme un homme déjà habitué aux choses du commerce. J'en félicite sincèrement les Frères. Voilà une branche de l'éducation qui a fait la fortune des Anglais et des Américains : c'est de ce côté qu'on doit diriger notre jeunesse, si nous ne voulons pas condamner notre race à se laisser traîner à la remorque des autres sur le chemin du progrès[19].

125 aux [R *transactions commerciales* A *choses du commerce*]. J'en

16. « Nous avons admiré sans réserves les belles enluminures de M. [Arthur] Arcand, un artiste assurément, dont le tableau à la plume, pour la commission du député ministre des douanes d'Ottawa, est évalué à un prix considérable. [...] La commission de M. le lieutenant-gouverneur Chapleau, par M. [A. M. P.] Drouin, est également un chef-d'œuvre de calligraphie » ([anonyme], « L'exposition des Frères des Écoles chrétiennes », *Éte*, 13 mars 1893, p. 4).

17. Issu, en décembre 1885, du De La Salle Penman's Club (fondé en 1883), le Cercle La Salle rassemblait en grande partie d'anciens élèves de l'Académie commerciale de Québec (fondée en 1862). Sous la direction des Frères des écoles chrétiennes, on s'y adonnait à l'étude de la calligraphie, de la sténographie, de la géométrie, de l'arithmétique et du dessin. On tenait aussi des réunions publiques, auxquelles étaient conviés les citoyens de la vieille capitale ; on y donnait des cours de perfectionnement, des conférences, des séances musicales et littéraires. Des travaux de calligraphie et de dessin des membres du cercle avaient déjà remporté des premiers prix à des expositions de Paris et de Londres. Voir [anonyme], *l'Œuvre d'un siècle*, p. 279-280.

18. Les études « pratiques » comprennent généralement l'anglais ; la calligraphie, la sténographie et le dessin linéaire ; la correspondance commerciale, la tenue de livres et les opérations de banque ; la géométrie, la trigonométrie et l'arpentage ; la minéralogie, la physique et la chimie ; l'agronomie, l'économie politique, la géographie, le droit et la médecine.

19. « Un peuple ne peut cependant pas être composé de marchands seulement. Il est évident que toutes les écoles ne peuvent être des écoles commerciales. Le bon sens, du reste, demande qu'il y ait un rapport spécial entre l'école et le génie de chaque peuple » (F.-A. Baillargé, « M. Louis Fréchette et la question d'éducation », *BoC*, vol. 9, nº 7, supplément du 1er avril 1893, p. 125).

Pourquoi, par exemple, les avocats anglais, qui ne sont aucunement supérieurs aux nôtres devant le parquet, réussissent-ils en général beaucoup mieux dans la vie ? C'est qu'ils sont non seulement avocats, mais en même temps d'excellents financiers, ce qui chez nous est l'exception, grâce à la défectuosité de nos études. Et il en est malheureusement de même dans toutes les professions.

Les Frères s'efforcent de réagir contre cet état de choses, et le font avec succès ; encore un bon point ; et numéro un, celui-là.

Le dessin linéaire et le dessin d'ornementation occupent aussi une large part dans le programme de leur enseignement, et j'applaudis de tout cœur. Nombre de remarquables travaux en ce genre sont exposés. J'ai vu là des lavis qui feraient honneur à n'importe quel dessinateur de profession. Comme on le sait, le dessin linéaire et le dessin d'ornementation embrassent l'architecture, la sculpture, la mécanique, le génie civil ; ils familiarisent l'élève avec les lois de la géométrie, développent chez lui le sentiment artistique et l'esprit d'industrie. Leur étude produira des architectes, des constructeurs de ponts et chaussées, des mécaniciens, des ingénieurs, des peintres décorateurs, des ébénistes de goût et de savoir, et ouvrira à notre jeunesse mille carrières jusqu'ici inexplorées.

Je viens de parler de géométrie : arrêtons-nous devant deux nouveautés dues au savoir et à l'esprit inventif des professeurs du Mont-Saint-Louis. La première est une très ingénieuse méthode pour faciliter l'étude des projections ; la seconde est un formulaire de mensuration, composé d'un tableau et de figures détachées, qui facilite considérablement la solution de tous les problèmes de la trigonométrie sphérique et rectiligne[20]. Voilà encore qui indique la direction sérieuse

136 études. [R //] Et 143 cœur. [R //] Nombre 145 profession. [R //] Comme 149 d'industrie. [R *Son* A *Leur*] étude. 156 Mont-Saint-Louis. [R //] La 161 rectiligne. [R //] Voilà

20. « Un système très bien combiné de plans en relief, construits au moyen de tiges en fer dans des proportions réduites, reliées avec des fils métalliques et représentant exactement, scientifiquement, les figures servant au calcul, facilite dans une très large mesure l'intelligence de ces matières délicates. [...] À ce tableau est jointe une série de cartons, au nombre de 175 déjà, portant chacun l'énoncé d'un problème, tantôt avec le tracé de la figure, tantôt – pour les cours supérieurs – sans le tracé. Grâce à ce système, on évite une perte de

et pratique que l'institution s'efforce d'imprimer aux études qui se font sous son contrôle.

Est-il besoin d'ajouter que les études littéraires ne sont pas plus oubliées pour tout cela ? Au Mont-Saint-Louis surtout, on semble y donner une attention toute spéciale. J'ai vu là, c'est-à-dire dans la partie de l'exposition spécialement réservée à cet établissement, des cahiers de compositions littéraires qui feraient honneur à n'importe quel collège moins pratique[21].

Quant aux études grammaticales des langues anglaise et française, mon Dieu, elles ne sont pas négligées non plus ; cela se devine, se sent, se comprend ; mais par malheur cela n'est pas prouvé ; et ici j'entre sur le terrain de la critique, car critique il doit y avoir.

L'œuvre des Frères, leurs efforts et leurs succès méritent mieux qu'une kyrielle de compliments banals ; ils méritent une attention raisonnée, une étude sincère, signalant les défauts de la cuirasse, et au besoin sachant se traduire en conseils éclairés.

Or j'ai feuilleté de nombreux cahiers d'exercices et de devoirs, et j'en conclus que la correction en a été faite à la hâte, bien trop à la hâte. Ils n'ont pas été corrigés avec assez de soin ; on n'y sent pas toujours la main d'un professeur expérimenté et zélé[22]. Et puis il faut s'entendre sur le mot *corriger*. L'im-

181 hâte. [R //] Ils 183 zélé. [R //] Et

temps, on a une gradation raisonnée des problèmes qui amène insensiblement l'élève à une connaissance approfondie de la matière » ([anonyme], « L'exposition des Frères des Écoles chrétiennes », *Éte*, 13 mars 1893, p. 4).

21. « Nous y avons même lu des poésies qui ne sont pas sans mérite. Et nous ne serions pas surpris de voir encore sortir de ces maisons des Frères des noms qui feront honneur à notre pays, comme ceux de L.-H. Fréchette, Pamphile Lemay, Napoléon Legendre, Faucher de Saint-Maurice, pour ne citer que des poètes et des littérateurs » (*loc. cit.*). Parmi les compositions, amplifications et poésies venues du Mont-Saint-Louis, Trefflé Ouimet distinguera deux chants de Séverin Pelletier, « La patrie » et « Le ciel », qui « ne manquent pas d'inspiration » (« Une exposition scolaire », *CC*, 4 novembre 1893, p. 2).

22. « On nous permettra, en terminant, une critique à propos de la correction des devoirs. Cette correction pour les cahiers que nous avons examinés nous a semblé un peu sommaire. Toutes les fautes sont bien relevées, c'est vrai, mais dans certains cas l'indication de la faute seule ne suffit pas. Il est indispensable de mettre en regard le motif de la correction » ([anonyme], « L'exposition des Frères des Écoles chrétiennes », *op. cit.*, p. 4). Convaincu que « *l'examen de M. Fréchette a été fait trop à la hâte, bien trop à la hâte,* pour qui veut porter publiquement un jugement », l'abbé Baillargé admit toutefois que les corrections, « bien que faites avec soin, ne sont pas toujours *assez visibles*. Elles

portant, pour un système ou une maison d'éducation, ce n'est pas de montrer des devoirs sans faute. En admettant même l'absolue loyauté des exposants, ce ne serait toujours qu'une question de plus ou moins de talent chez l'élève. Ce qu'il importe de mettre sous les yeux du public, ce n'est pas le savoir de celui qui étudie, mais de celui qui professe ; c'est l'habileté de celui-ci à relever la faute, sa méthode pour la corriger, et ses moyens d'instruire l'élève à ne la plus commettre.

Voilà ce que j'aurais voulu voir ressortir un peu plus dans l'examen que j'ai fait des cahiers de devoirs.

Si j'osais me le permettre, je suggérerais un nouveau triage avant l'expédition à Chicago, et je supplierais ceux qui seraient chargés du choix définitif, de ne pas se gêner. Ce n'est pas la quantité qui sera remarquée, c'est la qualité. Quant à envoyer nos travaux scolaires à l'étranger pour être mis sous les yeux du peuple qui a créé les plus belles écoles du monde, envoyons quelque chose d'irréprochable ou rien du tout. Pas la peine de se déranger pour afficher notre infériorité.

De côté les efforts laborieux de calligraphie, où tout le mérite consiste dans l'oiseau baroque et sempiternel avec lequel on nous crève les yeux depuis quarante ans comme le *nec plus ultra* de la nouveauté ! Au tiroir les paysages au crayon où les vaches ressemblent à des chiens et les pins à des choux-fleurs ; les portraits à l'estompe qui vaudraient à l'auteur une action en dommages de la part de la victime ; les caricatures de toute espèce qui, sous prétexte de dessin, ont fait perdre au malheureux écolier un temps qu'il aurait bien mieux employé à jouer à pigeon-vole !

Quand il s'agira d'une exposition artistique, nous ferons appel à nos Meissoniers et à nos Puvis de Chavannes[23] ; pour

197 qualité. [R //] Quant 205 nouveauté ! [R //] Au

sont *trop délicates*, on craint trop de salir un cahier » (« L'exposition scolaire de la Province de Québec à Chicago », *BoC*, vol. 9, nos 14-15, septembre-octobre 1893, p. 230). De son côté, G. Serrurier, délégué du ministère français de l'Instruction publique à l'Exposition colombienne, trouva remarquable « le mode de correction des devoirs des élèves, corrections faites avec un soin, une sûreté de jugement qui dénotent de sérieuses qualités pédagogiques » (« Le système canadien d'éducation », *CrM*, vol. 1, no 28, 1er septembre 1893, p. 111).

23. Ernest Meissonier (1815–1891) et Pierre Puvis de Chavannes (1824–1898), peintres et dessinateurs français.

le moment contentons-nous de prouver que nous apprenons la grammaire, la géographie, l'arithmétique et l'histoire.

Que l'on cache surtout ces ridicules enjolivures où l'*Honneur*, la *Gloire* et la *Reconnaissance* se disputent le prix des fioritures autour de la photographie du *révérend Messire* de la paroisse. Que le brave curé – très digne de ces hommages, je n'en doute pas – garde ces belles choses dans son presbytère ; elles y seront beaucoup plus à leur place qu'à l'Exposition de Chicago.

Pourquoi aussi tous ces cadres en plâtre bronzé simulant l'or ? Ne voit-on pas d'ici l'effet produit, au milieu des richesses des deux mondes, par ces tristes spécimens de notre industrie nationale ? Ce sont des travaux scolaires qu'il faut exposer, et non des cadres, où le mauvais goût le dispute à la vulgarité du matériel. Si l'on veut m'écouter, avant de partir pour la gloire, on remisera bien soigneusement dans un grenier toute cette pacotille aussi commune que rococo.

Voilà pour la surabondance, passons aux lacunes.

J'ai parlé plus haut de calligraphie ; pour ce qui est de l'écriture à main posée – ronde ou anglaise – je n'ai rien à ajouter ; mais j'aurais voulu voir des cahiers en belle cursive expédiée.

On me dira que, du moment qu'on est expert en écriture à main posée, l'écriture courante arrive de soi ; c'est vrai, mais ne serait-il pas désirable d'en faire l'acquisition et d'en maîtriser la pratique dès le collège – durant les deux dernières années de cours, par exemple – afin d'être armé de pied en cap en entrant dans les affaires ?

Quant à la gothique, je la mets un peu sur le même niveau que le dessin à l'estompe. À moins de se destiner à l'enluminure ou à la gravure, un jeune homme peut la négliger sans risque d'entraver sa carrière. Le toisé, l'algèbre, la géométrie, la clavigraphie[24], la sténographie, la physique, la chimie et l'élec-

215 géographie [R *et* A ,] l'arithmétique [R . A *et l'histoire.*] // Que
244 risque [R *que*] d'entraver 245 carrière. [R //] Le

24. « Néologisme dû à M. Louis Fréchette, et qui sert à désigner la machine à écrire, d'origine américaine, dite *type-writer* » (S. Clapin, *Dictionnaire*, p. 84). Ce mot « n'a pas fait fortune. Cependant on s'en sert encore en Canada »

tricité sont beaucoup plus utiles dans notre siècle et sur notre continent.

J'arrive maintenant au plus sérieux de mes griefs. Pourquoi n'ai-je pas vu là une espèce de musée scolaire comprenant des tableaux synoptiques sur l'histoire, sur l'hygiène et les autres sciences, tableaux frappant l'esprit de l'élève par l'analogie, la synchronie, la généalogie et la logique, et lui permettant de repasser, saisir et embrasser facilement et promptement une grande étendue de matière ?

Tout cela est réputé indispensable, aujourd'hui que la méthodologie est reconnue comme le principal facteur en pédagogie moderne.

J'aurais voulu voir aussi, dans ce musée, toute la série des livres scolaires et traités didactiques en usage dans les écoles des Frères.

On en dit le plus grand bien ; ils sont d'ailleurs l'œuvre du savoir et de l'expérience ; pourquoi n'en pas avoir fait une exposition complète et classifiée ? Encore une fois, ce qui nous importe de savoir, ce n'est pas ce que peuvent faire les élèves, c'est ce que peuvent faire les maîtres.

Et, à ce point de vue, on nous permettra de trouver assez singulier que les écoles laïques de Montréal n'aient pas songé à entrer en concurrence avec les Frères[25], qui semblent ne demander qu'à progresser par l'exemple et l'émulation.

264 classifiée ? [R //] Encore

(N.-E. Dionne, *le Parler populaire*, p. 157). Fréchette proposa son néologisme en France (voir « Correspondances », *le Monde illustré*, vol. 7, n° 33, 20 septembre 1890, p. 323), mais on lui préféra *machine à écrire*, attribuant le mot *dactylographe* à la personne qui transcrit des textes en se servant de cette machine (voir [anonyme], « Les dactylographes », *CC*, 4 novembre 1893, p. 4). Au Québec, la proposition de Fréchette n'eut guère de succès : « Combien de nos journalistes ont adopté *clavigraphe* ?... Vous n'avez pas besoin de vos dix doigts pour les compter : c'est *type-writer* qu'il leur faut et, avec ce mot barbare, ils sont heureux » (A. B., « Trouvailles », *Pat*, 18 février 1893, p. 1).

25. Protestation du directeur général des écoles catholiques de Montréal et président du Bureau des commissaires catholiques de Montréal, Urgèle-Eugène Archambault, dans une lettre ouverte au rédacteur de *la Patrie* : « M. Fréchette ne savait peut-être pas que les écoles laïques de Montréal ont été priées de donner une exposition des objets destinés à Chicago, mais je n'ai pas cru devoir me rendre à cette invitation, vu qu'il y avait déjà eu une exposition de ces mêmes objets au lycée ou *High School* de cette ville, à l'Exposition scolaire

Une réflexion en terminant.

Si l'on découvre encore tant de lacunes à combler dans le mode d'enseignement de tout un corps composé de professeurs expérimentés, qui se vouent à la carrière sans autre ambition que d'y réussir, et qui ont par derrière eux les traditions, la surveillance et l'avantage d'une organisation qui triple la force de l'initiative individuelle, que doit-on penser des écoles élémentaires de nos campagnes, livrées pour la plupart à de pauvres diables trop heureux de recevoir cent ou deux cents dollars par année[26] en échange de quatre heures de *b a ba* par jour, et surtout de tant de nos collèges classiques, où l'on fait enseigner le latin, le grec, la rhétorique, et quelquefois certaines sciences, par des jeunes gens qui viennent de quitter la tunique du collégien pour la soutane du séminariste, et qui, sans avoir ouvert un livre de pédagogie, gagnent ainsi leur pension durant leurs années de théologie[27] ?

---

de tout le Canada. Cette exposition eut lieu du 5 au 9 juillet dernier et le compte rendu en fut publié au long dans le *Journal de l'Instruction publique* du même mois [p. 74-83]. Dans la brochure que j'ai eu l'honneur de vous adresser récemment, M. le Rédacteur, vous trouverez la liste complète des objets qu'ont envoyés à l'Exposition de Chicago les écoles laïques relevant du Bureau des commissaires catholiques de la cité de Montréal » (« Pour *la Patrie* », 20 mars 1893, p. 4).

26. Le traitement des enseignants, *Canada-revue* le trouvait d'une « insignifiance ridicule » (Dr Zeb, « Éducation. À genoux ! », vol. 3, nº 21, 12 novembre 1892, p. 326) et *le Moniteur du commerce*, « honteusement minime » ([anonyme], « Instruction et éducation », vol. 24, nº 24, 20 janvier 1893, p. 964). En 1891, le traitement annuel des frères enseignants avait été porté de 200 à 250 dollars ([anonyme], *l'Œuvre d'un siècle*, p. 511) ; celui des prêtres professeurs agrégés des collèges classiques demeurait à 100 dollars ([anonyme], « Messieurs les procureurs, gare à vous ! », *BoC*, vol. 9, nº 8, 15 avril 1893, p. 132). Le traitement annuel de l'instituteur était de 200 dollars (N. Legendre, *Nos écoles*, p. 12) et celui de l'institutrice de 60 dollars (J. Bergeron, « Soyons justes ! », *l'Oiseau-mouche*, vol. 1, nº 8, avril 1893, p. 34, et C.-J. Magnan, « L'hon. M. Nantel et la question de l'instruction publique », *l'Enseignement primaire*, vol. 14, nº 20, 15 juin 1893, p. 305). Par comparaison, les curés recevaient de 400 à 500 dollars par année et même le double, lorsque, en fin de carrière, on leur confiait la reponsabilité d'une paroisse riche (Z. Lacasse, *le Prêtre vengé*, p. 219).

27. Opinion de Lionel Groulx sur le régime des séminaristes-professeurs à qui l'on confie d'habitude les trois ou quatre premières années du cours classique : « [...] en face de leur tâche, ces pauvres tâcherons de l'incompétence étaient moins des coupables que des victimes. On sait en quoi consistait cet ancien régime : enseigner tout en faisant sa théologie. Enseigner, cela voulait dire 3 à 4 heures de classe par jour, des heures encore plus longues de surveillance en récréation, au dortoir, etc. Faire sa théologie, cela signifiait, après

Je soumets la question aux autorités compétentes[28] ainsi qu'aux amateurs encore plus intéressés.

(*La Patrie*[29].)

288 amateurs. <dans *la Patrie*, fin de l'article, signé LOUIS FRÉCHETTE>

une journée de travail éreintant, accorder à cette étude primordiale, pour un séminariste, une heure écourtée, celle de 5 à 6 de l'après-midi, sans autre maître trop souvent qu'un professeur improvisé » (*Mes mémoires*, t. I, p. 45). Voir aussi C. Lessard, *le Séminaire de Nicolet*, p. 110-113 ; J. Bergeron, *op. cit.*, p. 35 ; A. Buies, *Réminiscences*, p. 106, et E. de Nevers, *l'Avenir*, p. 185 et 189-190.

28. Allusion aux membres du comité catholique du Conseil de l'Instruction publique, qui allaient se réunir le 17 mai 1893.

29. *La Patrie* (Montréal, 24 février 1879–31 décembre 1966), quotidien fondé par Honoré Beaugrand avec l'appui financier du sénateur Rosaire Thibodeau et la collaboration d'Ernest Tremblay, se fit dès l'origine l'organe de la faction radicale du Parti libéral au Québec : sous le patronage des Papin, Doutre, Labrèche-Viger, Laflamme et Dorion, Beaugrand voulut y ressusciter l'idéologie rouge, ce qui contribua à faire passer son journal pour un organe de la franc-maçonnerie (voir J. d'Erbrée, *la Franc-maçonnerie*, p. 254-259). Le 7 juillet 1883, ce radicalisme lui portant préjudice, Mercier fonda *le Temps* ; mais comme Beaugrand consentit à atténuer ses partis pris, il mit fin à son journal après seulement quatre mois d'activité. Peu avant les élections de 1896, *la Patrie* ayant renoué entre-temps avec ses pratiques radicales, Laurier fit paraître à Montréal *le Soir* et *la Bataille*, en vue de rassurer l'électorat sur sa propre idéologie. Ces journaux ne survécurent pas aux élections. Pour s'assurer le contrôle de *la Patrie*, Laurier favorisa par la suite l'arrivée à la direction d'Israël Tarte, ce qui déclencha une rébellion des Vieux-Rouges qui finirent par se donner leur propre médium, *le Canada* (1903). Comme d'autres journaux de l'époque, *la Patrie* eut son édition hebdomadaire, soit sous d'autres titres : *le Peuple* (1880–1887) ou *le Cultivateur* (1904–1906), soit sous le même titre (autour de 1895).

[PREMIÈRE LETTRE À L'ABBÉ NANTEL]

L'article qui précède provoqua une lettre de protestation de la part du supérieur[1] du Collège de Sainte-Thérèse[2]. Cette lettre, publiée dans *la Patrie*[3], fut suivie de la réponse qu'on va lire[4] :

TEXTE DE BASE ET VARIANTES : « À propos de l'éducation. Lettre de M. Fréchette », *la Patrie*, 23 mars 1893, p. 1 (ms. : vol. 1, nº 3, f. 101-103). Le titre de l'article n'a pas été retenu.

1 L'article <Les deux premières phrases sont manuscrites.>

---

1. Antonin Nantel (1839–1929), ordonné prêtre en 1862, fut d'abord professeur au Séminaire de Sainte-Thérèse, puis directeur des études et supérieur de l'institution (1870–1886, 1889–1895 et 1900–1903). Entre autres ouvrages, il publia des manuels scolaires (un *Précis de géographie élémentaire*, 1871, et un *Nouveau cours de langue anglaise*, souvent réédité), une anthologie (*les Fleurs de la poésie canadienne*, 1869 ; nouvelle édition : 1896) et un essai de philologie (*la Parole humaine*, 1908, sous le pseudonyme d'A. Berloin). Voir L. Groulx, *Mes mémoires*, t. I, p. 47, 49, 63-64 et 194.

2. Le Collège de Sainte-Thérèse-de-Blainville, fondé en 1825 par le curé Charles Ducharme, offrait les deux cycles du cours classique depuis 1837 (voir C. Galarneau, *les Collèges classiques*, p. 19-20 ; É. Dubois, *le Petit Séminaire de Sainte-Thérèse. 1825–1925*, Montréal, Le Devoir, 1925, p. 9-72).

3. A. Nantel, « Correspondance », *Pat*, 21 mars 1893, p. 4 ; « Une bonne riposte », *CC*, 23 mars 1893, p. 4 ; « À propos de langage », *Év*, 28 mars 1893, p. 2 ; « Une lettre du Rév. M. Nantel », *BoC*, vol. 9, nº 7, supplément du 1er avril 1893, p. 128, avec un commentaire de l'abbé Baillargé : « Bien ennuyé serait M. Fréchette si chaque directeur de collège lui adressait une lettre semblable à celle du Rév. M. Nantel. Quel est celui qui n'en a pas le droit ? » (« M. Fréchette et la question d'éducation », *BoC*, vol. 9, nº 9, 20 avril 1893, p. 147).

4. « À propos de l'éducation. Lettre de M. Fréchette », *Pat*, 23 mars 1893, p. 1 ; « À propos de langage », *Év*, 28 mars 1893, p. 2. Fréchette reprocha à *l'Événement* d'avoir truffé sa lettre d'interpolations explicatives pas toujours à son gré : « Voyez toutes les inexactitudes qu'on me met sur la conscience, pour avoir voulu me corriger ! » (« La lettre de M. Fréchette à l'abbé Nantel. Rectifications », 30 mars 1893, p. 2) ; il corrigea donc son correcteur, qui lui rendit la monnaie de sa pièce (Pour la Rédaction, « À M. Louis Fréchette », *Év.*, 1er avril 1893, p. 2).

À M. l'abbé A. Nantel, supérieur du Collège de Sainte-Thérèse.

Monsieur l'abbé,

On vient de me remettre votre lettre du 21, et je m'empresse d'y répondre, de même que *la Patrie* s'est empressée de la publier. Toute réclamation légitime a ses droits, et la vôtre est de celle-là.

Dans l'article dont vous vous plaignez, je crois avoir parlé en thèse générale – ou du moins telle était mon intention. Si dans votre collège on reprend l'élève qui s'exprime mal, si on lui enseigne à bien lire, si on lui donne des leçons de calligraphie, – c'est-à-dire si on lui montre à parler, à lire et à écrire, – votre collège est une exception dans notre province, et je vous en félicite bien sincèrement[5].

En signalant les défauts que je crois constater dans notre système d'enseignement, je ne cède pas à un désir dépravé de trouver matière à critique chez ceux qui se chargent d'instruire notre jeunesse. Ce serait, chez n'importe qui, l'indice d'un cœur mal fait ; et de ma part ce serait un acte de profonde ingratitude. J'ai d'ailleurs de trop nombreux et de trop bons amis dans certains de nos collèges[6] pour me complaire à les attrister inutilement et sans motifs.

Non, monsieur le supérieur, loin de moi un pareil mobile ! J'ai parlé en ami de l'éducation seulement, en homme qui désire voir nos écoles et nos collèges au moins au niveau des autres. Si ma franchise doit blesser quelqu'un, je le regrette. Quant à être volontairement injuste, je vous prie de croire que j'en suis incapable ; c'est pourquoi je me permets de vous reprocher un

5. Dans *la Liberté* du 30 mars 1893, Un ancien mit en doute les prétentions de l'abbé Nantel : « À Sainte-Thérèse, il faut des réformes autant sinon plus qu'ailleurs ; et, quoi qu'en dise M. le Supérieur, on n'y a jamais enseigné aux écoliers à cultiver le langage correct et à parler le français pur. [...] Il est impossible de pouvoir prendre au sérieux un homme qui, malgré sa valeur, appartient au clan des immobilisés » (« Un collège exceptionnel », p. 1).

6. Par exemple, les abbés Georges Proulx et Irénée Douville, du Séminaire de Nicolet, et les abbés Olivier-Elzéar Mathieu et Joseph-Clovis Kemner-Laflamme, du Petit Séminaire de Québec.

peu l'expression « calomnieuse », que contient votre lettre[7]. Mes paroles peuvent être inconsidérées, imprudentes, erronées même : avec la grâce de Dieu, elles ne seront jamais calomnieuses.

Maintenant, monsieur l'abbé, si vous voulez bien examiner la question au point de vue des faits seulement, je vous prierai d'entrer avec moi dans n'importe quel collège de la province – excepté naturellement celui de Sainte-Thérèse, puisqu'il n'entre pas dans la règle générale – et d'écouter parler les élèves, depuis ceux des Éléments jusqu'à ceux de Philosophie.

Regardez-les : ils jouent à la *pelote*, aux *marbres*, au cheval *fendu*.

Ils ne savent pas seulement dire *à cloche-pied* ; ils sautent et courent sur une jambe, quand ce n'est pas sur une *patte*. Car dans nos collèges tout a des *pattes* – les tables, les chaises, les lits, les chevaux, les vaches, les cochons, etc. Des *pattes* tout cela !

Prêtons aussi l'oreille aux conversations. Qu'entendons-nous ?

Ôte-toi de *delà*.
Donne-*moi z'en* le *redouble*.
Viens-y pus.
Ces jours-*ici*.
Passons par *icitte*.
Dérangez-vous pas.
J'ai *frotté* mes bottes.
J'ai *donné* ma leçon de violon.
Fie-toi *z'y* pas.
Marche à la maison[8].

59 pas. [R // *J'ai cogné* <ital.> *à la porte.*] / Marche

7. « Si je n'ai pas la mission de défendre les autres institutions, j'ai le devoir de parler pour la nôtre. Or, en ce qui nous regarde, votre accusation est gratuite, partant injuste et calomnieuse » (A. Nantel, « Correspondance », *Pat*, 21 mars 1893, p. 4). L'abbé Nantel retira l'expression litigieuse (voir « À propos de l'éducation », *Pat*, 28 mars 1893, p. 1).

8. Interpolation de *l'Événement* : « pour retourner à la maison ». Réplique de Fréchette : « *Retourner* n'a rien à faire ici. La meilleure traduction serait : "Fiche-moi le camp !" ou simplement : "À la maison !" »

J'ai acheté un *capot* neuf[9].
Où c'est qu'on va se mette[10].
Une belle escalier.
Une grande incendie.
Une oreiller *molle.*
Une *bande* de musique[11].
Une belle air de flûte.
J'ai *fait chantre* dimanche.
Je *m'endors*, pour « j'ai sommeil ».
Pareil, pour « tout de même ».
J'ai *rentré*, pour « je suis entré ».
De même, pour « comme ceci ».
La vacance, pour « les vacances »[12].
À bonne heure, *très à* bonne heure.
Je couche en *jaquette*[13].
Y a une *escousse* que je le *watche.*
(Ceux qui parlent en *tarmes* disent une « secousse ».)

61 neuf. [R *Une paire* <ital.> *de pantalons.*] Où 69 sommeil. [A *Pareil* <souligné> *pour tout de même.*] J'ai

9. Interpolation de *l'Événement* : « pour j'ai acheté un pardessus, paletot neuf ». Réplique de Fréchette : « Pardon, monsieur, en langage de collégien, un pardessus, un paletot s'appellent une *cloque*, de l'anglais *cloak*. Pour le capot, c'est-à-dire la redingote d'uniforme, c'est *tunique* qu'il faut dire. »

10. Interpolation de *l'Événement* : « où va-t-on se mettre ». Réplique de Fréchette : « L'un ne vaut guère mieux que l'autre. Il faudrait : "Où allons-nous nous mettre ou nous placer ?" »

11. Interpolation de *l'Événement* : « pour un corps de musique ». Réplique de Fréchette : « Un corps de musiciens, oui ; mais un corps de musique n'est pas français ; il faut dire un orchestre, une fanfare, ou une *musique*, tout simplement. »

12. « *La vacance* pour *les vacances*, voilà une faute véritable. Elle se trouve dans l'un des poèmes de M. Fréchette couronnés par l'Académie française. Il faudra faire disparaître cela dans une prochaine édition » (Un campagnard, « Purisme et critique », *CC*, 30 mars 1893, p. 2).

13. Interpolation de *l'Événement* : « pour je couche vêtu d'une jaquette ». Réplique de Fréchette : « Mais, cher monsieur, "je couche en jaquette" serait d'excellent français, si jaquette signifiait chemise de nuit. Une jaquette n'est ni plus ni moins que cet habit à taille qui s'ouvre un peu sur l'abdomen, et que tout le monde porte en matinée. » Riposte de *l'Événement* : « Pas du tout. Ce que l'on porte en matinée, M. Fréchette, s'appelle robe de chambre et non jaquette. »

Y a pas de *fiatte*[14].
Je l'ai rencontré *sur* la rue.
Les *réponses* de la messe.
Vire-toi que je *strape* ton patin.
Une *sling*, pour « ceinture ».
Voyons voir.
Y me *bitte* en thème, mais je le bats en version.
Tu vas *faire* un avocat, moi, je *fais* un prêtre. Etc. etc.

Voyons, monsieur l'abbé, la main sur la conscience, n'est-ce pas là la conversation habituelle des élèves de nos séminaires[15] ? Où est le professeur pour les reprendre ? Nulle part. Au contraire, les professeurs, à quelques exceptions près, parlent exactement le même langage.

Aussi on peut s'imaginer la belle figure que font certains de nos étudiants quand ils se hasardent à Paris. Il faut les voir au *dépôt*, *débarquer* des *chars*[16], appeler un *charretier* (au lieu d'un cocher), demander du *change*, etc.

78 fiatte. [A *Je l'ai rencontré sur* <souligné> *la rue.*] Les 84 version. [A *Tu vas faire* <souligné> *un avocat, moi, je fais* <souligné> *un prêtre.*] Etc. 93 charretier [A *(au lieu d'un cocher)*], demander

14. Interpolation de *l'Événement* : « pour il n'y a pas de *fiat* ». Réplique de Fréchette : « Comprends pas. Je sais qu'au collège nous disions : "Y a pas de *fiatte*" pour "Il ne faut pas s'y fier", mais je n'y ai jamais entendu parler de *fiat*. » Riposte de *l'Événement* : « L'interpolation [...] est absolument correcte. On l'emploie pour dire qu'il ne faut pas se fier à tel individu ou à telle chose. »

15. « Les collégiens ne parlent pas comme M. Fréchette voudrait les faire parler, et cela est heureux ; autrement ce seraient de singuliers petits personnages et ils perdraient en grâce et en spontanéité ce qu'ils gagneraient en un purisme pour le moins douteux » (Un campagnard, *op. cit.*, p. 2).

16. Interpolations de *l'Événement* : dépôt, « pour station » ; chars, « pour voitures ». Réplique de Fréchette : « Mais pas du tout ; ce n'est pas cela du tout. Ce que nous appelons *dépôt* n'est pas une *station*, mais une *gare* ; et ce que nous appelons les *chars* peuvent bien, il est vrai, être compris dans l'appellation générique de *voitures*, mais ce sont des *wagons*. » Riposte de *l'Événement* : « Entre chars et wagons, je préférerais assurément "chars". En France, on essaie de faire passer dans la langue une foule de mots anglais, et ce n'est certes pas ce que l'on fait de mieux ; on a donné le droit de cité à *wagon*, *steeple-chase*, *match*, *select*, *closets*, *ticket*, *handicap*, *stopper*, *rails*, *skating*. Avec ces concessions, on arrivera vite à la confusion des langues. Il est vrai qu'en France on peut sous ce rapport allonger un peu la corde sans danger immédiat, mais au Canada, il est de notre devoir de nous montrer très sévères à propos de ces emprunts ; nous devons nous attacher à trouver au moins des équivalents et à serrer d'aussi près que possible la traduction du mot anglais. »

J'ai entendu de mes propres oreilles un Canadien qui avait été professeur de Belles-Lettres dire au préposé à la consigne :

Comment c'que vous chargez pour tchèquer mon satchel épi ma blouse ?

Quel Français aurait pu comprendre un pareil charabia[17] ? Et l'on s'indigne lorsque les Anglais nous accusent de parler du *Canadian French*[18], et refusent d'envoyer leurs enfants apprendre le français chez nous !...

Voilà, monsieur le supérieur, la plaie sur laquelle j'avais voulu attirer l'attention publique. Je l'avais seulement indiquée du doigt ; en me donnant l'occasion de la montrer plus à nu, vous aurez sans doute servi la cause que tout vrai patriote doit avoir à cœur.

Je vous remercie, monsieur, de l'invitation que vous me faites d'aller visiter votre collège pour me convaincre qu'on y enseigne à bien parler. Votre déclaration me suffit ; mais si jamais les circonstances me le permettent, je ne manquerai pas de me prévaloir de votre cordialité pour aller faire connaissance avec une institution si heureusement exceptionnelle.

En attendant, monsieur le supérieur, je vous prie de croire à mes sentiments aussi sincères que respectueux.

LOUIS FRÉCHETTE

17. « J'imagine un des nôtres qui *débarque* à Paris, après un voyage *à bord* des *chars*, qui aperçoit le *dépôt*, qui entre dans la *station*, et qui demande à un *charretier* de la *stand comment* il *charge* pour aller lui chercher du *change* ! Il est tout abasourdi si on ne le comprend pas, et très offensé si son ahurissement provoque le sourire ; il reviendra en disant que les Français, en dépit de leur réputation, ne sont pas polis ! Et c'est pourtant bien de cette façon qu'on s'exprime, même dans nos collèges, en croyant parler français » (L. Fréchette, préface à Alphonse Lusignan, *Fautes à corriger*, Québec, C. Darveau, 1890, p. xv).

18. Si les Français et les Canadiens français modifiaient « simultanément leur langage chacun dans sa direction, où serait, malgré le point de départ commun, l'identité après quelques siècles ? C'est contre cette bifurcation fatale et presque inévitable qu'il faut réagir ici, si nous ne voulons pas donner raison à nos compatriotes d'une autre nationalité, et aux Américains des États-Unis, qui prétendent que nous ne parlons ni n'écrivons le français de France, mais un français à nous, une langue hybride, un patois déguisé, *Canadian French* » (*ibid.*, p. xiii-xiv) ; « À propos, si ce mot-là [*Canadian French*] nous offusque, il n'y a qu'une bonne manière de protester, c'est de lâcher le canayen, et de parler français » (*id.*, « À travers le dictionnaire et la grammaire », *Ca*, 27 juin 1903, p. 3).

[SECONDE LETTRE À L'ABBÉ NANTEL]

Là-dessus échange de correspondance courtoise[1], close amicalement par la note suivante[2] :

Québec, 29 mars 1893.

À M. l'abbé A. Nantel, supérieur du Collège de Sainte-Thérèse.

Monsieur l'abbé,

C'est avec empressement que je me rends à votre demande en publiant la rectification que vous désirez[3].

Vous n'avez jamais prétendu, que je sache, être à la tête d'une maison d'éducation supérieure aux autres, ou occupant une place à part dans la province. Si quelqu'un croyait devoir donner cette interprétation à ma lettre, je m'empresserais de

TEXTE DE BASE ET VARIANTE : « M. Fréchette à M. l'abbé Nantel », *la Patrie*, 1er avril 1893, p. 1 (ms. : vol. 1, no 3, f. 104). Le titre de l'article n'a pas été retenu.

1 Là-dessus <Cette phrase est manuscrite.>

1. A. Nantel, « À propos de l'éducation », *Pat*, 28 mars 1893, p. 1 ; *Év*, 30 mars 1893, p. 2.

2. L. Fréchette, « M. Fréchette à M. l'abbé Nantel », *Pat*, 1er avril 1893, p. 1 ; *Év*, 3 avril 1893, p. 4.

3. L'abbé Nantel demandait à Fréchette la « petite rectification » suivante : « Vous donnez à entendre [...] que sur les matières d'enseignement qui nous occupent, je réclame pour notre maison une place à part, tout exceptionnelle entre les collèges de la province. Or, cette insinuation ne me paraît justifiée en aucune manière, pas même par le plaisir d'aiguiser une pointe d'ironie. [...] Non, Monsieur, cette exception pharisaïque, *non sum sicut coeteri homines*, ce n'est pas moi qui l'ai faite. Elle n'était ni dans l'idée ni dans les termes de ma première lettre et je vous prie de m'en faire grâce » (*op. cit.*, p. 1).

le détromper. J'ai tout simplement voulu accepter loyalement votre réclamation contre une assertion que vous croyiez injuste à l'égard de votre institution, et c'est moi – moi seul – qui en ai inféré que votre collège devait alors occuper une place exceptionnelle dans le pays.

Je fais cette rectification d'autant plus volontiers, monsieur le supérieur, que non seulement votre lettre est empreinte d'un sentiment très sympathique[4], mais qu'elle fait preuve d'un grand esprit de sincérité et d'un bon vouloir réellement encourageant[5].

En somme, monsieur le supérieur, je me félicite de ce qu'une légère divergence dans nos opinions m'ait mis en relation d'estime avec vous, et vous prie de croire à mon respectueux dévouement.

LOUIS FRÉCHETTE

4. Aux yeux de l'abbé Nantel, Fréchette ne se confondait pas « avec la tourbe des journalistes qui mènent, actuellement, la guerre contre [les] collèges et s'évertuent, avec tant de patriotisme, à préjuger contre eux l'opinion publique » (*loc. cit.*).

5. « [...] je suis heureux de me trouver d'accord avec vous sur tout le reste. Vous déplorez le mauvais langage de nos collégiens ; je le déplore avec vous, sauf toutefois les justes exceptions à faire. Vous citez des faits nombreux ; je ne les conteste point. Vous nous donnez une longue liste d'expressions barbares usitées dans nos collèges : je suis prêt à l'allonger encore, si vous le désirez » (*loc. cit.*). Selon un rédacteur de *l'Opinion publique*, l'abbé Nantel reconnaissait « combien M. Fréchette [avait] raison dans ses *sages critiques* » : « Ce n'est pas lui qui s'objectera jamais à prendre en bonne part des suggestions inspirées par le seul désir de voir progresser les intérêts de l'éducation » ([anonyme], « Entre nous », vol. 1, n° 17, 7 avril 1893, p. 258). « Victoire à Louis Fréchette », lit-on dans le journal des prêtres du Petit Séminaire de Québec à la date du 31 mars.

[Chapitre III]

LETTRES À L'ABBÉ BAILLARGÉ [À PROPOS D'ÉDUCATION]

Aussitôt après la retraite de l'abbé Nantel, alors que l'Opinion publique *du 31 mars 1893 met « au défi tout collège ou tout séminaire de cette province de faire passer un examen élémentaire satisfaisant sur le français et l'anglais, l'arithmétique, la géographie et l'histoire, à la majorité des élèves qui sont dans la dernière année de leur cours » et souhaite qu'une polémique « régulière » s'engage sur le sujet de l'éducation entre l'abbé Nantel et Fréchette, tous deux « remarquablement doués et renseignés, [...] dignes champions, l'un du clergé, l'autre des laïques, dans cette question brûlante d'actualité » ([anonyme], « Entre nous », p. 242),* le Bon combat *et* le Courrier de Saint-Hyacinthe *du 1er avril 1893 publient un article (« M. Louis Fréchette et la question d'éducation ») dans lequel l'abbé Frédéric-Alexandre Baillargé, professeur de théologie au collège Joliette, critique vertement les prises de position du « lauréat ». C'est le prétexte qu'attendait Fréchette pour entrer en lice. Et* la Patrie *de prévenir ses lecteurs qu'il y a du* fun *à l'horizon (« M. l'abbé Baillargé », 3 avril 1893).*

PREMIÈRE LETTRE

Montréal, 7 avril 1893.

Monsieur l'abbé[1],

Qu'est-ce que cela veut donc dire ?

Quand, d'un bout du monde à l'autre, tous les hommes d'intelligence et de progrès s'évertuent à trouver les moyens de rehausser le niveau de l'instruction publique, chez nous, à la fin du XIX^e siècle, en pleine Amérique démocratique, c'est, à votre avis, un crime[2] d'insinuer que les études seraient plus

TEXTE DE BASE : *À propos d'éducation. Lettres à M. l'abbé Baillargé du Collège de Joliette*, Montréal, Desaulniers, 1893, p. 3-8.

VARIANTES : I « À propos d'éducation. M. Fréchette à M. l'abbé Baillargé, supérieur du Collège de Joliette. Première lettre », *le National*, 7 avril 1893, p. 3-4. II *L'Opinion publique*, 7 avril 1893, p. 261-264. III *La Patrie*, 8 avril 1893, p. 1. IV Un ancien, « Fréchette vs Baillargé », *la Liberté*, 13 avril 1893, p. 1 (l. 93-116).

1. Frédéric-Alexandre Baillargé (1854–1928) fit ses études théologiques à Paris, au séminaire Saint-Sulpice (1874–1876) puis à Rome, où il fut ordonné prêtre (1878) et reçut un doctorat en philosophie de l'Université grégorienne (1879). De retour au Québec, après quelque temps comme vicaire à Laprairie (1880), il fut nommé professeur au collège Joliette (1882). Il publia une dizaine d'ouvrages : traités d'économie politique et de philosophie, récits autobiographiques et anecdotiques, critique littéraire et bibliographie, revues pédagogiques. Il devint ensuite curé de Saint-Patrice-de-Rawdon (1893–1899), de Saint-Hubert-de-Chambly (1899–1910) et de Verchères (1910–1928). Alors qu'il exerçait son ministère paroissial, il publia des manuels scolaires (en géographie locale régionale et en histoire sainte), des essais philosophiques, de courts traités de morale ainsi que des manifestes, soit contre la gratuité des livres, soit pour un drapeau national.

2. Selon l'abbé Baillargé, si le fait de « dire que les collèges négligent complètement le parler, la lecture et la calligraphie » n'est pas un crime, « c'est pour le moins une fausseté » (« M. Fréchette et la question d'éducation », *BoC*, vol. 9, n° 9, 20 avril 1893, p. 149).

complètes si l'on enseignait à parler correctement, à bien lire, avec un peu de calligraphie[3].

Et c'est pour avoir suggéré quelques améliorations sous ce rapport que je me vois aujourd'hui en butte à vos traits malveillants. Car, si obtus qu'ils soient, ils n'en ont pas moins la prétention d'être méchants, vos traits, monsieur l'abbé. Remarquez que je ne dis pas malins : il y a une nuance.

Mais ce sont vos traits seulement qui visent à la méchanceté, car, quant à vous, vous êtes un oint du Seigneur[4], et – j'en ai déjà fait quelque épreuve – un oint du Seigneur est toujours pénétré, imprégné, saturé de l'onction sainte qui doit caractériser les ministres de celui qui disait : « Je suis doux et humble de cœur[5]. »

Ce qui m'a mérité cette mercuriale, ou plutôt cette averse d'eau peu propre, c'est mon immixtion intempestive dans une chose où, paraît-il, mon ignorance me défendait d'avoir aucune affaire.

Un philistin comme moi parler d'éducation, n'est-ce pas le dernier mot de l'outrecuidance ?

Un père de famille s'inquiéter de ce qu'on peut enseigner à ses enfants, lorsque vous êtes là, vous, monsieur l'abbé Baillargé, pour surveiller la chose, n'est-ce pas le renversement de tous les principes ?

12 I,II,III malveillants *: car ils sont malveillants, vos traits, monsieur l'abbé.* // Si obtus 14 I,II,III prétention *– où la prétention va-t-elle se nicher ?* – d'être 14 I,III traits. Remarquez II traits. // Remarquez 15 I,II,III nuance. *// Oui, vos traits, monsieur l'abbé, ont la prétention d'être méchants – on passe des fantaisies aux enfants.* Mais 16 I,II,III seulement, car

3. « Oui, nous avons maintenant, grâce à M. Louis Fréchette, Docteur ès pédagogie, un moyen à peu près infaillible pour enseigner à nos élèves la prononciation et la lecture. À l'avenir, donc, plus d'excuse pour les arriérés. Ce moyen, amis lecteurs, c'est – découvrez-vous s'il vous plaît – c'est... la calligraphie ! » (« Enseignement. Méthodologie. La prononciation et la lecture. Procédé nouveau. Un poète en est l'auteur », *BoC*, vol. 9, n° 11, 15 mai 1893, p. 169).

4. Dans l'Ancien Testament, le roi messianique est appelé l'Oint par excellence ; dans le Nouveau Testament, Jésus est dit le Christ du Seigneur, le mot grec *christos* signifiant « oint » et traduisant le mot hébreu qui donne aussi « messie ».

5. *Matthieu*, XI, 29.

Où sont mes grâces d'état ?

Où est ma soutane ?

Moi qui n'ai même jamais été domestique de marguillier, comment puis-je avoir le front de parler d'enseignement pratique ?

Aussi, monsieur l'abbé Baillargé, vous qui êtes, sur ces matières, la compétence en personne, vous qui connaissez bien mieux que moi ce qu'il faut à mes enfants, qui avez reçu *ex professione* tous les dons de l'intelligence et du savoir, vous ne manquez pas de me remettre à ma place avec une virtuosité qui donne la plus haute idée de votre humilité chrétienne, et surtout de cette bonne éducation dont vous semblez vous constituer l'apôtre.

Reproduisons quelques-unes de vos aménités sacerdotales :

> Vous parlez en l'air de choses que vous ne connaissez pas... Vous parlez au hazard[6] (avec un *z*, c'est moins académique, mais c'est sans doute plus orthodoxe).
>
> Vous êtes de ceux qui croient qu'avec de l'audace on peut tout dire[7]...
>
> Nous en savons plus long que vous, monsieur Fréchette[8] !
>
> Vous jetez du ridicule sur des maisons que vous ne connaissez guère... sur un système que vous ignorez en grande partie[9].
>
> Incongruités... fadaises... vermine[10] !...

---

34 I,II,III n'ai jamais *touché un goupillon de ma vie,* comment 39 I,II,III reçu *par intuition* tous les dons de l'*Esprit – je veux dire tous les dons de l'Esprit-Saint, car ici aussi il y a une nuance à observer* – vous *savez* me 45 I,II,III aménités *apostoliques* : // « Vous

---

6. « Vous parlez évidemment en l'air, au hasard, de choses que vous ne connaissez pas » (F.-A. Baillargé, « M. Louis Fréchette et la question d'éducation », *BoC*, vol. 9, nº 7, supplément du 1er avril 1893, p. 124) ; « M. Fréchette, ici encore, vous parlez au hazard, de choses que vous ne connaissez guère » (*ibid.*, p. 127).

7. *Ibid.*, p. 124 : « êtes *un peu* de ». Allusion aux libres penseurs.

8. *Ibid.*, p. 122 : « que *M. Fréchette sur ce point* ».

9. *Loc. cit.* : « Vous, *qui prétendez être sérieux, venez jeter* du ridicule sur des maisons que vous ne connaissez guère *plus que pour les politesses que vous y avez reçues*, sur ».

10. *Ibid.*, p. 123, 122, 127.

C'est *indigne* et *ridicule*[11].

M. Fréchette se contredit *lui-même*[12].

Lui-même, vous comprenez bien ! je me contredis *moi-même*. Ce qui est beaucoup plus grave que si je me contredisais par un autre.

Iniquitas mentita est sibi[13].

Au fait ne fallait-il pas saupoudrer le salmigondis d'un peu de latin ? L'huile professionnelle qui suinte.

Eh bien, monsieur l'abbé, vous allez sans doute être surpris d'une pareille imprudence de la part d'un misérable laïque qui ne sait rien en fait d'éducation ni d'instruction ; mais je me suis mis en tête, si *indigne* que je sois de tout rapport avec une auguste personnalité comme la vôtre, et si *ridicule* que cela vous paraisse, de mettre la main à la plume pour vous faire assavoir de mes nouvelles, qui – malgré l'éreintement que je dois à votre incontestable savoir-vivre – sont encore très bonnes, Dieu merci.

Loin de moi la prétention d'exhiber les allures conquérantes que l'enseignement de la théologie morale et dogmatique semble, dans certains quartiers, donner à certaines âmes bien disposées.

J'ose seulement – incliné dans l'attitude pleine d'humilité et de componction que ma qualité de méprisable homme marié m'impose – élever une voix trop hardie sans doute, pour répondre à votre semonce par quelques observations aussi timides que peu cléricales.

58 II bien ! // Iniquitas 59 I,III est *bien* plus 63 I,II,III L'huile *sacerdotale* qui 64 I,II,III allez *être sans doute* surpris 65 I,II,III pareille *impudence* de 66 I,II,III sait *pas ce que c'est que l'*éducation ni *l'*instruction 68 I,II,III vôtre, de

11. *Ibid.*, p. 122.

12. *Ibid.*, p. 126 : « contredit *ici* lui-même ».

13. *Loc. cit.* Souvent cité à l'époque, cet aphorisme provient du psaume XXVII (*Vulgate* : XXVI), 12 : « Ne me livrez pas à la merci de ceux qui me persécutent : des témoins iniques se sont élevés contre moi, et l'iniquité a menti contre elle-même. » Autre traduction : « [...] l'erreur porte en elle-même sa condamnation » (G. Canet, *la Liberté de penser et la libre pensée*, Paris, Bloud et Cie, 3e éd., 1905, p. 5).

Si vous me permettez cela, je m'engage en retour à veiller avec un œil de lynx[14] sur la moindre de mes expressions.

C'est dans mon intérêt, du reste, d'être circonspect.

Différent des anciens apôtres, qui enduraient patiemment les injures, et ne vous préoccupant guère du précepte qui enjoint aux souffletés de présenter l'autre joue[15], vous êtes, au moins sous ce rapport, un homme de votre siècle ; et il est bon pour nous, tourbe vulgaire, de ne pas oublier que, suivant l'expression du poète, nous sommes toujours devant la hiérarchie « comme si nous n'étions pas[16] », excepté toutefois quand il s'agit de recevoir des étrivières.

J'ai la mémoire trop bonne pour m'exposer à un procès criminel comme celui que vous avez intenté à un confrère journaliste qui avait porté l'irrévérence jusqu'à affirmer que vous n'étiez pas un aliéné ordinaire, mais bel et bien un asile à vous tout seul[17].

Je répudie d'avance toute expression de ma part pouvant donner à entendre que vous êtes extraordinaire en quoi que ce soit.

Si vous êtes quelque chose, n'importe sous quel rapport, je suis prêt à admettre d'emblée, pour vous faire plaisir, que

83 I,II,III expressions. // Différent de

89 I,II,III nous, *pauvres vulgaires*,

14. Amicus retourna la formule contre Fréchette, relevant dans sa lettre une faute, « Quand à », et une formulation boiteuse : « enseignait à parler correctement, à bien lire, avec un peu de calligraphie ». Il reprocha au maître de langue de n'avoir pas bien veillé, comme il s'était engagé à le faire, sur la moindre de ses expressions (« Un Aristarque "à l'œil de lynx" », *CrM*, vol. 1, nº 9, 27 juin 1893, p. 34).

15. *Matthieu*, V, 39 ; *Luc*, VI, 29.

16. Allusion à ce verset de la Bible, extrait du chant sur le néant de l'être humain que David adresse à Yahvé : « Tu as donné à mes jours la longueur de quelques palmes, et ma vie est comme un rien devant toi » (*Psaumes*, XXXIX, 6).

17. Aristide Filiatreault (1851–1913) – copropriétaire du *Canard* (1881–1885), éditeur de l'*Album universel* (1882–1884), fondateur et rédacteur du *Canada artistique* (1890–1891), directeur-gérant de *Canada-revue* (1892–1895) et éditeur du *Réveil* (1900–1901), auteur présumé de deux violents pamphlets : *Ruines cléricales* (1893) et *les Hommes noirs* (1896) – avait formulé cette opinion dans un article de *Canada-revue* (« Monsieur le Père de Famille [...] », vol. 3, nº 20, 5 novembre 1892, p. 311). Sur cette affaire, voir *supra*, p. 49, n. 85.

vous l'êtes d'une façon ordinaire – très ordinaire même. C'est suffisant pour désarmer votre noble et évangélique courroux, n'est-ce pas ?

À propos, j'ai même eu l'occasion de prendre votre défense – de *prendre votre part*, comme on dit au collège – l'autre soir à Québec.

Une dame[18] qui, par gageure sans doute, avait lu vos *Coups de crayon*[19], disait :

– Mais c'est un imbécile, cet écrivain-là !

Elle oubliait qu'elle parlait d'un abbé.

– Prenez garde, Madame, lui dis-je, si vous prétendez que M. l'abbé Baillargé est un imbécile, ne manquez pas d'ajouter le mot *ordinaire*, car il serait capable de vous traduire en police correctionnelle. Il est intraitable sur la question.

Donc nous sommes entre amis.

Je n'ai, du reste, aucune objection à déclarer solennellement – autant qu'une déclaration de laïque peut être solennelle – que vous n'avez aucunement les proportions d'un asile.

Seulement, vous admettrez que, étant en présence d'un personnage comme vous, simultanément supérieur et directeur d'un collège classique et d'un séminaire, qui est censé y ensei-

103 I,II,III,IV façon ordinaire. C'est 116 I,II,III question. // *Vous voyez que* nous 121 I,II,III Seulement, étant 122 II personnage simultanément

18. Tandis que l'un demande : « N'a-t-elle pas un nom d'homme cette femme ? » (Oculus, « M. L. Fréchette et M. l'abbé F.-A. Baillairgé », *le Spectateur*, 12 mai 1893, p. 2) et qu'un autre prétend qu'elle n'a jamais existé que « dans une trop ardente imagination » (Dixi, « La question Fréchette-Baillargé. Seul dans la lice », *CC*, 12 mai 1893, p. 2), l'abbé Baillargé rétorque : « Vraiment ! elle vous a dit cela ? C'est très intéressant ! Elle sera plus que marrie en voyant la peine que vous allez vous donner pour confondre le susdit imbécile » (« M. Fréchette et la question d'éducation », *BoC*, vol. 9, n° 9, 20 avril 1893, p. 150). Un autre encore de soutenir qu'une « dame de cette ville, la même peut-être [...], disait de Fréchette qu'il est d'une "incommensurable grossièreté" » (Argus, « M. Louis Fréchette », *CC*, 5 juin 1893, p. 2).

19. *Coups de crayon*, Joliette, L'Étudiant et Le Couvent, 1889, 224 p.

gner la rhétorique et la théologie[20], qui rédige entre-temps
125 quatre journaux : *l'Étudiant*, *le Couvent*, *la Famille* et *le Bon combat*[21], ce qui ne l'empêche pas de publier des livres sur la littérature, l'économie politique, les verbes irréguliers, la Sainte Trinité[22] et l'influence des eaux salines sur les rognons et les intestins[23], vous admettrez, dis-je, que, si je ne dois pas le con-

127 II irréguliers et 129 II pas *vous* confondre

129 I,II,III intestins – vous *l*'admettrez – si

20. À Fréchette, qui le croyait – ou feignait de le croire – supérieur ou directeur du collège Joliette et professeur de rhétorique, l'abbé Baillargé répondit : « Relevons certains faits : 1° Le supérieur du collège [...] est le R. P. [Cyrille] Beaudry, depuis trente ans ! 2° Le directeur [et préfet des études], le R. P. [J.] Charlebois. 3° Le directeur des séminaristes, le R. P. [Andrew] Corcoran, D.D. 4° Le professeur de rhétorique, le R. F. [J.-A.] Léveillé. 5° Votre serviteur enseigne la théologie, rédige *le Couvent* et *le Bon combat* (*olim l'Étudiant*). Dans quelle dialectique avez-vous vu qu'un directeur de collège soit censé y enseigner la rhétorique et la théologie ? » (« M. Fréchette et la question d'éducation », *BoC*, vol. 9, n° 9, 20 avril 1893, p. 150-151).

21. *L'Étudiant*, revue mensuelle (Joliette, janvier 1885–décembre 1892), avait pour but « la formation de la jeunesse au point de vue du *cœur*, de la *piété*, du *caractère* et des *bonnes manières* [...] ; le *progrès intellectuel* [et la critique des] préjugés qui règnent contre les collèges » (F.-A. Baillargé, « Prospectus », janvier 1885, p. 1) ; à compter de janvier 1892, visant comme public « la classe instruite », la revue accentua l'étude des problèmes contemporains, en particulier dans le domaine de l'éducation. *Le Couvent*, revue mensuelle (Joliette, janvier 1886–juin 1889), se voulait « un recueil de bons conseils, de pensées pieuses, d'exercices intellectuels et de savoir-faire pour l'éducation sociale de la jeune fille » (J.-H. Charland, *Étu*, vol. 5, n° 5, 1er mai 1889, p. 92-93). *La Famille*, revue hebdomadaire (Joliette, 1er janvier 1891–25 décembre 1892), puis annuelle (Rawdon, 1893–1894), se donnait pour objectif de « travailler à établir [dans les foyers] le règne du Maître [...] par un ensemble de moyens suaves : littérature, histoire, légendes, récits dramatiques à la portée du commun des mortels ». *Le Bon combat* (Joliette, janvier-décembre 1893) remplaça *l'Étudiant*, dont il poursuivit la tomaison ; élargissant le programme de la revue, l'abbé Baillargé voulut accroître sa contribution à l'éducation intellectuelle et morale des jeunes gens par l'étude de questions d'actualité, plus spécifiquement de questions d'instruction et d'éducation.

22. *La Littérature au Canada en 1890*, Joliette, chez l'Auteur, 1891, viii, 352 p. ; *Traité classique d'économie politique selon la doctrine de Léon XIII avec applications au Canada*, Joliette, chez l'Auteur, bureaux de *l'Étudiant*, du *Couvent* et de *la Famille*, 1892, x, 324 p. ; *Dictionnaire des verbes irréguliers et défectifs de la langue française*, Joliette, chez l'Auteur, bureaux de *l'Étudiant* et du *Couvent*, 1887, 75 p. ; *le Traité de la Sainte Trinité en* [*neuf*] *tableaux*, Joliette, 1893, 10 fos.

23. Allusion à *Coups de crayon* où l'abbé Baillargé évoque son séjour aux sources de Saint-Léon, dans le comté de Maskinongé : « Il y a là des eaux minérales dont on vante l'efficacité. Je veux y noyer le rhumatisme. Les rognons y trouveront peut-être aussi quelque bien » (p. 107). Depuis environ l'âge de 32 ans, l'abbé Baillargé souffrait d'« une maladie des reins qui l'affaibliss[ait]

fondre avec un asile, je ne puis guère m'empêcher de le considérer un peu comme une institution.

Et c'est justement comme institution, monsieur l'abbé, que je vous demande la permission de vous traiter pour l'instant.

Vous voyez que, pour un profane, j'ai assez le don de m'insinuer, et de prendre les grands hommes par leur faible.

Donc, en ce temps-là, moi, laïque incorrigible, déjà à moitié excommunié pour m'être proclamé républicain – c'est-à-dire deux fois publicain – une quinzaine d'années avant Léon XIII[24], j'étais sorti sans vergogne de mes attributions pour donner mon avis sur un point d'enseignement qui me paraissait aussi important qu'élémentaire.

Le chef d'un collège éminent de la province crut devoir réclamer pour sa part.

Et nous échangeâmes quelques lettres courtoises où l'honorabilité individuelle, les intentions et l'intelligence furent respectées de part et d'autre.

Étant du même âge peut-être[25], ayant chacun acquis certaines connaissances dans les sphères respectives où nous avions gravité, nous crûmes que quelques franches paroles entre nous ne pouvaient qu'être profitables à tous deux.

130 II de *vous* considérer 136 II déjà *mal noté* pour 141 I,II,III paraissait important. // Le 144 II l'honorabilité, les 149 I,II,III crûmes *qu'un échange d'idées* entre 150 I,II,III qu'être *profitable* à *l'un et à l'autre.* // C'est

beaucoup » (R. Olivier, *Vie de l'abbé* [...] *Baillairgé*, p. 33). Sur les sources de Saint-Léon, voir P.-G. Roy, *Toutes petites choses du régime anglais*, t. II, 2e série, Québec, Garneau, 1946, p. 277.

24. C'est dans *la Voix d'un exilé* (1866–1869) que Fréchette s'était déclaré républicain. Selon l'abbé Baillargé, le recueil « monta la tête à un certain nombre de jeunes gens qui devinrent plus républicains peut-être que M. Carnot » (« Petites études sur les œuvres d'un lauréat. [...] Première étude », *BoC*, vol. 9, no 10, 1er mai 1893, p. 156). Fréchette fait ici allusion à l'encyclique *Au milieu des sollicitudes* (16 février 1892), dans laquelle Léon XIII (Gioacchino Vincenzo, comte Pecci, 1810–1903, pape de 1878 à sa mort) prescrivait aux catholiques français l'acceptation « sans arrière-pensée » de la République, c'est-à-dire « du pouvoir civil dans la forme où, de fait, il existe en France », ainsi que la forme constitutionnelle du combat contre les lois irréligieuses de la IIIe République.

25. Fréchette naquit le 16 novembre 1839 et Nantel le 17 septembre de la même année.

C'est au moins ce que M. l'abbé Nantel a paru comprendre. J'en ai été flatté, et je ne lui ai pas ménagé ma main largement ouverte.

Mais cela ne faisait pas votre affaire, à vous, monsieur l'abbé, qui vous êtes constitué gardien de l'arche d'alliance et le défenseur attitré des vrais principes.

Vous vous êtes dit : « Voilà un des nôtres qui agit tout bonnement comme un monsieur, cela n'est pas tolérable. Il va gâter la sauce. Nous sommes compromis ! vite, mettons fin à cela, ou l'abomination de la désolation[26] est dans le lieu saint ! »

Et vous me tombez dessus, « que c'est comme une bénédiction ».

Par exemple, je vous soupçonne de jouer double jeu. Je vois bien la dent – elle est visible, Dieu merci – une dent canine que j'aimerais à voir examinée de près par le bon Pasteur (celui de Paris)[27] ; mais je me demande si cette dent aussi pointue que dévote est plus dirigée contre moi que contre M. l'abbé Nantel.

En tout cas, cher professeur de tant de choses, si vous gardez rancune au distingué supérieur du Collège de Sainte-Thérèse pour l'appréciation bien trop flatteuse qu'il a faite de

152 III ménagé *une* main 159 I compromis vite, *à la rescousse ;* ou II compromis. *Vite, à la rescousse !* ou III compromis *vite,* vite *à la rescousse !* ou 160 III le *saint lieu* ! » // Et 165 II Pasteur ; mais 166 I,II,III dent *onctueuse* est 169 II vous *tenez* rancune 171 I,II,III l'appréciation trop

26. Allusion à la profanation du temple de Jérusalem par les armées romaines (voir *Daniel,* IX, 27 ; XI, 31 ; XII, 11 ; I *Macchabées,* I, 54 ; *Matthieu,* XXIV, 15 ; *Marc,* XIII, 14-23 ; *Luc,* XXI, 20-24). Zacharie Lacasse venait d'utiliser cette image dans *le Prêtre vengé* à propos du concept laïque de l'État enseignant et de la loi sur l'instruction obligatoire visant à « former un peuple homogène », émancipé de l'influence du catholicisme (p. 74).

27. « Il serait inutile de recourir à l'expérience du grand savant français afin de constater que M. L. Fréchette possède aussi une canine ou une incisive qui distille la rage » (Patrice, « M. Fréchette et M. Baillargé », *CC,* 13 avril 1893, p. 2) ; « [...] la réplique publiée dans *la Patrie* du 8 avril ne laisse assurément pas voir la dent de sagesse de notre poète médecin, si toutefois il en a une » (Amicus, « M. Fréchette. Poète et médecin », *CrM,* vol. 1, nº 17, 25 juillet 1893, p. 67-68).

votre monumental traité d'économie politique[28], je vais faire en sorte – ne serait-ce que pour reconnaître sa courtoisie – de détourner un peu les coups de dents de mon côté, si vous n'y avez pas trop d'objections.

Que votre charité pastorale ne s'en alarme pas : je suis habitué à ces escarmouches ; et ce qui pourrait peut-être faire de la peine à M. Nantel, me laissera, moi, d'une froideur aussi *indigne* que *ridicule*.

J'ai déjà eu affaire à la gent sacro-politicienne, et ses douches, qu'elles tombassent de la chaire ou des journaux – admirez mon endurcissement ! – ne m'ont jamais plus fait d'effet qu'une goutte d'eau sur l'aile d'un canard[29].

Mais j'y songe, monsieur l'abbé, vous allez probablement trouver mon préambule un peu long[30] : je me hâte de vous détromper.

175 I,II,III trop d'*objection.* // Que 176 I,II,III charité *pascale* ne 177 I,III ces *attaques* ; et II ces *orages* ; et 180 II déjà *souvent* eu 182 III jamais *fait plus* d'effet 185 I,II,III long, *comme celui de ma lettre sur l'exposition scolaire des Frères des Écoles chrétiennes :* je

28. « À propos du livre : *Traité classique d'économie politique* par F.-A. Baillairgé, ptre », *les Annales thérésiennes*, vol. 7, nº 6, février 1893, p. 178-180 ; repris, avec les commentaires de Lupus et sous le titre « Les bons livres. À rebrousse-poil », dans *Canada-revue*, vol. 4, nº 13, 1er avril 1893, p. 200-202. Au début de son compte rendu, l'abbé Nantel écrivait : « On peut se demander s'il sait bien circonscrire son champ d'action et s'il ne s'expose pas à mal étreindre pour vouloir trop embrasser. On peut même contester la valeur de son style, même parfois la justesse de ses idées, mais on ne saurait nier qu'il ait des idées ni qu'il manque d'industrie ou de courage... j'allais dire d'audace pour les lancer, les répandre, les semer aux quatre vents de la publicité. »

29. « L'évidence et le gros bon sens ne font pas plus d'effet sur l'intelligence de ce poète irascible qu'une goutte d'eau sur l'aile d'un canard » (Amicus, *op. cit.*, p. 67-68) ; « [...] tout ce qu'il [Fréchette] peut écrire aujourd'hui ne fait – selon une expression qu'il a dû voler à Rabelais ou à Paul-Louis Courier – pas plus d'effet sur l'abonné qu'"une goutte d'eau sur l'aile d'un canard" » (W. Chapman, *le Lauréat*, p. 9-10).

30. L'abbé Baillargé signalait que Fréchette avait consacré « un petit avant-propos de 140 lignes » à la critique de l'éducation « terriblement arriérée » des collèges classiques, avant d'aborder le vif du sujet, l'exposition scolaire du Mont-Saint-Louis (« M. Louis Fréchette et la question d'éducation », *BoC*, vol. 9, nº 7, supplément du 1er avril 1893, p. 121).

M'étant permis de vous considérer comme une institution, je me suis imposé en même temps le devoir de vous traiter comme une institution.

C'est dire que, si mon préambule vous paraît trop étendu, vous serez forcé de modifier votre avis, quand vous aurez vu la suite.

Vous me fournissez gratuitement l'occasion de dire bien des choses qui méritent d'être dites depuis longtemps, monsieur l'abbé ; n'allez pas croire que je sois homme à la manquer.

Tant d'autres se taisent qui brûlent de parler, tant de plumes voudraient écrire qui sont paralysées : je ne puis que bénir cet empressement d'aveugle qui me met sous la main un agresseur impoli et méchant, dont la suffisance fatigante a depuis si longtemps besoin d'une verte leçon, et qui me force, pour ainsi dire à mon corps défendant, de porter le bistouri dans certaines plaies qui rongent notre société[31] et qui sont en train de compromettre notre avenir national, si les hommes de cœur et d'action ne se donnent la main pour réagir.

Non, monsieur l'abbé, mon préambule n'est pas trop long, car j'ai décidé – vu l'importance du sujet qui m'a valu votre avalanche de pichenettes – de vous consacrer quelques lignes toutes les semaines, jusqu'aux vacances. Et, je vous le promets, – que vous alliez passer celles-ci aux sources de Saint-Léon[32] ou ailleurs, – vous n'aurez pas besoin d'écrire un nouveau livre pour communiquer au public l'intéressant état chronologique de vos intestins. Les lecteurs sauront à quoi s'en tenir.

Et n'allez pas croire, vu le ton léger de mon exorde, que le reste sera toujours amusant. Pour les autres, peut-être ; pour vous, je me garderais d'en répondre.

---

191 I,III vu *le reste. // Attendez donc, vous* me II vu *le reste. // Attendez, vous* me 194 II choses, monsieur 195 III pas *à* croire 196 I,II,III d'autres *voix* se 198 II empressement aveugle 201 III défendant, *à* porter 202 I,II,III compromettre *irrémédiablement* notre 207 II lignes *tous* les *vendredis* jusqu'aux 214 I,II,III amusant. // Pour 215 III me *garderai* d'en 215 I,III répondre. // *On vous réserve* des II répondre. // *Je vous réserve* des

31. Amicus ironisa sur ce « bistouri » que Fréchette enfonce « impitoyablement [...] dans la plaie qui le ronge » (*op. cit.*, p. 67-68).

32. Voir *supra*, p. 286, n. 23.

Vous vous êtes attiré des surprises, monsieur l'abbé ; des surprises qui vous feront regretter d'avoir gratuitement attribué des intentions inavouables à un citoyen qui ne demande qu'à fournir devant Dieu sa quote-part d'énergie et d'expérience dans les efforts que tous les hommes de bonne volonté doivent faire en faveur d'une cause aussi vitale que celle de l'éducation.

Si les coups – et par malheur il n'en peut guère être autrement – ricochent un peu sur certains de vos confrères, ceux-ci ne devront pas s'en prendre à moi, mais à la corneille qui s'est mêlée d'abattre des noix, sans se demander – comme une corneille qu'elle est – sur quelles têtes ces noix pourraient tomber[33].

Vous mettez déjà de mes amis en cause, en disant que je viens jeter du ridicule sur des maisons que je ne connais « *guère plus que pour* les politesses que j'y ai reçues[34] ».

Passons sur le *guère plus que pour* (style classique et grammatical en honneur, je suppose, au Collège de Joliette[35]) et veuillez prendre ceci en note, monsieur l'abbé Baillargé :

Je sais de quel collège vous voulez parler[36]. J'y ai reçu non seulement des politesses, qui, par parenthèse, ne m'ont jamais

235 I,II,III parler. // J'y 236 II qui ne

33. Allusion à la fable de Phèdre, « L'aigle, la corneille et la tortue » (II, 6), que Marc Sauvalle venait d'évoquer dans une biographie de Fréchette : « Combattre l'ignorance est pour lui une obsession. Mais autant il est indulgent pour l'ignorance involontaire et sans prétention, autant il déteste les faux savants ou les pédants qui pataugent devant lui, au milieu des belles-lettres, comme des corneilles abattant des noix, et qui se complaisent dans les hérésies les plus monstrueuses, sans se douter un instant qu'ils sont aussi ineptes qu'ignares. Pour ceux-là, il est impitoyable » (*Louis Fréchette*, p. 195).

34. « M. Louis Fréchette et la question d'éducation », *BoC*, vol. 9, n° 7, supplément du 1er avril 1893, p. 122.

35. Le collège Joliette, fondé en 1846 à l'instigation de Barthélemy Joliette, était dirigé depuis 1847 par les Clercs de Saint-Viateur ; on y offrait les deux cycles du cours classique (voir C. Galarneau, *les Collèges classiques*, p. 28 ; P.-M. Farley, « Le collège Joliette », dans *Société canadienne d'histoire de l'Église catholique*, Rapport 1969, p. 13-17).

36. Il s'agit du Séminaire de Nicolet où Fréchette fut admis, le 2 mars 1859, après avoir été chassé du Collège de Sainte-Anne-de-la-Pocatière le mois précédent. Il y termina ses Belles-Lettres et y fit sa Rhétorique. Fondé en 1803, le Séminaire de Nicolet était dirigé par le clergé séculier et offrait les deux cycles du cours classique (voir C. Lessard, *le Séminaire de Nicolet*, p. 33-50 ; F. L[esieur]-Desaulniers, « Conventum nicolétain », *la Revue canadienne*, vol. 53, n° 10, octobre 1907, p. 383-392).

été reprochées, mais j'y ai reçu aussi une certaine instruction – qui aurait pu être plus considérable, je l'avoue, si mes talents et ma docilité l'eussent permis.

En recevant là des politesses, monsieur l'abbé Baillargé, j'y ai reçu simplement ce que tout le monde y reçoit, car la politesse et la cordialité sont traditionnelles dans ce bon vieux collège que Dieu bénisse[37] !

Peut-être la politesse est-elle traditionnelle aussi dans le Collège de Joliette. En tout cas, si vous êtes chargé de prouver qu'elle n'y est pas universellement pratiquée, vous vous acquittez de la tâche en conscience.

Quant à l'enseignement, monsieur le savant écrivain, les professeurs du Collège de Nicolet ont pu tomber dans la faute que je reproche aux autres, en ne surveillant pas assez le langage de leurs élèves, mais quant au savoir, aucun d'eux n'en manque assez pour jamais écrire et surtout publier, ni la phrase que je viens de citer, ni celle-ci :

> Nous avons entendu plus de prêtres que M. Fréchette, nous avons *rencontré* chez l'immense majorité *une lecture* très convenable[38].

237 I,II,III aussi *quelque savoir* – qui 238 II considérable si 239 I,II,III permis. // *Pour ce qui est* des 240 I,II,III Baillargé, *j'ai* reçu *là* simplement 245 I,II,III cas, *personne de ceux qui ont lu vos écrits, monsieur l'abbé, prétendra qu'elle* y est universellement pratiquée. // Quant 251 II mais *assurément* aucun d'eux *n'oserait* jamais écrire et *encore moins* publier

37. Fréchette a souvent exprimé son attachement à cette institution. À preuve ce fragment d'une lettre que lui écrivait Alphonse Lusignan, le 22 septembre 1886, de retour à Ottawa après un séjour chez l'écrivain, qui résidait alors à Nicolet : « Quand tu me parlais de ton amour pour Nicolet, pour son séminaire, pour les bons professeurs que tu avais eus, quand tu me vantais si chaudement leurs vertus et leur amabilité, je te croyais à demi. Mais ce que j'en ai vu, ce que j'ai remarqué de leur bonhommesque affabilité, du souvenir qu'ils gardent de leurs anciens élèves, du sans-gêne hospitalier de leurs rapports avec les étrangers, ce que j'ai admiré de ces hommes et de la nature du pays de Nicolet m'explique parfaitement ton engouement pour cet endroit. Je te félicite. Si tu as si bien choisi, c'est que tu as beaucoup aimé le théâtre de tes études et ceux qui t'ont guidé » (archives du Séminaire de Nicolet, lettres privées). Sur les relations de Fréchette avec ses anciens maîtres et condisciples de Nicolet, voir aussi M. Morin, « Louis-Honoré Fréchette, Nicolétain », *les Cahiers nicolétains*, vol. 1, nº 4, décembre 1979, p. 6-19.

38. « M. Louis Fréchette et la question d'éducation », *BoC*, vol. 9, nº 7, supplément du 1er avril 1893, p. 123 ; c'est Fréchette qui souligne.

Rencontrer une lecture !...

Il faut absolument être supérieur du Collège de Joliette, parler au nom du clergé enseignant et se proclamer le porte-drapeau des études classiques telles qu'on les pratique au Canada, pour faire des rencontres aussi rares.

Mais ce n'est pas là le seul tour de force du genre que vous ayez à votre crédit, monsieur l'abbé. Des bourdes et des fautes de français, on n'a qu'à ouvrir vos volumes et vos journaux, au hasard, pour être à même d'en servir à la discrétion des amateurs.

Il n'y a pas cinquante ans de cela, un M. Castonguay[39], un prêtre, un homme comme vous, un homme aux vrais principes, professeur de rhétorique au Petit Séminaire de Sherbrooke[40], se permit d'écrire une lettre très cavalière à un journaliste distingué de Québec[41].

256 I,II,III lecture !... *oh ! la la !...* // Il 258 II 64 proclamer porte-drapeau 260 I,II,III pour *trouver le moyen de rencontrer une lecture* <ital. : trois mots> *!* // *Voilà un* tour 261 I,II,III force *où je n'y entends rien.* <II : //> *Mais ce n'est pas tout, allez ; je vais vous en faire voir bien d'autres,* monsieur l'abbé. *On peut* en servir *au choix* des

39. Alfred Castonguay (1860–1936) fut professeur au séminaire Saint-Charles-Borromée de Sherbrooke (1890–1923). Il publia de nombreuses chroniques dans le quotidien de Sherbrooke, *la Tribune*, sous le pseudonyme Derfla, et fit paraître quelques livres et brochures, dont *Souvenir d'un pèlerin à Lourdes* (1910), *Saint Joseph, protecteur et modèle des chrétiens* (1911) et *la Vocation sacerdotale* (1925).

40. Le Petit Séminaire de Sherbrooke, fondé en 1855 par Mgr Jean-Charles Prince, évêque de Saint-Hyacinthe, resta collège industriel jusqu'en 1875, date à laquelle Mgr Antoine Racine, premier évêque de Sherbrooke, en fit son séminaire diocésain sous le nom de Saint-Charles-Borromée. Dirigé par le clergé séculier, il offrait les deux cycles du cours classique (voir C. Galarneau, *op. cit.*, p. 37 ; M. Couture, « Historique du séminaire », dans *Programme-souvenir du soixante-quinzième anniversaire*, Sherbrooke, Séminaire Saint-Charles-Borromée, 23–24 mai 1950, p. 19).

41. Louis-Zéphirin Joncas (1846–1903), député conservateur fédéral de Gaspé (1887–1896) et directeur de *l'Événement*, avait publié dans son journal, le 24 septembre 1892 (p. 2), sous le titre « Une menace », une lettre (datée du 21 septembre) de l'abbé Alfred Castonguay, professeur (non pas de rhétorique mais de philosophie) au séminaire Saint-Charles-Borromée de Sherbrooke, qui le menaçait d'une campagne de désabonnements si *l'Événement* persistait à

La lettre fut publiée, et un cocher, un élève des Frères, un instituteur de campagne signalèrent *neuf fautes de français* dans la première phrase seulement[42] !

Et il n'y a pas à dire, je suis prêt à parier pour huit, monsieur l'abbé. C'était là un exploit dont vous seul, peut-être, pourriez disputer la palme ; mais elles y étaient. Je les ai comptées avec le sentiment de profonde humiliation que j'éprouve en lisant vos ouvrages... les ouvrages d'un de ceux qui se chargent d'instruire notre jeunesse et se prétendent le boulevard de notre nationalité française.

Or qu'arriva-t-il ? Peu de jours après, un grand nombre d'élèves avaient été retirés du collège, deux autres professeurs offraient leur démission ; et, au bruit d'un éclat de rire universel dans le pays, le savant professeur dut prendre ses cliques et ses claques, et boucler ses malles, pour aller, à titre de vicaire,

271 II Frères *et* un 274 I,II,III dire, *elles y étaient fort bien en blanc et en noir, les neuf fautes,* monsieur 283 I,II,III et, *devant* un 284 I,III professeur *de rhétorique* dut 285 I,II,III claques, boucler

reproduire des articles « pernicieux » du *Canadien* à propos des scandales récents impliquant des membres du clergé. Israël Tarte vit dans ce geste une atteinte à la liberté de la presse ; aussi déclara-t-il que si des interventions importunes comme celle de l'abbé Castonguay devaient se répéter, « il faudrait simplement demander aux tribunaux du pays ce qu'ils [...] pensent » de tels « propos injurieux et diffamatoires » (« Mal choisi », *Can*, 26 septembre 1892, p. 1). Le mardi 27 septembre, dans la « Chronique du Séminaire » de Sherbrooke dont il était le rédacteur, l'abbé Castonguay qualifia cette réplique de « [m]ercuriale grossière et échevelée » (p. 337) ; le 29 octobre 1892 (*ibid.*, p. 351), il évoqua à nouveau sa « prétendue lettre », accordant ainsi quelque crédibilité à cette assertion du *Bon combat* de septembre-octobre 1893 : « *M. Castonguay* [...] *n'a pas écrit la lettre en question.* Cette lettre a été écrite, et envoyée à *l'Événement*, mais nous n'avons pu [en] découvrir l'auteur » ([anonyme], « M. l'abbé Castonguay et la fameuse lettre », vol. 9, nos 14-15, p. 226).

42. Allusion à la cascade de lettres fictives parues dans *Canada-revue*, signées Un instituteur (« Humiliant », vol. 3, no 16, 8 octobre 1892, p. 250-251), Un élève des Frères (« Archi-humiliant », vol. 3, no 17, 15 octobre 1892, p. 269), Pierre Michel, écuyer, charretier (« Ultra-archi-humiliant », vol. 3, no 18, 22 octobre 1892, p. 284), Un Anglais (« Ultra-archi-humiliantissime », vol. 3, no 19, 29 octobre 1892, p. 302), qui signalaient au total neuf fautes de français dans la seule première phrase de la lettre attribuée à l'abbé Castonguay.

dans une paroisse quelconque[43], se donner le loisir d'étudier la petite grammaire de Lhomond[44].

Eh bien, permettez-moi de vous dire en terminant ce préambule, monsieur l'abbé, que si, dans quelques semaines, vous n'êtes pas appelé à prendre à votre tour une retraite[45] aussi avantageuse pour vous que pour vos élèves, c'est que la *baillargerie*[46] de Joliette est beaucoup moins fière que le Collège de Sherbrooke. 290

43. Des entrefilets de *Canada-revue* avaient rapporté les effets des critiques de la revue contre l'abbé Castonguay : le Séminaire de Sherbrooke aurait perdu vingt-deux élèves, deux professeurs auraient démissionné « pour ne pas être tenus responsables des inepties de ce monsieur », lequel, devant « l'immense éclat de rire » qui aurait accueilli son entrée en classe après la publication de la « fameuse lettre », aurait fui, ou aurait été expédié par son évêque, « dans un vicariat quelconque » ([anonyme], « L'abbé Castonguay [...] », « La carrière littéraire de l'abbé Castonguay [...] » et « Le Séminaire de Sherbrooke [...] », vol. 9, nº 19, 29 octobre 1892, p. 296 et 302). Selon l'abbé Castonguay, c'étaient là « autant de calomnies et de mensonges » (*Chronique du Séminaire de Sherbrooke*, 29 octobre 1892, p. 351) : aucun élève n'avait été retiré du collège par ses parents, aucun professeur n'avait démissionné et lui-même était resté à son poste. Ces rectifications, *le Bon combat* les fera connaître, mais bien tardivement, tout en précisant que si l'abbé Castonguay n'avait pas parlé, c'est qu'on lui avait « conseillé de se taire, pour éviter un plus grand mal » ([anonyme], « M. l'abbé Castonguay et la fameuse lettre », *op. cit.*, p. 226).

44. La grammaire de Charles-François Lhomond (1727–1794), parue à Paris en 1760 et d'innombrables fois rééditée depuis, fut publiée pour la première fois au Québec en 1800 (*Éléments de la grammaire française*, Québec, John Neilson). *L'Enseignement primaire* du 15 février 1891 (p. 64) inséra la réclame des *Éléments de grammaire de Lhomond* (Québec, C. Darveau), revus, corrigés et augmentés par Jean-Baptiste Cloutier, rédacteur-propriétaire de la revue.

45. De fait, l'abbé Baillargé ne réintégra pas son poste au collège Joliette en septembre 1893 ; son évêque, Mgr Fabre, l'avait nommé curé à Rawdon (voir [anonyme], « Chronique diocésaine », *SRM*, vol. 22, nº 15, 14 octobre 1893, p. 234). Sur les circonstances de son départ du collège, voir Appendice III, p. 1266.

46. Évoquant le mot « bergerie » (métaphore d'époque désignant l'alma mater) avec ses connotations évangéliques, ce néologisme connut une certaine fortune. Fréchette en donna une définition, d'abord dans *la Patrie* du 27 avril 1895 (« Le doigt dans l'œil », p. 1 ; voir *infra*, p. 502, l. 38-47), puis dans *la Patrie* du 8 juin 1895 : « *Baillargerie* est un mot dont on qualifie maintenant les collèges où le savoir des professeurs laisse à désirer. Le mot tire son origine de l'abbé Baillargé, curé de Rawdon, lequel après avoir longtemps professé dans les collèges, trouve encore le moyen de professer dans les couvents, à l'aide d'une petite feuille qui se vend bon marché, mais qui serait encore payée trop chère [*sic*] si elle se donnait pour rien. Mais, chut ! Tardivel va dire que j'attaque le clergé ! » (« À travers le dictionnaire et la grammaire », p. 1).

Il y a, du reste, me dit-on, une différence marquée entre
295 les supérieurs des deux institutions[47].

À la semaine prochaine, monsieur l'abbé.

296 II À *vendredi prochain*, monsieur 296 I,II,III l'abbé. // LOUIS FRÉCHETTE.

47. Note de Fréchette : *Quand cette lettre fut écrite, M. l'abbé Baillargé passait à tort ou à raison pour le supérieur du Collège de Joliette.* Le supérieur du Séminaire de Sherbrooke, l'abbé Joseph-Hercule Roy (1850–1917), avait des vues progressistes sur l'éducation, tandis que celui du collège Joliette, le père Cyrille Beaudry (1835–1904), semblait favoriser le *statu quo* dans l'enseignement (voir [C. Beaudry], « Nos collèges », *CC*, 4 et 5 novembre 1892, p. 2 ; *le Nord*, 8 novembre 1892, p. 2).

DEUXIÈME LETTRE

Peu de temps après qu'un élève de philosophie du Séminaire de Chicoutimi eut répliqué, dans le journal de son institution, à l'article de Fréchette sur l'exposition scolaire au Mont-Saint-Louis (J. Bergeron, l'Oiseau-mouche, *8 avril 1893), se succèdent les réactions à la première lettre de Fréchette à l'abbé Baillargé : on l'accuse de n'avoir qu'une connaissance inexacte du sujet (B., « M. Louis Fréchette. Poète et maître en pédagogie »,* Mi, *12 avril 1893), de ne produire « qu'une série d'attaques personnelles » où l'on chercherait en vain « des principes et des faits qui puissent profiter à la cause de l'éducation » (Patrice, « M. Fréchette et M. Baillargé »,* CC, *13 avril 1893). À* la Liberté, *on exulte : « sous le feu d'une mitraille périodique », ce pauvre Baillargé va sans doute « se faire mettre littéralement en charpie » (Un ancien, « Fréchette vs Baillargé », 13 avril 1893).*

Montréal, 14 avril 1893.

Monsieur l'abbé,

Si vous daignez me prêter encore un moment d'attention, nous allons reprendre notre petite conversation de la semaine dernière. Comme les bons comptes font les bons amis, je tiens à régler avec vous jusqu'au dernier centime.

TEXTE DE BASE : *À propos d'éducation. Lettres à M. l'abbé Baillargé du Collège de Joliette*, Montréal, Desaulniers, 1893, p. 9-13.

VARIANTES : I « À propos d'éducation. M. Fréchette à M. l'abbé Baillargé, supérieur du Collège de Joliette. Deuxième lettre », *le National*, 14 avril 1893, p. 3-4. II *L'Opinion publique*, 14 avril 1893, p. 277-279 (extraits). III *La Patrie*, 15 avril 1893, p. 1. IV [Anonyme], « Fréchette vs Baillargé », *la Liberté*, 20 avril 1893, p. 1 (l. 182-209).

3 I,II,III daignez *m'écouter*, nous

Je voudrais être plus sérieux de temps en temps, monsieur l'abbé, – le sujet que nous traitons le mérite –, mais vous êtes trop amusant. Je ne puis lire deux lignes de vous sans être pris de fou rire – d'un fou rire *ordinaire*, notez bien ; ne pas travestir ma pensée.

À propos d'un professeur dont j'ai parlé précédemment et qui raillait ses élèves lorsqu'ils prononçaient *bien* au lieu de *ben*, vous dites :

> Combien y a-t-il d'années que vous avez entendu cela, M. Fréchette ? Vers l'âge de 16 ans sans doute, puisque vous êtes né en 1839 et par suite en 1855 (voilà un *par suite* qui n'indique guère l'esprit de suite chez son inventeur), c'est-à-dire il y a près de 40 ans. Et de quel bois était-il fait, cet illustre professeur[1] ?

Cet illustre professeur, cher grand homme, était fait du bois dont on fait certains directeurs d'institutions classiques, car il s'appelait l'abbé Gonthier[2], et dirigea le Collège de Lévis[3] durant plusieurs années.

Voilà ce qui s'appelle la monnaie d'une pièce, ou je n'y entends rien.

---

8 I,II,III mais, *c'est impossible,* vous 12 I,II,III parlé, et 15 I,II,III Fréchette *(quand le mot est en apostrophe on écrit monsieur* <ital.> *tout au long, cher professeur, c'est la règle).* Vers l'âge de 16 ans sans doute *(on écrit ces nombres en lettres, monsieur le supérieur, c'est encore la règle)* puisque 18 I,II c'est-à-dire *qu'*il <ital.> 19 I,II,III ans, *(encore !)* Et 22 I,II,III et *fut directeur du* Collège 23 I,II,III années. // *Put this in your pipe, sir, and smoke it !* <ital. : neuf mots> // Et

1. « M. Louis Fréchette et la question d'éducation », *BoC*, vol. 9, n° 7, supplément du 1er avril 1893, p. 122. Fréchette modifie la ponctuation.

2. Damase Gonthier (1832–1878), ordonné prêtre en 1857, régent (1854–1860) et professeur (1864–1866) au Séminaire de Québec, fut, dans l'intervalle, directeur du Collège de Lévis. Alors qu'il était régent au Séminaire de Québec et d'accord avec le préfet des études et professeur de Rhétorique, Édouard-Michel Méthot, il chercha à vérifier si les poèmes qu'écrivait le jeune collégien Louis Fréchette étaient bel et bien de son cru (voir L. Serre, « Louis Fréchette au collège classique », *l'Enseignement primaire*, vol. 46, n° 7, mars 1925, p. 441-442).

3. Le Collège de Lévis, fondé par le curé de Lévis, Joseph-David Déziel, fut d'abord placé sous la direction des Frères des écoles chrétiennes, qui y instaurèrent un cours commercial et y dirigèrent un pensionnat (1853–1860), puis sous celle de prêtres et de séminaristes du Séminaire de Québec, qui y ajoutèrent deux classes latines (1860–1874) ; on y offrait depuis 1882 les deux cycles du cours classique (C. Galarneau, *les Collèges classiques*, p. 32-33 ; É. Roy, *le Collège de Lévis. Esquisse historique*, Lévis, Le Quotidien, 1953, p. 13-62).

Et pourquoi donc, monsieur l'abbé, me demandez-vous en quelle année c'était ? Auriez-vous la prétention de nous faire accroire que cela n'existe plus de nos jours ? Vous n'y réussirez pas.

Un de mes jeunes amis, littérateur marquant[4], – qui n'a pas cinquante ans comme moi, et dont je puis vous donner le nom si vous le désirez, – m'affirme sur l'honneur qu'au Collège de Sorel[5], la chose se pratiquait libéralement de son temps.

– *Quins, quins !* disait-on, en voilà encore un qui parle dans les *tarmes* !

Il paraît que c'est l'expression consacrée.

Vous prétendez qu'il y a progrès ; je ne le crois pas. Les institutions irresponsables et sans concurrence (au collège et dans *l'Étudiant*, on dit *compétition*[6]) ne progressent point.

Comment voudrait-on qu'un homme comme vous progresse, monsieur l'abbé, quand il est convaincu d'être la perfection même ?

Il en est ainsi de nos collèges. Tant qu'ils se croiront à l'apogée du savoir, tant qu'ils se prétendront incomparables dans le monde entier et qu'ils recevront les bons conseils en vouant à la géhenne ceux qui ont le courage de leur en donner, ils ne progresseront pas.

27 I,II,III c'était ? // Auriez-vous 29 I,II,III pas, *monsieur l'abbé.* // Un 36 I,II,III consacrée *partout.* // Vous

4. Peut-être s'agit-il de Gonzalve Desaulniers (1863–1934), écrivain, journaliste et avocat, alors jeune libéral radical, qui fit une partie de ses études au Collège de Sorel et qui, en 1893, dirigeait *le National.*

5. Deux collèges se sont faits concurrence à Sorel. En 1849, les Frères des écoles chrétiennes ouvrirent une école, qui devint académie, puis pensionnat. En 1868, pour lancer l'enseignement classique, le curé et les commissaires renvoyèrent les frères, à qui il était défendu d'enseigner le latin, et ouvrirent le collège classique dans leurs locaux. Dirigé par le clergé séculier, ce collège vivota. Rappelés dès 1869 pour prendre charge de l'enseignement primaire, les frères mirent l'accent sur l'enseignement commercial dans leur collège (l'Académie du Sacré-Cœur). Aux prises avec des embarras financiers, les autorités scolaires décidèrent en 1886 de réunir l'enseignement primaire et classique sous une même direction et de la confier aux religieux de Sainte-Croix. Voir C. Galarneau, *op. cit.*, p. 35.

6. *L'Étudiant*, décembre 1889, p. 211.

Non, ils n'ont pas progressé, nos collèges, monsieur l'abbé ; et la preuve, c'est que les jeunes gens qui en sortent aujourd'hui ne savent ni plus l'anglais, ni plus l'histoire, ni plus la géographie, ni plus l'arithmétique, ni plus la tenue des livres, ni plus les sciences, que ceux qui en sortaient de mon temps. Et, ce qui est tout particulièrement désolant, ils parlent et écrivent le français encore plus mal que nous – beaucoup plus mal que nous !

Si on le conteste, je publierai des lettres de bacheliers.

Tenez, monsieur l'abbé, je ne me demande pas si je suis bien inférieur à vous qui avez fait vos études longtemps après moi[7], car vous ne manqueriez pas d'attribuer l'irrévérencieuse audace d'une telle comparaison à l'esprit d'orgueil qui anime tous les mécréants de mon espèce ; mais j'ai peine à me persuader que les vieux prêtres de mon temps fussent, comme vous le donnez à entendre à plusieurs reprises, de si pauvres *minus habentes*, comparés à vous et aux autres astres de votre âge.

> Croyez-vous que rien n'a marché, dites-vous, depuis 40 ans ?[8]
>
> Il y a des gens comme cela, qui ont le talent de conclure du particulier au général et du *passé* au *présent*[9] !

A-t-on remarqué que le passé est toujours lâché pour le présent ?

– Permettez, dit-on, cela pouvait bien avoir lieu dans le passé, avec les vieux professeurs d'alors, mais à présent, c'est autre chose. Depuis que nous sommes là, tout est bien changé ; tout est parfait maintenant !

C'est comme pour les mauvais prêtres ; on est toujours disposé à admettre qu'il y en a eu dans le passé ; quelques-uns vont même jusqu'à nous laisser entrevoir la consolante per-

62 I,II,III prêtres *d'aujourd'hui soient,* comme 65 II âge. // ..... // Et

7. L'abbé Baillargé a 39 ans, quinze de moins que Fréchette.

8. « M. Louis Fréchette et la question d'éducation », *op. cit.*, p. 122 : « Croyez-vous *sincèrement* que ».

9. *Loc. cit.* : « gens, comme [...] présent. » ; c'est Fréchette qui souligne.

spective qu'il y en aura toujours[10] ; mais quant au présent il est indemne, n'y touchez pas[11] ! 80

Attendez que cela soit passé !...

Vous avez le droit d'écrire, comme M. l'abbé Scott, de Lévis, qu'il y a eu des papes infâmes et des cardinaux empoisonneurs[12] ; mais si vous avez le malheur d'insinuer que votre vicaire pourrait bien n'être pas un phénix de vertu ou 85 de savoir, gare là-dessous !

Le texte de la censure est tout cliché !

Et puis, monsieur l'abbé, quand vous n'affirmez pas votre supériorité bien carrément sur vos prédécesseurs, vous avez une petite manière de l'insinuer que j'admire : 90

85 I,II un *phoenix* de 88 II pas *bien carrément votre supériorité* sur

10. « Un prêtre tombe, ce n'est pas le premier, ce ne sera pas le dernier, hélas ! Ouvrez l'histoire de l'Église, vous en verrez bien d'autres » (Justice [H.-A. Scott], « Réponse à *la Patrie* et à la *Canada-revue* », *le Quotidien*, 14 septembre 1892, p. 2) ; « Il y a eu un mauvais apôtre. Il fut le premier des prêtres indignes, et Guihot ne sera pas le dernier. Tant qu'il y aura des hommes, il y aura des chutes désolantes » ([I. Tarte], « Le confessionnal et le prêtre », *Can*, 15 septembre 1892, p. 1) ; « Un prêtre est tombé ; n'en soyez ni trop surpris, ni trop alarmés dans vos croyances religieuses. [...] Il s'est rencontré et il se rencontrera encore de malheureuses défections dans le clergé comme parmi les simples fidèles. On a vu et on verra des prêtres indignes de leur auguste caractère, indignes de leur sublime apostolat, indignes de l'Église [...] » (« Lettre pastorale de NN. SS. les archevêques et évêques des provinces ecclésiastiques de Québec, de Montréal et d'Ottawa, sur les devoirs des catholiques en face des accusations dont le clergé est l'objet à la suite d'un scandale récemment arrivé à Montréal », 29 septembre 1892, *SRQ*, vol. 5, n° 8, 22 octobre 1892, p. 86).

11. « Notre curé nous a dit dimanche qu'il y avait toujours eu de mauvais prêtres, et qu'il y en aura toujours. Pourriez-vous me dire comment il se fait, alors, qu'on soit si coupable de présumer qu'il y en a dans le moment ? » (Un curieux, « Monsieur le Rédacteur [...] », *CR*, vol. 3, n° 16, 8 octobre 1892, p. 251).

12. Justice, *op. cit.*, p. 2. Henri-Arthur Scott (1858–1931), nommé curé de Sainte-Foy en 1893, fut professeur de philosophie au Collège de Lévis durant l'année scolaire 1892–1893. Pendant cette année, il polémiqua, sous le pseudonyme de Justice dans *le Quotidien* (14 septembre–4 octobre 1892), puis sous son nom dans *le Courrier du Canada* (4–26 octobre 1892), contre *la Patrie* et *Canada-revue*, notamment contre Arthur Globensky et Fréchette. Membre de la Société royale du Canada (1917), chanoine honoraire (1923), il laissa quelques ouvrages d'histoire, dont *Une paroisse historique de la Nouvelle-France : Notre-Dame de Sainte-Foy. Histoire civile et religieuse d'après les sources*, t. I : *1541–1670* (1902), *Grands anniversaires. Souvenirs historiques et pensées utiles* (1919) et *Nos anciens historiographes et autres études d'histoire canadienne* (1930).

Si l'on fait une allusion à des personnes âgées, sorties du collège il y a 25 ou 30 ans, nous n'avons pas à en juger...

S'il s'agit de jeunes prêtres[13]... etc.

C'est autre chose, naturellement.

De sorte qu'aux yeux de votre humilité transcendante, monsieur l'abbé Baillargé, les vieux prêtres autrefois chargés de l'enseignement n'étaient que des mazettes, comparés aux lumières qui éclairent aujourd'hui les sommets de nos incomparables études.

Eh bien, au risque de vous déplaire encore une fois, cher abbé de mon cœur, j'oserai différer légèrement d'opinion avec vous. Je sais qu'en thèse générale, il n'est pas permis à un simple laïque de différer d'opinion avec un oint du Seigneur, mais je plaide circonstances atténuantes en vertu de l'intention.

Il est vrai que ces vieux professeurs – n'étant pas des institutions à eux tout seuls – n'ont jamais rêvé de régénérer la société du haut en bas, à l'aide de *l'Étudiant*, du *Couvent*, de *la Famille* et du *Bon combat* ; mais, entre nous, si j'en juge d'après mon expérience et mes renseignements, ces professeurs du temps passé n'étaient pas si vieilles croûtes que tout cela, monsieur le supérieur du Collège de Joliette !

J'en ai connu qui ne lisaient peut-être pas comme Legouvé[14], ni même comme M. l'abbé Baillargé ; mais qui n'écrivaient certainement pas comme M. l'abbé Baillargé non plus, prenez-en ma parole !

J'ai connu, au Séminaire de Québec[15], des vieux du nom

93 I,II,III etc. C'est 102 II vous. // ..... // Il est 110 I,II,III cela, *allez,* monsieur 111 II supérieur de Joliette

13. « M. Louis Fréchette et la question d'éducation », *op. cit.*, p. 122 : « *S'il* fait ».

14. Ernest Legouvé (1807–1903), écrivain et académicien français, auteur de plusieurs ouvrages, dont l'*Art de la lecture*, à l'usage de l'enseignement secondaire (3e éd., 1877 ; 51e éd., 1897).

15. Le Petit Séminaire de Québec fut fondé en 1668 par Mgr de Laval, dans le but de former un clergé indigène. Après la Conquête, les jésuites durent fermer leur collège, l'Angleterre leur refusant de poursuivre leurs activités en sol canadien. « C'est le séminaire [en 1765], qui, sur l'ordre de Mgr Jean-Olivier Briand, se voit obligé de prendre la relève et qui devient ainsi l'institution dont

de Légaré, Hamel, Pâquet, Roussel, Chandonnet[16], qui avaient étudié quelque chose, monsieur le rédacteur de *l'Étudiant*, et qui savaient l'enseigner.

J'ai connu d'autres vieux, au Séminaire de Nicolet, qui avaient noms Laflèche, Caron, Desaulniers, Gélinas, Bellemare, Moreau[17], qui étaient aussi quelque peu au courant de leur besogne.

À Saint-Hyacinthe[18], on m'a signalé un autre M. Desaulniers, un M. Raymond et un M. Ouellet[19], en particulier, qui

124 III À *St.* Hyacinthe 125 II,III M. *Ouellette*, en

le modèle servira pendant deux siècles, un pensionnat-externat du type séminaire-collège, où sont admis aussi bien ceux qui se destinent à la prêtrise qu'aux professions libérales » (C. Galarneau, *op. cit.*, p. 16). Dirigée par le clergé séculier, l'institution offrait les deux cycles du cours classique. Voir H. Provost, « Le Petit Séminaire de Québec devenu "collège" », *la Revue de l'Université Laval*, vol. 18, nº 9, mai 1964, p. 788.

16. Après un an d'études au Collège de Lévis, Fréchette fit son entrée, le 31 août 1854, au Petit Séminaire de Québec. En 1855–1856, en Cinquième, il eut pour titulaire Pierre Roussel (1831–1903), alors séminariste, et pour professeur de mathématiques Adolphe Légaré (1830–1895). En Quatrième (1856–1857), Benjamin Pâquet (1832–1900), alors séminariste, était titulaire, et Thomas-Aimé Chandonnet (1834–1881), lui aussi séminariste, l'un des professeurs. Il ne semble pas que Fréchette ait suivi de cours de Thomas-Étienne Hamel (1830–1913), professeur de physique, de minéralogie, de géologie et d'astronomie.

17. Fréchette fut admis le 2 mars 1859 en Belles-Lettres au Séminaire de Nicolet, alors que Thomas Caron (1819–1878) était supérieur et directeur de l'institution et Louis-François Laflèche (futur évêque de Trois-Rivières) était préfet des études. En Rhétorique, le titulaire de Fréchette fut Isaac Gélinas (1828–1901). Antoine-Narcisse Bellemare (1827–1906) et François Lesieur-Desaulniers (1807–1865) enseignaient l'un la théologie morale, l'autre la physique. Le nom de « Moreau » désignerait Thomas Maurault (1839–1887), bibliothécaire (1858–1859) et professeur de rhétorique (1862–1867).

18. Le Séminaire de Saint-Hyacinthe, fondé en 1811 par Antoine Girouard, curé de Notre-Dame-de-Saint-Hyacinthe, était dirigé par le clergé séculier et offrait les deux cycles du cours classique. Voir C.-P. Choquette, *Histoire du Séminaire de Saint-Hyacinthe depuis sa fondation jusqu'à nos jours*, t. 1, Montréal, Institution des sourds-muets, 1911, p. 21-37.

19. Isaac Desaulniers (1811–1868), maître ès arts du Collège de Georgetown (1835), professeur de philosophie et supérieur (1855–1868) ; Sabin Raymond (1810–1887), théologien, polémiste, auteur de nombreux ouvrages, professeur de théologie (1852–1862), de philosophie, de rhétorique et de belles-lettres (1832–1841), directeur des élèves (1847–1849), plusieurs fois préfet des études et supérieur (entre 1847 et 1883) ; Rémi Ouellette (1830–1904), professeur de versification, de belles-lettres, de rhétorique, de philosophie et de théologie (entre 1859 et 1886), plusieurs fois directeur des élèves, préfet des études et supérieur (entre 1865 et 1904).

n'étaient pas non plus trop ramollis, bien qu'ils fussent de mon temps.

Au Collège de Montréal[20], on a eu l'abbé Billion, l'abbé Colin, l'abbé Troie[21] ; pas trop stupides non plus, ces gens-là !

À Sainte-Thérèse, on dit qu'il a existé un M. Aubry[22], à Sainte-Marie-de-Monnoir, un M. Crevier[23], et à Terrebonne, un M. Pelletier[24], qui, bien que nécessairement très gâteux, pouvaient encore subir une comparaison pas trop humiliante avec les aigles de Joliette[25].

Tous ces vieux arriérés n'ont rien publié comme vous, monsieur l'abbé, relativement aux perturbations chroniques de leurs rognons et autres organes intestinaux ; ils ont préféré se faire connaître par la tête.

---

129 I,II,III pas *bêtes* non 134 I,II,III aigles *du collège* de 137 I,II,III intestinaux ; *mais* ils

---

20. Le Collège de Montréal, fondé en 1767 par Jean-Baptiste Curatteau de la Blaiserie, curé de la Longue-Pointe, sous le nom de collège Saint-Raphaël, s'installa à Montréal en 1773. Dirigé par les Sulpiciens, il offrait les deux cycles du cours classique depuis 1790. Voir O. Maurault, *le Petit Séminaire de Montréal*, Montréal, Derome, 1918, p. 30-31.

21. Louis Billion (1814–1882) fut professeur de physique au Collège de Montréal depuis son arrivée au pays, en 1850, jusqu'en 1859 ; Louis Colin (1855–1902), venu de France en 1862, professeur de droit canonique au Grand Séminaire de Montréal (1863–1864, 1874–1875), était alors supérieur des Sulpiciens du Canada et chanoine honoraire de la cathédrale de Montréal ; Narcisse-Amable Troie (1843-1919), professeur de philosophie au Petit Séminaire de Montréal (1865-1875), de dogme et de morale au Grand Séminaire (1875-1885), était alors vicaire à la paroisse Saint-Jacques, de Montréal.

22. Joseph-Fortunat Aubry (1796–1875) fut professeur au Séminaire de Sainte-Thérèse de 1857 à sa mort.

23. Le collège Sainte-Marie-de-Monnoir, fondé en 1853 par Édouard-Joseph Crevier, curé de Marieville, offrait les deux cycles du cours classique et était dirigé par le clergé séculier. Jérémie Crevier (1814–1875) en fut le directeur du 19 février au 3 septembre 1858.

24. Le Collège de Terrebonne, aussi appelé collège Masson, fondé en 1847 par Adrien Théberge, curé de Terrebonne, avec l'appui financier de Joseph Masson, offrait les deux cycles du cours classique et était dirigé par le clergé séculier ; il fut détruit par un incendie en 1867 (voir C.-A. Gareau, *Aperçu historique de Terrebonne. 200e anniversaire de fondation et Congrès eucharistique*, Montréal, Institution des sourds-muets, 1927, p. 47-49). Thomas-Benjamin Pelletier (1807-1861), écrivain polémiste, en fut directeur de 1849 à 1854.

25. Fréchette ne mentionne ni le Collège de Sainte-Anne-de-la-Pocatière ni les professeurs qu'il y a connus. Admis dans cette institution le 9 septembre 1857, il en sortit en février 1859.

Trahit sua quemque voluptas[26].

Traduction libre : Chacun fait ce qu'il peut.

Or, lorsque je songe à toutes ces têtes-là, monsieur l'abbé, quand même je ne connaîtrais des autres ni l'état de leurs rognons ni le fonctionnement de leurs boyaux, je puis difficilement me ranger de votre avis, et admettre que les professeurs de mon temps aient été si inférieurs à ceux de l'époque actuelle.

Mais, en supposant un instant que la chose fût prouvée, je n'en resterais pas moins sous l'empire d'une certaine perplexité ; car, si ces vieux professeurs étaient même de la plus infime infériorité en face de la profondeur de votre savoir et de l'altitude alpestre de vos facultés, je ne puis m'empêcher de me rappeler que, alors comme à présent, il était défendu à tout laïque de trouver la moindre chose à reprendre dans l'enseignement ecclésiastique.

C'était, tout comme aujourd'hui, sans défaut, et... infaillible !

Vous allez peut-être m'accuser de vous servir de la *vermine*[27], en vous parlant de ces dignes et savants professeurs du bon vieux temps, monsieur l'abbé.

Ces messieurs, cependant, n'auront pas plus que moi raison de s'en fâcher – du moins ceux d'entre eux qui vivent encore – car s'ils vous ont lu, ils connaissent votre force en histoire naturelle comme en littérature ; et quand un professeur est de taille à ranger les maringouins parmi les animalcules (voir les *Coups de crayon*[28]), il peut fort bien ranger même les rossignols parmi la vermine.

145 II temps *fussent* si 160 II fâcher – *encore* moins 163 I,II,III ranger *la vermine* parmi *les rossignols*. // Pardonnez-moi

26. « Chacun cède au penchant qui l'entraîne », ou « Chacun se laisse entraîner par le plaisir qui lui est propre » (« Alexis », deuxième églogue des *Bucoliques* de Virgile, v. 65).

27. « Nous ne vous pardonnons pas, M. Fréchette, de nous donner ici de la vermine, lorsque vous pouvez, sur tant d'autres sujets, nous faire de si beaux vers » (« M. Louis Fréchette et la question d'éducation », *op. cit.*, p. 127).

28. « [...] l'île aux Ours est la terre des maringouins, tant ils y sont nombreux et despotes. À peine avons-nous déposé nos paniers que ces gracieux *animalcules* s'abattent légion sur nous » (*Coups de crayon*, p. 52).

Pardonnez-moi cette remarque aussi *indigne* que *ridicule*.

Je crois avoir assez bien montré la valeur de votre premier argument, monsieur l'abbé ; passons au second. Car il ne faut pas oublier que vous en avez un autre, argument.

Oui, en incomparable logicien que vous êtes, vous avez trouvé le moyen d'introduire jusqu'à deux arguments en faveur du présent système d'éducation, dans huit pages de revue seulement !

Avec cela qu'ils ne sont pas manchots, ces deux jolis petits jumeaux éclos tout armés, comme Minerve, d'un cerveau souverain.

Le premier était mirobolant ; le second pourrait trouver place dans une comédie de Labiche[29].

Il se résume à ceci : Si les enfants parlent mal dans nos collèges, c'est qu'ils ont *apporté cela de leur famille*[30] !

Tiens, tiens, tiens !... De naissance, peut-être.

Et moi qui m'imaginais tout bêtement que les parents envoyaient leurs enfants au collège pour les faire instruire...

Ce que c'est que la naïveté !

Monsieur l'abbé Baillargé, vous méritez d'être nommé ministre de l'Instruction publique chez les Patagons pour avoir fait cette découverte.

Quel trait de génie !

---

171 II trouvé moyen 185 I,II,III Baillargé, *je vous sacre grand inventeur ! – du latin, invenire* <ital.>, *trouver (à mettre dans l'Étudiant* <ital.>). // *Vous mériteriez* d'être [II *fait*] ministre

---

29. Eugène Labiche (1815–1888), auteur dramatique français, porta le vaudeville à un haut degré de perfection. Presque toutes écrites en collaboration, fourmillant de sous-entendus, d'inventions cocasses et de coups de théâtre, ses pièces illustrent les travers et les ridicules de la petite bourgeoisie du Second Empire et des débuts de la IIIe République.

30. « Quant aux autres expressions [*pantoute, Viens-y pas, Donne-moi-z'en*], plusieurs enfants les apportent de leur famille ; ils en ont une habitude invétérée qui ne cède à la correction qu'après des années » (*Coups de crayon*, p. 121).

Quelle ressource désormais pour un pédagogue embarrassé ! Quel argument sans réplique ainsi gratuitement fourni aux membres de notre immortel professorat à court de raisonnement !

Écoutez les dialogues futurs :

– Mais, monsieur le supérieur, dira quelqu'un, ces jeunes gens ont terminé leurs études ?

– Oui.

– Comment se fait-il donc qu'ils parlent un pareil charabia ?

– Ils parlaient de cette façon-là quand ils sont entrés chez nous, Monsieur. Ils ont apporté cela de leur famille.

– Comment, monsieur le professeur, s'écriera un autre bon paroissien, ces élèves ont fait leur philosophie ? Mais ils sont d'une ignorance crasse !...

– Que voulez-vous, Monsieur, ils étaient aussi ignorants que ça quand on nous les a confiés. Nous ne les avons pas plus abrutis qu'ils ne l'étaient !

Là franchement, monsieur l'abbé, encore une trouvaille comme celle-là, et vous passez à la postérité entre l'honorable Jocrisse et le révérend Calino[31].

Quel problème résolu pour la simplification des études !

Seulement, monsieur l'abbé, – il y a toujours des grincheux, vous savez, – on entend parfois dire, je ne vous le cacherai pas, que certains de nos collèges n'ont pas atteint l'idéale perfection qu'on trouve à Joliette, et que nombre de jeunes élèves – quelle

189 I,II,III,IV Quelle *raison* sans 195 I,II,III,IV ont *fini* leurs 200 I,II,III,IV famille *; ce n'est pas notre faute.* // – Comment 201 I,II,III,IV autre *naïf*, ces 202 I,III philosophie ? *mais* ils 204 I,II,III étaient *tout* aussi 212 I,II,III savez – *j'ai entendu* dire 213 I,II,III pas *encore* atteint l'idéale perfection *du collège* de Joliette, et que nombre de *leurs* élèves

31. « [...] principal personnage d'une pièce de vaudeville, qui remplissait un rôle niais et naïf, et dont le nom est devenu commun pour désigner un homme de ce caractère » (*GDU*, t. III, p. 155).

que soit la beauté de l'iroquois[32] en usage chez leurs parents – trouvent encore le moyen de l'améliorer dans les séminaires.

Je connais pour ma part deux petits enfants qui, appartenant à des parents misérablement préjugés, parlaient assez correctement avant d'avoir commencé leurs études, et qui maintenant, quand ils visitent leur famille, peuvent dire : « *Poupa, chut' arrivé !* » comme n'importe quel grand homme de Joliette ou d'ailleurs.

C'est, du reste, ce que vous admettez implicitement quand vous dites : « Plusieurs enfants les apportent (ces expressions) de leur famille. »

Plusieurs n'implique pas la totalité ; et si tout le monde parle mal, c'est que les autres ont appris à mal parler ailleurs que chez eux. Peut-être pourriez-vous nous dire où, monsieur l'abbé ?

Dernièrement trois élèves d'une de nos plus brillantes institutions disaient devant moi :

– *Quand on asseye de ben parler, les ceusses qui nous écoutent risent de nus aut'.*

– Et les maîtres, que font-ils pendant ce temps-là ?

– *Y risent étout.*

Monsieur l'abbé, quand j'ai signalé cette plaie, entre mille autres que j'aurais pu signaler et qui sont en train de voir le jour grâce à votre diplomatique intervention, je concluais à une coupable indifférence chez les professeurs et non pas à leur incapacité.

---

218 I,II,III parlaient *très* correctement 233 II de *nous* aut'

---

32. Terme ironique alors d'usage courant, au même titre que *Canadian French* ou canayen, pour désigner un « langage incompréhensible », un « style baroque » (S. Clapin, *Dictionnaire*, p. 189). Variante : « français de Caughnawaga » (L. Fréchette, « À travers le dictionnaire et la grammaire », *Pat*, 1er juin 1895, p. 2). L'origine en remonterait aux premiers ouvrages de l'abbé Jean-André Cuoq sur les langues amérindiennes, *Études philologiques sur quelques langues sauvages de l'Amérique* (1866), *Lexique de la langue iroquoise* (1882), si l'on se reporte à cette boutade de Cyprien : « Il faudrait le dictionnaire de l'abbé Cuoq pour savoir ce que cela veut dire » (« Chronique », *Pat*, 28 octobre 1882, p. 2). Mais déjà vers 1857 des critiques littéraires français qualifiaient ainsi la langue de Victor Hugo.

Je me vois forcé – vos confrères ont dû déjà vous en offrir leurs félicitations, monsieur l'abbé – de modifier mes conclusions, au moins en ce qui regarde le Collège de Joliette.

Laissez venir mes prochaines lettres, monsieur l'abbé ; et les lecteurs sauront s'il est possible – à moins que les professeurs subalternes ne soient de petits Vaugelas[33] auprès de leur supérieur – que le français, parlé ou écrit, puisse être convenablement enseigné dans cette institution, qui, par ses publications, prétend donner le ton aux autres, et se faire le boulevard attitré de notre présent système d'éducation nationale.

À la semaine prochaine, monsieur l'abbé !

241 I,II,III dû vous 250 II d'éducation. // À 252 I,II,III l'abbé ! // LOUIS FRÉCHETTE.

33. Claude Favre de Vaugelas (1585-1650), sous l'influence de Malherbe, s'intéressa aux problèmes de la langue. Il publia en 1647 *Remarques sur la langue française.*

TROISIÈME LETTRE

Au lendemain de la « Deuxième lettre », dans laquelle, selon « Vindex », « se trouvent semées ici et là quelques railleries agrémentées de taquineries mesquines, le tout avec tendance à la finesse gauloise sans y réussir toujours ; mais de preuves, de raisons solides, convaincantes, en faveur de la thèse, pas une ombre ! », et où « aucune des assertions de M. Baillairgé n'a été démentie victorieusement » (« M. Louis Fréchette jugé par La Fontaine », l'Étoile du Nord, *20 avril 1893), Aristide Filiatreault annonce dans* Canada-revue *que les lettres de Fréchette seront publiées en volume : « Lorsque l'exécution sera finie, il ne restera plus rien du petit abbé qui s'est si imprudemment fourré dans le laminoir » (« Prime », 15 avril 1893). Mais le « petit abbé » récidive dans un autre article sur « M. Fréchette et la question d'éducation »* (BoC, *20 avril 1893) et pousse l'audace jusqu'à informer les amis du poète, le 21 avril, que* le Bon combat *leur sera « adressé gratuitement jusqu'au 1er avril 1894 » (voir L. Fréchette, « À propos d'éducation »,* Pat, *27 mai 1893).*

Montréal, 21 avril 1893.

Monsieur l'abbé,

Vous êtes un chançard numéro un.

Savez-vous que, si remuant que vous ayez été jusqu'ici, jamais la célébrité ne vous a aussi amoureusement caressé de

---

TEXTE DE BASE : *À propos d'éducation. Lettres à M. l'abbé Baillargé du Collège de Joliette,* Montréal, Desaulniers, 1893, p. 13-16.

VARIANTES : I « À propos d'éducation. M. Fréchette à M. l'abbé Baillargé, supérieur du Collège de Joliette. Troisième lettre », *le National,* 21 avril 1893, p. 3-4. II *La Patrie,* 22 avril 1893, p. 1. III *L'Opinion publique,* 24 avril 1893, p. 292-294. IV « À propos d'éducation », *la Liberté,* 27 avril 1893, p. 1 (l. 2-93 et 141-187).

1 IV 1893. // *Nous détachons ce qui suit de la troisième lettre adressée par M. Louis Fréchette à l'abbé Baillargé et publiée par la Patrie* <ital.> *et le National* <ital.> *:* // Monsieur

son aile ? On ne parle que de vous à Montréal et dans le pays. Les lettres pleuvent chez moi pour me demander des renseignements sur votre multicolore personnalité.

Il en est même une qui demande où l'on pourrait se procurer votre portrait.

Vous êtes un véritable ingrat, monsieur l'abbé, si vous ne me faites pas une petite part dans vos dévotions, car – soit dit sans prétention aucune – c'est à moi que vous devez ce surcroît de popularité[1].

Je ne vous le reproche pas, au contraire ; je suis prêt à recommencer, tant j'aime les gens désintéressés qui fournissent aux autres, avec un empressement digne de George Dandin[2], l'occasion et les moyens de faire ainsi mousser la petite bière à si peu de frais.

Mais cela ne m'empêche pas de compter un peu sur votre reconnaissance ; et si, comme moi, vous aimez à payer vos dettes, me voilà pour longtemps avec un stock de bénédictions à mon crédit dans les coffres-forts du *Bon combat* et du *Couvent*, etc.

Avec cela que je suis arrivé à un autre résultat. Le public sait maintenant à quoi s'en tenir sur vos charges et dignités.

Jusqu'à tout dernièrement vous faisiez partie des nébuleuses.

On sentait bien là un astre de première grandeur, mais les contours en étaient peu définis. Il y avait du vague. Vous voguiez dans des hauteurs presque inaccessibles à nos télescopes profanes – ce qui nous laissait quelque peu dans l'incertitude

8 I,II,III,IV votre *auguste personne*. // Il 31 I,II,III,IV télescopes *laïques*, – ce

1. Autre indice de popularité : « La circulation du *Bon combat* s'est élevée à plus de 2 000 exemplaires depuis quelques mois, la circulation ordinaire étant de 1 000 à 1 100 exemplaires » (F.-A. Baillargé, « Nous sommes en retard [...] », *BoC*, vol. 9, nos 14-15, septembre-octobre 1893, p. 225).

2. Personnage éponyme d'une comédie de Molière, *George Dandin ou Le mari confondu* (1668).

relativement à vos attributions. Maintenant nous voilà renseignés. Vous n'êtes pas le supérieur du Collège de Joliette.

Je suis d'autant mieux disposé à accepter votre dénégation, monsieur l'abbé, que, au fond, je ne vous ai jamais cru si supérieur que tout ça.

Admettons que vous n'êtes pas supérieur du tout – sans prêter l'oreille aux médisants qui prétendent que vous brillez même par une infériorité notoire.

Il n'y a que les médisants pour dire des choses pareilles.

Enfin, n'importe, voilà un point éclairci ; et, à mes yeux aussi *indignes* que *ridicules*, vous n'en êtes pas moins la brillante institution que vous savez ; et cela ne diminue en rien l'incommensurable intérêt que, tout vulgaire laïque que je suis, je me permets de porter à vos révérends intestins et rognons[3].

Je veux même, pour vous faire plaisir, me prêter, avec une platitude tout à fait hiérarchique, à certaines de vos petites exigences.

Ainsi, ne goûtant pas du tout – les goûts nous viennent généralement de naissance – mon humble manière de raisonner avec du gros bon sens pour toute argumentation, vous voudriez me voir cultiver le froid syllogisme et autres plates-bandes, aussi peu fleuries que tirées au cordeau, de la logique collégiale[4].

J'y songerai tout à l'heure.

---

45 I,II,III,IV tout laïque 51 I,II,III,IV humble *et profane* manière

---

3. Les adversaires de Fréchette lui reprochèrent cette irrévérence : « Un écolier qui écrirait ces épîtres, passe encore ; mais les voir signées du nom d'un homme qui prétend être un personnage et qui pose comme tel, ça donne une triste idée de l'auteur » (F.-A. Baillargé, « Petites études sur les œuvres d'un lauréat, [...] Première étude », *BoC*, vol. 9, n° 10, 1er mai 1893, p. 155) ; voir aussi Patrice, « M. Fréchette au gîte », *CC*, 10 mai 1893, p. 2, et Francis, « À M. L. Fréchette. Noblesse oblige », *le Nord*, 11 mai 1893, p. 1.

4. « Vous devriez composer une dialectique et une critique, à la mode du jour, vous appliquer aujourd'hui à faire voir que vous avez de la logique et du jugement » (F.-A. Baillargé, « M. Fréchette et la question d'éducation », *BoC*, vol. 9, n° 9, p. 152).

À vos yeux et aux yeux de l'enfant de chœur qui vient à votre secours dans *la Minerve* du 12[5], c'est là ce qui s'appelle du jugement.

En voilà un, par exemple, qui doit raisonner à votre goût, ce gentil nourrisson de nos études classiques !

Si l'on n'enseigne ni à parler, ni à lire, ni à écrire dans nos collèges, c'est parce que je n'ai pas de jugement[6].

C'est clair, n'est-ce pas ? On sent là tout de suite le jeune dialecticien élevé dans le duvet de l'ergotage scolastique.

De mon temps, au collège, quand un bon fruit sec – pas une huître ordinaire, mais un banc d'huîtres à lui seul – se sentait dépourvu de tout le reste, il se rabattait sur le jugement.

Toutes les nullités, les cancres, les buses brillaient ainsi par le jugement. Le jugement était le *refugium peccatorum*[7].

Quant aux élèves qui remportaient tous les prix, aux yeux des désappointés qui n'avaient pas obtenu seulement un accessit, ils avaient bien quelque talent comme ça, mais rien de sérieux ; ils manquaient de jugement.

À ce point de vue-là, je vous le concède, monsieur l'abbé, vous êtes un homme d'un rare jugement ; et je n'ai pas attendu que votre compère de *la Minerve* vienne me le dire pour le constater avec enthousiasme.

---

57 I,II,III,IV yeux *du gentil abbé* qui vient à votre *rescousse* dans 61 I,II,III,IV gentil *abbé !* // Si 64 I,II,III,IV n'est-ce pas ? // On 65 I,II,III,IV dialecticien *brisé à* l'ergotage scolastique. // *Dire qu'un pauvre laïque n'atteindra jamais à ces hauteurs... ou à ces profondeurs, si vous voulez !* // De 67 I,II,III,IV lui *tout* seul 68 I,II,III,IV jugement. // Le

5. B., « M. Louis Fréchette. Poète et maître en pédagogie », *Mi*, 12 avril 1893, p. 2. Dans l'auteur de cet article, Fréchette crut reconnaître l'un des conseillers de l'archevêque de Montréal, Paul-Napoléon Bruchési : aussi s'appliqua-t-il à le désigner au moyen d'allusions (voir variantes). Le chanoine devina qu'il était l'objet de ces « insinuations malveillantes » et s'en indigna (lettre à Fréchette, 5 mai 1893, ANC, fonds Fréchette).

6. « Il est donc évident que votre tirade, M. Fréchette, contre nos collèges est compromettante pour vous au point de vue du jugement » (B., *op. cit.*, p. 2).

7. « Refuge des pécheurs » : un des vocables des litanies de la Sainte Vierge, récitées en latin au cours de la prière du soir.

Voyez-vous, on ne sait pas trop ce qui se passe au fond de ces cerveaux exceptionnels qui, non seulement ont le génie en partage avec les grâces d'état[8], mais qui en outre ont eu l'avantage de puiser l'art de la dialectique aux vraies sources.

Ne méprisons pas ceux qui ne montrent rien.

Cela me fait penser à cette bonne marchande de dindes qui venait de voir vendre un perroquet pour vingt dollars.

– A-t-on jamais vu ! s'écriait-elle ; vingt piastres pour un méchant oiseau gros comme le poing, tandis que j'ai peine à trouver sept chelins[9] et demi pour les miens qui sont trois fois gros comme ma tête !

– Mais il ne parlent pas, les vôtres, lui répondit-on.

– Tiens, c't'histoire ! ça les empêche-t-y de penser, ça ?

C'est la chose, la vraie chose : pas brillants les gros oiseaux, mais pleins de jugement !

N'allez pas croire au moins, monsieur l'abbé, qu'en tout cela, je veuille vous comparer au perroquet !

---

81 I,II,III,IV en *même temps* ont 90 I,II,III,IV lui *répondait*-on 93 IV jugement. // En attendant <l. 141> 95 I,II,III perroquet ! // *Ah ! non, par exemple, car si les dindons pouvaient écrire, sinon parler, je suis bien convaincu qu'ils nous démontreraient avec force logique que les perroquets manquent de jugement. // Du reste, les perroquets ne m'ont rien fait ; et je ne vois pas pourquoi je leur dirais des choses désagréables. //* À propos d'oiseaux, *permettez-moi donc, monsieur l'abbé,* de vous passer encore un petit grain de sel. Vous

8. Selon *le Monde*, Fréchette « se trompe quand il dit que l'allié de M. Baillargé est un prêtre. Il peut prendre notre parole » ([anonyme], « Fréchette-Baillargé », 22 avril 1893, p. 8) ; « Si vous avez soupçonné, sans preuve à l'appui, reconnaître un abbé dans le correspondant de *la Minerve*, c'était surtout pour vous vanter d'un service – fictif ou réel, je l'ignore – dont ce quelqu'un lui était redevable ! » (Francis, *op. cit.*, p. 1) ; selon Argus, Fréchette « gouaille insolemment un prêtre distingué, qui eut alors le tort de se confier à son honneur, et qu'il a cru reconnaître, avec son discernement si sûr, sous un "B." absolument laïque » (« M. Louis Fréchette », *CC*, 5 juin 1893, p. 2) ; quant à *la Croix de Montréal*, elle prie le poète, « [...] afin de lui éviter pareille bévue à l'avenir », de voir dans l'auteur de l'article de *la Minerve*, « non pas un abbé, mais un laïque ancien élève d'un collège classique canadien » ([anonyme], « Guère pardonnable », 13 juin 1893, p. 19).

9. « La loi de 1857 statue que, à compter du 1er janvier 1858, la comptabilité gouvernementale sera tenue en dollars et en cents [...]. Durant l'été de 1858, arrivent les premières pièces de monnaie canadienne, frappées à Londres. Ce sont des pièces de $0,20, $0,10, $0,05, $0,01. Les anciennes

Mais à propos d'oiseaux, vous me permettrez de vous passer encore un petit grain de sel[10], n'est-ce pas ? Vous le mettrez où vous voudrez.

Votre copain de *la Minerve* – en voilà un qui, sans posséder tous vos *accomplissements*, comme on dit au collège, parle du jugement comme si c'était sa spécialité ! – votre copain de *la Minerve* croit me faire beaucoup de peine en me disant que je ne suis pas un aigle[11].

Je l'admets, monsieur l'abbé, je ne suis pas un aigle ; mais si je pensais mon assertion aussi facile à croire que la sienne, plus poli que lui, je dirais que le charmant enfant de chœur, malgré sa plume, n'est pas une oie non plus.

Malheureusement il y a sa plume !

Car elle est forte, la plume de l'homme au gros jugement, monsieur l'abbé.

Si vous êtes allé la chercher, comme le démon de l'Évangile qui, réduit aux abois, va requérir l'aide de sept autres camarades plus habiles que lui[12], vous n'avez pas fait fausse route.

---

103 I,II,III aigle. // *Parbleu, j'irai plus loin que lui, et j'admettrai volontiers m'être, au contraire, montré un fameux serin, lorsque je suis allé au Canada-Revue* <ital.> *solliciter, auprès de votre ami M. Filiatreault, le certificat de vertu dont le gentil abbé avait besoin. // Je suppose qu'il en avait même un assez pressant besoin, puisqu'il est venu deux fois chez moi pour me prier presque à mains jointes de faire cette démarche. // À présent il accuse M. l'abbé Nantel de s'être traîné à mes pieds : il confond évidemment. // Non, le gentil abbé a raison,* je ne suis 106 I,II,III le *gentil abbé,* malgré 109 I,II,III est *encore plus* forte *que vous ne pensez,* la 113 I,II,III route. *Vous ne pouviez* <voir Appendice I, p. 1235> consiste

pièces disparaissent, sauf le chelin britannique qui circule pour une pièce de $0,25 [...] » (J. Hamelin et Y. Roby, *Histoire économique du Québec. 1851-1896*, Montréal, Fides, 1971, p. 329-330).

10. Allusion à cette remarque de l'abbé Baillargé : « Vous êtes un peu de ceux qui croient qu'avec de l'audace, on peut tout dire ; n'oublions pas qu'il faut en plus *un grain de sel* » (« M. Louis Fréchette et la question d'éducation », *BoC*, vol. 9, n° 7, supplément du 1er avril 1893, p. 124 ; c'est l'auteur qui souligne).

11. « M. Thiers a dit de Victor Cousin, le grand philosophe de ce siècle, qu'il avait des regards d'aigle avec des oreilles de lièvre. M. Louis Fréchette, poète et maître en pédagogie, a peut-être quelque chose du lièvre, mais il n'a rien de l'aigle » (B., « M. Louis Fréchette. Poète et maître en pédagogie », *Mi*, 12 avril 1893, p. 2). Patrice répliqua à Fréchette : « Non content, dans un endroit, d'affirmer que vous n'êtes pas un aigle, vous admettez que vous vous êtes montré un fameux serin, Monsieur Fréchette, dans une circonstance du moins » (« Fréchette au gîte », *CC*, 10 mai 1893, p. 2).

12. *Matthieu*, XII, 43-45 ; *Luc*, XI, 24-26.

Sa tactique – pour la plume d'un enfant de chœur cela promet – consiste à me prêter des opinions et des théories que je n'ai jamais ni entretenues ni formulées.

Par exemple : j'exprime l'idée qu'il vaut mieux savoir l'anglais et gagner sa vie que de mourir à l'hôpital en traduisant Cicéron. L'honnête jeune homme en conclut que je méprise Cicéron, et que je condamne ceux qui enseignent à le traduire[13].

J'exprime l'idée qu'on devrait, en même temps que le grec et le latin, enseigner un peu à parler le français dans nos collèges. Le jeune homme en conclut que je fais la guerre aux études classiques[14].

Monsieur l'abbé, je fais la guerre aux études classiques telles qu'on les comprend dans la plupart de nos collèges, car si des études classiques comme celles-là peuvent faire, chez les prêtres, des supérieurs d'institutions, elles ne peuvent faire, chez les laïques, que des inférieurs et des déclassés ; mais je sais trop la valeur des vraies études classiques pour ne pas en apprécier les avantages.

Et si j'avais à donner une preuve irrécusable de ce que j'avance ici, je dirais au public : Venez chez moi ; je n'ai qu'un fils, et vous le trouverez penché sur sa grammaire grecque et sur son dictionnaire latin[15]. C'est concluant, ce me semble.

---

119 I,II,III L'honnête *reptile* en 124 I,II,III Le *reptile honnête* en 125 I,II,III classiques. // *Ce n'est pas cette honnêteté-là qui obtiendra au gentil reptile un nouveau certificat du Canada-Revue* <ital.>. // *Oui, monsieur* l'abbé 130 I,II,III inférieurs *ou* des 132 I,II,III avantages. // *Le gentil abbé connaît fort bien ma manière de voir là-dessus ; et* si 133 I,II,III de *sa mauvaise foi,* je 134 I,II,III qu'un *seul* fils

13. « Vous donnez aussi à entendre qu'on traduit trop de Cicéron. Mais M. Fréchette, vous, amateur passionné du beau langage, comment expliquer ce peu d'estime pour Cicéron ? Votre rôle ne serait-il pas plutôt d'en faire éclater aux regards des esprits attardés et obscurcis par la matière, l'impérissable mérite ? [...] Et si jamais il devait y avoir excès, serait-ce un excès grandement nuisible ? un excès capable de nous tenir *terriblement arriérés* sur le chemin du progrès ? De grâce, ne parlez plus contre Cicéron » (B., *op. cit.*, p. 2).

14. « D'après le ton de son article, nos collèges sont à réformer radicalement : le système classique nous abaisse ; le grec et le latin perdent notre race » (*loc. cit.*).

15. Louis-Joseph Fréchette (1877–1901) étudia de 1891 à 1893 sous la gouverne de précepteurs. Il poursuivit au Mont-Saint-Louis (1894–1896) les

– Pourquoi donc ne le mettez-vous pas au collège ? me dira-t-on.

Pourquoi je ne le mets pas au collège ? Ce qui va suivre le fera savoir assez.

En attendant, il ne faut pas que j'oublie vous avoir promis un petit raisonnement dans les règles de l'art.

Ne serait-ce que pour entretenir le charme des doux épanchements si heureusement inaugurés entre nous, monsieur l'abbé, je veux bien consentir, pour racheter ma promesse, à abandonner un instant ma manière rustique de me faire comprendre.

Je vais essayer d'aborder le grand genre, la logique à haute portée, la véritable argumentation classique.

Que dites-vous du raisonnement suivant ?

Je pose pour prémisses que vous avez été éduqué – je m'entends sur le mot *éduqué* – dans un de nos collèges classiques ; je ne le nomme pas, pour ne point le compromettre[16].

Ces prémisses, vous les admettez, n'est-ce pas ? Bon !

Or, si je prouve – ce n'est encore qu'à l'état de *si*, vous comprenez, car je ne peux pas tout faire à la fois – si je prouve,

---

139 I,II,III collège ? *On va le savoir. Et c'est en cela que j'ai l'intention de vous venger, monsieur l'abbé. // Dans quelques jours, on dira de votre gentil confrère ce que lui-même disait hier de vous : « Pourquoi diable a-t-il perdu une si belle occasion de se taire ! » //* En 143 I,II,III,IV pour *rester en bonne intelligence avec vous,* monsieur 148 I,II,III,IV logique *serrée,* la 150 I,II,III,IV suivant, *monsieur l'abbé ? //* Je 154 I,II,III,IV pas ? // Bon 156 I,II,III,IV fois, *surtout depuis que j'en ai deux sur les bras,* – si

---

études commerciales et scientifiques qu'il y avait commencées en 1888. Auparavant, au Collège de Nicolet, il avait aussi été l'élève des Frères des écoles chrétiennes. À ses maîtres, Fréchette avait d'ailleurs offert, le 21 décembre 1887, en témoignage de reconnaissance, un exemplaire de *la Légende d'un peuple,* avec cette dédicace : « Aux bons Frères des Écoles chrétiennes. Ils furent mes professeurs ; ce sont les professeurs de mon fils ; c'est le plus beau compliment que je puisse leur faire » ([anonyme], *l'Œuvre d'un siècle. Les Frères des écoles chrétiennes au Canada,* Montréal, Les Frères des écoles chrétiennes, 1937, p. 375).

16. L'abbé Baillargé fit ses études classiques au Séminaire de Québec (1864–1866) et au Collège de Montréal (1866–1874). Il dédia *la Littérature au Canada en 1890* à son ancien professeur de rhétorique, l'abbé Pierre Rousseau.

dis-je, que – tout éduqué que vous avez été dans un de nos collèges classiques – vous êtes resté fieffé ignorant quand même, un dilemme intéressant ne peut manquer de se présenter à l'esprit.

Ce dilemme, je vous le soumets humblement, monsieur l'abbé, et j'espère que vous y trouverez tout ce qui constitue un dilemme orthodoxe.

Procédons.

Puisque vous avez été éduqué dans un de nos collèges, et que vous êtes resté un fieffé ignorant tout de même, il s'ensuit de deux choses l'une :

Ou le collège laissait à désirer, ou votre intelligence n'était pas à la hauteur de la situation.

Dans la première alternative, la thèse de ceux qui prétendent que nos collèges sont insuffisants serait prouvée.

Dans la seconde, elle le serait aussi, puisque, fieffé ignorant, on vous voit briller parmi les étoiles de nos collèges, dont, avec votre *Couvent* et votre *Étudiant*, vous avez l'air de vous constituer l'oracle et l'organe.

Là, voyons, êtes-vous satisfait ? N'est-ce pas de la logique, de la vraie logique, ça ? Trouvez-moi un raisonnement plus corsé.

Eh bien, cher monsieur l'abbé, je puis vous en servir du raisonnement aussi classique que cela à la ribambelle (au collège on dit à la *rubandelle*[17], style de rigueur surtout pour ceux qui se destinent à l'enseignement classique).

Malheureusement cela ennuierait certains de mes amis – car je n'ai pas que vous d'ami dans le monde, monsieur l'abbé

168 I,II,III,IV désirer. // *Ou* votre 176 I,II,III,IV satisfait ? // N'est-ce pas

17. On disait aussi *ribandelle* pour signifier : bande étroite, lisière d'étoffe ; beigne, croquignole ; copeau, éclat ; prétentaine (voir *GPFC*, p. 594 et 603).

– et je crois qu'il vaut mieux, pour cette fois, vous tirer une 185
révérence aussi *indigne* que *ridicule*.

À la semaine prochaine !

185 I,II,III tirer *ma très gracieuse* révérence. // *Comme un lièvre que je suis, je me sauve... jusqu'à* la semaine prochaine ! // LOUIS FRÉCHETTE. // *P. S. – Permettez-moi, monsieur l'abbé, de profiter de l'occasion pour remercier en bloc les nombreux correspondants du Canada et des États-Unis qui m'adressent tous les jours des lettres de félicitations relativement à la manière dont je sais reconnaître vos politesses. Ces lettres sont trop nombreuses pour qu'il me soit possible de répondre à chacune d'elles en particulier.* // *L. F.* IV tirer *ma très gracieuse* révérence. // *Comme un lièvre que je suis, je me sauve... jusqu'à* la semaine prochaine ! // LOUIS FRÉCHETTE.

QUATRIÈME LETTRE

Comme les partisans de Fréchette persistent à dire que les collèges n'enseignent ni à lire, ni à écrire, ni à parler, des alliés de l'abbé Baillargé répliquent, le 22 avril 1893, que « 80 pour cent des élèves terminant leurs études écrivent certainement un excellent français » (Barbanchu, « L'enseignement pratique », le Trifluvien*) et « que celui qui* veut *apprendre à parler et à écrire correctement peut le faire dans nos principaux collèges classiques » ([J.-P. Tardivel], « À propos de nos collèges »,* la Vérité*). Imperturbable, Fréchette prétend recevoir « tous les jours des lettres de félicitations » (« À propos d'éducation »,* la Patrie*). Et* le Monde*, constatant que le dernier numéro du* Bon combat *(plus précisément l'avant-dernier, celui du 15 avril) ne s'intéresse pas à Fréchette, feint d'accréditer la rumeur selon laquelle Mgr Fabre a ordonné à l'abbé Baillargé « de cesser toute polémique » ([anonyme], « Fréchette-Baillargé », 24 avril 1893).*

Montréal, 28 avril 1893.

Monsieur l'abbé,

On vient de me remettre *l'Étoile du Nord*[1], qui contient votre dernier écrit[2].

TEXTE DE BASE : *À propos d'éducation. Lettres à M. l'abbé Baillargé du Collège de Joliette*, Montréal, Desaulniers, 1893, p. 17-21.

VARIANTES : I « À propos d'éducation. M. Fréchette à M. l'abbé Baillargé, supérieur du Collège de Joliette. Quatrième lettre », *le National*, 28 avril 1893, p. 3-4. II *L'Opinion publique*, 28 avril 1893, p. 307-310. III *La Patrie*, 29 avril 1893, p. 1-2. IV « À propos d'éducation », *la Liberté*, 4 mai 1893, p. 1 (l. 34-206).

---

1. *L'Étoile du Nord* (Joliette, 15 juin 1884–14 avril 1965), hebdomadaire régional de tendance conservatrice fondé par Albert Gervais et l'abbé Théophile-Stanislas Provost, se voulait indépendant des partis politiques.

2. Vindex, « Correspondance. M. Louis Fréchette jugé par La Fontaine », *l'Étoile du Nord*, 20 avril 1893, p. 2. On contesta l'attribution de cet article à

Vous faites bien de m'adresser ces choses-là ; d'ordinaire elles parviennent rarement à Montréal ; – nous sommes si loin ici des « *Collegiana* » et des « *Joliettensia* », deux noms de fleurs de votre composition que je puise dans *l'Étudiant*, et qui ne sont pas plus ridicules qu'il ne le faut pour faire honneur à leur origine[3].

Dans ce petit écrit, vous vous montrez impatient (au collège et dans *l'Étudiant* on dit *anxieux*[4]) de savoir ce que j'ai à dire de vos ouvrages et de votre grammaire.

Ceci dénote un désir bien légitime de vous instruire, monsieur l'abbé, et je vous en félicite. Chez un professeur de collège, on ne peut blâmer cette ambition toute naturelle.

Au fond, vous étiez peut-être mieux doué qu'on ne pense. C'est le milieu qui fait l'homme. Peut-être que, dans un autre pays doté d'un système d'éducation plus pratique, vous auriez pu devenir un assez bon teneur de livres, ou tout au moins un portier d'évêché passable.

Pour ce dernier poste surtout, comme la politesse n'y est pas plus obligatoire que gratuite, vous aviez probablement des dispositions spéciales[5].

---

8 I,II,III qui, *si ridicules* <ital.> *qu'ils soient, ne sont pas trop indignes* <ital.> *de* leur 15 I,II,III collège *classique*, on 22 III politesse *n'est* pas 23 II aviez *peut-être* des

---

l'abbé Baillargé : « Quel génie vous a fait découvrir, dans le nom de "Vindex", le rédacteur du *Bon combat* ? Prenez donc vos yeux de lynx, et ne commettez plus d'erreur aussi grossière. À première lecture, le moindre élève d'une classe de rhétorique aurait deviné par la tournure, par les expressions, par le style, en un mot, que "Vindex" n'était pas M. Baillargé » (Francis, « À M. L. Fréchette. Noblesse oblige », *le Nord*, 11 mai 1893, p. 1).

3. Allusion à deux chroniques régulières de *l'Étudiant*, puis du *Bon combat*, « *Collegiana nova* » et « *Joliettensia* », qui donnent des nouvelles des collèges classiques du Québec et du collège Joliette.

4. Le mot figure dans la chronique de Pierre-Georges Roy, « Guerre à l'anglicisme », *Étu*, vol. 6, nº 6, juin 1890, p. 110.

5. Reçu de façon cavalière par le portier de l'évêché qui l'aurait traité de « polisson », Fréchette, « infirme depuis quinze mois, ne pouvant pas faire deux pas sans canne ou béquille, se trouv[a] dans l'obligation d'administrer une correction à cet individu, et il le gifl[a] consciencieusement ! » (Civilité, « Bonnes mœurs », *CR*, vol. 3, nº 20, 5 novembre 1892, p. 311).

Donc j'ai reçu votre petit écrit[6] – tout petit écrit, l'innocence même ! – et, en correspondant honnête, je dois faire part au public de la confidence que vous m'y faites.

Avec la confiance que je ne suis aucunement surpris de vous inspirer, vous me glissez onctueusement dans le pertuis auriculaire que, malgré mes efforts pour vous démolir, « le château fort est encore debout[7] ».

Bravo ! enfin, nous savons à quoi nous en tenir sur l'édifice !

M. Filiatreault – un pauvre diable excommunié pour avoir manqué de respect à la mémoire de l'abbé Guihot[8] – vous avait

31 I,II,III est *toujours* debout. » // Bravo ! // *Enfin*, nous savons *donc* à 32 IV l'édifice ! // <Début de IV :> *Cueilli dans la quatrième lettre de M. Louis Fréchette à M. Baillargé* : M. Filiatreault 34 II Filiatreault – ... – vous 35 I,III,IV la *soutane* de

6. L'article de Vindex n'occupe que trois quarts de colonne.

7. Vindex, *op. cit.*, p. 2.

8. Julien-Marie Guihot (né en 1855) fut ordonné prêtre, en France, dans la Société de Saint-Sulpice, le 29 juin 1880. Nommé vicaire à Montréal, d'abord à la paroisse Notre-Dame (1882) puis à la paroisse Saint-Jacques (1886), il acquit bientôt une certaine réputation comme « directeur spirituel de la haute société montréalaise » (Maxime, « La crise religieuse », *l'Écho des Deux-Montagnes*, 22 septembre 1892, p. 2) et passait pour l'« aumônier » d'Honoré Mercier ([anonyme], « Mangeurs de prêtres », *Mi*, 14 septembre 1892, p. 2). Le 8 décembre 1891, il prononçait le discours de circonstance à la fête du cinquantenaire des Oblats à Montréal (voir *Discours prononcé par l'abbé Jul[ien] Guihot, prêtre de Saint-Sulpice, à l'occasion du cinquantenaire des Oblats à Montréal*, Montréal, Perrault, 1892). Or, le 29 août 1892, *le Monde* annonça qu'un scandale venait d'éclater dans les milieux religieux de la métropole ([anonyme], « Un grand scandale », p. 4) : on apprit que l'abbé Guihot, alors en voyage à l'étranger, avait transmis, durant les cinq dernières années, une collection d'écrits des plus salaces à « la femme d'un avocat distingué [de Montréal], d'un bon père de famille » (Le Vengeur, « Notre clergé », *CR*, vol. 3, nº 12, 10 septembre 1892, p. 181) – des lettres, pour la plupart de l'abbé lui-même, peut-être aussi des chansons galantes et des poèmes licencieux imités du XVIIIe siècle – et qu'il « menait depuis cinq années une vie de honteuses débauches et de sacrilèges libertinages avec quelques-unes de ses pénitentes » (Maxime, *op. cit.*, p. 2) : « Dieu sait le nombre de femmes et de jeunes filles dont le nom, jusqu'ici respecté, court aujourd'hui les rues, grâce à ce misérable ! » (Un vieillard indigné, « Réforme ! », *CR*, vol. 3, nº 17, 17 septembre 1892, p. 195). Expulsé dès avant le 9 septembre 1892 de la Société de Saint-Sulpice par le supérieur général à Paris, Guihot ne rentra pas au Québec.

pris pour un *Asile*. Cette illusion d'optique lui a coûté assez cher[9].

En y regardant de plus près, et instruit par l'expérience d'autrui, j'avais cru découvrir chez vous tous les éléments de ce qu'on appelle une *Institution*.

Erreur ! n'étant pas éclairés par les grâces d'état, nous étions tous les deux dans une erreur profonde : une erreur aussi *indigne* que *ridicule*.

Vous faites assavoir *urbi et orbi* (un peu de latin pour huiler le mécanisme) que vous n'êtes ni un asile, ni une institution, mais un *château fort*.

Merci, mon Dieu ! comme disent tous les mélodrames qui se respectent.

Pour lors, je m'incline avec toute la bassesse qui convient à un méprisable père de famille laïque, et désormais je me ferai un devoir de vous considérer comme un château aussi fort que vous voudrez.

---

36 I,II,III,IV un *Hospice* <ital.>. Cette 45 I,II,III,IV un *hospice*, ni 50 II un *misérable* père

9. Filiatreault dut payer 300 dollars en dommages-intérêts et publier d'humiliantes rétractations (voir M. Sauvalle, « L'indépendance des écrivains », *CR*, vol. 4, nº 17, 29 avril 1893, p. 261, et Z. Lacasse, *le Prêtre vengé*, p. 272-273) ; voir *supra*, p. 49, n. 85. Protestant contre le passage : « excommunié pour avoir manqué à la mémoire de l'abbé Guihot », Tardivel rappela le rôle de *Canada-revue* dans l'affaire Guihot (« Petite chronique », *Vé*, 13 mai 1893, p. 6). Le 11 novembre 1892, l'archevêque de Montréal condamna *Canada-revue* et *l'Écho des Deux-Montagnes*, et défendit « à tous les fidèles, sous peine de refus des sacrements, d'imprimer, de mettre ou de conserver en dépôt, de vendre, de distribuer, de lire, de recevoir ou de garder en sa possession ces deux feuilles dangereuses et malsaines, d'y collaborer et de les encourager d'une manière quelconque » (Mgr Fabre, « Circulaire [...] au clergé de son diocèse », dans *Mandements* [...] *publiés dans le diocèse de Montréal*, t. XI, p. 108). Quelques jours plus tard, les propriétaires de la Compagnie de publication de *Canada-revue* mandatèrent Fréchette, Calixte LeBeuf et Arthur Globensky pour rencontrer l'archevêque afin d'en arriver à une entente, mais en vain. Acculés à la faillite, ils signifièrent à l'archevêque, le 25 avril 1893, une réclamation en dommages-intérêts au montant de 50 000 dollars. Déboutés le 30 octobre 1894 par le juge Doherty, ils interjetèrent appel. Mais le 25 novembre 1895, les juges Tait et Taschereau, de la Cour de révision, nonobstant la dissidence du juge Archibald, confirmèrent le jugement antérieur. Voir [anonyme], *la Grande cause ecclésiastique. Le Canada-Revue vs Mgr É.-C. Fabre*, Montréal, John Lovell, 1894 ; S. Marion, « *Canada-Revue* », dans *les Lettres canadiennes d'autrefois*, t. VIII, p. 75-96.

Je consens même à vous regarder de loin comme une forteresse menaçante, perchée sur un roc sourcilleux, avec donjon, poivrières, échauguettes, courtines, mâchicoulis, barbacanes, meurtrières, herses et ponts-levis : tout ce qu'il y a de plus moyen âge en fait de boutique orthodoxe.

Suis-je de bon compte au moins !

Monsieur l'abbé, ne cherchez pas ailleurs composition meilleure que chez moi, vous ne feriez pas vos frais.

Seulement ne soyez point non plus trop exigeant. Vous avez beau être château fort, ce n'est pas une raison pour me forcer de monter à l'assaut à fond de train.

Vous ne m'avez pas consulté avant de commencer l'échange des bons procédés ; veuillez, en interlocuteur courtois, ne pas me presser plus qu'il ne faut.

J'aime à prendre mon temps. Et me reprocher la condescendance que je mets à vous consacrer toute la considération réfléchie que mérite... un château fort de vos dimensions, ne me semble pas l'esprit de justice en personne.

Du reste, tenez, – autant vous faire cette confidence tout de suite, en retour de la vôtre, – je suis un peu désappointé.

J'ai passé votre livre, les *Coups de crayon*, à un petit *indigne* de l'école des Frères – vous savez, celui de M. Castonguay – afin qu'il me souligne, dans votre intérêt de professeur de français, les anglicismes, les barbarismes et les fautes de syntaxe que vous y avez si amoureusement cultivés.

Et le galopin n'aboutit pas. Il prétend que je l'ai pris en traître.

J'ai dû doubler ses honoraires et payer deux personnes pour le tenir éveillé.

---

54 I,II,III,IV avec *donjons*, poivrières 55 I,II,III,IV mâchicoulis, *barbacanes*, meurtrières 57 I,II,III,IV orthodoxe. // *Une citadelle armée en guerre, avec des tonnes d'eau minérale pour munitions et approvisionnements, sans compter une garnison irréprochable sous le rapport des rognons et des boyaux.* // Suis-je 59 I,II,III,IV ailleurs *meilleure composition* que 61 I,II,III,IV soyez *pas* non 72 I,II,III,IV en *échange* de 78 I,II,III,IV pas. // Il 80 I,II,III,IV doubler *les* honoraires

Vous allez finir par me coûter aussi cher qu'à M. Filiatreault, monsieur l'abbé.

Et puis il ne faut pas que je néglige non plus votre ami, le gentil enfant de chœur de *la Minerve* ; l'homme au gros jugement.

Ce gentil farceur, si peu versé qu'il soit – afin de ne pas déroger – dans cette science aussi inférieure que vulgaire qu'on appelle l'arithmétique, est très fort sur la division. Écoutez-le parler à propos d'études :

> Chacun de ces degrés se divise en branches distinctes[10].

Des degrés qui se divisent en branches, ce doit être tout ce qu'il y a de plus classique – dans le genre canayen[11] ! Ô nos collèges !...

> Il y a, par exemple, la branche commerciale, la branche industrielle, la branche scientifique, la branche littéraire ou classique.

Je voudrais bien savoir sur quelle de ces branches perche le coucou qui a pu pondre une pareille ineffabilité. Ce doit être la branche classique.

Ces distinctions subtiles expliquent évidemment pourquoi tant de gras nourrissons des incomparables collèges « que l'Europe nous envie[12] » étaient si souvent et aussi victorieuse-

85 I,II,III,IV gentil *garçon* de *la Minerve* <ital>. // *Il a ses droits, lui aussi, que diable ! un enfant de chœur qui me fait toutes sortes de mamours...* // L'homme au gros jugement, *enfin !* // Ce 98 I,II,III,IV ineffabilité. // Ce 102-105 I,II,III,IV envie » *échouent aussi victorieusement* aux examens – *bien peu sérieux pourtant – que doivent subir les aspirants au service civil et à nos professions... quand ils n'ont pas pris de leçons chez un professeur instruit dans les infâmes collèges de France.* // Question

10. B., « M. Louis Fréchette. Poète et maître en pédagogie », *Mi*, 12 avril 1893, p. 2 : « divise *encore* en ».

11. « [...] débordement d'anglicismes, de barbarismes, de phrases baroques, de traductions absurdes, qui envahit nos journaux et s'y étale impudemment en un baragouin sans nom » (Abner [abbé Narcisse Desgagné], « Questions de langue française », *l'Oiseau-mouche*, vol. 7, nº 20, 16 décembre 1899, p. 79). « Cet homme qui pose en censeur, qui affecte de rougir de ce qu'il appelle avec dédain le "canayen", ne saurait écrire un article de deux colonnes sans commettre cinq ou six fautes contre la langue ou contre le gros bon sens. Il n'a un peu de correction littéraire que lorsqu'il copie quelque auteur français » ([J.-P. Tardivel], « Les bêtises de M. Fréchette », *Vé*, 18 mai 1895, p. 3).

12. Expression surannée, datant d'une époque antérieure à Joseph Prudhomme. Voir R. Alexandre, *le Musée de la conversation*, p. 430.

ment retoqués[13] aux examens pour l'admission aux professions libérales, avant qu'une loi protectrice les eût mis à l'abri de cette épreuve désagréable[14].

Question de branche tout simplement.

Vous les voyez d'ici :

– Pourriez-vous nous dire quels sont les principaux fleuves de l'Espagne ?

– C'est de la géographie, ça ! c'est pas dans ma branche !

– Pourriez-vous nous dire ce qui s'est passé de plus important sous le règne d'Henri IV ?

– De l'histoire ? pas dans ma branche, Monsieur !

– Pourriez-vous nous dire à quoi est égal le carré de l'hypoténuse ?

– Pas dans ma branche !

– Pourriez-vous dire quel est l'intérêt de $100 à 6 pour cent par année ?

– Pas dans ma branche non plus.

– Pouvez-vous rédiger un reçu ?

– Non, Monsieur, c'est pas dans ma branche.

– Un billet, une traite ?

– Pas dans ma branche.

– Avez-vous étudié l'anglais ?

– Qu'est-ce que c'est que ça ? Pas dans ma branche.

– Connaissez-vous un nommé Victor Hugo ?

13. Refusés à un examen (voir H. France, *Dictionnaire de la langue verte*, Paris, Librairie du progrès, 1907, p. 372).

14. Sanctionnée le 2 avril 1890, la loi dite « des bacheliers » stipulait que tout « candidat à l'admission à l'étude des professions légale, médicale et notariale, qui est titulaire du diplôme de bachelier ès arts, bachelier ès sciences ou bachelier ès lettres à lui conféré par une université canadienne ou anglaise, est dispensé des examens exigés par la loi constituant les membres de ces professions en corporations » (A. Vachon, *Histoire du notariat canadien*, Québec, les Presses de l'Université Laval, 1962, p. 144-145).

– Oui, Monsieur, c'est un homme qui est mort sans confession[15].

– Au point de vue littéraire ?

– Au point de vue littéraire, on le cite souvent comme exemple de mauvais style[16] ; mais c'est pas dans ma branche.

– Connaissez-vous quelque grand peintre ?

– Oui, Monsieur, Raphaël.

– Et ensuite ?

– J'en connais pas d'autres, Monsieur : c'est pas dans ma branche.

– Vous pourriez peut-être nous dire ce qui caractérise les différentes espèces d'astres ?

– Des astres ?

– Oui.

– J'en connais pas, Monsieur, c'est pas dans ma branche.

15. À propos de la mort de Victor Hugo, l'abbé Baillargé avait eu cette réflexion : « Pas de prêtre au chevet. Dieu résiste aux superbes et ne donne sa grâce qu'aux humbles » (« Faits du mois », *Étu*, vol. 1, nº 5, mai 1885, p. 88). Tardivel avait lui aussi commenté l'événement : « Hugo a fait une mort affreuse : Il a conservé toute sa connaissance jusqu'à la fin, et, froidement, de propos délibéré, il a repoussé, ou laissé repousser le prêtre [le cardinal Guibert, archevêque de Paris], à l'heure suprême [...] » (« La mort d'un impie », *Vé*, 30 mai 1885, p. 2) ; il reprocha à Fréchette de plaisanter « grossièrement sur le fait que Victor Hugo [était] mort sans confession. Mourir sans confession, surtout lorsqu'on a un si grand besoin du pardon, est pourtant une chose terrible, et se prête mal au badinage » (« Barnum-Fréchette », *Vé*, 6 mai 1893, p. 2). Cette mort hantait encore les esprits en 1902 (voir [anonyme], « À propos de la mort de Hugo », *Vé*, 31 mai 1902, p. 6-7 ; P. Savard, *Jules-Paul Tardivel*, p. 425).

16. « [...] ce poète [Victor Hugo] s'abaisse de plus en plus vers la réhabilitation du laid et du faux » ; il « a écrit [...] plusieurs œuvres malsaines inspirées par le sensualisme et l'irréligion » (C. Beaudry, *Manuel d'histoire littéraire*, Joliette, Institution des sourds-muets, 2e éd., 1886, p. 94 et 106). Il « a produit beaucoup d'œuvres où les excentricités littéraires le disputent aux erreurs religieuses et sociales, souvent même aux peintures immorales » (P.-L. Lesage, *Cours théorique et pratique de style*, Montréal, 1879, p. 194-195). J. Seguin utilise des extraits de ses œuvres pour illustrer des « [p]ensées et phrases vagues et obscures » ou des « [p]hrases où l'obscurité naît de l'emploi de mots impropres, nouveaux et de l'ambiguïté » (*Principes de littérature*, t. 1, Montréal, C.-O. Beauchemin et fils, 1889, p. 103-105).

– Savez-vous la sténographie ?

– Pas dans ma branche.

– La télégraphie ?

– Pas dans ma branche.

– La clavigraphie ?

– Pas dans ma branche.

– Dessinez-vous ?

– Pas dans ma branche.

– Savez-vous enfin quelque chose pour gagner votre vie ?

– Pas dans ma branche, Monsieur !

– Qu'avez-vous donc appris au collège ?

– J'ai fait des études classiques.

Ça, c'est la branche, la vraie branche !

Dans bon nombre de nos collèges, cela consiste à apprendre le latin dans le *De Viris*[17], le grec dans les *Actes des Apôtres*[18], la littérature dans Lefranc[19], la poésie dans

17. *De viris illustribus urbis Romae a Romulo ad Augustum, ad usum sextae scholae* (1779), de l'abbé Charles-François Lhomond, attribué à un historien de la seconde moitié du IVe siècle, Sextus Aurelius Victor, et destiné aux élèves des lycées et des collèges pour l'apprentissage du latin. Première édition québécoise : 1809.

18. Ce livre du Nouveau Testament (v. 62-63), attribué à saint Luc, fut introduit dans l'apprentissage du grec à l'instigation de « l'abbé Jean-François Gaume, qui prônait en 1850–1852 la réforme chrétienne des études classiques, laquelle consistait à bannir des programmes les auteurs païens au profit des auteurs chrétiens » (C. Galarneau, *les Collèges classiques*, p. 221). Sur le gaumisme au Québec, voir T. Charland, « Un gaumiste canadien : l'abbé Alexis Pelletier », *Revue d'histoire de l'Amérique française*, vol. 1, nº 2, septembre 1947, p. 195-236 ; C. Lessard, *le Séminaire de Nicolet*, p. 222-226 ; S. Marion, *les Lettres canadiennes d'autrefois*, t. VI.

19. Émile Lefranc, *Abrégé de traité théorique et pratique de littérature* (26e éd., 1884 ; 30e éd., 1898) ; *Traité théorique et pratique de littérature*, t. I : *Style et composition* (Paris, Lyon, Victor Lecoffre, nouvelle éd. revue et corrigée, 1880, 375 p.) ; t. II : *Poétique* (Paris, Jacques Lecoffre et Cie, nouvelle éd. revue et corrigée, v. 1885, 280 p.).

M^me^ Deshoulières[20], la philosophie dans M^gr^ de Ségur[21], la comptabilité, la géographie, l'histoire, le français et l'anglais nulle part[22]. Les degrés ne se divisent pas en branches jusque-là !

Vouloir aller plus loin, c'est de la curiosité. Et l'on n'aime pas les curieux dans certains de nos collèges.

La phrase suivante – fleur typique éclose dans les parterres de notre éducation aussi canadienne que sans rivale – en fait foi. C'est un de nos savants professeurs qui parle, si l'on peut appeler cela parler :

– *Gâr lé don voir, lui ! ça sait rien, pi ça se mêle de faire des questions !*

La phrase est tout ce qu'il peut y avoir d'invraisemblable, n'est-ce pas ? Eh bien, elle est en même temps tout ce qu'il y a de plus authentique.

Ces chers professeurs, ils se sont pourtant confié la mission de conserver notre langue ! Seulement ils la conservent dans

160 I,II,III,IV part. // Les 166 I,II,III,IV foi. // C'est 168 I,II,III,IV lé *donc* voir

20. Antoinette de La Garde, vicomtesse des Houlières (1638–1694), avait cabalé contre Racine et serait la « précieuse » de la 10^e^ satire de Boileau, « Contre les femmes ».

21. M^gr^ Louis-Gaston de Ségur (1820–1881), qui bénéficia de l'amitié de Pie IX et dirigea de nombreuses œuvres de charité, fut l'auteur de plusieurs ouvrages littéraires, les uns consacrés à la défense et à la propagation des idées chrétiennes, les autres à la promotion d'un ascétisme éloigné des traditions du jansénisme et du gallicanisme. Certains de ses textes ont eu une édition québécoise : *Causeries sur le protestantisme d'aujourd'hui* (1876), *Hommage aux jeunes catholiques d'aujourd'hui* (1877), *l'Enfer* (1878), *les Ennemis des curés. Ce qu'ils sont, ce qu'ils disent* (1883). Le Cercle catholique de Québec, d'un ultramontanisme militant, en fit son président d'honneur (voir P. Savard, *Jules-Paul Tardivel*, p. 23). Diffusés au Québec par le Cabinet de lecture paroissial de Montréal, ses traités contribuèrent à répandre l'idée d'un vaste complot maçonnique contre les Canadiens français catholiques. Mais il n'était plus l'auteur au programme des classes de Philosophie : on l'avait remplacé vers 1880 par le jésuite italien Thomas-Marie Zigliara, l'un des principaux rénovateurs du thomisme.

22. Les manuels « ont été au début et jusque vers 1840 des notes de cours manuscrites, cahiers copiés par les élèves à la salle d'étude. Ensuite le manuel imprimé devient roi dans les toutes les matières durant les huit années du cours » (C. Galarneau, *op. cit.*, p. 192 ; voir aussi C. Lessard, *op. cit.*, p. 214-280).

du vinaigre, avec une légère décoction de microbes au fond du bocal.

– Mais, me dira-t-on, il y a des professeurs instruits par-ci par-là.

Certes oui, et je ne dois pas avoir besoin de faire les mêmes exceptions dans chacune de mes lettres.

Les professeurs qui ont appris quelque chose et qui savent l'enseigner sont connus, et ils gémissent comme moi sur l'état déplorable de nos collèges et la triste infériorité de notre système d'éducation.

Je ne leur reproche qu'une chose, à eux : c'est de ne pas séparer leur cause de celle de leurs confrères ; c'est de ne pas se joindre franchement aux pères de famille qui demandent des réformes ; c'est surtout de consentir à s'associer avec les Baillargés de tous les rangs et de tous les grades, qui seraient capables d'encapuchonner l'humanité, si on les laissait faire.

Oui, je sais, monsieur l'abbé, qu'en disant ce que vous m'avez forcé de dire, je fais de la peine à des hommes instruits, à de saints hommes qui ont toute ma vénération – et qui, au fond du cœur, je l'espère, ne m'en estimeront que plus – mais il y a quelque chose qui doit passer avant les affections.

C'est le devoir !

Et dans le moment, plus que jamais, le devoir s'impose.

Si, aujourd'hui, personne n'a le courage de parler, autant se résigner, soi et sa race, à l'anéantissement intellectuel et moral.

Il y a assez longtemps que la fécondité de nos femmes fait le thème de nos dithyrambes patriotiques et se charge de prouver au monde entier la supériorité de notre race ; il me semble qu'un peuple pourrait avoir quelque autre sujet de fierté, que la caractéristique qui distingue l'intéressante famille des lapins – encore plus prolifiques que nous.

---

180 I,II,III,IV exceptions *à* chacune 195 I,II,III,IV il *est* quelque 201 I,II,III,IV longtemps *qu'on vante* la fécondité de nos femmes ; il 206 IV nous <fin de IV>

Un Canadien un peu orgueilleux pourrait, à mon avis, avoir quelque autre ambition que celle des poules couveuses.

Malheureusement elle ne s'élève pas haut, l'ambition du Canayen[23].

Nous avons beau avoir des imbéciles qui proclament que nous écrivons le français comme Corneille ; nous avons beau avoir des idiots qui chantent sur tous les tons que nous parlons notre langue comme Sarah Bernhardt[24] ; nous avons beau surtout avoir des régiments d'aliénés pour écouter cela et applaudir, le bon sens perce toujours un peu, et d'instinct, nous ne

207 I,II,III orgueilleux – *si détériorée que soit l'espèce* – pourrait, *je crois* avoir

23. Ces paroles de Fréchette passèrent pour une insulte grave à l'ethnie canadienne-française : « Si elles avaient été prononcées par un [Dalton] McCarthy [député orangiste ontarien], par un [John] Charlton [autre député orangiste ontarien], ou écrites par un rédacteur du *Mail* [journal conservateur orangiste de Toronto], elles auraient soulevé un tollé général d'un bout à l'autre du pays ! Les journaux canadiens-français vont-ils laisser passer, sans protestation, cette abominable flétrissure parce que c'est un compatriote qui veut l'imprimer à toute la race ? » ([J.-P. Tardivel], « Barnum-Fréchette », *Vé*, 6 mai 1893, p. 2 ; voir aussi [anonyme], « Les épîtres de M. Fréchette », *CC*, 5 mai 1893, p. 2, et F.-A. Baillargé, « Petites études sur les œuvres d'un lauréat [...]. Deuxième étude », *BoC*, vol. 9, nº 12, 1er juin 1893, p. 185). Mais peu auparavant, s'appuyant sur des théories darwiniennes et sur l'exemple récent de la France où « le soudain changement dans les mœurs publiques, le confort, les passions politiques, les préoccupations de la vie d'affaires ont enlevé aux Françaises les qualités physiques que leurs cousines du Canada ont conservées dans la simplicité de leurs mœurs primitives », *la Libre parole* avait donné à entendre qu'avec le temps la civilisation urbaine, le féminisme, l'émancipation morale et culturelle ainsi qu'un enseignement « intense » finiraient par avoir raison du peuple canadien-français ([anonyme], « Loi inéluctable qui déplaît à la *Canada-revue* », vol. 1, nº 8, 29 avril 1893, p. 30).

24. Allusion à « cet accent parfait dont nous avons hérité de Louis XIV et que nous avons reconnu avec tant de satisfaction sur les lèvres de Sârâh Beurnhordt – cet accent superbe qui nous fait prononcer de l'*or* en *borre*, et qui nous fait rimer si richement *homard* avec *remords*, *amarre* avec *Gomorrhe* » (L. Fréchette, « À travers le dictionnaire et la grammaire », *Pat*, 26 mai 1894, p. 1). Rosine Bernard, dite Sarah Bernhardt (1844–1923), après avoir connu sur les scènes parisiennes d'éclatants succès, effectua à partir de 1880 plusieurs tournées européennes et américaines qui firent sa gloire et sa fortune. Du vivant de Fréchette, qui compta parmi ses tout premiers admirateurs canadiens-français et gagna son amitié, elle vint au Québec à cinq reprises : 23–25 décembre 1880, 6–11 avril 1891, 29 décembre 1891–2 janvier 1892, 26–29 février 1896 et 27 novembre–5 décembre 1905. Fréchette lui dédia deux poèmes : « À Sarah Bernhardt », *Pat*, 23 décembre 1880, p. 2, et « La Grande Sarah », *Mo*, 29 février 1896, p. 4 ; il lui proposa son drame *Véronica*.

pouvons nous empêcher de laisser naïvement éclater, dans quelque aveu monumental, notre infériorité désespérante.

C'est au point que, lorsqu'un des nôtres – Casault[25] – a été fait caporal dans l'armée française – caporal, vous m'entendez bien ! – on a presque crié au miracle.

D'un bout à l'autre du pays on a publié des articles intitulés : « Honneur au Canada ! » et dans lesquels on démontrait, preuves en mains, qu'un Canadien « pouvait faire son chemin tout comme un autre » !

N'est-ce pas un crime que d'abâtardir ainsi toute une nation[26] ?

Et l'on appelle cela nous éclairer !

Nous illuminer, oui !

Or ce sont les victimes de cet état de choses qui se lèvent aujourd'hui, monsieur l'abbé, et qui parlent par ma voix.

Avec une politesse de bouvier vous avez voulu engager une lutte qui ne vous était pas offerte : tenez-vous bien !

---

226 I,II,III une *race* ? // Et 230 I,II,III qui *vont parler* par ma voix ; *et elles parleront tellement fort qu'il restera quelqu'un sur le carreau, prenez-en ma parole !* // Avec 232 I,II,III engager *la* lutte ; tenez-vous

---

25. Louis-Adolphe Casault (1832–1876) s'était engagé comme volontaire dans la Légion étrangère peu après la bataille de l'Alma (20 septembre 1854) ; il fit le reste de la campagne de Crimée (1854–1855), participa à la prise de la tour Malakoff, à Sébastopol, et, plus tard, à une campagne contre les Berbères, en Kabylie. Son engagement ayant pris fin en mars 1857, il rentra au pays et publia en feuilleton ses souvenirs de Crimée et d'Algérie dans *le Courrier du Canada*, sous le titre « Trois ans dans l'armée française » (9 septembre–19 octobre 1857). C'est en Crimée qu'il fut nommé caporal des grenadiers de la Légion étrangère. Voir *Dictionnaire biographique du Canada*, t. X, p. 166 ; *Bulletin des recherches historiques*, vol. 46, n° 5, mai 1940, p. 141-142 ; *Journal de Québec*, 4 juillet 1876, p. 2.

26. « C'est ainsi que les thuriféraires de M. Fréchette se sont pâmés d'admiration et d'étonnement quand leur homme a décroché le petit prix Montyon ! Nous avons, sans doute, l'enthousiasme trop facile, au Canada ; mais M. Fréchette devrait être le dernier à parler de ce défaut national » ([J.-P. Tardivel], « Barnum-Fréchette », *Vé*, 6 mai 1893, p. 2) ; « [...] ce qu'on appelle votre couronnement [...] nous rappelle toujours l'élévation de M. Casault au rang de caporal dans l'armée française » (F.-A. Baillargé, « Petites études sur les œuvres d'un lauréat [...]. Troisième étude », *BoC*, vol. 9, n° 13, juillet-août 1893, p. 203).

Un des vôtres, un prêtre distingué de Montréal, disait hier à un médecin de mes amis :

– Cher docteur, vous avez quelque influence auprès de M. Fréchette, priez-le donc de lâcher ce pauvre Baillargé. Un poète n'a pas le cœur si cruel que cela, voyons !

– Monsieur l'abbé, vous m'étonnez, a répondu mon ami ; en êtes-vous au point de croire que Fréchette ferraille contre l'abbé Baillargé, dans le moment ? Il s'en bat l'œil[27] un peu ferme, par exemple !

– Aurait-il l'intention de s'attaquer au clergé ?

– Pas du tout ; mais si le clergé se met sous le même bonnet et prend fait et cause contre les pères de famille qui demandent une instruction plus rationnelle pour leurs enfants, il n'hésitera pas. Fréchette est un de ceux qui savent distinguer entre leur curé et le bon Dieu : il est payé pour cela de longue date. Et puis, ce n'est pas un simple individu[28] qui parle à l'heure qu'il est. C'est la poussée formidable de l'opinion publique[29] qui se

242 I,II,III exemple ! // – *Mais alors... ? – Alors, m'est avis que nous allons assister à quelque tragi-comédie qui amusera le parterre et fera son effet.* // – Aurait-il 243 I,II,III clergé ? // *Si tout* le 244 I,II,III bonnet, *c'est plus que probable.* [III : //] Fréchette 248 I,II,III date. *Ce* n'est

27. « S'en moquer. Voir une chose, entendre une proposition avec indifférence » (L. Rigaud, *Dictionnaire du jargon parisien*, Paris, Paul Ollendorff, 1878, p. 236). « [...] c'est dans la langue verte des boulevards que M. Fréchette discute la nécessité de réformer nos études ! c'est dans ce jargon de commis-voyageur et de garçon de café parisien qu'il somme nos collèges de mieux enseigner le français ! » ([J.-P. Tardivel], « Barnum-Fréchette », *Vé*, 6 mai 1893, p. 2).

28. « M. Fréchette prétend qu'il n'est pas un "simple individu". Il s'apercevra pourtant qu'il n'y a rien au monde de plus individu que lui, et aussi rien de plus simple. En effet, c'est étonnant de voir jusqu'à quel point M. Fréchette est peu *compliqué*. Il est aussi *simple* qu'était le fameux Barnum. Faire du bruit pour faire de l'argent, voilà toute l'ambition de notre *showman* canadien » (J.-P. Tardivel, *loc. cit.*).

29. Leitmotiv des réformistes : « Ceux des membres du corps ecclésiastique qui prêtent l'oreille aux bruits du dehors savent bien que l'opinion publique est en faveur d'un système d'éducation beaucoup plus progressiste et plus laïque que celui jusqu'ici en vigueur » ([anonyme], « La réforme de l'instruction publique », *le Moniteur du commerce*, vol. 24, n° 2, 19 août 1892, p. 57 ; citation du *Canadien*) ; « Nous avons derrière nous l'opinion publique dont nous sommes les mandataires et qui entend faire respecter ses porte-parole » (Duroc, « Muselez vos chiens ! », *CR*, vol. 3, n° 15, 1er octobre 1892, p. 225).

fait sentir. Devant ce courant-là, il n'y a pas d'excommunication qui tienne.

– Diable ! il devrait pourtant y avoir un moyen...

– De bâillonner l'opinion publique ?... Je vous conseille
255 d'endiguer le Saint-Laurent !...

– Le fait est, a conclu le pauvre abbé en baissant la tête, que nous n'avons pas assez de castors[30] pour cela....

À la semaine prochaine, cher médecin des âmes !

---

251 I,II,III sentir. *Il* n'y a pas d'excommunication qui tienne *à cela ! // –* Diable ! il *faudrait l'arrêter à tout prix ! – Qui ? Fréchette ?* l'opinion publique ? *l'arrêter...* Je 255 III le *St* Laurent 258 I,II,III âmes ! // LOUIS FRÉCHETTE. *// P. S. – Je remercie mes lecteurs de l'intérêt qu'ils semblent porter à notre petite discussion : mais je dois leur dire qu'il est inutile de m'écrire par centaines pour avoir la série de mes lettres (la file* <ital.> *comme on dit à l'Étudiant* <ital>*). Il faut attendre que le tout soit publié en volume. Et cela n'arrivera peut-être pas de sitôt, tant j'en ai encore long à dire. Si l'on veut s'inscrire à l'avance comme souscripteur, on n'a qu'à s'adresser à mon éditeur, M. Louis Patenaude, N° 25, rue St-Gabriel. // L. F.*

---

30. Les libéraux et les conservateurs libéraux désignèrent sous ce vocable les dissidents du régime Dansereau-Mousseau-Senécal-Chapleau, à cause du pseudonyme « Un Castor » qu'avait choisi François-Xavier-Anselme Trudel pour signer un pamphlet paru vers septembre 1882 sous le titre *le Pays, le Parti et le Grand Homme* [Adolphe Chapleau] (Montréal, Gilbert Martin). Mais les dissidents se faisant une gloire du vocable infamant et se présentant résolument comme le parti des Castors, c'est-à-dire des vrais conservateurs, leurs adversaires répliquèrent par le cri « Le castorisme, voilà l'ennemi ! », titre d'un pamphlet diffusé dans certains journaux dès novembre 1892. Définition du « castorisme » : « Parti des Castors, qui a pris naissance en 1886, et dont le programme consistait dans l'application des principes ultramontains dans la vie publique comme dans la vie privée » (N.-E. Dionne, *le Parler populaire*, p. 125). Voir [anonyme], « Les Castors », *Vé*, 16 juin 1883, p. 2 ; [A. Filiatreault], *Ruines cléricales*, p. 37-43 ; Duroc, « Vengeance », *CR*, vol. 4, n° 9, 4 mars 1893, p. 129-131 ; L.-O. David, *Souvenirs et biographies*, p. 112-113 ; P.-G. Roy, *les Mots qui restent*, t. II, p. 220-221 ; R. Rumilly, « Le groupe des Castors dans la politique canadienne », *la Patrie du dimanche*, 21 (p. 64-65) et 28 février 1937 (p. 64-65), et *HPQ*, t. IV (p. 16-123), t. V (p. 163-209) et t. VII (p. 58-59).

CINQUIÈME LETTRE

Dans le Bon combat *du 1^er^ mai 1893, l'abbé Baillargé commence à divulguer ses « Petites études sur les œuvres d'un lauréat », par lesquelles il veut « mettre à sa place ce réformateur si peu formé, cet insulteur sans vergogne, ce régenteur fringant, encombrant et par trop empanaché » et prouver que l'auteur de* la Légende d'un peuple *n'est, en définitive, qu'un plagiaire. D'autres opposants s'en prennent à la quatrième lettre, qu'ils trouvent « détestable, plus détestable encore que les précédentes » : « [...] elle constitue vraiment une provocation intolérable au public, qui demande dans les polémiques autre chose que du persiflage et des charges perpétuelles » ([anonyme], « Les épîtres de M. Fréchette », CC, 5 mai 1893). Dans le camp opposé, le 29 avril, un nouvel allié de Fréchette, Touchatout, tourne en dérision l'article que Tardivel a publié dans* la Vérité *du 22 avril (« Le français dans nos collèges », Canada-revue), tandis que, le 5 mai, un collaborateur de* l'Opinion publique, *Jean-Baptiste, ironise : « Puisque nous sommes destinés à être des politiciens ou des journaliers, des évêques ou des cordonniers, à quoi bon vouloir changer notre système d'éducation ? Est-ce que nos collèges classiques ne donnent pas l'instruction suffisante à la classe dirigeante ? Personne ne peut le contester. Est-ce que nos écoles élémentaires ne maintiennent pas dans une ignorance profonde la classe des dirigés ? C'est encore admis. »*

Montréal, 5 mai 1893.

Monsieur l'abbé,

Vous dites, dans la charmante épître provocatrice des observations que je me permets de vous soumettre depuis plus d'un mois : 5

TEXTE DE BASE : *À propos d'éducation. Lettres à M. l'abbé Baillargé du Collège de Joliette*, Montréal, Desaulniers, 1893, p. 22-27.

VARIANTES : I « À propos d'éducation. M. Fréchette à M. l'abbé Baillargé, supérieur du Collège de Joliette. Cinquième lettre », *le National*, 5 mai 1893, p. 3-4. II *La Patrie*, 6 mai 1893, p. 1.

M. Fréchette doit avoir la honte facile[1].

Je ne sais pas trop – probablement parce que je n'ai pas étudié dans la *baillargerie* – ce que c'est qu'une honte facile ou difficile ; mais je sais très bien, par exemple, ce que c'est qu'une honte profonde. Car c'est ce que j'ai éprouvé, lorsque, après avoir lu vos *Coups de crayon*, de la première à la dernière ligne, – pour voir jusqu'où les choses humiliantes vont quelquefois, – je jetai la petite immondice sur ma table en m'écriant :

« Voilà ce que peut produire, dans notre pauvre pays, sous les yeux de son évêque[2], un prêtre censé avoir fait ses classes, un professeur dans une de ces *hautes* maisons d'éducation qui ont le monopole de notre avenir et sur le compte desquelles il est absolument défendu aux pères de famille de hasarder la moindre remarque ! »

Oui, monsieur l'abbé, j'ai éprouvé ce jour-là, non pas une honte facile, mais, je le répète, une honte profonde.

Je ne savais pas alors que vous battiez monnaie en inondant, par l'intermédiaire de petits journaux malfaisants, les collèges et les couvents de votre prose infirme et de votre abominable grammaire ; car alors, pris d'une indignation plus que légitime, j'aurais publiquement signalé cet attentat contre l'intelligence de notre jeunesse, déjà si soigneusement accommodée à l'étouffée.

C'est là le point important de cette discussion, monsieur l'abbé. Il s'agit moins d'extirper une simple verrue, que de cautériser un chancre public.

Ne croyez pas que c'est votre individualité que je mets en relief depuis cinq semaines !

---

10 I,II profonde. // Car 11 I,II crayon *jusqu'à* la 16 I,II d'éducation sur 27 I,II si *habilement* accommodée

---

1. « M. Louis Fréchette et la question d'éducation », *BoC*, vol. 9, nº 7, supplément du 1er avril 1893, p. 123.

2. L'archevêque de Montréal, Mgr Édouard-Charles Fabre, ne vit jamais d'un bon œil les publications de l'abbé Baillargé : « Le jour où vous n'en publierez plus [de journaux] sera pour moi l'occasion d'un grand soulagement. Je puis en dire autant de quelques-unes de vos publications, entre autres *Coups de crayon* qui, comme vous le savez, m'avait beaucoup déplu, quand vous l'avez publié » (lettre du 30 juin 1893, citée par R. Olivier, *Vie de l'abbé* [...] *Baillairgé*, p. 74).

Non, monsieur l'abbé ; si je vous tiens si impitoyablement sur la sellette, ce n'est pas comme personnage plus ou moins avarié sous le rapport de la tête et des rognons : vous êtes là comme professeur de collège s'arrogeant la mission de parler au nom du clergé enseignant, pour insulter et essayer de bâillonner les citoyens qui se permettent de demander qu'on n'abrutisse pas leurs enfants sous prétexte de les instruire.

Vous êtes là non pas comme tête de Turc sur laquelle je me plairais à frapper, monsieur l'abbé ; mais comme un argument vivant pour démontrer que les collèges où l'on enseigne ou laisse enseigner ainsi la langue du pays ont besoin d'une réforme immédiate et radicale.

Qu'est-ce que cela me fait, à moi, que vous maltraitiez la grammaire comme l'abbé Castonguay, et que vous écriviez en style de *statut refondu* ? Je m'en moque avec une profondeur d'indifférence qui vous étonnerait.

Mais que vous infectiez de votre ignorance pyramidale non seulement le Collège de Joliette, mais encore les autres maisons d'éducation du pays à beaux deniers comptants, comprenez-vous que c'est chose différente ?

Si les prêtres des autres collèges vous permettent de répandre ainsi vos productions malsaines parmi les enfants qu'ils se sont chargés d'instruire, alors il devient du devoir de tout honnête homme de se lever et de parler ! Il faut mettre fin à de pareils abus.

Un prêtre n'est tenu d'être ni un savant ni un écrivain ; mais s'il ignore les éléments de sa langue, qu'il ne se charge pas de l'enseigner !

Surtout qu'on ne lui permette pas de propager ses inepties, sous prétexte d'éducation, parmi notre pauvre jeunesse sans défense, déjà trop prédisposée à croire le prêtre aussi infaillible en syntaxe qu'il l'est en politique.

---

35 I,II comme *paroissien* plus 42 I,II me *plais* à 46 I,II fait à moi que 46 I,II vous *écriviez comme dix hospices et que vous* maltraitiez la grammaire comme *vingt-cinq asiles* ? Je 50 I,II vous *infestiez* de 57 I,II parler ! // Il

Si je n'ai plus le droit de réclamer pour la politique, j'ai au moins celui de protester au nom de la syntaxe.

Et pour cela, je vais me permettre, monsieur l'abbé, de présenter *l'Étudiant* à mes lecteurs.

Qu'on se couvre !

L'Étudiant est une petite revue rédigée par un savant professeur qui signe « F.-A. Baillargé, Ptre », publiée sous le toit aussi classique que sacré du Collège de Joliette, et répandue, dit-on, à grand renfort de réclame ecclésiastique, dans plusieurs autres, sinon dans tous les autres collèges et séminaires de la province.

Cette revue a la prétention d'être un foyer de science classique à l'usage de la jeunesse studieuse et chrétienne.

C'est bien cela, n'est-ce pas ?

Eh bien, je n'ai que deux numéros[3] de *l'Étudiant* sous la main, monsieur l'abbé ; et, en attendant que je fasse admirer les beautés des autres productions que vous mettez si libéralement au service des petits malheureux confiés à vos soins, nous allons, si vous le voulez bien, parcourir une page ou deux de ces intéressants spécimens du journalisme alimenté aux sources mêmes de ces profondes études classiques que les laïques n'ont pas le droit de critiquer.

Nous ne chercherons pas longtemps, vous allez voir !

1re page, 1re ligne :

C'est naturellement vous-même, monsieur l'abbé, qui avez la parole ;

Notre *course de santé* est terminée[4].

Moi, je sais ce que c'est qu'une course de chevaux et même qu'une course de cocher ; mais si le lecteur veut apprendre ce qui s'entend par une *course de santé*, il lui faudra s'adresser chez vous, monsieur l'abbé, qui en êtes l'inventeur, et qui sans doute

3. Ceux d'octobre et de décembre 1889.

4. « De retour », *Étu*, vol. 5, nº 11, décembre 1889, p. 199 ; c'est Fréchette qui souligne.

ne livrez ce secret que sur demande accompagnée de quelques *centins*[5], comme vous dites, pour vos bonnes œuvres.

2e ligne :

Le 30 octobre, nous avons *laissé* Liverpool[6].

Comment, monsieur l'abbé, vous n'avez pas emporté Liverpool avec vous !... C'est dommage, vous auriez peut-être pu faire des Canayens de tout ce monde-là... Monsieur l'abbé, si vous ne savez pas la différence qu'il y a entre *quitter* et *laisser*, comment pouvez-vous l'enseigner ? Et ceux qui la connaissent, comment peuvent-ils vous permettre d'induire ainsi en erreur les élèves que l'on confie à leurs soins pour les faire instruire ? Comprenez-vous que c'est là le point ?

Va pour deux lignes ! et continuons, même page :

J'ai eu, en ce jour, l'extrême honneur d'être reçu *en audience* par S.S. Léon XIII[7].

100-103 I,II Liverpool. » // *Allons donc*, monsieur l'abbé, *voudriez-vous donner à entendre que vous êtes de force à emporter* Liverpool avec vous ? C'est *difficile à croire, malgré tout le respect dû à la parole d'un oint du Seigneur. En tout cas, vous avez bien fait de ne pas vous embarrasser de ça dans le voyage, monsieur l'abbé. C'est là que vous n'auriez pas eu de chance pour faire tchèquer vot' satchel* <ital. : trois mots> ! // *Donc, vous l'avez laissé à sa place ce bon Liverpool, et ma foi tant mieux ! Vous* auriez pu faire des Canayens de tout ce monde-là, *éduquer leurs enfants dans les vrais principes... // Et, suivant moi, nous sommes assez nombreux déjà !* // Monsieur 105 I,II l'enseigner ? // Et 107 I,II instruire ? // Comprenez-vous 109 I,II lignes ! // *Continuons*, même

5. La traduction du mot *cent* resta longtemps problématique. Il y eut des partisans du mot *centin* (voir Canadien-Français, « Cent, centin et sou », *Étu*, v. 4, nº 10, octobre 1888, p. 145, et P.-G. Roy, « Guerre à l'anglicisme », *Étu*, vol. 6, nº 6, juin 1890, p. 110) et des partisans du mot *sou* : ainsi, dans son *Glossaire franco-canadien* (Québec, A. Côté et Cie, 1880, p. 37), Oscar Dunn proposa de faire comme les Français des États-Unis et d'appeler « *sou* le *Cent* américain ou canadien ». Fréchette était de cet avis : « [...] c'est un tort pour nous de créer des mots, quand nous avons l'équivalent dans la langue française. [...] Que ceux qui veulent parler canayen disent *centin*. Ceux qui voudront parler français diront *un sou*. C'est aussi simple que cela » (Cyprien, « Chronique », *Pat*, 10 janvier 1885, p. 1). Il déplorait que Lusignan ait adopté le mot *centin* (« Par-ci, par-là », *Pat*, 23 janvier 1885, p. 1). « Pourquoi donc ce mot canayen à tournure bâtarde [*centin*], quand nous avons le bon vieux mot *sou*, le *sou* de nos pères, toujours populaire et toujours vivace en France ? » (« À travers le dictionnaire et la grammaire », *Pat*, 7 octobre 1893, p. 1).

6. « De retour », *op. cit.*, p. 199 ; c'est Fréchette qui souligne.

7. « Extraits de "Mon journal de voyage" », *Étu*, vol. 5, nº 11, décembre 1889, p. 199 ; c'est Fréchette qui souligne.

Mais comment diable vouliez-vous donc être reçu ? On dit en audience *privée* ou en audience *publique*, suivant le cas, monsieur l'abbé ; on ne dit jamais *en audience* tout court, à moins qu'on ne signale en même temps le nombre des personnes reçues. C'est parler comme un homme qui ne connaît ni la valeur ni l'étymologie des mots.

Allons plus loin ; même page toujours :

Mon père, G.-F. Baillargé, *député-ministre* des Travaux publics[8]...

Buies, Lusignan, Legendre, criez fort dans les journaux contre l'anglicisme[9] ; il y aura toujours quelque bon professeur de collège infaillible qui enseignera à ses élèves à traduire *deputy minister* par *député-ministre*. Et cela pour créer de nouveau en France – ou chez ceux qui ignorent le canayen – les quiproquos qui ont, il y a deux ans, à Paris, failli faire passer Mgr Labelle pour un menteur[10] !

Comment corriger le langage de notre jeunesse, quand ce sont les professeurs mêmes qu'il faudrait d'abord instruire ?

---

117 I,II mots. // *Continuons. Même* page 123 I,II cela *pourra* créer

8. *Loc. cit.* ; c'est Fréchette qui souligne. George-Frédéric Baillairgé (1824–1909), sous-ministre des Travaux publics du Canada (1879–1891), publia de nombreux ouvrages spécialisés (économie, histoire, géographie), ainsi qu'une généalogie de sa famille et des familles alliées. Voir R. Olivier, *op. cit.*, p. 160.

9. Arthur Buies (1840–1901) réunit en brochure ses articles sur la langue française au Canada, sous le titre *Anglicismes et canadianismes* (Québec, C. Darveau, 1888). De même, Alphonse Lusignan (1843–1892) publia *Fautes à corriger. Une chaque jour* (Québec, C. Darveau, 1890) et Napoléon Legendre (1841–1907) *la Langue française au Canada* (Québec, C. Darveau, 1890). Signalons en outre la chronique « Guerre à l'anglicisme » de Pierre-Georges Roy, parue dans *l'Étudiant* (mai 1890–septembre 1892).

10. Antoine Labelle (1834–1891), curé de Saint-Jérôme-de-Terrebonne (1868) et protonotaire apostolique (1889), fut considéré comme l'apôtre de la colonisation dans le nord des Laurentides et surnommé « le Roi du Nord » (région de Saint-Jérôme à Mont-Laurier). Alors qu'il était sous-ministre de l'Agriculture et de la Colonisation sous l'autorité directe du Premier ministre Mercier, qui s'était réservé la direction de ce ministère, il effectua un voyage en France et en Italie (9 janvier–15 septembre 1890) pour promouvoir les politiques ministérielles. La traduction fautive de *deputy minister* en *député-ministre* suscita alors la confusion : des journalistes français crurent qu'il était « *ministre* d'Agriculture, élu *député* pour le *canton* de *Saint-Jérôme* » (L. Fréchette, lettre-préface de la brochure de Lusignan, *Fautes à corriger*, p. xvi). L'abbé Labelle tira parfois parti de cette confusion : « [...] ma qualité de ministre donne du crédit à Mercier qui est beaucoup estimé par le pape » (lettre de Paris « à mon cher Sylvestre », 28 mai 1890, ANQ, fonds Honoré Mercier).

Et comme ces derniers croient tout savoir, parbleu... et qu'on ne saurait insinuer qu'ils peuvent ignorer quelque chose, sans recevoir sur le coco le contenu de quelque sale ustensile, que voulez-vous y faire ?

Suivons la même page toujours :

> Les appartements de Léon XIII sont à l'étage le plus élevé du Vatican et *donnant vue* sur la place Saint-Pierre[11].

Vous voudrez bien dire à vos élèves, cher monsieur le professeur, que *donnant vue* n'est pas français dans ce sens-là ! C'est *ayant vue* qu'il faut dire, ce qui est bien différent.

> Mgr della Volpe m'introduit finalement dans un modeste *appartement* contigu, je crois, au cabinet de travail du Pape[12].

Y a-t-il un dictionnaire de la langue française dans votre collège, monsieur l'abbé ? S'il y en a un, ouvrez-le donc, et vous verrez ce que veut dire le mot *appartement*, dont on s'évertue depuis quinze ans à donner la définition dans les journaux laïques.

> Craignant de fatiguer Sa Sainteté, je me contente ensuite de dire, sans déployer les autres cartes, que la 2e est *une relative* à l'Église anglicane[13]...

Qu'est-ce que c'est qu'*une relative* ? Mystère !

> Il était chagrin de ne pouvoir se rendre au désir d'*un chacun* de ses enfants[14].

---

130 I,II ne *peut* insinuer 132 I,II faire ? // *Continuons. La* même 138 I,II dire, *c'est* bien 140 I,II Pape. » // *Après ça, on criera contre les journalistes qui gâtent la langue. On ferait mieux de crier contre ceux qui la leur ont enseignée.* // Y

---

11. « Extraits de "Mon journal de voyage" », *op. cit.*, p. 199 ; c'est Fréchette qui souligne.

12. *Loc. cit.* ; c'est Fréchette qui souligne. Mgr Francesco Salesio della Volpe, l'un des quatre prélats palatins, était alors maître de chambre du pape, chargé de tout ce qui concernait le service des audiences (voir A. Battandier, *Annuaire pontifical catholique. Année 1900*, Paris, Maison de la bonne presse, p. 406).

13. *Ibid.*, p. 200 ; c'est Fréchette qui souligne. Par l'entremise de son fils, George-Frédéric Baillairgé avait fait parvenir au pape trois cartes, représentant respectivement le Canada, l'état de l'Église catholique du Québec et celui de l'Église anglicane.

14. *Loc. cit.* ; c'est Fréchette qui souligne.

Faites assavoir à vos élèves, monsieur l'abbé, qu'un mécréant de Montréal, qui ne respecte rien, prétend qu'*un chacun* ne se dit plus que par plaisanterie. Ce n'est pas ma faute, mais c'est comme ça.

Enfin, monsieur l'abbé, lâchez donc une bonne fois le mot *piastre* ; l'Académie donne le mot *dollar* comme vocable français pour désigner la pièce de cinq francs américaine. La *piastre* est une monnaie espagnole ou turque[15].

Et coetera.

Et tout cela dans un seul petit feuillet de revue grande comme la main[16] !... Une revue publiée dans le but d'instruire la jeunesse !

Je ne m'arrêterai pas à relever tous les anglicismes, toutes les incorrections et toutes les absurdités de langage dont regorgent les pages qui viennent à la suite ; il faudrait presque tout citer.

Je saute d'emblée à la dernière, pour relever une phrase qui n'est pas une perle ordinaire, mais tout un écrin à elle seule :

> Une plainte amère s'échappe de sa plume en songeant à tout le temps que nous avons perdu, et cela devant la marée montante d'antagonistes qui nous exploitent et qui convoitent de plus en plus une terre achetée par le sang de nos ancêtres[17].

Quel coup d'œil que cette *plainte amère* qui *s'échappe d'une plume*, et qui se met tout de suite *à songer*, en face d'une *marée d'antagonistes*, pendant que *le sang* de nos ancêtres *achète des terres* !

---

157 I,II piastre, *puisque* l'Académie 159 I,II turque, *etc., etc.* // Et 165 I,II langage *qui pullulent dans* les pages suivantes ; il

---

15. Le coût des cartes était d'« un millier de piastres » (*ibid.*, p. 199). Benjamin Sulte ne conseillait pas l'emploi du mot *dollar*, corruption américaine du mot allemand *thaler* : « Outre qu'il est bon de ne parler qu'une langue à la fois, je ne vois pas quel plaisir on éprouve à emprunter aux étrangers des termes qui ne valent pas les nôtres » (« Piastre », *Étu*, vol. 3, nº 10, octobre 1887, p. 154).

16. En 1889, le format de *l'Étudiant* était de 15,5 centimètres sur 22.

17. « Bibliographie », *Étu*, vol. 5, nº 11, décembre 1889, p. 206 : « terre *si péniblement* achetée ». Il s'agit de la recension d'un ouvrage d'A. Buies, *l'Outaouais supérieur* (Québec, C. Darveau, 1889, 309 p.).

Enfoncé, « le char de l'État qui navigue sur un volcan[18] » !

Voyons, cher abbé, on ne vous a donc jamais enseigné ce que c'est que la concordance des figures en rhétorique ! Vous n'avez donc jamais appris seulement la valeur des mots ! À votre place, moi, je ne me tuerais pas à défendre ceux qui m'auraient enseigné la langue française de cette façon.

Mais ce n'est pas tout : ouvrons l'autre numéro de la petite gazette classique, et cueillons au hasard (avec un *s*, monsieur l'abbé, un *s* aussi *indigne* que *ridicule*).

> Les Madrilènes sont particuliers sur la toilette ; haut col, *cravatte* (avec deux *tt*) de soie avec *épinglette*, *poignets saillants* avec boutons[19].

Ah ! voilà une observation importante, monsieur l'abbé, puisque c'est la seule que vous ayez faite à Madrid ! Ce que c'est que de voyager en dilettante !

Comme ces Madrilènes sont particuliers en effet ! Dire qu'ils portent des boutons à leur chemise ! car ce que vous appelez des *poignets* (*saillants*, on ne sait trop pourquoi) doivent être des poignets de chemise ou des *manchettes* ; et porter des boutons à ses poignets de chemise ou à ses manchettes, c'est en effet assez original pour attirer l'attention des étrangers !

Seulement un Français peu éclairé se demanderait sans doute ce que peut bien être cette *épinglette* que des gens si particuliers portent à leur *cravatte* (avec deux *tt*, puisque vous y tenez).

Mais les Français n'ont pas l'avantage de comprendre le canayen qu'on enseigne au Collège de Joliette.

Il n'en faut guère plus long, monsieur l'abbé, pour nous faire entrevoir, ce me semble, la raison pour laquelle nos évê-

178 I volcan ! » // *Mais*, cher II volcan ! » // *Mais mon* cher 183 I,II façon. // *Ce* n'est 199 I,II éclairé *pourrait* se *demander* ce 206 I,II laquelle *les* évêques

18. Catachrèses de Joseph Prudhomme, personnage d'une comédie en cinq actes d'H. Monnier et G. Vaez, *Grandeur et décadence de M. Joseph Prudhomme*, présentée à l'Odéon le 23 novembre 1852 (voir R. Alexandre, *le Musée de la conversation*, p. 83-84).

19. « Correspondance européenne », *Étu*, vol. 5, n° 9, octobre 1889, p. 168 ; c'est Fréchette qui souligne.

ques s'opposent en bloc à ce que les professeurs ecclésiastiques subissent des examens avant d'entrer dans le professorat[20].

Par exemple, je me demande pourquoi on en ferait subir aux autres maîtres d'école.

Quant à être confits dans l'ignorance, j'aimerais qu'on me montrât ce que nous avons à gagner à ce que le chaudron soit plus ou moins bénit !

Mais vous n'êtes pas le seul, monsieur l'abbé, à fournir ces charmants exemples de style destinés à ankyloser l'imagination des nobles espoirs du peuple qui doit un jour régénérer l'Amérique du Nord[21].

211 I,II l'ignorance, *je ne vois guère* ce

20. Le 17 mai 1893, treize des vingt et un membres présents à la séance du Conseil de l'Instruction publique (onze évêques et deux laïcs) rejetèrent la proposition que Rodrigue Masson, appuyé par François Langelier, y présentait pour la deuxième fois (la première le fut à la séance du 27 septembre 1892), réclamant de toute personne devant « enseigner dans une école académique, modèle ou élémentaire, subventionnée par le gouvernement » qu'elle soit « pourvue d'un brevet de capacité correspondant au degré du cours dans lequel elle est appelée à enseigner » (P. de Cazes, « Comité catholique du Conseil de l'Instruction publique », *Étu*, vol. 8, nº 10, octobre 1892, p. 162-163 ; voir Appendice III, p. 1268-1269). Ce vote suscita de vives réactions : voir [J.-P. Tardivel], « Au Conseil de l'Instruction publique », *Vé*, 27 mai 1893, p. 2 ; Duroc, « L'éducation à Québec. Le clergé et les laïques », *CR*, vol. 4, nº 21, 27 mai 1893, p. 321-323 ; J.-P. Tardivel, « La question scolaire », *Vé*, 3 juin 1893, p. 3 ; Magister, « L'éducation », *CR*, vol. 4, nº 22, 3 juin 1893, p. 339-341, et 17 juin 1893, p. 371-372 ; T. Chapais, chroniques du *Courrier du Canada* (12-21 juin) reprises en brochure sous le titre *les Congrégations enseignantes et le brevet de capacité* (Québec, Léger Brousseau, 1893). Une troisième tentative, le 25 mai 1894, puis une quatrième, le 11 septembre 1895, n'obtinrent pas plus de succès. Sur cette question, voir P. Boucher de La Bruère, *le Conseil de l'Instruction publique et le Comité catholique*, Montréal, Le Devoir, 1918, p. 160-172 ; Z. Lacasse, *Dans le camp ennemi*, p. 80 et 158-159 ; Duroc, « La motion Masson », *CR*, vol. 4, nº 32, 12 août 1893, p. 498-499.

21. « Ce qui est certain, c'est que le peuple canadien-français a une mission spéciale à remplir : la conduite de Dieu sur nous, dans le passé, en fait preuve. Cette mission spéciale, c'est de propager la foi dans l'Amérique du Nord » (F.-A. B[aillargé], « L'avenir du Canada », *Étu*, vol. 6, nº 8, octobre 1890, p. 133-134) ; « Nous avons une mission à remplir en Amérique. La connaissance de l'anglais nous facilitera cette mission. Nous avons la supériorité de l'intelligence. Cette supériorité sied mal avec l'ignorance d'une langue qui s'impose chez nous » (« Questions d'instruction et d'éducation », *BoC*, vol. 9, nº 4, 15 février 1893, p. 57).

Vous avez des collaborateurs en prose et en vers qui ne sont pas de votre force, mais dont quelques-uns ne manquent pas non plus de titres à la gloire.

J'en veux citer un – pour le *fun*[22].

C'est un poète, celui-là, un vrai modèle à mettre sous les yeux des jeunes générations canadiennes, pour remplacer Victor Hugo et Lamartine, qui, comme on le sait, ne peuvent que fausser l'intelligence et faire perdre le goût de la saine littérature.

Je reproduis tout au long, persuadé que les lecteurs qui ont lu ce que j'ai cité de vous peuvent subir cette épreuve sans trop grave danger d'aliénation mentale :

Salut ! noble Reine,
Notre Souveraine,
Mère de pitié, dont le cœur
S'émeut tant des maux du pécheur ;

Douce vie où l'âme
Peut espérer son but,
Et suave flamme
Du saint amour : salut !

Notre voix s'élève
Pour réclamer votre secours :
Faibles enfants d'Ève
Nous comptons sur votre *concours*.

223 I,II des *potaches*, pour 228 I,II cette *reproduction* sans 229 I,II mentale : // SALVE REGINA, ETC. // Salut

22. Au tout début de la polémique, Fréchette informa ses lecteurs qu'il y avait « du *fun* à l'horizon » ([anonyme], « M. l'abbé Baillargé » *Pat*, 3 avril 1893, p. 1). Dans sa riposte, l'abbé Baillargé reprit maintes fois ce terme (« M. Fréchette et la question d'éducation », *BoC*, vol. 9, nº 9, 20 avril 1893, p. 145, 149, 150), imité par Amicus (« M. Louis Fréchette. "Républicain, c'est-à-dire deux fois publicain" », *CrM*, vol. 1, nº 5, 13 juin 1893, p. 18 ; « M. Fréchette. Poète et médecin », *ibid.*, vol. 1, nº 17, 24 juillet 1893, p. 67-68). Enfin, sous la signature de « Le Fun », parut dans *le Bon combat* un poème sarcastique sur Fréchette (« Premier essai d'un jeune poète », vol. 9, nº 13, juillet-août 1893, p. 221).

Concours pour *aide*, voilà une impropriété de terme que le pauvre diable d'auteur n'a certainement pas apportée de chez lui quand il était tout petit : il a dû apprendre cela au collège.

Vers vous nous soupirons
Dans nos vives alarmes ;
Nous gémissons et nous pleurons :
Cette vallée, hélas !
Étant celle des larmes
Nous en versons jusqu'au trépas.

Ô cœur si doux,
Ô puissante avocate !
Exemptez-nous,
Malgré notre conduite ingrate,
Du divin courroux.

Exempter pour *préserver*, voilà encore une chose que l'auteur n'a pas apportée de naissance !

Cœur généreux
Que le ciel nous accorde,
Tournez les yeux
Comme votre miséricorde
Vers les malheureux.

Et Jésus, fruit *adorable*
Qui nous fut destiné,
Et qui de vous, Vierge ADORABLE (*une rime riche !*),
Nous est né,
Faites qu'après cette vie
Hors d'exil désormais,
Il s'offre à notre âme ravie
À jamais !

Ô clémence !
Cœur immense !
Tant doté
De bonté !

Ô pieuse et douce Marie
Du Très-Haut la Fille chérie !
Amen[23].

23. N. B., « *Salve Regina*, etc. », *Étu*, vol. 5, nº 9, octobre 1889, p. 161-162 ; c'est Fréchette qui souligne.

Et cette élucubration de triple imbécile, publiée par l'autorité et sous les auspices d'un collège qui prétend enseigner la littérature, est immédiatement suivie – ne croyez pas que je badine ! – d'un article sur l'« Utilité des vers latins[24] » !

Ce serait à se tenir les côtes, s'il n'était si triste de voir ainsi une partie de notre jeunesse enfouie à son insu sous cette couche de crétinisme à quintuple pression !

Si la connaissance de la prosodie latine est avantageuse à qui veut savoir le latin, la connaissance de la prosodie française ne serait-elle pas aussi de quelque utilité à qui veut savoir le français ?

Or la prosodie française est partout répudiée et bannie dans nos collèges. Quand on y tolère quelques récalcitrances, c'est miracle[25].

N'est-il pas *ridicule* et même *indigne* de voir nos enfants, la tête bourrée de dactyles, de spondées et d'anapestes, nous parler de la pénultième et de l'antépénultième, sans pouvoir nous dire ce que c'est qu'une césure et qu'un hémistiche français !...

Où trouver, parmi nos prêtres, nos avocats, nos médecins, nos notaires, ceux qui sont en état de distinguer si un alexandrin est correct ou non ?

278 I,II élucubration *d'idiot*, publiée 283 I,II jeunesse *inconsciemment* enfouie 284 I,II pression ! // *Oui*, la 285 I,II est *utile* à 286 I,II latin ; *mais* la 286 I,II française *doit être* aussi 295 I,II français... // *Tous les jours, on entend des* prêtres, *des* avocats, *des* médecins *nous demander : « Ce vers-ci est-il correct ? Y a-t-il des fautes dans ceux-ci ? etc. ». Comme si un homme qui a fait un cours de Belles-Lettres ne devrait pas rougir d'ignorer ce que c'est qu'un alexandrin correct ? // Que voulez-vous, si on ne lui a pas enseigné, que diable ! // Et on ne le lui a pas enseigné... parce qu'on ne le savait pas. // Ce* n'est pas la « vraie branche », *paraît-il ! //* Et l'on

24. M. H. B., « Utilité des vers latins », *Étu*, vol. 5, nº 9, octobre 1889, p. 162-163 ; huitième article d'une série (décembre 1888–octobre 1890). En 1887, dans la même revue, le même auteur avait publié une série d'articles en faveur du grec.

25. À Nicolet, « comme dans tous les autres collèges du pays, il était de tradition [...] de défendre comme un crime aux élèves la perpétration d'un seul vers français ». Mais le directeur du collège, l'abbé Thomas Caron, permit à Fréchette « de rythmer en français », au lieu « de s'ankyloser l'imagination à charpenter des vers latins » (L. Fréchette, « La maison hantée », *Contes*, t. II, Montréal, Fides, « Nénuphar », [1976], p. 72-73). Voir C. Lessard, *le Séminaire de Nicolet*, p. 229-230.

Et n'est-ce pas là une partie importante des belles-lettres ?

Mais il paraît que ce n'est pas dans la « vraie branche[26] ».

Et l'on viendra encore nous bassiner en disant qu'on donne tout cela à bon marché !

Il ne manquerait plus que de nous le faire payer cher !...

À la semaine prochaine, monsieur l'abbé !

303 I,II cher !... // *La semaine prochaine, monsieur l'abbé, je dirai un mot du Couvent* <ital.> *dont on vient de me signaler un numéro très remarquable. // On y verra que, si vous êtes plein de sollicitude pour nos petits garçons, vous ne négligez pas non plus l'intérêt de nos petites filles. // C'est du soigné, je ne dis que ça ! //* À la semaine prochaine *donc*, monsieur l'abbé ! // LOUIS FRÉCHETTE.

26. Entendons : les études classiques (voir *supra*, p. 328, l. 154).

SIXIÈME LETTRE

Après la parution de la cinquième lettre, les adversaires de Fréchette redoublent d'activité : on ne voit dans la troisième lettre qu'« incohérence d'idées », « faiblesse de preuves », « trivialité de style » (Patrice, « M. Fréchette au gîte », CC, 10 mai 1893) et dans la quatrième qu'« un vrai gâchis [...], un mélange de vulgarités, d'incongruités, de vantardises et d'irrévérences qu'on pourrait, sans exagération, qualifier de quasi-impiété » ([J.-P. Tardivel], « Barnum-Fréchette », Vé, 6 mai 1893). On affirme qu'un « grand nom de poète, accolé à une sottise de prosateur, peut quelquefois suffire à dépasser le bon goût en littérature [:] il ne reste que l'engueulade de halle qui fait rigoler et pouffer tout ce qu'il y a de plus distingué dans la voyoucratie » ([anonyme], « Choses et autres », le Nord, 11 mai 1893) ; on souhaite que Fréchette « ne descend[e] pas au rang de simple écrivassier » (Francis, « À M. L. Fréchette. Noblesse oblige », le Nord, 11 mai 1893, p. 2), d'autant qu'à l'encontre de l'abbé Baillargé, il « ne sait point penser, il est un écrivailleur en fait d'idées » (Oculus, « M. L. Fréchette et M. l'abbé F.-A. Baillargé », le Spectateur, 12 mai 1893). Enfin, un collaborateur du Courrier du Canada – probablement Thomas Chapais – estime que si les lettres du poète sont si « longues et de digestion difficile », c'est qu'il est payé à la ligne, tandis que si l'abbé Baillargé ne réplique pas, c'est que « défense venant de haut lieu a été faite au bouillant abbé de prendre part à cette polémique » (« La question Fréchette-Baillargé. Seul dans la lice », 12 mai 1893). Selon Canada-revue, c'est parce que la querelle est devenue « trop personnelle » (« trop générale », rectifie la revue) que Mgr Fabre a ordonné à l'abbé Baillargé de cesser de polémiquer avec Fréchette ([anonyme], « Un journal américain [...] », 6 mai 1893).

Montréal, 12 mai 1893.

Monsieur l'abbé,

J'ai connu plusieurs fins-fins dans ma vie, mais j'en ai rarement rencontré comme celui qui m'honore, à votre acquit, de ses attentions dans *le Courrier du Canada*[1].

Ce fin-fin est à croquer.

Pour prouver qu'on enseigne parfaitement le français dans nos collèges, il se morfond à démontrer que je ne l'ai jamais appris moi-même[2] !

Guibollard[3] fait des petits, à ce qu'il paraît.

Et moi qui n'osais pas me citer comme exemple !

Voilà une partie de ma démonstration faite, tant mieux ! Vous voudrez bien offrir mes remerciements au fin-fin, n'est-ce pas ?

Depuis notre dernière entrevue, monsieur l'abbé, j'ai reçu quatre lettres de prêtres[4]. Je ne parle pas des lettres anonymes

TEXTE DE BASE : *À propos d'éducation. Lettres à M. l'abbé Baillargé du Collège de Joliette*, Montréal, Desaulniers, 1893, p. 28-34.

VARIANTES : I « À propos d'éducation. M. Fréchette à M. l'abbé Baillargé du Collège de Joliette. Sixième lettre », *le National*, 12 mai 1893, p. 3-4. II *La Patrie*, 13 mai 1893, p. 1.

3 I,II vie *sans vous compter – ou en vous comptant, si vous aimez mieux, cela m'est d'une indifférence tout à fait laïque* – mais j'en ai rarement rencontré *de la force de* celui 5 I,II attentions *au* Courrier 6 I,II fin-fin-*là* est 10 I,II paraît. // *Un confrère, monsieur l'abbé, un confrère !* // Et 16 I,II prêtres, *je* ne

1. A. B., « Les oublis d'un critique », *CC*, 17 avril 1893, p. 2.

2. Après avoir analysé le style et les images des sonnets de la partie « Année canadienne » des *Oiseaux de neige*, A. B. conclut : « Si les professeurs de nos collèges veulent se venger de M. Fréchette, que chaque jour ils lisent à leurs élèves un des mois de leur critique : si leur enseignement a été vraiment efficace, la vengeance sera complète » (*loc. cit.*).

3. « Syn. pop. de Jocrisse, de Calino. Niais, imbécile » (*LVS*, t. III, p. 908). Voir *supra*, p. 307, n. 31.

4. Aucune de ces lettres n'a été retrouvée. À propos de la chronique « À travers le dictionnaire et la grammaire » (*la Patrie*, 8 juillet 1893–15 janvier 1896), William Chapman prétendit « que les trois quarts et demi des questions adressées au maître d'école de la rue Sherbrooke, [étaient] écrites de la propre main du *lauréat* » (*le Lauréat*, p. 246).

qui sentent leur encens à quinze pieds à la ronde ; celles-là, malgré leur caractère évidemment sacré, n'ont pas le privilège de troubler le mien, qui à l'endroit de toutes les lâchetés – cléricales ou laïques – est d'une impartialité on ne peut plus profane.

Or, sur ces quatre lettres, il y en a une qui dit ceci en substance :

« Merci, Monsieur ; vous faites une bonne œuvre. Les conservateurs ne veulent pas parler parce qu'ils ont des sympathies à ménager, les libéraux parce qu'ils ont à se tenir en garde contre les préjugés sans cesse soulevés contre eux, les prêtres – ceux qui comprennent – sont condamnés à un mutisme encore plus absolu que les autres, parce que... parce qu'ils sont prêtres tout simplement. J'applaudis à votre courage, et j'aime à vous dire que vous avez plus d'adhérents dans le clergé que vous ne pensez. Plusieurs prêtres sont las de toujours porter le fardeau de l'ignorance et des fautes de leurs confrères, sans pouvoir dégager leur responsabilité. »

Très bien ! voilà le langage d'un homme, au moins !

Ce sont ceux-là, monsieur l'abbé, ce sont les prêtres de cette trempe qui soutiennent l'édifice ébranlé du pouvoir ecclésiastique dans le pays. Lorsqu'il ne restera plus que des Baillargés et certains autres personnages qu'il est inutile de nommer, vous m'en direz des nouvelles !

Quant aux trois autres lettres, elles peuvent se résumer à ceci :

« Vous touchez à l'Église. »

« Vous n'avez pas le droit de critiquer les prêtres : ils ne relèvent point de l'opinion publique ; les mandements de nos évêques le disent. »

« Vous êtes catholique pourtant... »

« Vous devez beaucoup au clergé... » Etc.

Ainsi, monsieur l'abbé, en vous touchant, je touche à l'Église !

---

26 I,II ont *des préjugés à combattre*, les prêtres 27 I,II prêtres, ceux qui comprennent, sont 35 I,II bien ! *Voilà* le 50 I,II l'Église. // Je

Je vous avouerai que cette prétention me rend tant soit peu perplexe. Je sais bien que vous êtes, ou tout au moins que vous vous croyez l'ornement du sacerdoce, le pilier du sanctuaire, le boulevard des vrais principes, et l'organe attitré du clergé dans notre pays ; mais vous n'êtes pas l'Église à vous tout seul. Et d'ailleurs il me semble que l'Église ne se recrute pas dans le clergé exclusivement.

Quand j'étais petit, on m'a enseigné au catéchisme que l'Église, c'est « la communion des fidèles unis entre eux par le lien d'une même foi, la participation aux mêmes sacrements et la soumission au même pasteur légitime[5] ».

Or, comme vous n'avez pas changé cela depuis, à ma connaissance, monsieur l'abbé, il me semble que, dans ces conditions-là, j'en suis, moi aussi, de l'Église ! En sorte que, quand vous me sautez au collet, vous attaquez autant l'Église, que moi quand je vous gifle un peu pour me débarrasser.

J'y mets peut-être un peu moins d'ardeur cléricale, voilà tout.

« Les prêtres ne relèvent point de l'opinion publique : les mandements sont là qui le disent[6]. »

Entendons-nous bien, d'abord. Si vous parlez du prêtre comme prêtre, c'est-à-dire en autant qu'il s'agit de ses actes de prêtre, je suis avec vous.

69 I,II publique ; les 72 II en *tant* qu'il

5. « Qu'est-ce que l'Église catholique ? C'est la société des fidèles unis entre eux par la profession d'une même foi, par la participation aux mêmes sacrements et par la soumission aux mêmes pasteurs légitimes » (*le Petit catéchisme du diocèse de Québec*, Montréal, Jones, 1836, p. 23). L'édition de 1852 remplaça « aux mêmes pasteurs légitimes » par : « à un même chef visible, qui est le pape » (*le Petit catéchisme de Québec publié avec l'approbation et par l'ordre du 1er concile provincial*, Montréal, Beauchemin, p. 25).

6. « En tout ce qui regarde la piété, la morale et la discipline, ils [les clercs] ne relèvent aucunement de l'opinion des hommes, et n'ont pas de leçons à recevoir de ceux dont Dieu les a constitués les juges et les pasteurs » (« Lettre pastorale de NN. SS. les archevêques et évêques des provinces ecclésiastiques de Québec, de Montréal et d'Ottawa, sur les devoirs des catholiques en face des accusations dont le clergé est l'objet à la suite d'un scandale récemment arrivé à Montréal [29 septembre 1892] », *Mandements* [...] *des évêques de Québec*, nouvelle série, t. III, p. 306-307 ; *SRQ*, vol. 5, nº 9, 29 octobre 1892, p. 99).

Mais si vous voulez dire que le prêtre, parce qu'il est prêtre, ne relève *en rien* de l'opinion publique, c'est une autre affaire, une tout autre affaire !

Si c'est là ce qu'on prétend, écoutez, monsieur l'abbé, et pesez bien mes paroles comme je les pèse moi-même. Qu'on n'essaie point d'imposer une pareille doctrine à notre époque, même dans notre pays ! On ne fera plus de dupes. Cela créera peut-être quelques papelards de plus par-ci par-là, mais fera surgir à coup sûr des révoltés à toutes les portes.

C'est un catholique, et un catholique sincère qui vous dit cela !

Quand on mettrait – je ne cherche pas à réveiller inutilement des souvenirs humiliants, mais je prends ce qui me tombe sous la main de plus propice à illustrer ma pensée – quand, dis-je, on mettrait dix soutanes sur le dos de l'abbé Guihot, on ne me le ferait pas plus respecter pour cela ; et s'il avait le toupet de venir frapper à ma porte, fût-il en chasuble et en étole, je n'irais pas demander la permission de Monseigneur pour le recevoir sans plus de cérémonie qu'un laïque de son espèce... s'il en existe.

N'en voilà-t-il pas des immunités[7] !...

Monsieur l'abbé, le pape lui-même relève de l'opinion publique, en tout ce qui ne concerne pas les dogmes et la discipline de l'Église.

En fait de science, en fait de moralité, en fait d'orthographe, en fait d'éducation, il peut être la plus haute autorité du monde, si l'on veut, mais il relève de l'opinion publique.

En d'autres termes, le prêtre qui se fait corrupteur d'âmes et d'intelligences est responsable de ses actes comme un autre

85 I,II réveiller des 102 I,II comme *tout* autre citoyen, et – n'en déplaise à *l'illuminé (ordinaire) de la Vérité* <ital.> – les

7. Allusion à la série d'articles de Romanus sur les « Immunités ecclésiastiques », parus dans *l'Étudiant* (mars 1892–novembre 1892), puis dans *le Bon combat* (1er février–15 mars 1893).

citoyen, et – n'en déplaise à toute la gent *à quat' pattes*[8] ou à genoux – les fautes de français commises par des prêtres sont aussi bien des fautes que si elles étaient l'œuvre du plus insignifiant des laïques[9].

Pour ma part, – et c'est là une manière de voir qui se propage terriblement, monsieur l'abbé, – quand j'entendrai un bachelier dire que Louis XIV a été fait prisonnier à la bataille de Pavie, ou que Charles VIII a été tué au siège de La Rochelle[10], le susdit bachelier aura beau plaider que son professeur d'histoire était un prêtre, je ne me gênerai pas le moins du monde pour le classer dans mes papiers parmi les ignorants, en dépit de tous les mandements de la création.

« Vous êtes catholique, pourtant... »

Cette trouvaille !... Eh ! mais, parce qu'on est catholique, est-ce une raison pour être plus gobe-mouche que les autres ?

Saint Louis disait à Joinville qu'il ambitionnait le renom de prud'homme, mais n'avait aucune envie d'être pris pour béguin[11]. Je pense comme saint Louis.

104 I,II sont *tout* aussi 106 I,II laïques – *de M. Tardivel, par exemple.* // Pour 110 I,II Pavie, *et* que

8. « Alors, à quat' pattes, les Canayens ? » Boutade par laquelle le député de Laval, Aldéric Ouimet, président du caucus des conservateurs fédéraux canadiens-français du Québec, avait accueilli, vers le 20 février 1884, le ministre Hector Langevin, qui venait l'inviter au nom du Premier ministre John A. Macdonald à cesser toute dissidence en rapport avec le projet de construction du chemin de fer du Nord par le Pacifique Canadien (voir *HPQ*, t. IV, p. 134). La formule et ses dérivés : *à quat' pattisme, à quat' pattissement, s'à-quat'-pattiser* (voir N.-E. Dionne, *le Parler populaire*, p. 31) servaient à caractériser l'attitude des hommes politiques canadiens-français qui, dans leurs rapports avec le gouvernement central, ne s'adonnaient à des velléités de révolte que pour retirer par la suite plus de faveurs encore du pouvoir (voir [anonyme], « À quat' pattes les Canayens ! », *Pat*, 28 novembre 1893, p. 1) ; en somme, « une sujétion dégradante, déshonorante, soit vis-à-vis l'une des races du Dominion, soit vis-à-vis les pouvoirs établis » (S. Clapin, *Dictionnaire*, p. 19-20).

9. Comme Fréchette le visait en toutes lettres dans *le National*, Tardivel répliqua : « M. Fréchette aurait pu arrondir sa phrase en ajoutant que les plagiats sont toujours des méfaits littéraires quand bien même ils ont pour auteur le plus outrecuidant des poètes – M. Fréchette, par exemple » (« Guihot-Fréchette », *Vé*, 20 mai 1893, p. 2-3).

10. C'est François Ier qui fut fait prisonnier à la bataille de Pavie (1525). Quant à Charles VIII, il mourut en 1498 des suites d'un banal accident (dates du siège de La Rochelle : 4 août 1627–28 octobre 1628).

11. Allusion à ce passage du *Livre des saintes paroles et des bons faits de notre saint roi Louis* (achevé en 1309), par le chroniqueur français Jean, sire de Join-

Oui, je suis catholique, mais je n'ai pas le gosier mieux construit pour avaler des couleuvres que si j'étais protestant ou libre penseur !

C'est encore là des grâces d'état qui manquent à ma personnalité aussi *indigne* que *ridicule.*

Pour moi, le prêtre à l'autel, au confessionnal, c'est-à-dire dans le strict exercice de son ministère, c'est le prêtre[12]. Et je suis prêt à lui accorder, comme tel, tous les privilèges qui s'attachent à ses fonctions, en même temps que mon profond respect, s'il s'en montre digne.

Mais quand il enseigne, il devient maître d'école, et responsable aux citoyens comme les autres maîtres d'école.

S'il est incompétent, s'il ne sait rien surtout, au large ! Qu'on en mette un autre à sa place ! C'est aussi simple que cela.

L'évêque de Peoria, cité par M. l'abbé Rouleau, le distingué principal de l'École normale de Québec, a dit quelque part :

> Une bonne religieuse n'est pas par le fait même une *bonne institutrice.* Comme les hommes faibles ayant l'autorité font plus de

122 I,II protestant ! // C'est 127 I,II Et, *comme tel,* je 128 I,II accorder tous 134 I,II place. // C'est 138 II fait une

ville (v. 1224–1317) : « Quand le roi était de bonne humeur, il me disait : "Sénéchal, dites-moi pourquoi l'honnête homme vaut mieux que le béguin ?" Alors commençait la controverse avec maître Robert [de Sorbon]. Lorsque nous avions bien disputé, il rendait sa sentence en ces termes : "Maître Robert, je voudrais bien avoir renom de prud'homme, pourvu que je le fusse, et que tout le reste vous demeurât, car prud'homme est si grande et si bonne chose que le mot même, à le prononcer, emplit la bouche" » (D. O'Connell et J. Le Goff, *les Propos de saint Louis,* Paris, Gallimard, 1974, p. 152-153). « [...] les béguins étaient des hommes qui se soumettaient à une vie conventuelle sans avoir prononcé de vœux. Ces communautés prospéraient dans la basse vallée du Rhin, la Hollande et la Belgique » (*ibid.*, p. 152, note).

12. Première formulation explicite de l'axiome « Chacun son milieu », visant l'exclusion des prêtres de toute activité politique et même socio-culturelle. D'après le père Lacasse, la « diabolique doctrine » selon laquelle « le clergé s'est toujours trop immiscé dans les affaires qui ne le regardent pas », ce sont les « francissons » (les anticléricaux français immigrés après la Commune) qui « ont surtout à cœur de la répandre » (*Dans le camp ennemi,* p. 26). Voir aussi Liberté, « Le clergé et la politique », *CR,* vol. 3, nº 26, 17 décembre 1892, p. 404 ; [anonyme], « La fin d'une légende », *le National,* 3 mars 1893, p. 3.

mal que les méchants, de même rien n'est si *pernicieux* dans une institutrice que l'*incompétence*[13].

Eh bien, ce que Mgr Spalding dit des religieuses, on peut le dire des prêtres – même des prêtres instruits. Et cette pensée, le savant prélat la développe comme suit :

> L'éducation est devenue une science, et l'enseignement un art qui ne peut être exercé d'une manière intelligente que par ceux qui sont tout à fait versés dans cette science...
>
> Il nous est permis d'espérer que nous sommes tout près du jour où l'on considérera comme *criminel* le fait de confier des enfants à ceux qui ignorent la science et l'art de les instruire[14]...
>
> Il y a des hommes avec lesquels il suffit de venir en contact intime pour recevoir une éducation de première classe, et il y a des universités *où l'on peut passer des années et n'en rapporter qu'une stupidité* ACQUISE, *pire et plus irrémédiable que le caractère naturel*[15]...

Oui, monsieur, je ne me lasserai pas de le répéter, on a trop habitué notre population à croire que le prêtre est doué de la science infuse et de la compétence universelle[16].

Le prêtre – vous devriez savoir au moins cela, monsieur l'abbé – ne connaît que ce qu'il a appris, comme les autres

---

143 I,II prêtres – *et* même 150 I,II de *l'éducation...* // Il 155 I,II Oui, je

---

13. John Lancaster Spalding (1840–1916), évêque de Peoria, Illinois (1876–1908), est l'auteur d'un article sur les écoles normales catholiques paru dans le *Catholic World* et dans le *New York Catholic News* du 6 avril 1890, repris dans l'appendice d'une brochure de l'abbé Thomas-Grégoire Rouleau (1851–1928), principal de l'école normale Laval, *Notice sur l'École normale Laval de Québec pour l'Exposition de Chicago*, Québec, L. Brousseau, 1893, p. 40 : « une *institution* que ». Les passages retenus par Fréchette, *Canada-revue* venait tout juste de les reproduire, avec des félicitations à l'adresse de l'abbé Rouleau, « dont les vues sont certainement plus larges et plus pratiques que celles de beaucoup de ses confrères » (Magister, « Le professorat », vol. 4, nº 8, 6 mai 1893, p. 283). D'autres périodiques citèrent largement les propos de l'évêque américain : *l'Électeur* (26 avril 1893), *l'Union libérale* (29 avril 1893) et *l'Enseignement primaire* (1er mai 1893).

14. *Ibid.*, p. 32 : « confier *les* enfants [...] l'art de *l'éducation* ».

15. *Ibid.*, p. 36 ; c'est Fréchette qui souligne.

16. « Nous avons fait de notre clergé une classe supérieure à toutes les autres classes : nous l'avons élevé, même aux yeux des ignorants, jusqu'à la presque divinité. Il s'est beaucoup aidé lui-même à monter sur ces hauteurs, d'où il plane en dieu de l'Olympe sur les humbles mortels. Notre clergé a usé et abusé de tout » (Le Vengeur, « Notre clergé », *CR*, vol. 3, nº 12, 10 septembre 1892, p. 180-181).

hommes ; et, dans l'ordre temporel, il n'est pas nécessairement mieux doué que le commun des mortels.

En sorte que, moi comme un autre, j'ai le droit, le droit absolu, remarquez-le bien, de penser et d'agir à ma guise sur les questions libres[17], sans avoir à en rendre compte au clergé, et même de différer largement d'opinion avec vous, ce dont j'abuse en particulier sur le point suivant, monsieur l'abbé :

Vous prétendez, comme prêtre, jouir de privilèges à part dans la société, ayant mission de régler exclusivement tout ce qui concerne l'éducation de nos enfants, pouvant vous servir des lois et des tribunaux du pays pour satisfaire vos rancunes, mais vous réservant de récuser ces mêmes lois et ces mêmes tribunaux, le jour où l'on voudrait les invoquer contre vous ; et enfin réclamant l'irresponsabilité absolue du sacerdoce devant l'État, même pour vos confrères sacrilèges et corrupteurs.

Eh bien, voilà des principes infiniment trop moyenâgeux pour notre temps, monsieur l'abbé. Ces choses-là ne s'avalent plus comme autrefois.

La vraie religion n'enseigne rien de tel ; les prêtres instruits et irréprochables n'ont jamais songé à s'arroger d'aussi exorbitantes prérogatives ; et ce ne sera pas les mandements[18], si

173 H l'irresponsabilité du // La

176 I,H l'abbé. *Ça* ne *s'avale* plus, *ces choses là.*

17. « Quand il s'agit de questions laissées aux disputes des hommes, chacun est libre de se former une opinion et de l'exprimer, car ces discussions sont souvent une occasion de rechercher et de faire connaître la vérité. [...] À l'Église seule appartient l'enseignement de ce qui concerne la Révélation divine et la Rédemption. En dehors de ces matières, il reste un champ immense ouvert à l'activité humaine et aux recherches du génie : ce sont les matières qui n'ont pas de connexion nécessaire avec la doctrine de la foi et des mœurs chrétiennes, ou sur lesquelles l'Église, n'usant point de son autorité, laisse aux savants toute la liberté de leurs jugements » (Mgr Taschereau, « Mandement [du 7 octobre 1888] promulguant une encyclique du souverain pontife sur la liberté humaine [*Libertas*, 20 juin 1888] », dans *Mandements* [...] *des évêques de Québec*, nouvelle série, t. III, p. 32).

18. « L'Église [...] a ses chefs légitimement constitués, comme la famille et la société civile. Ce que sont ces chefs, leur nom, leurs talents, leurs qualités, peu importe ; ils sont aux yeux de la foi les dépositaires de l'autorité de Dieu même et les lieutenants de Jésus-Christ. [...] Ce sont les évêques que le Saint-Esprit a établis pour la [l'Église] régir ; ce n'est pas aux fidèles, quelque catholiques qu'ils soient ou se prétendent, à leur tracer une ligne de conduite, encore

respectables que je les considère, qui m'empêcheront de différer d'opinion avec vous là-dessus !

Si vous êtes ignorant comme une carpe et grossier comme un pain d'orge, vous aurez beau me dire : « Pardon, je suis prêtre », je vous répondrai : « Vous n'en êtes que plus coupable ; car si vous êtes prêtre, vous devez avoir eu l'occasion de vous instruire, et quant au savoir-vivre, vous êtes, par devoir d'état, tenu de donner au moins l'exemple de la douceur et de la mansuétude. »

Un de mes correspondants ajoute que « je dois beaucoup au clergé ».

Certes, oui, je dois beaucoup au clergé. Ce n'est pas moi qui le contesterai.

Je lui dois toutes sortes de choses, au clergé : bien des choses que la reconnaissance me fait un devoir de me rappeler ; et aussi, bien des choses que le précepte chrétien me recommande d'oublier.

Mais, dans un cas comme dans l'autre, monsieur l'abbé, je fais, moi, la part du clergé et celle du prêtre. Je n'agis pas comme mes révérends contradicteurs, qui se sentent tous atteints par les petits traits d'amitié que ma gratitude vous décoche.

Voyons, parce que j'ai rencontré de saints prêtres bien payés[19] qui se sont voués à mon instruction du mieux qu'ils

195 I,II rappeler ; *mais,* aussi 196 I,II me *commande* d'oublier 203 I,II prêtres qui

moins à les juger et à les censurer. [...] Si vous avez des sujets de mécontentements et de plaintes, si vous croyez de l'intérêt général de signaler des désordres et des abus, faites-le, c'est votre devoir, mais toujours devant le tribunal de l'autorité compétente, vous gardant d'écouter la voix du ressentiment, de la colère ou de l'intérêt. À Nous ensuite de juger, de condamner ou d'absoudre » (« Lettre pastorale de NN. SS. les archevêques et évêques des provinces ecclésiatiques de Québec, de Montréal et d'Ottawa, sur les devoirs des catholiques en face des accusations dont le clergé est l'objet à la suite d'un scandale récemment arrivé à Montréal [29 septembre 1892] », dans *Mandements* [...] *des évêques de Québec,* nouvelle série, t. III, p. 306-307).

19. Allusion à la campagne anticléricale de l'été et de l'automne précédents contre « les millions » du clergé, à qui la dîme permet la construction d'églises « immenses » et de presbytères « gigantesques » ([A. Filiatreault], *Ruines cléricales,* p. 72) ; voir aussi L.-Z. Joncas, « Bien payés », *Év,* 5 septembre 1892, p. 2.

ont pu, dois-je renoncer au droit ou plutôt manquer au devoir qu'a tout citoyen de s'occuper des questions qui intéressent le plus l'avenir de son pays ?

Parce que ce sont des prêtres qui m'ont enseigné [une] partie de ce que je sais, dois-je nécessairement trouver que vous faites œuvre pie en répandant vos bordées d'anglicismes et vos paragraphes de charbonnier dans tous les collèges et les couvents de la province ?

Parce que de vrais prêtres à l'esprit droit et au noble cœur m'ont honoré, encouragé et vivifié de leur généreuse et loyale affection, s'ensuit-il que je doive baiser la férule dont, sans la moindre provocation ni l'ombre d'un prétexte, vous essayez de me cingler les épaules ?

Tenez, monsieur l'abbé, on s'étonne quelquefois de ce que le peuple se sente porté à tenir tout le clergé plus ou moins solidaire des écarts commis par un de ses membres.

Si le peuple subit cette impression, à qui la faute ?

La faute en est aux prêtres, qui comme masse font toujours cause à part dans leurs relations avec les laïques.

La faute en est à ces prêtres qui, à la nouvelle d'un différend entre un laïque et un de leurs confrères, se rangent, immédiatement et à l'aveugle, du côté de celui-ci, sans s'occuper de savoir s'ils ne prennent point, par là, fait et cause pour la persécution contre le bon droit.

La faute en est à ces prêtres qui ne veulent jamais admettre la turpitude d'un des leurs, quand même elle leur crèverait les yeux, et qui, du haut de la chaire, traitent de *calomniateurs* et de *lâches*[20] les citoyens qui sont assez jaloux de leur honneur et de la moralité publique pour mettre les familles en garde contre les agissements des loups déguisés.

213 II au *cœur noble* m'ont 223 I,II part avec 224 I,II est *aux* prêtres 229 I,II est *aux* prêtres

20. Allusion au sermon du père Adélard Langevin, oblat d'Ottawa, le dimanche 18 septembre 1892, à la chapelle des frères du Mont-Saint-Louis (voir Junius, « Judas ! », *CR*, vol. 3, nº 14, 24 septembre 1892, p. 210).

La faute en est à ces prêtres qui ne manquent jamais de faire la plus détestable des réputations à tout avocat[21] qui aura eu l'audace de poursuivre un des leurs devant les cours de justice, et surtout de le faire punir.

La faute en est à ces prêtres qui, en ce moment même, disent : « Fréchette en veut au clergé ! » parce que je n'approuve pas aveuglément notre système d'éducation collégiale, et que je ne baisse pas la tête – comme j'étais forcé de le faire à l'époque où l'on pouvait tenir un parti politique solidaire de mes actes – devant les insultes d'un jeune matamore qui n'a que sa soutane pour le recommander à la considération publique !

La faute enfin en est à ceux qui se mettent d'eux-mêmes sous les gouttières (sous les *dégouttières*, comme on dit au collège).

Mais, si vous êtes prêtre, monsieur l'abbé, ce n'est pas ma faute ; et si vous m'avez empoigné brutalement et sans raison, ce n'est pas ma faute non plus.

Je suis plein de respect pour les prêtres en général, mais pas au point de me laisser écorcher par l'un d'eux pour le plaisir de me sentir les omoplates labourées par des griffes bénites.

Quant à notre système d'enseignement, si je l'attaque, ce n'est pas parce que nous le devons aux prêtres ; c'est d'abord parce que vous m'y avez forcé, et ensuite parce qu'il est mauvais, notre système. Ce que je m'engage à démontrer jusqu'à la plus complète évidence.

Mais, que dis-je, n'êtes-vous pas vous-même, monsieur l'abbé, un de ceux qui travaillent le plus à établir dans l'esprit public cette solidarité que le clergé repousse avec tant d'énergie le jour où elle devient lourde à porter ?

---

235 I,II est *aux* prêtres 239 I,II est *aux* prêtres 245 I,II pour *se* recommander 256 I,II à *votre* système 258 I,II mauvais, *votre* système

21. Parmi les ennemis « déclarés » de l'Église, le père Lacasse fustigea ceux qui poursuivent un évêque devant un tribunal civil et notamment l'avocat qui se charge d'« une telle cause » (*Dans le camp ennemi*, p. 12), en l'occurrence Horace Saint-Louis, avocat de la poursuite dans la cause de *Canada-revue* contre l'archevêque de Montréal.

Une fois, j'écris une pièce de vers à mon ami M. Mercier[22] : c'est détestable !

Le lendemain j'en écris une autre à Mgr le chanoine Boucher[23] : c'est un chef-d'œuvre !

L'une s'adressait à un misérable laïque, l'autre à un membre du clergé, voilà tout ; et c'en était assez[24].

Plus que cela, un ami me passe le numéro d'octobre de votre *Étudiant*, et qu'est-ce que j'y trouve ? Plus de quatre pages

22. « À l'honorable M. Mercier à l'occasion du cinquantième anniversaire de sa naissance (Impromptu humoristique) », *l'Électeur*, 20 octobre 1890, p. 1. Honoré Mercier (1840–1894), après avoir rompu avec le Parti conservateur dont il répudiait le projet de fédération (1866), fut le secrétaire du premier Parti national (1872) et devint député libéral à la Chambre des communes pour le comté de Rouville (1872–1874) ; optant ensuite pour la politique provinciale, il devint député libéral, puis national (après 1885, date à laquelle il fonda le second Parti national), de Saint-Hyacinthe (1879–1890) et de Bonaventure (1890–1891, 1892–1894) ; Premier ministre du Québec en 1887, il fut destitué de ses fonctions par le lieutenant-gouverneur Auguste-Réal Angers, le 16 décembre 1891, traduit en justice puis acquitté, le 4 novembre 1892, d'une grave accusation de malversations.

23. « Stances au très révérend chanoine Boucher, archiprêtre et curé de Louiseville, lues, le 6 août 1890, au banquet du soixantième anniversaire de son ordination », *le Canada français*, vol. 3, nº 9, septembre 1890, p. 587-590. Joachim Boucher (1804–1897) fut curé de Louiseville (1856–1890) et chanoine honoraire de la cathédrale de Trois-Rivières et de Lorette, en Italie (1878).

24. « Puisque nous en sommes à Monsieur Fréchette, nous tenons à noter que nous ne lui pardonnons guère la pièce de vers qu'il a faite à l'occasion du cinquantenaire d'âge de l'hon. H. Mercier. Ce genre n'a pas l'air de lui convenir. Il y a là des choses d'un goût douteux et des vers épicuriens qui ne font pas honneur à l'auteur. Nous aimons à croire que c'est l'improvisation hâtive qui a joué ce mauvais tour à l'auteur de *la Légende d'un peuple*. Nous n'aurions rien dit si ces vers n'avaient pas reçu une si grande publicité. Quant à sa pièce de vers à l'occasion des noces d'or de M. le curé Boucher, nous tiendrons un langage différent. C'est une des plus jolies choses qui soient sorties d'une tête canadienne-française, et qui ferait grand honneur à n'importe quelle plume. Nous citerions cette pièce en entier si nous avions quelque peu plus d'espace. Nous en conseillons fortement la lecture » (« Bibliographie [...], *les Hommes du jour* », *Étu*, vol. 7, nº 3, mars 1891, p. 46-47 ; F.-A. Baillargé, *la Littérature*, p. 313-314). En guise d'appui à Fréchette, *le Monde* reproduisit ces éloges ([anonyme], « Fréchette-Baillargé », 19 juin 1893, p. 4) que l'abbé Baillargé dénonça pourtant quand il présenta le poème d'hommage au chanoine Boucher comme le plagiat d'un poème de Chapman (« Petites études sur les œuvres d'un lauréat [...]. Troisième étude », *BoC*, vol. 9, nº 13, juillet-août 1893, p. 208-210).

sur l'affaire Guihot. C'est intitulé : « Cité du bien, cité du mal[25] ».

Pas besoin de se demander dans quelle de ces deux cités se trouvent respectivement placés le clergé et les laïques aussi *indignes* que *ridicules*.

Citons quelques lignes :

Le clergé canadien vient de subir une tempête, *enfant légitime de la cité du mal*.

Quel sera le jugement de l'histoire ?

Haine, vengeance, têtes sans cervelle[26] !

La libre pensée, mère de la *haine contre tout ce qui tient à Dieu* (ce qui tient à Dieu c'est Guihot naturellement !), existe quelque peu dans notre jeune pays.

Nos petits *libres penseurs* (ne faut-il pas être libre penseur en effet ?) ont donc parlé avec colère et surtout avec le zèle emphatique de l'*hypocrisie*. Ces messieurs ont usé largement de la peinture noire en vente chez *Dame Calomnie* (style *joliettensia* !).

Quelques-uns ont eu maille à partir avec certains curés (les misérables !) ; ils ont subi des défaites, ils *se vengent*[27].

Oui, et vont même jusqu'à déranger un saint homme dans ses dévotions ! Est-ce tolérable ?

Une seconde catégorie dans le débat qui nous occupe (une catégorie dans un débat ! quel débat ? on n'a jamais pu savoir) ce sont les gens *qui n'ont pas bien digéré*[28].

Quand j'aurai parlé de vos *Coups de crayon*, monsieur l'abbé, le public saura jusqu'à quel point ces questions de digestion vous remuent profondément, et jusqu'à quel invraisemblable degré elles touchent de près à vos plus nobles facultés.

Les symptômes de dyspepsie sont peut-être moins prononcés au *Canadien* et au *Canada*, mais il y a complication chez eux, bien

276 I,II laïques. // Citons 300 I,II elles *influent sur* vos

25. « Les événements récents, la presse et l'histoire », *Étu*, vol. 8, n° 10, octobre 1892, p. 143-147. « Cité du bien, cité du mal » est le premier sous-titre de l'article (p. 143).

26. *Loc. cit.* : « *Haine – Vengeance – Têtes* sans cervelle » (c'est le deuxième sous-titre de l'article) ; le point d'exclamation est un ajout de Fréchette.

27. *Loc. cit.* ; c'est Fréchette qui souligne.

28. *Ibid.*, p. 144 : « savoir) *comprend les rancuniers :* ce sont *des* gens ».

qu'ils ne paraissent pas avoir conscience de leur état ; ces messieurs, dans tous les cas, préfèrent pour leur œuvre de régénération les *caustiques* aux *pilules*[29]...

Toujours la même préoccupation. Vous étiez né pour être vétérinaire ou garçon d'hôpital, monsieur l'abbé !

Le propre du caustique est d'arriver à la destruction du mal en produisant tout d'abord l'effet de la brûlure (je sais ça !). Il y a des caustiques plus actifs, comme la pierre à *cautère* ; on la trouve *davantage* au *Canada*[30].

Davantage est ici pour *en plus grande quantité*, c'est du *joliettensia*, le français en honneur dans la baillargerie ! Ne pas faire attention.

Les caustiques moins violents, comme la *pierre infernale*, par exemple, se trouvent en abondance au *Canadien*[31]...

L'Étendard s'est fait à Montréal le défenseur du clergé ; cette bonne action *lui portera bonheur*[32].

---

29. *Loc. cit.* : « état. *Ces* messieurs » ; c'est Fréchette qui souligne. *Le Canadien* (Québec, 22 novembre 1806–4 décembre 1891 ; Montréal, 7 décembre 1891–11 février 1893) : d'un libéralisme modéré à l'origine, ce quotidien, fondé par Pierre Bédard, se montra par la suite sympathique au Parti national de 1872 et hostile aux ultramontains ; devenu l'organe du Parti conservateur, il combattit Adolphe Chapleau, puis il s'opposa à Honoré Mercier, dont le nouveau Parti national nouait trop de liens à son gré avec les Castors ; transféré à Montréal par Israël Tarte, il devint l'organe officieux de la tendance opportuniste du Parti libéral. *Le Canada*, journal conservateur de langue française d'Ottawa passé sous contrôle libéral en 1891, appuya la même tendance en mai-juin 1893 ; il eut pour rédacteur un libre penseur, Oscar McDonnell.

30. *Ibid.*, p. 144-145 ; c'est Fréchette qui souligne « davantage ».

31. *Ibid.*, p. 145.

32. *Ibid.*, p. 146 : « portera *sans doute* bonheur ». *L'Étendard* (Montréal, 1er mai 1883–20 mars 1893), quotidien fondé par François-Xavier-Anselme Trudel en dépit de l'opposition de l'archevêque de Montréal, Mgr Fabre, et de l'évêque de Saint-Hyacinthe, Mgr Moreau, vécut en grande partie grâce aux contributions financières de nombreux membres du clergé. D'un ultramontanisme assujetti à la conjoncture politique, il s'opposa aux conservateurs libéraux (Alfred Mousseau, Adolphe Chapleau et Louis-Adélard Sénécal), prit résolument la défense de Louis Riel, brava l'opinion de Mgr Taschereau et de la plupart des évêques du Québec dans l'affaire de l'Université Laval, mais devint l'allié des libéraux nationaux et même de *la Patrie* dans l'affaire des biens des jésuites. Vers la fin de sa carrière, toutefois, il combattit farouchement Mercier. Dans une lettre du 8 octobre 1886 au fondateur du journal, l'abbé Alexis Pelletier, ultramontain notoire, exprimait toute son amertume de voir *l'Étendard* devenu « le plus funeste dissolvant [...] du parti du bien » (cité par J. Barnard, *Mémoires Chapais*, t. II, p. 344).

Sans doute, monsieur l'abbé, sans doute ; aussi la sainte feuille est-elle allée chercher sa récompense là-haut, parmi ceux dont le royaume n'est pas de ce monde[33]...

Mais ne badinons plus, et faisons un petit retour sur vous-même, monsieur l'abbé. Écoutez bien !

Voici un individu – dépositaire des dignités sacerdotales et institué *ex cathedra* gardien de la foi et de la morale dans la paroisse Saint-Jacques de Montréal – qui donne le spectacle d'un scandale à déconcerter l'imagination du marquis de Sade[34].

D'un autre côté, voilà un prêtre aussi, du même diocèse, revêtu des mêmes dignités, chargé en outre de diriger la jeunesse, et qui, comme journaliste, a l'occasion et même le devoir de se prononcer.

Il prend la plume, que va-t-il faire ?

Il va s'indigner sans doute ; il va dénoncer, foudroyer le misérable souillé de crimes qui a perverti les âmes, abusé de toutes les choses saintes, et déplorablement compromis le clergé et la religion...

Ah bien, oui !... Va-t'en voir s'ils viennent !... Pas un seul mot de blâme ! pas un soupir de regret ! cela humilierait le *corps*. Pas même un mouvement de surprise indignée !

Mais les laïques, en revanche, les misérables laïques qui ont eu la bassesse de se sentir blessés dans l'honneur de l'un d'eux,

---

319 I,II doute ; *mais* la sainte feuille est allée 329 I,II côté, *voici* un *autre* prêtre du 337 I,II religion ? // *Pas du tout !* Pas 340 I,II corps. // Mais

---

33. *Jean*, XVIII, 36. Allusion à la disparition récente de *l'Étendard*.

34. À propos des textes attribués à l'abbé Guihot, Aristide Filiatreault avait naguère accusé l'abbé Scott d'avoir voulu « excuser, sinon [...] justifier, une corruption en soutane comme on n'en a jamais vu de semblable depuis les jours du marquis de Sade ! » (« *Fair Play* », *CR*, vol. 3, nº 14, 24 septembre 1892, p. 212). Plus récemment, un article de *la Libre parole* avait soutenu que les « lettres » de l'abbé Guihot n'étaient pas l'œuvre d'un esprit sain : « Louis XVI et plus tard Napoléon Ier firent enfermer le marquis de Sade en qualité d'aliéné et il est probable que le malheureux qui a écrit ces lignes eût été envoyé, lui aussi, à l'asile de Longue-Pointe, s'il [s']était présenté à Montréal après la découverte de ses écrits sadesques » ([anonyme], « Procès scandaleux », vol. 1, nº 1, 11 mars 1893, p. 2).

les pères de famille qui ont songé un instant aux incroyables dangers auxquels sont parfois exposés l'honneur et l'âme de leurs enfants, tous ceux qui ont parlé enfin... le saint prêtre n'a pas d'expressions assez méprisantes pour dire à chacun d'eux :

> On vous a fait, seigneur,
> En vous croquant beaucoup d'honneur[35] !
> Chut ! taisez-vous, libre penseur !

Voilà la morale transcendante qu'on répand dans nos collèges. C'est du propre, n'est-ce pas ?

Ne croyez-vous pas, monsieur l'abbé, que voilà une plaie sociale bonne à cautériser aussi ?

Mais assez pour aujourd'hui, noble vengeur de la religion outragée.

Je vous salue avec autant de sincérité que de compassion.

À la semaine prochaine.

---

354 I,II sociale *qu'il serait bon de* cautériser aussi ? // Mais *je m'aperçois qu'après avoir promis de dire un mot de votre Couvent* <ital.>, *je me vois arrêté par le manque d'espace. // Eh bien tant pis ;* à la semaine prochaine ! // Je vous salue *monsieur l'abbé,* avec autant de sincérité que de compassion. // LOUIS FRÉCHETTE. // *P. S. – Dites donc à M. Thomas Chapais de me ménager. Lui qui a déjà éreinté Victor Hugo n'a pas besoin d'assommer un simple poétereau de mon espèce pour se faire une réputation. En voilà encore un qui gâte votre affaire, monsieur l'abbé. M. Chapais est un de ceux qui s'apitoient le plus sur notre éducation collégiale, parce qu'il est intelligent et qu'il étudie ; mais M. Chapais qui parle et M. Chapais qui écrit, c'est Jean qui pleure et Jean qui rit. // L. F.*

35. Les deux premiers vers reprennent, en les modifiant, les v. 37 et 38 de la fable de La Fontaine, « Les animaux malades de la peste » (VII, 1) : « [...] Vous leur fîtes, seigneur, / En les croquant, beaucoup d'honneur. »

SEPTIÈME LETTRE

Le 15 mai 1893, alors que l'Événement *regrette que la polémique « tourne à l'acrimonie et aux personnalités » ([anonyme], « Regrettable »),* le Canada *fait valoir que « M. Fréchette ne prend pas particulièrement à partie M. l'abbé Baillargé, mais saisit l'occasion que lui fournit celui-ci pour faire voir les nombreuses et importantes améliorations que l'on doit apporter au système d'éducation en vogue au Bas-Canada » ([anonyme], « À propos d'éducation »), tandis que trois brefs articles du* Bon combat *dénoncent certaines allégations de Fréchette (« Collegiana nova », « Enseignement. Méthodologie. La prononciation et la lecture. Procédé nouveau. Un poète en est l'auteur » et « Piastre ou dollar »). Le lendemain,* le Monde *reprend de* l'Univers *un texte du père J.-B. Aubry sur la réforme des études ecclésiastiques dans les grands séminaires de France (Un théologien, « L'opinion d'un théologien »). Le 18 mai, alors que des prêtres canadiens des États-Unis adressent à Fréchette une lettre d'appui,* le Courrier du Canada *exprime « l'opinion que nos maisons d'éducation, dans les conditions où elles sont nées et où elles ont grandi, ont noblement accompli et continuent d'accomplir l'œuvre à laquelle les destinaient les grands patriotes et les vaillants chrétiens qui les ont fondées » (« Un post-scriptum »). La veille, le Comité catholique du Conseil de l'Instruction publique a rejeté la proposition Masson.*

Des libéraux se disent déçus de la performance de Fréchette : « Venant d'une telle plume, touchant une telle question, j'eusse moins souhaité ce genre satirique qui fait rire, parfait ! mais qui ne sait pas convaincre. [...] Ses lettres n'ont renversé aucun des arguments en faveur de l'enseignement clérical et n'ont prouvé aucunement qu'il fallait le réformer. [...] Le système de pédagogie actuel ne bronchera pas d'une ligne, si M. Fréchette ne peut pas faire mieux ; mais je ne désespère pas qu'il fasse mieux, un samedi ou l'autre, bien qu'il soit temps, grand temps, s'il désire faire mettre ces lettres en volume » (Paul Duvert, « Chronique », la Sentinelle, *19 mai 1893).*

Montréal, 19 mai 1893.

Monsieur l'abbé,

Savez-vous que vous êtes pour ma conscience un grand sujet de scandale ?

Se battre ainsi les flancs pour induire un pauvre diable comme moi en péché d'orgueil, cela n'est pas bien, monsieur l'abbé.

Pour un oint du Seigneur surtout, c'est même très mal.

Ainsi, dans votre *Bon combat* que je reçois à l'instant[1], il y aurait de quoi me faire crever comme la grenouille de La Fontaine[2], si mon humilité bien connue ne me tenait à l'abri de semblables accidents.

D'abord, deux sujets s'imposaient à votre attention de journaliste dans la circonstance actuelle : les noces d'argent de notre vénérable archevêque[3], et... ma personne aussi méprisable que laïque.

Or – j'en suis froissé dans mes sentiments de fidèle brebis, mais ce n'est pas ma faute – le compte rendu des noces d'or de Monseigneur ne couvre pas une page entière de votre

TEXTE DE BASE : *À propos d'éducation. Lettres à M. l'abbé Baillargé du Collège de Joliette*, Montréal, Desaulniers, 1893, p. 34-41.

VARIANTES : I « À propos d'éducation. M. Fréchette à M. l'abbé Baillargé du Collège de Joliette. Septième lettre », *le National*, 19 mai 1893, p. 9-10. II *La Patrie*, 20 mai 1893, p. 1. III « Fréchette vs Baillargé », *la Liberté*, 25 mai 1893, p. 1 (l. 90-134, 164-190 et 286-362).

4 I,II de *tentation* ? // Se

1. Numéro du 1er mai 1893.

2. La Fontaine, « La grenouille qui se veut faire aussi grosse que le bœuf » (I, 3).

3. Le 1er mai 1893, on avait célébré le vingtième anniversaire de la consécration épiscopale de Mgr Fabre. Mais le numéro du 1er mai 1893 du *Bon combat* signalait plutôt la célébration, le 13 juin, des « noces d'or sacerdotales du Rév. P[ierre]-F[erréol] Dorval, supérieur du Collège de l'Assomption » (« *Collegiana nova* », vol. 9, no 10, p. 168).

revue[4], tandis que tout le reste m'est consacré, c'est-à-dire *douze belles pages bien comptées*[5] !...

Hein !... et il y en a qui prétendront que je m'exagère mon importance !...

Mais ce n'est pas tout. Ces douze pages peuvent se résumer en ces quelques mots : Je ne suis pas un grand poète comme Victor Hugo, Lamartine et Alfred de Musset.

Rien que ça de rivaux[6] !...

J'ai remarqué déjà plus d'une fois la manie périodique qu'ont mes démolisseurs – car j'ai mes démolisseurs, comme la colonne Vendôme[7] – de me comparer aux trois plus illustres poètes du siècle.

Ça ne rate jamais.

Comment ne pas se sentir la corde vaniteuse agréablement chatouillée ?

Il faut que vous trouviez mes vers rudement beaux, monsieur l'abbé, pour leur aller chercher si haut des points de comparaison.

Avouez-le, la main sur la conscience, là, vous les trouvez beaux !

Bien plus beaux que je ne les trouve moi-même, allez ! Vous essayez de les échiffer : si vous me voyiez les échiffer moi-

41 I,II voyiez *faire* ! Je

4. « Le *Canada-revue* et Mgr Fabre », *BoC*, vol. 9, nº 10, 1er mai 1893, p. 153-154. « Il s'agit dans ce numéro de la poursuite intentée contre Mgr Fabre par MM. L.-E. Morin, J.-A.-C. Madore, Jos. Fortier, J.-Émile Vanier et A. Filiatreault, directeurs de la société de publication du *Canada-revue*, et vous appelez cela des *noces* ! » (« Petites études sur les œuvres d'un lauréat [...]. Troisième étude », *BoC*, vol. 9, nº 13, juillet-août 1893, p. 202).

5. « Petites études sur les œuvres d'un lauréat [...]. Première étude », *BoC*, vol. 9, nº 10, 1er mai 1893, p. 154-167, soit quatorze pages « bien comptées ».

6. Réplique de l'abbé Baillargé : « [...] nous avons avancé et prouvé que : "M. Fréchette a plagié V. Hugo ; que M. Fréchette a copié Lamartine, Coppée et Musset ; que M. Fréchette a pillé son propre frère Achille" » (« Petites études sur les œuvres d'un lauréat [...]. Troisième étude », *op. cit.*, p. 202).

7. Réplique de l'abbé Baillargé : « Pourquoi ne pas vous comparer à l'*Arc de Triomphe* ? » (« Petites études sur les œuvres d'un lauréat [...]. Troisième étude », *op. cit.*, p. 203).

même ! Je vous jure que ce n'est pas moi qui me mettrai en ligne de rivalité ni avec Victor Hugo, ni avec Lamartine, ni avec Alfred de Musset, monsieur l'abbé.

Je laisse ce soin à mes amis les ennemis, qui s'en acquittent en conscience.

À vous entendre, mon style vous rappellerait en outre celui de plusieurs grands écrivains de France[8].

Vous êtes trop aimable, monsieur l'abbé ; et je voudrais bien vous rendre politesse pour politesse.

Je voudrais, par exemple, en feuilletant vos ouvrages, pouvoir dire de temps en temps : « Tiens, voici quelque chose qui ressemble à Chateaubriand, voici une tournure de phrase qui rappelle Théophile Gautier, une alliance d'expressions dans le genre de Mérimée, etc. »

Malheureusement c'est impossible. Vous êtes d'une originalité invraisemblable. Je défie Argus aux cent yeux de découvrir, dans vos livres ou vos journaux, rien qui fasse seulement penser à Tardivel[9]. Ça ne ressemble à aucun style civilisé. Vous êtes un écrivain absolument unique dans son genre !

42 I,II mettrai *jamais* en ligne de *comparaison* ni

8. François Coppée et Leconte de Lisle.

9. Jules-Paul Tardivel (1851–1905), né aux États-Unis d'un père d'origine auvergnate, Claudius Tardeville, et d'une mère d'origine anglaise, Isabelle Brent, après des études classiques au Collège de Saint-Hyacinthe (1868–1872), où il apprit le français, fut d'abord journaliste au *Courrier de Saint-Hyacinthe*, puis à *la Minerve*. Mais c'est au *Canadien* qu'il commença à s'impliquer dans les polémiques de l'époque (1874–1881). En juillet 1881, sous l'instigation de l'oblat Zacharie Lacasse, il fonda *la Vérité*, un hebdomadaire de combat dont il fut, vingt-cinq ans durant, le directeur-propriétaire et le rédacteur en chef. Il y traita de questions religieuses, politiques et culturelles, luttant sans relâche contre les sociétés secrètes vouées à la perte de l'Église catholique et du Canada français, particulièrement contre la franc-maçonnerie. L'un des animateurs, avec le jésuite Joseph Grenier, d'un réseau canadien-français clandestin d'ultramontains laïques et religieux, il établit des liens avec des ultramontains européens, comme Mgr Justin Fèvre et dom Sarda y Salvany. Outre quelques brochures, *Vie du pape Pie IX. Ses œuvres et ses douleurs* (1878) et *l'Anglicisme, voilà l'ennemi* (causerie présentée au Cercle catholique de Québec le 17 décembre 1879), il laissa trois recueils de *Mélanges ou Recueils d'études religieuses, sociales, politiques et littéraires* (1887, 1901, 1903), des *Notes de voyage. En France, Italie, Espagne, Irlande, Angleterre, Belgique et Hollande* (1890), un roman, *Pour la patrie. Roman du XXe siècle* (1895), et un essai sur *la Situation religieuse aux États-Unis. Illusions et réalité* (1900).

Voyons, monsieur l'abbé, parlons sérieusement, pourquoi vous donner tant de mal à démontrer que je ne suis pas un écrivain hors pair, lorsque je suis prêt à admettre que j'en suis même un très mauvais ?

Quant à mes vers, il est entendu que si l'Académie les a couronnés[10], c'est qu'elle n'a pas hésité à sacrifier sa réputation pour faire plaisir aux Canayens[11] (une drôle d'idée tout de même que de vouloir récompenser tout un peuple avec un prix d'enfant tellement ridicule qu'on ne l'offrirait pas à un poète de troisième ordre, un prix tellement insignifiant que c'en est une pitié[12]).

Quant à ma prose – qui n'a pas été couronnée, elle – jugez !

Mais, monsieur l'abbé, puisque cette petite branche de laurier vous empêche de dormir, n'en parlez donc jamais. Il me semble que je n'en rabats pas les oreilles de mes compatriotes, moi ! Le fait est que si les jaloux et les envieux ne se

10. À sa séance publique annuelle du 5 août 1880 sous la présidence de Victorien Sardou, l'Académie française avait décerné le prix Montyon à Fréchette pour son recueil *les Fleurs boréales. Les oiseaux de neige. Poésies canadiennes.*

11. « [...] nous prétendons que le couronnement de M. Fréchette par l'Académie française est surtout *une gracieuseté* pour les Canadiens qui ont conservé leur langue au milieu des Anglais » (« Petites études sur les œuvres d'un lauréat [...]. Première étude », *op. cit.*, p. 157). Camille Doucet eut beau tourner ainsi la conclusion de son rapport : « La fraternité suffisait pour que les *Poésies canadiennes* fussent admises à concourir, mais non pour qu'elles fussent couronnées ; elles l'ont été, Messieurs ; elles le sont en première ligne, ayant mérité de l'être, et sans que la faveur soit pour rien dans cette juste récompense. M. Fréchette n'aura pris ici la place ni les lauriers de personne » (*Institut de France. Académie française. Séance publique annuelle du jeudi 5 août 1880*, Paris, Firmin-Didot et Cie, 1880, p. 33), Chapman ne manqua pas de rappeler la recension de la revue bibliographique parisienne *Polybiblion* : « En couronnant le poète canadien, [...] [l'Académie] a été guidée non seulement par l'honnêteté du livre, mais encore par sa provenance transatlantique. [...] Elle a jugé que l'auteur appartenait à notre race et saisi cette occasion d'affirmer l'unité d'origine et de resserrer l'amitié de la France et du Canada » (P. de Nolhac, « Poésie », vol. 32, no 4, octobre 1881, p. 303-304). Commentaire de Chapman : « Peut-on d'une manière plus polie dire à un homme qu'il n'a pas de talent et que son volume aurait été jeté au panier si M. Fréchette eût été un Français de là-bas ? » (« Le livre de M. Chapman. Les appréciations d'Outre-Mer », *Vé*, 31 mars 1894, p. 4).

12. « [...] ce sont toujours de jeunes poètes en France qui font couronner leurs essais, des poètes de deuxième, de troisième ordre » (« Petites études sur les œuvres d'un lauréat [...]. Première étude », *op. cit.*, p. 157).

chargeaient pas de la remettre à chaque instant sur le tapis, la petite branche, il y aurait longtemps qu'on l'aurait oubliée.

Oui, monsieur l'abbé, je l'admets puisque cela vous fait plaisir, je suis un très mauvais écrivain. Cet aveu doit vous faire comprendre que, si vous avez l'espoir de me voir m'arrêter en route et gaspiller mon temps à défendre mes vers, c'est vous qui perdez le vôtre d'une manière profonde.

Que mes vers se défendent eux-mêmes ! S'ils en sont incapables, tant pis pour eux.

Du reste, je n'enseigne pas, moi ; je ne suis pas professeur dans un collège classique ! Mes défauts, par conséquent, ne regardent que moi seul ; ils ne peuvent être contagieux.

Ceci bien compris, passons à autre chose.

Je veux aujourd'hui dire un mot du *Couvent*, un joli petit journal tout petit, tout petit, tout petit, avec des articles tout petits, tout petits, tout petits[13], et des fautes... oh ! des fautes, par exemple... pas petites du tout, les fautes !

Ce bijou de journal est destiné – son nom l'indique – à éclairer l'intelligence des jeunes filles que les bonnes religieuses se chargent d'élever.

Chaque numéro s'ouvre généralement par un article d'une quinzaine de lignes signé « F.-A. Baillargé Ptre », et où s'étalent, sans la moindre pudeur, des phrases comme celle-ci :

> Appliquez-vous aux travaux de la maison et *de la cuisine*, comme à ceux *de la couture*[14].

Si j'étais un scolastique comme vous, monsieur l'abbé, je vous dirais : Précisez ; qu'est-ce que c'est que les travaux de la maison, les travaux de la cuisine et les travaux de la couture ? Cette cuisine qui n'appartient pas à la maison, et surtout cette

80 I,II plaisir ; je 87 I,II classique ! // Ceci bien *arrêté*, passons 89 III chose. // <Début de III :> *Cueilli dans la septième lettre de M. Louis Fréchette à M. Baillargé :* // Je 104 I,II,III couture ? // Puis

13. Le format du *Couvent* était de 12 centimètres sur 18 et la plupart des articles ne comptaient guère plus de deux pages.

14. « Ne rien négliger (sixième article sur la vocation) », *le Couvent*, vol. 7, nº 7, septembre 1892, p. 104 ; c'est Fréchette qui souligne.

couture qui a des travaux me jettent dans un ahurissement on ne peut plus hétérodoxe.

Puis viennent des reproductions[15].

Et enfin des réclames en faveur de *la Famille*, de *la Littérature au Canada en 1890*, du fameux *Traité d'économie politique* et des *Homonymes simples* : *30 centins, 50 centins, 60 centins* ! car je constate que le *centin*, si laïque que soit son origine, m'a l'air d'avoir mieux su que moi trouver grâce aux yeux de votre clérical mépris.

Faisons donc une légère incursion, monsieur l'abbé, parmi les réclames que vous mettez ainsi tous les mois entre les mains des jeunes filles de nos couvents :

> J'ai souffert d'excès de bile et j'ai souffert de constipation *pendant* (pour *durant*) quinze ans. Diverses préparations me furent *suggérées* (pour *recommandées*). Enfin un ami me recommande l'*August Flower*. J'en prends suivant la *direction indiquée* (par des *écritures écrites* sans doute). L'effet fut surprenant : je me trouvai délivré des douleurs d'estomac dont je souffrais depuis si longtemps etc. [...]
>
> G. G. GREEN, *manufactureur*[16]

Ainsi, chères petites filles de nos couvents, vous entendrez peut-être dire un de ces jours par quelque laïque aussi *indigne* que *ridicule*, que le mot français n'est pas *manufactureur* mais *manufacturier* ; vous pourrez répondre hardiment : « Je sors d'une de ces institutions que l'Europe nous envie, et là, M. l'abbé Baillargé – une autre institution que l'Europe ne peut manquer de nous envier aussi quelqu'un de ces jours – nous a enseigné dans son cher petit journal *le Couvent*, qu'il faut dire *manufacturer*. »

Une autre jolie page : attention !

---

111 I,II,III car, *pour un homme dont le royaume n'est pas de ce monde*, je 121 I,II,III prends *en* suivant 131 I,II,III Baillargé, *du collège de Joliette* – une 131 I,II,III ne *nous envie pas moins* – nous 133 III manufactureur. // « J'avais <l. 164>

15. La revue reproduisait des textes d'autres périodiques, souvent d'origine française.

16. « *August Flower* », *le Couvent*, vol. 7, nº 7, septembre 1892, p. 118 : « prends *en* suivant » ; Fréchette supprime un paragraphe.

Nouvelle découverte par accident. En faisant un composé chimique une partie de ce composé est tombée sur la main du chimiste qui, après s'être lavé, a découvert que *le poil était complètement disparu*. Cette préparation est tout à fait inoffensive et si simple qu'un enfant peut s'en servir. Relevez le poil et appliquez le mélange *pendant* quelques minutes, et le poil disparaît d'une façon magique sans causer la moindre douleur et sans causer le moindre tort *sur le moment ou après*. Des milliers de dames qui *étaient ennuyées de poils* sur la figure, le cou et les bras, témoignent de ses *mérites*. Les messieurs (ceci intéresse fort les jeunes filles du couvent) qui n'aiment pas à avoir de la barbe ou du poil au cou devraient se servir de ce remède qui *met de côté la nécessité* (*sic*) *de se raser*, en empêchant pour toujours *la croissance du poil*. Prix $1 la bouteille, envoyée franco par la poste en boîte de *sûreté*. Ces boîtes sont scellées de manière à *éviter l'observation du public*. Envoyez le *montant* en argent ou en timbres... Vous pouvez *enregistrer* votre lettre à n'importe quel bureau de poste, *afin de vous en assurer la livraison*. Nous paierons $500 pour chaque cas d'insuccès de cette préparation ou pour la moindre *injure* qu'elle ait *causée* à une personne qui *en a acheté* [...]. Aux dames qui *répandent* 25 bouteilles... nous donnerons une robe de soie... etc.[17]

Voyons, là, mes compatriotes canayens, quand vous mettez vos petites filles au couvent, est-ce pour leur faire lire des insanités de cette espèce ? Est-ce pour leur faire apprendre ce français-là ?

Mais ce n'est pas tout, vous leur en servez bien davantage, à nos petites filles, monsieur l'abbé. Passons à une autre réclame ; c'est du corsé :

J'avais souffert de dyspepsie *pendant* cinq mois. Les médecins me dirent qu'*elle* était chronique. J'éprouvais, après mes repas, une *fatigue à l'intérieur*, et il me semblait avoir un grand poids dans le fond de l'estomac. J'avais aussi fréquemment souffert de la pituite *remplie de matière*. Quelquefois je me croyais l'estomac atteint par une maladie *mortelle*...

Se voir l'estomac en danger de mort, voilà qui n'est pas folâtre !

155 I,II répandent *ou qui vendent* 25 156 II etc. » // *Voilà*, là 161 I,II tout, *M. l'abbé Baillargé* leur en *sert* bien

17. « Nouvelle découverte par accident », *le Couvent*, vol. 7, nº 6, juin 1892, vol. 7, nº 6, p. 82(*bis*) : « servir de *la* QUEEN'S ANTI-HAIRINE qui [...] Prix *de la Queen's Anti-Hairine* [...] de suretée. [...] répandent *ou qui vendent* 25 bouteilles *de Queen's Anti-Hairine* vous » ; c'est Fréchette qui souligne.

Puis la *flatuosité* produisait des coliques qui me faisaient souffrir martyre. Je m'efforçais alors de *roter*, mais inutilement[18].

Voilà, monsieur l'abbé, le français et le langage de bonne compagnie, que, grâce au prestige de votre soutane, vous introduisez dans nos couvents de jeunes filles, pour la modique somme de vingt-cinq sous par année ! Et vous viendrez nous dire que, si les élèves parlent mal, c'est qu'ils ont apporté cela de leur famille....

On s'imagine cette jeune demoiselle récemment sortie de pension, dans toute la grâce virginale de ses dix-huit printemps, et qui parle de sa santé à des visiteurs :

– J'ai la pituite remplie de matière, Monsieur. Ma flatuosité me donne des coliques. J'ai besoin de remède contre la constipation ; il faut que j'écrive au manufacturier, car je ne puis seulement pas roter !

À ces paroles aussi expressives qu'ingénues, on reconnaît tout de suite une élève du grand homme qui a su donner à ses rognons et à ses intestins une célébrité enviée sans doute par toutes les autres parties de son inénarrable personne.

Bénissons le ciel de ce que des êtres exceptionnels comme vous, monsieur l'abbé, des êtres tout débordants de grâces d'état, se chargent ainsi, pour une bagatelle par année, d'instruire si bien nos enfants, de leur si bien enseigner surtout à parler, à écrire et à vivre.

Et cela sans que ni les pères ni les mères n'aient à y voir ni de près ni de loin. Ah bien oui ! il leur est même défendu de s'en inquiéter.

Que quelqu'un s'avise de venir vous dire : « Mais, monsieur l'abbé, c'est là un langage qui n'a pas cours dans la bonne société ; une personne bien élevée n'emploie jamais de semblables expressions ; même en médecine on se sert de mots

182 I,II,III santé : // – J'ai 184 I,II,III de *remèdes* ; il 187 I,II,III aussi *éloquentes* qu'ingénues 188 I,II,III suite, *n'est-ce pas*, une 190 I,II,III son *auguste* personne 190 III personne. // N'est-ce pas <l. 286> 197 I,II loin. // Ah

18. « *August Flower* », *le Couvent*, vol. 7, n° 6, juin 1892, p. 82 : « mortelle. Puis [...] souffrir *le* martyre » ; c'est Fréchette qui souligne.

techniques qui atténuent la crudité des choses » ; vous aurez bientôt fait de répondre : « De quoi vous mêlez-vous ? qui vous a chargé d'instruire la jeunesse et de guider les âmes ? vous parlez de choses que vous ne connaissez pas : allez vous promener avec vos *incongruités* et vos *fadaises* ; vous êtes aussi *indigne* que *ridicule* ! »

Vous me direz peut-être que ces réclames ne sont pas signées par vous.

Qu'est-ce que cela fait, puisqu'elles sont publiées sous l'autorité de votre nom inscrit tout au long en tête du journal, qu'elles sont répandues et mises sous les yeux des jeunes filles par vous-même, et que c'est vous-même qui empochez saintement la recette ?

Du reste, ces réclames sont généralement écrites en anglais, et on les traduit au journal qui les publie ; or, comme vous n'avez pas de sous-rédacteur à votre service, monsieur l'abbé, vous avez dû en faire la traduction vous-même ; c'est dans votre style du reste, tout à fait dans votre style.

Mais cela importe peu. L'essentiel est de savoir que, fort de l'autorité que votre ministère vous donne auprès des bonnes religieuses, vous faites le métier, pour vous lester le cher petit gousset, d'introduire dans les couvents de pareilles saletés et du pareil français, au grand détriment de l'intelligence et de la bonne éducation des pauvres petites que les parents naïfs s'imaginent y faire instruire.

Mais, me dira-t-on, qui prouve que cette ordure soit répandue dans les couvents ?

Qui le prouve ? Le seul fait de son existence.

Puisque *le Couvent* existe depuis huit ans, c'est qu'il a des abonnés ; et où les recrute-t-il ses abonnés ? Ce n'est certainement pas au Congrès de Washington ni à l'Institut de France.

Est-ce chez notre population ? Qu'est-ce qui pourrait intéresser les familles dans cette ridicule feuille de chou, ou plutôt cette cynique feuille de *carotte*[19] ?

221 I,II peu. *L'important* est 230 II de *votre* existence

19. En langage populaire : somme d'argent extorquée par artifice, notamment des pouvoirs publics. D'usage fréquent à l'époque, avec ses dérivés

Non, c'est dans les couvents et non ailleurs que la *vermine* se propage et fait son œuvre. Je vois d'ici les pauvres petites se priver de bonbons et d'images, tout enchantées de glisser leurs économies de fillettes dans votre benoîte escarcelle, cher confrère, pour le plaisir de voir leur nom imprimé sur la bande d'un journal.

Ces sous-là, monsieur l'abbé, brûleraient les doigts de n'importe quel individu, prêtre ou laïque, qui aurait le cœur un peu plus sensible que les rognons.

Mais si l'on ne connaît pas le chiffre exact des exploits du fameux *Couvent*[20] on peut avoir – ce qui revient au même – une idée des prouesses de *l'Étudiant*, par le petit entrefilet suivant, que je détache du numéro de mars 1892 :

> Le Petit Séminaire de Québec a voulu profiter des avantages exceptionnels que nous donnons aux collèges. 54 de ses élèves se sont abonnés à *l'Étudiant*. S'il y a un moyen à prendre pour mériter l'encouragement des collèges, qu'on le dise, nous le prendrons[21].

On est stupéfié en lisant cela.

Est-ce vrai ? est-ce faux ?

Qui nous dira quelle des deux alternatives est la moins invraisemblable ?

Dans nos collèges, en général, on est d'une extrême prudence relativement aux journaux dont on permet la circulation

---

carotteur, *carottier*, *carotter* et *carottage* : « [*Le National*] ne vit que de *carottage* » (Pierre et Jacques, « Cueillettes et glanures », *CrM*, vol. 1, nº 18, 28 juillet 1893, p. 69). « "Vivre de carottes", en faisant des dupes » (L. Larchey, *Dictionnaire historique d'argot*, Paris, E. Dentu, 8e éd., 1880, p. 81).

20. « Si nous nous en tenons à la liste des institutions qui n'avaient pas moins de dix abonnements au *Couvent* [qui donne un tirage minimum de 927 : voir *le Couvent*, vol. 1, nº 7, septembre 1886, p. 107-108], force nous est de reconnaître que son tirage devait être imposant. L'abbé Baillargé, dans une note de janvier 1889, ne cache pas sa satisfaction : *le Couvent* couvre non seulement ses frais mais compense pour les déficits enregistrés par *l'Étudiant* » (A. Beaulieu et J. Hamelin, *la Presse québécoise*, t. III, p. 145).

21. « Le Petit Séminaire de Québec [...] », *Étu*, vol. 8, nº 3, mars 1892, p. 37 : « qu'on *nous* le ».

parmi les élèves. *Le Courrier du Canada, la Minerve, la Vérité*[22] ont quelquefois leurs entrées ; mais tous les journaux libéraux, c'est-à-dire tout journal dont les rédacteurs pensent que M. Dorion avait bien autant de valeur que M. Cartier, et que M. Laurier est bien aussi honnête homme que M. Langevin[23], sont presque partout impitoyablement consignés à la porte.

De sorte que cinquante-quatre exemplaires de *l'Étudiant* ne sauraient s'introduire dans un de nos collèges, sans que les maîtres et professeurs en aient connaissance.

Or le collège dont il s'agit, c'est le Séminaire de Québec.

C'est l'université Laval !

C'est la première institution classique du pays[24] !

263 II c'est-à-dire *que* tout 266 I,II sont impitoyablement

22. *La Vérité* (Québec, 28 juillet 1881–13 mars 1903, 1er septembre 1903–16 juin 1923), périodique hebdomadaire (1881–août 1903), mensuel (septembre–décembre 1903), bimensuel (janvier 1904–janvier 1905) et de nouveau hebdomadaire (1905–1923), fondé par Jules-Paul Tardivel.

23. Antoine-Aimé Dorion (1818–1891), député libéral de Montréal (1854–1861), d'Hochelaga (1862–1867) et de Napierville (1872–1874), devint Premier ministre avec George Brown (2–5 août 1858), puis avec John Sandfield Macdonald (16 mai 1863–29 mars 1864) ; ministre de la Justice du 7 novembre 1873 au 31 mai 1874, il fut par la suite juge en chef de la Province de Québec. Wilfrid Laurier (1841–1919), après avoir été député libéral du comté de Drummond et Arthabaska à l'Assemblée législative (1861–1866 et 1871–1871), représenta à la Chambre des communes d'abord le même comté (1874–1877), puis le comté de Québec-Est (de 1877 à sa mort) ; chef de l'opposition (1887), il devint Premier ministre du Canada (1896–1911). Hector Langevin (1826–1906), rédacteur du *Journal d'agriculture*, des *Mélanges religieux* (1847–1849) et du *Courrier du Canada* (1857), puis directeur politique du *Canadien* (1872–1875), représenta sous l'étiquette conservatrice le comté de Dorchester à la Chambre d'Assemblée puis à la Chambre des communes (1858–1874), le même comté (1867–1871) puis le comté de Québec-Centre (1871–1874) à l'Assemblée législative ; à Ottawa, il occupa les fonctions de solliciteur général (1864), de ministre des Postes (1866), de secrétaire d'État (1867–1869) et de ministre des Travaux publics (1869–1873) ; député fédéral du comté de Charlevoix (1876–1878) puis du comté de Trois-Rivières (1878–1891), il fut de nouveau ministre des Travaux publics (1879–1891).

24. Fondé en 1668, le Séminaire de Québec devint l'institution « dont le modèle servira pendant deux siècles » (C. Galarneau, *les Collèges classiques*, p. 16). En 1863, l'affiliation des collèges classiques à la Faculté des arts de l'Université Laval avait accru l'autorité du Séminaire (voir C. Lessard, *le Séminaire de Nicolet*, p. 190-197). L'Université Laval, comme le stipulaient ses lettres patentes, faisait alors partie du Séminaire de Québec.

Comprend-on cela ?

Il y a pourtant là des hommes zélés, des hommes de haute valeur intellectuelle, des professeurs habiles et instruits, des savants de rare distinction.

Comment peuvent-ils laisser entre les mains de leurs élèves cette dégoûtante olla-podrida de tout ce que l'ignorance crasse peut enfanter d'anglicismes, de fautes de syntaxe, d'expressions impropres et de langage biscornu ?

Il y a mille à parier contre un que, si *l'Étudiant* eût été publié par un laïque, il ne serait jamais entré au Séminaire de Québec, ni dans aucun autre collège du pays. C'est toujours le même principe : des examens pour les laïques tant qu'on voudra ; pour les prêtres, jamais !

N'est-ce pas un peu grâce à tout cela que les trois quarts, je dirais même les sept huitièmes des jeunes gens qui sortent de nos collèges tous les ans ne sauraient écrire une lettre importante en bon français ?

Et, quand ils ne savent seulement pas la syntaxe, quelle autre chose peuvent-ils avoir sérieusement apprise ?

Sans compter qu'il est des collèges où les professeurs eux-mêmes ne savent pas un mot de ce qu'on les charge d'enseigner.

Ce fait à l'appui :

Un élève du Collège de Sainte-Anne[25] – un homme fort intelligent et bien connu – se présente à Mgr Langevin[26], de Rimouski, pour obtenir la soutane.

– Très bien, fait l'évêque ; mais nous avons besoin de professeurs au collège, vous ferez la classe.

---

276 H de *haute* distinction 293 I,II,III d'enseigner. // *Un* fait

25. Le Collège de Sainte-Anne-de-la-Pocatière, fondé à l'instigation du curé de Sainte-Anne, Charles-François Painchaud (1782–1839), ouvrit ses portes en octobre 1829 ; dès 1834, il offrait les deux cycles du cours classique. Il était dirigé par le clergé séculier (voir C. Galarneau, *op. cit.*, p. 22-23 ; W. Lebon, *Histoire du Collège de Sainte-Anne-de-la-Pocatière*, t. I : *le Premier demi-siècle. 1827–1877*, Québec, Charrier et Dugal, 1948, p. 1-25).

26. Jean-Pierre-François Laforce-Langevin (1821–1892), premier évêque de Rimouski (1867–1892) et frère d'Hector Langevin.

– Volontiers, que devrai-je enseigner ?

– Les mathématiques.

– Je ferai remarquer à Votre Grandeur qu'ayant très peu de dispositions pour cette science, je n'y ai pas réussi du tout. Le fait est que je ne saurais résoudre un problème d'algèbre.

– Ça ne signifie rien ; il y a des auteurs qui les donnent tout faits. Allez ! la première vertu du séminariste, c'est l'obéissance.

– Et voilà comment, me disait le héros de cette aventure, j'ai enseigné les mathématiques, sans les avoir jamais sues.

Et les braves parents, pendant ce temps-là, se disaient en se rengorgeant dans leur confiance béate : « Mon fils est en Mathématiques ! »

Et Lusignan, n'a-t-il pas raconté, lui aussi, comment il a été professeur de grec sans l'avoir jamais étudié ? Il apprenait la veille ce qu'il devait enseigner le lendemain. Ce n'était pas plus difficile que ça[27].

Est-il besoin après cela de se demander pourquoi nos études sont si faibles ? pourquoi nos bacheliers sont si honteusement ignorants comparés aux élèves qui sortent des lycées ou collèges de France ?

Il me semble en entendre protester qui vous diront demain sans y songer : « Ah ! c'est un homme capable, il a étudié en Europe. »

La chose échappe même à mon petit enfant de chœur de *la Minerve*, qui prétend que les élèves de nos collèges, « quand

316 I,II,III ça. // *Après cela, est-il besoin* de 318 I,II,III bacheliers *sont-ils* si

27. Il s'agirait plutôt de l'abbé Godfroy Lamarche : « Le conseil des études du Collège de Saint-Hyacinthe avait nommé professeur de grec M. l'abbé Lamarche, le chanoine d'aujourd'hui, qui n'en savait pas un traître mot. M. Lamarche apprit aussitôt ses lettres et nous les montra le lendemain ; et apprit à épeler et nous l'enseigna le surlendemain. En sorte qu'il apprenait le grec en même temps que nous, sauf qu'il avait une avance de vingt-quatre heures » (A. Lusignan, « Mgr Elphège Gravel. Souvenirs personnels », *Pat*, 4 août 1885, p. 1). Voir *À la mémoire de Lusignan. Hommage de ses amis et confrères*, Montréal, Desaulniers et Leblanc, 1892, p. 7-8.

ils vont se perfectionner en France », ne font pas plus mauvaise figure que les autres[28].

Et vous-même, monsieur l'abbé, n'enregistrez-vous pas le même aveu, quand vous dites que « depuis dix ans, les collèges font des sacrifices pécuniaires considérables pour envoyer à l'étranger leurs professeurs et relever d'autant l'enseignement[29] » ?

Il me semble qu'on ne peut guère admettre plus carrément la déplorable infériorité de nos études indigènes.

Si nos professeurs sont forcés d'aller étudier à l'étranger, si ceux d'entre nous qui veulent savoir quelque chose sont obligés d'aller compléter leurs études ailleurs, c'est qu'il doit être permis de ne pas s'extasier devant nos *hautes* maisons d'éducation depuis si longtemps proclamées incomparables.

Si nos collèges sont si parfaits, pourquoi donc aller étudier en Europe ?

Je conçois qu'un médecin, par exemple, trouve des avantages à suivre les cours des grands maîtres de la science, dans les centres qui seuls peuvent offrir un aussi vaste champ aux expérimentations pratiques ; mais quand il s'agit du latin, du français, de l'histoire, de la géographie, de la philosophie, pourquoi cela ne pourrait-il pas s'apprendre tout aussi bien ici qu'ailleurs ?

Il fut un temps où les plus fortes études classiques du monde se faisaient en Islande[30].

328 I,II,III l'abbé, *ne faites-vous* pas 337 I,II,III études. // Si 342 I,II,III trouve *d'immenses* avantages

28. B., « M. Louis Fréchette. Poète et maître en pédagogie », *Mi*, 12 avril 1893, p. 2.

29. « M. Louis Fréchette et la question d'éducation », *BoC*, vol. 9, nº 7, supplément du 1er avril 1893, p. 128 : « ans *surtout*, les collèges ».

30. Non pas l'Islande, mais l'Irlande, qui connut en effet un prestige intellectuel unique en Europe, du VIe au VIIIe siècle : « Dans ces siècles lointains, l'Irlande était le foyer de la civilisation chrétienne [...] et recevait de partout des élèves qui venaient puiser dans ses écoles la religion, les sciences et les arts » (J.-P. Tardivel, *Notes de voyage. En France, Italie, Irlande, Angleterre, Belgique et Hollande*, Montréal, Eusèbe Senécal et fils, 1890, p. 61).

Hélas ! ceux qui ont étudié quelque chose, savent bien tout cela comme moi ; mais ils ne veulent pas l'admettre. Et qu'un père de famille ose insinuer qu'un évêque, sur les questions d'éducation, n'est pas nécessairement plus compétent qu'un autre citoyen instruit, on le traitera de *marionnette*, si on ne lui dit pas : *Marche t'assire*[31] !

– C'est ainsi, me disait un jour une femme d'esprit, en entendant, à bord d'un steamer transatlantique, cette expression tomber de la bouche d'un de nos hommes de profession libérale, que j'ai reconnu avoir affaire à un compatriote. Seulement, comme il y avait des Français à bord, je ne m'en suis pas vantée !

Une anecdote pour terminer :

Je causais un jour, avec un marin, d'explorations hyperboréennes et d'expéditions au pôle Nord.

Quelqu'un nous interrompit :

– Pourquoi n'essaie-t-on pas, dit-il, d'aller au pôle Sud ? Y fait-il trop chaud ?

Or l'auteur de cette énormité était un jeune homme bien élevé, d'excellente famille, un garçon de talents remarquables, et *qui venait de terminer son cours d'études complet*[32] !...

À la semaine prochaine, monsieur l'abbé.

359 I,II,III profession, que 362 III vantée ! <fin de III> 372 I,II l'abbé. // LOUIS FRÉCHETTE.

31. « Aller. Ex. [...] Marche te coucher = Va te coucher » (*GPFC*, p. 441).

32. C'est l'une des anecdotes que Paul Vibert racontait à ses lecteurs du *Premier arrondissement* afin de leur prouver que « ces braves Canadiens » n'étaient « pas encore très forts en fait d'art et de littérature » : « Un fils de ministre demandait pourquoi on s'acharnait à aller au pôle Nord, quand il était si simple d'aller explorer le pôle Sud qui était chaud » (« Au Canada. Influences religieuses », 21 août 1892, p. 2). Voir la réplique de Thomas Chapais : « Encore un calomniateur. Paul Vibert et Louis Fréchette », *CC*, 28 septembre 1892, p. 2.

HUITIÈME LETTRE

Le 20 mai 1893, lendemain de la parution de la lettre précédente, Jules-Paul Tardivel soutient qu'au Québec, quoi qu'en ait dit Fréchette, « personne n'a tenté de justifier Guihot ou même de pallier son crime. Il a été universellement flétri par toute notre population, à partir de nos évêques en descendant » (« Guihot-Fréchette », la Vérité). Le surlendemain, dans le Courrier du Canada, *un « catholique montréalais » exprime la conviction que l'article du* Monde *du 16 mai, sur la réforme des séminaires, ne renferme « aucun argument en faveur de la réforme prêchée par nos réformateurs laïques » et qu'on y trouve au contraire « de fortes preuves » contre la thèse de Fréchette (« Les études dans les séminaires »). Le 27 mai, un rédacteur de* Canada-revue, *en réplique à* la Semaine religieuse de Québec *du 29 avril (« Bibliographie »), se demande « [à] quoi bon payer des frais de collèges si les élèves n'y apprennent que ce qu'ils veulent bien », tandis qu'un collaborateur d'un journal adverse,* le Trifluvien, *affirme que les sept premières lettres de Fréchette, qui « se résument à ridiculiser un savant et saint abbé, à se moquer de ses onctions et à l'humilier dans sa dignité et son caractère de prêtre », ont pour but réel « de laïciser l'éducation et l'instruction et de faire perdre au clergé sa direction et sa prépondérance dans l'enseignement classique et primaire » (Barbanchu, « L'enseignement classique »).*

Montréal, 26 mai 1893.

Monsieur l'abbé,

L'*Événement* du 15 dit en parlant de notre petite discussion :

TEXTE DE BASE : *À propos d'éducation. Lettres à M. l'abbé Baillargé du Collège de Joliette*, Montréal, Desaulniers, 1893, p. 41-49.

VARIANTES : I « À propos d'éducation. M. Fréchette à M. l'abbé Baillargé du Collège de Joliette. Huitième lettre », *le National*, 26 mai 1893, p. 9-10. II *La Patrie*, 27 mai 1893, p. 1. III « Fréchette vs Baillargé », *la Liberté*, 1er juin 1893, p. 1 (l. 93-100, 125-138 et 142-243).

> Lorsque MM. Baillargé et Fréchette auront fini de s'injurier, le public sera-t-il mieux renseigné, et la cause qu'ils plaident y aura-t-elle beaucoup gagné[1] ?

Ce quasi-blâme trouve son correctif et même sa réponse dans les lignes suivantes extraites du même journal en date du 13 :

> Si vous vous risquez à suggérer certaines réformes dans notre système d'Instruction publique qui pourtant en a tant besoin ; si vous blâmez un acte blâmable commis par un membre du clergé ; si vous répondez vertement à un prêtre qui se fait journaliste pour vous injurier, vous êtes un impie, un libre penseur, un rien qui vaille, un révolutionnaire, etc.[2]

N'est-ce pas ?

Or, cela étant donné, que reste-t-il à faire ? Abandonner toute lutte ? Renoncer à toute liberté ? Laisser aller le pays où on le pousse ?

Non, sans doute. Eh bien, qui veut la fin veut les moyens[3] ; et, pour combattre avec quelques chances de succès des adversaires usant d'armes déloyales, il faut d'abord leur faire tomber ces armes des mains.

Loin de moi le désir de diminuer en rien le prestige du clergé en ce qui regarde son rôle spirituel ; mais lorsqu'il s'agit de choses purement temporelles, je prétends avoir droit à mes coudées franches et à mon franc-parler, aussi bien qu'un prêtre ou qu'un évêque.

En matière de fait, ce droit est cependant virtuellement refusé aux laïques, dans notre pays, depuis un temps immémorial, même en ce qui ne touche aucunement ni à la religion, ni à la morale, ni au clergé.

Que les messieurs de *l'Événement* essaient de traiter une question quelconque affectant les intérêts exclusivement

1. [Anonyme], « Regrettable », *Év*, 15 mai 1893, p. 2.

2. [Anonyme], « Sortons de l'ornière », *Év*, 13 mai 1893, p. 2.

3. Variante : « La fin justifie les moyens. » Depuis Pascal (voir la septième de ses *Provinciales*, 1656), on attribue généralement cette maxime à la casuistique des jésuites, d'après l'importance qu'ils accordent à la direction d'intention dans la conduite des affaires morales. Pour une critique de cette attribution, voir G. Goyau, « Fin justifie les moyens ? », dans *Dictionnaire apologétique de la foi catholique*, A. d'Alès, édit., Paris, Gabriel Beauchesne et Cie, 4e éd., 1911, t. II, col. 9-17.

matériels du pays – n'importe laquelle ! – ils auront beau entasser des montagnes d'arguments comme Pélion sur Ossa[4], le premier petit vicaire venu peut leur faire rire au nez en un tour de main, s'il s'avise seulement de dire : *Tut ! tut ! tut ! tut*[5] *!...*

C'est cette *influence indue*, cet autoritarisme arbitraire et aveuglément accepté qu'il faut d'abord remettre à sa place, si l'on veut parler à l'esprit public avec quelque chance d'être écouté. Avant de discuter avec un membre du clergé, il faut commencer par faire comprendre à notre population que le prêtre est un être perfectible, que son habit ne le dispense pas de raisonner pour avoir raison, et qu'enfin la tonsure ne constitue pas un brevet d'exemption contre l'*humanum est errare*[6].

Depuis cent ans au moins, un argument prévaut chez nous ; il décide tout, règle tout, prime tout. Quand on a dit : « Gros-Jean qui fait la leçon à son curé ! », s'agirait-il de creuser un puits ou de ferrer un cheval, il n'y a pas à répliquer. Il n'y a plus qu'à se soumettre.

Eh bien, moi, ayant maille à partir avec « mon curé », et n'étant point dans les dispositions de m'agenouiller pour recevoir des coups de férule, j'ai dû commencer par le commencement. J'ai dû démontrer, d'abord, que le Gros-Jean, c'est plutôt lui que moi, et me prémunir de cette façon contre la redoutable logique du *tut tut tut*, avant d'entrer dans le vif de la question.

Avec cela qu'au fond, j'y suis toujours indirectement dans le vif de la question, n'est-ce pas, monsieur l'abbé ?

Vous êtes le personnage le plus en vue d'un de nos collèges classiques ; vous y êtes oracle et professeur ; vous rédigez un tas de journaux pédagogiques dont vous inondez nos sémi-

36 I,II beau *exhiber* des montagnes d'arguments *entassés* comme I,II de *me soumettre*, j'ai 54

4. Allusion mythologique aux géants Aloades, qui entassèrent l'un sur l'autre deux massifs montagneux contigus de la Grèce (Thessalie) pour escalader le ciel en vue d'attaquer les Olympiens.

5. Ce mot connut quelque succès : « Tut, tut, me crie le petit vicaire de M. Fréchette en me faisant une moue » (Juvénile, « Le temps est arrivé », *CR*, vol. 4, n° 23, 10 juin 1893, p. 360). Le « petit vicaire » serait le père Adélard Langevin.

6. Il est de la nature de l'être humain de se tromper.

naires et nos couvents ; vous publiez des livres sur toute espèce de questions[7], que vous répandez à droite et à gauche parmi la jeunesse de nos écoles ; s'il est quelqu'un qu'on soit en droit de considérer comme un représentant attitré de l'enseignement clérical dans le pays, c'est bien vous, ce me semble.

Vous vous êtes offert comme prototype ; je vous ai accepté comme prototype. J'en gémis – je l'ai déjà dit – pour vos confrères, mais c'est vous qui en portez la responsabilité.

Vous vous faites l'apologiste de nos maisons d'éducation : je vous prends comme exemple, et je dis : « Voilà ce qu'on vous a enseigné, et voilà ce que vous enseignez vous-même aux autres ! »

Vous êtes ma pièce à conviction, mon document humain. J'expérimente *in anima vili*[8], si le mot ne vous offusque pas trop.

Maintenant, pour me servir d'une expression que je vous prie de ne pas trouver trop fin de siècle, qu'on me laisse secouer un peu la légende par les oreilles ; qu'on me laisse montrer le fantoche sous la défroque du fantôme ; et les choses pratiques viendront après.

C'est la question de Gros-Jean qu'il faut d'abord régler. Il faut d'abord couper le sifflet au *tut tut tut*.

Vous devez vous apercevoir déjà, monsieur l'abbé, que vous ne serinez plus ce refrain-là avec autant de virtuosité qu'au commencement. Laissez faire, vous en verrez bien d'autres. Entre nous, rien ne m'amuse comme de faire la nique aux faux nez des masques, si ce n'est remettre sur le vrai ton ceux qui ambitionnent de chanter plus haut que leurs moyens.

77 I,II pièce *de* conviction 78 I,II pas. // Maintenant 92 III moyens. // <Début de III :> *Cueilli dans la septième lettre de M. Louis Fréchette à M. Baillargé :* // Nous

7. Pour la liste complète des œuvres de l'abbé Baillargé, voir R. Olivier, *Vie de l'abbé* [...] *Baillairgé*, p. 118-126.

8. « Sur un être vil » : cette locution, qui s'emploie à propos des expérimentations scientifiques faites d'ordinaire sur des animaux, Marc Sauvalle venait de la citer dans une biographie de Fréchette : « La lecture et la déclamation sont au nombre des talents favoris de notre poète lauréat ; il dit magnifiquement [...] sa poésie [...] ; son but est d'expérimenter *in anima vili* l'effet de son écrit » (*Louis Fréchette*, p. 194).

Nous allons donc, pour le moment, continuer notre petite étude sur vos incomparables et classiques productions.

Le jeune *indigne* de l'école des Frères, à qui j'avais confié vos *Coups de crayon* – celui de M. l'abbé Castonguay, vous savez[9] – m'a enfin rapporté le petit livre, après y avoir indiqué les plus grosses énormités de style et de syntaxe qu'il a pu y rencontrer.

Le difficile est de se débrouiller là-dedans, car le volume se trouve souligné à peu près d'un bout à l'autre.

Commençons toujours par le commencement, et disons tout de suite que le document est à la disposition de ceux qui se refuseraient à croire ces choses-là possibles.

La dédicace d'abord :

À ma mère[10]*... témoignage* D'ESTIME *et d'affection*[11].

On a bien lu : témoignage *d'estime* !

Ainsi, monsieur l'abbé, vous faites l'honneur à madame votre mère de l'estimer. Comme elle doit être flattée ! Dame aussi, on a beau être la mère d'un abbé, on n'en reste pas moins simple laïque tout de même....

C'est égal, voilà un bel exemple de piété filiale. Il me rappelle cet ecclésiastique du district de Québec qui ne permettait ni à son père de le tutoyer, ni à sa sœur de s'asseoir près de lui à table ! Il craignait d'en être profané.

Passons, et feuilletons un peu le petit chef-d'œuvre. C'est une espèce de journal de vacances[12], où vous daignez vous montrer, monsieur l'abbé, dans tout le charme d'un laisser-aller rare.

---

95 I,II,III jeune *indigne* <rom.> de 99 I,II,III volume *est à peu près souligné* d'un 100 III l'autre. // Page 107. – Je <l. 125> 110 I,II même... // *En somme,* voilà un bel exemple de piété filiale. // Passons

9. Allusion à Un élève des Frères, auteur d'un article de *Canada-revue* contre l'abbé Alfred Castonguay (vol. 3, nº 17, « Archi-humiliant », 15 octobre 1892, p. 269).

10. Charlotte Giroux.

11. *Coups de crayon,* p. 3.

12. « [...] il s'agit purement et simplement d'une légère esquisse de ce que la vie réelle, prise sur le vif, a jeté sur ma route durant les vacances de 1887 » (*ibid.*, p. 5).

– Allez-vous nous parler de ses rognons et de ses intestins ? me demande un indiscret qui s'intéresse à vous et qui lit par-dessus mon épaule – « dans mon dos[13] », suivant votre expression aussi élégante que classique.

– Ma foi, va pour les rognons et les intestins ! J'aime autant commencer par cela que par autre chose. Il n'y a qu'à citer :

> Page 107. – Je suis en route pour les sources de St-Léon[14]. Il y a là des eaux minérales dont on vante partout l'efficacité. Je veux y noyer le rhumatisme. Les rognons y trouveront peut-être aussi quelque bien[15].

Un autre aurait dit « mes rognons » ; mais ces intéressants organes ont pour vous tant d'importance, à ce qu'il paraît, monsieur l'abbé, que vos rognons, ce sont *les* rognons, les rognons par excellence. C'est comme un souverain quand il parle de *la* Couronne.

> Page 127. – Gare aux ananas. Une tranche, une simple tranche me fait depuis le midi une guerre à outrance. Hein ! la voilà qui *revire*[16] de bord.

Pas d'accident ? merci, mon Dieu ! j'avais peur pour la tranche d'ananas. Elle a fini par passer tout de même. À quelle heure ? Vous nous laissez là-dessus dans une incertitude qu'il faudra dissiper lors d'une prochaine édition, n'est-ce pas, monsieur l'abbé ?

> Page 142. – Bien que les eaux de St-Léon n'aient pas eu sur *les* rognons l'effet voulu, elles m'ont cependant fait beaucoup de bien *au point de vue* (!) du rhumatisme. Ainsi *pendant* toute l'année

126 I,II,III vante l'efficacité 135 I,II,III midi guerre à outrance. Hein ! la voilà qui *revire* <ital.> *(!)* de 138 I,II,III d'ananas. // Page

13. *Ibid.*, p. 190.

14. « C'est une très jolie paroisse située à quelques milles seulement de Louiseville. [...] À deux ou trois milles plus au sud, sont situées les célèbres sources Saint-Léon qui sont visitées chaque été par un grand nombre de touristes venant de tous les pays » (T. Côté, « L'émigration. Des noms et des faits », *Can*, 15 octobre 1892, p. 1) ; « De ravissants paysages, de mystérieuses retraites sous les grands pins, et puis cette eau minérale si bonne, si vivifiante, qui fait des miracles. Beau et vaste hôtel [...]. Ajoutons une société d'élite [...]. Et tout cela à deux pas [100 km] de Montréal ! » ([anonyme], « Saint-Léon » [texte publicitaire], *Pat*, 19 juillet 1884, p. 1).

15. Baillargé : « Saint-Léon *Springs* <italique>. Il [...] vante l'efficacité ».

16. C'est Fréchette qui souligne, ici comme dans les citations qui suivent.

scolaire je me suis félicité d'être allé aux sources St-Léon et j'y retournerai[17].

Avis aux amateurs de beaux cas.

Page 192. – Nuit *massacrante*. Douleurs qui me font croire à un commencement d'inflammation des intestins. Je le *note* pour *marquer* en même temps que trois prises de bismuth ont fait cesser toute guerre *intestine*. En voyage ayons toujours quelques prises de cette excellente poudre.

En effet, c'est une bonne précaution ; mais cela n'empêche pas un peu de frugalité à table d'avoir son mérite aussi, monsieur l'abbé, même en voyage.

Page 207. – Que l'on dise et que l'on fasse (pour *quoi que l'on dise*, etc., style *joliettensia* !) le cochon de lait n'est pas facile à digérer. Ce que j'ai mangé chez l'oncle Théode Giroux était pourtant *fait à la perfection*[18].

Un petit cochon bien *fait*, c'est entendu ; peut-être aussi *apprêté dans la* perfection, comme on dit, quand on sait parler français.

Pour donner à la *chaire* de cet intéressant quadrupède...

Diable ! voilà les cochons de lait qui se payent une chaire maintenant. Une chaire d'histoire naturelle sans doute. Des petits laïques qui se mêlent d'enseigner ; c'est peut-être pour cela que vous ne pouvez pas les digérer.

Pour donner à la *chaire* de cet intéressant quadrupède toutes les qualités dont elle est susceptible (être susceptible de qualités, c'est du neuf !) il faut la laisser 15 heures dans la saumure et la faire cuire au four[19].

Voilà une opération assez difficile à faire subir à une chaire ; mais c'est dans votre partie, monsieur l'abbé, je n'ai rien à dire.

158 I,II,III que *j'en* ai 160 I,II,III entendu. *Dans* <ital.> la

17. Baillargé : « scolaire *1887-1888, je me suis trouvé complètement débarrassé de cet hôte incommode. Je* [...] sources *de* Saint-Léon ». Tout le passage est en italique.

18. Baillargé : « que *j'en ai* mangé ».

19. *Coups de crayon*, p. 207.

Lorsque l'estomac monte au cerveau avec sa grande échelle indigestion (style *collegiana* !) les pensées des autres sont avec raison les préférées[20].

Qu'on ne me demande pas ce que cela veut dire.

Page 116. – Quoi qu'il en soit, grâce à l'eau de la source, on ne laisse pas de bien digérer ; c'est une compensation qui a bien sa valeur.

Page 117. – Cette eau ainsi réchauffée agit davantage sur l'estomac et les intestins[21].

Page 134[22]. – D'heure en heure un verre d'eau sulfureuse. Ne commencer qu'une[23] heure après chaque repas, pour donner à la digestion le temps de se mettre en marche.

Tais-toi, mon cœur !

Dans *l'Étudiant*, dans *le Couvent*, dans *le Bon combat* – peut-être même dans le *Traité d'économie politique*[24] – on trouve aussi à chaque instant la trace des préoccupations sympathiques que votre cerveau entretient à l'endroit des nobles organes au fonctionnement desquels le vulgaire a le tort de prêter une attention si distraite.

Que dis-je, vos propres infirmités ne sont pas les seules au secret desquelles vous aimiez à initier vos lecteurs et lectrices, monsieur l'abbé. Celles des autres – pourvu que ce ne soient point des infirmités laïques – ont aussi le don d'occuper votre sollicitude :

Page 113. – Mgr Racine[25] prend deux bains chauds par jour à une température de 115° F. Il en a également pris l'année dernière et ses rhumatismes ont de beaucoup diminué. L'efficacité des eaux de Saint-Léon me paraît *de ce côté*, bien établie.

Du côté des rhumatismes ! Tout à l'heure c'était un *point de vue*, maintenant c'est un point de *côté*. Au fait, les rhumatis-

186 I,II,III marche. // *Voilà !* Dans

20. *Ibid.*, p. 207-208 : « échelle indigestion <italique> (style ».

21. Baillargé : « et *sur* les ».

22. Coquille. Lire : 184.

23. Baillargé : « un *bon* verre [...] qu'*une* <italique> heure ».

24. Le *Traité d'économie politique* ne renferme aucune allusion de ce genre.

25. Antoine Racine (1822–1893), premier évêque de Sherbrooke (de 1874 à sa mort).

mes, c'est si capricieux. En tout cas voilà un *point* d'histoire bien fixé. Les Garneaux et les Sultes[26] de l'avenir sauront – pour l'édification des siècles futurs – combien, en l'an de grâce 1887, Mgr Racine prenait de bains par jour, et à quel degré de température.

Nations, écoutez ! Terres, prêtez l'oreille[27] !

Enfin, voilà ! rognons, intestins, boyaux, rhumatismes, cataplasmes, pilules, cautères, caustiques, purgation, estomac, borborygmes, éructations, digestion, indigestions, nourriture, cuisine, déjeuners, dîners, soupers, si on enlevait tout cela de vos ouvrages, monsieur l'abbé, m'est avis qu'il n'y resterait pas grand-chose.

Vous y mettez parfois de l'éclectisme. Dans *l'Étudiant* vous trouvez le moyen de combiner le rhumatisme avec la digestion :

> Aujourd'hui je n'ai rien vu, dites-vous. J'ai *digéré les suavités rhumatismales* que j'ai *prises* hier à la suite d'une course de taureaux[28].

Cette prédilection qui vous distingue a été cause que j'ai scandalisé le grand saint des derniers jours vulgairement appelé Tardivel.

Il s'est voilé la face parce que j'ai donné le titre de *révérend* à vos rognons et intestins[29].

---

217 I,II,III mettez *même* parfois 222 I,II,III appelé *Pistolet* Tardivel

---

26. François-Xavier Garneau (1809–1866), auteur d'une *Histoire du Canada depuis sa découverte jusqu'à nos jours*, en quatre volumes (1845, 1846, 1848 et 1852). Benjamin Sulte (1841–1923), auteur d'une *Histoire des Canadiens-Français (1608–1880). Origine, histoire, religion, guerres, découvertes, colonisation, coutumes, vie domestique, sociale et politique, développement, avenir*, en huit volumes (1882–1884).

27. *Michée*, I, 2 ; *Psaumes*, XLIX, 2 ; *Isaïe*, I, 2 ; *Deutéronome*, XXXII, 1.

28. « Correspondance européenne », *Étu*, vol. 5, n° 9, octobre 1889, p. 167.

29. Jules-Paul Tardivel venait de publier dans *la Vérité* trois articles sur la polémique : « À propos de nos collèges » (22 avril 1893, p. 2-3), en réponse à l'article du 18 mars ; « Barnum-Fréchette » (6 mai 1893, p. 2), en réponse à la quatrième lettre ; « Guihot-Fréchette » (20 mai 1893, p. 2-3), en réponse à la sixième lettre. Dans aucun de ces articles il ne fait allusion au mot « révérends » de la troisième lettre (voir *supra*, p. 312, l. 46) ; d'où ce commentaire : « M. Fréchette ment pour le seul plaisir de mentir » (« Petite chronique », 3 juin 1893, p. 3).

Dame, monsieur l'abbé, en vous voyant mépriser les laïques au point d'offrir votre estime à madame votre mère, tandis que vous manifestiez pour vos rognons et vos intestins des sentiments si vifs et si touchants, j'ai cru que vous considériez ces respectables spécimens anatomiques de votre individu comme faisant partie d'un ordre religieux quelconque, et c'est pour vous faire plaisir que je leur ai appliqué l'épithète sacrée que vous réclamez pour vous-même, et que vous prodiguez à tort et à travers à tout ce qui porte une soutane.

Sachez donc une fois pour toutes – par parenthèse, monsieur l'abbé – que le titre de *révérend* est réservé aux pasteurs protestants et aux membres des différents ordres religieux. Les prêtres séculiers n'y ont aucun droit... en français[30].

Vous employez même, page 316, le mot *messire*[31] à l'adresse d'un abbé. Vous devriez pourtant savoir que ce titre, qui s'appliquait autrefois aux avocats, aux médecins et aux prêtres, ne s'emploie plus que par ironie. Si vous le savez, vous êtes peu respectueux, monsieur l'abbé.

À propos de titres, je trouve, page 103 :

Madame D^r A. Trudel.

Madame docteur... hein !

Chers petits Canayens qui avez le bonheur d'apprendre ce français-là, vous ferez sans doute rire de vous par les gens instruits quand vous direz : « Madame juge Barbanchu[32] » ou « Madame l'honorable Tartampion » ; mais n'en ayez cure. Vous pourrez confondre les railleurs en nommant le grand homme qui vous enseignait à dire : « Madame docteur Trudel ».

Mais ce n'est pas là ce qui me renverse le plus dans vos écrits, monsieur l'abbé ; c'est la pédantesque suffisance avec

243 III abbé. <fin de III> 255 I,II pédantesque *assurance* avec

30. *Coups de crayon*, p. 15, 87, 126, 178, 183. « Épithète honorifique qu'on applique à tort à tous les ecclésiastiques. [...] Doit n'être appliqué qu'aux prélats, aux religieux et religieuses, et aux pasteurs protestants » (*GPFC*, p. 592).

31. « Revd. Messire Florent Bourgeault, curé de La Prairie », *la Littérature*, p. 316.

32. Allusion au journaliste qui avait signé du pseudonyme Barbanchu un article intitulé « L'enseignement pratique », dans *le Trifluvien* du 22 avril 1893.

laquelle vous parlez de style, comme si vous y entendiez quelque chose.

Ainsi dans votre *Littérature au Canada en 1890*, on trouve presque à chaque page des phrases comme celles-ci, qu'on lit en se tenant les côtes :

> Son style a de l'assurance et de la fermeté, bien qu'il ne soit pas exempt de quelques négligences[33].
>
> Bien que l'auteur ne soit point maître en l'art d'écrire, son livre a cependant un vrai mérite littéraire[34].
>
> Son style est remarquable[35].
>
> Quant au style, il est rapide et ne manque pas d'une certaine chaleur[36].
>
> M. Un Tel écrit avec une facilité et une correction qui sont certainement au-dessus de la moyenne[37]. Etc.

Il me semble entendre d'ici les petits écoliers qui se disent en lisant cela : « Hein ! l'abbé Baillargé, en voilà un qui connaît ça la littérature. Pour le style il est *imbattable*. »

On verra, le moment venu, monsieur l'abbé, quel arbitre compétent vous êtes en ce qui regarde la correction du langage.

En attendant, donnons quelques échantillons du style de ce savant professeur lui-même, qui s'arroge la mission de juger *ex cathedra* les écrivains de son pays, dans l'intérêt et au bénéfice de la jeunesse studieuse.

---

269 I,II Etc. // On 275 I,II style *d'un* savant professeur qui

---

33. *La Littérature*, p. 25. À propos de l'ouvrage de Louis Lalande, *Une vieille seigneurie, Boucherville. Chroniques, portraits et souvenirs*, Montréal, Cadieux et Derome, 1890.

34. *Ibid.*, p. 85 : « maître *dans* l'art ». Recension de la *Vie de M. Le Prévost, fondateur de la Congrégation des Frères de saint Vincent de Paul (1803–1874)*, Paris, Poussielgue, 1890, par un religieux de la Congrégation.

35. *Ibid.*, p. 149. Recension de l'ouvrage de l'abbé Lionel Lindsay, alors préfet des études au Collège de Lévis, *Pèlerinages d'outre-mer. Lourdes, Assise, La Salette, le Mont Saint-Michel, le Mont-Cassin, etc.*, Québec, H. S. Hardy, 1890.

36. *Ibid.*, p. 190. Recension de l'*Histoire populaire de Montréal depuis son origine jusqu'à nos jours*, d'Adrien Leblond de Brumath, Montréal, Granger frères, 1890.

37. *Ibid.*, p. 246. Recension d'*Études et récits*, de Joseph Bédard, Montréal, G.-A. et W. Dumont, 1890.

Puisque nous avons le livre sous la main, citons d'abord *la Littérature au Canada en 1890*, en piquant au hasard de la fourchette :

Page 87. – Quant à la cause du *mal de langue*, chez nous, ne l'attribuons pas exclusivement aux journalistes[38].

Page 179. – Quant à ce qu'il dit de notre province, *il* (construction grammaticale nouvellement inventée !) il est presque toujours dans les patates (style noble)[39].

Page 185. – Quelle que soit la *manière* de voir d'*un chacun*, il sera toujours vrai de dire qu'il y a chez notre Premier ministre une *manière distinguée* qui est *loin d'être commune*[40].

Page 190. – La Rome du Nouveau-Monde (épelé comme un titre de journal) possède en effet des annales très chargées. Il est difficile de choisir et il n'est pas aisé de *fondre*, car *tout et se succède en nombre et vite*[41].

Un bâton de sucre d'orge à qui comprendra !

Page 237. – Il va sans dire qu'il faut toujours se proportionner à l'enfant[42]...

Comme le prophète Élie[43], je suppose.

Page 238. – Quant à la gymnastique, il en faut, mais pas trop. Plus, un peu, que ce que nous avons.

---

296 I,II l'enfant... // Page

38. Baillargé : « du *mal de langue* <trois mots en italique> ! chez nous, *nous* ne ».

39. À propos de Pierre de Coubertin (1863–1937), pédagogue français initiateur des Jeux olympiques modernes (1896), venu en Amérique effectuer une mission pour le gouvernement français. Grand amirateur des théories pédagogiques anglo-saxonnes dans le domaine de l'athlétisme, il truffa de préjugés les quelques lignes qu'il consacra au système d'éducation canadien-français dans l'un des chapitres de ses *Universités transatlantiques* (Paris, Hachette et Cie, 1890). Un Français depuis longtemps établi au Québec, le vicomte de Bouthillier-Chavigny, crut nécessaire de le réfuter (voir *Justice aux Canadiens !*, Montréal, Cadieux et Derome, 1890). Sur cette affaire, voir A. Yon, *le Canada français*, p. 162-164.

40. À propos de *Biographie, discours, conférences, etc. de l'honorable Honoré Mercier*, Joseph-Octave Pelland, édit., Montréal, 1890.

41. Recension de l'*Histoire populaire de Montréal*, d'Adrien Leblond de Brumath.

42. Baillargé : « sans *le* dire ». Recension de *Nos écoles*, de Napoléon Legendre.

43. Allusion à la résurrection du fils de la veuve de Sarepta par le prophète Élie, qui « s'étendit [...] sur l'enfant trois fois » (I, *Rois*, XVII, 21).

Page 243. – La rédaction est excellente. M. Legendre a bonne réputation *de ce côté* (du côté de la rédaction !). Ajoutons que si la *certitude* ne règne pas toujours dans *Nos écoles*, toujours y règnent la bonne foi et la dignité.

Ici aussi comprenne qui pourra !

Page 315. – Les gravures donnent à l'ensemble un cachet *qui fait que cela sent bon*[44].

Hein ! des gravures qui donnent un cachet qui fait que cela sent bon !

Ces gravures feraient sans doute leur effet à l'Exposition de Chicago. Mais revenons aux chers *Coups de crayon*, et citons toujours des modèles de style :

Page 37[45]. – La *politesse* dans le monde n'est souvent qu'un *sépulcre blanchi*[46].

Admirable logique dans les idées !

Page 28. – Le couvent de Saint-Timothée est un splendide édifice *du coût de* $14,000[47].

... Il n'y a point là de *gîte* pour le luxe[48].

Page 29. – La vigne y croît merveilleusement, les pommiers y poussent en grand nombre ; *plus est* les plantes *sauvages* s'y présentent à l'état *civilisé*[49].

Page 31. – Le rév. Fr. directeur, alors Frère Forêt, *aujourd'hui à Rigaud*[50]...

C'est cela, autrefois capitaine de navire, maintenant il porte perruque !

---

308 I,II bon. // *Maintenant* revenons 316 I,II $14,000... Il

---

44. Baillargé : « cachet *d'antiquité* qui ». Ces gravures accompagnent la brochure de Désiré Girouard, *le Vieux Lachine et le massacre du 5 août 1689*, Montréal, Gebhardt-Berthiaume, 1889.

45. Coquille. Lire : 27.

46. Baillargé : « n'est *trop* souvent ».

47. Baillargé : « Saint-Timothée *sous la direction des Sœurs de Jésus-Marie* est ».

48. *Coups de crayon*, p. 29.

49. *Ibid.*, p. 29-30 : « sauvages *des îles voisines* s'y ».

50. Baillargé : « Frère *Rivest*, aujourd'hui ».

Page 32. – L'ancre s'accrochait ici et là aux *pierres qui couvrent le fond du rapide*[51].

Probablement les roches qui forment le lit du fleuve, car le *fond d'un rapide*, c'est comme qui dirait les parois d'un courant.

Page 34. – En face... se trouve un îlot, dit de Saint-Viateur. Ce *bouquet, hommage du grand fleuve à la chute aux bouleaux*, mérite un mot.

Page 41. – Le roulement des *chars* PAR *la machine à feu* (c'est ainsi qu'on appelle, au Collège de Joliette, le bruit d'un train de chemin de fer en mouvement) ne saurait remplacer celui des ondes sonores *sous la grande nef*.

Sous la grande nef, c'est à la cave ou au sous-sol. M. l'abbé veut sans doute dire sous la grande voûte. L'enfer est pavé de bonnes intentions.

Page 47. – Ne parlez jamais d'une *fille* qui ne voit qu'avec horreur ces deux bijoux de la vraie femme de ménage[52].

Un instant, monsieur l'abbé. Entretenez vos lecteurs de vos rognons et de vos intestins tant que vous voudrez ; enseignez même aux dames votre remède transcendant pour les panaris ; mais par respect pour votre habit, prenez donc le conseil pour vous-même : ne parlez donc jamais de *filles* ! Si vous ne savez pas ce que le mot signifie, allez aux renseignements. Un vieux prêtre français me disait un jour : « Je n'y comprends rien ; au Canada, on parle de filles comme on parle de son nez ! »

Page 52. – À peine avons-nous déposé nos paniers que ces gracieux *animalcules* (les maringouins !) *s'abattent légion* sur nous... Force me fut de *monter* mes jambes de bas par-dessus *mes pantalons*[53].

Comment, monsieur l'abbé, vous ne vous contentez pas de *monter* des jambes de bas, comme une sorcière son manche à

331 I,II mot. // *Page 36.– Des couronnes accompagnées de volumes dont la gloire* <ital. : trois mots> *trop souvent est plus à l'extérieur qu'à l'intérieur.* // Page 333 I,II appelle *à* Joliette 337 I,II voûte. // Page 341 I,II Un *conseil,* monsieur 344 I,II pour *le public sinon par respect pour* votre 354 I,II bas, vous portez plusieurs pantalons en été. *Vous* êtes frileux

51. Baillargé : « L'ancre *s'accrochant* ici ».

52. Baillargé : « Ne *me* parlez [...] bijoux *!* de ».

53. Baillargé : « monter *immédiatement* mes ». La dernière phrase provient de la p. 53.

balai, vous portez même plusieurs pantalons en été ! Ce doit être assez incommode pour la ventilation. Mais vous êtes peut-être frileux.

Page 58. – Après un *appétissant* déjeuner, nous nous *arrêtâmes* à droite et à gauche *en recherche* de gibier.

Voyez donc un peu ! Un autre aurait dit : Après un déjeuner *réconfortant*, nous *partîmes* à droite et à gauche *à la* recherche. Au Collège de Joliette, pour aller à la chasse après un déjeuner qui, loin d'apaiser votre faim, vous met au contraire en appétit, *on s'arrête en recherche* du gibier. Ce n'est guère naturel et encore moins français, mais c'est probablement plus conforme à la liturgie.

Page 69. – Une longue instruction nous eut (*sic*) fait fondre sans rien fonder.

Ça, ç'a la prétention d'être spirituel !

Page 114. – Le seul à seul des jeunes gens et des jeunes filles, voilà ce qui davantage enlève *sa fleur* à notre jeunesse.

On croit rêver. Je me demande ce qui domine là-dedans : la niaiserie de la phrase, l'inconvenance de l'idée ou l'incorrection du langage. Et c'est cela qu'on enseigne à nos enfants !

Page 118. – Elle se *trouve* si bien dans cette eau qu'elle demande à prolonger la durée de son bain. Après plusieurs ablutions la jeune fille se *trouve* guérie, à ce point que son frère venant un soir de Québec pour la voir, se *trouve* tout transporté en la *trouvant* si bien.

Et quelques lignes plus bas[54] :

Elle prit des bains *pendant* 8 jours, et s'en *trouva* très bien.

On dirait une gageure.

Trouve, trouve, trouve, trouvant, trouva, en sept ou huit lignes, c'est trouvé ! Et ce monsieur parle de style !

Page 129. – L'*extra* n'est pas dans cet *amalgame* de vieillesse et de jeunesse, il est dans l'accoutrement de Madame. Il faut voir comme elle est *attelée*[55] !

365 I,II c'est plus *original*. // Page 368 I,II fonder. // Page 372 I,II rêver. // Page 384 I,II trouvé ! // Page

54. P. 119.

55. Baillargé : « attelée. »

Page 130. – Ce rédacteur fort de ses convictions, et juge éclairé des diverses questions, ne songe pas à *ruer* et à *beugler* dans son journal[56].

Page 137. – J'étais à la veille de me rendre à son désir, lorsque *je m'en suis désisté.*

Désisté de quoi ? de son désir ?

Se désister du désir d'autrui me semble nécessiter des grâces d'état spéciales. En tout cas, ce serait une opération bien difficile pour un laïque.

Page 141. – M. Caron[57] tiendra sans doute à ce qu'une partie de son personnel sache le français, ce qui *n'existait guère* en 1887.

Ceux qui vous ont instruit, monsieur l'abbé, n'étaient pas si exigeants.

Qu'est-ce qui n'existait guère en 1887 ? Aucune notion de logique dans les idées.

Page 145. – Les méchants tendent instinctivement à l'égalité. S'ils n'y prennent garde ils y arrivent purement et simplement, souvent, par la médisance ou par la calomnie.

On n'est pas forcé de comprendre.

Page 146. – Le monde est rempli d'affirmations gratuites.

Page 149. – Gladstone[58] s'élève avec véhémence contre la législation crocodile de la coercition en Irlande.

On demande ce que c'est qu'une législation crocodile de coercition !

Page 168. – On aime à avoir plus de cinq centins devant soi, en cas de maladie, ou *de nécessité des proches.*

---

395 I,II serait bien 401 II 1887 *! ? Ô* logique *des* idées *!* 409 I,II Irlande. // Page 413 I,II proches. // Page

56. Baillargé : « ruer *ou* à ».

57. Hector Caron (1862–1937) était depuis 1889 propriétaire de l'hôtel des Sources, à Saint-Léon. Il fut député libéral de Maskinongé à l'Assemblée législative de Québec (1892–1903).

58. William Ewart Gladstone (1809–1898), homme politique britannique d'origine écossaise, évolua du torysme au libéralisme et prit la tête des libéraux contre les conservateurs dirigés par Disraeli. Devenu Premier ministre d'Angleterre (1864–1874, 1880–1885) et gagné à la cause irlandaise, il ne put faire accepter par les Communes l'autonomie de l'Irlande, le *Home Rule* (1885–1886).

Nécessité des proches, pardonne aux pauvres ignorants à qui tes charmes n'ont pas encore été révélés !

Page 171. – Quant à la décoration du chœur, elle me va peu, les statues *pour le grand nombre* sont loin d'être, à ce qu'il me semble, *artistement encapuchonnées*.

Page 188. – M. Curran[59] est *plein* d'histoires agréables.

Page 192. – Sauf une *ressemblance* de valse par un couple qui avait grandement l'air *trognon de chou*, tout fut parfaitement convenable ; on devait s'y attendre, les employés se *composant* en grande partie d'Irlandais catholiques.

L'air *trognon de chou* ne me semble pas d'une limpidité cristalline ; mais ce n'est rien comparé à ces employés qui se *composent*... Allons, c'est encore mieux que s'ils se *décomposaient*. Du reste, de la part d'un écrivain qui confond *une ressemblance* avec *un semblant*, on peut s'attendre à pis encore.

Page 195. – Un jeune homme qui *fait l'amour* à une jeune demoiselle[60]...

Pères de famille, mettez-vous en quatre pour empêcher vos enfants d'employer cette expression d'une crudité obscène : M. l'abbé Baillargé est là avec ses livres pour leur dire : « Tut ! tut ! tut ! allez-y, les enfants ! laissez radoter papa. »

Oh ! notre incomparable éducation !

Page 198. – *Pendant* une bonne partie de la soirée, plusieurs demoiselles ont *travaillé à se magnétiser*.

Page 200. – Il imite *à la* perfection le bruit de la scie sur le bois, et toutes les *circonstances qui précèdent, accompagnent et suivent le débouchement d'une bouteille*.

C'est un prêtre, un curé[61], qui se livrait à cet exercice distingué en plein salon d'hôtel. Il doit vous être reconnaissant, monsieur l'abbé, pour avoir fait ainsi connaître au pays ses talents de société !

---

420 I,II valse *(?)* par 429 I,II fait *ici* l'amour 431 I,II famille, *vous pouvez vous mettre* en 434 I,II papa. » Oh 440 I,II bouteille. // De

---

59. John-Joseph Curran (1842–1909), député conservateur fédéral de Montréal-Centre, en vacances à l'hôtel des Sources.

60. Baillargé : « fait *ici* l'amour ».

61. Le « Rév. M. Champagne, curé de la Gatineau [...], habile en ventriloquie » (*Coups de crayon*, p. 200).

De *l'Étudiant*, nov. 90. – La milice du collège est sous les armes ! on voit chez plusieurs élèves du bois pour faire de bons soldats ; chez d'autres, la paille l'emporte sur le bois[62].

Du même journal, même n°. – Le chœur sous l'habile direction du Révd M. Laforce a très bien *rendu* la messe de Du Mont... À vêpres les psaumes furent *rendus* avec accompagnement de guitare (!)... Au salut le chantre de l'*Ave Maria rendit* avec autant de *tact* que d'*habilité* (*sic*) l'*O salutaris hostia* d'un maître[63].

Et moi aussi je suis *rendu*. Ouf ! je n'ai pas l'*habilité* d'aller plus loin pour aujourd'hui.

Il m'a fallu citer toutes ces inepties, bêtement écrites et quelquefois sales, à peu près sans commentaires. Comment faire ressortir tout ce qu'il y a d'absurde, de baroque et d'incorrect dans chacune de ces phrases ? Il n'y aurait plus de bout.

Que chacun juge un peu par lui-même de votre style[64], monsieur l'abbé. La semaine prochaine je mettrai en relief les grosses niaiseries, les naïvetés colossales, les fautes d'orthographe et de grammaire, les mots employés à contresens, les anglicismes et autres attentats contre la langue, qu'on découvre à chaque page de vos livres.

C'est une besogne ennuyeuse, mais elle est nécessaire.

À bientôt donc, savant professeur.

---

449 I,II messe *royale* de 455 I,II citer *cela* à peu 458 I,II phrases *étiques* ? Il 459 II par *soi*-même 464 I,II de *votre livre*. // C'est 466 I,II professeur. // LOUIS FRÉCHETTE. // *P. S. – Bon nombre de mes amis ont reçu des cartes-postales imprimées et ainsi conçues : // « Joliette, 21 avril 1893. // « M. // « Le Bon Combat* <ital. : deux mots> *vous sera adressé gratuitement, jusqu'au 1^er^ janvier 1894. // « Bien à vous, //* F.-A. BAILLARGÉ, P^tre^. » // *Tais-toi, mon cœur ! // L. F.*

62. « *Joliettensia* », *Étu*, vol. 6, n° 9, novembre 1890, p. 153.

63. Il s'agit plutôt du numéro d'octobre 1889 (« *Collegiana nova* », p. 166) : « messe *royale* de [...] tact *et* d'habilité ». Charles Laforce (1862–1924), ordonné prêtre à Montréal en 1886, était alors professeur au Petit Séminaire de Montréal.

64. Quant à lui, Argus critiqua le style du polémiste : « Eh bien ! ce style-là, quoi qu'on dise, ne révèle pas, chez M. Fréchette, l'homme estimable et sympathique que l'on recherche et que l'on aime chez un favori des muses. Ce n'est pas le style d'un gentilhomme ; ce n'est pas même celui d'un honnête homme » (« M. Louis Fréchette », *CC*, 5 juin 1893, p. 2).

NEUVIÈME LETTRE

L'abbé Baillargé a beau poursuivre l'illustration des « plagiats » de l'auteur des Fleurs boréales *en publiant la deuxième partie de ses « Petites études sur les œuvres d'un lauréat »* (BoC, *1er juin 1893*), *la polémique s'étiole. Deux faits, cependant, la ravivent :* la Croix de Montréal, *dès son deuxième numéro (2 juin 1893), reproduit un article de* la Minerve *du 12 avril (B., « M. Louis Fréchette, Poète et maître en pédagogie ») et lance une croisade anti-Fréchette – des dizaines d'articles suivent ; dans* la Patrie *du 27 mai, à William Chapman, qui aurait participé à la rédaction des « Petites études [...] », Gonzalve Desaulniers dédie la fable « Le chêne et la chenille » – cette satire incite Chapman à combattre désormais visière levée, pour « venger tous les écrivains canadiens que le* lauréat *a toujours essayé d'écraser de toute la hauteur de sa réputation usurpée » (« Une fable de M. Fréchette », CC, 1er juin 1893).*

Montréal, 2 juin 1893.

Monsieur l'abbé,

Si cela ne vous déplaît pas trop, nous allons aujourd'hui conclure notre petite leçon de français.

Vous dites, page 20 de vos *Coups de crayon*, dans un français à vous :

Il importe, avant toute érudition, de bien savoir sa langue.

TEXTE DE BASE : *À propos d'éducation. Lettres à M. l'abbé Baillargé du Collège de Joliette*, Montréal, Desaulniers, 1893, p. 50-58.

VARIANTES : I « À propos d'éducation. M. Fréchette à M. l'abbé Baillargé du Collège de Joliette. Neuvième lettre », *le National*, 2 juin 1893, p. 9-10. II *La Patrie*, 3 juin 1893, p. 1. III « Fréchette vs Baillargé », *la Liberté*, 8 juin 1893, p. 1 (l. 3-237).

1 III 1893. // *Cueilli dans la huitième lettre de M. Louis Fréchette à M. Baillargé :* // Si 5 I,II,III crayon : // Il

Je suis de votre avis, monsieur l'abbé ; et j'ajoute, comme corollaire, qu'il est important, pour arriver là, d'avoir quelqu'un qui puisse nous l'enseigner.

Entrons donc en matière.

Une page de *l'Étudiant* d'abord ; car il faut vous dire que, depuis peu, j'en reçois de tous côtés, des numéros de *l'Étudiant.*

Vous nous racontez vos impressions de voyage en Espagne :

> La vie coûte cher, il faut à chaque instant *calculer son affaire*, ne pas trop *s'avancer*, voir *s'il en restera* suffisamment pour revenir...
>
> À Lourdes, j'ai failli coucher dehors, faute de place *dedans*[1].

Tiens ! vous avez pourtant un talent rare pour vous faire mettre dedans. Quand vous serez encore embarrassé de cette façon, monsieur l'abbé, recommencez une petite dissertation sur l'enseignement classique, et vous serez sûr de ne pas être longtemps dehors.

> En revenant de Lourdes à *Pau*, j'ai perdu mon *chapeau.*

Ouaïe ! j'ai connu un poète qui a déjà fait rimer cela : quel plagiaire vous êtes !

> Je regrette ce chapeau ; il avait la propriété de *ramasser* la fumée de locomotive (! ! !)...
>
> Pour voir cette course[2]...

Il s'agit d'une course de taureaux ; cinq taureaux et six chevaux éventrés ; quel spectacle attendrissant pour un doux lévite ! Et dire que le juge Dugas, lui, fourre sans cérémonie en prison ceux qui vont seulement voir des batailles de coqs[3] !

---

21 I,II,III l'abbé, *adressez-vous à l'enfant de chœur de la Minerve* <ital.>, *il vous aidera.* // En 28 I,II,III locomotive... *(! ! !)* // Pour 29 I,II,III course... // *Une* course 33 II vont *voir seulement* des

---

1. « Correspondance européenne », *Étu*, vol. 5, n° 9, octobre 1889, p. 167.

2. *Loc. cit.*

3. Allusion à un fait divers : « Joseph Barrette, hôtelier, demeurant au n° 719 rue Saint-Laurent, a comparu, hier, devant le Recorder [C.-Aimé Dugas], sur l'accusation d'avoir laissé battre des coqs sur sa propriété » ([anonyme], « Bataille de coqs. Les spectateurs arrêtés », *Mi*, 16 juin 1893, p. 1).

Lisez *l'Étudiant*, chers élèves de nos collèges, lisez *l'Étudiant*, et vous serez bientôt au-dessus de bien des préjugés sociaux.

Pour voir cette course, continuez-vous, j'ai fait 24 lieues, et j'ai dépensé $5.00, *sans compter la chaleur et la poussière*[4].

Ah ! vous avez dépensé aussi de la chaleur et de la poussière ! Il paraît que vous y teniez. Vous êtes d'une extravagance, mon pauvre abbé !

On peut du reste en juger par le menu de vos repas, dont vous ne manquez pas d'informer vos lecteurs, pour qu'ils les prennent en note et transmettent cela à leurs petits-fils.

C'est l'heure du souper, dites-vous ; on nous a donné :

1° Soupe au vermicelle, *soupoudrée* de fromage.

Soupoudrer est canayen, monsieur l'abbé ; en français on dit *saupoudrer*.

2° Tranches de *bœufs à la sauce* !

Tout comme on dit des souliers de *bœufs*. Pardi, on est canayen ou on ne l'est pas. Seulement il ne faut pas me demander ce que c'est que des bœufs *à la sauce*. En fait de *bœufs à la sauce*, je suis d'une ignorance joliettensianesque.

3° Viande *cachée sous pâte* : cela avait goût de hareng.

4° *Beefstake* avec *pâtes faites*.

J'ignore ce que vous entendez par *pâtes faites*, monsieur l'abbé ; mais je sais qu'en anglais on écrit *beef-steak*, et en français *bifteck*. Il n'y a que dans la baillargerie où l'on écrive *beefstake*.

5° Crème à la glace ; 6° Fromage ; 7° *Raisin* (un seul !), pêches grosses comme de jolies pommes fameuses et biscuits. Quant au vin, il ne vaut pas l'eau du St-Laurent ; il est âcre et capiteux. Il y a huit jours, ce vin m'a cassé les jambes et les bras ; de plus, il m'a fait coucher une heure avant le temps[5].

Hé ! hé ! hé ! hé !... pas possible ! Ça devait être beau de vous entendre... Mauvais pour les rognons, monsieur l'abbé.

---

35 I,II,III de *ces* préjugés. // Pour 37 I,II,III poussière ! Vous 42 I,II,III lecteurs : // C'est 63 I,II,III possible ! // Aviez-vous

4. « Correspondance européenne », *op. cit.*, p. 167.

5. *Ibid.*, p. 167-168.

Aviez-vous vos prises de bismuth au moins[6] ?

Comme tous ces détails sont intéressants ! Parlez-moi des impressions de voyage ! Mais citons toujours :

Les femmes sont assez en *parlement*, de par la nature, sans les *y constituer* officiellement[7].

Hein ! en voilà-t-il du français ! Abonnez-vous à *l'Étudiant*, chers élèves !

Pendant plusieurs mois cette grande cuisinière non *patentée* (la presse) nous a servi du canadien *bouilli*, du canadien *sauté*, du canadien *brûlé* ; elle use maintenant un peu plus de *sauce blanche*[8].

C'est une obsession ; la mangeaille et les grands principes, vous ne sortez pas de là !

Les Italiens commencent à s'entendre *moins*, signe que plusieurs entendent *plus* (?).

Le R. P. Desjardins prêche la retraite. Les instructions sont solides, *convaincues* et *bien frappées*[9] !

Qui a pu convaincre ces instructions ? qui a pu les frapper ? on n'a jamais *pu* savoir.

Les femmes sont plus *inégales* que les hommes et cela parce qu'il y a *plus de sable* dans leur nature ; le sable, on le sait, est très mouvant[10].

Et sur quoi vivons-nous, disons mieux : sur quoi *roule* la vie ? Elle *va* beaucoup *sur le caractère*[11].

La race déicide devrait trouver en ce fait extraordinaire de dispersion universelle *une raison de conversion*[12].

---

67 I,II,III voyage ! // Mais 85 I,II,III mouvant. // *Sur* <ital.> quoi 89 I,II,III conversion. // Mais

---

6. Allusion à une remarque de Baillargé : « [...] trois prises de bismuth ont fait cesser toute guerre *intestine*. En voyage, ayons toujours quelques prises de cette excellente poudre » (*Coups de crayon*, p. 193).

7. « Hommes et choses », *Étu*, vol. 8, nº 6, 1er juin 1892, p. 85 (*bis*).

8. *Loc. cit.* : « sauté, *du canadien rôti* <ital.>, du ».

9. « *Joliettensia* », *Étu*, vol. 8, nº 10, octobre 1892, p. 142 : « Desjardins *S.J.* prêche [...] frappées. » Ernest Desjardins (1846–1932), ordonné prêtre en 1881 à Montréal, fut professeur au collège Sainte-Marie presque sans interruption de 1887 à 1905.

10. « Pas de cahots, s'il vous plaît », *la Famille*, vol. 2, nº 17, 24 avril 1892, p. 250.

11. *Ibid.*, p. 249.

12. « Voyage à travers le monde », *Étu*, vol. 8, nº 1, janvier 1892, p. 15.

Hein ! c'en est du propre, tout ça !

Mais revenons aux *Coups de crayon* ; la niaiserie n'a jamais été plus loin :

> Page 15. – Le Rév. J. Plessis-Bélair a succédé au Révd M. Roux comme curé de la paroisse. Il eut une année comme vicaire le Révd M. Beauchemin[13], ce qui faisait dire : que les habitants des Cèdres avaient alors tout à la fois beau chemin et bel air !

Et en note :

> Voici ce qui s'appelle jouer aux homonymes. Les amateurs trouveront *à ce point de vue* (!) une mine d'*or* dans un *Dictionnaire des homonymes* qui vient de paraître, œuvre de M. Charles Baillargé de Québec[14].

Voici encore d'autres détails dignes de passer à la postérité :

> Page 26. – La voiture du Rév. M. Brissette est là. Le siège est malheureusement trop étroit. M. Bélair qui compte pour 200 livres dans la balance prend place sur le genou gauche de M. le vicaire et sur mon genou droit. Plus petit que M. l'abbé Dufour, j'avais incontestablement la majeure partie du fardeau. Gare à ma jambe ! J'éprouvai *dès lors* quelques-unes des impressions dont Atlas portant le monde se faisait un badinage[15].

Puis vient une note pour expliquer ce qu'était Atlas[16]. Ô érudition !

---

93 II au *Rév.* M. 94 II le *Rév.* M. 105 I,II,III malheureusement étroit 110 II badinage. » // *Toute la mappemonde alors. Comment trouve-t-on cette plaisanterie de dévôt ?* // Puis

---

13. Joseph-Ernest Plessis-Bélair (1825–1889), ordonné en 1852 à Montréal, curé des Cèdres (Saint-Joseph-de-Beauharnois, comté de Soulanges) de 1877 à sa mort. Maurice Roux (1815–1877), ordonné en 1842 à Beauvais, curé des Cèdres de 1849 à sa mort. Jean-Baptiste Beauchemin (1858–1935), ordonné en 1885 à Montréal.

14. Baillargé : « *Voilà* ce ». Charles Baillairgé (1826–1906), architecte, arpenteur-géomètre et mathématicien, auteur d'un *Nouveau dictionnaire français* (Québec, 1888), était l'oncle du professeur de Joliette.

15. Baillargé : « malheureusement était ». Joseph Brissette (1829–1893), ordonné en 1851 à Saint-Hyacinthe, curé de Saint-Timothée-de-Beauharnois de 1876 à sa mort. Albert Dufour (1857–1925), ordonné en 1885 à Montréal.

16. « Atlas, fils de Jupiter, avait pour mission de soutenir le ciel sur ses épaules. Il blesse Persée par le froid accueil qu'il lui fait un jour. Persée, pour se venger, change Atlas en montagne ! » (*Coups de crayon*, p. 27, n. 1).

Page 81. – Je prends le dîner chez monsieur X. Madame X, son *épouse* (saluez, monsieur Prud'homme !), *possède* une *jeune* servante de 15 à 16 ans. Cette *jeune* fille (pas moyen de s'y tromper : la servante est *jeune*, elle a *quinze ans*, et c'est une *jeune* fille !) cette jeune fille[17] promet beaucoup pour l'avenir. Sa maîtresse lui ayant fait un reproche mérité et modéré, elle lui répondit sans sourciller : « Laissez-moi donc tranquille, *damnée vache* ! »

Et vous n'avez pas trouvé cela bien, monsieur l'abbé ? Vous êtes difficile. Mon compliment sur vos relations sociales, en passant.

Page 91. – Veut-on à tout prix que le ménage ne se fasse plus, et que les enfants ne soient plus élevés et que *le diable soit dans la boutique*, du matin au soir ?

Ça, c'est du classique, monsieur l'abbé ! Je vous en fais encore mon sincère compliment, de même que pour le bon conseil que vous donnez au public, page 118 :

Il est bon, dites-vous, d'apporter avec soi un thermomètre, *un peigne* et une brosse à bains[18].

Quant à la brosse à dents, lorsqu'on s'en sert, on l'emprunte au voisin sans doute !

Mais voici qui révèle l'homme du monde consommé :

Page 122. – Lorsque l'on converse *aux eaux* avec une femme, il faut la laisser libre une heure avant le dîner et une heure avant le souper, afin de lui permettre *de rafraîchir sa toilette.*

Les italiques ne sont pas de moi. Pas besoin de commentaires, n'est-ce pas ? Ce que c'est que de voyager ! On apprend des merveilles qu'on transmet ensuite à ceux qui n'ont pas eu cet avantage. Dame, quand on est professeur de théologie morale et dogmatique !...

Une observation très sérieuse maintenant :

Page 173. – Qui a bu boira. Jeune homme, ne buvez point et vous ne boirez jamais...

115 I,II,III fille, (la 126 II du *vrai* classique 131 I,II,III dents, *quand* on 140 I,II,III de *tant de choses* ! // Une

17. Cette répétition ne figure pas dans le texte de Baillargé.

18. C'est que les pensionnaires de l'hôtel des Sources, de Saint-Léon, se plongent « dans une eau dont ils élèvent peu à peu la température jusqu'à 115 ° » (*Coups de crayon*, p. 117).

Et vous avez découvert cela tout seul, monsieur l'abbé ! C'est prodigieux.

Avant de tirer l'échelle sur ces insanités, il faut citer la troisième phrase du volume ; elle en vaut la peine :

> Ce sujet, tout disparate qu'il *soit*, n'en est pas moins d'un intérêt général, puisque tout homme doit vivre de la vie réelle, et qu'il en vit d'autant plus qu'il la connaît mieux et qu'il la prévoit davantage[19].

À Montréal, M. Filiatreault n'aurait eu qu'à citer cette phrase-là pour gagner son procès[20].

Avec cela, monsieur l'abbé, qu'il aurait pu vous donner une petite leçon de syntaxe, en vous apprenant qu'on peut dire : « *Si* ou *quelque* disparate qu'il *soit* », mais que la grammaire exige : « *Tout* disparate qu'il *est* ».

Ma foi, puisque nous en sommes aux fautes de français, continuons sur cette corde-là.

Dans la même page, vous écrivez : « Dieu me garde *d'y contredire*[21] ». Cela n'est plus français, monsieur l'abbé. On contredit quelque chose, on ne contredit plus *à* quelque chose.

On ne dit pas *un* ancre, mais *une* ancre, monsieur l'abbé ; c'est un mot féminin[22].

On ne dit pas non plus : « Si quelqu'un *s'objecte* à cette infaillibilité[23] ». Cela n'est pas français.

Pas français non plus « l'arbre si fier *à l'été*[24] ».

De même qu'une rivière qui « coule des eaux tranquilles[25] ».

---

145 I,II,III avez *trouvé* cela 152 I,II,III davantage. // *Il me semble que* M. 160 I,II,III corde-là, *monsieur l'abbé.* // Dans

---

19. *Ibid.*, p. 5 : « mieux *ou* qu'il ».

20. Voir *supra*, p. 49, n. 85, et p. 323, n. 9.

21. *Coups de crayon*, p. 5.

22. *Ibid.*, p. 31. Faute signalée dans l'*errata* (p. 6).

23. *Ibid.*, p. 87.

24. *Ibid.*, p. 102.

25. *Ibid.*, p. 110 : « coule *à quelques pas de l'hôtel* des ».

Une maison qui peut *loger* (pour *contenir*) trois cents personnes[26], pas français !

Se retirer au Grand-Hôtel, dans le sens d'*y loger*[27], pas français non plus, monsieur l'abbé.

On ne dit jamais : « Cette étude est plus intéressante qu'on se l'imagine[28]... il était à craindre qu'il y eût[29]... la polygamie est bien moins en usage qu'on le pense, chez les Mormons[30]. » La grammaire exige : « qu'on *ne* se l'imagine, qu'il *n'*y eût, et qu'on *ne* le pense », cher grand professeur !

On enseigne cela dans les petites écoles de campagne.

Ne pas écrire non plus « *quoiqu'il* en soit[31] », mais *quoi qu'il* en soit, en deux mots ; c'est une règle élémentaire.

Il ne faut pas dire : « Mgr Fèvre n'a jamais écrit à ma connaissance qu'il *est* opposé[32] » ; il faut dire : « qu'il *fût* opposé ».

Mais, non seulement vous ne savez pas votre syntaxe, cher pilier de collège, vous n'avez pas même la moindre notion du génie de la langue. Les phrases suivantes en font foi :

> Ce travail est soigné, nous le recommandons aux maîtres et aux maîtresses, il est de nature (je respecte la ponctuation), s'il est

184 I,II,III faut : « qu'il 186 I,II,III cher *professeur :* vous

26. *Loc. cit.*

27. *Ibid.*, p. 182.

28. *La Littérature*, p. 35 : « est *beaucoup* plus ». À propos du *Médaillier du Canada*, de Joseph Leroux (1888).

29. *Ibid.*, p. 87. À propos de *Fautes à corriger*, d'Alphonse Lusignan (1890).

30. *Ibid.*, p. 279. À propos de *Six mois dans les montagnes Rocheuses*, d'Honoré Beaugrand (Montréal, Granger frères, 1890).

31. *Ibid.*, p. 178, 280. Voir *Coups de crayon*, p. 50, 116 ; *l'Étudiant*, mars 1890, p. 51 ; *la Famille*, 25 décembre 1892, p. 793.

32. « Correspondance », *Étu*, vol. 6, nº 3, mars 1890, p. 56. Justin Fèvre (1829–1907), ordonné prêtre en 1853, curé de Louze, Haute-Marne, polémiste et publiciste ultramontain, éditeur de la *Revue du monde catholique*, réviseur de l'*Histoire universelle de l'Église catholique* de Rohrbacher, continuateur de l'*Histoire de l'Église catholique* de l'abbé Darras (t. XXXV-XLIV), éditeur des *Œuvres latines* de Bellarmin, auteur de nombreux ouvrages, dont une *Histoire du libéralisme*, une *Histoire apologétique de la Papauté* et de nombreuses biographies, notamment celle de Tardivel (*Vie et travaux de J.-P. Tardivel, fondateur de « la Vérité », à Québec*, 1906).

bien *appliqué*, à donner des idées et à former le jugement, choses que l'on néglige trop souvent, comme si l'homme *ne devait vivre que de mémoire et d'imagination*[33].

L'histoire de Montréal ne paraît pas assez ; ce n'est pas, il faut l'avouer, une légère *difficulté*[34].

Ce travail, ainsi que celui sur les grands lacs[35]...

Il est vrai, vingt fois vrai, que les journaux canadiens, *à partir* des plus considérables ne donnent pas assez d'attention aux écrivains canadiens[36].

Remarquez que je cueille au hasard. Les phrases de cette force-là pullulent sous votre plume, monsieur l'abbé – toujours pour le plus grand bien de la jeunesse studieuse !

Quant à la valeur des mots et la propriété des termes, vous ne vous en doutez seulement pas : vous êtes là complètement à tâtons.

Vous dites : « Il tient à *certifier* tout ce qu'il avance[37]. » C'est *prouver* que vous voulez dire.

« L'idée de mettre les dortoirs au rez-de-chaussée n'*aboutira* point », pour ne *prévaudra* point[38].

Vous appelez Victor Hugo chef d'école *antisocialiste*[39], quand vous avez tout le contraire dans l'idée.

---

194 I,II,III L'histoire *intime* de 203 I,II,III termes, *monsieur l'abbé,* vous 210 II chef antisocialiste

---

33. *Ibid.*, p. 69-70 : « travail *du reste* est ». À propos du *Recueil de devoirs*, de B. Lippens, 1890.

34. *Ibid.*, p. 189 : « L'histoire *intime* de ». À propos de l'*Histoire populaire de Montréal*, d'Adrien Leblond de Brumath 1890.

35. *Ibid.*, p. 270. À propos des *Récits de voyage*, d'Arthur Buies, Québec, C. Darveau, 1890.

36. *Ibid.*, p. 299.

37. *Ibid.*, p. 70. À propos du *Précis de l'histoire de la seigneurie et de la paroisse de Berthier (Canada)*, de Stanislas-Albert Morcau, Berthier, Compagnie d'impression de Berthier, 1889.

38. *Ibid.*, p. 243. À propos de *Nos écoles*, de Napoléon Legendre, Québec, C. Darveau, 1890.

39. *Ibid.*, p. 266. À propos des *Grands drames*, d'Adolphe-Basile Routhier, Montréal, Beauchemin et fils, 1889.

Vous écrivez : « L'histoire de Leadville rappelle à l'auteur les récits des *Mille et une nuits* : ce n'est pas sans *fondement*[40] », pour ce n'est pas sans *raison*.

Et encore : « Un homme compétent nous *en* avait fait cette remarque, nous *en* avons constaté la *vérité*[41] », pour la *justesse*.

« La *démonstration* d'illustre aventurier que l'on donne à Jacques Cartier[42] »... pour la *dénomination* – et encore !

« La plume du R. P. Duguay *exerce* certains actes de justice[43] », pour *accomplir*, *perpétrer*.

« Il n'en reste pas moins dans l'esprit de quelques-uns une prédisposition à porter un jugement *sinistre* sur les moindres apparences[44] », pour *défavorable*, *injuste*, *téméraire*.

« *Disputer* un cheval[45] », pour le *morigéner*.

« *Ordonner* les moyens à la fin[46] », pour *coordonner*, je suppose, ou plutôt *proportionner*.

« *Sortir* de chaloupe[47] », pour *débarquer*.

En revanche vous ne ratez pas : *débarquer des chars*[48], pour *descendre de chemin de fer*.

Vous confondez partout *brochure* avec *livre broché*[49] ; ce qui n'est pas du tout la même chose, monsieur l'abbé.

Vous dites : « la *nourriture* d'un hôtel[50] », pour la *table*, la *cuisine*. Pas français, monsieur l'abbé.

40. *Ibid.*, p. 279 : « Leadville, *la ville de l'or*, rappelle ». À propos de *Six mois dans les montagnes Rocheuses*, d'Honoré Beaugrand, Montréal, Granger Frères, 1890.

41. *Ibid.*, p. 302.

42. *Ibid.*, p. 329, n. 1.

43. *Ibid.*, p. 331 : « Duguay *est prime et décidée ; elle* exerce ». À propos de la biographie du *R. P. Louis Saché de la Compagnie de Jésus*, 1890, par le jésuite Ernest Duguay (1852–1896).

44. *Coups de crayon*, p. 92-93.

45. *Ibid.*, p. 179. Fréchette aurait mal lu la phrase.

46. *Ibid.*, p. 45.

47. *Ibid.*, p. 31.

48. *Ibid.*, p. 108.

49. « [...] donnons aux enfants des classes supérieures, surtout, des livres bien reliés ou des brochures » (*ibid.*, p. 38).

50. *Ibid.*, p. 206.

Dans le sens de *conseil* ou d'*avis*, vous vous servez du mot *suggestion*[51], qui ne s'emploie qu'en mauvaise part.

Vous confondez vingt fois le verbe *laisser* avec le verbe *quitter*[52].

Au lieu de *par-ci par-là*, vous écrivez *par ici par là*.

À quatre ou cinq endroits différents, vous employez le mot *salaire*[53], pour le *traitement* ou les *appointements* des instituteurs et des employés publics.

Vous dites une *place d'eau*[54], pour *ville d'eau, station balnéaire* ou *thermale* ; une opinion plus ou moins *probable*[55], pour plus ou moins *juste*.

À chaque instant, on trouve sous votre plume : *du côté de, au point de vue de*, pour *sous ce rapport, en ce sens* ; *causes*, pour *raisons* ; *en chambre*, pour *en parlement*, etc.

Vous appelez les *pommes de terre* des *patates*[56] ; ce sont pourtant deux tubercules bien différents.

Partout vous confondez le mot *station*[57] avec *gare*.

Vous appelez *chars*[58] les *wagons* de chemin de fer ; ce qui n'est pas permis à un écrivain. Et pour comble – oh ! un vrai comble celui-là ! – vous dites *les chars* pour désigner le chemin de fer lui-même :

> Si cette *place* (!) était plus connue et *plus près des chars*, le nombre des étrangers serait toujours assez considérable[59].

---

237 III quitter. <fin de III> 242 I,II d'eau ou *station balnéaire* <ital. : deux mots> ; une

---

51. « Questions d'instruction et d'éducation dans nos collèges classiques. [...] Lettre première », *Étu*, vol. 8, nº 11, novembre 1892, p. 184 et 188 ; « 2e lettre », *BoC*, vol. 9, nº 4, 15 février 1893, p. 56.

52. *Coups de crayon*, p. 41, 126, 214 et 216 ; « De retour », *Étu*, vol. 5, nº 11, décembre 1889, p. 199.

53. *Coups de crayon*, p. 129, 168 et 169 ; *la Littérature*, p. 235.

54. *Coups de crayon*, p. 139 et 186.

55. *La Littérature*, p. 203.

56. *Coups de crayon*, p. 55 et 58.

57. *Ibid.*, p. 15.

58. *Ibid.*, p. 15, 41 et 108.

59. *Ibid.*, p. 143-144.

Et vous viendrez nous dire que vous reprenez les élèves qui parlent incorrectement... À d'autres !

Invariablement, vous employez la préposition *pendant*, quand il faut *durant*, et *durant* quand il faut *pendant*[60].

Vous employez à tort et à travers *animaux* pour bestiaux, *probabilité* pour plausibilité, *résidence* pour demeure, habitation ou domicile, *bâtisse*[61] pour construction, édifice, *chance*[62] pour billet de loterie, etc.

Fautes de français tout cela, monsieur l'abbé. Procurez-vous un dictionnaire ; je vous en prie, pour l'honneur de notre enseignement classique.

Et combien de mots canayens !

Machine à feu[63] pour locomotive ; *envaliser*[64] pour empaqueter ; *couvertes*[65] pour couvertures ; *de valeur*[66] pour fâcheux ; *volier*[67] de maringouins pour une volée ; *membre*[68] pour député ; *enrhumatisé*[69] pour rhumatisant ; *voteur* pour votant, électeur ; *avancé*[70] pour assertion ; *finissants*[71] pour élèves de dernière année, etc.

Une véritable mosaïque.

Et les anglicismes donc !

---

262 I,II demeure ou domicile

60. *Ibid.*, p. 142 et 198 ; « Hommes et choses », *op. cit.*, p. 85 (*bis*).

61. *Coups de crayon*, p. 39.

62. « Des milliers de piastres à gagner ! Les chances sont réparties sur 100 000 billets, dont 1 000 sont bons » (« La grande loterie. Au profit de la cathédrale de Montréal », *Étu*, vol. 2, nº 8, octobre 1886, p. 148).

63. *Coups de crayon*, p. 41.

64. *Ibid.*, p. 48.

65. *Ibid.*, p. 53.

66. *Ibid.*, p. 189.

67. *Ibid.*, p. 51.

68. Mot signalé dans la chronique de P.-G. Roy, « Guerre à l'anglicisme », *Étu*, vol. 7, nº 7, septembre 1891, p. 115.

69. *Coups de crayon*, p. 117.

70. *La Littérature*, p. 223 et 232. La liste des « Corrections », p. iv, propose : « affirmation ».

71. *Ibid.*, p. 237.

Ici une parenthèse. On se trompe souvent sur la valeur du mot *anglicisme*. L'anglicisme n'est pas l'emploi d'un mot anglais, mais plutôt celui d'un mot français ou d'une tournure française dans le sens que le mot ou la phrase peut avoir en anglais.

Ainsi, ce n'est pas quand je dis un *square* que je fais un anglicisme : ce vocable étranger est passé dans notre langue ; c'est quand je traduis ce mot par un *carré*. Quand je dis un *piano*, je parle français, tout en me servant d'un terme italien ; tandis que si, pour traduire en français le mot *piano* (*doux*), je disais : « Je me suis acheté un *doux* aujourd'hui », je commettrais un italianisme, et personne ne me comprendrait.

Ceci expliqué, passons à vos anglicismes, monsieur l'abbé :

Faire sa marque[72] pour faire ses preuves, se distinguer.

Entrée, dans un livre, pour inscription.

Introduction[73], dans le sens de présenter une personne à quelqu'un.

Des *pantalons*[74] (*pants*) pour un pantalon.

Danses vives[75] (*fast dances*) pour danses tournantes, danses à deux.

En recherche[76] (*in search*) pour à la recherche.

Anxieux[77] (*anxious*) pour désireux.

Terme[78] (*term*) pour exercice, durée d'office.

---

296 I,II recherche. // *À la* <ital. : deux mots> *perfection (to perfection)* <ital. : deux mots> *pour dans la perfection.* // Terme

---

72. *Coups de crayon*, p. 23.

73. « Extraits de "Mon journal de voyage" », *Étu*, vol. 5, nº 11, décembre 1889, p. 199. Mot signalé dans la chronique de P.-G. Roy, « Guerre à l'anglicisme », *Étu*, vol. 6, nº 8, octobre 1890, p. 144, et vol. 7, nº 1, janvier 1891, p. 5.

74. *Coups de crayon*, p. 53.

75. *Ibid.*, p. 125.

76. *Ibid.*, p. 58

77. Mot signalé dans la chronique de P.-G. Roy, « Guerre à l'anglicisme », *Étu*, vol. 6, nº 6, juin 1890, p. 110.

78. « Histoire contemporaine », *Étu*, vol. 5, nº 11, décembre 1889, p. 211.

Compétition[79] pour concurrence.

File pour série, liasse.

Place[80] pour endroit.

Député-ministre[81] (*deputy minister*) pour sous-ministre, ou mieux chef de bureau au ministère...

Homme *qualifié*[82] pour compétent.

Faire *apologie*[83] pour présenter des excuses, etc.

Sans compter les machines comme ceci :

Jouer *à* l'argent[84] ; *tirer* une course[85] ; quant au fusil *j'en suis peu*[86] ; *l'une* de ses vacances[87] ; s'amuser *aux* verbes irréguliers[88] ; un pèlerinage *porteur* d'un tableau[89] ; voir une église *passer au feu*, etc.

Enfin, tout ce qu'il y a de plus corsé en fait d'iroquois, présenté sans aucun respect des règles les plus élémentaires de la rédaction orthographique.

Ainsi, vous ne connaissez même pas la différence qu'il y a entre la manière d'écrire le nom d'un endroit – Saint-Timothée, par exemple – et la manière d'écrire le nom du saint lui-même – saint Timothée.

Vous ne savez pas que les titres de *monseigneur*, *monsieur*, *madame* et *mademoiselle* s'écrivent tout au long à la deuxième personne, et toujours en abrégé à la troisième.

---

304 I,II compétent. // *Vues (views)* <ital. : deux mots> *dans le sens d'opinion.* // Faire

79. *Loc. cit.*

80. *Coups de crayon*, p. 143.

81. Voir *supra*, p. 340, n. 10.

82. « Hommes et choses », *op. cit.*, p. 85 (*bis*) ; « M. Fréchette et la question d'éducation », *BoC*, vol. 9, nº 9, 20 avril 1893, p. 149.

83. *La Littérature*, p. 4.

84. *Coups de crayon*, p. 188.

85. *Ibid.*, p. 128.

86. *Ibid.*, p. 16.

87. *Ibid.*, p. 34.

88. *Ibid.*, p. 171.

89. « Histoire contemporaine », *op. cit.*, p. 210.

Vous écrivez n'importe quel nombre en chiffres, ce qui nous procure des phrases comme celles-ci :

1, 2, 10, 20, 30 maringouins[90]...

Le *Journal des Sçavans* a 6 pouces 3/4 de long sur 3 pouces 3/4 de large et 12 pages de texte[91].

J'ai remarqué 2 jeunes filles dont l'une s'est passé les mains dans la figure 13 fois en 2 minutes, et l'autre 72 fois en 3/4 d'heure[92].

Vous avez compté cela montre en main ! En égrenant votre chapelet sans doute... saint abbé.

La jolie rédaction que cela fait, n'est-ce pas ?

Mais comment connaîtriez-vous ces détails, cher professeur, quand vous ne savez seulement pas épeler les mots ?

Vous écrivez *hazard*[93] avec un *z*, *habilité*[94] pour habileté, *chaire*[95] pour chair, *cravatte*[96] avec deux *t*, *surrexcité*[97] avec deux *r*, *collossal*[98] avec deux *l*, *quelque fois* en deux mots, des *timbres-postes*[99] avec un *s* final, et cela trente fois au moins, *quelqu'amour*[100] pour quelque amour, un *remou*[101] pour remous, *grand'parents*[102] trois fois, *grand'oncle*[103] quatre fois, *réflèxe*[104] sept fois dans la même page, etc., etc.

---

327 I,II figure *ou dans les cheveux* 13 fois 335 II collossal avec *trois* l 339 II etc. // *Et* ce

---

90. *Coups de crayon*, p. 51.

91. *Ibid.*, p. 74. *Le Journal des Savants* (1665–1792 et depuis 1816), le plus ancien recueil littéraire de la France.

92. *Ibid.*, p. 177 : « remarqué *deux* jeunes [...] dans *les cheveux* 13 fois en *deux* minutes ».

93. « M. Fréchette et la question d'éducation », *BoC*, vol. 9, n° 7, supplément du 1er avril 1893, p. 127.

94. « *Collegiana nova* », *Étu*, vol. 5, n° 9, octobre 1889, p. 166.

95. *Coups de crayon*, p. 207.

96. « Correspondance européenne », *op. cit.*, p. 168.

97. *Coups de crayon*, p. 22 (« surrexcitants »).

98. *La Littérature* p. 264.

99. Nous n'avons trouvé ce mot que dans un article du 1er février 1893 du *Bon combat* (Le Patriote, « Les nouveaux timbres-poste aux États-Unis », p. 38), où il est correctement écrit.

100. *La Littérature*, p. 263.

101. *Coups de crayon*, p. 32-33.

102. *Ibid.*, p. 144.

103. *Ibid.*, p. 153, 154 et 155.

104. « Leçons de logique. 6e leçon », *Étu*, vol. 6, n° 3, mars 1890, p. 35.

Mais ce n'est pas seulement en fait de langue et de grammaire que vous êtes d'une ignorance monumentale, cher grand homme.

Vous nous apprenez qu'au Petit Séminaire des Trois-Rivières on a joué un *drame tragique*[105] !

Dans *l'Étudiant* vous apprenez aux élèves des collèges qu'il faut « dire maintenant : *Sir Abbott, Sir Lacoste, Sir Mowat*[106] », quand tout le monde sait, ô illustre professeur, que le titre de *sir* ne s'accole jamais directement au nom de famille, et doit toujours être suivi du prénom. On ne peut pas plus dire *sir Lacoste* que Bonaparte III.

Votre savoir me semble tout aussi remarquable en mythologie, monsieur l'abbé. Après avoir donné à des poésies fugitives le titre d'« enfants de Thalie et de Calliope », vous ajoutez en note : « Muses qui présidaient à la poésie[107]. »

Erreur profonde, illustre professeur classique : Thalie est la muse de la comédie et des festins ; Calliope, celle de l'éloquence et de la poésie héroïque. Si aucune d'elles a jamais présidé à la poésie fugitive, ce ne peut être que dans la baillargerie de Joliette.

---

358 I,II être *ailleurs* que

105. « *Collegiana nova* », *Étu*, vol. 8, nº 3, 1er mars 1892, p. 36. Le Collège des Trois-Rivières fut fondé en 1860 par un groupe de laïcs dirigé par J.-E. Turcotte, ancien député et maire de la ville, avec l'accord de Mgr Thomas Cooke et malgré l'opposition du Séminaire de Nicolet ; Mgr Laflèche l'érigea canoniquement comme petit séminaire diocésain le 19 mars 1874. Voir L. Richard, *Histoire du Collège de Trois-Rivières*, t. I, Trois-Rivières, P.-V. Ayotte et Cie, 1885.

106. « Hommes et choses », *op. cit.*, p. 85 (*bis*) : « *dites* maintenant ». John Joseph Caldwell Abbott (1821–1893), doyen de l'Université McGill (1855–1880), ministre dans le cabinet Macdonald, chef du Parti conservateur, sénateur (1887), maire de Montréal (1887–1889), Premier ministre du Canada (1891–1892), chevalier de l'Ordre de Saint-Michel et de Saint-Georges (1892). Alexandre Lacoste (1842–1923), professeur de droit civil à l'Université de Montréal, sénateur (1884), président de la Chambre haute (1891), juge en chef de la Cour d'appel (1891), administrateur de la Province de Québec (1893, 1897), chevalier de l'Ordre de Saint-Michel et de Saint-Georges (1892). Oliver Mowat (1820–1903), l'un des promoteurs de la Confédération, Premier ministre de l'Ontario (1872–1896), sénateur et membre du cabinet Laurier (1896), lieutenant-gouverneur de l'Ontario (1897–1903), chevalier (1892) puis grand-croix (1897) de l'Ordre de Saint-Michel et de Saint-Georges.

107. *Coups de crayon*, p. 43.

Mais ce qui dépasse toutes les bornes de l'ignorance permise, le voici :

> Page 150 des *Coups de crayon.* – On élève en France une *potence* pour le meurtrier Pranzini[108].

Ça, par exemple, c'est trop fort, monsieur l'abbé. Je vous savais phénoménal, mais pas tant que ça. Ignorer qu'en France on guillotine les assassins au lieu de les pendre, ce serait invraisemblable chez le dernier des ouvriers de Montréal ; comment cela peut-il s'appeler chez un prêtre qui est en même temps journaliste, auteur et professeur dans un collège classique ?

Cela casse les bras et les jambes comme le vin de Séville[109].

Et, qu'on le remarque bien, en tout ce qui précède, je n'ai fait que citer ce qui porte votre signature.

Si je prenais la peine de relever toutes les ineffabilités qui émaillent les productions et les réclames que votre *Étudiant* offre à l'intelligence de la jeunesse : la *cime* des *vallons*[110], par exemple ; le verbe *gir*[111] pour *gésir* ; le *cristalle* pour le *cristal* ; la *mosaïc*[112] pour la *mosaïque*, etc., quelle jolie cueillette je pourrais faire !

Ces choses-là ont leur importance cependant. L'enfant lit cela sur les pages d'une revue publiée dans un collège classique par un prêtre professeur ; il s'imagine tout naturellement que rien n'est plus correct ; et tout naturellement aussi il écrit de cette façon plus tard.

---

371 Il jambes, *encore plus que* le

108. Henri Pranzini (1887) fut trouvé coupable du triple meurtre d'une demi-mondaine parisienne, Marie Regnault (dite M^me^ de Montille), de sa femme de chambre, Annette Grémeret, et de la fille de cette dernière, Marie, âgée de 12 ans. Voir [anonyme], « Le crime de la rue Montaigne », *le Temps*, 19 mars 1887, p. 3 ; « Le procès Pranzini », *le Temps*, 10 juillet 1887, p. 4.

109. Voir « Correspondance européenne », *op. cit.*, p. 167-168.

110. L. O. L., « Dernier regard (à mon frère) », *Étu*, vol. 6, n° 9, novembre 1890, p. 155.

111. *Loc. cit.*

112. Les *errata* du numéro de janvier 1888 de *l'Étudiant* (p. 18) recommandent de lire, p. 10 de ce même numéro, « *mosaïque* et non *masaïque* ».

Ce qui, par parenthèse, nous fait des bacheliers un peu propres !

Maintenant, monsieur l'abbé, qu'en dites-vous ? Vous a-t-on mal enseigné le français, ou bien étiez-vous incapable de l'apprendre ? Car, il n'y a pas à dire, vous devez vous apercevoir enfin que vous ne l'avez jamais appris, le français ; et cela ne peut dépendre que de l'une de ces deux causes.

Et n'oubliez pas que, d'après vous, c'est un pauvre ignorant[113] qui vous révèle ces horizons inconnus.

Imaginez-vous maintenant ce qu'il en retournerait si je n'étais pas aussi dépourvu de talent, si je connaissais bien ma langue, et si j'avais fait des études sérieuses.

Enfin, comme il ne fallait pas être un génie pour cela, je crois avoir démontré suffisamment que vous ignorez les éléments du français ; que, pour vous payer des villégiatures annuelles dans l'intérêt de vos rognons, vous corrompez systématiquement l'intelligence des enfants confiés aux soins de nos collèges et de nos couvents ; que vous êtes, en outre, étranger aux moindres notions de savoir-vivre, et qu'enfin, si vous avez jamais été un professeur de théologie d'une valeur quelconque, c'est que l'acquisition de cette science ne nécessite pas des facultés aussi élevées que les sommets de l'Himâlaya.

À l'avenir, monsieur l'abbé, parlez d'éducation, discutez sur les études classiques, dites qu'on montre bien le français dans nos collèges, insultez les pères de famille qui s'inquiètent de ce qu'on enseigne à leurs enfants, surtout opposez-vous bien fort à ce que les professeurs ecclésiastiques soient tenus à subir des examens[114], et si l'on ne vous rit pas au nez, c'est qu'on sera charitable.

---

403 I,II notions *du* savoir-vivre 410 I,II enfants, *et* surtout 411 I,II les *prêtres enseignants* soient tenus *de* subir 413 I,II charitable. // *Une toute petite remarque en terminant, monsieur l'abbé : vous croyez m'humilier en disant que j'imite Victor Hugo et Lamartine ; je vous avouerai que j'aime mieux imiter ces grands maîtres qui ont alimenté la littérature du siècle, que de signer du Chapman. Chacun son goût.* // La

113. « M. Louis Fréchette et la question d'éducation », *BoC*, vol. 9, n° 7, supplément du 1er avril 1893, p. 122 et 127.

114. C'est ce que fera Baillargé dans « Le Conseil de l'Instruction publique et les brevets de capacité », *BoC*, vol. 9, n° 13, juillet-août 1893, p. 219-220.

La semaine prochaine, monsieur l'abbé, je serai forcé de négliger votre personnalité pour m'occuper un peu plus directement de nos collèges.

Mais, si cela vous fait trop de peine, vous n'aurez qu'à le dire ; je ne reculerai pas devant quelques petits sacrifices pour ne pas laisser se dénouer trop vite des relations d'amitié qui nous ont procuré, à mes lecteurs et à moi, de si francs accès de gaieté.

À la semaine prochaine, monsieur l'abbé.

---

414 I,II de *vous* négliger 418 I,II quelques *efforts* pour 422 I,II l'abbé. // LOUIS FRÉCHETTE. // *P. S. – Votre champion, M. Thomas Chapais risque à son tour une petite leçon d'orthographe : demandez-lui donc lequel est plus permis, appitoyer* <ital.> *avec deux p* <ital.>, *ou gémonnies* <ital.> *avec deux n* <ital.>. *Question de curiosité tout simplement. // Quant au Tardivel, qui me traite d'aliéné* <ital.> *(et que je me garderai bien de traduire en justice pour cela) je croirais peu équitable de lui renvoyer l'injure, vu qu'il n'a pas tout à fait les mêmes moyens de se défendre. // L. F.*

DIXIÈME LETTRE

Alors que le Monde *trouve « piquant que M. Louis Fréchette ait été invité à donner une conférence au Collège d'Ottawa, au moment où il est au plus chaud de la lutte qu'il a entreprise pour obtenir la réforme de l'enseignement dans nos collèges » (« Cruelles vérités », 5 juin 1893), et déplore que « toute une meute [...] s'exténue à lui enlever une renommée conquise ici et à l'étranger » (« Oh les Canadiens », 6 juin 1893), les adversaires du poète redoublent d'efforts. Dans* le Courrier du Canada, *Argus publie un portrait peu flatteur du poète (« M. Louis Fréchette », 5 juin 1893) et Chapman, en réplique au polémiste qui a dit aimer mieux imiter les grands maîtres que signer du Chapman, insinue que personne ne voudra signer du Fréchette quand il en aura fini avec le « plagiaire » (« Le dédain de M. Fréchette », 6 juin 1893). Le 7 juin,* le Trifluvien *soutient que l'auteur de* la Légende d'un peuple *est « plus* plagiaire *qu'imitateur, c'est-à-dire qu'il copie plus servilement qu'il ne reproduit avec intelligence les chefs-d'œuvre des auteurs français. Les dernières études du* Bon combat *ne laissent aucun doute à ce sujet » (P. B., « La métamorphose de M. Fréchette »). Le 9 juin,* la Croix de Montréal *affirme que l'abbé Baillargé a « bel et bien rabaissé jusqu'au ras du sol ou à peu près » le « piédestal de poésie » de Fréchette : il lui a « suffi pour cela d'en couper, tranche par tranche, toute l'élévation* empruntée *aux grands poètes du pays et de l'étranger » (Hamed-Dey, « Justice de Dieu »). Enfin, le 10 juin,* la Semaine religieuse de Québec, *pour prouver que la polémique est « plus animée que jamais », emprunte à la deuxième partie des « Petites études [...] » du* Bon combat *cet extrait d'une lettre de Paul Féval (1880) : « Il y a autant de différence entre l'auteur des* Fleurs boréales *et l'auteur des* Contemplations *qu'il y en a entre l'incendie d'une boîte d'allumettes et celui des Tuileries » (« À travers les journaux »).*

Montréal, 9 juin 1893.

Monsieur l'abbé,

Les vacances approchent ; et comme il me faudra bientôt vous laisser à vous-même, avec les graves sujets de méditation que je vous ai fournis, je dois me hâter de conclure, en signalant les principaux défauts reprochés à nos maisons d'éducation, et en indiquant quelques-unes des principales réformes réclamées par le public.

Cette tâche est difficile et délicate, car tout en étant sincère et véridique, j'ai à ménager des susceptibilités respectables, d'incontestables droitures d'intention, dont il serait malséant de ne pas tenir compte.

Oui, cette tâche est difficile et délicate, car ce qui est vrai dans un collège peut ne pas l'être dans un autre ; à côté d'un malappris il peut y avoir un gentilhomme ; un professeur nul et prétentieux est souvent coudoyé par un confrère aussi instruit que modeste ; et, si déterminé que je sois à remplir dans toute son étendue ce que je crois être mon devoir de citoyen, je ne veux pas être injuste envers qui que ce soit, je ne veux point représenter les choses autrement qu'elles ne sont.

Autant je trouve absurdes les compliments tout clichés que nombre d'intéressés adressent à tort et à travers à nos maisons d'éducation, ces « savantes et incomparables institutions que l'Europe nous envie », autant il me répugnerait de méconnaître et le savoir et les vertus de la plupart de ceux qui sont chargés de diriger ces institutions, de même que les services incalculables que celles-ci ont rendus dans le passé.

Je sais m'incliner devant ces hommes, et il ne me coûte en rien de reconnaître hautement ces services.

TEXTE DE BASE : *À propos d'éducation. Lettres à M. l'abbé Baillargé du Collège de Joliette*, Montréal, Desaulniers, 1893, p. 58-64.

VARIANTES : I « À propos d'éducation. M. Fréchette à M. l'abbé Baillargé du Collège de Joliette. Dixième lettre », *le National*, 9 juin 1893, p. 3-4. II *La Patrie*, 10 juin 1893, p. 1. III « Fréchette vs Baillargé », *la Liberté*, 15 juin 1893.

10 I,II,III et *vrai*, j'ai 27 I,II,III celles-ci *nous* ont

Seulement – ainsi qu'un citoyen plus autorisé que moi l'a fait remarquer dernièrement dans une circonstance solennelle – tout progresse, tout se transforme, tout évolue autour de nous, excepté notre système d'éducation qui, lui, reste immuable[1].

Ce système, on le proclame parfait, infaillible, et personne – pas même ceux qui paient – n'a le droit de le critiquer.

Là est le mal ; et là aussi le danger, car, qu'on le veuille ou non, monsieur l'abbé, la réforme se fera[2].

Elle se fera fatalement, en dépit de toutes les résistances, de toutes les entraves, de toutes les haines et de tous les préjugés suscités contre ceux qui la prêchent et qui ont droit de l'exiger.

Malheureusement, quand cette réforme s'imposera de force, il sera peut-être trop tard pour les intérêts de ceux qui auraient pu la diriger et dont la mission naturelle serait de la modérer.

Si nos collèges ne veulent pas avancer, nous avancerons sans eux, voilà tout[3].

37 I,II,III danger. // *Car*, qu'on 45 I,II,III modérer. // Croyez-vous

1. Allusion à la conférence « Sur les droits et les devoirs du moment » que venait de prononcer Honoré Mercier, le 12 mai 1893, à la salle Jacques-Cartier, de Québec, devant l'Union des tailleurs de cuir ([anonyme], « L'hon. M. Mercier. À la salle Jacques-Cartier. Le devoir du moment », *Év*, 13 mai 1893, p. 1). « Une réforme dans l'éducation, avait soutenu le conférencier, est indispensable, et s'impose par les besoins de notre époque [...]. Qu'on ne l'oublie point : tout a changé dans le monde professionnel et des affaires, depuis un demi-siècle, et si l'instruction donnée aux jeunes lévites, il y a des centaines d'années, peut suffire encore aujourd'hui pour les besoins de la religion et du culte, [elle ne suffit pas] au laïque, chargé de défendre et de protéger les institutions politiques, humaines, et par conséquent changeantes dans leur nature, et qui ont subi des évolutions importantes et fait naître des besoins nouveaux » (ANQ, fonds Honoré Mercier, f. 40).

2. « La réforme que nous demandons, qui est désirée par la majorité des pères de famille, qui est signalée comme nécessaire et s'imposant, devra se faire tôt ou tard dans notre province. Rien ne pourra l'arrêter » (P. Dupuy, « Réformons l'enseignement », *CR*, vol. 2, nº 10, octobre 1891, p. 148-149).

3. « Inutile de le nier : il faut que la réforme se fasse. Je voudrais qu'elle se fît par le clergé, s'il ne veut pas, elle se fera sans lui et malgré lui » (H. Mercier, *op. cit.*, f. 41).

Croyez-vous en bonne vérité que c'est avec des phrases de journaux proclamant l'excellence de nos études que l'on va boucher les yeux des pères de famille, au point de les empêcher de constater l'immense supériorité des collèges anglais sur les nôtres ? Qu'on ne se récrie point : cette supériorité est incontestable[4] ; et en formulant ce pénible aveu je ne fais que répéter tout haut ce que tous les hommes d'expérience se disent tout bas.

Les citoyens qui vivent dans le monde, en lutte continuelle avec les nécessités de la vie, ne sont pas aveugles à ce qui se passe autour d'eux, monsieur l'abbé.

Ils comprennent ce qui leur manque ; ils voient ce que les autres possèdent ; ils savent ce qu'il faudrait à leurs enfants.

Peut-on comparer à cette expérience pratique, mise en éveil par la plus sainte des responsabilités, l'expérience d'un célibataire, aussi impeccable, aussi intelligent que vous voudrez, enfermé dans un séminaire depuis l'âge de dix ans, et qui n'a jamais eu d'autre horizon ni vu d'autre arène que le cercle restreint de sa communauté ?

Ce serait absurde, n'est-ce pas ? Eh bien, c'est à ces pères de famille – les plus intéressés dans la question après tout – c'est à ces citoyens instruits par les leçons de chaque jour, que vous venez dire, vous, jeune religieux, relégué dans un séminaire de village : « Les choses de l'éducation ne vous regardent pas ; c'est à vous que Dieu donne des enfants, mais c'est nous

49 I,II,III proclamant *la transcendance* de 52 I,II,III point : *je dis ici* tout haut 69 I,II,III par *l'expérience* de 70 I,II,III dans *une communauté* de

4. Cette assertion souleva un tollé de protestations : « Que l'on trouve des défauts à nos institutions scolaires, c'est permis ; que l'on signale ces défauts, et que l'on conseille des réformes raisonnables, c'est légitime. Mais c'est une véritable abomination de proclamer les collèges protestants de ce pays *immensément* supérieurs à nos collèges catholiques. C'est une abomination, d'abord, parce que c'est abominablement faux. Le mensonge est toujours abominable. Mais ici le mensonge est doublé d'un manque de patriotisme écœurant » (J.-P. Tardivel, « Toujours M. Fréchette », *Vé*, 17 juin 1893, p. 2). Voir aussi [anonyme], « Extrait du discours [...] prononcé par l'hon. juge Jetté », *Tr*, 20 juin 1893, p. 2 ; Un bachelier, « *Picturesque Canada* vs Fréchette », *CrM*, vol. 1, nº 8, 23 juin 1893, p. 30-31 ; [anonyme], « Où donc est Fréchette ? », *Tr*, 1er août 1893, p. 2.

qui avons les grâces d'état pour les élever ; si vous n'admettez pas cela, vous êtes des ennemis de Dieu et de la religion[5] ! »

Ces doctrines-là n'ont qu'un temps, monsieur l'abbé, croyez-moi.

Encore une fois, quand ceux qui prétendent nous tenir perpétuellement en lisière s'apercevront que chacun doit marcher avec son temps, ils pourraient bien se trouver irrémédiablement distancés – comme en certains autres pays[6].

Le danger n'est ni dans mes articles, ni dans les réclamations légitimes des pères de famille ; il est dans la résistance, dans l'accaparement, dans l'exclusivisme et l'autoritarisme du clergé, qui veut être seul à contrôler l'éducation[7], sans se demander s'il est plus en état que les autres citoyens de bien juger des besoins du pays et des exigences du moment.

74 I,II,III religion ! » // *Que l'on y prenne garde !* // Encore 80 I,II,III pays. Le 83 I,II,III l'exclusivisme du

5. « L'Église enseigne sans cesse le contraire. Sans cesse elle dit aux parents : Vous êtes responsables devant Dieu, de l'éducation de vos enfants ; c'est à vous qu'il sera demandé compte de leur formation intellectuelle et morale » (J.-P. Tardivel, *op. cit.*, p. 2).

6. « Par ce vulgaire terme de course, M. Fréchette veut dire que dans certains pays les ordres religieux enseignants ne peuvent soutenir la concurrence des instituteurs laïques. Ou M. Fréchette ignore entièrement ce qui se passe ailleurs, ou sciemment il dit une fausseté. Car partout, c'est chose admise même par les protestants, les ordres religieux enseignants n'ont pas de supérieurs ni même de pairs. Et c'est précisément parce que les institutions laïques ne peuvent nullement tenir tête aux maisons religieuses, sur le terrain de la libre concurrence, que la franc-maçonnerie a fait édicter les mesures d'odieuse proscription qui existent en France et ailleurs » (*ibid.*, p. 2-3). Autre point de vue, proche de celui de Fréchette : « C'est pour n'avoir pas cédé en temps utile, c'est pour avoir méconnu la voix du peuple, c'est pour avoir refusé d'écouter les pères de famille, que les grandes institutions religieuses de l'Europe ont perdu leur influence morale et ont subi les persécutions dont elles ont été l'objet dans ces dernières années » (H. Mercier, ANQ, fonds Honoré Mercier, f. 37-38).

7. « Le clergé, c'est-à-dire l'Église représentée par son corps enseignant et dirigeant, a le droit et le devoir de *contrôler*, c'est-à-dire de *surveiller efficacement* toutes les branches de la science profane dans les rapports avec la vérité religieuse » ([anonyme], « L'enseignement et le contrôle religieux », *SRM*, vol. 20, nº 11, 10 septembre 1892, p. 164, cité par F.-A. Baillargé, « Instruction publique », *Étu*, vol. 8, nº 9, septembre 1892, p. 126, qui a omis les mots « représentée par son corps enseignant et dirigeant »). Voir *Lettre pastorale de nos seigneurs les archevêques et évêques des provinces ecclésiastiques de Québec, de Montréal et d'Ottawa, sur l'éducation*, Québec, Léger Brousseau, 1894 ; Z. Lacasse, *le Prêtre vengé*, p. 61-120, et *Dans le camp ennemi*, p. 45-55.

Remontons à l'origine de notre discussion, monsieur l'abbé.

Je m'étais bien modestement permis de faire remarquer que l'on devrait enseigner plus de calligraphie dans nos collèges, qu'on devrait y donner des leçons de lecture à haute voix et qu'on devrait faire des efforts pour apprendre aux élèves à parler un langage convenable. C'était bien inoffensif pourtant, et le conseil bien opportun surtout.

De suite, voilà un jeune professeur, – qui s'adressait récemment aux tribunaux pour se faire déclarer sain d'esprit[8], – un piètre écrivailleur aussi plein de suffisance que dépourvu d'orthographe, une espèce de détraqué dont les manies saugrenues font la risée du public, qui me saute dessus avec des bottes de gendarme, tout scandalisé, tout révolté de ce qu'un laïque ait ainsi l'audace de porter la main sur l'arche d'alliance.

L'arche d'alliance, c'est notre éducation classique, couverte par l'irresponsabilité absolue du prêtre devant l'opinion publique.

J'étais un calomniateur, tout simplement.

Il a bien fallu admettre les faits, cependant.

Tout en se débattant comme diablotins dans l'eau bénite pour se donner des airs de nier, on a tout admis :

Point de calligraphie, ce n'est pas nécessaire. Point de lecture, on peut s'en passer. Quant au mauvais langage, l'enfant apporte cela de sa famille, et il est impossible de l'en corriger.

Néanmoins j'étais un calomniateur tout de même. Un calomniateur qui avait juré guerre à mort aux études classiques.

À cette dernière accusation je réponds par un argument péremptoire, ce me semble : je n'ai qu'un fils[9] et je lui fais faire

87 I,II,III discussion. Je 93 I,II,III convenable. // De suite 106 I,II,III faits, *par exemple*. // Tout 109 I,II,III nécessaire. // Point 110 I,II,III passer. // Quant 112 I,II,III même. // Un

8. Voir *supra*, p. 49, n. 85.

9. Louis-Joseph Fréchette. Voir *supra*, p. 316, n. 15.

des études classiques ; chez moi, si vous voulez, mais je lui fais faire des études classiques.

Mes agresseurs vont-ils reconnaître leur erreur ? Vont-ils, sinon se rétracter, du moins se taire ?

Pas du tout. Ces honnêtes gens – il faut que le péril leur paraisse grand en la demeure – voyant se fermer à leur nez la porte de tous les journaux de Montréal[10], font les frais de fonder une feuille *ad hoc*, qu'ils ont l'audace sacrilège d'intituler *la Croix*[11], et y rééditent sans vergogne les mêmes faussetés[12].

La première fois ce pouvait être une erreur ; la deuxième fois cela devient un pur mensonge.

Un mensonge bien carré, bien volontaire, bien calculé, ayant pour étiquette l'instrument sacré de la rédemption, le symbole du christianisme.

Un odieux parjure par conséquent.

116 I,II,III classiques. // Mes 121 I,II,III nez *les portes de la Minerve* <ital.> *et des autres* journaux de Montréal, font les frais de *publier* une 128 I,II,III de *notre* rédemption

10. Nommée en toutes lettres dans *le National, la Minerve* précisa qu'elle « n'[avait] pas fermé ses portes à M. l'abbé Baillargé ou aux autres défenseurs de notre système d'enseignement. Seulement elle a refusé de les ouvrir à ceux qui ont voulu relever les attaques de M. Fréchette, lui décochant au passage des traits sanglants, sans mettre leurs noms au bas de leurs écrits » ([J. Tassé], « MM. Fréchette et Baillargé », 12 juin 1893, p. 2). Elle promit cependant de reproduire l'étude que l'abbé Baillargé avait fait paraître dans *le Bon combat*, même si « [d]'aucuns disent que cette critique est de M. l'abbé [Apollinaire] Gingras ou de M. Chapman lui-même ». L'article parut dès le lendemain (« Les œuvres d'un lauréat », 13 juin 1893, p. 2).

11. *La Croix de Montréal* (30 mai 1893–27 juillet 1894), bihebdomadaire (jusqu'au 20 mars 1894) puis quotidien (à compter du 27 mars 1894) fondé, à l'instigation du Premier ministre Taillon, par Philippe Masson et grâce à l'appui de plusieurs membres de l'épiscopat, répliqua aux attaques de la presse libérale contre la religion catholique, le système d'éducation et la magistrature, tout en dénonçant les contradictions de l'équipe rédactionnelle du *Monde*. Fréchette y fut une cible de choix, presque à chaque numéro.

12. Allusion à la reprise d'un article paru le 12 avril 1893 dans *la Minerve*, « M. Louis Fréchette. Poète et maître en pédagogie », sous la signature de B. (*CrM*, vol. 1, nº 2, 2 juin 1893, p. 6-7).

C'est le cas de s'écrier avec le poète de Guernesey :

> Ô saints du ciel ! est-il, sous l'œil de Dieu qui règne,
> Charlatans plus hideux et d'un plus lâche esprit,
> Que ceux qui, sans frémir, accrochent leur enseigne
> Aux clous saignants de Jésus-Christ[13] !

Non, monsieur l'abbé, vous le savez comme moi, personne ne désire voir les études classiques disparaître du pays ; mais tous les hommes de progrès et d'intelligence insistent pour qu'on les réforme ; car si le présent système se prolonge, nos collèges ne seront bientôt plus que des fabriques de déclassés trop instruits pour labourer, et trop ignorants pour tenir un comptoir ou manier une plume.

Si l'éducation qu'on y donne est suffisante pour faire des prêtres, elle ne l'est certainement pas pour faire des hommes du monde.

Or, si important que soit le rôle du prêtre dans la société, c'est l'homme du monde, c'est le citoyen laïque qui, par la puissance du nombre et la sphère de son action, constitue le principal élément de la communauté.

C'est lui qui crée la famille et la sustente ; c'est lui qui exploite et développe les ressources du pays, soutient le fardeau du présent et édifie l'avenir.

C'est même lui qui subventionne le clergé !

Le considérer comme quantité négligeable en matière d'enseignement, sacrifier ses intérêts aux intérêts problématiques d'une exception, c'est non seulement mettre la charrue devant les bœufs, c'est se faire un jeu des destinées nationales et méconnaître tout devoir patriotique.

Avec notre présent système d'éducation, dans quelle position se trouvent les pères de famille qui ont des garçons chez qui ils ne découvrent point de dispositions spéciales pour la prêtrise ?

153 I,II,III clergé. // Le

13. Dernier quatrain d'un poème des *Châtiments*, « À des journalistes de robe courte ».

Ils sont condamnés à opter, pour les faire instruire, entre les collèges et les écoles dites commerciales[14].

Il leur faut choisir entre priver ces enfants de toute instruction pratique, ou leur fermer tout accès aux carrières libérales ; c'est-à-dire les jeter dans le monde presque sans armes pour s'y frayer un chemin, ou bien les vouer pour la vie à une infériorité relative dans le domaine intellectuel.

Tous les jours vous entendez des dialogues dans ce genre-ci :

– Que faites-vous de votre fils ?

– Je l'ai retiré du séminaire pour le mettre à l'école commerciale.

– Est-ce possible ? pas d'études classiques ! vous qui avez le moyen ! Songez-vous à tout ce dont vous privez votre enfant ?

– Hélas ! oui, mais que voulez-vous ? si je le laisse au collège, il en sortira à vingt ans, avec un peu de latin et de grec, mais pas d'anglais, pas de comptabilité, aussi ignorant que l'enfant qui vient de naître de tout ce qui est nécessaire pour se tirer d'affaire en ce monde, condamné, faute de connaissances pratiques, à végéter sous l'œil des Anglais, qui s'emparent de tout en nous jetant au nez cette parole qui pour eux veut tout dire : *Educated by the priests !*

Maintenant tournons la médaille :

– Vous avez mis votre fils au collège ?

---

164 I,II,III collèges *classiques* et

14. Fréchette fait allusion aux écoles commerciales dirigées par les frères enseignants. Plus nombreuses que les collèges classiques, surtout dans les villes, elles couvrent l'ensemble du territoire. Leurs programmes se ressemblent, mais ne sont pas uniformes, variant selon les communautés religieuses et les besoins locaux particuliers. Certaines de ces institutions (par exemple le Mont-Saint-Louis) peuvent rivaliser avec les collèges classiques. Précisons toutefois que treize des dix-sept collèges classiques offraient en 1892–1893 le cours commercial ou industriel. Ce cours assurait à l'apprentissage de l'anglais le même nombre d'heures qu'à celui du français durant les quatre premières années ; la cinquième et dernière année était exclusivement anglaise. Voir A. T., « Correspondance », *Pat*, 8 novembre 1893, p. 1 ; [anonyme], « Collège commercial de Notre-Dame de Lévis », *l'Écho de Lévis*, 14 juin 1872, p. 3.

– Oui, monsieur.

– Alors vous trouvez qu'il est plus utile de savoir le grec et le latin que l'anglais !

– Mon Dieu, non ; mais que voulez-vous, entre deux maux je choisis celui qui me semble le moindre. Voulant à tout prix lui donner une éducation littéraire et philosophique, j'ai demandé aux Frères des écoles chrétiennes, si, tout en suivant leurs cours, mon fils pourrait prendre chez eux des leçons de latin et de grec – j'aurais fourni le professeur. Ils m'ont répondu que la chose ne leur était pas permise[15], à cause de la concurrence que cela pourrait faire aux collèges classiques. Il me restait bien les écoles protestantes ; mais ma femme, à qui l'on a persuadé que le prêtre a le droit de commander partout, s'y oppose[16]. Or, comme les professeurs particuliers qui peuvent tout enseigner également bien sont à peu près introuvables, et qu'en payer plusieurs dépasserait les limites de mes moyens, j'ai dû baisser la tête sous les fourches caudines. Je sais bien que mon fils en souffrira toute sa vie, mais je n'y puis rien. Il fera comme moi, il se tirera d'affaire comme il pourra.

Voilà la cruelle alternative que l'on nous impose, et qu'on voudrait maintenir indéfiniment, croyant y voir les intérêts du clergé !

Monsieur l'abbé, ne sentez-vous pas que cela est anormal ? Ne sentez-vous pas que cela ne peut durer ?

Si je signale en particulier cette négligence presque totale de l'anglais dans le programme de la plupart de nos maisons d'éducation classique[17], c'est que cette lacune est la plus ap-

198 I,II,III mais *on nous les défend, et* ma

15. La constitution de l'Institut des Frères des écoles chrétiennes défendait à ses membres d'apprendre ou d'enseigner le latin : leur fondateur, Jean-Baptiste de La Salle, voulait les spécialiser exclusivement dans l'enseignement des « petites écoles » et leur éviter la tentation du sacerdoce. Cette règle ne changea qu'après 1923.

16. Tardivel félicita Fréchette « d'avoir une femme qui possède autant de gros bon sens et de sens catholique, et qui empêche son mari de commettre des folies qu'il regretterait amèrement » (« Toujours M. Fréchette », *Vé*, 17 juin 1893, p. 2).

17. Selon *le Moniteur du commerce*, « la langue anglaise, si nécessaire sur ce continent, est absolument dédaignée » ([anonyme], « Au Conseil de l'Ins-

parente, et que ses déplorables conséquences sautent le plus aux yeux de tout le monde.

Comment ! dans un pays anglais[18], où toutes les affaires commerciales se font en anglais, où presque toutes les banques, les compagnies d'assurances, les grandes administrations, les entreprises financières et industrielles sont entre les mains des Anglais, où l'on est à chaque instant forcé de s'exprimer en anglais devant les tribunaux et devant les Chambres, on a le toupet de proclamer la nécessité des langues latine et grecque, tout en considérant l'anglais comme du superflu !

N'est-ce pas l'aberration des aberrations[19] ?

214 I,II,III et ses

truction publique », vol. 24, nº 11, 21 octobre 1892, p. 439). Les annuaires des collèges de l'époque indiquent bien que la langue anglaise y était matière de cours des Éléments latins à la Rhétorique. Au Séminaire de Québec, par exemple, l'anglais venait de remplacer le latin en huitième et en septième à raison de 2 heures par jour, et passait de 3 à 5 heures par semaine dans les autres classes ([anonyme], « Le Séminaire de Québec. Grandes améliorations », *le Matin*, 31 août 1892, p. 1). « Mais on ne peut pas dire que les études d'anglais aient brillé partout par leur qualité. Il y a certes des professeurs excellents, mais il est fréquent qu'on ne puisse avoir de maîtres bien préparés et qui sachent s'exprimer correctement dans la langue de Shakespeare [...]. Des problèmes d'ordre psychologique – engendrés eux-mêmes par la situation politique des Canadiens français vis-à-vis de l'Anglo-Saxon – expliquent en partie le statut de la quatrième langue au programme [après le grec, le latin et le français] » (C. Galarneau, *les Collèges classiques*, p. 176). « [...] est-il un seul de nos collèges où les élèves s'efforcent d'apprendre l'anglais et s'y livrent avec application ? Et faut-il tant les blâmer, après tout, de cette force d'inertie qu'ils opposent à l'anglification de notre race ? » ([G.-A. Nantel], *Discours sur l'instruction publique prononcé au Cercle Ville-Marie le 5 juin 1893 par l'honorable G.-A. Nantel, commissaire des Travaux publics de la Province de Québec*, Québec, s. éd., 1893, p. 21-22).

18. Apparemment, Fréchette partageait le point de vue de Laurier : « L'avenir du Canada est d'être *anglais* » (discours du 17 février 1890 à la Chambre des communes, cité par F.-A. Baillargé, « L'avenir du Canada », *Étu*, vol. 6, nº 8, octobre 1890, p. 133).

19. À dire vrai, l'abbé Baillargé était tout à fait favorable à l'enseignement de l'anglais dans les collèges classiques (voir « Questions d'instruction et d'éducation. 2e lettre », *BoC*, vol. 9, nº 4, 15 février 1893, p. 52-57 et 72). Mais depuis quelque temps, l'anglomanie sévissait au Québec, particulièrement à Montréal ; *le Matin* avait protesté contre la « singerie anglaise », par laquelle le Canadien français travaille à l'anéantissement de « sa propre race » ([anonyme], « L'anglomanie », 10 août 1892, p. 1). Voir aussi C.-J. Magnan, « Parlons français », *l'Enseignement primaire*, vol. 14, nº 4, 15 octobre 1892, p. 54-55 ; J. Daoust, « L'anglomanie », *Pat*, 27 avril 1893, p. 1, et 13 mai 1893, p. 2.

Le fait est que l'anglais est mieux enseigné dans les collèges de France, qu'ici où c'est la langue du pays. Les étrangers en tombent des nues quand on les met au courant de cet incroyable état de choses.

Et à défaut d'anglais, si l'on enseignait bien le français au moins ! Mais, je ne crains pas de le dire, dans bon nombre de nos collèges, pendant qu'on fait piocher les enfants des années et des années dans la grammaire grecque et le *Gradus*[20] latin, on leur fait à peine effleurer la syntaxe française[21].

S'il y a des exceptions, elles sont le fait de certains bons professeurs épris de notre langue, qui réagissent d'eux-mêmes contre le système.

Du reste, monsieur l'abbé, j'ai fait voir par vous-même, n'est-ce pas, quelle espèce de français est en honneur dans certains de nos collèges classiques !

Pour que la leçon fût complète, il faudrait mettre en regard de votre ignorance le savoir des professeurs de français que les institutions anglaises de Montréal font venir à grands frais de France et de Suisse[22].

---

225 I,II,III dans *certains* collèges 236 I,II,III système. // *Aussi, faut-il voir les lettres qu'écrivent certains « espoirs de la patrie » frais émoulus du baccalauréat !* // Du

---

20. « *Gradus ad Parnassum* ou simplement *Gradus* : dictionnaire à l'usage de ceux qui font des vers latins » (*GDU*, t. VIII, p. 1425).

21. « Outre la grammaire, l'étude du français dans les classes élémentaires [les trois premières années du cours classique] comprend des analyses grammaticales (après 1860) et logiques (après 1897), des dictées à la fin du siècle et des rédactions après 1920. [...] La quatrième paraît moins bien partagée dans les programmes de français. Les heures désormais consacrées à la langue grecque et le fait que le professeur titulaire enseigne à la fois le latin, le grec, le français, la religion et, à certains moments, l'histoire et la géographie, suffisent à expliquer cette mise en veilleuse. Les compositions françaises apportaient un surcroît de copies à corriger qui [...] écrasaient littéralement le maître » (C. Galarneau, *op. cit.*, p. 171). Voir C. Lessard, *le Séminaire de Nicolet*, p. 228-229.

22. À Montréal, signalons, entre autres, Pierre J. Darey et M.-L. Milhau, respectivement professeurs à la Faculté des arts et au collège Victoria de l'Université McGill (protestante d'origine suisse, M^me^ Milhau compte parmi les amitiés littéraires de Fréchette). Dans ses *Réminiscences*, Buies avait cité « M. [Frédéric] de Kastner, professeur de français au Morrin College et au High School de Québec » (p. 107).

Ce serait un spectacle très propre à nous enorgueillir – nous qui réclamons la langue française comme un des plus beaux joyaux de notre héritage – que de voir ces professeurs de collèges anglais passer un examen en même temps que vous et M. l'abbé Castonguay, par exemple, sur la syntaxe française !

Il est vrai que, de par l'autorité qui commande dans le Conseil de l'Instruction publique[23], nous ne sommes pas exposés à nous laisser étourdir par un pareil sujet d'orgueil.

Et heureusement que, pour la paix de leur conscience, ceux qui ne savent rien sont généralement les derniers à s'en apercevoir.

Parbleu, vous-même, monsieur l'abbé, si vous aviez seulement soupçonné votre ignorance de la grammaire, vous n'auriez jamais songé à publier des livres, n'est-ce pas ?

Il en est de même chez ceux qui proclament à pleines colonnes de journaux la solidité des études françaises dans nos collèges.

Ils sont de bonne foi, je veux le croire ; ils ne se doutent pas le moins du monde que je n'aurais qu'à signaler les fautes de français dont leurs articles sont farcis pour prouver au public que ces braves gens parlent de la question comme un aveugle parlerait des couleurs.

262 II que *j'aurais simplement* à pour

263 I,II,III dont *regorgent* leurs articles

23. « La loi scolaire 39 Vict., chap. 15, sanctionnée le 24 décembre 1875 et entrée en vigueur le 1er février 1876, [...] supprimait le poste de ministre de l'Instruction publique, établissait un département de l'Instruction publique et plaçait à sa tête un surintendant chargé de l'exécution des politiques scolaires. Pour conseiller ce dernier et l'aider dans son travail, on réorganisa le Conseil de l'instruction publique. La composition des deux comités, catholique et protestant, arrêtée [...] en 1869, fut radicalement changée. Dorénavant, le Comité catholique comprendrait tous les évêques dont le diocèse était situé en tout ou en partie dans le Québec et un nombre égal de laïcs nommés par le lieutenant-gouverneur [...]. La loi précisait en outre [...] que "tout ce qui relève des attributions du Conseil et qui concerne spécialement les écoles et l'instruction publique en général des catholiques romains, sera de la juridiction exclusive du Comité catholique [...]". Cette loi conférait à l'Église catholique une influence et une responsabilité considérables » (L.-P. Audet, *Histoire de l'enseignement au Québec*, t. II, Montréal, Holt, Rinehart et Winston, 1971, p. 212-213 ; voir [P.] Boucher de La Bruère, *le Conseil de l'Instruction publique et le Comité catholique*, Montréal, Le Devoir, 1918).

Mais tout cela m'entraînerait trop loin.

Je clorai pour aujourd'hui par une petite digression rétrospective :

Quelques personnes, trompées par la teneur équivoque de certains mandements[24], et préjugées par les prétentions de ceux qui voudraient bien être reconnus comme corps absolument irresponsable dans l'État, ont été bien surprises de m'entendre dire que la religion n'avait jamais réclamé l'indépendance du clergé devant la loi civile.

La doctrine de l'Église est pourtant bien explicite là-dessus, et il ne faut pas chercher longtemps pour la trouver formulée de la façon la plus claire. Deux citations me suffiront pour aujourd'hui. Voici ce que le pape saint Gélase écrivait, vers la fin du v^e^ siècle, à Anastase I^er^, empereur d'Orient :

> Pour ce qui touche les choses de l'ordre public, nous reconnaissons que vous tenez votre autorité de Dieu même, et sous ce rapport *les évêques eux-mêmes sont soumis à vos lois*[25].

Le pape Innocent III, au quatrième concile de Latran, – 18^e^[26] œcuménique, chap. 42 – est encore plus formel :

> De même que nous interdisons aux laïques d'usurper les droits du clergé, de même, *nous ne voulons pas que le clergé empiète sur les droits des laïques*. En conséquence, que nul des clercs ne s'avise, *sous prétexte de liberté ecclésiastique*, d'étendre sa juridiction au préjudice de l'autorité séculière, mais qu'il *reste soumis aux lois écrites et aux coutumes légitimement établies*[27].

277 I,II,III claire. // Deux

24. Allusion à la « Lettre pastorale de NN. SS. les archevêques et évêques des provinces ecclésiastiques de Québec, de Montréal et d'Ottawa, sur les devoirs des catholiques en face des accusations dont le clergé est l'objet à la suite d'un scandale récemment arrivé à Montréal [29 septembre 1892] » (*Mandements* [...] *des évêques de Québec*, nouvelle série, t. III, p. 301-308). On trouvera la position officielle de l'Église du Québec et son interprétation dans la *Discipline du diocèse de Québec* (Québec, Delisle, 1879, p. 111-114).

25. Cité par Romanus dans le premier article de la série sur « Les immunités ecclésiastiques », *Étu*, vol. 8, n^o^ 3, mars 1892, p. 44 ; c'est Fréchette qui souligne.

26. Il s'agirait plutôt du 12^e^ concile œcuménique.

27. Cité par Romanus, *loc. cit.* ; c'est Fréchette qui souligne.

Qu'en dites-vous, monsieur l'abbé, l'opinion d'un pape canonisé et les décisions d'un concile œcuménique ne valent-elles pas les prétentions de certains curés canadiens, qui ont toujours le mot d'excommunication à la bouche lorsque quelqu'un parle de les poursuivre devant les tribunaux du pays pour les faire rendre compte de leurs actes comme citoyens ?

Mais je n'ai pas seulement affirmé le principe ; j'ai ajouté que les prêtres intelligents et irréprochables ne songeaient jamais à s'arroger d'aussi exorbitantes prérogatives.

Or je puis en fournir la preuve par le témoignage suivant, que je recevais, il y a eu lundi quinze jours, et qui est signé par deux des plus éminents curés canadiens des États-Unis[28]. Voici cette lettre ; je la publie à cause du poids qu'elle ajoute à mes paroles auprès de mes lecteurs :

18 mai 1893.

À M. L. Fréchette,

Nous, soussignés, prêtres canadiens des États-Unis, aimons à vous dire que nous lisons toujours avec intérêt les critiques spirituelles que vous publiez au sujet de l'éducation qui est donnée dans les collèges du Canada, et nous sommes heureux de vous assurer que nous partageons entièrement vos opinions. Si vous avez des *taupes* au Canada qui ne veulent ou qui ne peuvent rien voir, sachez qu'il y a ici, sur cette terre de progrès et de liberté, des Canadiens aux vues larges et impartiales, qui de loin assistent à vos vaillantes polémiques et sont fiers de se proclamer vos adhérents.

Ce soir, après avoir revu ensemble ces intéressantes lettres, nous avons décidé de ne pas nous séparer sans vous offrir nos meilleures félicitations et vous encourager dans votre bonne œuvre.

Si, comme vous le faites entendre, vous publiez ces correspondances sous forme de volume, vous pouvez nous compter au nombre de vos souscripteurs[29].

312 I,II,III ou ne 321 II vous *pourrez* nous

28. Joseph-Romuald Boissonnault (1860–1933), curé de Saint-Joseph d'Ishpeming, Michigan (1891–1898), et Joseph-Achille Poulin (né en 1861), curé de Garden, à Delta, Colorado (1891–1893).

29. Variantes : « canadiens *de l'État du Michigan, É.-U.*, aimons [...] publiez *à propos* de [...] veulent ou ne peuvent [...] pouvez *d'avance* nous ». À la lettre était jointe une note : « Ci-inclus, veuillez trouver notre adhésion aux sentiments que vous énoncez concernant l'éducation au Canada, et nous vous donnons la permission de la reproduire, si vous le désirez. Nous vous demandons,

Il est fort probable que certains ultramontés[30] de Québec ou d'ailleurs vont contester encore l'authenticité de cette lettre : il n'y a pas comme un coquin pour suspecter l'honnêteté d'autrui.

Eh bien, qu'on choisisse un homme en la parole de qui je puisse me fier, et je suis prêt à lui soumettre l'original du document.

S'il est vrai que j'en veuille autant au clergé, on admettra que ma haine a d'importantes exceptions à faire.

À la semaine prochaine, monsieur l'abbé.

332 I,II,III l'abbé. // LOUIS FRÉCHETTE. // *P. S. – On lit dans un article du Trifluvien* <ital.>, *à propos de mes lettres : // « Ces lettres me paraissent faire partie de tout un plan de campagne dirigé contre le clergé* <ital. : trois mots>. » // *Et quelques lignes plus bas : // « L'auteur ne s'en prend pas tout* <*sic*> *au fonds en litige qu'à la personne de M. l'abbé Baillargé. C'est la personnalité de ce dernier qui est seule en jeu* <ital. : douze mots>. » // *Voilà qui est probablement écrit par un savant professeur, le style l'indique. Pourvu que ce ne soit pas un professeur de logique au moins !... // Trois-Rivières ! // L. F.*

cependant, comme une faveur, de ne pas mentionner nos noms ni l'endroit de sa provenance » (ANC, fonds Fréchette). La parution en volume des *Lettres à l'abbé Baillargé* fut d'abord annoncée par Aristide Filiatreault (« Prime », *CR*, vol. 4, nº 15, 15 avril 1893, p. 239), puis par Fréchette lui-même dans sa « Quatrième lettre » (datée du 28 avril 1893).

30. « Être catholique tout court, cela ne suffit pas, c'est même une espèce d'impiété, il faut être ultramonté » (Cyprien, « Chronique », *Pat*, 26 mai 1884, p. 2).

ONZIÈME LETTRE

La Minerve, *après avoir jugé, le 12 juin 1893, que l'abbé Baillargé n'est « pas de taille [...] à se mesurer contre M. Fréchette » et que celui-ci n'a « certainement pas rendu justice à notre système d'instruction publique » ([anonyme], « MM. Fréchette et Baillargé »), décide le lendemain de s'impliquer dans cet affrontement en s'offrant à publier les textes des deux camps (« Les œuvres d'un lauréat »). Le même jour,* le Monde *affirme que les accusations de plagiat de l'abbé Baillargé peuvent « se réduire à ceci : Bossuet ayant dit :* Madame se meurt ! Madame est morte ! *il est défendu d'écrire :* L'agriculture se meurt ! L'agriculture est morte ! *Ce serait du plagiat » ([anonyme], «* Noli dicere *») ;* la Croix de Montréal, *déniant tout jugement à Fréchette (Pierre et Jacques, « Cueillettes et glanures »), soutient que l'abbé Baillargé, dès sa première réplique, a réfuté les accusations de Fréchette contre les collèges classiques (Amicus, « M. Louis Fréchette. Républicain, c'est-à-dire deux fois publicain »), et* le Courrier du Canada *vante les mérites du cours commercial du Séminaire de Rimouski (Un témoin, « Au Séminaire de Rimouski. Examen de la classe d'affaires »). Mais le 16 juin, alors que* la Croix de Montréal *dénonce la dixième lettre du polémiste anticlérical (Pierre et Jacques, « Cueillettes et glanures », et Karl-Oman, «* La Croix *pour M. Fréchette »),* le Moniteur du commerce *regrette que le « débat sur la grande question de la réforme de l'instruction semble être sorti du domaine des principes et des faits actuels pour tomber dans celui des personnalités » ([anonyme], « Instruction et éducation »). Enfin, concluant le 17 juin son analyse de la dixième lettre, Tardivel trouve « révoltant », « dégoûtant », « une véritable abomination », que Fréchette ait osé « dire que les collèges protestants possèdent sur les nôtres une supériorité* immense *» (« Toujours M. Fréchette »,* la Vérité*).*

Montréal, 16 juin 1893.

Monsieur l'abbé,

Je disais, dans une de mes précédentes lettres, que les institutions sans concurrence ne progressent pas[1].

Cela est vrai dans l'industrie, cela est vrai dans le commerce, et cela est vrai dans l'enseignement. En général le zèle pour la bonne cause est un bien faible stimulant, lorsqu'il n'est pas aiguillonné par une légère pointe de rivalité d'intérêt ou d'amour-propre.

En ce qui regarde l'enseignement, on connaît les magnifiques résultats produits en France par la course au clocher des écoles libres et congréganistes avec les lycées créés par l'État.

Le résultat est si naturel que, l'automne dernier, voici ce que me disait un prêtre distingué à qui je témoignais la velléité d'envoyer mon fils terminer ses études aux États-Unis[2].

– Dans une institution catholique, sans doute ? me dit-il.

– Autant que possible.

– Les jésuites ont là d'excellents collèges[3], dit-on.

– Sur un haut pied ?

– Dame, il faut bien qu'ils luttent avec les autres...

TEXTE DE BASE : *À propos d'éducation. Lettres à M. l'abbé Baillargé du Collège de Joliette*, Montréal, Desaulniers, 1893, p. 64-70.

VARIANTES : I « À propos d'éducation. M. Fréchette à M. l'abbé Baillargé du Collège de Joliette. Onzième lettre », *le National*, 16 juin 1893, p. 9-10. II *La Patrie*, 17 juin 1893, p. 1.

16 I,II *catholique, n'est-ce pas ?* me 18 I,II *collèges.* // – Sur

1. Voir *supra*, p. 299, l. 37-39.

2. Peu auparavant, dans une lettre ouverte au directeur de *la Minerve*, Fréchette avait dit pourquoi son fils étudiait chez lui, et non dans un collège : « [...] nos études classiques étant fausses, suivant moi, j'agis en conséquence et pour le mieux » ; en somme, le collège classique est « un pis-aller, quand on n'a pas d'autre alternative » (« Communication », 15 juin 1893, p. 2). Ces déclarations soulevèrent l'indignation du *Courrier de Saint-Hyacinthe* ([anonyme], « Une éducation fausse », 17 juin 1893, p. 1).

3. Entre autres, celui de Georgetown (Virginie), district de Columbia.

Voilà ! lutter avec les autres, c'est le moyen d'avancer ; et, en matière d'éducation plus qu'en toute autre chose, ne pas s'avancer c'est reculer.

Or, sous ce rapport, que se passe-t-il chez nous ?

Loin de rechercher ces résultats si désirables, cédant à je ne sais quelles mesquines considérations, tout le monde semble s'entendre parfaitement pour que notre pauvre province soit, en cela comme en tout, à la remorque des autres pays civilisés.

Et pour le moment, c'est aux législateurs surtout que je m'en prends. La loi donnant aux collèges le pouvoir d'imposer aux professions libérales tous les aspirants porteurs de diplômes conférés par eux est inique et impolitique.

Inique, parce que c'est aux membres de chaque profession à juger si un jeune homme est assez instruit pour être des leurs, et non aux professeurs qui lui ont enseigné ce qu'il sait, et qui sont peut-être responsables de ce qu'il ne sait pas.

Impolitique, parce qu'un pareil système ferme la porte à toute concurrence, ce qui est diamétralement opposé à l'intérêt public.

Pourquoi les Anglais ont-ils demandé cela[4] ? Ce n'est pas – comme on a voulu le prétendre – parce que leurs études sont plus faibles que les nôtres, mais parce qu'elles sont plus rationnelles. C'est parce que, pour marcher avec leur temps, ils ont

30 I,II prends. *Leur* loi 31 I,II diplômes est

4. À ce propos, Tardivel rappela le débat sur le baccalauréat : « Les députés anglais demandaient depuis longtemps, à la législature provinciale, de voter une loi qui permît à tous ceux qui avaient obtenu d'une de nos institutions d'enseignement supérieur le titre de bachelier ès arts d'être admis à l'étude des professions libérales sans avoir à subir des examens préliminaires. [...] La raison en était manifeste : les élèves qui sortaient des collèges anglais faisaient piteuse figure devant les examinateurs, à côté des élèves des collèges canadiens-français. Ils étaient assez ferrés sur les *chiffres*, mais sur le reste ils étaient d'une faiblesse désespérante. [...] Il a fallu l'intervention de M. Mercier, alors Premier ministre, pour amener la Chambre à faire cette déplorable concession à la faiblesse notoire des collèges anglais » (« Toujours M. Fréchette », *Vé*, 17 juin 1893, p. 2). La loi des bacheliers fut adoptée par l'Assemblée législative, le 30 janvier 1890, mais « à une très petite majorité et après une forte opposition » ; on craignait que cette loi ne favorisât les anglophones puisque, pour le baccalauréat, l'Université McGill n'exigeait que le tiers des points sur chaque matière, tandis que l'Université Laval exigeait les deux tiers des points sur l'ensemble (F.-A. Baillargé, « Les bacheliers, les collèges classiques et les professions libérales », *Étu*, vol. 6, nº 3, mars 1890, p. 49-51).

remplacé des vieilleries inutiles par des matières plus pratiques, tandis que nous, qui sommes le grand nombre et contrôlons par conséquent les examens, nous tenons à ces vieilleries, sans nous préoccuper de certaines autres matières de première importance.

Si les Anglais avaient eu la haute main sur les examens, et nous avaient imposé leur programme, ce sont nos collèges sans doute qui auraient pris l'initiative de la loi.

Quoi qu'il en soit, quand il est du plus haut intérêt social que nos professions – celle de la médecine surtout – soient exercées par des hommes d'élite ; quand, depuis trente ans au moins[5], tout le monde crie à l'encombrement de ces professions, voilà qu'on y laisse entrer à pieds joints tous les aspirants

47 I,II première *utilité*. // Si

5. Depuis cinquante ans, au moins. En effet, le 1er septembre 1843, *l'Aurore des Canadas* soutenait déjà qu'il y avait « trop de médecins, de notaires et d'avocats et pas assez d'agriculteurs, d'artisans, de corps de métiers et d'industriels qui connaissent les principes de leurs professions respectives » (p. 2). Le 22 janvier 1846, Étienne Parent faisait de cette critique l'axe même de sa célèbre conférence sur « L'industrie considérée comme moyen de conserver la nation canadienne-française » (René Dionne, édit., *la Patrie littéraire, 1760-1895*, t. II de l'*Anthologie de la littérature québécoise* sous la direction de Gilles Marcotte, Montréal, La Presse, [1978], p. 80-91). En 1862, Antoine Gérin-Lajoie revenait sur la question dans son roman *Jean Rivard le défricheur* : « [...] les professions d'avocat, de notaire, de médecin, refuges obligés de tous les collégiens qui n'embrassent pas le sacerdoce, sont déjà tellement encombrées dans notre jeune pays qu'une grande partie de leurs membres ne peuvent y trouver le pain nécessaire à la vie matérielle » (Montréal, J. B. Rolland et Fils, 1874, p. 6). Durant toute l'année 1891, surtout en mars et en août, *Canada-revue* dénonce cet encombrement (*CC*, p. 220). Edmond de Nevers renchérit : « Ce système serait excellent, si les carrières libérales n'étaient pas encombrées dans notre province, si nous n'avions pas trois fois plus qu'il n'est nécessaire d'avocats, de médecins, de notaires et de politiciens » (*l'Avenir*, p. 183). Pour l'abbé Baillargé, s'« il y a encombrement, on le doit aux professions libérales. Grâce à une législation mal faite, elles ouvraient SI LARGE LES PORTES que les jeunes gens, sans avoir terminé leurs études, et au grand désespoir des directeurs de collège, plantaient là le classique, la philosophie, les sciences, parfois la rhétorique et les belles-lettres pour se livrer à l'étude de la loi et de la médecine » (« Collèges classiques et professions libérales. Enfin ! », *Étu*, décembre 1891, p. 151). En fait, si, de 1791 à 1847, il y a encombrement de la profession notariale avec 732 nouveaux notaires, soit de 1 par 2 655 habitants à 1 par 1 570, le phénomène s'inverse et le nombre passe de 800 en 1870 à 669 en 1901, malgré l'augmentation de la population. Cela s'explique « par suite des exigences nouvelles de la Chambre des notaires, de l'amélioration des études et des examens » (André Vachon, *Histoire du notariat canadien, 1621-1960*, Québec, Presses de l'Université Laval, 1962, p. 172).

munis de diplômes conférés par des professeurs de collèges, devenus juges et parties !

De sorte qu'il pourrait fort bien se faire que ce fût vous, monsieur l'abbé, qui eussiez à décider un de ces jours si tel jeune homme sait assez bien le français pour étudier le droit ou la médecine ! Un comble.

Avec le présent système, si renversante que la chose paraisse, ce sont les prêtres qui disent au barreau et au collège des médecins : « Voici les jeunes gens que vous devez admettre dans votre profession. »

On verrait beau jeu si le barreau ou le collège des médecins avait jamais la prétention d'en dire autant au clergé !

Oui, nous en sommes là : non seulement c'est le clergé qui juge de la valeur des professeurs universitaires et qui les nomme[6] ; mais c'est encore lui qui possède le privilège de choisir les jeunes gens auxquels il *permettra* d'être avocats, médecins ou notaires.

Il ne nous reste plus qu'à dire : « Que désirez-vous encore, messieurs ? »

Et comme personne n'ose crier : holà ! tout le monde laisse faire, et ça marche... à reculons.

Avec cela que, pour la jeunesse, la perspective est alléchante :

– Vous voulez être avocat, jeune homme ? médecin, notaire ? venez chez nous ; après quelques années de bancs de

61 I,II assez le 61 II le *Droit* ou la *Médecine* ! Un 72 I,II il *permettra* <rom.> d'être

6. Les lettres patentes de l'Université Laval donnent tous les pouvoirs au Conseil de l'Université et au Visiteur, l'évêque : « Le Conseil de l'Université aura le pouvoir et l'autorité nécessaire pour nommer les professeurs des Facultés de droit, de médecine et des arts, et pour révoquer et annuler les nominations déjà faites quand il croira avoir une cause juste et suffisante pour le faire. [...] Le Visiteur de l'Université nomme aux chaires de la Faculté de théologie sur la présentation du Conseil de l'Université. [...] Le recteur [...] sera toujours le supérieur du Séminaire de Québec » (*Annuaire de l'Université Laval pour l'année académique 1863–1864*, Québec, Augustin Côté et Cie, 1863, p. 21-22).

collège, nous vous bombarderons bachelier, ce qui vous dispensera de tout autre examen. Tandis que si vous tâtez des professeurs particuliers, gare à vous ! les examens sont devenus très sévères pour ceux qui n'ont pas de diplômes.

Et, il n'y a pas à dire, ils le sont, très sévères, les examens. Aux dernières admissions à l'étude de la médecine[7], par exemple, on a demandé, en algèbre, le plus petit commun multiple, et, en physique, la formule atomique de l'alcool méthylique.

Je me demande combien de bacheliers de Joliette, par exemple, auraient victorieusement répondu à cela.

Par parenthèse, je ferai remarquer qu'il est absurde d'interroger des élèves de collège sur des points scientifiques qui ne sont pas dans le domaine des études ordinaires. Un algébriste de profession est seul censé pouvoir répondre à la première de ces questions, et quant à la seconde, la formule dont il s'agit est basée sur une théorie toute nouvelle, et que d'aucuns prétendent même fort discutable[8].

Il ne faudrait pas conclure de ce qui précède que je blâme les examinateurs d'être sévères et exigeants. Au contraire, ces restrictions faites, je les félicite et tout le monde doit les féliciter.

Il y va de notre honneur national que nos professions soient des corps d'élite.

Il faudrait qu'ici comme en France, en Angleterre et dans tous les autres pays de l'Europe, les titres d' *avocat*, de *médecin*, de *notaire* et d'*ingénieur civil* fussent synonymes d'*homme instruit*...

Et, grands dieux, que nous sommes loin de cet idéal !

---

90 I Joliette auraient 92 I absurde *de poser à* des élèves de collège *des questions* qui 94 II ordinaires. // Un 108 I,II dieux *!* que

---

7. L'examen préliminaire du Collège des médecins et chirurgiens de la Province de Québec se tenait deux fois l'an, en mai et en septembre, et portait sur les matières suivantes : français, anglais, latin, belles-lettres, histoire, géographie, arithmétique, algèbre, géométrie, physique et philosophie. Celui dont parle Fréchette eut lieu en mai 1893 ; on en trouve le questionnaire dans le *Journal de l'Instruction publique* de cette date (p. 17-22), sauf pour ce qui est de la physique.

8. Allusion aux théories du chimiste russe Dimitri Ivanovitch Mendeleïev sur la classification périodique des éléments.

– C'est un avocat, ce monsieur ? me demandait, il y a quelques mois, un étranger de passage, qui venait d'échanger quelques paroles avec un de nos professeurs de droit... s'il vous plaît.

– Oui, Monsieur.

– Vraiment !...

Le brave étranger n'avait pas trouvé d'expression plus polie pour manifester son abasourdissement.

Ajoutons que ce n'est pas la sévérité des examens qui découragera jamais les professeurs dignes de ce nom.

– Tant mieux, me disait l'un d'eux, il n'y a pas longtemps ; plus les examens seront sérieux, plus on appréciera les vrais professeurs, et partant plus le niveau de l'enseignement s'élèvera.

C'est parfait ; mais alors, une seule règle pour tout le monde !

L'élève instruit par des professeurs particuliers doit subir des examens sans aucun doute ; mais à quel titre en exempter celui qui a fait ses classes au collège ?

Ne trouve-t-on pas que le clergé est déjà assez omnipotent et assez irresponsable ?

Dans ses attributions sacerdotales, je l'ai déjà dit, le prêtre ne saurait être trop indépendant ; mais comme éducateur public ou simple maître d'école, ça n'est plus ça. Ici l'omnipotence doit s'arrêter, car la responsabilité commence.

Voyons, parlons froidement tant que vous voudrez, est-ce que la société n'a pas son mot à dire dans tout cela ? Entre messieurs les médecins, qui ont intérêt à rendre l'accès de leur profession le plus difficile possible, et nos collèges, dont l'intérêt est au contraire d'attirer à soi le plus grand nombre d'élèves, de quel côté se trouve l'intérêt du public[9] ?

129 I,II et *déjà* assez

9. La loi des bacheliers incita les futurs professionnels à compléter leur cours classique ; auparavant, plusieurs quittaient le collège après la classe de Rhétorique (voir F.-A. Baillargé, « Les bacheliers [...] », *Étu.*, vol. 6, nº 3, mars 1890, p. 51).

Ne serait-il pas à propos d'y songer ?

Mais, me dira-t-on, vous n'avez pas le droit de présumer que les diplômes de bacheliers sont accordés sans discernement.

Ce n'est pas là ma prétention. Mais, comme on m'a répété tant de fois depuis dix mois que les prêtres sont des hommes, j'aimerais mieux, pour ma part, voir ceux qui dirigent nos maisons d'éducation avoir plus à compter, pour allonger la liste de leurs élèves, sur la valeur de leur enseignement, que sur la bénignité de leurs examens.

Loin de leur pensée sans doute d'attirer la clientèle par des concessions malhonnêtes ; mais loin de leur pensée aussi, soyons-en bien persuadés, de chasser les clients en rehaussant trop le niveau des études !

Et rehausser le niveau des études, c'est pourtant là un besoin qui se fait impérieusement sentir.

Voici à ce propos une lettre que je viens de recevoir :

Monsieur,

Je ne sais à quel point de vue vous allez traiter la question de l'enseignement dans les collèges ; mais je crois que vous feriez bien de vous assurer des faits suivants :

1° Il paraît que le Séminaire de Québec, sous la pression des autres collèges de la province, avait dû baisser le niveau des connaissances exigées pour le baccalauréat, afin de permettre aux élèves de ces collèges de prétendre aux honneurs universitaires.

2° Il paraît que l'année dernière tous les collèges de la région de Montréal ont exercé une nouvelle pression, et fait baisser encore le niveau des études[10].

Si ces faits sont vrais – et il vous est facile de vous en assurer – ils justifient nos craintes et celles de bien d'autres personnes intéressées au progrès intellectuel de la jeunesse canadienne.

Je donne cette lettre pour ce qu'elle vaut ; mais sa teneur indique au moins jusqu'à quel point la confiance publique est ébranlée.

149 I,II doute *de s'attirer de* la 153 I,II Et c'est

10. Au Congrès de l'enseignement secondaire de juin 1891, il fut décidé « de décharger les examens du baccalauréat, soit pour ne point compromettre la rhétorique et la philosophie, soit pour éviter le surmenage intellectuel » (F.-A. Baillargé, « Éducation classique. Nouvelle ère », *Étu*, vol. 7, n° 7, septembre 1891, p. 103-104).

Elle le serait à moins, du reste ; car il est vraiment décourageant de constater la désolante faiblesse des bacheliers que nos collèges jettent tous les ans sur les avenues de nos professions libérales. Sur dix lettres de demande d'admission (d'*application*[11], comme ils disent), à peine si une ou deux pourraient supporter l'impression.

Et, en dehors de leur langue, si négligée pourtant, que savent-ils de sérieusement appris ? À peu près rien.

Il n'y a pas très longtemps encore, je faisais l'expérience dans la personne d'un jeune homme supérieurement doué, et sorti du collège avec tous les premiers prix de sa classe, sans compter le prix du prince de Galles[12].

Le jeune homme, qui croyait réellement savoir quelque chose, prétendait que, dans son collège au moins, on enseignait la géographie.

– Eh bien, lui dis-je, vous avez fait de brillantes études ; je suis un vieil ami de votre père, et le vôtre ; me permettriez-vous de vous poser quelques questions ?

– Volontiers, Monsieur, pourvu que ce ne soit pas sur des points trop difficiles.

– Oh ! sur tout ce qu'il y a de plus élémentaire, vous allez voir. L'Europe est la plus importante des cinq parties du monde, n'est-ce pas ? et les fleuves, ce qu'il y a de plus remarquable comme éléments topographiques ? Eh bien, pouvez-

191 I,II Volontiers, *monsieur*, pourvu

11. Mot signalé dans la chronique de P.-G. Roy, « Guerre à l'anglicisme ! », *Étu*, vol. 6, nº 9, novembre 1890, p. 163.

12. « Cette récompense allait à l'élève des collèges affiliés à l'université Laval dont la note était la meilleure de tous les candidats au baccalauréat ès arts. En offrant ce prix, les autorités universitaires avaient un double but : améliorer leurs relations avec les collèges affiliés et servir les fins de l'éducation comme le désirait son auteur, le Prince de Galles [futur Édouard VIII]. En souvenir de sa visite à Québec [à l'Université Laval] en 1860 [le 20 août], l'héritier de la couronne britannique avait remis "huit cents piastres [...] pour être distribuées aux élèves de cette institution". [...] Dès 1863, le prix était divisé entre les vainqueurs de Rhétorique et de Philosophie au baccalauréat. Un examen supplémentaire s'ajoutait à ceux qui voulaient le remporter. En Rhétorique, c'était une composition française ou latine ; en Philosophie, une dissertation philosophique » (C. Lessard, *le Séminaire de Nicolet*, p. 452). Voir L. Groulx, *Mes mémoires*, t. I, p. 55-57.

vous me dire quel est le seul grand fleuve de l'Europe qui se jette dans l'océan Arctique ?

Silence !

– Pouvez-vous me dire quel est le seul fleuve de l'Europe qui se jette dans la mer Blanche ?

Silence !

– Pouvez-vous me dire quel est le seul fleuve de l'Europe qui se jette dans le golfe de Finlande ?

Silence !

– Combien y a-t-il de fleuves qui se déchargent dans la mer Baltique ?

Silence !

– Pouvez-vous m'en nommer un des quatre ?

Silence !

– Combien dans la mer du Nord ?

Silence !

– Pouvez-vous m'en nommer un des six ?

Silence !

– Où se jette la Tamise ?

– Dans la Manche.

La première réponse était une hérésie[13].

Ce jeune monsieur, qui sera un jour un de nos hommes de profession libérale les plus distingués, parce qu'il a du talent et qu'il étudie, m'a quitté, convaincu que, si l'on enseigne la géographie dans son collège, on ne l'enseigne pas assez bien pour que les élèves la sachent.

Et, comme dit Cicéron : « *Nam non solum scire aliquid artis est, sed ars etiam docendi*[14]. »

219 I,II profession les 220 I,II si *on* enseigne

13. La Tamise se jette dans la mer du Nord.

14. « Car non seulement le savoir fait partie de cet art, mais aussi l'art d'enseigner. »

Et l'histoire donc ! Et les sciences !

Un prêtre de mes amis me racontait avoir visité le jardin des Plantes, à Paris, en compagnie d'un enfant de douze ans, élève d'un lycée quelconque.

– Si vous aviez entendu, disait-il, ce galopin-là me donner des leçons d'histoire naturelle ! J'en ai été tellement humilié, que je suis allé m'acheter un Buffon[15] dans l'après-midi.

Imaginez-vous maintenant si, à la place de mon ami, vous aviez été là, vous, monsieur l'abbé Baillargé, savant professeur classique qui rangez les maringouins parmi les animalcules[16] !

Vous auriez eu beau dire : « Je suis prêtre ! » vous n'auriez pas convaincu le gamin, qui est un bon petit catholique, dit-on, mais comme moi libre penseur en diable quand il s'agit de bêtes petites ou grosses. Il y a, là-bas comme ici, des gens aussi *indignes* que *ridicules*.

Mais enseigne-t-on bien le latin au moins dans nos collèges – ce latin pour lequel on semble négliger presque tout le reste ?

Si l'on posait cette question à l'un des chanoines les plus en vue de notre archevêché[17], et qu'il voulût bien répéter ce qu'il disait tout dernièrement en ma présence et en présence de personnes qui n'étaient point toutes de misérables laïques, il répondrait par un *non* bien sec qui me dispenserait de toute autre démonstration.

Et en fait de belles-lettres ?

225 I,II donc ! // Et 237 I,II de *petites bêtes*. // Mais 240 I,II collèges ? ce

15. Georges-Louis Leclerc, comte de Buffon (1707–1788), écrivain et naturaliste français, auteur d'une *Histoire naturelle générale et particulière* (1749–1789).

16. *Coups de crayon*, p. 52.

17. De tous les chanoines de l'archevêché de Montréal à cette époque (Alfred Archambeault, Florent Bourgeault, Paul Bruchési, Paul Leblanc, Wilbrod-Cléophas Martin, Zotique Racicot et Joseph-Alfred Vaillant), le plus en vue était sans nul doute Paul Bruchési, bien connu tant de l'abbé Baillargé (avec lequel il avait fait sa dernière année de théologie et un voyage à Rome) que de Fréchette (qui lui avait accordé, l'année précédente, sa collaboration pour un numéro de la revue dont il était l'un des rédacteurs, *la Semaine religieuse de Montréal*). L'abbé Bruchési était alors commissaire de la Province de Québec (pour la partie scolaire catholique) à l'Exposition colombienne de Chicago, qui avait ouvert ses portes le 1er mai.

En fait de belles-lettres, on passe sous silence le dix-neuvième siècle en entier, moins une toute petite exception en faveur de Chateaubriand. Le dix-huitième n'est guère plus en honneur. Le seizième semble ne pas avoir existé : rien de Marot, de Ronsard, de du Bellay, d'Agrippa d'Aubigné, de Rabelais, d'Amyot, de Montaigne, de Brantôme, qui furent cependant les créateurs de notre langue. On ne touche qu'au dix-septième siècle seulement, en commençant par Malherbe, dont on fait réciter les quatre strophes que tout le monde sait[18] ; et puis : C'est ça la littérature française[19] !

Quant à la littérature étrangère, inutile de dire que la chose est tout ce qu'il y a de plus inconnu au régiment.

Vous aurez beau crier et vous récrier, monsieur l'abbé, vous n'empêcherez point tout cela d'être des faits.

Et l'on vient nous parler d'études classiques en mordant dans les mots ! Ce serait à hausser les épaules de pitié, s'il ne s'agissait d'une chose aussi grave.

Et ne venez pas dire, monsieur l'abbé, que cela pouvait être vrai de mon temps, mais ne l'est plus de nos jours. Nous savons ce qui se passe, allez ! Et pour ma part, je tiens mes renseignements de jeunes gens récemment sortis du collège, qui m'en ont dit beaucoup plus que je ne voudrais répéter.

Je sais cependant que, sur plusieurs de ces points, il y a d'importantes exceptions à faire, mais on comprendra qu'il m'est impossible d'être plus explicite.

Je sais aussi qu'en mettant ces détails à nu, je m'attire des haines nombreuses et puissantes.

---

251 I,II Chateaubriand ; *le* dix-huitième 252 I,II honneur ; *le* seizième 254 I,II Brantôme, *ces* créateurs 255 I,II langue ; *on* ne touche 258 I,II C'est *cela* la 264 I,II mots ! // Ce 264 I,II pitié s'il ne s'agissait *de* chose

18. Malherbe, « Paraphrase du psaume CXLV, *Lauda anima mea Dominum* », où le poète recommande de ne pas placer toute sa confiance dans les princes de ce monde, mais en Dieu. Sous le titre « Dieu seul est grand », ce poème figure dans le recueil d'A. Pellissier, *Morceaux choisis des classiques français (prose et vers)*, 3e année, Paris, Hachette et Cie, 1867, p. 334.

19. Sur l'enseignement de la littérature, voir J. Melançon, C. Moisan et M. Roy, *le Discours d'une didactique. La formation littéraire dans l'enseignement classique au Québec (1852-1967)*, Québec, Université Laval, Centre de recherche en littérature québécoise, « Recherche », 1988.

Mais n'importe, j'ai la conviction de remplir un devoir, de faire du bien à mon pays, c'est tout ce que je désire, et je me moque du reste.

On en voit la preuve dans le cas que je fais des colonnes d'injures à moi prodiguées par les correspondants – anonymes, cela va de soi – de la presse ultramontée de Québec, de Hull et des Trois-Rivières[20].

Je veux pourtant faire aujourd'hui une exception en faveur d'un article auquel *le Courrier du Canada* a donné l'hospitalité il y a quelques jours, et qui, par le parfum tout particulier de *petit manteau*[21] qui s'en dégage à chaque phrase, mérite cette distinction insolite de ma part.

276 I,II Mais *qu'*importe 277 I,II pays *;* c'est 284 I,II auquel *mon ami, M. Thomas Chapais,* a donné l'hospitalité *dans son Courrier du Canada* <ital. : trois mots>, il 286 I,II de *petit manteau* <rom.> qui

20. Allusion au *Courrier du Canada* (Québec), au *Spectateur* (Hull) et au *Trifluvien* (Trois-Rivières).

21. Fréchette explicita lui-même cette injure dans l'une de ses chroniques linguistiques : « Vous me demandez ce que c'est que la confrérie des Petits Manteaux ; je vous renvoie à l'explication que je viens de donner relativement à *chauffe-la-couche* et à *tâte-poule* [« individus ridicules et efféminés que les Canadiens appellent *tâte-menettes* »]. Prenez un certain nombre de ces intéressants individus, mettez-leur du fiel dans le ventre, le mensonge à la bouche, la bêtise au visage, un gros livre de prières sous le bras, courbez-leur dévotement le dos, et si vous leur faites suinter l'hypocrisie haineuse et pharisaïque par tous les pores, vous aurez une confrérie des Petits Manteaux. [...] Quand les Petits Manteaux sont réduits à la dernière dèche, ils ont recours au clergé. Ils fondent des journaux religieux, et vivent de carottes bénites, jusqu'à ce que l'exploité se lasse de payer pour se faire compromettre » (« À travers le dictionnaire et la grammaire », *Pat*, 8 juin 1895, p. 2 ; voir *Vé* , 15 juin 1895, p. 3). Lors de l'enquête préliminaire au procès qu'il intenta à Tardivel, comme un témoin voyait dans l'expression « l'idée de sodomie », Fréchette demanda à préciser lui-même « sous serment » l'histoire de l'expression qu'il prétendit avoir créée, vers 1862, alors qu'il était journaliste à Québec : « En ce temps-là, Sir Hector Langevin faisait de la politique genre Castor par anticipation, c'est-à-dire qu'il mettait de la religion dans la politique. [...] À cette époque, [il] portait un gros casque et un petit manteau et c'est pour cela que je l'avais baptisé "Petit Manteau" et l'expression est restée depuis. On appelait certains politiciens "Petit Manteau" parce qu'ils se servaient du clergé et de la religion comme instruments dans les luttes politiques » ([anonyme], « Fréchette vs Tardivel », *les Nouvelles*, 24 janvier 1897, p. 2 ; [anonyme], « L'affaire Tardivel », *Pat*, 25 janvier 1897, p. 2). À l'issue du procès, Tardivel se réjouit d'avoir contraint son adversaire à jurer « formellement qu'il n'avait pas voulu attacher à cette épithète la signification infamante qu'on y attache en ce pays, particulièrement à Montréal » (« Fréchette vs Tardivel », *Vé*, 27 mars 1897, p. 3).

Rien que quatre colonnes de style sacro-mondain, où, pour prouver la haute valeur de nos études classiques, et pour me donner une leçon de modération et de politesse, on me traite dévotement de *maroufle*, de *canaille*, de *polisson* et de *goujat*[22].

Ô aménités des saintes âmes ! ô suavités des épanchements mystiques !...

C'est ce qu'on appelle me ramener à la question de l'*éducation*.

Point de signature – naturellement – mais la tartine doit être l'œuvre d'un joli garçon, car ce que j'ai pu y découvrir de plus important, c'est que je ne suis pas beau[23]... Me voilà cloué !

Et notre système d'éducation sauvé !

Ce que c'est que d'avoir affaire à un Adonis comme vous, monsieur l'abbé, dont la tournure élégante, la carrure sculpturale et les traits classiques font une si sérieuse concurrence à votre grammaire et à vos rognons !

Non, je ne suis pas beau : « *les petites filles du couvent l'ont remarqué* ».

J'ai « la lèvre retroussée »,

La « moustache insolente »,

La « face rubiconde »,

Et « le ventre... *en balcon* » !

Ça fait presque des vers.

298 I,II beau... // Me

22. « Sous ce rapport il [Fréchette] restera toute sa vie ce qu'il a toujours été : un maroufle. [...] Un fin lettré [...] disait avec une égale vérité : "Il y a deux hommes dans Fréchette : le poète et le polisson". [...] Son style [...], c'est le style d'un maroufle, d'un goujat » (Argus, « M. Louis Fréchette », *CC*, 5 juin 1893, p. 2). Dans cet article, le terme « canaille » détermine l'« allure » des chroniques du polémiste et de ses lettres aux journaux.

23. « En apercevant, au lieu de la taille élégante, de la tête fine et rêveuse d'un Byron ou d'un Musset, ce ventre en balcon, cette face rubiconde et cette lèvre retroussée sous une moustache insolente et laissant fréquemment éclater un gros rire sonore et prolongé, elle [une fillette de couvent] sentit son rêve s'envoler et revint navrée vers sa mère, en murmurant : "C'est donc ça, maman, un poète !" » (Argus, *op. cit.*, p. 2).

Pour ce qui est de la lèvre retroussée, monsieur l'abbé, je plaide non coupable. C'est un défaut que je tiens de père et mère – comme vous, votre noble torse – et les braves gens, j'en mettrais vos *Coups de crayon* au feu, n'ont jamais songé un instant que cela pourrait déplaire au clergé.

Quant à ma moustache, par exemple, je ne puis qu'invoquer des circonstances atténuantes. Lorsque j'ai eu la malencontreuse idée d'en orner mon visage, sans en parler à mon évêque, j'étais jeune, dépourvu d'expérience ; et, n'ayant jamais lu votre *Couvent*, j'ignorais encore tout ce que le *poil* peut avoir d'influence et d'intérêt au point de vue de l'éducation féminine[24].

Et maintenant, quand – en complaisant Alexis désireux de plaire à son aimable Corydon[25] – je ferais tomber mes moustaches sous le tranchant d'un acier destructeur, je n'en resterais pas moins avec ma face rubiconde, monsieur l'abbé. Et je ne me dissimule pas, allez, la singulière figure que je ferais quand même au fond d'une stalle de chœur, où l'on ne voit jamais – c'est connu – que des visages étiques, émaciés par l'abstinence et les privations.

Mais le comble, ô bourreau des cœurs ! c'est que j'ai le « ventre en balcon ». Et un ventre en balcon, paraît-il, les petites filles du couvent ne trouvent pas cela gracieux du tout.

Hélas ! doux abbé de mes rêves, je confesse humblement avoir négligé plus que vous l'occasion de briller par le péritoine ; et – indifférence qui vous surprendra... chez un misérable laïque – je n'ai jamais essayé de rendre cette partie de mon physique plus engageante pour les petites filles que pour

314 I,II mettrais *la plume du Tardivel* au 315 I,II clergé. *Parvum parva docent* <ital. : trois mots>, *comme dit Horace.* // Quant 321 I,II l'éducation *de la jeunesse* féminine 327 II allez, *quelle* singulière

24. Voir *supra*, p. 373, l. 136-156.

25. Allusion à la deuxième églogue des *Bucoliques* de Virgile, « Alexis », qui dit les « [p]laintes amoureuses du berger Corydon que dédaigne son esclave Alexis » (H. Berthaut et C. Georgin, *Histoire illustrée de la littérature latine*, Paris, Hatier, 2e éd., 1926, p. 242). *La Libre parole* du 18 mars 1893 avait cité d'autres vers de cette églogue qui évoque le thème des amitiés particulières, dans un article ambigu sur « L'enseignement classique » (p. 5) ; voir aussi [anonyme], « Empoisonneur », *CR*, vol. 3, no 4, avril 1892, p. 56-57.

les petits garçons. Je ne savais même pas – ô naïveté profane ! – qu'on pût aller au couvent pour se faire admirer la tournure – de même qu'on entre quelquefois à la brasserie *Splendide*[26] pour déguster des bocks en compagnie de la haute bicherie parisienne. À mon âge du reste, on n'est pas si vaillant que tout ça.

Cet embonpoint désagréable, dont la vie sédentaire et les destins jaloux m'ont affligé, est peu poétique, j'en conviens. C'est même assez incommode pour faire faire la planche aux baigneuses d'Orchard Beach[27]. Mais, que voulez-vous, j'ai eu beau jeûner pour les fredaines de l'abbé Guihot – *secundum ordinem Melchissedec*[28] – ça ne m'a pas fait maigrir ; et j'ai bien peur d'atteindre la fin de mes jours sans retrouver cette sveltesse de taille qui faisait la grâce de mon printemps, et que monopolisent aujourd'hui – avec la charité et l'abnégation de caractère – ceux qui ont renoncé aux vulgaires satisfactions de ce monde.

Je me suis bien, il est vrai, laissé conter certaines histoires de tables à manger échancrées pour la commodité de ventripotences aussi peu laïques que remarquablement protubérantes ; mais ces histoires ont dû germer dans le cerveau des impies et des libres penseurs.

Enfin tant pis, je renonce à maigrir.

---

342 I,II pour *prendre* des bocks *avec* la bicherie parisienne. // C'est 353 I,II et *la douceur* de 356 I,II bien laissé

---

26. Le Splendid-Hôtel, 1bis, avenue Carnot, place de l'Étoile (XVIII^e^ arrondissement).

27. À ce célèbre lieu de vacances, que l'abbé Baillargé aurait fréquenté en juillet 1886 (voir « Une petite course de santé aux États-Unis. Impressions », *Étu*, vol. 3, n° 6, mai 1887, p. 107-108, et vol. 3, n° 7, juin 1887, p. 121-122, et *Coups de crayon*, p. 139 et 206), *Canada-revue* fit allusion : « Il paraît qu'il n'y a rien de plus drôle que de faire faire la planche aux jolies baigneuses d'Orchard Beach. [...] Nous ne voyons pas pourquoi les laïques ne se montreraient pas aussi vaillants que d'autres » ([anonyme], vol. 3, n° 24, 3 décembre 1892, p. 376) ; voir aussi « [anonyme], « Voici la joyeuse saison des bains de mer [...] », vol. 4, n° 24, 17 juin 1893, p. 382.

28. L'Écriture sainte qualifie le Christ de pontife éternel « selon l'ordre [à la manière] de Melchisédech [roi de Justice, roi de Paix] », ce roi de Salem qui, en l'an 1912 avant Jésus-Christ, vint bénir Abraham, roi des Élamites, et reçut de lui la dîme du butin qu'il rapportait. Voir *Hébreux*, V, 5-9, et VII, 1-28 ; *Genèse*, XIV, 18 ; *Psaumes*, CX, 4.

À moins qu'on ne me fasse jeûner pour vos fautes de français, monsieur l'abbé...

Mais alors autant me condamner à mourir de faim tout de suite.

Franchement il est des gens qui abusent de leurs avantages !

À la semaine prochaine.

P.-S. – Rien contre votre caractère en tout ceci, monsieur l'abbé.

368 I prochaine, *monsieur l'abbé.* // LOUIS FRÉCHETTE. II prochaine. // LOUIS FRÉCHETTE. // *P. S. – Rien en tout cela contre votre caractère, monsieur l'abbé.* // *L. F.*

DOUZIÈME LETTRE

Le 20 juin 1893, le Trifluvien *cite le juge Louis-Amable Jetté qui, le 13 juin, lors des fêtes jubilaires du Collège de l'Assomption, a soutenu « que les Canadiens français, grâce à l'éducation classique qu'ils reçoivent dans nos collèges, ne sont inférieurs à personne » ; le même jour,* la Croix de Montréal *affirme que « M. Fréchette, grand jongleur de systèmes, s'embourbe absolument dans ses "à propos d'éducation" » (Pierre et Jacques, « Cueillettes et glanures ») et, à son tour, accuse de plagiat l'auteur de* la Légende d'un peuple *(Jean-Baptiste, « La question Fréchette-Baillargé »). Dans le numéro du 23 juin, elle se félicite que des Canadiens anglais aient attribué « à nos études classiques la supériorité au Parlement de nos orateurs canadiens sur leurs collègues anglais » (Un bachelier, «* Picturesque Canada *vs Fréchette ») et déclare : Fréchette « a beau écrire : "À propos d'éducation" en tête des lettres qu'il adresse à M. l'abbé Baillargé, personne ne s'y méprend : ce n'est là qu'un pavillon qui cache une fausse marchandise » (Pierre et Jacques, « Cueillettes et glanures »).*

Montréal, 23 juin 1893.

Monsieur l'abbé,

J'ai entendu dire bien des fois : « Ah ! les Anglais sont plus riches que nous : ils ont la bosse des affaires ; mais nous les battrons toujours sur le domaine de l'art et de la littérature,

TEXTE DE BASE : *À propos d'éducation. Lettres à M. l'abbé Baillargé du Collège de Joliette,* Montréal, Desaulniers, 1893, p. 71-77.

VARIANTES : I « À propos d'éducation. M. Fréchette à M. l'abbé Baillargé du Collège de Joliette. Douzième lettre », *le National,* 23 juin 1893, p. 9-10. II *La Patrie,* 28 juin 1893, p. 1-2.

car nous avons hérité du génie gaulois ! Aux Anglais la haute finance, à nous la suprématie intellectuelle[1] ! »

Ah bien oui ! nous pouvons en parler de notre suprématie intellectuelle.

Où sont nos bibliothèques, nos musées d'antiquités, nos musées géologiques, nos musées d'histoire naturelle, les théâtres, les salles de concert, les galeries de peintures ? De notre côté ou du côté des Anglais ?

Qui fait vivre nos artistes musiciens ? Qui emploie nos dessinateurs[2] – c'est-à-dire qui les apprécie ? Est-ce nous ou les Anglais ?

Comptons les sociétés de géographie et d'histoire, les clubs littéraires et artistiques du pays, et constatons combien nous en avons sur le nombre !

Le marquis de Lorne a fondé chez nous une Académie royale de peinture et de sculpture[3] ; combien y a-t-il de Canadiens-français[4] qui en fassent partie ? Un seul, je crois.

Au *Salon* du printemps, tenu dans la Galerie des Arts, Phillips Square, – une institution anglaise, cela va sans dire,

8 I,II oui, nous 9 I,II intellectuelle *!* // Où 10 I,II sont *les* bibliothèques, *les* musées d'antiquités, *les* musées géologiques, *les* musées 24 I,II va *s'en* dire

1. Lieu commun des thèses messianistes (voir J.-P. Tardivel, « Toujours M. Fréchette », *Vé*, 17 juin 1893, p. 2-3 ; E. de Nevers, *l'Avenir du peuple canadien-français*, Paris, Henri Jouve, 1896, p. 180).

2. Henri Julien était à l'emploi du *Montreal Daily Star* (voir L. Fréchette, « Choses et autres », *le Canada artistique*, vol. 2, nº 1, janvier 1891, p. 11).

3. John Douglas Sutherland Campbell (1845–1914), marquis de Lorne et duc d'Argyll, époux de la princesse Louise, gouverneur général du Canada (1879–1883). La *Royal Canadian Academy of Arts* tint sa première exposition à l'hôtel Clarendon d'Ottawa, le 3 mars 1880. À l'époque de la polémique, un seul artiste canadien d'origine française, Edmond Dyonnet, en était membre.

4. Pour Fréchette et pour plusieurs de ses contemporains, le trait d'union était obligatoire parce qu'il confirmait « [la] nationalité même, consacrée par le temps et les circonstances » (« À travers le dictionnaire et la grammaire », *Pat*, 27 janvier 1894, p. 1).

— sur quatre-vingt-cinq exposants, il y avait juste *deux* de nos compatriotes[5] !

On parle d'Art ? Voyez nos églises, nos collèges, nos couvents, nos édifices nationaux en général ; et, au point de vue du mérite architectural, comparez-les à ceux qui sont construits par les Anglais.

Depuis un siècle nous n'avons pas dépassé, en fait d'architecture religieuse, la vieille basilique de Québec[6], qui est encore la plus belle église catholique du pays.

Dans une sphère plus restreinte, visitez les demeures de nos citoyens, et cherchez-y les œuvres d'art qui indiquent chez leur propriétaire des goûts intellectuels et des préoccupations autres que celles du terre à terre des affaires et de la vie mondaine. À quelques exceptions près, vous n'en trouverez pas ailleurs que chez les Anglais.

C'est triste à dire, mais c'est comme ça !

Des mains en cire, des chromos de quatre sous, des lithographies étoilées de clinquant, à la bonne heure ! en veux-tu en voilà[7] !... Que voulez-vous, nous n'avons jamais entendu parler d'autre chose.

Mon Dieu, pour être doués, nous le sommes au moins autant que les autres. Le génie gaulois ne nous manque pas. Nous avons l'intelligence, le goût inné. L'étoffe y est sans doute.

---

5. L'exposition annuelle itinérante de la *Royal Canadian Academy of Arts* s'était tenue à Montréal du 28 février au 21 mars 1893. Trois peintres d'origine française ou canadienne-française y participaient : Edmond Dyonnet, avec « *Statuary* », « *Montreal from the Island* » et « *Landscape* » ; Joseph-Charles Franchère, avec « Fantaisie japonaise » et « Nature morte » ; Ozias Leduc, avec deux natures mortes, « Oignons » et « Étude à la lumière d'une chandelle ». Voir *The Montreal Daily Star*, 28 février (p. 6), 3 et 6 mars 1893 (p. 1) ; E. de R. McMann, *Royal Canadian Academy of Arts. [...] Exhibitions and Members (1880–1979)*, Toronto, University of Toronto Press, 1981, p. 112, 135 et 236.

6. Sur cette église, construite entre 1647 et 1650, incendiée en juillet 1759 et reconstruite entre 1768 et 1771, modifiée en 1844 (réfection d'un portail d'après les plans de l'architecte Thomas Baillairgé, qui se serait inspiré de l'église de Sainte-Geneviève de Paris) et en 1847 (addition de deux ailes et d'une tour), voir L. Noppen, *Notre-Dame de Québec. Son architecture et son rayonnement (1647–1922)*, Québec, Le Pélican, 1974.

7. Sur cette question, voir la chronique « Pour les dames. L'art à la maison » de Fréchette, dans *le Canada artistique* (février 1890–mars 1891).

Mais c'est la lanterne sous le boisseau. Il faudrait que tout cela fût mis au jour, cultivé, développé par l'éducation.

Or, je le déclare sans crainte d'être contredit, notre éducation, en fait d'art, est aussi nulle que possible.

On fait pianoter un peu, sans l'ombre de principes la plupart du temps. On laisse souffler dans des cuivres et taper sur des tambours les jours de fête et les jours de congé[8]. Enfin on permet quelquefois de copier des arbres au crayon ou à l'estompe, sous l'œil d'un professeur qui ne saurait pas dessiner une oreille ni mettre un cube en perspective[9].

J'en ai connu de ces professeurs de dessin qui pouvaient « faire un nez » comme n'importe qui sans doute, et qui en faisaient quelquefois, mais pas sur le papier.

Et puis, c'est tout. De l'histoire de l'Art, des différentes écoles, des peintres, architectes et sculpteurs antiques, des primitifs, des géants de la Renaissance, des grands maîtres modernes, rien ! Là-dessus, nuit complète !

Parmi tous les aspirants au baccalauréat de cette année, je parie qu'on n'en trouverait pas un seul qui sût faire la différence, je ne dis pas entre un Corot, un Troyon et un Monticelli[10], entre un fauteuil Louis XIII et un fauteuil Empire, mais entre un édifice roman et un édifice mauresque.

60 I,II faisaient *souvent*, mais 67 I,II Corot et

8. « Initier les élèves à la musique instrumentale et rehausser l'éclat des séances publiques, c'était le double but du développement de cette institution [le groupe musical des collèges : fanfare, « bande » ou « harmonie » (bois et cuivres)]. [...] La musique instrumentale comprenait aussi l'enseignement du piano, de l'orgue et du violon. Après 1890, des collèges eurent même un petit orchestre symphonique ou un ensemble à cordes » (C. Galarneau, *les Collèges classiques*, p. 209-210 ; voir aussi C. Lessard, *le Séminaire de Nicolet*, p. 271-277).

9. « Le dessin et la peinture [...] semblent avoir été les parents pauvres dans beaucoup de collèges de garçons jusqu'après 1960 » (C. Galarneau, *op. cit.*, p. 210). Au Séminaire de Nicolet, il n'y aura un cours d'art avant 1960 que pour une très courte période : 1851–1855 (voir C. Lessard, *op. cit.*, p. 277-278).

10. Jean-Baptiste Camille Corot (1796–1876), peintre et dessinateur français, annonciateur de l'impressionnisme. Constant Troyon (1813–1865), paysagiste et animalier français, l'un des maîtres de l'école dite naturaliste de 1830. Adolphe-Joseph-Thomas Monticelli (1824–1886), peintre français surtout réputé pour ses portraits.

Ils ont bien une idée vague des cinq ordres de l'architecture grecque, mais là se borne leur érudition. Si vous leur parlez du byzantin, du saxon, des trois époques gothiques : *motus* ! c'est du sanscrit.

Nos savants de collège ne connaissent le gothique (rien du rayonnant ni du flamboyant) que parce qu'il a des *châssis pointus*, suivant l'expression de l'un d'eux.

Un autre parlait, en ma présence, de la statue de Nelson[11], sur la place Jacques-Cartier, et il appelait cela un *buste*, pour paraître meilleur connaisseur !

– Dans quel style la voulez-vous ? demandait un de nos architectes à un curé qui le consultait au sujet de la construction d'une nouvelle église ; la voulez-vous gothique, romane, Renaissance ?

– Je veux une église canayenne comme les autres, répondit le brave homme, qui n'y voyait que du feu.

Est-il vrai, oui ou non, que nous en sommes là ?

Voilà donc, monsieur l'abbé, une matière de première importance, sur laquelle nous avions presque droit à une supériorité, et cette supériorité nous échappe. Pourquoi ? À cause de notre éducation défectueuse et incomplète.

Et, cependant, les arts sont un des plus précieux éléments de civilisation. C'est leur culture qui établit le niveau intellectuel des races. C'est elle qui fait la grandeur et le prestige des peuples. Les plus grands papes ont fait, de l'Art sous toutes ses formes, un des plus puissants étais de la religion. Partout ailleurs, le clergé catholique se pique d'être au premier rang parmi les protecteurs des arts.

Et pour nous, pour notre clergé canadien, pour nos éducateurs, l'Art ne compte pas ; c'est du superflu – comme l'anglais !

11. Située au nord de la place Jacques-Cartier (à l'endroit où se dressait l'ancien pilori) et juchée sur une plate-forme carrée au sommet d'une colonne de 15 mètres de hauteur, la statue de Nelson représente l'amiral, en grand uniforme, de pied en cap, le bras gauche appuyé sur un tronçon de mât. Ce serait le monument le plus ancien de Montréal (1809).

Je ne prétends pas qu'il soit nécessaire d'être artiste ni même de pratiquer les arts pour être un homme instruit. Mais, si étonnant que cela paraisse à nos esprits mal préparés, je prétends que personne ne saurait se targuer d'une instruction solide et sérieuse, s'il ne possède au moins des notions générales en fait d'art et d'histoire de l'Art.

C'est tout aussi indispensable, tout aussi fondamental que la connaissance des belles-lettres.

Mais il n'est pas suffisant d'être un homme instruit, il faut aussi être un homme de bonne éducation, ce qui n'est pas toujours synonyme, allez, monsieur l'abbé.

Pour cela, il faut que l'enfant soit non seulement éduqué, mais élevé.

C'est-à-dire qu'on doit lui donner des leçons de politesse, de distinction, de maintien, de savoir-vivre, de propreté et d'hygiène corporelle en général, sous peine d'en faire un homme inférieur au moral et au physique.

Et voici, monsieur l'abbé, la partie la plus pénible de la tâche que j'ai entreprise ; car je ne puis aborder cette question délicate sans toucher à la prunelle de l'œil de bien des gens, et sans mettre le doigt sur une plaie très humiliante pour notre fierté nationale.

Pas moyen pourtant de reculer ; malgré mes répugnances, il me faut aller jusqu'au bout, sous peine de manquer le but que je me suis proposé dès le commencement.

Il y a ici – pour moi tout particulièrement – un écueil à éviter : en courtoisie, en honneur et en justice, je ne dois ni être, ni paraître personnellement agressif.

Pour éviter cet écueil, j'ai résolu de laisser de côté, malgré ce que je pourrais en tirer à l'appui de ma thèse, tout ce qui tient à mon expérience propre, et de n'alléguer que ce qui m'a été rapporté par autrui.

---

103 I,II préparés, personne 122 I,II nationale. // *Je ne puis* pourtant *pas* reculer 126 I,II ici, *en particulier,* un écueil à éviter *pour moi* : en 129 I,II côté tout 131 I,II de *ne parler que des choses* qui *m'ont* été *rapportées* par

Mes paroles auront un peu moins de poids peut-être, mais je ne veux pas qu'elles aient l'air de refléter le moindre sentiment d'antipathie ou de rancune – injustifiable d'ailleurs – contre les collèges où j'ai eu l'avantage d'étudier, et qui ont droit – je suis heureux d'en faire ici une déclaration émue – à tout mon respect et à toute ma reconnaissance[12].

Donc, qu'on ne cherche aucune allusion personnelle sous ma plume. Je déclare sur l'honneur qu'il n'y en aura pas.

J'éviterai même d'appuyer sur ce qui sort des limites ordinaires des choses. Ainsi je ne mentionnerai que pour la curiosité du fait ce directeur qui ne se gênait pas le moins du monde pour lancer le mot de Cambronne et les accessoires, en pleine salle d'étude, en face de toute la communauté réunie pour la lecture spirituelle.

Je n'en dirai pas plus de ces professeurs qui racontent aux enfants des histoires émaillées de révoltantes crudités.

Ce sont là des exceptions, et les exceptions ne prouvent pas grand-chose, si ce n'est qu'elles peuvent se produire – ce qui est déjà énorme, vous en conviendrez.

Mais voici qui n'est pas une exception, par exemple : ce sont les professeurs impolis et même bassement grossiers dans leurs rapports avec leurs élèves[13].

Il ne manque pas de jeunes ecclésiastiques qui apostrophent ceux à qui ils sont chargés d'enseigner les bonnes manières, de la façon la plus outrageante, et qui, devant les

142 I,II choses. // Ainsi 143 I,II directeur *de collège* qui 144 I,II pour *lâcher* le mot de Cambronne et *ses* accessoires 147 I,II plus *long* de 150 I,II est *qu'il est déjà énorme* qu'elles *puissent* se produire. // Mais *ce* qui 154 I,II avec *les* élèves

12. « Ceux qui ne connaissent que d'une manière superficielle nos collèges canadiens, apprendront avec surprise qu'il faut les diviser en deux classes, séparées par un abîme. Il y a les collèges où M. Fréchette a étudié – admirez en passant ce pluriel plein de mystère – et qui ont droit à tout son respect ; il y a ensuite les collèges où il n'a pas étudié et qui ont droit à tout son mépris » (Fidelis, « La douzième lettre de M. Fréchette », *CrM*, vol. 1, nº 10, 30 juin 1893, p. 39).

13. « Les maîtres ont [...] la déplorable habitude de tutoyer les élèves ; et, loin de leur enseigner les bonnes manières, ils leur donnent par leurs actions et leur langage, les exemples les plus regrettables » (N. Legendre, *Nos écoles*, Québec, C. Darveau, 1890, p. 93.)

réclamations d'une fierté bien légitime, couronnent leur algarade par cette phrase qu'un malin pourrait bien remettre à la poste à l'adresse de l'auteur :

– Vous saurez qu'il n'y a pas de *messieurs* ici !

Les malheureux oublient que nous mettons nos fils au collège précisément pour en faire des messieurs.

Si l'on détruit chez l'enfant son propre respect, on lui enlève la moitié de son ressort moral. Respectons-le, il sentira sa dignité d'homme et se respectera lui-même.

Un enfant aux études, c'est un citoyen de l'avenir, c'est un homme d'État, un évêque, un futur cardinal peut-être, un grand homme possible ; il doit être traité en conséquence, et non rebuté avec des taloches et des gros mots.

Soyez poli pour un enfant, vous créerez un homme poli ; et un homme poli, dans toutes les situations de l'existence, a son chemin à moitié fait devant lui.

Vous avez affaire à un caractère peu pliant : dirigez-le, ne le brisez pas. Vous formerez un homme, au lieu d'un avachi ou d'un révolté.

Croyez-moi, on obtient cent fois plus en prenant un enfant par le sentiment de l'honneur, en lui manifestant de la confiance et en lui persuadant qu'il a du cœur, qu'en lui faisant baiser la terre et en le traitant de *tocson*[14] du matin au soir.

Mais pour cela, il faut que les professeurs et les maîtres soient des hommes calmes, des hommes d'expérience, mûris dans le métier par des lectures solides, et non des séminaristes, improvisés professeurs, qui apportent trop souvent dans la tribune du maître les rancunes et les antiphathies du camarade.

Quant au maintien, au langage réservé, aux bonnes manières, – c'est bien pénible à constater, – les enfants vont le plus souvent perdre au collège ce qu'ils peuvent, sous ce rapport,

158 I,II fierté *toute naturelle*, couronnent 174 I,II Vous *aurez* un 179 I,II lui *disant* qu'il 184 I,II souvent, dans la tribune du maître, les

14. « Homme entêté, insubordonné, opiniâtre. [...] Rustre, [...] grossier et mal élevé [...], retors » (*GPFC*, p. 665-666).

avoir appris chez leurs parents. J'en appelle à l'expérience de toutes les bonnes familles !

Toilette débraillée, démarche insouciante, paroles saugrenues, bousculades brutales, criailleries vulgaires, voilà ce qui caractérise la plupart de nos collégiens.

Cela n'est pas précisément encouragé par les professeurs, sans doute ; mais – de même que le mauvais langage – c'est presque universellement toléré. Du moment que le règlement est observé dans ses grandes lignes, on ferme les yeux sur le reste. C'est une faute grave. L'enfant se ressent toute sa vie des habitudes relâchées qu'on lui a laissé prendre dans sa jeunesse.

On rapporte que des scènes rabelaisiennes du plus haut goût ont eu lieu dans une fête de collège récente[15]. Cela serait-il arrivé si ces messieurs avaient été habitués d'avance à soigner leurs propos et leurs manières ?

Rien d'immoral, si vous voulez ; mais nous, les misérables laïques, aussi *indignes* que *ridicules*, nous nous étonnons toujours qu'on puisse aussi facilement allier la sainteté et la prière avec la poissardise et la polissonnerie.

Et à table donc ! à table où l'homme bien élevé et celui qui ne l'est pas se révèlent comme à livre ouvert ! où est la surveillance ? où est le bon conseil ? où est la réprimande ? où est l'enseignement, en un mot ? Nulle part, ou à peu près !

Au contraire, l'élève voit le plus souvent à ses côtés – il est des exceptions, je n'ai pas besoin de le répéter – un pion en soutane qui s'enveloppe le cou de sa serviette, qui aspire son potage avec un bruit d'écluse, qui coupe son pain sur la nappe, qui pérore la bouche pleine, qui refroidit son thé ou son café dans sa soucoupe, qui gesticule avec sa fourchette ou sa cuiller, qui porte sa serviette au nez, qui torche son assiette avec une bouchée de pain, qui éructe aux quatre vents comme s'il était

198 I,II reste. // C'est une faute grave. // L'enfant 201 I,II récente ; *cela* serait-il 218 I,II qui *se* porte *la* serviette 219 I,II vents « comme s'il était *payé pour* <ital. : deux mots> », et

15. Allusion possible aux fêtes données au Collège de l'Assomption, les 13, 14 et 15 juin, pour célébrer le soixantième anniversaire de fondation de l'institution.

payé pour cela, et qui surtout – oh ! surtout ! – s'introduit chaque morceau dans la bouche avec son couteau, au risque d'être obligé de recourir au chirurgien pour une reprise devenue nécessaire quelque part.

Avec ce spectacle sous les yeux, et devant cet exemple donné par un supérieur en soutane – un être à peu près infaillible, c'est entendu – chargé par évêques et parents de l'instruire, que voulez-vous que fasse le potache ?

Il imite, naturellement.

Pauvre enfant ! s'il n'a point de parents en état de réagir, quelles humiliations l'avenir lui réserve !

S'il a le toupet de coudoyer, il sera conspué ; s'il est timide et conscient de son ignorance, il craindra son ombre, il verra des ornières partout, perdra la moitié de ses ressources, et, mal à l'aise dans la bonne société, fuira le monde et les hautes sphères, où il aurait peut-être fait un chemin brillant et rendu de grands services à son pays.

Tout le monde sait cela, tout le monde en gémit, et personne n'ose le dire. Eh bien, ça y est, monsieur l'abbé Baillargé ! Vous avez voulu, pour le plaisir de monter sur vos petits chevaux, attirer cela à vos confrères, ils l'ont ! À eux de vous en remercier.

Une autre partie de l'éducation qui jusqu'ici a été considérée dans nos collèges comme matière absolument sans aucune importance, c'est l'hygiène corporelle – ce qui s'appelle, dans la langue des familles, la propreté.

Tranchons le mot sans hésiter, puisqu'il faut que l'opération se fasse ; dans nos collèges on ignore les premiers éléments de cette vertu, qui est non seulement le cachet du gentilhomme, mais encore la mère du *mens sana in corpore sano*.

Il n'y a pas à se le dissimuler, nos enfants croupissent littéralement dans la crasse, tous les ans, depuis l'ouverture des classes jusqu'à la distribution des prix.

---

223 I,II part. // *Ayant* ce 231 I,II de *s'imposer*, il 238 I,II dire. // Eh 239 I,II petits *ergots*, attirer cela à vos confrères, ils l'ont ! // À 247 I,II fasse : dans

Durant ces dix mois, chaque collégien est tenu d'avoir un scapulaire. C'est excellent, je n'en doute pas ; mais pense-t-on qu'une brosse à dents n'aurait pas son utilité aussi ?

Il est louable, j'en conviens, d'avoir un chapelet dans sa poche ; mais un cure-oreille, un canif à ongles, n'y feraient pas une trop mauvaise figure non plus, monsieur l'abbé, je vous assure[16] !

Tous les jeunes gens de ma connaissance, récemment sortis du collège, me racontent des choses qui seraient incroyables, si les habitudes prises n'étaient pas là pour en garantir l'authenticité.

Dans la presque totalité de nos collèges, disent-ils, si l'on passait en revue les élèves, – depuis ceux des Éléments jusqu'à ceux de Philosophie, – on n'en trouverait pas cinq par collège qui eussent les dents propres, et dont les ongles ne fussent bordés de noir comme des cartes de visite en deuil.

Jamais d'inspection, jamais de remarques là-dessus !

Au contraire – quand, dans les collèges anglais et américains, et même dans certains de nos couvents, chaque élève est tenu, à l'ouverture de la classe, d'exhiber sa bouche et ses mains, et de recommencer honteusement sa toilette, s'il y a lieu – il ne manque pas chez nous de maîtres et de professeurs pour gourmander les enfants qui se brossent les dents et les ongles, sous prétexte que c'est là sacrifier au démon de la vanité – de la *fierté*, comme ils disent.

Se laver la tête est chose inconnue dans nos collèges. Et d'après ce que j'ai pu recueillir de renseignements, il n'est, dans tout le pays, qu'un seul pensionnat de garçons où les élèves soient tenus de se laver les pieds une fois par mois !

---

258 I,II plus, *voyons* ! // Tous 272 I,II d'exhiber *ses dents* et

16. Parmi les articles de toilette dont doit se munir l'élève du Petit Séminaire de Québec, figurent « des serviettes, du savon, des peignes, du cirage et des brosses à souliers, des claques en caoutchouc, une brosse pour les habits » (*Annuaire 1892–1893*, p. xxxii). On ajoute, au Collège de Lévis : « [...] vaisselle de toilette au complet, [...] serviettes de table, essuie-mains, [...] brosse à cheveux, brosse à dents » (*Annuaire 1892–1893*, p. 7), et, au Séminaire de Nicolet : un bassin, un miroir et du linge, « qui doit être en quantité suffisante pour permettre aux élèves de se tenir toujours dans un état convenable de propreté » (*Annuaire 1892–1893*, p. 8).

D'ordinaire cela n'arrive que deux fois par an, à Noël et à Pâques. En certains endroits, c'est un événement unique dans l'année. Il est même des institutions modèles où, si l'on s'avisait de prêcher une pareille innovation, on risquerait fort de se faire une réputation d'esprit subversif et dangereusement avancé.

Aussi on peut s'imaginer quelle espèce d'atmosphère parfumée flotte dans les dortoirs, surtout après un jour de congé, quand les chaussettes sèchent sur les malles ou sur le pied des lits.

Faut-il parler des bains ?

Quelqu'un me dit qu'au Séminaire de Montréal et au Collège de Sainte-Marie, on est en frais d'en construire[17].

À la fin du dix-neuvième siècle, il est temps !

Espérons que ce n'est pas la seule réforme que l'opinion publique réussira à imposer.

Oui, les bains ! en voilà une rareté par exemple ! Je connais des mères qui sont obligées de faire sortir leurs enfants du collège presque de force, pour aller les savonner quelque part.

Quand on leur demande : « Avez-vous des bains ? » certains directeurs de séminaires répondent avec empressement : « Certainement, nous en avons ! »

Ils oublient d'ajouter que ces bains – une baignoire unique, le plus souvent – font partie de l'infirmerie, et que, loin de les

298 I,II bains ! voilà 300 I,II part. // *Certains* directeurs de *collège disent : « Des bains,* nous 304 I,II bains font

17. Des bains auraient été installés dans ces institutions depuis un certain temps déjà (Touchatout, « Encore M. Fréchette », *CrM*, vol. 1, nº 16, 21 juillet 1893, p. 63). L'abbé Baillargé avait déjà demandé que l'on construise des bains, sinon des douches, dans les collèges (« À l'eau », *Étu*, vol. 7, nº 8, octobre 1891, p. 121-122, et vol. 7, nº 9, novembre 1891, p. 135-136). « Une lacune considérable dans la plupart de nos maisons d'éducation, c'est l'absence de bains et le peu de facilités qu'on donne aux élèves pour faire leur toilette. Il y a des élèves, et ils sont très nombreux, qui ne prennent pas un bain tous les trois mois. La conséquence est que la moitié des Canadiens ont horreur de l'eau. Il serait si facile de forcer tous les élèves à prendre un bain au moins une fois par semaine ! Mais pour cela, il faudrait en installer dans les collèges, et c'est ce qu'on ne fait pas » ([anonyme], « Entre nous », *l'Opinion publique*, vol. 1, nº 7, 7 avril 1893, p. 258).

imposer aux élèves, on prélève au contraire une somme de *vingt-cinq sous* sur ceux qui en usent, et chaque fois qu'ils en usent[18].

Un jeune étudiant me disait dernièrement :

– En 1889, on a installé une baignoire pour les malades dans mon collège. Nous sommes tous allés voir ça. C'était notre professeur de physique qui nous expliquait le fonctionnement de la machine. Il mêla même à ses explications une allusion historique au fameux *Eurêka* d'Archimède, et conclut en disant que certaines gens du monde se servaient de ces inventions-là même en pleine santé. Soins bien frivoles, ajouta-t-il, et bien ridicules pour cette poignée de boue qui s'appelle le corps humain[19] !

C'est drôle, monsieur l'abbé, mais il me semble, à moi, que c'est justement parce que notre corps a le malheur de n'être qu'une poignée de boue, que nous devons faire d'autant plus d'efforts pour le tenir propre.

Ce n'est pas parce que nos collèges auraient pour mission principale de faire des prêtres que l'on devrait penser autre-

320 H malheur *d'*être 321 H plus *nos* efforts 323 I,H que *l'on prétend que* nos collèges *sont destinés à* faire

18. C'est d'habitude dans les infirmeries des collèges que l'on installait les baignoires. Or, l'étudiant devait payer un supplément pour l'utilisation de l'infirmerie : « 20 centins par jour pour les pensionnaires, [...] 40 centins pour les quart-pensionnaires », au Séminaire Saint-Joseph (*Séminaire Saint-Joseph aux Trois-Rivières. Année académique 1895–1896*, 2e série, no 1, Trois-Rivières, Le Trifluvien, 1896, p. 9) ; « 0.25 par jour pour les pensionnaires et 0.50 pour les autres », à Saint-Hyacinthe (*Séminaire de Saint-Hyacinthe. Année scolaire 1893–1894*, Saint-Hyacinthe, La Tribune, 1894, p. 9) ; « 20c. par jour pour les pensionnaires ; [...] 35c., pour les quart-pensionnaires », à Nicolet (*Séminaire de Nicolet. Année académique 1892–1893*, no 14, Montréal, Beauchemin, 1893, p. 11) ; 10 sous à Valleyfield (*Annuaire du Collège de Valleyfield*, no 1, 1895–1896, Salaberry de Valleyfield, 1896, p. 6). De là, probablement, l'obligation de payer pour prendre un bain.

19. « L'image de la corruption à laquelle sera livré le corps protestera contre les soins superflus que nous lui donnons » ([anonyme], « Quinzième dimanche après la Pentecôte », *SRQ*, vol. 22, no 9, 2 septembre 1893, p. 125). Commentaire de *Canada-revue* : « Ces théories-là font partie de l'éducation. Puisque notre corps doit tomber en pourriture, il est inutile de lui donner des soins superflus. Y en a-t-il de plus superflus que les soins de propreté ? Non. Donc, brosse à dents, brosse à ongles, brosse à cheveux, savons, cure-dents, cure-oreilles, allez au diable, d'où vous venez ! » (Lupus, « Causerie », vol. 4, no 36, 9 septembre 1893, p. 568).

ment, ce me semble ; car rien n'est répugnant, suivant moi, comme de voir monter un prêtre à l'autel pour y dire sa messe, avec des dents, des ongles et un cou qu'on tolérerait à peine chez un palefrenier.

Et ils ne sont pas rares ceux-là, monsieur l'abbé ; ils sont même nombreux ; trop nombreux pour le prestige de notre clergé.

Or, croyez-vous que tel serait le cas, si tous ces abbés collants et visqueux avaient été forcés de se saucer dans l'eau une fois par semaine au moins durant leurs études ?

S'ils avaient appris dès leur jeunesse la différence qu'il y a entre fleurer le savon et sentir l'escafignon[20], ils le sauraient encore, à la grande satisfaction de ceux qui sont obligés d'aller à confesse à eux.

S'ils avaient appris, dès le collège, à changer de faux col, sinon de chemise, tous les matins, ils ne porteraient pas de cols romains en celluloïd, avec bordure terre de Sienne, pour économiser quelques sous par mois sur le blanchissage.

Monsieur l'abbé, il est des gentilshommes dans le clergé... Grands dieux, qu'ils doivent être humiliés parfois !

Mais, à propos, vous avez découvert que le bain est un « exercice hygiénique », si j'en crois vos *Coups de crayon*[21].

Alors, monsieur, vous devriez bien faire mettre cette découverte en pratique dans votre propre collège – pour ne pas dire votre collège propre – dont on rapporte des choses qui, sous le rapport de la vertu dont il s'agit, ne le cèdent en rien à votre politesse et à vos connaissances linguistiques.

336 I,II entre *sentir* le savon 348 I,II collège, dont on *me* rapporte 350 I,II la *propreté*, ne

20. « Odeur des pieds ; puanteur en général » (*GDU*, t. VII, p. 842). D'après le nom d'une chaussure légère, de cuir fin, de basane ou de toile, non lacée ni bouclée, en usage aux XV^e^ et XVI^e^ siècles, et qui se portait dans des bottes ou toute autre chaussure.

21. « C'est le temps où jamais de prendre des bains. Les eaux limpides du Saint-Laurent s'y prêtent mieux que toute autre. M. le vicaire en fait avec moi l'expérience aujourd'hui. Voilà un exercice des plus hygiéniques sans parler de ce qu'il y a de précieux dans l'art de la natation » (*Coups de crayon*, p. 82).

– Je voudrais mettre mon fils dans tel collège, disait un jour quelqu'un à mon ami Horace Saint-Louis[22] ; y a-t-il un uniforme de rigueur ?

– Sans doute, comme dans les autres collèges, répondit le fin loustic : une redingote ou tunique (quand votre fils sera instruit, il appellera cela un *capot*), une redingote ou tunique à nervures blanches, un ceinturon de laine verte[23], et un tour-de-cou gris fer.

– Tout cela doit être fourni par les parents sans doute ?

– Oui, excepté le tour-de-cou : c'est le collège qui fournit cette partie de costume.

Avons-nous le droit de nous étonner, après cela, d'entendre quelquefois dans nos campagnes ce sarcasme inconscient et naïf : Propre comme un Anglais ?

Vous allez dire encore que j'ai la « honte facile », monsieur l'abbé, mais, je vous l'avoue ingénument et sans ambages, ces choses-là me font terriblement honte.

Aussi me verrez-vous sans cesse et de tout cœur avec ceux qui crient :

– Il nous faut des réformes !

---

367 I,II l'abbé ; mais

22. Horace Saint-Louis (né en 1861), ancien élève du Séminaire de Montréal et du collège Sainte-Marie, pratiquait le droit tout en s'adonnant au journalisme (à *la Presse*, puis à *la Patrie*). Il fut l'avocat de *Canada-revue* contre l'évêque de Montréal et poursuivit en justice le père Lacasse, les éditeurs Cadieux et Derome et *le Trifluvien*. Les journalistes de *la Croix de Montréal* lui reprochaient de s'être fait « le porte-drapeau de l'infime bataillon des contempteurs de notre clergé et de nos institutions religieuses » (Vir-Uhlan, « Une indignité ! », vol. 1, nº 12, 7 juillet 1893, p. 46).

23. L'habit du collégien est un « capot ou tunique de drap bleu avec nervures blanches, et une ceinture de laine verte » ; d'après le règlement du Petit Séminaire de Québec, « [...] *sortir sans cet uniforme est une faute grave et un cas exclusif* » (*Annuaire 1892–1893*, p. xxxii et xxiii). Cet uniforme était inspiré de celui des jésuites de Québec, lesquels l'avaient emprunté à celui de leur collège Henri-IV (voir C. Lessard, *le Séminaire de Nicolet*, p. 336). Quelques collèges ou séminaires l'avaient adopté (Lévis, Nicolet, Saint-Hyacinthe), d'autres n'exigeaient pas de costume spécifique (Saint-Laurent, Sherbrooke, Valleyfield). *L'Opinion publique* du 7 avril 1893 avait réclamé l'abandon de « la hideuse redingote » ([anonyme], « Entre nous », vol. 1, nº 17, p. 258-259), naguère discréditée par Pierre de Coubertin (voir *Universités transatlantiques*, Hachette, 1890, p. 149).

Cela devient une question de dignité nationale, une question de patriotisme.

De votre côté, avant de crier au sacrilège, recueillez-vous un peu ; et, devant Dieu, la main sur la conscience, demandez-vous si cela n'est pas strictement vrai.

À moins d'être de mauvaise foi, vous direz : oui.

Eh bien, alors, qu'on me garde la plus amère des rancunes, si l'on veut ; mais qu'on se réforme !

Du moment qu'on se réformera, je suis prêt à me soumettre à toutes les représailles ; je sais depuis longtemps qu'on ne cuisine pas d'omelettes sans casser des œufs ; et quand on risque du nettoyage, n'est-ce pas, on ne peut guère s'attendre à ce qu'il ne vous rejaillisse pas un peu d'eau sale sur les doigts.

Voici ma douzième lettre à sa fin, monsieur l'abbé ; et le terme que j'avais fixé à cette correspondance est bien près d'être atteint, s'il ne l'est déjà.

Néanmoins, comme j'ai encore quelque chose à dire sur le sujet, et que vous vous êtes montré bon enfant depuis un certain temps, je vais vous donner ce qu'on appelle la « douzaine du boulanger » ; et puis, je vous laisserai aller, à Saint-Léon ou ailleurs, prendre des bains et soigner vos rognons.

À la semaine prochaine, donc, pour la dernière fois.

---

381 I,II ne *fait* pas d'omelettes sans casser des œufs. // *Avec cela que je m'impose une raison. Quand, par exemple, dans le but de me vexer, on affecte d'accoler mon nom à celui d'un grotesque aux injures de qui je n'ai jamais fait l'honneur de répondre, cela m'ennuie un peu, c'est vrai. // Certaines promiscuités sont humiliantes. // Mais je me dis qu'après tout la Reine n'est pas compromise pour voir, en cour d'assises, son nom figurer, dans un même dossier, avec celui des pires repris de justice ; et cela me console. // D'ailleurs, quand on fait* du nettoyage 384 I,II doigts. // *Mais vous, monsieur l'abbé, pour un oint du Seigneur, permettez-moi de vous dire que certaines alliances ne sont ni belles ni édifiantes. Défiez-vous du proverbe : Dis-moi qui tu hantes, je te dirai qui tu es.* // Voici 393 I,II fois. // LOUIS FRÉCHETTE. // *P. S. – Dites donc, votre ami le Tardivel déclare dans la Vérité* <ital.>, *que depuis vingt ans on l'a averti au moins deux cents fois qu'il était fou. À sa place je me ferais soigner. // Je viens de recevoir votre Bon Combat* <ital. : deux mots>. *Mais vous seriez donc aussi un grand menteur, monsieur l'abbé ! Ce n'est pas beau. // L. F.*

TREIZIÈME ET DERNIÈRE LETTRE

Dans le numéro de juillet-août 1893 du Bon combat, *paru vers le 24 juin, l'abbé Baillargé publie un petit poème satirique sur Fréchette (Le Fun, « Premier essai d'un jeune poète »), ainsi que la troisième et dernière tranche de ses « Petites études [...] », qui doivent prouver hors de tout doute que le lauréat, « [g]ui parasite enflé de la sève des chênes », a plagié Hugo, Lamartine, Musset, Coppée, son frère Achille et... Chapman ; puis il annonce : « avec grand plaisir je passe la gaule à l'auteur des* Feuilles d'érable *». De son côté,* la Croix de Montréal *du 27 juin estime que les lettres de Fréchette ne sont pas « de nature à enrichir notre écrin littéraire » (Amicus, « Un Aristarque "à l'œil de lynx" ») et soutient qu'on apprend fort bien l'anglais dans les collèges classiques (Un bachelier, « Le* Star *vs Fréchette ») ; le 30 juin, elle « supplie le spirituel chroniqueur de [...] donner encore au moins deux [lettres] pour éviter le nombre fatal » (Fidelis, « La douzième lettre de M. Fréchette », 30 juin 1893).*

Montréal, 1er juillet 1893.

Monsieur l'abbé,

Certains de nos évêques nous disent quelquefois : « Vous réclamez des réformes ; alors signalez-nous celles que vous désirez, et nous verrons[1]. »

TEXTE DE BASE : *À propos d'éducation. Lettres à M. l'abbé Baillargé du Collège de Joliette*, Montréal, Desaulniers, 1893, p. 78-91.

VARIANTES : I « À propos d'éducation. M. Fréchette à M. l'abbé Baillargé du Collège de Joliette. Treizième et dernière lettre », *le National*, 30 juin 1893, p. 9-10. II *La Patrie*, 1er juillet 1893, p. 1.

2 I,II l'abbé, // *On entend quelquefois des évêques dire :* « Vous

1. Allusion à la réplique de Mgr L.-N. Bégin à un article anonyme du *Moniteur du commerce* (« Au Conseil de l'Instruction publique », vol. 24, no 11, 21 octobre 1892, p. 439-440) réclamant des réformes dans l'enseignement :

De sorte que ceux qui réclament tout contrôle sur l'éducation demandent qu'on les renseigne sur ce qu'ils ont à faire pour s'acquitter de leur tâche.

On me permettra de ne pas trouver cela d'une logique serrée.

Il me semble que ce serait à ceux qui nous disent : « Vous ne serez instruits que par nous et chez nous », de savoir ce qu'ils peuvent et doivent nous donner.

Que penserait-on d'un marchand qui, ayant obtenu le monopole d'un certain commerce, s'adresserait aux consommateurs pour savoir où se procurer la marchandise ?

Cette prétention est aussi illogique qu'elle peut l'être. Néanmoins, je veux tout de même soumettre quelques considérations de mon cru, relativement à ces réformes, dont chacun peut fort bien sentir la nécessité, sans pouvoir indiquer ni les abus ni les lacunes. Autre chose est de se sentir malade, et autre chose est de trouver le remède pour se guérir.

Loin de moi la prétention de rien décréter : je ne suis pas du métier, et n'ai fait aucune étude approfondie de la question. Ceci humblement avoué, mes remarques vaudront ce qu'elles vaudront.

7 I,II faire. // On 22 I,II de se guérir

« [...] j'aimerais bien que l'entente se fît dans le camp des réformateurs et que l'on traçât un programme détaillé des réformes que l'on demande. Je désirerais surtout que l'on indiquât par quoi l'on entend remplacer les matières éliminées » (cité dans [anonyme], « Une opinion épiscopale. Mgr Bégin et la question d'éducation », *CC*, 29 octobre 1892, p. 4). Même réaction chez l'abbé Baillargé : « [...] que l'on nous dise clairement et *nominativement* toutes les matières que l'on veut voir sur les programmes des collèges ; que l'on indique aussi nominativement les matières que l'on veut *exclure* de ces programmes » (« Questions d'instruction et d'éducation dans nos collèges classiques. Lettre première », *le Moniteur du commerce*, vol. 24, nº 12, 28 octobre 1892, p. 482), et chez le père Cyrille Beaudry : « Il faudrait dire clairement, franchement ce que l'on veut, il faudrait faire connaître les changements à opérer. Ramenées à des formules précises, les réformes que l'on demande seront probablement moins radicales qu'elles ne paraissent importantes » (« Nos collèges », *Éte*, 29 octobre 1892, p. 1). À l'intention de ce dernier intervenant, un membre du Club national énonça dans *la Patrie* les réformes suivantes : faire précéder le cours classique par des études commerciales, abolir le grec, approfondir l'étude de l'histoire, donner un cours complet de politique, relever le traitement des professeurs, « réduire le nombre des matières enseignées par le même professeur et encourager autant que possible les spécialistes » (N. G[arceau], « Au directeur du Collège de Joliette », 1er décembre 1892, p. 1).

D'abord, monsieur l'abbé, nous avons, suivant moi et suivant bien d'autres, trop de collèges classiques dans le pays[2]. D'après vos propres chiffres, ils sont au nombre de dix-sept[3]. Permettez-moi de vous le dire : *c'est quatre fois trop.*

En France, où la population est de 38 000 000, et où les carrières réclamant une éducation supérieure sont relativement beaucoup plus nombreuses, il n'y a que 110 institutions de hautes études.

Comme nombre, c'est quatre fois moins que chez nous[4].

---

28 I,II classiques. D'après 29 I,II dix-sept. *C'est* <ital.> quatre 34 I,II études. // *C'est* quatre fois moins que chez nous. Mais *aussi* c'est

---

2. « En 1829, un débat important se produit dans *la Minerve*. Le point le plus discuté est celui du nombre des collèges. » Le 31 août 1892, *le Monde* répétera que « les institutions classiques sont trop nombreuses » (C. Galarneau, *les Collèges classiques*, p. 219 et 220) : *Canada-revue* partageait cet avis (Chrysologue, « Trop de séminaires », vol. 3, nº 18, 22 octobre 1892, p. 276-278), mais non *l'Étudiant* (F.-A. Baillargé, « Les collèges classiques », vol. 8, nº 11, novembre 1892, p. 178).

3. « M. Louis Fréchette et la question d'éducation », *BoC*, vol. 9, nº 7, supplément du 1er avril 1893, p. 121. *Séminaires* : de Québec (1668), de Montréal (1767), de Nicolet (1803), de Saint-Hyacinthe (1811), de Sainte-Thérèse (1825), de Sainte-Marie-de-Monnoir (1853, Marieville), Saint-Charles-Borromée (1855, Sherbrooke), Saint-Joseph (1860, Trois-Rivières), Saint-Germain (1863, Rimouski) et de Chicoutimi (1873) ; *collèges* : Sainte-Anne-de-la-Pocatière (1827), de l'Assomption (1832), Joliette (1846), de Saint-Laurent (1847), Sainte-Marie (1848, Montréal), Bourget (1850, Rigaud) et de Lévis (1853). Ces dix-sept institutions d'enseignement classique, dont treize assuraient en outre un cours commercial, regroupaient 4 594 étudiants en 1892–1893, soit une moyenne de 270 étudiants par collège, d'un étudiant par 320 habitants ou de deux étudiants par paroisse. Voir *Rapport du surintendant de l'Instruction publique de la Province de Québec pour l'année 1892–1893*, Québec, Charles-François Langlois, 1893, p. 204.

4. D'après les chiffres de Fréchette, le Québec (population de 1 488 535 habitants en 1891 : voir *Annuaire statistique du Québec, 1921*, Louis-A. Proulx, 1921, p. 33) compterait une institution « de hautes études » pour 87 561 habitants et la France une pour 345 454. Mais que sont au juste ces « 110 institutions de hautes études » qu'il inventorie en France, et d'où tire-t-il ce nombre ? D'après *la Croix de Montréal*, à part les « collèges de l'État, il existe, en France, 300 petits séminaires ou collèges classiques sous le contrôle de l'Église » (Pierre et Jacques, « Cueillettes et glanures », vol. 1, nº 15, 18 juillet 1893, p. 57). D'après *le Canadien*, il y aurait alors en France 1 104 établissements d'enseignement secondaire pour 174 857 élèves : 128 lycées nationaux, pour 52 811 élèves ; 235 collèges communaux, pour 32 280 élèves ; 250 établissements laïques, pour 15 508 élèves ; 352 établissements congréganistes, pour 50 699 élèves, et 139 petits séminaires, pour 23 358 élèves ([anonyme], « L'instruction publique en France », 24 septembre 1892, p. 1).

Mais au point de vue de la valeur des études, je ne crains pas de le dire, c'est vingt fois plus fort, au plus bas mot !

Si nous n'avions que quatre ou cinq grands collèges où viendraient étudier les élèves qui auraient manifesté des dispositions spéciales dans les classes préparatoires, on ne serait pas en pareille pénurie de professeurs.

Ceux-ci seraient rémunérés de façon à pouvoir se livrer exclusivement à la carrière, sans soupirer après un vicariat ou une cure de campagne.

Nous aurions des bibliothèques mieux choisies et plus modernes[5], des cabinets de physique plus complets, des laboratoires de chimie mieux pourvus, des globes, des cartes, des télescopes[6], un observatoire, des œuvres d'art, des clavigraphes, un gymnase, des bains, etc., enfin tout ce qui est de première nécessité dans une maison d'éducation sérieuse.

Et comme conséquence toute naturelle, nos collèges pourraient être comparés sans désavantage avec ceux des autres pays ; nos études deviendraient dignes de ce nom ; tant de nos prêtres, de nos avocats, de nos médecins, de nos notaires et de nos ingénieurs civils, ne seraient pas si désespérément ignorants, nos professions libérales ne s'encombreraient pas tous les ans d'individus qui feraient mieux cent fois, pour leur avantage et le nôtre, de rester aux mancherons de la charrue.

Et, par contrecoup, beaucoup plus d'études commerciales et industrielles ; partant plus de carrières pour la jeunesse ;

48 I,II observatoire, des clavigraphes 51-66 I,II Et, *par-dessus tout*, nos professions ne *seraient* pas *encombrées* d'individus qui *auraient dû*, pour leur avantage et le nôtre, rester aux *manchons* de la charrue. // *Enfin nos études seraient dignes de ce nom, et nos collèges pourraient être comparés sans désavantage avec ceux des autres pays.* // Mais cette

5. Les bibliothèques des collèges classiques contenaient, en 1892–1893, 151 605 volumes, pour une population de 4 124 élèves (1 666 dans le cours commercial et 2 458 dans le cours classique), mis à part le Séminaire de Québec et le Collège de Montréal qui possédaient fort probablement, à cause de leur ancienneté, les bibliothèques les plus importantes (*Rapport du surintendant* [...], *op. cit.*, p. 204).

6. Sur ces questions, voir C. Lessard, *le Séminaire de Nicolet*, p. 268 ; C. Galarneau, *op. cit.*, p. 190 ; O. Maurault, *le Collège de Montréal (1767–1967)*, Montréal, 1967, p. 66-68 ; A. Forget, *Histoire du Collège de l'Assomption*, Montréal, Imprimerie populaire, 1932, p. 178-180.

exploitation plus intelligente des ressources du pays ; moins de course au clocher pour obtenir des places du gouvernement ; et surtout moins de théories et plus de sens pratique chez nos législateurs... Ce qui vaudrait bien, croyez-moi, vos fariboles sur l'économie politique[7], monsieur l'abbé.

Mais cette réforme ne se fera pas : le clergé craindrait de ne pas y trouver son compte.

Ce n'est pas le clergé qui est fait pour le pays, c'est le pays qui est fait pour le clergé.

Les prêtres intelligents en gémissent, parce qu'ils savent où cela conduit le clergé et le pays ; mais ils n'y peuvent rien, ni moi non plus.

Une autre réforme que tout le monde demande et qu'on semble bien déterminé à ne pas nous accorder, c'est celle qui a trait à l'enseignement de l'anglais.

Et, cependant, il nous faut cette réforme, monsieur l'abbé... Il nous la faut, ou les collèges – c'est fatal – se videront au profit des *High Schools.*

Car le public – si vous ne le savez pas, apprenez-le – est las de subir, dans le programme de nos études, cette exclusion systématique de la langue dont la connaissance est le plus indispensable en Amérique. Et si quelqu'un était porté à croire que j'exagère en parlant d'exclusion *systématique*, le mauvais œil avec lequel, dans certains quartiers, on regarde l'Université

73 I,II réforme *qui ne se fera pas, c'est celle* que tout le monde demande *relativement* à l'enseignement 76 I,II nous *la* faut cette réforme... Il 79 I,II public, *monsieur l'abbé,* est 82 I,II Amérique. // – Mais nous n'avons pas de professeurs, me *direz-vous.* // Je

7. Dédiant son ouvrage à Léon XIII, l'abbé Baillargé adoptait les vues de l'école de Mgr Freppel sur la restauration d'un état social chrétien et proposait « le rétablissement du régime corporatif approprié aux conditions de l'industrie moderne et conforme à la justice sociale par un égal respect des droits du patron et de l'ouvrier » (*Traité classique d'économie politique*, Joliette, chez l'auteur, 1892, p. 43).

d'Ottawa[8] et le Collège de Saint-Laurent[9], où l'on a franchement rompu avec les vieilles routines, devrait être suffisant pour le démontrer.

– Mais nous n'avons pas de professeurs, me dira-t-on.

Je le sais bien, que vous n'avez pas de professeurs ; mais alors pourquoi vous trouver insultés quand on ose seulement insinuer ce que vous invoquez comme circonstance à décharge ?

Si vous n'avez pas de professeurs, il faut en avoir, c'est tout simple. Sinon, fermez boutique, et laissez l'État nous en donner, car il en faut.

On dit aussi quelquefois : « Mais c'est le temps qui manque. »

Je reviendrai sur cette objection, dans un instant. En attendant, je demanderai pourquoi on ne ferait pas étudier certaines sciences en anglais ; l'anglais s'apprendrait en même temps que la science.

Pourquoi, par exemple, ne ferait-on pas traduire du latin en anglais ?

Pourquoi pas un jour d'anglais et un jour de français ?

93 I,II simple. // Sinon

8. Le Collège d'Ottawa, appelé aussi collège Saint-Joseph, ouvrit ses portes à Bytown le 27 septembre 1848 à l'instigation de Mgr Bruno Guigues. En 1856, les oblats en devinrent les héritiers perpétuels. Dix ans plus tard, le collège obtint une charte civile et devint l'Université d'Ottawa, laquelle fut élevée à la dignité d'université pontificale en 1889. Au début, l'établissement était bilingue – il fut unilingue anglais de 1874 à 1901. Le programme d'études dénotait « un sens pratique fort prononcé et de haute portée » : on y faisait « marcher les cours mathématiques et scientifiques de pair avec le cours classique. Ils commen[çai]ent avec lui et ne se termin[ai]ent qu'avec la philosophie » (Miron, « Ouvrez l'œil », *Éte*, 2 novembre 1892, p. 1). Voir aussi [L.-A.] Nolin, « De l'instruction pratique », *l'Opinion publique*, vol. 13, nº 27, 6 juillet 1882, p. 314, et vol. 13, nº 28, 13 juillet 1882, p. 326 et 328 ; G. Simard, *l'Université d'Ottawa*, Québec, L'Événement, 1915 ; R. Choquette, *Langue et religion. Histoire des conflits anglo-français en Ontario*, Ottawa, Éd. de l'Université d'Ottawa, 1980, p. 21-23 ; R. Guindon, *Coexistence difficile. La dualité linguistique à l'Université d'Ottawa*, t. I, Ottawa, Presses de l'Université d'Ottawa, 1989.

9. Le Collège de Saint-Laurent, fondé en 1847 par les pères de Sainte-Croix, offrait le cours commercial en français et en anglais ; il inaugura un cours classique bilingue en 1862. Voir D. Villiard-Bériault, *Saint-Laurent. Un collège se raconte*, Montréal, Fides, 1977, p. 55-81.

Encore une fois, je suggère sans approfondir. Mais, quelle que soit la solution suggérée, il n'y a pas à dire, une solution quelconque s'impose ; car l'anglais, dans un pays comme le nôtre, doit être enseigné à l'égal du français, puisque les deux langues y sont tout aussi nécessaires l'une que l'autre.

Mais, quand je dis à l'égal du français, il faut s'entendre ; je ne parle pas du français tel que vous pourriez l'enseigner, vous, monsieur l'abbé.

Je ne parle pas du français tel que peuvent l'enseigner ceux qui vous lisent sans s'apercevoir qu'ils lisent de l'iroquois.

Je ne parle pas même du français qu'enseignent ceux qui, volontairement, laissent pénétrer auprès de leurs élèves les élucubrations indigestes que votre prétentieuse ignorance leur sert périodiquement moyennant finance.

Du français de cette espèce, il vaut mieux ne pas en savoir ; car il ne sert qu'à tenir notre race à l'écart, sans rien nous donner comme compensation.

Je parle du français, du vrai français, du français de France, ce qui est bien différent du canayen.

Or si l'on enseigne le vrai français quelque part, monsieur l'abbé, ce n'est certainement pas dans le collège où vous avez étudié, ni dans celui où vous êtes professeur.

Si on l'enseigne ailleurs, nous sommes à même d'en juger par le langage de nos avocats, par les sermons de nos prêtres, par nos journaux – même ceux qui sont publiés sous le toit de nos collègues, par nos documents publics, par nos statuts surtout, qu'on pourrait soumettre à l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres[10], comme le plus beau des casse-tête qui aient jamais pu germer dans un cerveau du Céleste Empire.

105 I,II soit *la valeur de* la 105 I,II solution s'impose 107 I,II français. // *Les* deux langues sont 112 I,II que *pourraient* l'enseigner 114 I,II français que peuvent enseigner ceux 119 I,II qu'à *abâtardir* notre race, sans rien nous donner comme compensation. // *Et c'est là encore une réforme qui ne se fera pas, monsieur l'abbé, la réforme si nécessaire relative à l'enseignement du français dans nos collèges. // Elle ne se fera pas, parce que ceux qui devraient la faire ne se doutent pas de son urgence.* // Pour <l. 142> 132 I,II Empire. // *Sur ce point, la réforme à opérer* la voici <l. 145>

10. L'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres, fondée par Colbert en 1663 et composée de quarante membres, se consacre à des travaux historiques, archéologiques et théologiques ; elle publie *le Journal des savants*.

Et pourtant la première chose qu'on devrait exiger d'un homme qui a fait un cours complet d'études classiques serait, ce me semble, de parler et d'écrire correctement sa propre langue, n'est-ce pas ?

S'il n'a appris ni sa grammaire ni son orthographe, qu'a-t-il appris ?

Malheureusement le mal me paraît incurable, car ceux qui pourraient opérer la réforme ne se doutent aucunement de son urgence.

Pour se soigner ou se faire soigner, il faut commencer par savoir qu'on est malade. Or *ici* la maladie même, c'est de se croire en bonne santé.

La réforme qu'il y aurait à opérer sur ce point, la voici :

Il faudrait que tous nos professeurs de Belles-Lettres et de Rhétorique fussent des Français de France[11] ; car, lors même qu'un Canadien parviendrait, par une rare initiative personnelle, à bien posséder la grammaire française et le génie de la langue, ce n'est pas même avec quarante ans d'études constantes, faites sans guide et à tâtons, qu'il apprendra cette chose si vaste, si complexe et si difficile pour ceux qui n'ont pas eu le milieu : le vocabulaire.

Mais cette réforme ne se fera pas non plus ; ce serait avouer qu'on ne sait pas le français.

Et avouer ignorer quelque chose, serait admettre l'opportunité d'examens aussi redoutés par nombre de ceux qui enseignent, que reconnus nécessaires par ceux qui les paient.

C'est dans l'ordre des choses non pratiques, et surtout non praticables.

134 I,II serait de parler et écrire sa langue *correctement,* n'est-ce pas ? // *Eh bien, si* l'on enseigne *le français dans nos collèges ! // On est* à même <l. 126> 143 I,II malade. // Et, pourtant, la <l. 133> 151 I,II sans *guides* et 154 I,II Mais, *encore une fois,* cette réforme ne se fera pas ; ce 158 I,II qui *veulent apprendre.* // C'est

11. Proposition d'E. de Nevers : « Charger de l'enseignement de la grammaire dans les classes inférieures de nos collèges, un ecclésiastique ou religieux français *de France* » (*l'Avenir du peuple canadien-français,* p. 191).

Puisque nous en sommes sur les langues, parlons donc un peu du latin et du grec[12]. La question est importante ; mais je crois pouvoir en disposer en peu de mots.

Le grec n'est pas une langue qu'un homme de nos jours a l'occasion de parler et d'écrire, n'est-ce pas ?

C'est une langue morte, qui est une des sources de notre idiome, et qui est devenue, dans le monde entier, la mère du langage scientifique. C'est à ces deux points de vue qu'il est opportun de l'apprendre, et pas pour autre chose[13].

Des professeurs qui se croient avisés prétendent que c'est un moyen d'exercer le jugement. C'est possible, mais il y a cent mille choses plus utiles que le grec, qui pourraient exercer le jugement, monsieur l'abbé.

Le grec doit être enseigné seulement comme matrice de la langue scientifique, et comme auxiliaire du français ; de sorte que faire pâlir des enfants durant des années sur des thèmes grecs est tout simplement une absurdité.

Les premiers principes de la grammaire, une centaine de racines bien apprises et bien comprises, Ésope bien traduit, *l'Iliade* et *l'Odyssée*, Xénophon, Thucydide, Eschyle expliqués succinctement par le maître, voilà ce qui est nécessaire.

Le reste est du temps perdu. J'en appelle à tous ceux qui ont fait leurs études dans le pays.

Quant à traduire les *Actes des apôtres* pour apprendre le grec, il vaudrait tout autant apprendre le latin dans Gury[14].

---

161 I,II parlons un peu du latin et du grec. // La 166 I,II morte, devenue *chez nous* la mère du langage scientifique. C'est à *ce point* de vue 169 I,II chose. // *Exercer le jugement, comme disent des hommes très avisés ? Il* y a mille choses plus utiles que le grec *pour* exercer 174 I,II enseigné comme auxiliaire du français *seulement* ; *et* faire 179 I,II comprises, *l'Illiade* et

12. Sur l'enseignement du grec et du latin, voir C. Galarneau, *op. cit.*, p. 169-170 ; C. Lessard, *op. cit.*, p. 216-228.

13. Sur l'intérêt et les avantages de l'étude du grec, voir des articles de *l'Étudiant* (novembre 1886–décembre 1887, novembre 1890–juin 1891) et de *l'Oiseau-mouche* (Abner, « Causerie littéraire où il est question du grec », vol. 1, nº 16, 30 septembre 1893, p. 68-69).

14. Jean-Pierre Gury (1801–1866), professeur au scolasticat de Vals et au collège romain, publia en 1850 un *Compendium theologiae moralis* qui fut, pendant plus d'un demi-siècle, le manuel de base des séminaires pour l'enseignement de la morale.

L'essentiel, surtout dans cette branche[15] des études, c'est d'avoir de bons professeurs qui sachent bien faire la différence entre ce qui est inutile et ce qui est nécessaire. En une heure, un helléniste sérieux ouvrira plus d'horizons à ses élèves, qu'un autre, sans études spéciales, n'en pourrait ouvrir en un mois.

On m'assure que le fameux *Jardin des racines grecques* est une institution du passé. Ce n'est pas moi qui regretterai cet incommensurable monument de la bêtise humaine.

Quelqu'un disait dernièrement, pour défendre cette élucubration d'idiot – le plus beau facteur qui ait encore jamais été mis en action pour la crétinisation de la jeunesse – que cela servait à exercer la mémoire[16].

Pourquoi ne pas faire apprendre le *Télémaque*[17] à rebours alors ?

Ce ne serait pas beaucoup plus bête que de l'apprendre en commençant par le commencement ; et, pour la mémoire, la gymnastique serait encore plus forte, sinon plus intelligente.

186 I,II L'essentiel, c'est d'avoir *un bon professeur* qui *sache* bien 188 I,II nécessaire. // En une heure, *il* ouvrira plus d'horizons à ses élèves, qu'un autre, *à tâtons*, n'en 192 I,II passé. *Merci, mon Dieu !* // Quelqu'un 200 I,II serait, *du reste*, pas

15. Dans sa « Quatrième lettre » (voir p. 325, l. 91-154), Fréchette avait ridiculisé l'utilisation que l'un de ses adversaires, collaborateur de *la Minerve*, avait faite du mot « branche », oubliant qu'il s'était lui-même servi de ce terme dans son article sur l'« Exposition scolaire au Mont-Saint-Louis » (p. 263, l. 126). D'où l'ironie de Pierre et Jacques : « M. Fréchette vient de découvrir que le mot "branche" est bien le terme universitaire usité pour désigner les diverses matières de l'enseignement » (« Cueillettes et glanures », *CrM*, vol. 1, nº 15, 18 juillet 1893, p. 57).

16. Le but de cet ouvrage était de « soulager la mémoire des enfants en faisant apprendre beaucoup de mots à l'aide de vers français » (G. Courchesne, *Nos humanités*, Nicolet, Procure de l'École normale, 1927, p. 559-560). « Ce livre-là, c'était comme l'enchanteur, le livre mystérieux, plein d'irrésistibles sortilèges. Qui se mettait à son école devenait immanquablement écrivain » (L. Groulx, *Mes mémoires*, t. I, p. 51).

17. *Suite du quatrième livre de l'Odyssée ou Les aventures de Télémaque, fils d'Ulysse*, œuvre d'édification rédigée par Fénelon à l'intention du petit-fils de Louis XIV, Louis, duc de Bourgogne, dont il était le précepteur, et publiée en 1699 sans l'aveu de l'auteur.

Comme si nous n'avions pas assez de chefs-d'œuvre littéraires en français et en anglais, qui pourraient, tout en cultivant la mémoire, orner l'esprit pour la vie entière !

Quant au latin, – j'ai des idées bien arrêtées là-dessus, – pourvu qu'on ne lui sacrifie pas les matières de première nécessité, on ne le saura jamais trop.

Mais il y a savoir le latin, et savoir le latin.

Inutile de parler le latin, inutile même de l'écrire ; c'est le génie de la langue qu'il faut savoir ; ce sont les grands auteurs latins qu'il faut bien lire, bien comprendre, bien posséder, dont il faut s'imprégner.

C'est pour consacrer plus de temps à l'étude du latin ainsi comprise, que, en 1880, on a aboli les thèmes et les discours latins en France[18].

Avec ce nouveau système, un enfant peut apprendre plus de latin en deux ans qu'il n'en apprend durant toutes ses études avec le système actuel.

En somme, si paradoxale que la proposition paraisse, ce n'est pas tant pour savoir le grec et le latin qu'on doit étudier le latin et le grec, que pour savoir le français.

Que nos préfets des études se mettent bien cette vérité dans la tête, et ils comprendront mieux de quel côté, à un moment donné, pousser la barre du gouvernail.

Il va sans dire qu'il n'est pas question ici de ceux qui se destinent au professorat.

Il faut à ces derniers un entraînement tout spécial et aussi des études toutes spéciales. C'est l'affaire des écoles normales.

---

205 I,II entière ! // *Pour ce qui est du* latin, *je le proclame, on ne le sait jamais trop*, pourvu qu'on ne lui sacrifie pas les matières de *nécessité première*. // Mais 229 I,II spéciales. // Voilà

18. En 1880, « la composition latine disparaît du baccalauréat, le discours latin du concours général. Les vers latins deviennent facultatifs, et l'accent est mis sur la version au détriment du thème » ; mais « les langues anciennes occupaient encore le tiers de l'horaire des classes proprement secondaires » (A. Prost, *Histoire de l'enseignement en France. 1800–1967*, Paris, Armand Colin, « U. Histoire contemporaine », 2e éd., 1968, p. 247 et 250).

Voilà mon avis sur cette question si controversée de l'enseignement du grec et du latin. C'est l'opinion de Jules Simon et des principaux universitaires de France[19].

Pour rester dans les grandes lignes, parlons un peu maintenant de géographie et d'histoire.

Voilà encore un point sur lequel nous sommes terriblement arriérés.

Dire qu'on en est encore à faire apprendre la géographie et l'histoire par cœur[20] !

Sans cartes dans bien des cas – pour l'histoire surtout.

Que reste-t-il de tout cela à la fin de l'année ?

Et en présence de cette perte de temps inouïe, on se plaint d'en manquer !

J'ai appris l'histoire romaine par cœur, monsieur l'abbé – un abrégé naturellement[21]. Or, pendant que je me casais dans le cerveau toutes ces phrases que j'ai oubliées depuis, combien de pages j'aurais pu y loger dont je me souviendrais encore !

L'étude du *mot à mot* en matière de science est pour moi – pardonnez à mon incompétence laïque, monsieur l'abbé – une

237 II qu'on est 242 I,II manquer ! // L'étude 248 I,II mon *ignorance*, monsieur

19. Dans *Nos écoles*, Napoléon Legendre avait cité à quelques reprises la circulaire du 27 septembre 1872 de Jules Simon, alors ministre français de l'Instruction publique, sur les réformes du cours secondaire.

20. « Nous savons l'histoire et la géographie comme les élèves sortant des écoles primaires obligatoires en France, un peu moins bien » (E. de Nevers, *op. cit.*, p. 182). Sur cette question, voir C. Galarneau, *op. cit.*, p. 177-180 ; C. Lessard, *op. cit.*, p. 246-256 ; P. Savard, « L'enseignement de l'histoire et de la géographie », dans *Aspects de l'enseignement au Petit Séminaire de Québec*, Québec, Société historique de Québec, « Cahiers d'histoire », nº 20, 1968, p. 81-143. Sur l'usage de la mémoire, voir Dr Zeb, « Le grand défaut de notre enseignement », *CR*, vol. 4, nº 2, 14 janvier 1893, p. 25 ; L. Groulx, *op. cit.*, p. 46.

21. « En histoire universelle, le premier volume utilisé s'intitulait *Histoire romaine [depuis la fondation de Rome, jusqu'à la fin de l'empire d'Occident, à l'usage de la jeunesse*, Québec, T. Cary, nouvelle édition, 1832]. [...] En 1850, les professeurs d'histoire se servaient régulièrement des manuels d'Émile Lefranc » (C. Lessard, *op. cit.*, p. 251-252).

incompréhensible aberration. C'est s'adresser à la matière au lieu de s'adresser à l'esprit.

On peut appliquer à toutes les autres branches de l'instruction ce que Mgr Spalding dit de l'enseignement religieux, sous ce rapport :

> Notre méthode d'enseigner la religion, dit-il, qui est pourtant le trait caractéristique de nos écoles, ne prête-t-elle pas à une juste critique ? Les enfants apprennent *par cœur* une multitude de définitions qu'il leur est *impossible de comprendre*, et, s'ils peuvent répondre à toutes les questions du catéchisme, ils se persuadent facilement qu'ils savent leur religion. Mais comme ces notions qu'ils ont acquises ainsi sont pour la plupart *complètement incomprises*, elles ne peuvent contribuer à la croissance intellectuelle et sont trop souvent *bientôt oubliées*. C'est ainsi, d'après moi, que sont semés les germes de l'indifférence et de l'*ignorance* en matière religieuse. Il est presque fatal de croire que nous connaissons une chose, car ce qui est connu cesse d'intéresser ; mais croire qu'être capables de répéter des phrases dont nous ne connaissons que les mots, *c'est savoir*, ce n'est pas seulement une illusion, mais une sorte de *perversion de l'esprit. Savoir par cœur n'est pas du tout savoir, et c'est là une des premières leçons que l'enfant doit apprendre*[22].

Cette manière d'enseigner en faisant tout réciter par cœur est très commode pour les professeurs qui sont aussi ignorants que leurs élèves ; elle les dispense de toute démonstration ; mais elle a fait son temps.

Ce qu'il nous faut aujourd'hui, ce ne sont pas des perroquets capables de réciter à la brasse, mais des élèves qui sachent, qui comprennent, qui raisonnent, qui puissent s'expliquer, énoncer leurs pensées par des phrases de leur cru.

Et pour obtenir cela, il nous faut commencer par avoir des professeurs qui ont étudié, monsieur l'abbé – qui ont étudié sérieusement, non pas l'histoire dans le R. P. Loriquet, Gabourd

266 I,II connaissons *pas* les 269 I,II c'est une 270 I,II d'enseigner est 275 I,II réciter, mais 276 I,II s'expliquer, *faire une phrase.* // Et 279 I,II étudié, – qui 280 I,II Loriquet, ni la géographie dans *M.* Holmes

22. Cité par T.-G. Rouleau, *Notice sur l'École normale Laval de Québec pour l'Exposition de Chicago*, Québec, L. Brousseau, 1893, p. 35 : « nous ne *comprenons pas* les mots [...] c'est une » ; c'est Fréchette qui souligne, sauf la dernière phrase.

ou Poujoulat[23], ni la géographie dans l'abbé Holmes[24], mais la vraie histoire, telle qu'elle s'est passée, et la vraie géographie, telle qu'elle existe de nos jours.

Dans chaque collège, il faudrait un professeur d'histoire et un professeur de géographie – des spécialistes exclusivement chargés de ces deux branches si importantes des études.

Disons en passant qu'il devrait y avoir une chaire d'Art et d'histoire de l'Art. Avec deux heures par semaine – deux heures de véritable récréation – on pourrait donner à chaque élève ce vernis qui est peut-être la forme la plus agréable du savoir.

Mais, encore une fois, moins de collèges et plus de professeurs ! Des spécialistes surtout.

On m'apprend qu'on a engagé un professeur de mathématiques et un professeur d'anglais au Collège de Montréal – deux laïques aussi *indignes* que *ridicules*, monsieur l'abbé ! – eh bien, voilà un bon pas de fait dans la vraie direction.

---

282 II passée, *mais* la 285 I,II géographie – *deux* spécialistes 288 I,II l'Art. // Avec 291 I,II professeurs ! // Des spécialistes surtout. On

---

23. Jean-Nicolas Loriquet (1767–1845), jésuite, professeur de philosophie et fondateur du Séminaire de Saint-Acheul (1816), institution pour les fils de famille nobles et riches de France, fit paraître plusieurs manuels scolaires (aux nombreuses rééditions) sur l'histoire ancienne ou moderne, dont le plus célèbre, une *Histoire de France* parue pour la première fois en 1814, provoqua d'âpres polémiques ; dans les *Ruines cléricales*, Aristide Filiatreault venait de dénoncer les « contes du P. Loriquet » (p. 112) ; il proposait de substituer à ses œuvres celles d'historiens libéraux. Amédée Gabourd (1809–1867), auteur d'ouvrages historiques écrits du point de vue monarchique et ultramontain, parmi lesquels *Histoire de Louis XIV* (1844), *Histoire de Napoléon* (1845), *Histoire de la Révolution et de l'Empire* (1846–1851), *Histoire de France depuis les origines gauloises jusqu'à nos jours* (1857), *Abrégé élémentaire de l'histoire de France* (1862) et *Histoire contemporaine depuis 1830 jusqu'à nos jours* (1863–1874). Jean-Joseph-François Poujoulat (1808–1880), royaliste ardent et fervent catholique, auteur d'une *Histoire de France depuis 1814 jusqu'à nos jours* (1864–1867) et d'une *Histoire de la Révolution française* (1870).

24. Jean Holmes (1799–1852), ordonné prêtre en 1823, professeur (1827–1852) et préfet des études (1831–1835, 1838–1849) au Séminaire de Québec, fut responsable du renouveau de l'enseignement et de l'histoire dans les collèges classiques. Partisan de l'utilisation de manuels scolaires, il prêcha par l'exemple et publia un *Nouvel abrégé de géographie moderne suivi d'un petit abrégé de géographie ancienne à l'usage de la jeunesse* (Québec, Neilson et Cowan, 1831).

Ce qu'il faut aux pères de famille qui désirent faire instruire leurs enfants, ce sont des professeurs capables d'enseigner : ils s'inquiètent fort peu – pardonnez à cette indifférence sacrilège ! – que ces professeurs soient en soutane ou en redingote.

Les mathématiques... ah ! voilà une autre chose honteusement négligée dans la plupart de nos collèges !

Presque pas un seul chiffre jusqu'après la Rhétorique ; et tout d'un coup – à dix-huit ans ! – une pléthore de théorèmes et de binômes à effaroucher tous ceux qui ne sont pas nés mathématiciens.

Un homme qui a été professeur dans une université du pays me disait : « On m'a lancé dans le calcul différentiel et infinitésimal avant de m'apprendre ma table de multiplication ! »

La même chose pour la physique et la chimie. On dirait que ces sciences n'ont pas leur côté élémentaire, et qu'il faille entrer dedans tout d'un morceau[25], comme un enfant dans sa première culotte.

Il y a longtemps qu'on a abandonné ce système en France, en Angleterre, en Allemagne et aux États-Unis. À Ottawa et à Saint-Laurent, on en a aussi compris l'absurdité[26] : pourquoi se refuser si obstinément à une réforme reconnue comme ce qu'il y a de plus rationnel et de plus pratique ?

Pour ce qui regarde l'enseignement de la philosophie proprement dite, afin d'être plus succinct, je me bornerai à reproduire ici quelques lignes tombées d'une des plumes les plus autorisées du pays, et, par un hasard d'une bizarrerie assez plaisante, égarées dans *l'Étudiant* de mars 1892 :

> Un fait *malheureusement avéré*, c'est que, dans nos écoles catholiques, *on s'occupe fort peu de l'histoire de la philosophie*. A-t-on peur

299 I,II à *leur impiété* ! – que 304 I,II jusqu'*à* la 312 I,II chimie. // On 317 I,II États-Unis. *Mais il est entendu qu'un vrai Canadien n'a qu'une place naturelle, c'est derrière les autres.* // Pour

25. « Les cours de sciences étaient généralement concentrés dans les deux années de Philosophie » (C. Lessard, *op. cit.*, p. 263).

26. D'après l'*Annuaire 1893* du Collège de Saint-Laurent, les sciences et les mathématiques étaient enseignées dans cette institution dès la Méthode.

que la connaissance des erreurs qui agitèrent le monde ne s'étende comme un voile sur les intelligences des élèves ? ou bien croit-on qu'il n'y a rien à gagner *des grandes et nobles idées* qui firent vibrer l'esprit et le cœur de nos devanciers ? Je ne saurais le dire.

Mais il m'a toujours paru *regrettable que l'on se contentât de faire connaître par bribes*, à l'occasion d'une thèse, des systèmes qui, pour n'être pas vrais, n'en sont pas moins, selon la belle expression de saint Augustin, des rayons brisés de la vérité et qui peuvent toujours servir, comme les contrastes, à faire ressortir plus clairement la vérité absolue de nos principes chrétiens[27].

Lisez entre ces lignes, monsieur l'abbé, et rappelez-vous que leur auteur est un prêtre français, renommé pour son savoir, et qui fait bien des efforts pour nous sortir de notre ornière[28].

Mais la plus étrange des lacunes à signaler dans nos études classiques, monsieur l'abbé, c'est peut-être l'absence de toute comptabilité[29].

On dirait qu'aux yeux de certains professeurs en soutane, ce complément si nécessaire de toute instruction passable est non seulement matière à négliger, mais encore une chose inférieure, méprisable même, une chose tout à fait laïque enfin !

Par quel raisonnement biscornu on en arrive là ? c'est ce qui me surpasse.

Car, au fond, s'il est une chose nécessaire dans la vie, après savoir lire, écrire, parler et marcher, c'est, ce me semble, de savoir compter.

Eh bien, savoir compter est, paraît-il, au-dessous d'un homme qui a fait des études classiques ! Quand on a appris le latin, il est entendu qu'on ne *doit* pas savoir tenir ses comptes ni faire aucune transaction de banque : c'est déroger !

---

342 I,II la *pire de toutes les* lacunes à signaler dans nos *collèges* classiques 347 I,II chose *abjecte*, méprisable 357 I,II déroger ! // *On nous répond, quand* on

---

27. Giulio, « L'histoire et l'histoire de la philosophie », *Étu*, vol. 8, nº 3, 1er mars 1892, p. 39-40 : « gagner *au contact* des » ; c'est Fréchette qui souligne.

28. Dans le numéro du 1er mars 1892 de *l'Étudiant*, l'abbé Baillargé présentait Giulio comme un « vétéran de la plume, ancien correspondant de la défunte *Opinion publique* » (p. 37).

29. La comptabilité était au programme du cours commercial.

Ces messieurs nous répondent, lorsqu'on en fait la remarque : « Mais il y a les écoles des Frères ! Il y a les écoles commerciales[30] ! » Et cela sur un ton de mépris et avec des airs de dignité rengorgée.

C'est pour cela que nous avons tant de notaires et d'avocats, qui sont d'excellents jurisconsultes, mais qui se montrent d'une déplorable nullité dans toutes les affaires où il est question de chiffres.

C'est peut-être un peu pour cela aussi que des presbytères[31] qui devaient à l'origine ne coûter que $5 000, finissent, grâce à un *procédé classique* je suppose, par en avoir coûté trois fois autant, quand on paie un comptable pour débrouiller les livres.

Combien de procès de fabriques, ou tout au moins de difficultés, de mécontentements et même de ruines ne seraient pas évités, si les curés – dont les marguilliers sont choisis bien trop souvent parmi les gens qui ne savent pas lire – avaient un peu appris au collège la différence qu'il y a entre le Doit et l'Avoir.

Mais n'insistons pas. Si cette lacune est déplorable, il est d'autres questions qui méritent non moins l'attention de ceux

---

361 I,II rengorgée. // C'est peut-être un peu pour cela que des presbytères 368 I,II un *procédé* <rom.> classique 369 I,II un *notaire* pour *relever les comptes.* // Combien 377 I,II n'insistons pas. // <l. 593> *Deux* [II *Des*] *petites* remarques, *en passant,* et *j'en arrive à un point essentiel.* // *Pourquoi faire* lever les enfants *si* tôt, *surtout en hiver ?* // Pourquoi une prière du matin *si longue,* à genoux et sans appui ? // *Rien de moins hygiénique pour les adolescents qui grandissent. J'en* ai vu *s'évanouir six* <ital.> pendant cette prière du matin, *dans le cours de mes études* <l. 609>. // <l. 456> *Pourquoi aussi ne pas laisser les enfants* causer et rire à table ? // *La lecture au réfectoire est chose inutile,* perdue ; *tandis que la conversation seconde* l'appétit, *active* la digestion. *Et cela donnerait* une heure et *vingt minutes* de récréation de plus *par jour à* ces *pauvres* petits travailleurs qui en ont tant besoin. // Enfin, monsieur l'abbé <l. 528>

30. Les frères sont, à l'époque, confinés à l'enseignement primaire et au cours commercial ; ils ne peuvent ouvrir de collèges classiques, parce qu'ils n'ont pas la culture générale que donne l'étude du latin, du grec et de la philosophie (en latin). Certains, comme les Frères des écoles chrétiennes, n'ont pas le droit d'enseigner le latin ni même de le lire.

31. Voir [anonyme], « Les presbytères », *CR*, vol. 3, nº 19, 29 octobre 1892, p. 292 ; « Entre nous », *l'Opinion publique*, vol. 1, nº 4, 6 janvier 1893, p. 5.

dont la haute main dirige nos études. Un point important, c'est la nourriture dans les pensionnats.

Pas besoin, n'est-ce pas, de démontrer qu'il faut à l'enfant, qui grandit et qui travaille, une table abondamment servie.

Plus encore pour lui que pour les grandes personnes, les mets doivent, en outre, être agréables au goût. Devant une nourriture qui lui répugne, l'enfant, comme le petit animal – c'est dans la nature – ne mange pas et s'étiole.

De la frugalité tant qu'on voudra, mais du sain, du propre et du bon !

Des pommes de terre bleuies, du beurre rance, de la soupe surie, quel est l'évêque ou le grand vicaire qui en mangerait ? Pourquoi alors en faire manger aux enfants ?

Spéculer sur la faim de ces pauvres petits, quand soi-même on se coule la vie douce, ce n'est peut-être pas prouver qu'on n'a pas d'entrailles, mais c'est assurément laisser soupçonner qu'on n'est pas aussi bien partagé sous le rapport du cœur.

Il y avait autrefois, certains collèges – disparus j'espère – où n'importe quelle potée était toujours assez bonne pour l'élève ; où les nappes étaient inconnues ; où l'on servait, en guise de thé, une espèce de lavure, dans des gobelets en fer-blanc ; où la morue avait au moins deux ans de cave, et où le bœuf semblait y être mort d'ennui ; où l'on trouvait jusqu'à des cadavres de rats dans les soupières en vieil étain graisseux ; où le hachis, espèce de pot-pourri salmigondisé de *coquerelles*[32], pour me servir du terme canadien, s'appelait – les choses les plus hybrides finissent quelquefois par trouver leur vrai nom – du *chiard*[33].

Merveilleux effet de notre haute éducation – entre parenthèses – j'ai entendu, dans une de nos bonnes maisons de campagne, une brave femme nous dire :

32. « Blatte germanique, insecte que l'on trouve surtout dans les cuisines ; de l'anglais *cock-roach* » (*GPFC*, p. 229) ; voir S. Clapin, *Dictionnaire*, p. 91.

33. « Fricassée, hachis de bœuf bouilli et de pommes de terre » (*GPFC*, p. 199) ; « Terme dont se servent les élèves internes d'un collège, pour désigner le hachis de viande qui constitue leur ordinaire » (S. Clapin, *op. cit.*, p. 80).

– Je n'ai à vous offrir, Messieurs, qu'un peu de fricassée. Chez les habitants, vous savez, on appelle ça de la fricassée ; mais c'est pas manque de connaître que c'est pas le vrai nom, allez ! on sait que dans les séminaires et les presbytères – chez les gens instruits enfin – on appelle ça du *chiard*.

Ainsi, monsieur l'abbé, voici, en particulier, un mot de forme ignoble, et pas français par-dessus le marché, que nos hautes maisons d'éducation sont en train d'introduire chez nos braves gens de la campagne, dont la langue n'a pourtant guère besoin d'aucun surcroît de vulgarité.

Vous disiez, si je ne me trompe, que les enfants apportent leurs mauvaises expressions de leurs familles au collège, monsieur l'abbé : il me semble que voilà un cas au moins où le collège ne reste pas en arrière de politesse.

Puisque nous sommes sur la question des aliments, je me permettrai une autre remarque, monsieur l'abbé. Comment s'expliquer, dans la plupart de nos collèges, ces deux qualités de mets servis à la même table : une pour les maîtres, une pour les élèves[34] ?

Il y a quelque chose de tout particulièrement odieux dans cette distinction.

On voit d'ici ce bon ecclésiastique gros et gras, qui déguste son excellent potage, sa côtelette aux petits pois, son poulet savoureux, son succulent rosbif, ses hors-d'œuvre appétissants, son pain blanc et tendre, son beurre frais, ses fruits, son café, son dessert, et quelquefois son vin, sous les yeux éblouis de nos pauvres petits, forcés de grignoter leur maigre pitance, devenue plus triste encore par l'effet de la comparaison.

Je ne sais pas si c'est un préjugé ou un effet de mon imagination, mais cette différence, dans la couleur du pain surtout, a pour moi je ne sais quoi de révoltant ; il me semble que c'est là une pratique non seulement cruelle, mais barbare, antichrétienne.

Sans compter que ce supplice de Tantale, imposé au faible pour favoriser le fort, gâte en même temps celui qui en profite

34. « Il est indéniable que les ecclésiastiques et les prêtres sont mieux nourris que les élèves » (C. Lessard, *op. cit.*, p. 101).

et celui qui en souffre ; car c'est pour l'un l'école de l'envie, pour l'autre celle de l'égoïsme : deux belles choses à cultiver !

Les individus, il est vrai, sont quelquefois meilleurs que le système. J'ai connu, par exemple, un maître – aujourd'hui un des plus saints prêtres du diocèse de Nicolet – qui partageait invariablement son dessert entre ses plus proches voisins : il ne pouvait pas faire plus.

Que Dieu le bénisse ! Ces bagatelles font quelquefois un homme bien grand aux yeux de Celui qui a dit : « Aimez-vous les uns les autres[35] », et : « Laissez venir à moi les petits enfants[36] ! »

Enfin pourquoi cette lecture pendant les repas, cette lecture que personne n'écoute ? C'est du temps perdu. Il faut causer et rire à table, c'est hygiénique : cela aiguise l'appétit et favorise la digestion.

Abolissez cette coutume. Ce sera, par jour, une heure et demie de récréation de plus pour ces petits travailleurs qui en ont tant besoin. Sans compter que cela peut favoriser les remarques du maître sur la manière de se comporter à table.

Dois-je parler des punitions et des châtiments[37] ?

Ici il faut admettre qu'il s'est accompli, sous ce rapport, des progrès ou plutôt des réformes énormes, depuis quelques années ; mais, grands dieux, qu'il était temps !

On m'a conté des choses qui font bondir :

Des enfants forcés de se promener à quatre pattes autour des classes avec un bonnet d'âne sur la tête !

35. *Jean*, XIII, 34.

36. *Marc*, X, 14 ; *Matthieu*, XIX, 14 ; *Luc*, XVIII, 16.

37. Sur ces questions, voir C.-J. Magnan, « Des punitions à l'école », *l'Enseignement primaire*, vol. 12, nº 6, 16 mars 1891, p. 85-86 ; E. Lasfargues, « Encore les punitions », *l'Enseignement primaire*, vol. 12, nº 10, 15 mai 1891, p. 151-153 ; Dr Zeb, « Éducation. "Baise la terre !" », *CR* (vol. 3, nº 20, 5 novembre 1892, p. 318), « Éducation. À genoux ! » (vol. 3, nº 21, 12 novembre 1892, p. 326-327), « La vie scolaire. Petits incidents » (vol. 3, nº 22, 19 novembre 1892, p. 339-340) et « Correspondance » (vol. 4, nº 7, 18 février 1893, p. 109-110) ; Magister, « L'état de l'instruction dans la Province de Québec. II », *Ré*, vol. 1, nº 21, 26 janvier 1895, p. 32 ; C. Lessard, *op. cit.*, p. 324-326 et 344-347 ; A. Lusignan, *Coups d'œil et coups de plume*, Ottawa, The Free Press, 1884, p. 35-54.

Des enfants tenus à genoux des journées entières !

Des enfants courbés sur des *pensums* durant des semaines !

Des enfants condamnés à tracer *vingt-cinq croix* (à quelle sauce ne la met-on pas la divine croix du Christ !) avec leur langue sur les planchers épais de poussière et de crachats !

Des enfants obligés, la garcette aux reins, de se tenir les bras étendus jusqu'à complet épuisement de force physique.

Des enfants astreints à baiser des tuyaux brûlants, au risque d'y laisser la peau de leurs lèvres !

Des enfants secoués par les cheveux, et la tête brutalement frappée par terre !

Des coups de poing en pleine figure !

Des petites mains et des petits poignets enflés d'un demi-pouce sous la morsure des terribles férules en cuir piqué !

Et tout cela, le plus souvent, à cause d'une mémoire rétive au mot à mot !

Père et mère, y songiez-vous ? Ce pauvre être faible et frêle, votre chair et votre sang, que vous aviez mis au monde, sur qui vous fondiez vos espérances, que vous aviez dorloté, choyé, adoré, c'est ainsi qu'un impitoyable malotru vous le traitait !

Vous le confiiez à des prêtres pour le faire instruire et le faire élever dans des sentiments chrétiens, à des prêtres en qui vous aviez confiance comme en des hommes supérieurs, au cœur bon, juste et doux, et qui vous rendaient votre enfant, aigri, révolté, l'âme pleine d'amertume et de ressentiment, le caractère gâté pour la vie peut-être, ou, ce qui est encore plus triste, aveuli et à quat'pattisé sans rémission, à tout jamais !

Ah ! j'en entends qui me disent : « Ce n'était pas ainsi partout. »

Dieu merci, ce n'était pas ainsi partout : constatons-le non seulement à l'honneur de nos collèges, mais encore à l'honneur de l'humanité.

Personne ne niera cependant que nous ayons eu ici, au Canada, et durant de longues générations, des collèges où la férule – sans compter les accessoires – semblait être le principal agent d'enseignement et de discipline.

Des sentiments plus humains, des procédés plus intelligents semblent prévaloir. Tant mieux ! encore une fois, il était temps.

Il est vrai, monsieur l'abbé, que, suivant vous (voir *la Littérature au Canada en 1890*, page 242), le Saint-Esprit s'est déclaré en faveur de la férule[38].

Eh bien, ne vous fiez pas trop à cela, monsieur l'abbé ; je connais des pères de famille qui, s'ils vous surprenaient un jour à exercer vos petits talents de tortionnaire sur la personne de leur enfant, n'attendraient pas que vous leur ayez produit votre autorisation du Saint-Esprit, pour porter une main profane – tout ce qu'il y a de plus profane – sur votre château fort, et pour donner à votre charité sacerdotale une leçon de douceur et de pitié chrétienne, à la mode d'un siècle déplorablement oublieux des traditions les plus sacrées !

Que voulez-vous, les tendances modernes...

Il y a maintenant des masses d'individus comme cela, qui aiment mieux voir leurs enfants rire que pleurer, et aux yeux de qui les gifles et les bourrades cléricales n'ont rien de particulièrement préférable aux brossées[39] et aux gourmades[40] laïques – si *indignes* et *ridicules* qu'elles puissent être.

Enfin, monsieur l'abbé, sans avoir la moindre prétention de me poser en moraliste, je croirais incomplète cette suite de remarques jetées sans soin sur le papier, au hasard de la plume et en condensant le plus possible, si je n'ajoutais pas que, d'après l'impression reçue par tous ceux avec qui j'ai eu l'occasion d'échanger des idées sur ce point – tous, vous m'entendez ! – notre système d'éducation pèche radicalement par sa base philosophique, et même religieuse.

38. « Quant aux coups de férule, il importe assurément [...] qu'on n'en abuse pas ; quant à les faire disparaître *complètement*, ce ne serait pas sage. Le Saint-Esprit s'est prononcé sur cette question » (F.-A. Baillargé, « *Nos écoles*, par Napoléon Legendre [...] », *Étu*, vol. 7, nº 1, janvier 1891, p. 15).

39. Du verbe « brosser » signifiant « maltraiter » (*GPFC*, p. 156), « expression normande pour "volée de coups de poing et de bâton" » (S. Clapin, *op. cit.*, p. 59).

40. « Terme familier. Coup de poing, particulièrement sur la figure » (É. Littré, *Dictionnaire*, t. II, p. 1899).

Au lieu d'élever l'enfant en le rehaussant à ses propres yeux, vous croyez le moraliser en la rabaissant et en l'humiliant : c'est une erreur fatale.

Au lieu de tremper les caractères, vous les émasculez.

Au lieu de développer l'initiative individuelle, vous cultivez la sujétion collective[41].

Dans nos collèges, le bien ne tient presque pas de place comme action ; c'est une négative : l'absence du mal.

Quant à celui-ci, il consiste exclusivement en ce qui est défendu.

Dans l'esprit de l'enfant, telle chose n'est pas défendue parce qu'elle est mal, mais elle est mal parce qu'elle est défendue.

Pour ma part, je n'ai jamais entendu un de mes camarades de collège dire : « Il ne faut pas faire cela, parce que c'est mal. »

« Si on te voit, tu seras puni » était pour nous la synthèse absolue de toute philosophie morale.

De là, un maître sans cesse aux aguets, parce qu'il n'a pas à encourager, mais à sévir. De là aussi, chez l'enfant, l'impression que – suivant la morale lacédémonienne en ce qui regardait le vol[42] – ce n'est pas l'acte lui-même qui est à éviter, c'est de « se faire prendre ».

Aussi combien voyez-vous d'élèves qui, au lieu de se cacher d'un mauvais coup comme d'une chose honteuse, s'en glorifient

---

539 I,II les *émaciez.* // Au lieu 541 I,II collective. // *Le* bien 544 I,II consiste *principalement* en 547 I,II défendue. // De là <l. 553> 556 I,II pas *le fait* qui 559 I,II chose *humiliante*, s'en

---

41. « C'est le système disciplinaire abject, servile, en usage dans certaines de nos écoles, qui a enfanté dans notre province le hideux *castorisme* » (Dr Zeb, « Éducation. "Baise la terre !" », *op. cit.*, p. 319).

42. « Pourquoi donc, s'il [Lycurgue] regardait le vol comme une belle chose, a-t-il enjoint de donner force coups à celui qui se laissait prendre ? Je réponds qu'il en est de même pour tout ce qui s'enseigne : on punit celui qui exécute mal ce qu'on lui apprend. À Sparte aussi, on punit le voleur pris sur le fait, parce qu'il a mal volé » (Xénophon, *la République des Lacédémoniens*, II, 8).

et s'en vantent, s'ils ont été assez adroits, *assez fins*, comme ils disent, pour échapper à l'œil du maître !

J'en ai connu qui étaient rudement enviés, pauvres fanfarons du mal, pour leur hardiesse à défier toute discipline et toute retenue.

Quelle morale !

Et quelle litière de tous les freins et de tous les scrupules, quand le jeune homme, sorti du collège, ne sent plus personne derrière lui pour le surveiller et le punir ! Il faut le voir s'en donner !

Et puis, quelle affection l'enfant peut-il avoir pour ce maître qui l'épie du matin au soir, sans autre intention apparente que celle de le prendre en faute !

Chez les Anglais et les Américains il n'en est pas de même : la surveillance se dissimule autant que possible.

On répudie la délation[43].

On s'étudie à montrer à l'élève de la confiance et à lui persuader qu'on le croit incapable de s'en rendre indigne.

Ce n'est pas la crainte qu'on cherche à développer chez lui, c'est le sentiment de la droiture, de la franchise, de l'honneur.

Avec ce système, on ne fait peut-être pas toujours des êtres qui se croient obligés d'aller demander la permission pour regarder de l'autre côté de la rue ; mais on fait des hommes, de vrais citoyens, des chrétiens éclairés et... un pays à la hauteur des autres.

Pourquoi aussi avoir pour principe de toujours donner raison au maître dans ses démêlés avec les élèves ?

---

560 I,II été assez fins 561 I,II maître ! // Quelle 568 I,II surveiller ! Il faut le voir s'en donner ! // Chez les Anglais et les Américains, la surveillance 581 I,II Avec *un pareil* système 583 I,II hommes, *des* citoyens, des chrétiens, et

43. Voir [anonyme], « Éducation. Délation et mouchardise », *CR*, vol. 3, nº 24, 3 décembre 1892, p. 375.

Vous croyez par là affermir votre autorité ; vous la ravalez. L'enfant, blessé dans son sens intime de la justice, ne voit plus dans l'autorité que l'expression d'un caprice, une formule arbitraire, et vous perdez sa confiance. Et quand la confiance est morte, l'autorité qui n'a que la peur pour appui est bien malade.

Deux ou trois autres remarques en peu de mots, monsieur l'abbé, et j'ai fini.

On fait lever les enfants trop tôt dans nos pensionnats ; ce n'est pas hygiénique. L'enfant a besoin de beaucoup de sommeil, et c'est le sommeil du matin qui est le meilleur pour lui comme pour les autres. Il me semble qu'en se levant avec l'aurore on trouve encore assez de temps pour faire une excellente journée. Qu'on se couche un peu plus tard, s'il le faut[44] !

Pourquoi aussi infliger à l'enfant une si longue prière du matin[45], à genoux et le buste sans appui ? Une prière plus courte serait mieux faite, et la journée de travail ne commencerait pas par un exercice épuisant, dans une salle où la ventilation fait souvent défaut, et au sortir d'un dortoir dont l'atmosphère méphitique affaiblit les plus robustes.

Dans le cours de mes études, j'ai vu six pauvres petits diables s'évanouir pendant cette longue prière du matin.

Mais un abus – criant celui-là ! – c'est la violation de la correspondance de l'élève avec ses parents[46]. Pour ma part, un article de règlement aussi draconien aurait seul suffi pour

591 I,II confiance. // Et // <I, 708> Maintenant 592 I,II malade. // *À qui de droit d'y réfléchir !*

44. Selon les institutions et la saison, le lever était sonné entre 5 heures et 5 heures 30, le coucher entre 20 heures et 21 heures.

45. Au Collège de Montréal et au Collège de l'Assomption, la prière était dite à la chapelle de 5 heures 45 à 6 heures. De plus, obligatoire dans toutes les institutions, il y avait la messe.

46. « Les lettres et envois adressés aux élèves sont visités par le supérieur ou son délégué » (*Collège Saint-Laurent. Année académique : 22 juin 1893*, Montréal, John Lovell & Son, 1893, p. 5) ; « Les élèves sont tenus d'écrire chaque mois à leurs parents et de leur transmettre le bulletin mensuel de leurs notes de conduite, d'application et de succès. Toute leur correspondance est soumise à l'inspection du directeur » (*Séminaire de Sainte-Thérèse. Année scolaire 1890–1891*, Montréal, Beauchemin, 1891, p. 5). Même règlement au Séminaire de Trois-Rivières, au collège Joliette et au Collège de Nicolet.

m'empêcher de mettre mon enfant au collège. Cela ne se voit pas ailleurs que chez nous, et c'est quelque chose, du reste, que les Canadiens seuls peuvent supporter. Je me demande quelquefois ce que les Canadiens ne peuvent pas supporter.

Maintenant, monsieur l'abbé, je terminerai cette longue nomenclature critique par une dernière observation qui se rattache au point de départ de toute cette discussion : le langage toléré chez les élèves de nos collèges et séminaires.

Dans une de mes lettres à M. l'abbé Nantel, de Sainte-Thérèse, je signalais cet abus, mais au point de vue de la langue seulement[47]. Or il y a beaucoup plus à signaler, et la plaie est bien plus grave. Heureusement qu'elle est aussi plus facile à guérir.

Je me hâte de dire que c'est par ignorance de la véritable signification des mots, mais dans certains de nos collèges, nombre de prêtres, professeurs et maîtres, non seulement laissent leurs élèves se servir, mais encore se servent eux-mêmes sans scrupule, d'expressions que les journaux les plus pornographiques n'osent risquer qu'en abrégé et avec des points de suspension.

Essayons d'en faire autant pour être compris !

J'ai entendu de mes oreilles des professeurs, prêtres ou ecclésiastiques, traiter leurs élèves de *Jean F...tre.*

Ah ! le *b...gre* ! Je m'en *f...s* ! Te voilà *f...tu* ! *F...outez*-moi la paix ! Ni *f...* ni *br...le* ! n'est-ce pas là des expressions qu'on entend tous les jours dans la conversation et les jeux de nos collégiens ?

Ils ne savent pas, naturellement, ce que cela veut dire ; ils ne se doutent pas le moins du monde qu'ils prononcent là de grossières obscénités ; mais il faudrait quelqu'un pour le leur apprendre.

Que nos professeurs de collèges consultent des dictionnaires un peu complets, et ils sauront si, sur ce point-là au moins, les citoyens un peu instruits n'ont pas raison de se plaindre du langage que leurs enfants apprennent au collège, sinon de leurs professeurs, au moins de leurs condisciples !

47. Voir *supra*, p. 273-276.

Tout cela constitue de graves sujets de réflexion, monsieur l'abbé. Ils ne viennent pas d'un évêque, mais ils viennent d'un père de famille ; et, quand il s'agit d'élever des enfants, l'un vaut bien l'autre, allez !

Et, au fait, puisque les évêques – comme je le faisais remarquer au début de cette lettre – nous demandent notre avis sur les réformes à opérer dans l'enseignement, c'est qu'ils nous reconnaissent une certaine compétence que vous nous refusez, vous, professeur infaillible qui avez trouvé le moyen de vous illustrer par tout autre chose que par la tête !

Je sais bien que l'évêque qui a le plus particulièrement formulé cette invitation – un bon cœur et un noble esprit, par parenthèse[48] – n'entreprendra pas de révolutionner notre système d'enseignement au point de faire mettre en pratique le quart des réformes que je me suis permis de suggérer.

Mais si, comme je n'ai pas le droit d'en douter, Sa Grandeur est sincèrement désireuse de faire quelque chose pour rehausser l'enseignement, qu'elle emploie donc son influence pour, au moins, introduire dans nos maisons d'éducation, un usage très répandu dans les collèges de France... l'usage de la conjonction *et*.

Parce qu'elle est toute petite, je suppose, on l'a complètement perdue de vue depuis des générations, et l'esprit inventif du Canayen l'a remplacée par la conjonction iroquoise *pi*.

De sorte qu'au collège on ne dit jamais : toi *et* moi, mais moi *pi* toi – prononcez : *moué pi toué*, comme Sarah Bernhardt.

Je prierais bien aussi – à titre d'ancien camarade d'école[49] – le digne évêque d'ordonner des recherches pour retrouver la lettre *l* du mot *plus*, qui est disparue depuis longtemps aussi de la circulation collégiale, et dont les vieux seuls ont conservé un vague souvenir. Mais on ne peut pas tout faire à la fois.

---

48. Voir *supra*, p. 468, n. 1. Mgr Bégin avait la réputation d'un « sage » : d'après *la Croix de Montréal*, il devait parvenir à améliorer « sérieusement » l'éducation, « par une évolution calme et discrète » (Pierre et Jacques, « Cueillettes et glanures », vol. 1, n. 19, 1er août 1893, p. 73) ; *le Monde* était aussi de cet avis ([anonyme], « Une rumeur à sensation. Réforme importante dans l'enseignement en perspective », 7 juillet 1893, p. 4).

49. En 1858, Louis-Nazaire Bégin entra en Seconde au Séminaire de Québec. Né à Lévis en 1840, il aurait commencé son cours classique au Collège de Lévis (« Cinquantenaire du Collège de Lévis », *Pr*, 21 février 1903).

Dans cinquante ans d'ici, quand les décadents[50], qui prétendent que les mots ont une odeur[51], seront à la tête du mouvement littéraire, peut-être s'apercevra-t-on que cet adverbe, inoffensif quand il est complet, prend, ainsi écourté, une tournure suggestive de choses dont les essences de Lubin[52] ne donnent que des idées imparfaites.

Enfin, ne désespérons pas du progrès : il a beau aller lentement, il file son petit bonhomme de chemin malgré tout. La pierre même sur laquelle on trébuche[53] nous fait faire quelquefois un bon saut en avant.

Ainsi, voyez, monsieur l'abbé, vous avez pesté contre moi bien des fois, depuis trois mois, n'est-ce pas ? Et cependant, je vous rendais un fier service.

Je vous poussais rudement de l'avant, pendant ce temps-là.

Je vous apprenais, en quelques semaines, une chose que vous auriez peut-être mis trente ans à découvrir tout seul : c'est

50. « Le terme de *décadents*, emprunté à Verlaine (*Jadis et naguère*, [1885], « Langueur ») et répandu par la satire de G[abriel] Vicaire et H[enri] Beauclair : *les Déliquescences d'Adoré Floupette* (1885), fut consacré par la revue d'Anatole Baju : *le Décadent* (1886–1889), qui groupait, sous le patronage de Verlaine, Maurice du Plessys, Laurent Tailhade, Rodenbach, Moréas. [...] Cherchant l'évasion hors de la trivialité bourgeoise et de l'ordre classique par un esthétisme raffiné et excentrique, le goût du rare et de l'artificiel, il cultive le pessimisme, le rêve et la sensation quintessenciée, les thèmes morbides, les néologismes précieux et vaporeux » (*Grand Larousse encyclopédique*, t. III, 1960, p. 823). Les décadents avaient alors généralement mauvaise presse au Québec : voir Denis Ruthban [A. Rivard], « Un décadent canadien [É.-Z. Massicotte] », *CrM*, vol. 1, nº 4, 9 juin 1893, p. 14-15, et W. Chapman, « Le lauréat », *CC*, 14 juin 1893, p. 2. Edmond de Nevers leur consacra une étude sympathique (« Décadents et symbolistes », *Pat*, 24 novembre 1894, p. 1-2 ; 1er décembre 1894, p. 1 ; 7 décembre 1894, p. 1).

51. Allusion à la représentation en 1893 du *Cantique des cantiques* de Salomon, pièce de théâtre symboliste où l'on expérimentait l'attribution de couleurs et de parfums aux voyelles (voir E. de Nevers, « Décadents et symbolistes », *Pat*, 1er décembre 1894, p. 1).

52. La maison Pierre-François Lubin, fondée en 1798, avait « inondé toutes les grandes cours du XIXe siècle » ; à l'époque de la polémique, elle « touche des quantités de moyennes bourgeoises qui se sentent gratifiées par un passé si fabuleux » (M. Delbourg-Delphis, *le Sillage des élégantes. Un siècle d'histoire des parfums*, Paris, J.-C. Lattès, 1983, p. 17).

53. « La pierre sur laquelle on trébuche » : étymologie du mot « scandale ».

que vous êtes ignorant au point d'être le dernier à vous en apercevoir.

Peut-être même vous ai-je donné le désir d'étudier, de feuilleter quelques livres, surtout la grammaire et le dictionnaire – deux ouvrages fort utiles, monsieur l'abbé, pour qui se mêle d'écrire des livres et de faire de la critique ou de la pédagogie.

Néanmoins, si vous suivez mon conseil, vous n'écrirez plus ; ce sera pour vous un fameux ridicule de moins.

En somme, réfléchissez bien à tout cela, monsieur l'abbé, et vous finirez par m'avoir de la reconnaissance.

Maintenant il me reste à vous faire mes adieux.

J'aurais voulu, avant de me séparer de vous, ajouter à ma lettre quelques lignes de sympathie, pour ainsi dire tendre la main à l'adversaire plumé autant qu'humilié – c'est un sentiment naturel – mais la chose m'est impossible ; car, non seulement votre dernier article dans *le Bon combat* contenait une assertion que vous *saviez* et *savez* n'être pas vraie, mais en outre je viens de découvrir par hasard dans votre *Littérature au Canada en 1890*, page 88, deux phrases qui donnent toute la mesure de l'honnêteté qu'un saint homme comme vous, qui monte à l'autel tous les jours, peut mettre dans ses rapports avec le public, quand ce qu'il croit être ses intérêts lui paraît concerné.

Ces deux phrases, les voici :

> Les défectuosités du langage trop souvent ne sont corrigées ni à l'école *ni au collège*. Le journaliste qui *est* passé par là (une belle faute de syntaxe pour terminer !) ne saurait *donner une marchandise autre que celle de ses fournisseurs*[54].

---

708 I,II adieux, *monsieur l'abbé. // Je voulais*, avant 711 I,II l'adversaire *vaincu et* humilié – c'est un sentiment *bien* naturel 714 I,II mais *encore* je 724 I,II fournisseurs. » *// Ainsi notre mauvais français, suivant vous, nous vient du collège, monsieur l'abbé ! Vous* [II *collège ! Vous*] *le proclamez, et vous le prouvez éloquemment du reste. // Entre nous, avoir de l'esprit c'est charmant, mais avoir de l'honnêteté... c'est encore plus nécessaire. // À votre place... Ah bah ! en voilà assez. //* <l. 751> *Allez* vous soigner, *saint homme, et n'en parlons plus. //* LOUIS FRÉCHETTE. *// P. S. – Je viens de recevoir le programme des études de l'université d'Ottawa ; je n'ai qu'un mot à en dire : Bravo ! //* <l. 752> On m'apprend <...> j'applaudis. *// L. F.*

54. Compte rendu de *Fautes à corriger* (d'Alphonse Lusignan), d'abord paru dans *Étu*, vol. 6, nº 8, octobre 1890, p. 145-146.

Voilà ! or, quand on se rappelle, monsieur l'abbé, que c'est pour avoir dit exactement la même chose en d'autres termes, que je me suis vu l'objet de vos dénonciations indignées, on reste abasourdi devant cette manière, pour un oint du Seigneur, de comprendre la franchise et la droiture d'intentions.

De plus, cela révèle, chez vous, un penchant assez caractérisé pour la diplomatie à la chauve-souris.

Quand Lusignan et moi, nous nous donnions bien garde – de crainte de voir le clergé entraver notre action – d'attribuer la corruption du langage à nos études collégiales, et qu'au contraire nous en tenions nos confrères de la presse seuls responsables[55], vous vous sentiez atteint dans votre susceptibilité de journaliste, et vous protestiez comme ci-haut, en alléguant avec raison que si les journalistes écrivent mal le français, c'est qu'on leur a mal enseigné le français.

Mais, quand plus tard j'ose dire, moi un vil laïque, que nos collèges n'enseignent pas le français le plus pur à leurs élèves, c'est autre chose. Tout de suite le professeur dépouille le pourpoint du journaliste, endosse la soutane infaillible, et... en avant les foudres de fer-blanc !

Souris au besoin ; mais aussi, oiseau quand il le faut[56] !

Mes compliments sur votre souplesse, saint homme !

Il y a, comme cela, dans la mythologie, un individu à deux faces ; on l'appelle Janus ; et je crois qu'au fond, c'est cela, monsieur l'abbé, qui est véritablement *indigne* et *ridicule*.

Adieu, Monsieur ; j'ai rempli ma promesse : les vacances sont ouvertes, allez vous soigner.

---

55. « [...] la presse enseigne mal parce qu'elle a été mal enseignée et rarement reprise : elle perpétue dans l'oreille du lecteur et par suite sous sa plume les anglicismes les plus baroques, les barbarismes les plus audacieux, toutes les fautes, tous les crimes de langue. C'est elle la coupable, c'est elle la mère de ce langage bâtard » (A. Lusignan, *Fautes à corriger*, p. vii) ; « Nous déplorions [...] enfin, par-dessus tout, le honteux débraillé de notre presse, école permanente et sans vergogne de barbarismes, d'anglicismes, d'expressions vicieuses et d'abominations contre la syntaxe et le vocabulaire, qui font parfois pouffer de rire, malgré tout ce qu'il y a d'attristant dans pareille plaie » (L. Fréchette, *ibid.*, p. xiv).

56. Allusion à la fable de La Fontaine « La chauve-souris et les deux belettes » (II, 5), satire des transfuges.

P.-S. – On m'apprend que l'université Laval envoie deux de ses hommes les plus éminents étudier le fonctionnement des collèges européens[57]. J'aimerais mieux qu'on étudiât le fonctionnement des collèges américains ; on y trouverait matière à observations plus pratiques pour nous ; mais c'est toujours un progrès, et j'applaudis.

Je viens de recevoir l'annuaire du Collège de Sainte-Anne-de-la-Pocatière. Il contient d'excellentes choses, et l'on y découvre une tendance bien prononcée à briser avec les vieilles routines[58]. J'applaudis encore. Tout effort vers le progrès constitue un progrès par lui-même. Essayons d'avancer : Dieu n'aide que ceux qui n'attendent pas après lui pour se mettre à la besogne.

57. Mgr Thomas-Étienne Hamel, bibliothécaire à l'Université Laval, et l'abbé Olivier-Elzéar Mathieu, professeur de philosophie à l'Université Laval et directeur du Petit Séminaire de Québec, partirent le 25 juin 1893 pour « visiter les universités, lycées, séminaires et collèges de France, d'Allemagne et de Belgique et en étudier les systèmes d'enseignement, dans le but, sans aucun doute, d'en faire bénéficier le système d'instruction publique dans notre province » ([anonyme], « En dépit des efforts [...] », *CR*, vol. 4, nº 25, 24 juin 1893, p. 398).

58. Accusant réception de cet annuaire, *la Croix de Montréal* en recommanda la lecture à Fréchette et à ses amis réformistes (Pierre et Jacques, « Cueillettes et glanures », vol. 1, nº 19, 1er août 1893, p. 73). Dans une lettre du 18 juillet 1893, Fréchette remercia l'abbé Louis Tremblay d'avoir eu « la courtoisie » de lui faire parvenir cette brochure : « J'y constate nombre de bonnes choses que j'aurai l'occasion de faire remarquer à mes lecteurs un de ces jours » (archives du Collège de Sainte-Anne-de-la-Pocatière). Voir en particulier le « Programme d'études », dans l'*Annuaire du Collège de Sainte-Anne-de-la-Pocatière. Année académique 1892–1893*, Québec, C. Darveau, 1893, p. 8-15.

[Chapitre IV]

POST-SCRIPTUM AUX LETTRES À L'ABBÉ BAILLARGÉ

*Le 30 juin 1893, l'archevêque de Montréal signifie à l'abbé Baillargé l'ordre de mettre un terme à sa polémique avec Fréchette ; le 4 juillet, l'abbé Baillargé lui répond que « le Post-scriptum de la troisième étude, sur l'asile Fréchette [*BoC*, juillet-août 1893], annonce la fin de la polémique » (archives de la chancellerie de l'archevêché de Montréal). Il récidive cependant dans l'avant-dernier numéro de sa revue (septembre-octobre 1893), où il revient sur l'affaire Castonguay (« M. l'abbé Castonguay et la fameuse lettre ») et prend systématiquement le contre-pied de l'article initial de Fréchette sur l'exposition scolaire du Mont-Saint-Louis (« L'exposition scolaire de la Province de Québec à Chicago »), ainsi que dans le dernier numéro (novembre-décembre 1893), où il juge « excellente » l'éducation au Canada et « très bonne » l'instruction (« Le R. P. Lacasse, O. M. I. »).*

Les partisans du futur curé de Rawdon crient victoire. Le 14 juillet 1893, la Croix de Montréal *affirme que Fréchette, dans sa treizième lettre, « a donné la mesure de sa fatuité et de son* toupet » *(Pierre et Jacques, « Cueillettes et glanures ») ; on se moque de ses « sornettes » (Un bachelier, « Question indiscrète ») et se réjouit que les « Petites études [...] » l'ont réduit au silence (Touchatout, « Il revient tondu »). De même,* la Semaine religieuse de Québec *déclare le lendemain que si l'abbé Baillargé a été « épluché », Fréchette a été « littéralement tondu » ([anonyme], « À travers le monde des nouvelles »). Riposte de* la Patrie *du même jour : à ce prix-là, « M. Fréchette est sans doute prêt à subir une nouvelle tonte [car] il est de ceux dont la toison repousse vite » ([anonyme], « Sainte véracité »).*

Pour le moment, Fréchette relance sa chronique « À travers le dictionnaire et la grammaire » en la greffant sur sa polémique avec l'abbé Baillargé – car il cherche autant à stigmatiser la mauvaise qualité du français au Québec qu'à l'améliorer. La chronique dure jusqu'en juillet 1895, comme les séquelles de la querelle sur l'éducation. De nouvelles escarmouches éclatent en effet après la publication en brochure des Lettres à l'abbé Baillargé, *marquées par les trois articles de ce chapitre, agencés sans souci de l'ordre chronologique : le premier concerne un affrontement avec le directeur de* la Vérité, *tandis que les deux autres se rapportent à des événements antérieurs à ce duel.*

[LE DOIGT DANS L'ŒIL]

L'emploi du mot « baillargerie » dans un article de la Patrie *du 6 avril 1895 (« Notre langue »), où Fréchette corrige dix fautes d'une phrase tirée d'« un journal rédigé par un homme important [*la Minerve, *propriété de Joseph Tassé] », provoque l'indignation de Tardivel, qui, dans un article de* la Vérité *du 20 avril 1895 (« Exagération »), proteste contre le fait que, « par baillargerie, [...] M. Fréchette veut désigner nos collèges classiques que dirigent des prêtres ». La réplique de Fréchette paraît en première page de* la Patrie *le 27 avril 1895.*

Le grand pontife des ultramontés de Québec, l'ami du sieur Léo Taxil[1], M. Tardivel, puisqu'il faut l'appeler par son nom, vient de faire une nouvelle apparition dans mon existence.

Je n'en avais pas entendu parler depuis longtemps, et je

TEXTE DE BASE ET VARIANTES : « Le doigt dans l'oeil », *la Patrie*, 27 avril 1895, p. 1 (extrait), avec modifications manuscrites (ms. : vol. 1, n° 5, f. 194-196). Le titre n'a pas été retenu ; ajouté à l'encre : *Post-Scriptum aux Lettres à l'abbé Baillargé. I*

1 des [R *Petits Manteaux* A *ultramontés*] de 2 Taxil, [R *Pistolet* A *M.*] Tardivel

1. Gabriel-Antoine Jogand-Pagès, dit Léo Taxil (1854–1907), après des études chez les jésuites et un séjour dans une maison de correction, se fit admettre dans une loge maçonnique et consacra sa vie à la fabrication de faux. Ponctuée de séquences judiciaires, sa carrière de publiciste comprend deux périodes : l'âge de la flétrissure de l'Église catholique (1879–1884) et l'âge de la flétrissure de la franc-maçonnerie (1885–1897) – mais ces deux périodes n'en font qu'une, puisque l'objectif reste le même : la destruction de l'Église catholique. Une fois proclamées ses fumisteries, il retourna « à la littérature anticléricale, mais son crédit était épuisé. Il finit dans la littérature gastronomique » (R. Peyrefitte, *les Fils de la lumière*, Paris, Flammarion, 1961, p. 27).

le croyais toujours, avec l'abbé Cimon[2], à la recherche des documents qui doivent établir mon affiliation à la franc-maçonnerie luciférienne[3], lorsque... pan ! le voilà qui me saute au nez comme un magot à ressorts échappé d'une boîte à surprise.

Eh bien, tant mieux ; la vie est quelquefois monotone dans cette vallée de larmes : un petit moment de douce gaieté de temps à autre n'est pas à dédaigner.

Ce qui me vaut cette visite inattendue du saint homme ?

Une chose bien simple : il paraît que les dix fautes de français que j'ai dénichées dans une phrase de cinq lignes écloses sous la plume d'un savant confrère[4] l'ont troublé dans ses méditations[5].

16 confrère *l'a* troublé <Nous corrigeons.>

2. Henri Cimon (1855–1927), ordonné prêtre en 1879, fut professeur de Belles-Lettres au Séminaire de Chicoutimi (1879–1881, 1892–1898) et se consacra au ministère paroissial, comme vicaire à Hébertville (1881), curé de Saint-Joseph-d'Alma (1882), puis de Bagotville (1898). Il publia des *Impressions de voyage* (1895 et 1898).

3. Dans la *Revue mensuelle* d'avril 1894, Léo Taxil présentait Fréchette comme un « bon frère trois-points » (« Au moment où la revue [...] », vol. 1, nº 4, p. 128). Dans *l'Oiseau-mouche* du 9 juin 1894, Ornis somma Fréchette (sans le nommer) de nier la déclaration de Taxil et pressa Taxil de fournir des preuves de son assertion (« Taxil *vs* un Canadien », vol. 2, nº 12, p. 46). Ce même jour, dans *la Vérité*, Tardivel déclara qu'il attendait des preuves avant de se prononcer (« Petites notes », p. 7).

4. « Il y a péril en la demeure ; et, dussé-je m'attirer les foudres de toutes les baillargeries de la création, je ne cesserai de jeter le cri d'alarme, car – c'est triste à dire, mais il le faut – au lieu de nous améliorer sous le rapport de la langue, nous allons de mal en pis. [...] Il n'y a qu'à ouvrir le premier journal venu [...] je le choisis parmi les plus huppés. Disons tout de suite que c'est un des journaux les plus considérables du pays [*la Minerve*] – un journal rédigé par un homme important dans notre politique [Joseph Tassé], qui a fait un cours d'études classiques complet et même assez brillant. Je ne citerai qu'une seule phrase [...] : "Nous donnons insertion, avec plaisir, des procédés qui ont eu lieu à l'assemblée d'organisation pour la réception de notre évêque, tenue hier soir, tel qu'annoncé et dont voici les résolutions" » (L. Fréchette, « Notre langue », *Pat*, 6 avril 1895, p. 1).

5. « Cette phrase est incontestablement du charabia ; et en y trouvant dix grosses fautes, M. Fréchette n'exagère pas, nous le répétons. Le compte y est. Nous n'accusons pas M. Fréchette d'avoir inventé ces lignes, ou de les avoir *embellies*, bien qu'il ne désigne pas le journal où il les a lues, "afin d'être le moins personnel possible". On peut malheureusement trouver des phrases semblables dans nos journaux. Mais ce que nous reprochons à M. Fréchette, c'est de généraliser outre mesure ; c'est de donner cette phrase exceptionnellement mal bâtie comme un échantillon caractéristique de notre manière d'écrire » (« Exagération », *Vé*, 20 avril 1895, p. 3).

Il a vu là une attaque contre la religion ni plus ni moins ; aussi ne faut-il pas être surpris s'il s'est empressé de mettre flamberge au vent.

> La colère inexplicable de M. Fréchette contre le clergé perce dans ces lignes, dit-il. Par *baillargeries*, on le sait, il veut désigner nos collèges que dirigent des prêtres. Ce terme de mépris est un « barbarisme » de son invention[6].

Un néologisme, saint homme, rien qu'un néologisme ! Quand on se mêle d'exprimer une opinion en matière de langue, on devrait savoir faire la distinction entre ces deux expressions.

Et le correspondant de Léo Taxil[7] ajoute dans sa mansuétude d'apôtre :

> Il faut être malhonnête comme l'est M. Fréchette pour tenir nos collèges classiques responsables de cet état de choses[8].

Pardon, saint homme, vous m'accusez de trop généraliser ; m'est avis que celui qui généralise trop, c'est vous et non pas moi.

Quand j'ai critiqué certains de nos collèges prétendus classiques, je n'ai pas fait le procès de *tous* nos collèges classiques.

Vous connaissez fort bien – je l'ai déclaré assez souvent – ce que j'entends par baillargeries.

Vous savez fort bien que je ne désigne point par là nos collèges dignes de ce nom, mais simplement les manufactures d'abrutis où les professeurs de français sont de force à faire – vous n'ignorez pas que cela s'est vu – huit grosses fautes de français dans la première phrase d'une lettre[9].

---

38 Vous [R *savez* A *connaissez*] fort

---

6. *Loc. cit.* : « collèges *classiques* que » ; c'est Fréchette qui souligne.

7. « Monsieur Fréchette, en affirmant que M. Tardivel est l'ami de Léo Taxil, qu'il est son correspondant, vous mentez » ([J.-P. Tardivel], « M. Fréchette », *Vé*, 4 mai 1895, p. 3) ; « M. Fréchette ment en affirmant que M. Tardivel a écrit à Léo Taxil. Nous avons écrit au directeur de la *Revue*, et le directeur de la *Revue* n'est nullement Taxil [c'est le Dr Hacks]. M. Fréchette le sait » (« M. Fréchette et la franc-maçonnerie », *Vé*, 11 août 1894, p. 2).

8. « Exagération », *op. cit.*, p. 3.

9. Allusion à l'abbé Castonguay. Voir *supra*, p. 293-295.

Ce que j'appelle baillargeries, ce sont les collèges où se publient de petits journaux, rédigés par les professeurs, où l'insanité du fond le dispute à l'incorrection de la forme[10].

Quand j'ai épluché les productions de l'abbé Baillargé, est-ce que j'ai prétendu que tous ses confrères étaient aussi ignorants que lui ?

J'ai constaté, par son exemple et par celui de son compère, la possibilité de pareils phénomènes dans certains de nos collèges classiques, voilà tout ; et c'est déjà bien assez !

Maintenant, ai-je fait cela par haine de qui que ce soit ? Il faut être de la dernière mauvaise foi pour le prétendre.

Ces professeurs ignorants pouvaient être des laïques. S'ils sont prêtres ce n'est pas ma faute. Cette circonstance, à mon avis, ne saurait aucunement modifier la question.

Tardivel, mon bon, vous exagérez ! Passe encore de m'appeler mangeur de prêtres[11] quand je reproche leurs fautes de français à certains maîtres d'école ecclésiastiques, mais aller jusqu'à prétendre que, si je constate l'ignorance d'un laïque, j'attaque encore le clergé, attendu que ce laïque a étudié dans un collège dirigé par des prêtres, c'est trop fort.

Encore une fois vous exagérez.

Je sais bien que vous posez en défenseur attitré de tout ce qui porte soutane ; mais, franchement, là, vous poussez les choses trop loin. Vous sortez de votre juridiction.

Moi, quand je vois un écrivain de métier, qui n'est pas un imbécile, faire dix fautes de français en cinq lignes, j'en conclus qu'on lui a mal enseigné la langue.

Qu'il ait eu pour professeurs des prêtres ou des laïques, cela m'est absolument indifférent : je dis qu'on lui a mal enseigné la langue.

---

51 de [R *l'abbé Castonguay* A *son compère*], la

---

10. Allusion à *l'Oiseau-mouche* (Séminaire de Chicoutimi).

11. Parmi les adversaires de l'étude du grec, dont Fréchette, un collaborateur de *l'Oiseau-mouche* dénonçait naguère ceux « qui mangent du prêtre en toute occasion » (Abner, « Causerie littéraire où il est question du grec », vol. 1, nº 16, 30 septembre 1893, p. 68).

75 Et quand même on m'apprendrait qu'il a étudié chez des évêques, je n'en changerais pas d'avis pour tout cela.

Il y a des évêques qui savent le français, mais il y en a aussi d'autres qui ne le savent pas.

78 pas. // *Ce qui devient superlativement cocasse, par exemple, c'est que, dans le même numéro de la Vérité* <ital.> *où il prend ainsi la défense de nos maisons d'éducation classiques, le saint homme de Pistolet publie l'entrefilet suivant :* // Nous <Pour la suite du texte, voir *infra*, p. 694, l. 2.>

[RÉPONSE] À M. FIRMIN PICARD

La réponse de Louis Fréchette à des critiques de Firmin Picard, publiées dans la Patrie *du 14 octobre 1893 sous le titre « À Monsieur Louis Fréchette », paraît en première page du même numéro. Le 21 octobre,* la Patrie *publie deux poèmes du même auteur, dont le premier, dédié « Au poète M. Louis Fréchette », prétend « ensevelir l'outrage et noyer [les] douleurs » du lauréat.*

Mon cher confrère[1],

Votre lettre[2] si courtoise et si digne dénote chez vous non seulement un homme éclairé, mais encore un écrivain impartial et de bonne foi, cherchant sincèrement le vrai et le bon, où qu'il se trouve. Permettez-moi de vous soumettre ici les quelques remarques qu'elle m'inspire en réponse.

TEXTE DE BASE ET VARIANTES : « Réponse à M. Firmin Picard », *la Patrie*, 14 octobre 1893, p. 1, avec modifications manuscrites (ms. : vol. 1, n° 5, f. 197-201). Ajouté : *II.* Le mot « Réponse » n'a pas été retenu.

1. Firmin Picard, littérateur d'origine belge ou français, aurait fait ses humanités au collège épiscopal de Bastogne en Belgique. Nous avons retrouvé de ses textes dans *l'Étendard*, *la Croix du Canada*, *le Monde illustré* et *la Revue canadienne*, entre 1893 et 1897, ainsi que dans *le Rappel*, en 1903. Il prit parti pour Fréchette contre Chapman (voir « Encore *le Lauréat manqué* », *Pat*, 16 juin 1894, p. 2) et collabora à la brochure d'A. Bissonnette en hommage aux Patriotes (*Soixante ans de liberté. 1837–1897*, Montréal, Déom frères, 1897).

2. F. Picard, « À Monsieur Louis Fréchette », *Pat*, 14 octobre 1893, p. 4. À cette lettre, écrite à Sainte-Rose, le 5 octobre 1893, répliqua *la Croix de Montréal* (voir Persan, « À propos d'une lettre », vol. 1, n° 46, 3 novembre 1893, p. 181-182).

Je ne saurais y mettre autant de talent, je tâcherai d'y mettre une égale franchise. J'essaierai, en outre, d'être bref et succinct, car je vous avouerai n'avoir plus guère de goût à débattre des questions auxquelles on ne peut toucher, dans ce pays, qu'avec des permissions spéciales, et encore !

Puisque vous avez lu quelques-unes de mes lettres à M. l'abbé Baillargé, autrefois du Collège de Joliette et maintenant curé de Rawdon[3], vous devez savoir ce qui m'est advenu pour avoir – moi qui n'ai aucune affaire là-dedans – osé insinuer que dans nos collèges, en général, on n'enseigne réellement ni à lire, ni à écrire, ni à parler. Je l'ai prouvé cependant, mais je n'en suis que plus coupable, voilà tout.

À propos, vous trouvez que j'ai mis trop de vivacité dans ces lettres[4] : c'est tout naturel de la part d'un étranger qui n'a pu encore se familiariser avec notre milieu, et qui n'est pas au courant des circonstances passées.

Si vous aviez, comme moi, subi vingt-neuf ans de persécutions cléricales, vingt-neuf ans de calomnies et d'injures tombant de la chaire ou s'étalant dans les journaux, pour avoir soutenu, à l'encontre de votre curé[5], qu'Abraham Lincoln était

3. Situé aux premiers contreforts des Laurentides, à quelque soixante-dix kilomètres au nord de Montréal et vingt kilomètres de Joliette, le village de Rawdon fut fondé par les loyalistes américains au début du XIXe siècle. À la fin du siècle, c'était encore une localité bilingue. Lorsque Baillargé fut assigné à la paroisse Saint-Patrice (fondée le 28 février 1882), on venait d'y construire une nouvelle église (1887) et un nouveau presbytère (1888). Curé de cette paroisse de 1893 à 1897, il y fut très actif, surtout dans le domaine de l'éducation (voir M. Fournier, *Rawdon. 175 ans d'histoire*, Joliette, s. éd., 1974, p. 212). Il fit paraître une monographie sur *Rawdon et ses environs* (1924).

4. « Je vous avouerai que ces lettres m'ont paru absolument trop personnelles et écrites avec trop de vivacité » (F. Picard, *op. cit.*, p. 4). Opinion qu'exprimait dès le 19 mai un journaliste libéral : « Venant d'une telle plume, touchant une telle question, j'eusse moins souhaité ce genre satirique qui fait rire, parfait ! mais qui ne sait pas convaincre » ([Paul Duvert], « Chronique. », *la Sentinelle*, p. 2, cité par J.-P. Tardivel, « À travers la presse canadienne », *Vé*, 24 juin 1893, p. 6).

5. Joseph-David Déziel (1806–1882) devint curé de Saint-Joseph-de-Lévis (plus tard Lauzon) en 1843. En 1852, sur les hauteurs de la falaise en face de Québec, il fonda la paroisse Notre-Dame-de-Lévis, dont il resta curé jusqu'à sa mort. Il fit bâtir l'église, fonda un collège (1853), un couvent (1858) et un hospice (1879), et s'impliqua dans tous les aspects de la vie de ses paroissiens. Il fut nommé camérier secret de Léon XIII en 1880. Selon Fréchette, c'était « un homme de zèle, mais malheureusement d'un caractère dominateur et peu conciliant. Il s'était mis dans la tête d'imposer sa volonté [...] en tout » (*Mémoires intimes*, p. 117).

mort pour une sainte cause[6] ; si, durant vingt ans, une partie notable du clergé s'était attaché à vos trousses pour vous mordre au talon et entraver votre carrière, vous seriez moins surpris de voir un autre, dans ces conditions-là, s'impatienter une bonne fois, se retourner en montrant les dents, et dire : « Faut que ça finisse ! »

J'ajouterai, Monsieur, si humiliant que soit l'aveu, que le succès de ces lettres est principalement dû au ton que je leur ai donné : trois ou quatre colonnes de journal chaque semaine durant trois mois, sur un sujet sérieux traité gravement, n'auraient jamais été lues. Notre clergé se vante tous les jours de nous avoir fait ce que nous sommes : sur ce point au moins je ne vois pas grande matière à félicitations.

Vous êtes d'avis, mon cher confrère, qu'il y a progrès dans les institutions du Canada français, relativement à l'instruction qu'on y donne[7]. Mais alors que pensez-vous donc que ce pouvait être autrefois ?

Tenez, jugez par vous-même.

Voici une lettre qu'un de mes jeunes amis a reçue cet été d'un de ses camarades de collège, un *bachelier*, s'il vous plaît, qui ne pouvant pas, dans son pays, gagner son sel avec l'instruction reçue, a dû aller se livrer à des travaux manuels aux

47 avec [R *l'éducation* A *l'instruction*] reçue

6. Abraham Lincoln (1809–1865) était l'idole des libéraux radicaux du Canada français. À l'annonce de son assassinat, Fréchette lui rendit hommage (« Lincoln assassiné », *Journal de Lévis*, 18 avril 1865, p. 2) ; après quoi, le 1er mai 1867, au retour à Chicago d'une Convention des Français des États-Unis tenue à Détroit le 25 avril précédent, il dédia en personne à sa veuve un poème sur l'abolition de l'esclavage : « Abraham Lincoln était universellement aimé, mais les Canadiens-français le chérissaient particulièrement parce qu'ils voyaient en lui le sauveur d'une nation de laquelle ils espéraient beaucoup et de laquelle ils attendaient leur salut » ([anonyme], « Convention nationale française de Détroit, Mich., É.-U. », *le Pays*, 11 mai 1867, p. 2).

7. « Il est incontestable que ces institutions ont progressé : nous avons le témoignage, récent encore, de professeurs français et autres, venus ici étudier le système scolaire en vigueur, et cet autre témoignage, nullement à dédaigner, des Américains de toute classe et de toute condition à l'Exposition de Chicago. [...] Quant aux collèges de prêtres séculiers, il n'est point permis de dire : *Ab uno, disce omnes*. Il faudrait en étudier plusieurs avant que de formuler un jugement » (F. Picard, « À Monsieur Louis Fréchette », *Pat*, 14 octobre 1893, p. 4).

États-Unis. Je reproduis intégralement, sans changer une virgule :

24 Juin, 1893.

Mon cher N...

Je me décides à écrire encore une fois, je doute que cette lettre te parvienne de suite, tu dois dans le moment employer tes loisir dans quelque sites charmant sur les bords d'une eau limpide faisant ta cour à quelques jolies brunettes. Peut-être même que cette lettre est condamnée à avoir le même sort que les autres c'est-à-dire (pas de réponse). Si je ne voyais toutes les semaines des articles (comment dirais-je celà) le mot ne vient pas) dans le naturel je pourrais te croire dangereusement malade ou même passé de vie à trépas. Ici rien de bien extraordinaire des chaleur excessives suivies de temps plus que frais, de changement de temperature comme au Canada. Les affaires ne vont pas toujours bien j'ai travaille depuis une quinzaine de jours au pic et à la pelle je t'assure que j'ai trouvé cela passablement dur par des chaleurs de 90° mais enfin il faut faire quelque chose et on finit par s'accoutumer à tout.

Qu'y-a-t-il à Montreal, le temps est très chaud d'après les nouvelles que j'en ai reçues aujourd'hui et le feu fait souvent des ravages ; j'aimerais à me trouver la pour assister aux grandes fêtes qui se donne maintenant, mais il n'y a pas a y songer et je ne sais quand je reverrai Montréal probablement que ce ne seras pas cet été et peut être d'ici à longtemps Montreal ne m'as pas été avantageux et – me l'est encore moins je vais cependant tacher de me trouver une place pour enseigner après les vacances si je ne puis rien trouver de mieux.

Je termine en espérant avoir bientot une réponse tu dois trouver quelques minutes pour écrire à tes amis si une distances de trois cents milles ne te les a pas fait oublier, Presente mes amitiés a _____

(*Signature*)

P.S. Tachez donc de faire arréter ce Fréchette qui est après calomnier si honteusement notre Éducation.

Voilà ! le pauvre diable est content de lui ou du moins de son savoir ; il a même l'intention de se livrer à l'*enseignement*, « s'il ne peut trouver rien de mieux ». Et vous croyez, cher Monsieur, que nous avons progressé !... C'est peut-être une façon délicate de nous dire que nous partons de loin.

Est-ce par délicatesse aussi que vous semblez attribuer notre ignorance du français au fait de trop nous livrer à l'étude

de l'anglais[8] ? Je le crois ; à moins que vous ne soyez dans une erreur profonde relativement à ce qui s'enseigne dans nos collèges.

Mais sachez donc, mon cher confrère, que – à part quelques rares exceptions – l'anglais est à peu près systématiquement exclu du programme de nos études.

Oui, la langue du pays ! la langue indispensable en Amérique, la langue qu'on est forcé d'apprendre à baragouiner plus tard en pestant contre notre système d'éducation, est considérée, dans presque tous nos collèges classiques, comme matière absolument négligeable.

Soyez tranquille, c'est encore le français qu'on nous enseigne le mieux, allez : jugez du reste !

Vous dites que « les RR. PP. jésuites seront toujours et partout les premiers instituteurs et les meilleurs éducateurs de la jeunesse ». Sans partager votre enthousiasme, je veux bien ne pas contester la proposition ; mais vous admettrez comme moi que, jésuite ou non, un homme ne saurait enseigner que ce qu'il sait ; et s'il n'a jamais appris que le canayen, il se trouve dans les mêmes conditions que le prêtre séculier dont les études se sont bornées au même point : il ne peut enseigner que le canayen.

Vous ne connaissez pas nos saintes âmes, cher ami. Si vous les aviez vues à l'œuvre comme moi depuis si longtemps, vous ne les jugeriez pas autrement que je ne le fais.

Vous auriez peut-être la charité chrétienne de ne pas rendre coup sur coup, et en cela vous seriez digne de toute mon

---

109 canayen. [R // *C'est encore votre bon cœur et votre esprit conciliant qui vous empêchent de croire à toute la malice de l'homme à qui j'ai répondu par mes articles intutilés : Sainte Canaillerie* <ital. : deux mots>. // *Voyons, monsieur, comment pourrait-on supposer aucune bonne foi chez un homme qui, sciemment, dénature un fait, un écrit, un livre, et, dans le but de diffamer un auteur, l'accuse d'avoir affirmé tout le contraire de ce que celui-ci a réellement dit ?*] // Vous

8. Invoquant divers témoignages, Firmin Picard affirme « que la vraie langue du pays, la langue maternelle, [...] cette langue si belle, si noble qu'elle est celle des Cours, cette langue est à peine vue : on a honte même de la parler !... » (*loc. cit.*).

admiration. Néanmoins, je me dis que, si le chrétien doit pardonner, il a aussi le droit légitime et quelquefois le devoir de s'indigner, lorsqu'il voit les choses les plus saintes mises au service des plus viles passions, et quand il constate l'usage que les vendeurs du temple font du parvis sacré !

Je conclurai, mon cher confrère, en me félicitant de ce que les circonstances m'aient mis en rapport avec une personne de votre savoir et de votre talent, sachant si bien donner cours à ses opinions, sans injustices ni provocations fielleuses à l'adresse de ceux qui peuvent en entretenir d'autres, et possédant le don de voir, dans un sentiment de légitime indépendance, autre chose que la « haine du Christ » et « l'amour de Satan ».

Les hommes de cette trempe prédisposent toujours en faveur de leur cause, et ne manquent jamais, même quand ils ne réussissent pas à convaincre, de gagner les sympathies et les respect de tous.

Agréez, cher confrère, l'expression de mes sentiments les plus dévoués.

LOUIS FRÉCHETTE

122 sacré ! // *Maintenant* <voir Appendice I, p. 1235> // Je 127 et [R *qui possède* A *possédant*] le

[L'INSTRUCTION PUBLIQUE]

Le 25 mai 1894, Rodrigue Masson a une nouvelle fois cherché à faire approuver par le Comité catholique du Conseil de l'Instruction publique une proposition selon laquelle les membres des corporations religieuses seraient tenus, comme l'étaient les laïques, d'obtenir un brevet de capacité pour enseigner dans les écoles du Québec.

L'article de Fréchette paraît dans la Patrie *le 2 juin 1894.*

À la récente réunion du Conseil de l'Instruction publique, la fameuse question relative aux examens des instituteurs est revenue sur le tapis[1].

On sait que, l'an dernier[2], l'ancien lieutenant-gouverneur Masson[3] avait proposé que les ecclésiastiques ou membres des

TEXTE DE BASE ET VARIANTES : « L'instruction publique », *la Patrie*, 2 juin 1894, p. 1, avec modifications manuscrites (ms. : vol. 1, nº 5, f. 202-206). Ajouté : *III*. Le titre de l'article n'a pas été retenu.

1. Voir [anonyme], « Comité catholique du Conseil de l'Instruction publique », *l'Enseignement primaire*, vol. 15, nº 20, 23 juin 1894, p. 306-307 ; *Rapport du surintendant de l'Instruction publique de la Province de Québec pour l'année 1893–1894*, Québec, Charles-François Langlois, 1894, p. 273.

2. Le 17 mai 1893. Voir *supra*, p. 344, n. 20.

3. Louis-François-Roderick, dit Rodrigue Masson (1833–1903), après des études aux États-Unis puis à Saint-Hyacinthe, devint député conservateur de Terrebonne aux Communes (1867–1882), sénateur (1882–1884, 1890–1903) et lieutenant-gouverneur de la Province de Québec (1884–1887). Sur cet homme politique que la rumeur désignait en mars 1893 comme le prochain surintendant de l'Instruction publique, voir [anonyme], « M. Masson », *Mo*, 30 mars 1893, p. 4 ; voir aussi A. Désilets, *Louis-Rodrigue Masson. Un seigneur sans titres*, Montréal, Boréal Express, 1985.

communautés religieuses, se destinant à l'enseignement soumis au contrôle de l'État, fussent tenus, comme le commun des mortels, de faire foi de leurs capacités en passant un examen régulier.

On sait aussi que tous les évêques de la province avec deux laïques se prononcèrent contre la proposition[4].

Mais ce que tout le monde ne sait pas, c'est que NN. SS. les évêques étaient en principe loin d'être unanimes sur le point en litige.

Au contraire, si l'on en croit certaines rumeurs, quatre[5] des membres les plus distingués de notre épiscopat étaient favorables à la proposition de M. Masson, et n'ont cédé qu'aux sollicitations pressantes de leurs collègues, appuyés sur des considérations d'opportunité purement restrictive[6].

Ceci semble confirmé, du reste, par l'attitude que vient de prendre M. Masson lui-même.

Après une nouvelle tentative pour obtenir la réforme demandée, il aurait – au moins d'après ce que les journaux rapportent – suspendu sa motion jusqu'à la session d'automne, sur

11 la [R *motion* A *proposition*]. // Mais

4. Voir Appendice III, p. 1264-1265.

5. Selon Tardivel, Fréchette aurait été « fort empêché de nommer les quatre évêques qui, selon, lui, ont voté contre une proposition qu'ils favorisaient en secret. M. Fréchette porte là une grave accusation qu'il ne doit pas être en état de prouver » (« Deux sottises de M. Fréchette », *Vé*, 9 juin 1894, p. 6-7). De ces quatre évêques favorables « à la fameuse motion Masson », Tardivel lui-même n'aurait pu nommer que Mgr Bégin (« [les] journaux libéraux l'ont déclaré et il n'a pas pu le nier »), qui « avait même entraîné ce pauvre Mgr Racine à sa suite. Sans l'intervention de Chapais, ils auraient tous deux voté pour la motion et les évêques se seraient publiquement divisés, encore une fois » (lettre à V.-A. Huard, 14 février 1894, ANQ).

6. « Ce vote unanime des évêques a été un sujet d'étonnement pour plusieurs pour la bonne raison que Mgr Bégin et Mgr Paquet avaient, dit-on, manifesté à plusieurs reprises leur approbation des réformes demandées par les laïcs. On suppose qu'à la suite d'un caucus, il aurait été décidé de ne pas laisser voir qu'il existe des divergences d'opinion dans l'épiscopat » ([anonyme], « Une séance intéressante. Le Conseil de l'Instruction publique », *Pat*, 19 mai 1893, p. 2). D'après un témoignage du surintendant des écoles de Montréal, Urgèle-Eugène Archambault, au Congrès de la Saint-Jean-Baptiste, les évêques n'auraient pas voulu s'aliéner les communautés enseignantes de leurs diocèses (voir Duroc, « La motion Masson », *CR*, vol. 4, nº 32, 12 août 1893, p. 498-499).

l'assurance, donnée par les évêques, qu'ils sont à étudier sérieusement la question, et seront alors prêts à se prononcer définitivement[7].

Tout peut donc encore s'arranger à l'amiable ; mais en attendant, on ne s'explique guère la position prise par l'épiscopat.

J'ai lu attentivement ce que l'on a écrit pour défendre cette position, et je n'y ai pas trouvé un seul argument, pas un seul, qui pût ébranler un instant le conviction bien arrêtée dans l'esprit de notre population : ou que les évêques redoutent l'épreuve pour les instituteurs qu'ils nous donnent, ou qu'ils considèrent un ecclésiastique ou un religieux quelconque tellement au-dessus des lois qui gouvernent le reste de l'humanité, que cette épreuve devient humiliante pour eux.

Afin d'éviter tout ce qui pourrait paraître agressif, j'écarterai la première hypothèse ; puis, sans m'arrêter à chercher d'après quel principe l'État serait tenu, sur une question de géographie ou d'arithmétique, par exemple, de faire, à cause de l'habit porté, une distinction en faveur d'un célibataire et au détriment d'un père de famille, je me demanderai ce que notre épiscopat peut avoir à gagner à réclamer ainsi des privilèges qui, absurdes en principe, – personne ne le contestera, – ne peuvent qu'avoir pour effet d'élargir encore le sillon déjà trop profond qui sépare le clergé des autres citoyens.

J'entends d'ici la petite phalange des flagorneurs intéressés se récrier avec indignation, et me demander de quel droit je me permets d'exprimer une opinion sur une pareille matière, quand les évêques ont parlé.

Mon Dieu, du droit qu'a tout citoyen libre de se prononcer sur les questions d'intérêt public.

---

7. De fait, ce n'est qu'à la séance du 11 septembre 1895 que Rodrigue Masson présenta de nouveau sa proposition, sans plus de profit : « L'honorable M. Masson ayant reçu assurance que des efforts se font pour éviter tout sujet de plainte contre les corporations religieuses à ce sujet, retire cette motion. Mgr Émard, évêque de Valleyfield, secondé par l'honorable M. Th[oma]s Chapais, propose : "Qu'à l'avenir, toute plainte au sujet des instituteurs religieux dont la capacité sera contestée, soit référée à l'évêque diocésain, qui adjugera sur icelle." Adopté » (*Rapport du surintendant de l'Instruction publique de la Province de Québec pour l'année 1895–1896*, Québec, Charles-François Langlois, 1896, p. 292).

S'il est quelque chose qui soit du ressort des pères de famille, c'est bien, en matière politique et sociale, l'instruction qu'ils ont le droit d'exiger pour leurs enfants.

Les évêques ne nous ont pas encore contesté ce droit, que je sache ; et, à moins de se poser en autocrates absolus et infaillibles, ils ne sauraient nous faire un crime d'exprimer loyalement une opinion loyale, sur le sujet, même si cette opinion n'était pas entièrement conforme à la leur.

Je sais bien qu'un R. P. oblat[8] a écrit dernièrement qu'en fait d'éducation – l'art militaire et le génie civil exceptés – l'État n'avait d'autre droit que celui de savoir si les classes étaient bien aérées, si elles avaient des échelles de sauvetage et si elles étaient à l'abri des maladies contagieuses[9] ; mais je ne puis croire que nos évêques partagent là-dessus l'opinion des révérends pères oblats.

Ce serait se mettre en opposition trop directe avec les plus illustres et les plus savants ecclésiastiques du monde entier.

Pour n'en citer qu'un, voyons ce que dit Mgr Dupanloup dans sa *Défense de la liberté de l'Église* :

> Nous ne demandons en aucun genre, dit-il, une liberté illimitée et sans condition ; nous savons que *de telles libertés mènent à l'anarchie*, ne sont bientôt plus que des libertés sauvages et le droit brutal de la force.
>
> En proclamant la liberté d'enseignement, promise par la Charte, *l'État doit conserver son action, sa surveillance tutélaire*, sa providence temporelle sur tous les établissements d'éducation, sur la *moralité et la* CAPACITÉ *de ceux qui les dirigent*, sur la discipline, sur les soins

8. Le père Zacharie Lacasse, oblat de Marie-Immaculée.

9. « Oui, l'État a le droit d'avoir *ses écoles spéciales*. Expliquons-nous : L'État a besoin d'hommes pour se défendre : de braves soldats pour arrêter l'ennemi aux frontières, d'ingénieurs pour construire ses forteresses, etc. Quand l'enfant a grandi, que son corps et son intelligence se sont développés, ce jeune homme – non plus cet enfant – de 15 à 17 ans, peut aller à une école gouvernementale apprendre le génie civil, et là l'Église n'aura qu'à le surveiller pour l'empêcher de se corrompre ; car, vous le savez, le diable se glisse partout. L'État peut aussi s'enquérir si l'enfant qui est à l'école a une classe bien aérée, s'il y a des échelles de sauvetage en cas d'incendie, etc., etc. Il a le devoir de protéger ces nombreux enfants contre les maladies épidémiques ou contagieuses, car il aura besoin d'eux *plus tard*, quand ils seront hommes » (Z. Lacasse, *le Prêtre vengé*, p. 77-78).

physiques. C'est là son DEVOIR. À Dieu ne plaise que l'État vienne jamais à l'oublier[10].

Ce n'est pas là une expression d'opinion venant de M. Masson, ni de moi, ni même d'un autre laïque, c'est un principe solennellement reconnu et affirmé par un des plus grands évêques de France, par celui de tous les prélats français qui, dans notre siècle, s'est le plus occupé de l'importante question de l'instruction publique.

Or, je suis bien convaincu que NN. SS. les évêques de la Province de Québec, s'ils ont hésité d'abord, finiront par se ranger plutôt du côté de Mgr Dupanloup que du côté du R. P. Lacasse[11].

Ils admettront volontiers que l'État, représentant la famille, a le droit de s'enquérir, à part ce qui concerne les échelles de sauvetage, de ce qui s'enseigne, peut ou doit s'enseigner dans les écoles payées par l'État, c'est-à-dire par la famille.

Mais, me dira-t-on, en désespoir de cause, l'État doit avoir confiance dans l'épiscopat, et s'en rapporter à lui pour ce qui regarde la capacité de ceux qu'il chargera d'enseigner.

10. Mgr Dupanloup, *Défense de la liberté de l'Église*, t. I, Paris, Lyon, Perisse frères, 1861, p. 205-206 ; c'est Fréchette qui souligne.

11. Zacharie Lacasse (1845–1921), ordonné prêtre à Ottawa en 1873, fut missionnaire chez les Betsiamites, puis chez les Naskapits et les Inuit de la Baie-des-Esquimaux. À cause de son état de santé, il fut rappelé à Montréal en 1880. L'année suivante, l'archevêque de Québec, Mgr Taschereau, lui confia la promotion de l'Œuvre de la colonisation dans les régions du lac Saint-Jean (spécialement à Normandin) et de la Beauce (notamment à Saint-Zacharie-de-Metgermette, paroisse ainsi nommée d'après le saint patron du missionnaire). De 1883 à 1894, il fut prédicateur de retraites paroissiales, tant au Canada qu'en Nouvelle-Angleterre, avec résidence à la maison Saint-Pierre-Apôtre (Montréal). Après ses démêlés avec Fréchette, ses supérieurs le nommèrent curé et supérieur à Ville-Marie, dans la mission de la Baie-des-Pères au lac Témiscamingue (1895), résidant à la paroisse Saint-Mary's de Winnipeg (1897), premier desservant de la paroisse Saint-Jean-Baptiste de Duluth, Minnesota (1898), résidant au juniorat de la Sainte-Famille de Saint-Boniface, Manitoba (1905), et enfin directeur spirituel du nouveau collège des oblats à Gravelbourg, Saskatchewan (1920). Il publia au cours de son apostolat dans les campagnes du Québec plusieurs brochures d'instructions de morale sociale qui connurent de remarquables succès de vente : *Une mine produisant l'or et l'argent, découverte et mise en réserve pour les cultivateurs seuls par leur ami* (1880), *Une mine de pierres détachées à l'usage des cultivateurs* (1881), *Une nouvelle mine. Le prêtre et ses détracteurs ou Le prêtre vengé* (1892), *Une quatrième mine. Dans le camp ennemi* (1893) et *Cinquième mine. Autour du drapeau* (1895).

Très bien ! cette confiance doit exister ; et j'ajouterai que non seulement elle doit exister, mais qu'elle existe en réalité.

Alors ?

Alors oserait-on affirmer que, parce que l'application pratique d'un principe faux peut se faire sans inconvénient à un moment donné, il s'ensuit nécessairement qu'elle doive être sans danger pour l'avenir ?

Mgr Dupanloup ne dit point que de tels privilèges sont l'anarchie, mais qu'ils y mènent ; et cela doit suffire pour les esprits sages et prévoyants.

Du reste, mon intention n'est pas d'étudier la question dans sa portée la plus étendue ; je ne l'aborde qu'en passant, et ne l'envisage pour l'instant – je l'ai donné à entendre plus haut – qu'au point de vue des intérêts de l'épiscopat lui-même.

Or, même à ce point de vue restreint, je risquerai une simple réflexion avec une autre citation.

Cette réflexion, la voici :

Comment se fait-il que ce qui est réclamé ici comme un privilège inaliénable de l'Église soit répudié en France, par les sommités ecclésiastiques du pays, comme une doctrine subversive, calomnieusement attribuée au clergé par les adversaires du catholicisme[12] ?

Vis-à-vis de l'État, l'Église de France a-t-elle des intérêts si diamétralement opposés à ceux de notre clergé sur les mêmes questions et dans des conditions identiques ?

Quant à la citation, elle est tirée des œuvres d'un autre évêque de France qui a eu lui aussi sa part de célébrité dans le temps :

> Résister à la justice, c'est aveuglement, dit Bossuet ; cette dureté est fatale : qui ne veut jamais plier casse tout à coup.

L. F.

115 restreint, [R *pour ne point sortir des bornes d'un simple article de journal, la concision la plus extrême s'impose.* // [R *Je* A *je*] risquerai [R *donc*] une coup. // [R LOUIS FRÉCHETTE. A *L. F.*]

12. Au contraire, selon Mgr Dupanloup, le clergé n'aurait demandé que des libertés légitimes, à savoir la liberté d'enseignement et la liberté scientifique ; par l'émulation qu'elle suscite, la concurrence serait plus utile et productive que le monopole de l'État (*op. cit.*, p. 193).

[Chapitre V]

[SUPPLÉMENT]

Dans la Patrie *du 11 mai 1895, Fréchette adresse cette mise au point à Tardivel, qui contestait la définition du néologisme* baillargerie *(« M. Fréchette »,* Vé, *4 mai 1895).*

De *la Vérité* du 20 avril :

Par *baillargeries,* on le sait, M. Fréchette veut désigner nos collèges classiques que dirigent des prêtres[1].

De *la Patrie* du 27 avril, sous ma signature :

Quand j'ai critiqué certains de nos collèges prétendus classiques, je n'ai pas fait le procès de *tous* nos collèges classiques.

Vous savez fort bien – je l'ai déclaré assez souvent – ce que j'entends par *baillargeries.*

Vous savez fort bien que je ne désigne point par là nos collèges dignes de ce nom, mais simplement les manufactures d'abrutis où les professeurs de français sont de force à faire – vous n'ignorez pas que cela s'est vu – huit grosses fautes de français dans la première phrase d'une lettre.

Ce que j'appelle *baillargeries,* ce sont les collèges où se publient de petits journaux, rédigés par les professeurs, où l'insanité du fond le dispute à l'incorrection de la forme[2].

TEXTE DE BASE ET VARIANTES : « Où est le menteur ? », *la Patrie,* 11 mai 1895, p. 1 (non signé), avec modifications manuscrites (ms. : vol. 1, nº 5, f. 207-208). Ajouté : *IV.* Le titre de l'article n'a pas été retenu.

4 sous [R *la* A *ma*] signature [R *de M. Fréchette*] : // Quand

1. [J.-P. Tardivel], « Exagération », *Vé,* 20 avril 1895, p. 3.

2. L. Fréchette, « Le doigt dans l'œil », *Pat,* 27 avril 1895, p. 1.

De *la Vérité* du 4 mai :

M. Fréchette prétend que ses injures aux collèges classiques ne s'adressent pas à *tous*.

Or il est notoire que ces injures étaient tellement générales que M. l'abbé Nantel, du Collège Sainte-Thérèse, sans être en aucune façon mis en cause personnellement, a cru devoir protester au nom de son institution[3] !

Cela est faux. M. Nantel et moi avons échangé des lettres courtoises à propos d'éducation, mais c'était avant que l'abbé Baillargé m'eût attaqué et par conséquent avant que le mot *baillargerie* ait été inventé[4].

Maintenant, voyons si j'ai dit la vérité lorsque j'ai prétendu que par le mot de *baillargeries* je n'entends pas désigner *tous* les collèges classiques du pays.

Voici ce que j'écrivais dans *la Patrie* du 21 juillet 1894 :

Que cette méprisable production [il s'agit de la 4e *Mine* du P. Lacasse[5]] soit donnée en prix dans ceux de nos collèges qui ont mérité le titre de *baillargeries nationales*, cela se comprend ; le livre du P. Lacasse vise tout particulièrement certain personnage[6], et je sais que la vengeance des saintes âmes a ses droits.

Car, en somme, les collèges qui croient devoir se venger ainsi de mes observations critiques ne peuvent être autres que ceux qui s'y sont trop bien reconnus ; et, s'ils coiffent d'eux-mêmes le bonnet, c'est que le bonnet leur va à merveille.

---

24 et [R *M. Fréchette ont* A *moi avons*] échangé 26 Baillargé [A *m'*] *eut* attaqué [R *notre collaborateur*], et 28 si [R *M. Fréchette* A *j'ai*] dit la vérité [R *lorsqu'il prétend* A *lorsque j'ai prétendu*] que 29 *baillargeries* <ital.> [R *il* A *je* n'entends] pas 31 ce [R *qu'il écrivait* A *que j'écrivais*] dans 36 droits. // [R *Qu'il soit distribué aux petits enfants en même temps qu'une autre immondice, œuvre d'un infect gibier de prison, dans ce séminaire, par exemple, où l'on fabrique des études que j'ai déjà fait apprécier à mes lecteurs ; qu'il soit proposé comme modèle littéraire aux élèves d'un autre séminaire, où l'un des principaux professeurs s'est rendu célèbre en trouvant le moyen d'enchâsser huit fautes de français dans la première phrase d'une lettre adressée à un journaliste ; c'est encore assez naturel. // L'ineptie a ses droits, elle aussi. // Surtout l'ineptie fière d'elle-même.*] // Car

3. [J.-P. Tardivel], « M. Fréchette », *Vé*, 4 mai 1895, p. 3 : « Collège *de* Sainte-Thérèse ».

4. Le mot « baillargerie » apparaît pour la première fois dans la première lettre à l'abbé Baillargé (voir *supra*, p. 295, l. 292).

5. Z. Lacasse, *Une quatrième mine. Dans le camp ennemi*, Montréal, Cadieux et Derome, 1893.

6. Précision de Tardivel : le père Lacasse n'a consacré à Fréchette que « quelques lignes, onze croyons-nous [p. 50-51], où l'ami de Sarah n'est pas même nommé » (« M. Fréchette », *op. cit.*, p. 3).

Les prêtres instruits qui dirigent *les collèges dignes de ce nom* ne m'en veulent pas tant que cela.

Ils sont toujours mes amis, ils m'adressent leurs prospectus[7], ils viennent s'entretenir avec moi d'éducation, ils s'asseyent cordialement à ma table très honorée de les recevoir.

C'est assez significatif[8].

Les commentaires sont inutiles, n'est-ce pas. Mais le chef de nos ultramontés ne se rétractera point[9]. Il est bien trop saint homme pour cela.

42 cela [R , *eux* A .] // Ils 47 chef [R *des Petits Manteaux* A *de nos ultramontés*] ne 48 saint [A *homme*] pour

7. Voir *supra*, p. 498, n. 58.

8. L. Fréchette, « S'attendre à tout ! », *Pat*, 21 juillet 1894, p. 1 ; voir *infra*, p. 697, l. 82-86 et 97-106. Dans cet article, Fréchette répondait à un correspondant qui s'insurgeait « contre les Frères des écoles chrétiennes, des Trois-Rivières, qui [avaient] le toupet de donner en prix à leurs élèves ce livre ordurier, méchant et scandaleux qu'on nomme la *Quatrième mine* du triste Lacasse ». Cette fois, il s'agit d'autre chose : « [...] puisque M. Fréchette a eu l'audace de vendre sa *Légende d'un peuple* comme livre de prix, c'est un véritable devoir de distribuer largement le contre-poison, *le Lauréat* de Chapman » ([J.-P. Tardivel], « M. Fréchette », *op. cit.*, p. 3).

9. Tardivel voulut au contraire prouver que les critiques de Fréchette contre les collèges classiques, au début de la polémique, étaient bel et bien générales. À cette fin, il cita un passage de l'article du 18 mars 1893, « Exposition scolaire au Mont-Saint-Louis » (voir *supra*, p. 259, l. 43-50). Fréchette n'aurait daigné « faire des exceptions » qu'à la suite de l'intervention de l'abbé Nantel : « Pourquoi ? Sans aucun doute parce que cet insulteur de prêtres a eu peur. Car M. l'abbé Nantel a non seulement une plume, il a aussi un frère qui est ministre à Québec [Guillaume-Alphonse Nantel, ministre des Travaux publics]. Et M. Fréchette, on le sait, occupe une belle sinécure, dans le service civil provincial » (« Où est le menteur ? », *Vé*, 18 mai 1895, p. 2).

Page laissée blanche

Livre deuxième

Page laissée blanche

[Chapitre premier]

JEANNE D'ARC

Le 27 janvier 1894, le pape Léon XIII inaugure le procès de béatification et de canonisation de Jeanne d'Arc, élément d'une politique d'ensemble visant à rapprocher l'Église de la III^e^ République. Or, le 3 mars, dans un long article en première page de la Patrie, *Fréchette, sous le prétexte de célébrer l'héroïne française, rappelle que ses juges ont été des prélats et des prêtres. Ce faisant, il intervient dans le débat sur l'immunité du clergé face aux lois et aux tribunaux civils – ce débat, qui divise depuis plus de deux ans l'opinion publique, atteint alors un sommet avec le procès de* Canada-revue *contre l'archevêque de Montréal. La réplique vient d'abord, le 7 mars, du* Courrier du Canada, *qui rappelle que les juges de Jeanne furent condamnés comme hérétiques et excommuniés par le pape Eugène IV pour avoir participé au Concile schismatique de Bâle, puis, trois jours plus tard, de* la Vérité, *qui adopte le même argument. Mais c'est* la Semaine religieuse de Montréal, *entrée en scène le 17 mars, que Fréchette prend pour cible.*

JEANNE D'ARC

Le beau nom ! et comme il sonne juste !

Jeanne ! une seule syllabe si simple, si chantante, si féminine en même temps que si vaillante d'allure dans sa note harmonieuse et sa rusticité saine !

D'Arc ! une autre syllabe unique, et crâne, et guerrière, et tranchante, aiguë et trempée comme la lance d'un preux – un seul son sec et franc comme un choc de glaive sur une armure, enlevé d'un seul trait, frappé d'un seul coup, comme un profil de médaille romaine !

TEXTE DE BASE : « Jeanne d'Arc », *la Patrie*, 3 mars 1894, p. 1 (ms. : vol. 2, n° 1, f. 1-4).

Shakespeare croyait à la valeur des noms[1], je crois, moi, à leur prédestination.

Jeanne d'Arc, la vierge sublime qui sauva la France, la douce et fière paysanne de dix-huit ans qui devait doter son pays – notre mère patrie ! – de la plus merveilleuse des épopées historiques[2], ne pouvait pas s'appeler autrement.

Et puis, après la légende chevaleresque, quand arrive le martyre – le martyre inévitable, le martyre, complément de toute grande œuvre, de toute régénération – ne voyez-vous pas ce nom-là monter vivant et radieux dans la fumée de l'holocauste, tout doré déjà du reflet des apothéoses futures ?

Oui, n'est-ce pas ?

Pour ma part, je ne saurais le prononcer sans sentir s'évoquer en moi je ne sais quoi de chaste, de bon, de fier et de réconfortant, qui me fait mieux aimer Dieu, la France et l'humanité – trois choses que ce nom semble envelopper dans une même auréole de gloires sereines, de rayonnements mystiques.

Ô Léon XIII ! ô pontife sacré ! ô voyant de l'avenir, porte-flambeau, pacificateur, consolateur, guide philosophique[3] des cœurs et des intelligences, tous les Français du globe te remercient pour le fleuron religieux que tu viens d'ajouter à la couronne dont s'ornait déjà le front de notre héroïne nationale.

1. « Qu'y a-t-il dans un nom ? » (Shakespeare, *Roméo et Juliette*, acte II, scène 2).

2. Pour les historiens libéraux du XIX^e^ siècle, Jeanne d'Arc était le symbole de la liberté et de l'unité nationales. Même récupération chez les idéologues francs-maçons de la III^e^ République, qui vidèrent son action de toute signification spirituelle et s'en servirent comme d'un instrument pour miner l'autorité de l'Église catholique ; ainsi Larousse, source de Fréchette, attribua-t-il à celle qu'il appelait « la sublime ignorante » l'invention d'un « mensonge sublime » : « Jeanne Darc n'a jamais entendu d'autre voix que celle de la patrie, et [...] par un trait de génie, elle a usé avec pleine réflexion du moyen efficace que lui offraient les croyances de son temps pour ramener la confiance sous les drapeaux de son roi et pour faire repasser la terreur du camp français dans celui de l'ennemi » (*GDU*, t. VI, p. 109-110). On la qualifiait aussi de « folle sublime » – appellation que Rémi Tremblay modifia en « sublime détraquée » dans un poème « héroï-comique », « L'Inquisition moderne », dirigé contre Tardivel (*CR*, vol. 3, n^o^ 17, 15 octobre 1892, p. 261).

3. « [...] théologique », rectifia *le Courrier du Canada* : « Mais "philosophique" exhale un parfum rationaliste et laïque qui ravive le goût frelaté de M. Fréchette, et lui fait mépriser les droits supérieurs du mot propre » ([anonyme], « M. Fréchette et Jeanne d'Arc », 7 mars 1894, p. 2).

L'idée de canoniser Jeanne d'Arc était digne du vaste et puissant esprit de Léon XIII ; et le pas décisif que le généreux pontife vient d'oser dans cette direction comptera peut-être, non pas tant à cause de son importance intrinsèque que par l'enseignement qu'il porte en soi, comme l'acte le plus hardi et le plus significatif de ce règne déjà si fécond en nobles œuvres de toutes sortes[4].

Cet acte a une portée énorme ; car en déclarant Jeanne d'Arc *vénérable* – ce qui est, comme on le sait, le premier pas vers la canonisation, et le premier pas en pareille matière, c'est tout[5], en déclarant Jeanne d'Arc *vénérable*, dis-je, non seulement l'évêque de Rome a réhabilité une grande patriote, mais il a flétri à jamais, par la voix souveraine de l'Église, ceux qui l'ont condamnée à mort et traînée au bûcher[6].

Or, il ne faut pas l'oublier, si les Anglais ont leur part de responsabilité dans le supplice de la vierge de Lorraine, ce supplice a été plus encore l'œuvre du clergé d'alors – des Français, les malheureux ! – intéressé à se concilier par cette infamie les bonnes grâces des maîtres du territoire[7].

Pauvres humains, faut-il vous retrouver partout !

4. « N'oublions pas que, la semaine dernière, c'était Sarah Bernhardt, dont la carrière mouvementée est trop connue, qui recevait l'encens du poète. Aujourd'hui c'est le pape. Chacun son tour. M. Fréchette est impartial et éclectique dans ses admirations » (*loc. cit.*).

5. Jeanne d'Arc fut béatifiée en 1909 et canonisée en 1920.

6. « [...] dès 1456, le souverain pontife Calixte III fit casser le jugement inique des juges schismatiques et proclamer l'innocence de la Pucelle » ([J.-P. Tardivel], « M. Fréchette et Jeanne d'Arc », *Vé*, 10 mars 1894, p. 6). Ordonné en 1449 par Charles VII, puis autorisé en 1455 par Calixte III à la requête des parents de l'héroïne, le procès de réhabilitation se déroula à Rouen du 7 novembre 1455 au 7 juillet 1456.

7. « M. Fréchette est profondément pervers. Le voilà maintenant qui s'empare de l'introduction de la cause de béatification de Jeanne d'Arc pour épancher sa rage vraiment incroyable contre le clergé. Sous prétexte de glorifier l'héroïque vierge, il cherche à allumer dans l'esprit de ses lecteurs la haine du prêtre qui ulcère son pauvre cœur » ([J.-P. Tardivel], *op. cit.*, p. 6). Les Anglais, sous Henri VI (roi d'Angleterre depuis 1422 et sacré roi de France à Paris en 1431), occupaient alors Paris, le Nord et l'Ouest de la France, et bénéficiaient de la complicité de Philippe III le Bon, duc de Bourgogne, ennemi du dauphin Charles de France, que Jeanne d'Arc avait reconnu comme le vrai roi et fait sacrer à Reims, le 17 juillet 1429, sous le nom de Charles VII.

On croit rêver, quand on lit cette histoire, et qu'on se figure ces évêques, ces vicaires généraux, ces chanoines, ces archiprêtres, ces chefs d'abbayes, ces théologiens d'universités, chantant des *Te Deum* après la prise de l'héroïne, et puis se liguant contre elle pour l'accuser de toutes les horreurs, lui faisant subir les interrogatoires les plus insidieux, la torturant par l'intimidation, lui tendant des pièges, l'affolant par leurs menaces de feu en ce monde et de feu dans l'autre, faussant le texte et l'esprit de ses déclarations pour y trouver des aveux, et enfin la condamnant à être brûlée vive comme blasphématrice, sorcière, hérétique et relapse, elle dont le seul crime était d'avoir vengé et sauvé sa patrie !

Rappelons le nom de quelques-uns de ces misérables – le mot n'est pas trop sévère, puisque l'Église elle-même vient de les marquer au front, comme Caïn[8], et qu'ils doivent porter le stigmate tant que l'Histoire sera l'Histoire.

Citons en tête, Mgr Pierre Cauchon[9], évêque de Beauvais, qui, sous prétexte que Jeanne avait été capturée dans son diocèse, réclama le droit de présider le tribunal conjointement avec l'inquisiteur[10].

« Je vous ferai un beau procès ! » avait-il dit aux Anglais[11].

---

8. *Genèse*, IV, 15.

9. Pierre Cauchon (1370 ?–1442), ancien recteur de l'Université de Paris, devint en 1420 évêque de Beauvais par le crédit du duc de Bourgogne, qui assista à son sacre ; mais la ville de Beauvais, rentrant sous l'obédience du roi légitime en 1429, l'expulsa comme partisan déclaré des ennemis du pays. Nommé juge par l'Université de Paris, il obtint d'instruire le procès de Jeanne d'Arc hors de son territoire, à Rouen. Il appartenait « à ce cercle d'universitaires bons à tout faire [de la Faculté de théologie] dont Jean sans Peur [le père du duc de Bourgogne], prince démagogue, avait flatté les appétits et assuré la fortune » (J. Calmette, *Jeanne d'Arc*, Paris, Presses universitaires de France, « Que sais-je ? », 1950, p. 101).

10. Larousse ajoute que l'Université de Paris « appuya cette requête » (*GDU*, t. VI, p. 108) – précision que Fréchette ignore : il évite de faire allusion à cette institution, toute dévouée à la cause anglaise, dont l'action fut déterminante à la fois dans le procès de Jeanne d'Arc et dans le concile de Bâle. L'inquisiteur de la foi en France était alors « maître Jean Graverent, de l'ordre des Frères Prêcheurs ; il avait à Rouen un vicaire, dominicain comme lui, un vice-inquisiteur, frère Jean [Magistri, dit] le Maistre », à qui il imposa de siéger à sa place « comme juge à côté de l'évêque [Cauchon] » (P. Tisset, *Procès de condamnation de Jeanne d'Arc*, t. III, Paris, C. Klincksieck, 1971, p. 57 et 60).

11. *GDU*, t. VI, p. 109.

Il assista à l'exécution sur un trône et en habits pontificaux, côte à côte avec le cardinal de Saint-Eusèbe[12] et deux autres prélats : les évêques de Noyon[13] et de Boulogne-sur-Mer[14].

« Évêque, je meurs par toi ! » lui cria Jeanne en montant sur le bûcher[15].

« Vous avez tué une sainte ! » lui cria à son tour un secrétaire du roi d'Angleterre, après le supplice[16].

Citons encore le frère Martin, « vicaire général de l'inquisiteur au royaume de France[17] », qui requit le duc de Bourgogne – Philippe *le Bon*[18] ! – de livrer la victime aux Anglais, qui l'enfermèrent dans une cage de fer, enchaînée.

Citons enfin le chanoine Jean d'Estivet, Gilles, abbé mitré de Fécamp, Nicolas, abbé mitré de Jumièges[19], les premiers parmi les soixante et onze juges ou assesseurs qui rivalisèrent

12. Le cardinal de Saint-Eusèbe, « appelé le cardinal d'Angleterre » (*loc. cit.*), c'est-à-dire l'évêque de Winchester, le cardinal Henri Beaufort, grand-oncle d'Henri VI.

13. Jean de Mailly. Il assista au procès de condamnation, à l'abjuration et au supplice de Jeanne d'Arc ; il souscrivit la sauvegarde des juges.

14. Louis de Luxembourg, évêque de Thérouanne, chancelier de la France anglaise. Alors sous la domination du duc de Bourgogne, le comté de Boulogne le resta jusqu'au traité d'Arras (1435).

15. Suivant la déposition du frère Jean Toutmouillé au procès de réhabilitation, après « la communion, qu'elle reçut avec beaucoup de larmes, elle aperçut l'évêque [Cauchon] et elle lui dit ce mot : "Évêque, je meurs par vous..." » (Michelet, *Histoire de France*, t. VI, p. 293) ; elle aurait répété ces paroles avant de périr sur le bûcher (*ibid.*, p. 300 ; *GDU*, t. VI, p. 108).

16. « Un secrétaire [ou notaire] du roi d'Angleterre [Jean Thiessart, ou Tressart] disait tout haut en revenant [du lieu de supplice] : "Nous sommes perdus : nous avons brûlé une sainte !" » (Michelet, *op. cit.*, t. VI, p. 302 ; *GDU*, t. VI, p. 108).

17. « [...] dès le 26 mai [1430], le frère Martin, vicaire général de l'inquisiteur de la foi au royaume de France, requit le duc de Bourgogne de lui livrer la Pucelle, "soupçonnée véhémentement de plusieurs crimes sentant l'hérésie" » (*GDU*, t. VI, p. 108). Il s'agit du frère Martin Billon, vicaire général de l'inquisiteur pour la partie anglaise de la France, et non du frère Martin Ladvenu, plutôt favorable à la Pucelle.

18. Philippe III le Bon (1396–1467), duc de Bourgogne depuis 1419, s'était allié aux Anglais pour venger l'assassinat de son père Jean sans Peur. En 1420, il avait participé au traité de Troyes qui déshéritait le Dauphin.

19. Jean d'Estivet, dit Benedicite, promoteur (ou accusateur) de l'officialité de Beauvais, rédigea, avec la collaboration de Thomas de Courcelles, un autre théologien de l'Université de Paris, les soixante-dix articles de l'acte d'accusation. Gilles de Duremart (ou Duremort), bénédictin, abbé de Fécamp,

de zèle et de servilité pour plaire aux envahisseurs du pays, et qui en furent largement récompensés.

En somme, le procès fut conduit par un évêque, par neuf archidiacres ou abbés, par huit chanoines, par vingt-deux prêtres, moines ou frères prêcheurs, et par vingt-trois docteurs en théologie[20] !

Ajoutons qu'on a conservé une lettre de l'archevêque de Reims[21], conseiller de Charles VII[22], adressée aux habitants de son diocèse, et dans laquelle il déclare « que le supplice de la Pucelle est une *marque de la justice divine, qui a voulu châtier une orgueilleuse*[23] ! »

Qu'on ne croie pas que je relève ces détails avec complaisance, pour la seule satisfaction de trouver le clergé en faute[24].

Oh non ! le grand pape qui vient de passer condamnation sur cette immense iniquité cléricale fait partie du clergé lui aussi, je pense ! et rien, suivant moi, ne met plus en relief son noble cœur, sa hauteur de vues, son indépendance de caractère et son esprit de justice, que l'admirable et consolante attitude qu'il vient de prendre sur cette épineuse question.

Honneur à la sainte !

Ses bourreaux étaient des évêques, des prêtres, tant pis pour eux ! La justice d'abord – ce sublime attribut de la divinité au ciel et sur la terre – le clergé après !

---

porta l'accusation de « relapse », assista au procès de condamnation de Jeanne d'Arc et souscrivit la sauvegarde des juges. Nicolas Le Roux (ou de Gemeticis), abbé de Jumièges, assista au procès de condamnation et à l'abjuration de Jeanne d'Arc.

20. À quelques mots près, c'est la liste même de Larousse (voir *GDU*, t. VI, p. 109). Sur la composition du tribunal qui jugea Jeanne d'Arc, voir P. Tisset, *op. cit.*, t. II, p. 383-425.

21. Renaud ou Regnault de Chartres (v. 1380–1444), archevêque de Reims (1414), chancelier du royaume de France (1424–1425 et 1428), cardinal (1439). Il exerçait un grand ascendant sur l'esprit de Charles VII, qu'il avait sacré roi en 1429 à Reims en présence de la Pucelle. Voir M. Hérubel, *Charles VII*, Paris, Olivier Orban, 1981, p. 244.

22. Voir *infra*, p. 940, n. 98.

23. *GDU*, t. VI, p. 109 ; c'est Fréchette qui souligne et qui inscrit le point d'exclamation.

24. C'est pourtant l'interprétation qu'en donneront *le Courrier du Canada* (7 mars 1894), *la Croix de Montréal* (9 mars 1894) et *la Vérité* (10 mars 1894).

Ce n'est pas moi qui le dis, c'est le vicaire de Jésus-Christ lui-même, et – ce qui ne gâte rien – l'un des pontifes les plus éclairés qui aient jamais ceint la tiare aux trois couronnes.

Ah ! le Saint-Père, il pense que les prêtres et même les évêques peuvent se tromper, lui ! Et non seulement il le pense, mais il le proclame *urbi et orbi*, sans puérile faiblesse ni faux orgueil, par un des actes les plus solennels qui puissent émaner de la curie romaine.

Que nos scribes et nos pharisiens, heureux seulement lorsqu'ils croient avoir réussi à rabaisser la religion à leur taille, profitent de la leçon ou se raidissent contre le camouflet, peu importe !

Ils paraissent bien petits, quand on compare l'étroitesse de leurs préjugés à cette manière si droite, si franche, si élevée et si simple pourtant, d'interpréter Dieu et ses lois.

M'est avis que ce ne serait pas Léon XIII qui approuverait des volumes écrits pour venger les Guihots, et réclamer l'inviolabilité de leur école[25] !

En tout cas, voilà un grand principe établi – et la démonstration revêt un caractère de solennité sans précédent : on peut être méconnu, maltraité, persécuté, anathématisé par prêtres et évêques[26] – brûlé même – sans cesser d'être bien avec Dieu[27].

Un principe comme celui-là n'est peut-être pas prêt d'entrer dans la religion canadienne, mais savoir officiellement qu'il fait partie de la religion catholique, c'est déjà beaucoup.

25. Allusion à *Une nouvelle mine. Le prêtre et ses détracteurs ou Le prêtre vengé* (1893), de Zacharie Lacasse.

26. « [...] généralisation criminelle et calomnieuse ! [...] Les juges qui condamnèrent Jeanne d'Arc étaient des schismatiques, des prélats et des docteurs qui niaient l'autorité du pape et bravaient les foudres de l'Église. [...] Pierre Cauchon [...] mourut excommunié par le pape Calixte III, et son cadavre fut jeté à la voirie » ([anonyme], « M. Fréchette et Jeanne d'Arc », *CC*, 7 mars 1894, p. 2). *La Croix de Montréal* fit l'éloge de cette réplique ([anonyme], « Imposture », vol. 1, nº 89, 9 mars 1894, p. 327).

27. « [...] on peut avoir contre soi les évêques et les prêtres et être cependant un fort brave homme. Voilà la leçon que M. Fréchette cherche avant tout dans le martyre de Jeanne d'Arc [...]. Cette odieuse exploitation d'un acte solennel de l'Église contre les pasteurs même de l'Église [...] classe décidément M. Fréchette parmi les pires » ([anonyme], « M. Fréchette et Jeanne d'Arc », *op. cit.*, p. 2).

D'ACCORD

Deux seuls journaux ont dénoncé mon article sur Jeanne d'Arc. On a deviné : ce sont *la Vérité* et le *Courrier du Canada*[1] ! Un point d'exclamation suffira pour la paire.

Dame, glorifiant Léon XIII – le pape libéral pour la conversion de qui l'on prie avec tant de ferveur dans ces quartiers-là – je devais m'attendre à la bordée.

Ce à quoi je ne m'attendais pas, par exemple, c'est au triomphant argument des deux foudres de guerre.

Écoutez !

Les prêtres et les évêques qui ont brûlé Jeanne d'Arc étaient de mauvais prêtres et de mauvais évêques, des schismatiques, des rebelles, des vauriens, etc.

Parbleu ! il me semble que, pour une fois, nous sommes joliment d'accord.

Voilà ce que l'on dit, et que dis-je autre chose !

s'écrierait Boileau[2].

Je n'en suis pas moins un grand misérable tout de même[3]. Ce que c'est que de ne pas avoir les grâces d'état !

TEXTE DE BASE ET VARIANTES : « P. S. » de « Vive la République ! », *la Patrie*, 10 mars 1894, p. 1, avec modifications manuscrites (ms. : vol. 2, n° 1, f. 5). Titré, à la mine de plomb : *D'accord.*

2 [R *P. S.* –] Deux 19 d'état ! // [R *L. F.*]

---

1. [J.-P. Tardivel], « M. Fréchette et Jeanne d'Arc », *Vé*, 10 mars 1894, p. 6 ; « M. Fréchette et Jeanne d'Arc », *CC*, 7 mars 1894, p. 2.

2. « Voilà ce que l'on dit. Et que dis-je autre chose ? » (« À son esprit », satire IX, 1667, v. 208).

3. « M. Fréchette, vous êtes un misérable et vous faites une besogne affreuse ! » ([J.-P. Tardivel], *op. cit.*, p. 6).

JEANNE D'ARC ET LE CLERGÉ

On ne gagne rien à s'insurger contre les faits.

C'est ce que semblent ignorer les messieurs qui rédigent les *Annales* de Montréal[1], s'il est permis d'en juger par l'article qu'ils viennent de publier[2] pour démontrer que les prêtres et les évêques qui ont présidé au procès de Jeanne d'Arc n'appartenaient pas au clergé catholique, avaient été condamnés comme hérétiques, et ne faisaient pas plus partie de l'Église que Luther et Calvin[3].

Si la question ne me concernait d'aucune façon, je ne m'occuperais guère des accrocs plus ou moins graves que prêtres ou autres peuvent faire subir à l'histoire.

Mais, si indirectement que cela soit, l'affaire me concerne ; et, dans la circonstance présente, je me dois à moi-même de réclamer.

TEXTE DE BASE ET VARIANTES : « Jeanne d'Arc et le clergé », *la Patrie*, 24 mars 1894, p. 1, avec modifications manuscrites (ms. : vol. 2, n° 1, f. 6-11).

3 rédigent [R *la Semaine Religieuse* <ital. : deux mots> *du diocèse* A *les Annales* <souligné>] de <même variante dans tout le chapitre> 11 que [R *chanoines* A *prêtres*] ou

---

1. Sous ce titre, Fréchette désigne *la Semaine religieuse de Montréal* (13 janvier 1883–29 décembre 1964), hebdomadaire fondé par Paul Dupuy et rédigé par des chanoines de l'archevêché de Montréal (à l'époque de la polémique : Paul Bruchési et Alfred Archambault).

2. [Anonyme], « Le procès de Jeanne d'Arc et le clergé catholique », *SRM*, vol. 23, n° 11, 17 mars 1894, p. 169-170.

3. « Les hommes de Bâle sont ceux de Rouen ; rien n'est donc plus vrai que d'affirmer que les bourreaux de Jeanne furent dans toute l'étendue du mot, non pas des prêtres et des évêques catholiques, mais bien des schismatiques et des hérétiques. Leurs actes, pas plus que ceux de Luther et de Calvin, ne sont imputables au clergé catholique » (*ibid.*, p. 170).

J'avais écrit un article en toute bonne foi, nullement agressif, et sans la moindre arrière-pensée injurieuse pour personne, dans le cours duquel je flétrissais les bourreaux de Jeanne d'Arc, comme Léon XIII les flétrit lui-même implicitement en canonisant leur victime.

Je ne vois aucun mal à cela, puisque, d'après nos prédicateurs et même certains mandements de nos évêques, il y a toujours eu des prêtres indignes.

M. l'abbé Scott, ci-devant de Lévis, a même cru pouvoir nous apprendre, sans insulter l'Église, qu'on a vu des cardinaux empoisonneurs[4].

Me serait-il défendu, à moi, de constater ce que le clergé lui-même invoque journellement à sa décharge ?

Serait-ce un crime pour moi de parler de ces cardinaux empoisonneurs dont M. l'abbé Scott a le droit, lui, de citer l'exemple à l'appui d'une thèse favorable au clergé ?

En tout cas, je ne faisais que signaler un fait historique, n'en tirant absolument qu'une seule conclusion : l'esprit de justice qui anime l'auguste chef de l'Église.

Naturellement, les officieux de *la Vérité* et du *Courrier du Canada*, qui, on le sait, n'aiment pas Léon XIII, ne pouvaient manquer cette occasion de me traiter de grand misérable : c'est à l'Église que j'en veux ; c'est le clergé que je vise ; bref, je suis un monstre.

Comme personne ne s'attarde plus guère à discuter avec deux feuilles à ce point déconsidérées, je leur réponds par une plaisanterie. Le public sourit, et l'incident semble clos.

Mais ne voilà-t-il pas que les *Annales religieuses* viennent donner l'appui de leur autorité aux fausses représentations de ces messieurs...

44 de [R *son* A *leur*] autorité [R *officielle*] aux

4. Voir Justice (H.-A. Scott), « Réponse à *la Patrie* et à la *Canada-revue* », *le Quotidien*, 14 septembre 1892, p. 2.

Halte-là, par exemple !

L'intervention a beau être modérée de forme et tout à fait impersonnelle, elle ne m'atteint pas moins sévèrement[5] : car si la teneur en était vraie, les conclusions du *Courrier du Canada* et de *la Vérité* le seraient aussi : j'aurais écrit un article, sinon faux comme texte, du moins faux comme portée, et lâchement perfide.

Or, c'est là tout simplement ce qu'il s'agit de tirer au clair.

Voici donc ce que disent les *Annales religieuses* :

> Le Saint-Père n'a jamais – que nous sachions – rejeté sur les prêtres et les évêques la responsabilité de l'odieux jugement qui a livré Jeanne d'Arc au bûcher. Dans le décret concernant la cause de béatification de la Vénérable Servante de Dieu[6] en particulier, nous n'avons pas trouvé un seul mot en ce sens. Ce document[7], reproduit tout entier, ici même, la semaine dernière, est signé par le cardinal Aloisi-Masella[8] ; or voici les paroles du vénérable prince de l'Église au sujet de la condamnation portée contre la Pucelle d'Orléans :
>
> > Pour tant et de si grands bienfaits, par la volonté de Dieu qui voulait éprouver sa servante, toutes sortes de souffrances furent infligées à la Pucelle. Abandonnée ou trahie par les siens, elle tombe aux mains cruelles d'ennemis qui la vendent et, chargée de chaînes, soumise dans sa prison, nuit et jour, à mille vexations, elle est, enfin, par un crime suprême,

5. *La Semaine religieuse de Montréal* avait accusé Fréchette, sans toutefois le nommer, de « mettre au compte des catholiques une responsabilité qui ne leur appartient pas » ([anonyme], « Le procès de Jeanne d'Arc et le clergé catholique », *op. cit.*, p. 169). *La Semaine religieuse de Québec* renchérit : « La condamnation de Jeanne d'Arc a été une iniquité, et vouloir faire passer ce crime sur l'Église ou sur le clergé français d'alors est une infamie » ([anonyme], « À propos de Jeanne d'Arc », vol. 6, nº 33, 14 avril 1894, p. 392).

6. *SRM* : « Dieu, en ».

7. « Décret [du 27 janvier 1894] concernant la cause orléanaise de béatification et canonisation de la vénérable servante de Dieu Jeanne d'Arc, vierge dite la Pucelle d'Orléans » (*SRM*, vol. 23, nº 10, 10 mars 1894, p. 149-153). C'est la traduction du *Monde* (de Paris), celle même qu'adopteront les traducteurs français des *Actes de Léon XIII* (t. IV, Paris, Maison de la bonne presse, 1926, p. 56, n. 1) ; *le Courrier du Canada*, *la Semaine religieuse de Québec* et *la Vérité* en adoptèrent une autre.

8. Gaetano Aloisi-Masella (1826–1902), cardinal (1887), préfet de la Congrégation des rites (1889).

comme hérétique et relapse, en vertu de l'inique sentence de juges qui PARTICIPAIENT[9] au concile schismatique de Bâle, livrée aux flammes.

Voilà un imparfait (*participaient*) dont j'aimerais à vérifier l'exactitude dans le texte latin[10], car je ne puis raisonnablement croire que le cardinal Masella respecterait assez peu la vérité historique pour affirmer que le concile de Bâle siégeait ou avait siégé lors du procès de Jeanne d'Arc[11].

Le texte latin doit porter *participèrent*, ce qui permet d'inférer que la participation eut lieu plus tard.

Je ne conclus pas au faux ; mais il doit y avoir là une erreur de traduction que les *Annales* vont sans doute s'empresser de reconnaître.

Mais le texte latin comporterait-il le sens que cette traduction lui donne, qu'il faudrait encore protester au nom de l'histoire, car – je l'affirme en défiant toute contradiction – le concile de Bâle fut postérieur au procès de Jeanne d'Arc, et ses adhérents ne furent décrétés de schisme que six ans[12] après le supplice de celle-ci.

Si les évêques et les prêtres qui persécutèrent, condamnèrent et brûlèrent la sainte étaient des schismatiques, ils se trouveraient avoir été déclarés tels dans un concile qui n'existait pas, pour avoir participé à un concile qui n'avait pas encore siégé, et par un pape qui n'était pas encore élu[13] !

---

9. Les majuscules sont de Fréchette.

10. Le texte latin donne bel et bien un imparfait : « [...] *iniquorum sententia judicium, qui schismatico Basilaeae Concilio studebant* » (Léon XIII, *op. cit.*, p. 54) ; traduction du *Courrier du Canada*, de *la Semaine religieuse de Québec* et de *la Vérité* : « [...] la sentence de juges iniques, *inféodés* au schismatique concile de Bâle » (c'est nous qui soulignons).

11. Comme Martin V l'avait prescrit, le concile s'ouvrit sept ans après la clôture du concile de Pavie-Sienne, soit le 3 mars 1431. Ce jour-là, toutefois, il n'y avait à Bâle qu'Alexandre, abbé de Vézelay. Et longtemps, pour toutes sortes de raisons, le nombre des participants s'avéra dérisoire. Aussi n'y eut-il pas d'assemblées officielles pendant le procès de Jeanne d'Arc.

12. Non pas « six ans », mais huit : Jeanne d'Arc fut suppliciée le 30 mai 1431 et la décrétale condamnant le schisme fut promulguée en 1439.

13. Martin V mourut le 20 février 1431 et Eugène IV fut élu le 3 mars 1431. Le procès de Jeanne d'Arc débuta le 21 février 1431.

Tous les historiens sont unanimes sur les dates :

Jeanne d'Arc fut brûlée vive le 30 mai 1431.

Le concile de Bâle ne se réunit qu'en juillet de la même année ; et encore sa première session n'eut-elle lieu qu'en septembre[14].

L'évêque de Beauvais et les autres juges de Jeanne d'Arc, vicaires généraux, archiprêtres, archidiacres, abbés mitrés, chanoines et autres ecclésiastiques, en firent partie, ou n'en firent pas partie[15].

S'ils en firent partie, ils n'étaient donc pas excommuniés ; et s'ils n'en firent pas partie, ils ne peuvent pas avoir été excommuniés pour en avoir fait partie.

C'est logique comme la raison même ; car il faut bien remarquer que le concile de Bâle eut d'abord tout le caractère d'un concile œcuménique régulier[16].

14. « Ce ne fut que le 23 juillet [1431] que, sous la présidence de Jean de Palomar, représentant le cardinal Cesarini [légat apostolique], alors à la croisade [contre les hussites], le concile put inaugurer ses séances ; encore la salle était-elle à peu près vide » (*DTC*, t. II, col. 116). Une première séance officielle eut lieu le 11 septembre et la première séance solennelle – sous la présidence du légat apostolique, de retour d'Allemagne – le 14 décembre (*ibid.*, col. 115-118).

15. Deux des assesseurs les plus fanatiques du procès de Jeanne d'Arc participèrent au concile de Bâle : Jean Beaupère et Thomas de Courcelles. Ce dernier, lors de la 33e session (16 mai 1439) et de concert avec le théologien espagnol Jean de Ségovie, appuya les propositions du cardinal d'Arles par lesquelles Eugène IV était déclaré hérétique parce qu'il ne reconnaissait pas la supériorité du concile général sur le pape.

16. Le concile de Bâle fut-il œcuménique ? À cette question, les historiens ecclésiastiques apportèrent quatre réponses : pour les gallicans radicaux, comme Edmond Richer, le concile de Bâle fut « absolument et tout entier un concile œcuménique » ; pour les gallicans modérés, comme Bossuet, il ne le fut que jusqu'à la 26e session (31 juillet 1437) exclusivement – c'est l'opinion qu'adopte Fréchette ; pour d'autres, l'œcuménicité ne vaut plus après la 16e session (5 février 1434) ; enfin, pour Mgr Alfred Baudrillart, « le concile de Bâle, bien que convoqué pour être un concile œcuménique, ne l'a jamais été de fait [...] parce qu'il n'a pas représenté moralement l'Église universelle [et] parce que ses actes n'ont pas été confirmés par le Souverain Pontife » (*DTC*, t. II, col. 125-127).

Il avait été convoqué par le pape Martin V ; et Eugène IV, son successeur, nomma un légat[17] pour le présider en son lieu et place.

Il s'y rendit même en 1433, deux ans après la mort de Jeanne d'Arc, et donna sa plus formelle et sa plus complète adhésion aux procédures de l'assemblée[18].

Les juges de Jeanne d'Arc qui étaient du concile à cette époque, n'avaient donc pas cessé, comme le prétendent les *Annales religieuses*, d'être en communion avec l'Église et le pape !

Ce n'est qu'en 1437, lorsque celui-ci eut ordonné la translation du concile de Bâle à Ferrare[19], que la scission eut lieu.

Jusque-là, suivant Bossuet, c'est-à-dire jusqu'à sa vingt-sixième session inclusivement[20], on ne peut pas douter de l'œcuménicité du concile.

---

17. Giuliano Cesarini (1398–1444), théologien, humaniste, orateur et diplomate italien, nommé cardinal en 1426, fut chargé par Martin V et par Eugène IV d'importantes missions en France, en Angleterre, en Allemagne, en Hongrie et en Pologne.

18. Eugène IV ne se rendit jamais en personne au concile de Bâle (voir *DTC*, t. II, col. 120-121). Un collaborateur de *la Croix de Montréal* demanda en vain à Fréchette de prouver son assertion (voir [anonyme], « La science historique de M. Fréchette », vol. 1, n° 115, 30 avril 1894, p. 457). Or, Fréchette avait accordé foi aux propos de Raoul Dandurand, alors secrétaire du comité électoral du Parti libéral : « Eugène IV a lui-même adhéré à ce concile en 1433 et a ratifié tout ce qu'il avait fait jusqu'à cette date. Il se rendit, en personne, à Bâle. [...] en 1432 [...] le concile [...] somma Eugène IV de se présenter à Bâle pour prononcer solennellement son adhésion aux actes du concile, ce qu'il fit l'année suivante, en 1433 » (« Le procès de Jeanne d'Arc et le clergé catholique », *Pat*, 20 mars 1894, p. 1). Allégations erronées empruntées en partie à Larousse (voir *GDU*, t. VII, p. 1107). De fait, le 1er août 1433, par la bulle *Dudum sacrum* (Ire forme), Eugène IV autorisa la continuation du concile, mais avec des expressions si équivoques qu'il dut les rétracter, le 15 décembre 1433, dans la bulle *Dudum sacrum* (2e forme), mais sans pour autant approuver la doctrine conciliaire (voir *DTC*, t. II, col. 120).

19. La bulle *Doctoris gentium* (18 septembre 1437), pour le cas où les Pères de Bâle « entreprendraient quoi que ce fût contre le pape et les cardinaux, prononçait la translation immédiate du synode à Ferrare, l'une des villes désignées par les Grecs ». Ces avis n'ayant pas été retenus, « le 30 décembre 1437, ou le 1er janvier 1438, Eugène IV ordonna définitivement la translation du concile à Ferrare et désigna le 8 janvier pour le jour de l'ouverture » (*DTC*, t. II, col. 123).

20. Bossuet, *Gallia orthodoxa*, dans *Œuvres complètes*, Paris, Louis Vivès, 1885, t. XXI, p. 55. Voir *supra*, p. 535, n. 16.

Et encore faut-il ajouter que les insubordonnés ne furent condamnés solennellement qu'en 1439, par le concile de Florence[21], continuation du concile de Ferrare, qui lui-même avait été la continuation du concile de Bâle[22].

Maintenant, en présence de ces dates et de ces faits d'une authenticité indéniable, qui ne serait abasourdi en lisant l'assertion suivante des *Annales* ?

Lisons attentivement :

En effet Eugène IV, après avoir renouvelé les censures déjà portées contre les partisans du concile de Bâle, ajoute :

> Nous décernons et déclarons que tous et chacun de ces hommes sont des schismatiques et des hérétiques... qu'ils doivent être punis comme tels, ainsi que tous leurs fauteurs et défenseurs, de quelque état, condition, rang, soit ecclésiastique, soit séculier, qu'ils puissent être.
>
> *Donné à Florence, en session publique et solennelle du concile, tenue dans l'église Sainte-Marie-la-Neuve, l'an du Seigneur* **1429**...

Et que l'on[23] remarque bien, Jeanne a été condamnée et brûlée en 1431.

Sans ces deux dernières lignes, j'aurais cru à une erreur typographique – 1429 pour 1439[24] – mais il n'y a pas à dire, c'est bien 1429 qu'on a écrit et voulu écrire, puisqu'il s'agit de démontrer que Jeanne a été condamnée par des excommuniés,

21. « Le pape, approuvé par le concile de Florence, avait, par la constitution *Moyses* (4 septembre 1439), réfuté les prétendues *veritates fidei catholicae* proclamées dans la 33e session [16 mai 1439] de Bâle ; on en déclara les auteurs hérétiques » (*DTC*, t. II, col. 125).

22. Le parti minoritaire du concile de Bâle, soumis à l'autorité pontificale, se transporta à Ferrare (janvier 1438), puis à Florence (juillet 1439), où il devint le noyau du concile œcuménique de Florence. Quant au parti majoritaire, il resta d'abord à Bâle pour y consommer le schisme – en déposant, le 5 juin 1439, Eugène IV, et en élisant à sa place, le 5 novembre 1439, Amédée VIII, duc de Savoie (l'antipape Félix V), oncle de Philippe le Bon et beau-père du duc de Milan – puis il se transporta à Lausanne (1448), où il « fit sa soumission au pape Nicolas V, après l'abdication de l'antipape » (*DTC*, t. II, col. 125).

23. *SRM* : « Et *qu'on le* remarque ».

24. La date « 1429 » résulte d'une erreur typographique, comme l'attestent, dans l'ouvrage du père Jean-Baptiste Ayroles (*la Vraie Jeanne d'Arc*, t. I, p. 204), les mots qui suivent cette date : « la veille des nones de septembre [4 septembre], de notre Pontificat le neuvième ». Or, la 9e année du pontificat d'Eugène IV, élu le 12 mars 1431, c'était bien 1439.

et qu'on fait tout spécialement remarquer qu'elle fut brûlée en 1431, c'est-à-dire subséquemment à la prétendue excommunication.

Il ne peut y avoir deux manières de l'entendre : ce n'est plus là une traduction mal faite, c'est un document *faussé* ; faussé involontairement, je l'espère pour l'honneur de l'archevêché de Montréal, mais c'est un document faussé !

Les *Annales religieuses* ajoutent immédiatement après :

> Tel est le jugement porté sur les hommes de Bâle par une infaillible autorité[25].

Pardon, je distingue ; cette autorité est infaillible, mais ses décrets ne le sont plus, du moment qu'une main coupable ou imprudente en détourne le sens par une modification de texte...

Mais, monsieur l'écrivain religieux, si la date que vous donnez est la bonne, ce n'est donc pas Martin V qui était pape en 1429 !

Ce n'est donc pas en 1431 que s'assembla le concile de Bâle !

Ce n'est donc pas en 1431 qu'Eugène IV monta sur le trône pontifical !

Ce n'est donc pas en 1433 qu'il donna son adhésion au concile !

Ce n'est donc pas en 1437 qu'il lança la bulle transférant celui-ci à Ferrare !

Ce n'est donc pas en 1439 que s'assembla le concile de Florence qui condamna les révoltés de Bâle !

On admettra qu'il est pour le moins extraordinaire de voir l'histoire ecclésiastique ainsi bouleversée dans un organe religieux.

---

159 monsieur [R *le chanoine* A *l'écrivain religieux*], si 173 dans [R *une Semaine Religieuse* <ital. : deux mots>, *organe d'un archevêché* A *un organe religieux*]. // Il

---

25. *La Semaine religieuse de Montréal* emprunte cette phrase au père Ayroles (*loc. cit.*).

Il n'y a pas très longtemps, ce même journal me taxa gratuitement de mensonge[26] ; il ne s'est pas encore rétracté, malgré les preuves que je lui ai données de ma bonne foi.

Je serai plus charitable que lui : je ne l'accuserai pas d'avoir effrontément falsifié un document papal pour tromper le public.

Mais celui-ci est en droit d'attendre une explication.

Cette explication s'impose, et nul doute que le rédacteur de la revue épiscopale la donnera pleine et entière.

De mon côté, plus chrétiennement juste envers les *Annales religieuses* que les *Annales religieuses* ne l'ont été envers moi, je ne manquerai pas de leur en donner acte.

En attendant, je ferai une simple observation :

Si certains de nos théologiens s'en tenaient un peu plus aux quatre évangélistes de la religion catholique, et un peu moins aux évangiles selon saint Tardivel et selon saint Chapais[27] de la religion canadienne, ils risqueraient moins de se trouver dans la fausse et compromettante position où les écrivains des *Annales* se trouvent aujourd'hui.

175 longtemps, [R *cette même Semaine Religieuse* <ital. : deux mots> A *ce même journal*] me 178 charitable [R *qu'elle* A *que lui*] : je 187 simple [R *remarque* A *observation*] : // Si 193 aujourd'hui. // LOUIS FRÉCHETTE.

26. Voir *infra*, p. 588, l. 5-19.

27. Thomas Chapais (1858–1946), fils de Jean-Charles Chapais, l'un des Pères de la Confédération, et gendre du ministre fédéral Hector Langevin, fut rédacteur en chef du *Courrier du Canada* (1884–1901), membre (et aussi président) du Conseil législatif de Québec et du Comité catholique du Conseil de l'Instruction publique (1892–1946), ministre sans portefeuille dans le gouvernement Taillon (1893–1896), ministre de la Colonisation et des Mines dans le gouvernement Flynn (janvier–mai 1897) et ministre sans portefeuille dans les deux gouvernements Duplessis (1936–1939, 1944–1946). Outre ses articles du *Courrier du Canada* et des centaines de chroniques dans *la Presse* et dans *la Revue canadienne*, il publia des *Mélanges de polémique et d'études religieuses, politiques et littéraires* (1905), des *Discours et conférences* (1897 et 1913) ainsi que des études historiques : *Jean Talon, intendant de la Nouvelle-France* (1904), *le Marquis de Montcalm* (1911) et son *Cours d'histoire du Canada* (1919–1934). Contre les menées anticléricales dans le domaine de l'enseignement à l'époque des lettres de Fréchette à l'abbé Baillargé, il publia une brochure sur *les Congrégations enseignantes et le brevet de capacité* (1893). C'était le plus redoutable des détracteurs de Fréchette.

DES EXPLICATIONS !

Les *Annales religieuses* ébauchent un semblant d'explication relativement aux singulières *irrégularités* signalées dans son article sur Jeanne d'Arc et le concile de Bâle[1].

> Dans notre article de la semaine dernière, dit-elle, intitulé : « Le procès de Jeanne d'Arc et le clergé catholique », il s'est glissé une erreur de date que nous nous empressons de rectifier. Au lieu de 1429, c'est 1439 qu'aurait dû écrire le traducteur à qui nous avons emprunté le texte du concile de Florence[2].

Très bien, il y a donc erreur – pas des *Annales religieuses*, mais du traducteur auquel elle[3] a emprunté.

Cependant, comme il s'agit d'une question de bonne foi, et que cette question de bonne foi revêt une gravité toute spéciale à cause du caractère de ceux qui l'invoquent, je regrette que les écrivains des *Annales* n'aient pas jugé à propos, pour leur entière justification, de nous indiquer l'auteur de cette traduction aussi commode qu'inexacte.

Cela aurait coupé court à bien des commentaires, et aurait – c'est important – mis le clergé et le public en garde contre un traducteur si peu digne de confiance.

TEXTE DE BASE ET VARIANTES : « Des explications ! », *la Patrie*, 31 mars 1894, p. 1, avec modifications manuscrites (ms. : vol. 2, n° 1, f. 12-14).

1. [Anonyme], « Le procès de Jeanne d'Arc et le clergé catholique », *SRM*, vol. 23, n° 11, 17 mars 1894, p. 169-170.

2. [Anonyme], « Chronique diocésaine. Jeanne d'Arc », *SRM*, vol. 23, n° 12, 24 mars 1894, p. 190.

3. La substitution d'un mot pluriel (*Annales*) à un mot singulier (*Semaine*) suppose désormais l'accord sémantique avec le mot « revue » (l. 32).

Un écrivain religieux[4] qui se trompe de dix ans sur la date d'un concile, pour le plaisir de faire excommunier quelques évêques et quelques prêtres avant le procès de Jeanne d'Arc, mériterait d'être connu, ne serait-ce que pour mettre la puce à l'oreille de ceux qui sont exposés à lui faire des emprunts, au même titre que les *Annales*.

Celle-ci devrait nous faire bénéficier de son expérience, en nous indiquant l'ouvrage suspect où elle a eu la mauvaise inspiration de puiser[5].

On me permettra de m'étonner, en outre, de ce que, sur une question de cette importance, sur une question qu'on prétend toucher aux intérêts de l'Église, les écrivains d'une revue publiée sous les auspices d'un des premiers dignitaires ecclésiastiques du pays, aient été assez imprudents pour échafauder tout un système d'argumentation, où l'infaillibilité papale même est en jeu, sur une simple date, sans contrôler ni vérifier cette date, qu'on admet même plus tard être une date de *seconde main*.

À qui les fidèles se fieront-ils, désormais, si ceux qui sont chargés de leur communiquer, de leur interpréter, de leur expliquer les décisions infaillibles de l'Église, sont prêts à s'en rapporter aussi imprudemment à des traducteurs infidèles, sur des points que les circonstances rendent essentiels ?

Tout cela, il faut l'admettre, est bien extraordinaire ; néanmoins, ce qui suit me semble encore plus renversant.

Immédiatement après les lignes que j'ai citées plus haut, les *Annales religieuses* ajoutent :

> Mais cette correction une fois faite, il faut maintenir les conclusions de notre article.

Comment ! voilà qui est trop fort par exemple.

24 pour [R *lui*] mettre

4. Jean-Baptiste Ayroles (1828–1921), jésuite et historien, auteur de nombreuses études sur Jeanne d'Arc.

5. *La Vraie Jeanne d'Arc*, t. I : *la Pucelle devant l'Église de son temps. Documents nouveaux*, Paris, Gaume et Cie, 1890, p. 202-204, comme l'indiqua *la Semaine religieuse de Montréal* dans un numéro ultérieur (vol. 23, no 16, 21 avril 1894, p. 251, note).

Si ma mémoire ne me fait pas défaut, les conclusions du fameux article étaient celles-ci : Les juges de Jeanne d'Arc n'appartenaient pas au clergé catholique, *parce qu'ils avaient été excommuniés deux ans auparavant pour avoir pris part au concile de Bâle.*

Or, puisque l'on reconnaît que le concile de Bâle a eu lieu *après* le procès de Jeanne d'Arc, et non *avant*, comment peut-on persister dans les mêmes conclusions ?

Soyons sérieux au moins ! chercher des échappatoires de cette espèce dans un cas comme celui-là, c'est faire soupçonner sa bonne foi inutilement.

Mieux vaudrait un aveu complet.

Ce qu'on ne peut défendre, on le passe au moins sous silence.

On fait comme Mgr Guérin, qui, dans son encyclopédie[6], raconte le procès de Jeanne sans rien atténuer, mais aussi sans laisser soupçonner qu'il y avait là un seul ecclésiastique – tous laïques, parbleu !

Il me semble pourtant que, si l'évêque Cauchon et ses acolytes eussent été des excommuniés, Mgr Guérin n'aurait pas été si scrupuleux à leur égard.

Non, ces explications ne sont pas suffisantes. Le public en attend d'autres. Et pour ma part, j'ai le droit d'insister, puisqu'il s'agit d'établir ma propre bonne foi.

Ah ! si c'était moi qui eusse donné une fausse date, emprunté une fausse traduction, pour étayer une thèse risquée, m'aurait-on accordé la chance, le temps et l'occasion d'expliquer mon erreur ?

Au public le soin de trouver réponse à cette question ; mais je sais bien, moi, que – au moins en ce qui regarde les organes du clergé qu'on nomme *la Vérité* et *le Courrier du Canada* – la hotte du R. P. Lacasse n'aurait pas suffi à contenir les immondices qu'on m'aurait jetées au visage.

Allons, des explications plus sérieuses !

---

84 sérieuses ! // LOUIS FRÉCHETTE.

6. *Encyclopédie universelle. Dictionnaire des dictionnaires. Lettres, sciences, arts,* Paris, Librairies-Imprimeries réunies, 1892.

LES JUGES DE JEANNE D'ARC

Décidément, les *Annales religieuses* et moi, nous jouons à cache-cache. Par malheur, c'est toujours à mon tour de chercher.

Pourquoi ne pas mettre un peu plus de franchise dans la discussion, et, quand on s'est trompé, ne pas l'avouer carrément, sans faux-fuyants puérils ?

Pour démontrer que les juges de Jeanne d'Arc étaient des excommuniés, les rédacteurs de la revue épiscopale du diocèse – très involontairement, il n'y a pas de doute – ont antidaté de dix ans l'ouverture d'un concile, et fait signer une bulle par un pape qui n'est monté sur le trône pontifical qu'un an plus tard[1].

L'irrégularité découverte, – et non pas *spontanément*, comme on l'affirme[2], – on s'excuse en déclarant avoir puisé ces renseignements dans une mauvaise traduction, comme qui dirait tombée du ciel exprès pour en confirmer une autre aussi précieuse, sinon plus scrupuleusement faite[3].

TEXTE DE BASE ET VARIANTES : « Les juges de Jeanne d'Arc », *la Patrie*, 7 avril 1894, p. 1, avec modifications manuscrites (ms. : vol. 2, n° 1, f. 15-23).

---

1. [Anonyme], « Le procès de Jeanne d'Arc et le clergé catholique », *SRM*, vol. 23, n° 11, 17 mars 1894, p. 170.

2. [Anonyme], « Les juges de Jeanne d'Arc étaient schismatiques », *SRM*, vol. 23, n° 13, 31 mars 1894, p. 202.

3. Fréchette passe de *la Semaine religieuse de Montréal* à celle de Québec qui, le 24 mars 1894, reprenait sa traduction du décret du cardinal Aloisi-Masella, selon laquelle « les juges de Jeanne *étaient inféodés* [*studebant*] *au schismatique concile de Bâle* » ([anonyme], « Jeanne d'Arc », vol. 6, n° 30, 24 mars 1894, p. 351).

Oh ! ces traducteurs ! Les Italiens ont bien raison de dire : *traduttore traditore*.

Aussi, afin de pouvoir m'en défier, je tiens à connaître le coupable ; et dans l'intérêt de leur réputation d'hommes sincères, comme dans l'intérêt de tous ceux – prêtres ou laïques – qui étudient l'histoire, je ne doute pas que messieurs les rédacteurs des *Annales* ne nous le fassent connaître dans leur prochain numéro.

Il est important qu'on sache qui leur a joué le mauvais tour de falsifier ainsi un document émanant de l'autorité infaillible d'un pape, juste à point pour aider MM. Tardivel et Chapais à confondre un misérable mécréant comme moi.

En attendant, il est admis, n'est-ce pas, qu'il y a erreur : une irrégularité involontaire, je le concède, même avant de connaître le nom du trop complaisant traducteur.

Or l'erreur admise, que reste-t-il de l'argumentation des savants confrères qui leur permette de persister, comme ils disent, dans leurs conclusions ?

Pas un iota !

En effet, pourquoi insistaient-ils d'un ton si triomphant, invoquant même l'infaillibilité romaine, pour fixer la date de l'excommunication en 1429 ?

Pourquoi faisaient-ils remarquer que cette prétendue excommunication avait eu lieu, d'après cette date, deux ans avant le procès de Jeanne d'Arc ?

C'est que ces messieurs savaient parfaitement que là était toute la question.

Et en effet, tout est là : si le concile de Bâle n'a siégé qu'*après* le procès de Jeanne d'Arc, les juges qui ont condamné celle-ci ne pouvaient pas encore avoir été excommuniés pour avoir participé au concile de Bâle.

Prétendre le contraire, c'est se moquer de l'intelligence publique.

Les *Annales* admettent que l'évêque Cauchon et son entourage n'étaient pas « encore formellement condamnés »,

mais elle ajoute qu'« ils étaient déjà, d'*esprit* et de *cœur*, en révolte contre la discipline de l'Église[4] ».

À la bonne heure ! c'est revenir sur ses pas de joliment loin ; mais si gratuitement que cela soit avancé, c'est au moins dans l'ordre des choses possibles ; et, d'après moi, les imprudents défenseurs de l'Église que personne n'attaque auraient bien mieux fait de s'en tenir là.

Si l'on avait dit : « Vous savez qu'à cette époque, il y avait du malaise dans l'Église d'Occident ; on n'y avait pas encore parfaitement défini la suprématie papale ; ceux qui jugèrent Jeanne d'Arc adhérèrent plus tard à un concile qui fut condamné par un pape ; ils étaient probablement déjà séparés de l'Église d'*esprit* et de *cœur* » ; j'aurais pour ma part trouvé cela subtil, mais admissible à la rigueur, et je n'aurais pas protesté[5].

J'ai qualifié bien plus sévèrement que cela ce tas d'évêques, de chanoines, de moines et d'abbés vendus à l'étranger, persécutant, torturant et brûlant cette pauvre petite paysanne – grande sainte et sublime héroïne – pour faire leur cour à messieurs les Anglais, et rester dans les bonnes grâces des envahisseurs de la France !

On pouvait faire mieux encore : s'en rapporter tout simplement au texte du décret signé par le cardinal Masella, dans lequel je défie qui que ce soit de rien trouver qui ressemble à ce que les *Annales* lui font dire.

On se souvient que je me suis étonné de trouver, dans la traduction de ce document, que Jeanne d'Arc avait été condamnée par des juges qui *participaient* au concile de Bâle.

J'ai même, à ce propos, exprimé le désir de voir le texte latin, que je soupçonnais fort avoir été dénaturé.

Or j'ai celui-ci sous les yeux, et mes soupçons ne m'avaient pas trompé.

---

4. [Anonyme], « Les juges de Jeanne d'Arc étaient schismatiques », *op. cit.*, p. 202.

5. Selon Léo Taxil, les juges du procès de Rouen étaient schismatiques « *même au moment où ils brûlèrent la grande Française* », car « *déjà les sentiments de schisme* [...] *couvaient* » en eux (voir [anonyme], « Les juges de Jeanne d'Arc étaient schismatiques », *op. cit.*, p. 204).

Il y a encore une *erreur* de traduction – c'est comme une fatalité. On dirait que le hasard y a mis du zèle !

Le texte latin ne dit pas : *participabant*, mais STUDEBANT : « *qui schismatico Basilaeae concilio* STUDEBANT[6] » ; c'est-à-dire, non pas *qui participaient à*, comme l'affirment les *Annales*, mais *qui travaillaient à, se préparaient pour, étudiaient, désiraient, recherchaient.*

Or je ne vois pas qu'il y eût aucun mal à se préparer à un concile expressément convoqué par le pape.

Si ce concile a mal tourné, c'est plus tard.

La seule chose à inférer de la teneur du décret, la voici : ces juges ne valaient pas le diable : ils l'ont prouvé par leur conduite au concile de Bâle.

Le cardinal Masella ne dit pas autre chose, et il est évident, n'en déplaise à mes révérends contradicteurs, qu'il ne veut pas dire autre chose.

Si les *Annales* avaient raison, que dire du pape Martin V qui a convoqué le concile ?

Que dire du pape Eugène IV qui a nommé un légat, le cardinal Julien[7], pour y présider, qui s'y est rendu en personne, qui y a solennellement adhéré[8] ?

---

6. Voir *supra*, p. 534, n. 10. Autres nuances sémantiques du verbe latin : *favorisaient, s'attachaient* (au concile comme à un parti), *sollicitaient l'appui, cherchaient à se concilier* (d'après L. Quicherat et A. Daveluy, *Dictionnaire latin-français*, Paris, Hachette, 55e éd., 1929, p. 1313-1314). Traduction d'Arthur Loth : « la sentence de juges iniques, qui *étaient des zélateurs* du concile schismatique de Bâle » (« Jeanne d'Arc et le concile de Bâle », *Vé*, 7 avril 1894, p. 4 ; c'est nous qui soulignons).

7. Le cardinal Cesarini fut nommé légat apostolique au concile de Bâle par Martin V, puis confirmé dans ses fonctions par Eugène IV.

8. Voir *supra*, p. 536, n. 18. « [...] cette affirmation est une erreur historique capitale qui prouve bien que l'auteur ignore les efforts réitérés et toujours inutiles des Pères de ce concile pour faire venir le pape à Bâle, les controverses et les négociations épistolaires, renouvelées presque à chaque session, entre Eugène IV et le concile ; qu'il ignore encore et les actes de ce concile et les événements d'Italie pendant toute la durée du synode » ([anonyme], « La science historique de M. Fréchette », *CrM*, vol. 1, nº 115, 30 avril 1894, p. 457).

Si de s'être préparé au concile de Bâle constitue un schisme, Martin V et surtout Eugène IV furent des papes schismatiques, on ne sort pas de là.

Le cardinal Masella s'est bien gardé de tomber dans une pareille absurdité. Au Canada, on compte plus sur la naïveté de ses lecteurs.

Il est vrai que l'organe religieux cite certaines[9] autorités qui abondent dans son sens, c'est-à-dire qui essaient de fendre les cheveux en quatre pour démontrer l'absurde.

Elle cite en particulier un R. P. Ayroles, excellent personnage probablement, mais dont la bonne foi ne me semble pas beaucoup plus que celle de nos propres chanoines à l'abri des traductions insidieuses.

Voici ce que dit ce révérend père :

> Le Saint-Père Eugène IV, élu le 25 février 1431, fit, dès le jour de son couronnement, opposition à la tenue du concile de Bâle, dont il prévoyait les orages scandaleux ; il déclara l'ajourner[10].

Cet « il déclara l'ajourner » venant tout de suite après « dès le jour de son couronnement », est presque aussi ingénieux que le concile de Florence en 1429.

Seulement le digne jésuite – y a-t-il là aussi traducteur sous roche ? – oublie d'ajouter que, si Eugène IV a pu se montrer hostile au concile de Bâle, « dès le jour de son couronnement » (ce qu'il faudrait, ce me semble, démontrer autrement que par une simple affirmation), il a, en adhérant plus tard au dit

111 l'organe [R *de l'archevêché* A *religieux*] cite 114 personnage [R *sans doute* A *probablement*], mais

9. Pour certifier que les juges de Jeanne d'Arc étaient « schismatiques », *la Semaine religieuse de Montréal* du 31 mars 1894 (p. 202-207) cita des passages de *la Vraie Jeanne d'Arc*, du père Ayroles, et du *Martyre de Jeanne d'Arc*, de Léo Taxil et Paul Fesch, un court article de *la Semaine religieuse* de Sées, des bribes d'un récent discours de l'abbé Théodore Garnier et la réplique d'un rédacteur de *la Vérité* (de Paris), Arthur Loth, à un professeur agrégé d'histoire au lycée de Nancy, Albert Valès. Le même jour que le présent article de Fréchette (7 avril 1894), *la Vérité* reprenait le discours de l'abbé Garnier (« Les paroles d'une forte tête », p. 6) et l'article d'Arthur Loth (« Jeanne d'Arc et le concile de Bâle », p. 4).

10. Cette citation de *la Semaine religieuse de Montréal* du 31 mars 1894 (p. 204) n'est pas du père Ayroles, mais de Léo Taxil et Paul Fesch.

concile, solennellement reconnu avoir eu tort, et que, s'il a lancé une bulle ajournant celui-ci, cette bulle a été formellement rétractée[11], et d'ailleurs n'avait pas été signée le jour du couronnement d'Eugène IV, mais seulement en 1432, c'est-à-dire huit ou dix mois après la mort de Jeanne d'Arc.

Quelques détails assez importants à observer pourtant, on l'admettra !

Voici, mot pour mot, la formule d'adhésion et la rétractation signée en 1433, par Eugène IV en personne, à la seizième session dudit concile de Bâle[12], et que le révérend père *oublie* de signaler :

> Eugène, serviteur des serviteurs de Dieu, avons dissous *dernièrement*, pour certaines raisons exprimées dans nos autres lettres, le sacré concile de Bâle *légitimement* formé selon les statuts des conciles généraux de Constance et de Sienne et *les règlements du pape Martin V et les nôtres*, pour l'extirpation des hérésies, la paix du peuple très chrétien et la réformation générale de l'Église dans le chef et dans les membres, et tout ce qui se rapporte à ces choses.
>
> Mais comme de la dite dissolution se sont élevées de graves discussions, et qu'il pourrait s'en élever de plus graves, et que nous ne désirons rien tant que de voir les saintes œuvres susdites obtenir leurs effets, nous décrétons et déclarons que le susdit concile général de Bâle *a été légitimement continué* depuis le temps de sa susdite formation, et *l'est encore*, et *a toujours eu continuation*, et *doit avoir continuation* pour les choses susdites et ce qui s'y rapporte.
>
> Bien plus, DÉCLARANT LA SUSDITE DISSOLUTION NULLE ET VAINE, nous poursuivons le même sacré concile général purement, simplement, avec effet, et toute dévotion et faveur, et nous entendons le poursuivre...
>
> En outre, afin que la sincérité et la dévotion de notre âme que nous portons à toute l'Église et au SAINT CONCILE GÉNÉRAL DE

133 en 1 [R *3* A *4*] 32, c'est-à-dire

11. C'est seulement le 15 décembre 1433, par la bulle *Dudum sacrum* (2e forme), que le pape retira son décret de dissolution du 18 décembre 1431 (voir *DTC*, t. II, col. 120).

12. « Voilà une découverte pour laquelle l'auteur pourra prendre un brevet d'invention. Malheureusement pour M. Fréchette, l'histoire ne se fait pas comme la poésie : il ne suffit pas d'un peu de verve et d'imagination » ([anonyme], « La science historique de M. Fréchette », *op. cit.*, p. 457). La 16e session du concile de Bâle s'ouvrit le 5 février 1434, en l'absence du pape.

BÂLE soit évidente pour tous, nous CASSONS, RÉVOQUONS, ABOLISSONS ou ANNULONS nos lettres promulguées il y a quelque temps dans le palais apostolique, et tout ce qui a été attesté ou avancé par nous ou en notre nom en préjudice ou dérogation du susdit sacré concile de Bâle, ou contre son autorité. De même nous *révoquons* tous procédés de censure quelconques, de privations et de suspenses, fait *contre les suppôts de ce sacré concile de Bâle, et les adhérents à ce concile.*

Cette adhésion d'Eugène IV au concile de Bâle, deux ans après la mort de Jeanne d'Arc, dura jusqu'en 1435. On sait ce qui s'ensuivit[13].

Maintenant, si j'avais à cœur de faire une malice à mes très orthodoxes confrères, je leur demanderais s'ils ne connaissaient pas l'existence de ce document, lorsqu'ils ont écrit leur article et cité leur R. P. Ayroles.

S'ils le connaissaient ils ont essayé sciemment de surprendre la bonne foi du public – ce que je ne puis soupçonner un instant.

S'ils en ignoraient l'existence – chose plus charitable à supposer – ils ont donc abordé la discussion du sujet inconsidérément, sans en être au fait, n'ayant pour toutes données que les assertions en l'air de MM. Tardivel et Chapais, qui doivent bien ricaner ensemble en voyant nos estimables chanoines se débattre aujourd'hui tout seuls dans le pétrin.

Quoi qu'il en soit, les rédacteurs des *Annales* ont certainement une foi trop peu circonspecte dans les auteurs qu'ils consultent, car les voilà encore odieusement mystifiés.

Pourquoi aussi s'appuyer sur des témoignages qui ne valent pas plus, qui valent même beaucoup moins que le leur ?

Pour ma part, quand je me permets d'accepter *cum grano salis* les dates fournies par des chanoines dont le seul défaut est une excessive confiance dans les traducteurs, comment veut-on que je m'incline aveuglément devant les assertions gratuites

174 j'avais [R *le* A *à*] cœur 187 rédacteurs [R *de notre Semaine Religieuse* <ital. : deux mots> A *des Annales* <souligné>] ont

13. Voir *supra*, p. 537, n. 22.

d'un R. P. Ayroles, que je ne connais ni d'Adam ni d'Ève, et qui, à moins qu'il ne soit, lui aussi, trompé par ces malencontreux traducteurs, ne peut être considéré que comme un effronté falsificateur d'histoire.

Mais il paraît qu'en fait de citations, nos bons écrivains catholiques préfèrent la quantité à la qualité.

En effet, ne citent-ils pas une certaine feuille appelée *l'Oiseau-mouche*[14] ?

Qui connaît cela ? Le titre n'est pas toujours une garantie de l'importance d'une publication ; et le fait de s'appeler *l'Oiseau-mouche* ne me semble pas impliquer un brevet d'infaillibilité.

Ne citent-ils pas aussi *la Semaine religieuse* de Sées[15], un petit chef-lieu de canton dont l'importance est à la hauteur de ses 5 000 habitants[16] ?

Or, comme un bon procédé en attire un autre, et que la confiance est ordinairement un sentiment réciproque, on verra peut-être bientôt *la Semaine religieuse* de Sées citer à son tour, comme une autorité sans réplique, les *Annales religieuses* de Montréal.

Pourvu qu'elle ne tombe pas juste sur la date du concile de Florence !...

---

199 d'histoire. // *Je n'ai pas besoin du R. P. Ayroles pour me renseigner sur l'histoire de l'Église ; Rohrbacker me suffit.* // Mais 200 bons [R *chanoines* A *écrivains catholiques*] préfèrent

---

14. *La Semaine religieuse de Montréal* du 31 mars 1894 (p. 205) cita la transcription que *l'Oiseau-mouche* avait donnée d'un récent discours de l'abbé Garnier ([anonyme], « Quelque chose d'étonnant », vol. 2, n° 6, 17 mars 1894, p. 22). *L'Oiseau-mouche* (Chicoutimi, 1er janvier 1893–27 décembre 1902), bimensuel sous la direction de professeurs du Petit Séminaire de Chicoutimi, avait pour mandat de maintenir des liens entre les élèves, passés et présents, de l'institution.

15. *La Semaine religieuse de Montréal* du 31 mars 1894 (p. 205) cita cet article, déjà repris par *la Croix de Montréal* ([anonyme], « Attrapez, M. Fréchette », vol. 1, n° 84, 16 mars 1894, p. 334).

16. Sées (ancienn. Séez), chef-lieu de canton du département de l'Orne, arrondissement d'Alençon.

Il y a encore l'opinion d'un nommé Paul Fesch, dont le nom se trouve accolé à celui de *Léo Taxil*[17].

J'avoue ne pas connaître plus ce Paul Fesch que le R. P. Ayroles ; mais si je jugeais de sa valeur par celle de son compagnon de route, je serais profondément étonné qu'il valût la peine même d'être nommé.

Léo Taxil devenu une autorité cléricale ! Cet immonde pornographe en honneur dans les évêchés ! Ce sacrilège charlatan invoqué comme défenseur de l'Église ! C'est le comble des combles.

Misère humaine ! je ne suis pas un saint, encore moins un chanoine ; mais, ma parole d'honneur, si j'avais à me réclamer de l'opinion de quelqu'un en faveur d'une thèse religieuse, je m'adresserais plutôt à Voltaire qu'à cette sale fripouille sans cœur, sans honneur, sans morale et sans talent, qu'on appelle Léo Taxil.

Veut-on connaître les titres des ouvrages de ce grand orthodoxe qui fait, à ce qu'il paraît, autorité en matière d'histoire ecclésiastique chez certains de nos journalistes orthodoxes ?

En voici quelques-uns :

À bas la calotte !

Les Bêtises sacrées ;

Les Friponneries religieuses ;

Les Amours secrètes de Pie IX ;

236 ecclésiastique [R *à l'archevêché de Montréal* A *chez certains de nos journalistes orthodoxes*] ? // En

17. *La Semaine religieuse de Montréal* du 31 mars 1894 (p. 203-204) cita un « extrait du savant travail de Léo Taxil et Paul Fesch, *le Martyre de Jeanne d'Arc* [*Seule édition donnant la traduction fidèle et complète du procès de la Pucelle. D'après les manuscrits authentiques de Pierre Cauchon*, nouvelle édition, Paris, Letouzey et Ané, 1890], p. viii et ix ». Paul Fesch (1858–1910), après des études au Séminaire de Beauvais puis à Saint-Sulpice, fut ordonné prêtre en 1883, mais ne fit pas de service paroissial. Il se consacra plutôt au journalisme. Publiciste de l'extrême gauche, il fonda, en 1891, *la Croix de l'Oise*, où il prôna le ralliement à la République et des réformes sociales. À Paris quelques années plus tard, il s'adonna à la publication de nombreux ouvrages, souvent sous des pseudonymes. Il n'était plus « abbé » que de nom.

Un pape femelle ;

Les Jésuites dévoilés ;

Les Pornographes sacrés ;

La Clique noire ;

L'Empoisonneur Léon XIII ;

Les Soutanes grotesques ;

Les Débauches d'un confesseur ;

Frocs et goupillons ;

Les Maîtresses d'un pape ;

Les Robes maudites ;

Le Secret des confesseurs dévoilé ;

Prêtres, miracles et reliques[18], etc.

Quelques titres de chapitres maintenant :

Nouvelle série de miracles abrutissants. – Mais châtrez-les donc ! – Une cuite de curé. – À vingt sous la place en paradis. – Pourquoi pas son pot de chambre ? – Monsieur Dieu embêté par Veuillot.

18. *À bas la calotte !...*, Bibliothèque anticléricale, 1879 ; *les Bêtises sacrées. Revue critique de la superstition*, Bibliothèque anticléricale, 1880 ; avec Alfred Paulon, *les Friponneries religieuses. Suivies de quelques variétés anticléricales*, Bibliothèque anticléricale, 1880 ; sous le pseudonyme de Carlo Sebastiani Volpi, *les Amours secrètes de Pie IX . Par un ancien camérier secret du pape*, Librairie anticléricale, 1881 ; avec F. Laffont, *Un pape femelle. Roman historique. Aventures... et crimes... de la papesse Jeanne*, Librairie anticléricale, 1882 ; *les Pornographes sacrés. La confession et les confesseurs*, chez l'auteur, 1882 ; *les Crimes du haut-clergé contemporain. L'empoisonneur Léon XIII et les 5 millions du chanoine* [...], Librairie anticléricale, 1883 ; *les Soutanes grotesques. Réimpression de l'édition du 1er volume de l'Almanach anticlérical. Avec l'introduction de trois nouvelles variétés*, Bibliothèque anticléricale, 1879 ; avec Karl Milo, *les Débauches d'un confesseur*, Librairie anticléricale, s. d. ; avec Charles Tabaraud, *Frocs et goupillons. Réimpression* [...] *du second volume de l'Almanach anticlérical (année 1880). Avec nouvelles variétés*, Bibliothèque anticléricale, 1881 ; avec Karl Milo, *les Maîtresses du pape. Roman historique anticlérical*, Librairie anticléricale, 1884 ; *les Robes maudites. Les livres secrets des confesseurs dévoilés aux pères de famille. Édition* [...] *conforme aux textes originaux des traités de luxure en usage dans les séminaires*, chez l'auteur, 1883 ; *Prêtres, miracles et reliques. Compte rendu complet du procès de la brochure "À bas la calotte" contenant un portrait de M. Léo Taxil, ainsi que le discours (in-extenso) prononcé par lui devant le jury de la Seine*, Les Principaux Libraires, 1879. Tous ces ouvrages ont paru à Paris.

– Onze hectares de paradis à vendre. – Laissez venir à moi les petits enfants. – La vérité sur les farces de la Salette. – Poisons catholiques et incestes pontificaux. – Les impuretés de la cour de Rome. – Horribles incestes entre le Saint-Père, sa fille et ses deux fils. – Le *Bouffe-Jésus*, moniteur officiel des syllabusons et des vaticanards. – La vermine noire. – Notre-Dame des commodités. – L'abbé Cul-de-Singe. – Casier judiciaire de la cléricanaille. – La sacrée dèche d'un cœur sacré ! etc.

Arrêtons-nous, les haut-le-cœur nous prennent.

Et ce nouveau Père de l'Église ne se contentait pas de jeter au public ses propres immondices ; il publiait, en outre, une série d'ouvrages édifiants, qui s'appelait « Collection Léo Taxil[19] ».

Le titre de l'un d'eux peut faire juger du reste :

Le COUVENT DE GOMORRHE, *mœurs abominables et mystères horribles des communautés religieuses.*

Cet ignoble individu, emprisonné pour la première fois sur la dénonciation de son propre père, fut définitivement, après nombre de procès en cour d'assises, condamné à deux ans de prison pour escroquerie[20].

19. De la « Collection Léo Taxil » firent partie des ouvrages, soit de Taxil lui-même, comme *le Fils du jésuite, précédé de pensées anticléricales* (Introduction par le général G[iuseppe] Garibaldi, 10e éd., 1879), *Pie IX devant l'histoire. Sa vie politique et pontificale, ses débauches, ses folies, ses crimes* (1883), soit d'autres auteurs, comme *Ce que sont les prêtres...*, par Jean Meslier, curé d'Estrepigny, dit le curé Meslier (1881).

20. « Comme canaillerie, ce n'est pas mal trouvé ; et cela fait évidemment partie de la campagne de presse organisée contre les écrivains catholiques qui attaquent la franc-maçonnerie à son endroit sensible. Je dois, cependant, répondre, pour nos lecteurs canadiens, que je n'ai jamais été condamné pour droit commun, et qu'en France, les condamnations politiques ou de presse s'effaçant périodiquement par des amnisties, j'ai mon casier judiciaire parfaitement intact. Après ça, peut-être, le F.·. Louis Fréchette, en écrivant les lignes ci-dessus, pensait à son patron suprême, le sire [Adriano] Lemmi, à moins que ce ne soit au F.·. Bordone, ou à tout autre de même farine » (L. T[axil], « Au moment où la revue [...] », *Revue mensuelle*, vol. 1, nº 4, avril 1894, p. 128). Plusieurs fois cité en justice pour fraudes littéraires, diffamations, outrages à la morale publique, Taxil fut condamné en 1881 à deux ans de prison et à une amende de 60 000 francs pour un libelle sur *les Amours secrètes de Pie IX* (voir P. Savard, *Jules-Paul Tardivel*, p. 278-279) ; l'année suivante, les Frères des écoles chrétiennes l'assignaient en justice, sans doute aussi pour libelle (voir [anonyme], « M. Léo Taxil », *CC*, 11 août 1882, p. 1).

Là-dessus, solennellement expulsé des loges maçonniques[21] et des clubs libres penseurs[22], il s'est jeté du côté des cléricaux à outrance[23], qui ont été assez peu difficiles pour l'accepter les bras ouverts et s'en faire un champion, tandis que, par l'entremise de sa femme, le chenapan exploite toujours sa *librairie anticléricale*[24], en même temps que la naïveté des bons abbés auxquels il prétend révéler argent comptant les secrets de la franc-maçonnerie[25].

Il est vrai que la nouvelle « famille heureuse[26] » est en train de se brouiller, car le dernier ouvrage du saint homme

21. Taxil aurait été solennellement expulsé en 1881 de la loge parisienne Le Temple des Amis de l'honneur français (Grand-Orient) « pour fraude littéraire » (*Nouveau Larousse illustré*, t. VII, 1898, p. 940) ou « pour indélicatesse » (J.-A. Faucher, *Dictionnaire*, p. 271) ; on aurait trouvé indigne qu'il exploitât simultanément la pornographie et la libre pensée (voir [anonyme], « Une exécution », *CC*, 8 septembre 1882 p. 1).

22. Selon un correspondant français de *la Patrie*, Taxil aurait été « chassé honteusement de la Ligue socialiste de la libre pensée de Versailles où il s'était fait admettre et était devenu trésorier ! Jamais il ne rendit ses comptes [...]. Il garda l'argent péniblement mis de côté par les ouvriers » ([T. Maurin], « Léo Taxil », *Pat*, 10 mai 1894, p. 1). Réplique de Taxil : « En fait de société de libre pensée, je n'ai jamais appartenu qu'à celle qui se nommait Le Groupe Garibaldi (un des groupes parisiens de la fédération dite Ligue anticléricale) » (« L'auxiliaire du Grand-Orient », *Revue mensuelle*, vol. 1, nº 5, mai 1894, p. 133). En 1881, au convent du Grand-Orient, il aurait « été traité de plagiaire et de malhonnête homme » ([anonyme], « Informations », *Vé*, 13 octobre 1881, p. 5).

23. Taxil se serait converti après la parution du libelle *Jeanne d'Arc, victime des prêtres. Étude historique avec révélations et documents. La trahison, le viol, le procès, le supplice* (Paris, Librairie anticléricale). Le 23 avril 1885, il aurait abjuré devant le nonce apostolique en France, Mgr Camillo Siciliano di Rende, évêque de Bénévent.

24. Sa femme, « qui n'était pas convertie, continuait de vendre ses livres anticléricaux » (J. Fèvre, *Vie et travaux de J.-P. Tardivel, fondateur du journal « la Vérité » à Québec*, Paris, Arthur Savaète, s. d., p. 89).

25. Taxil prétendait en effet « divulguer » les secrets de la Maçonnerie dans ses *Révélations complètes sur la franc-maçonnerie : les Frères Trois-Points, les Sœurs maçonnes* et *le Culte du Grand Architecte* (Paris, Letouzey et Ané, 1885–1886), dont il tira en 1886 une édition populaire en un seul volume sous le titre *la Franc-maçonnerie dévoilée et expliquée*. Avec la collaboration de quelques prêtres, il fonda une Union antimaçonnique (comité central à Paris et filiale à Rome), dont le vice-président fut Pietro Pacelli, grand-oncle du futur Pie XII.

26. « Feu Barnum, le prince du *humbug*, avait, entre autres trucs imaginés par lui pour exploiter la badauderie de ses semblables, fondé ce qu'il appelait *la famille heureuse* [...]. Cette famille d'un nouveau genre logeait dans une cage commune, et se composait de tigres, lions, moutons, lièvres, chats, rats (etc.),

est tout simplement un réquisitoire virulent contre le défunt supérieur de Saint-Sulpice accusé de conspiration et de vol[27] !

Et voilà l'homme digne de la confiance de certains membres de notre clergé ! 290

Et voilà l'homme dont les écrivains des *Annales religieuses* de Montréal invoquent le nom pour me confondre, pour défendre les intérêts de l'Église, et pour sauver leur réputation d'historiens, compromise par un loustic de traducteur dont j'attends toujours le nom ! 295

On admettra que c'est pour le moins pénible.

290 de [R *notre clergé !* A *certains membres de notre clergé !*] // En pénible. // LOUIS FRÉCHETTE 297

vivant ensemble et échangeant même des caresses d'une tendresse variable. [...] chaque fois qu'il manquait un membre de cette famille heureuse, les initiés savaient qu'il y avait eu divergence d'opinion sur une question gastronomique » ([anonyme], « La famille heureuse », *Pat*, 2 mai 1893, p. 1).

27. Allusion au procès de Taxil contre les éditeurs de ses *Révélations complètes sur la franc-maçonnerie*, éditeurs des prêtres de Saint-Sulpice – voir *Affaire Letouzey-et-Ané : Mémoire présenté par Léo Taxil, basé sur le rapport de l'expert* [Frédéric Rossignol], *reproduit in-extenso et contenant les observations du plaignant* et *Procès en abus de confiance contre deux éditeurs à la suite de la plainte d'un auteur* (Paris, H. Noirot, 1891). D'après Taxil, Henri-Joseph Icard (1805–1893), supérieur général des Sulpiciens de 1875 à sa mort, ne fut pas mêlé à ce procès, qu'il avait intenté pour se faire restituer des droits d'auteur dont il aurait été « frauduleusement frustré » (lettre à Amédée Denault, 21 avril 1894, archives de l'Université Laval, fonds Denault).

UN DERNIER MOT

Dans une question de la plus haute gravité, puisqu'il s'agissait de documents émanés, l'un d'un concile œcuménique et de l'autorité infaillible d'un pape, l'autre d'un cardinal parlant au nom de l'Église, les *Annales religieuses* de Montréal ont trompé le public sur des points essentiels.

Me trouvant, par les circonstances, indirectement mais sérieusement intéressé dans l'affaire, avec toute la déférence et la modération possibles, j'ai attiré l'attention publique sur le fait.

On a été muet sur un des points ; sur l'autre on a admis l'« erreur », se retranchant derrière une traduction incorrecte à laquelle on avait emprunté une fausse date.

Sans hésiter un moment, j'ai accordé aux messieurs qui rédigent les *Annales religieuses* le bénéfice de l'excuse invoquée ; mais, comme c'était mon droit, je les ai priés en même temps de nous indiquer cette traduction infidèle où l'on avait puisé un détail aussi faux que favorable à la thèse soutenue, jugeant que cette indication – si facile à faire d'ailleurs – devenait nécessaire, non pas seulement pour établir la bonne foi de mes révérends confrères, mais aussi pour mettre tout le monde en garde contre un ouvrage où l'histoire ecclésiastique et les décisions de l'Église sont ainsi faussées et falsifiées.

Le public, volontairement ou non, avait été trompé ; il était en droit de s'attendre au moins à des explications.

TEXTE DE BASE ET VARIANTES : « Un dernier mot », *la Patrie*, 14 avril 1894, p. 1, avec modifications manuscrites (ms. : vol. 2, n° 1, f. 24-25).

5 l'Église, [R *la Semaine Religieuse* <ital. : deux mots>, *organe officiel du diocèse de Montréal, a* A *les Annales religieuses* <deux mots soulignés> *de Montréal ont*] trompé 14 aux [R *dignitaires ecclésiastiques* A *messieurs*] qui

Eh bien, ces explications on les refuse.

Récapitulons : Pour me démentir et incriminer un article où je démontrais, par la voix même de S. S. Léon XIII, qu'on peut être en conflit même avec un évêque et rester bien avec Dieu, les *Annales religieuses*, rédigées pourtant par des écrivains qui savent le latin, ont traduit *studebant* par *participaient*.

Tout invraisemblable qu'était la chose, j'ai supposé une inadvertance, et signalant l'irrégularité, j'ai attendu une rectification.

Cette rectification n'est jamais venue.

Pour me démentir et présenter un de mes écrits sous des couleurs odieuses, on a antidaté de dix ans l'acte d'un concile œcuménique et une décision solennelle de l'Église signée par un pape.

Là encore, je me suis contenté de dénoncer l'inexactitude sans conclure à aucune mauvaise foi.

On me répond : « La date est fausse, c'est vrai ; mais nous l'avons empruntée à une traduction. »

Je réplique : « Très bien, mais alors dites-nous quelle est cette traduction ; nommez-nous l'ouvrage suspect ; votre réputation d'hommes sincères et véridiques est en jeu ; l'honneur même exige de votre part une justification complète et sans ambiguïté. »

C'était bien légitime, n'est-ce pas ?

Eh bien, silence absolu.

Pas une allusion à la chose dans le dernier numéro des *Annales religieuses*[1] ; pas une ligne !

Je veux bien n'en rien conclure.

Malheureusement le public a déjà conclu, lui !

Montréal, 12 avril 1894.

29 conflit [A *même*] avec 47 même [R *de l'archevêché dont vous êtes les organes*] exige 54 lui ! // [R LOUIS FRÉCHETTE.] // Montréal

1. Celui du 7 avril 1894.

FINIS CORONAT[1]...

En toute loyauté – et avec une satisfaction que, comme catholique, j'aurais tort de dissimuler – je viens aujourd'hui auprès de mes lecteurs ordinaires de *la Patrie* donner acte aux rédacteurs des *Annales religieuses* de l'importante déclaration qu'ils viennent de faire[2].

Cette déclaration n'est pas complète, tant s'en faut. Ainsi on ne sait pas bien encore comment le verbe *studebant* a pu, sous la plume de ces messieurs, se transformer en *participaient*. Mais je ne veux pas chicaner inutilement ; on affirme avoir pris la fameuse date du concile de Florence, sur laquelle on avait échafaudé toute mon hérésie, dans un livre du R. P. Ayroles intitulé : *la Pucelle devant l'Église de son temps*[3], et comme cette satisfaction à l'opinion publique est aussi consolante qu'elle était

---

TEXTE DE BASE ET VARIANTES : « *Finis coronat...* », *la Patrie*, 28 avril 1894, p. 1, avec modifications manuscrites (ms. : vol. 2, n° 1, f. 26-27).

4 aux [R *révérends*] rédacteurs 10 inutilement ; [R *l'organe de l'archevêché* A *on*] affirme

---

1. *Finis coronat opus* (la fin couronne l'œuvre) ; s'emploie en bonne ou mauvaise part pour marquer que la fin d'une chose est en rapport avec le commencement.

2. Dans une note infrapaginale d'un article de J.-B. Ayroles, « Constitution "Moyses" d'Eugène IV. Au sujet des schismatiques du concile de Bâle », *la Semaine religieuse de Montréal* du 21 avril 1894, à propos du passage litigieux « l'an du Seigneur 1429 », déclara : « Il faudrait lire ici *1439* ; c'est précisément cette erreur de date qui, par inadvertance, a été reproduite dans notre premier article sur Jeanne d'Arc et le clergé catholique » (vol. 23, n° 16, p. 254, n. 2).

3. « *La Pucelle devant l'Église de son temps.* Documents nouveaux par Jean-Baptiste-Joseph Ayroles, Paris ; Gaume et C^ie^, éditeurs, 1890 ; page 202 et suivantes » (*ibid.*, p. 251, n. 1).

devenue nécessaire, je m'empresse d'y applaudir sans arrière-pensée.

Je conçois même l'hésitation qu'on a mise à accorder cette satisfaction. La mauvaise foi de ce prétendu historien qu'on appelle le R. P. Ayroles a déjà été suffisamment démontrée dans un de mes articles, pour qu'on n'aime guère à avouer que c'est chez ce falsificateur de documents pontificaux qu'on est allé inconsidérément puiser des dates pour combattre les catholiques sincères qui croient que l'Église n'a pas besoin d'avoir recours au mensonge pour faire triompher sa cause.

Je ne ferai pas l'injure à mes religieux confrères de douter de leur parole et d'aller contrôler *de visu* le texte qu'ils invoquent.

Leur déclaration suffira à tout le monde ; et, du reste, elle ne manque pas de vraisemblance.

Un historien ecclésiastique qui, pour appuyer une thèse favorable à ses vues, insinue adroitement que le pape Eugène IV a dissous le concile de Bâle le jour même de son couronnement, et qui pousse ensuite la perfidie jusqu'à se bien garder de faire aucune allusion à la rétractation solennelle qui est venue plus tard annuler cette dissolution, est capable de fausser sciemment les dates, dans l'espoir que – ainsi qu'il est arrivé à l'archevêché de Montréal – la plupart des bonnes âmes prendront le tout pour argent comptant.

Quoi qu'il en soit, je suis heureux de clore aujourd'hui un incident qui n'a pas été sans jeter quelque malaise dans l'esprit de ceux mêmes qui sont le mieux disposés – et je suis du nombre – à toujours accorder le bénéfice du doute à nos autorités ecclésiastiques.

J'en suis d'autant plus heureux que cela va peut-être mettre fin, pour un temps au moins, aux attaques dont j'ai été périodiquement et systématiquement l'objet de la part de certains prêtres, depuis nombre d'années.

---

25 mes [R *révérends* A *religieux*] confrères 47 d'années. // Un <Pour la suite du texte, voir *infra*, p. 829, l. 1.>

P.-S.

L'ergotage scolastique qui suinte à chaque ligne de l'article que vient de m'adresser l'organe du castorisme[1], révèle un auteur moins amoureux de la vérité historique que déconfit par les récentes révélations de celle-ci.

Conclusion : je pose à l'historien, et je puis me tromper comme tout autre.

Une fausseté d'abord, puis une vérité de La Palice.

Je pose à l'historien ! quand donc ?

Est-ce quand, pour repousser une agression, je prends mes adversaires en flagrant délit d'erreur historique ?

Je n'aurais donc pas le droit de me servir des données de l'histoire comme tout le monde ?

Le clergé aurait donc le monopole de toutes les dates, des réelles comme des fausses ?

C'est à pouffer de rire vraiment !

Mais non, Monsieur, je ne pose pas à l'historien ; je suis très ignorant sur toute espèce de choses, et en particulier sur l'histoire.

TEXTE DE BASE ET VARIANTES : extrait de « Choses et autres », *la Patrie*, 5 mai 1894, p. 1, avec modifications manuscrites (ms. : vol. 2, n° 1, f. 28-29). Titré, à l'encre : *P. S.*

3 du [R *Séminaire* A *castorisme*], révèle

---

1. [Anonyme], « La science historique de M. Fréchette », *CrM*, vol. 1, n° 115, 30 avril 1894, p. 457. Sur le « castorisme », voir *supra*, p. 334, n. 30.

Très ignorant, entendez-vous !

Ce qui ne m'empêche pas de pouvoir quelquefois en pincer d'autres beaucoup plus savants que moi.

« Nous connaissions tout cela, dites-vous ; M. Fréchette ne nous a rien appris. »

C'est très possible ; mais alors, pourquoi ne le disiez-vous pas ?

Pourquoi, au lieu de me faire la leçon, à moi qui ai rectifié les choses, ne la faites-vous pas à ceux qui ont faussé ou masqué la vérité ?

Vous verrez qu'un de ces jours, ce ne sera ni les *Annales religieuses* ni le R. P. Ayroles qui auront mis au monde les deux fameuses traductions ; ce sera moi !

Je croyais en avoir fini avec cette histoire. Il paraît que non[2] ; pour certaines personnes une défaite quelconque est trop lourde à porter.

Eh bien, tout ignorant que je suis, je me crois encore capable de faire face aux *distinguo* et aux *ergo* des fendeurs de cheveux en quatre qui voudraient recommencer la partie.

Qu'on se démasque d'abord : je signe mes écrits, qu'on en fasse autant[3].

Ensuite qu'on me montre en quoi tous les *distinguo* de l'organe religieux qu'on appelle *la Croix* – un par un ou en bloc –

34 quelconque [A *est*] trop 41 l'organe [R *du Séminaire* A *religieux qu'on appelle la Croix* <souligné>] – un

2. « Nous mettons M. Fréchette historien au défi de justifier aucune de ses trois affirmations [la présence d'Eugène IV au concile de Bâle, la date de 1433 pour la 16e session, la signature à cette date par le pape de son adhésion au concile et de la rétractation des décrets antérieurs], ou de donner un démenti à l'une des nôtres [Eugène IV ne s'est jamais rendu en personne au concile de Bâle ; la date de la 16e session : février 1434 ; la date du document pontifical : décembre 1433]. Qu'il l'essaie et nous sommes prêts à lui fournir des preuves » (*loc. cit.*).

3. Les articles de *la Croix de Montréal*, de *la Semaine religieuse de Montréal*, de *la Semaine religieuse de Québec*, du *Courrier du Canada* et de *la Vérité* qui ont attaqué Fréchette au cours de cette polémique étaient tous anonymes ; de même ceux de *la Liberté*, qui l'appuyait. Seuls Fréchette et Dandurand, dans *la Patrie*, et, bientôt, Henri Roullaud, dans *Canada-revue*, signent leurs textes.

peuvent modifier en rien la question débattue ; qu'on me montre, par exemple, qu'une rétractation signée à Rome ou ailleurs ne vaut pas une rétractation signée à Bâle ; et, puisque l'on veut éterniser la discussion, je suis au service des amateurs.

Je n'aurai pas, il est vrai, les avantages d'un *imprimatur* en règle, comme mes confrères de *la Croix*[4], mais je suis habitué à m'en passer.

De leur côté, mes braves lecteurs ne se demandent plus pourquoi, quand c'est œuvre pie de m'attaquer, cela devient un si grand mal pour moi de me défendre.

J'ai enterré la hache de guerre ; si cela déplaît à quelqu'un, on n'a qu'à le dire.

Il y a encore des provisions dans la cambuse[5].

55 cambuse. // [R *LOUIS FRÉCHETTE.*]

4. « [...] il [Fréchette] avance que "ses confrères de *la Croix*" jouissent d'un *imprimatur* officiel. [...] Nous sommes marris de différer ainsi d'opinion, une fois de plus, avec M. Fréchette » (*loc. cit.*).

5. Le mois suivant, Henri Roullaud, l'un des rédacteurs de *Canada-revue*, célébra en Jeanne d'Arc « l'affirmation des droits de la conscience individuelle », « peut-être la première manifestation de la libre pensée » : « absolument laïque », elle a osé écouter la parole divine sans souffrir la médiation des docteurs en théologie. Conclusion : « [...] souvenons-nous que Jeanne d'Arc est la personnification du patriotisme, qu'elle réalise le type le plus parfait de la beauté morale, qu'elle est le modèle de tous les désintéressements, le précurseur de toutes les libertés, la protestation du devoir contre le pouvoir abusif » (« Une sainte laïque », vol. 5, n° 16, 25 mai 1894, p. 248).

[Chapitre II]

L'AFFAIRE GUIHOT

LES VRAIS COUPABLES

Depuis surtout les élections provinciales du 8 mars 1892, les radicaux accentuent leur contestation des pouvoirs du clergé. À l'été 1892, une série de scandales impliquant des religieux vient attester leurs efforts, dont celui que provoque le sulpicien Jules Guihot, vicaire à la paroisse Saint-Jacques de Montréal, soupçonné d'avoir adressé des écrits licencieux à la femme d'un avocat « en vue » de sa paroisse, au cours des quatre ou cinq dernières années.

Si toute la presse du Québec vit au rythme du scandale Guihot pendant près de deux mois (septembre et octobre 1892), trois périodiques libéraux, Canada-revue, la Patrie *et* l'Écho des Deux-Montagnes, *alimentent la polémique par de multiples articles réprouvant le comportement du sulpicien d'origine française (alors en voyage à l'étranger) et suspectant l'intégrité morale de l'ensemble du clergé. Même la presse conservatrice et la presse ultramontaine intiment à l'épiscopat de mieux surveiller ses prêtres.*

Fréchette n'intervient officiellement dans cette affaire que lorsqu'il y est lui-même impliqué. Il réplique par une lettre ouverte adressée non à la Patrie, *son médium habituel, mais au* Canadien, *l'un des organes officiels du Parti libéral fédéral, qui a abordé avec circonspection cette affaire pour le moins délicate : le parti de Wilfrid Laurier n'a aucun intérêt à s'aliéner les électeurs catholiques du Québec. Publiée dans le numéro du 21 septembre 1892, la lettre de Fréchette marque le coup d'envoi des polémiques qu'il va bientôt soutenir contre des ecclésiastiques comme l'abbé Baillargé et le père Lacasse.*

Monsieur le Rédacteur du *Canadien*[1],

Il faut que mon passage à Lévis ait laissé des plaies bien profondes chez certains de mes adversaires du temps, puisque, après plus de quinze ans, mon souvenir en empêche encore quelques-uns de dormir.

Quelques-uns même ne peuvent s'empêcher de se présenter périodiquement sur la scène pour exhiber leurs petites cicatrices.

Pour cela, tous les prétextes leur sont bons, paraît-il, car, de ce qu'un misérable abbé de Montréal[2] a jeté le scandale dans le pays et consterné tout ce qui porte un nom catholique, le rédacteur d'une sainte feuille[3] saisit l'occasion de réveiller un

TEXTE DE BASE ET VARIANTES : « Lettre de M. Fréchette. Les vrais coupables », *le Canadien*, 21 septembre 1892, p. 1, avec modifications manuscrites (ms. : vol. 2, n° 2, f. 30-37). À la mine de plomb, dans la marge supérieure : *L'affaire Guyhot*. Le titre « Lettre de M. Fréchette » n'a pas été retenu.

1 Rédacteur [A *du Canadien* <souligné>], // Il 5 dormir. // [R *Les messieurs du Quotidien* <ital>, *par exemple,* A *Quelques-uns même*] ne 12 rédacteur [R *de la* A *d'une*] sainte

1. Le rédacteur en chef du *Canadien* (Israël Tarte), dans un avant-propos à la lettre de Fréchette, déclarait avoir dit à son collaborateur, « en acceptant son écrit », qu'il n'était pas de « son sentiment sur plusieurs des points qu'il abord[ait] » (« Tâchons de nous comprendre », 21 septembre 1892, p. 1).

2. Julien Guihot.

3. Depuis 1887, le docteur Philippe Lord était le rédacteur en chef du *Quotidien*, journal conservateur de Lévis (juin 1879–mai 1937). Il semble toutefois que l'auteur de l'article dénoncé par Fréchette ait été l'abbé Henri-Arthur

autre abbé mort depuis des années, pour le féliciter de la guerre farouche que cet homme m'a faite, durant sept ans, du haut de la chaire comme dans la vie privée, sans jamais réussir à obtenir un mot de réplique ou de récrimination de ma part.

Citons. Après m'avoir nommé en toutes lettres, on ajoute :

> Nous avons encore souvenance que le regretté Mgr Déziel mettait souvent ses ouailles en garde contre le libéralisme au temps où un des collaborateurs actuels de la *Canada-revue*[4] cherchait à se faire élire dans notre comté.
>
> Grâce aux saints avertissements du vénérable vieillard, il n'y réussit guère.

N'avait-il par raison ce saint prêtre[5] ?

C'est cela !

Voilà un curé qui, par ses interventions intempestives et injustes dans nos conflits politiques, a peut-être contribué pour sa large part à détruire l'influence et le respect du clergé dans le cœur des masses, et sur qui, par conséquent, peut peser une grave responsabilité devant l'état actuel des esprits.

Et l'on prend la peine de le réveiller dans son tombeau pour le féliciter !

---

17 lettres, [R *le Quotidien* <ital.> A *on*] ajoute 27 nos [R *querelles* A *conflits*] politiques

Scott, qui publia dans *le Quotidien*, entre le 14 septembre et le 4 octobre 1892, onze articles contre *Canada-revue*, dont quatre désignaient explicitement Fréchette : « La guerre au clergé. Agresseurs et défenseurs » (15 septembre 1892, p. 2), « L'article infâme de la *Canada-revue* » (16 septembre 1892, p. 2), « Réponse à M. L[oui]s Fréchette » (23 septembre 1892, p. 2) et « La lettre de M. Fréchette » (27 septembre 1892, p. 2).

4. *Canada-revue*, revue montréalaise mensuelle (janvier 1891–avril 1892), hebdomadaire (23 juillet 1892–10 mars 1894) et bimensuelle (17 mars–août 1894), était le fer de lance du radicalisme libéral au Québec. Fréchette y publia « des articles frondeurs, critiquant certaines de nos coutumes et démolissant certains de nos préjugés » (« Réformes », *CR*, vol. 2, nº 11, novembre 1891, p. 168) ; il y signa de son nom de nombreuses chroniques sur la littérature et les beaux-arts, sur la langue française et sur l'éducation, ainsi que son feuilleton des *Originaux et détraqués* ; il y publia sans doute aussi des articles sous divers pseudonymes. Au début de septembre 1894, *Canada-revue*, qui avait donné suite au *Canada artistique* (décembre 1889–décembre 1890), parut sous un nouveau titre, *le Réveil* (8 septembre 1894–14 septembre 1901).

5. [Anonyme], « La guerre au clergé. Agresseurs et défenseurs », *le Quotidien*, 15 septembre 1892, p. 2.

C'est habile et intelligent, n'est-ce pas ? Et l'on se proclame les amis du clergé !

Mais, j'y songe, ces quelques lignes du *Quotidien* comportent un bien vilain compliment à la mémoire du pauvre vieux curé : car Mgr Déziel a maintes fois protesté qu'il ne s'était jamais mêlé de politique, et que ceux qui l'en accusaient étaient des calomniateurs. Ses supérieurs du temps[6] pourraient en faire foi.

L'écrivain du *Quotidien* ne pouvait donc plus carrément taxer le pauvre vieux prêtre de mensonge, et, ce qui est particulièrement sérieux, de mensonge à son Ordinaire.

Voilà où conduit trop de zèle.

Et puis ne se souvient-on pas que c'était presque mériter l'excommunication que d'insinuer alors que M. l'abbé Déziel prêchait politique ?

Trop de zèle, encore une fois !

Qu'on laisse donc ceux qui ont pardonné comme des chrétiens oublier si c'est possible !

Défendez l'abbé Guihot tant que vous voudrez, mais au moins laissez tranquilles les gens qui ne disent rien, et les réputations qui ne demandent qu'à dormir.

Chose étrange, un prêtre sordide déshonore les familles, gâte les âmes, salit la réputation de jeunes femmes et de jeunes filles du meilleur monde, fait même planer d'odieux soupçons sur la moralité d'autres prêtres jusqu'ici respectés et vénérés, tout cela environné de circonstances révélant la plus abominable perversité, et sur qui frappe-t-on ?

Sur ce prêtre ?

33 n'est-ce pas ? // Et 40 foi. // [R *Le rédacteur* A *L'écrivain*] du

6. De sa nomination à la cure de Lévis jusqu'à sa mort, les supérieurs de Mgr Déziel furent les archevêques Pierre-Flavien Turgeon (1851–1867), Charles-François Baillargeon (1867–1870) et Elzéar-Alexandre Taschereau (1871–1882).

Oh non ! vous n'y êtes pas ; il faut le cacher, lui ! une « faiblesse » ! une triste « histoire » ! une « affaire malheureuse » ! ceux qui le dénoncent sont des scélérats ; ils attaquent la religion, le confessionnal, le clergé tout entier[7].

Sur qui l'on frappe, demandez-vous ? Sur moi, parbleu ! « ce pelé, ce galeux de qui vient tout le mal », comme dit La Fontaine[8].

Mais pourquoi sur moi ?

C'est bien simple ; parce que j'écris, sans la permission du cénacle, des articles littéraires dans une revue qui me paie pour cela[9].

Le fait est que les horreurs sacrilèges du monstre Guihot sont bien peu de chose comparées à un tel crime.

Ce n'est point Guihot, le coupable. On en a vu bien d'autres. Une belle excuse, par parenthèse !

Les coupables sont d'abord ceux que cette démoralisation effraie ; ceux qui demandent que les autorités interviennent pour rétablir la confiance dans les cœurs, pour rendre au clergé la considération que d'imprudentes indulgences lui ont fait perdre.

7. Ces propos émaillaient le sermon qu'un vicaire dominical, le père Adélard Langevin, avait prononcé, le dimanche précédent (18 septembre 1892), dans la chapelle des frères du Mont-Saint-Louis, où Fréchette avait l'autorisation d'entendre la messe. Voir Junius, « Les lâches ! », *CR*, vol. 3, nº 14, 24 septembre 1892, p. 210-211.

8. La Fontaine, « Les animaux malades de la peste » (VII, 1) : « Ce pelé, ce galeux, *d'où venait* tout *leur* mal » (v. 58).

9. « Dans ces quelques lignes, M. Fréchette prouve malheureusement qu'il attache beaucoup plus d'importance au revenu de ses articles qu'aux enseignements du cénacle » ([anonyme], « La lettre de M. Fréchette », *le Quotidien*, 27 septembre 1892, p. 2). Fréchette tenait à faire croire que sa collaboration à *Canada-revue* se limitait à la production d'« articles littéraires », signifiant par là des textes de création comme le feuilleton des *Originaux et détraqués*. La réalité était sans doute tout autre : Fréchette dut admettre un jour qu'il avait inséré des lignes de son cru dans une prose polémique d'Aristide Filiatreault (voir *infra*, p. 654, n. 25), mais tout l'article est de son style, un style qui se retrouve en d'autres textes de la revue.

Ensuite, et par ricochet, ce sont Le May, Legendre, Sulte, Ledieu[10] – sans me compter[11] !

Pas un seul de nous n'a écrit une ligne du *Canada-revue* sur la question. On le sait fort bien. Le style d'un littérateur en vue se reconnaît facilement.

Bien plus, pour ma part, je ne me suis pas gêné de blâmer les articles dont on se plaint, à cause des écarts d'expression qui s'y rencontrent, et à cause surtout de certaines exagérations d'allure qui pouvaient prêter le flanc aux interprétations outrées[12].

Je n'étais pas d'avis qu'il fallait se taire ; mais j'étais d'avis qu'il aurait fallu traiter un pareil sujet avec plus de circonspection et de gravité.

Cela est connu ; mais que voulez-vous, il y a des affamés qui désirent des places ; et, si l'on pouvait décoller les titulaires actuels[13] !...

---

10. Léon Ledieu (1872–1907), professeur, traducteur, avocat et journaliste, publia une *Biographie de Charles Thibault* (1884) ainsi qu'un choix de ses chroniques du *Monde illustré* (*Entre nous. Causeries du samedi*, 1889).

11. Avec ceux d'une vingtaine d'autres personnalités de l'époque, « groupe instruit et progressif » (La Rédaction, « Programme », *CR*, vol. 3, nº 5, 23 juillet 1892, p. 65), figuraient dans la liste des collaborateurs officiels de *Canada-revue* les noms de cinq fonctionnaires à l'emploi du gouvernement fédéral (Benjamin Sulte, chef de division au ministère de la Milice) ou du gouvernement provincial (Pamphile Lemay, directeur de la bibliothèque de l'Assemblée législative ; Napoléon Legendre, greffier des journaux français du Conseil législatif ; Louis Fréchette, greffier du Conseil législatif, et Léon Ledieu, chef des traducteurs français de l'Assemblée législative). On s'étonna que des fonctionnaires, « sustentés par une population essentiellement catholique », se permettent d'écrire dans une « publication voltairienne » ([anonyme], « La guerre au clergé. Agresseurs et défenseurs », *op. cit.*, p. 2). La direction de la revue prit le parti de s'attribuer tous les articles signés de pseudonymes (voir « Notre collaboration », *CR*, vol. 3, nº 14, 24 septembre 1892, p. 210).

12. Ce blâme, Fréchette l'a sans doute porté de vive voix : nous n'en avons trouvé nulle trace écrite.

13. « Nous les invitons comme de bons citoyens et de bons catholiques à dégager de suite leur responsabilité et à faire rayer leur nom du monstrueux pamphlet. Nous n'avons pas le droit de les y forcer, mais nous nous réservons de dénoncer leur conduite au gouvernement et aux chambres s'ils ne démontrent pas qu'ils ne sont pas et ne veulent pas rester responsables de ces choses-là » ([anonyme], « Vont-ils ôter leurs noms de là-dessus ? », *le Matin*, 12 septembre 1892, p. 1).

Peut-être pourrait-on tout au moins les intimider et s'en faire des instruments serviles pour indirectement approuver ceci ou désapprouver cela...

Et c'est sans doute dans ce double but qu'on réserve pour nous les foudres épargnées, par la sainte colère, au prêtre qui a souillé les âmes, le confessionnal et l'autel.

Eh bien, pour ma part, je ne suis pas facile à intimider ; et, puisque l'on semble désirer – une pareille persistance à me mettre en cause me le laisse supposer – puisqu'on semble désirer, dis-je, de connaître ma manière de voir à ce sujet, je vais tâcher de l'exprimer avec autant de brièveté que de franchise.

Un scandale immonde est arrivé, c'est incontestable.

D'autres – peu nombreux, si l'on veut – gravitent alentour comme des satellites autour d'une planète[14] ; c'est incontestable encore.

Eh bien, ce n'est pas en criant sur les toits qu'on en a vu bien d'autres, qu'on me fera excuser ceux-ci.

S'il y en a eu d'autres, tant pis ! J'aimerais mieux que ce fût la première fois qu'on vît pareilles choses.

Je ne me laisse pas consoler non plus par ceux qui disent que ce ne sera pas la dernière.

Comme catholique et père de famille, j'avoue ne pas voir bien clairement ce qu'il peut y avoir de si rassurant dans cette perspective.

Au contraire – qu'on pardonne à ma naïveté – je voudrais pouvoir espérer en avoir fini une bonne fois avec les mauvais prêtres auxquels il ne faut jamais toucher, jusqu'à ce que leur exemple serve d'excuse à leurs successeurs.

Pour cela, je voudrais que mon évêque – et quand je dis mon évêque, je parle en thèse générale – se fît une règle absolue de ne jamais mettre à la tête de ma paroisse un homme que ses méfaits ont fait expulser d'une autre.

14. Allusion possible aux ramifications de l'affaire Guihot, impliquant des dominicains (les pères Gaffre, Plessis et Babonneau).

Le clergé a besoin d'être épuré, si l'on en croit *la Minerve*[15] ; eh bien, qu'on l'épure, et tout de suite[16] !

S'il est des gens à Québec ou à Lévis qui aiment l'état de choses actuel, c'est leur affaire. Ici, nous préférons que la bénédiction divine entre chez nous par d'autres intermédiaires que l'abbé Guihot et ses pareils.

Quant à mon respect pour les saints prêtres qui servent Dieu et font le bien, je n'ai pas besoin d'en protester, ceux d'entre eux qui me connaissent le connaissent. Et, j'aime à le leur dire ici, les humiliations du jour ne l'ont pas amoindri d'une parcelle.

Je le proclame à l'honneur de ma race et à l'honneur de mes croyances, notre clergé est en général chaste et bon : il serait inattaquable s'il savait retrancher sans merci de son sein les frères indignes qui le déshonorent et jettent une terrible et douloureuse perplexité dans le cœur des parents soucieux du salut et de la réputation de leurs enfants.

Les optimistes auront beau dire que tout ce qui se raconte n'est peut-être pas vrai ; ce *peut-être*-là implique un aléa qu'on est peu empressé de braver, quand il s'agit de ce qu'on a de plus cher au monde.

Si les prétendus défenseurs de clergé, qui font tant d'efforts aujourd'hui pour bâtir leur petit échafaudage politique sur les ruines de son prestige et de sa considération, étaient sincères dans leurs diatribes, le mal ne serait pas aussi grand qu'il menace de l'être.

---

15. Selon *la Minerve*, les allégations de *la Patrie* « sont vraies ou fausses. Dans le premier cas, elles montreraient qu'il y a d'autres brebis galeuses, ce qui ne nous surprendrait pas. [...] Si, après les avoir passés au crible, l'on ne pouvait découvrir que quelques mauvais prêtres sur les 600 qui administrent nos paroisses de l'archidiocèse [de Montréal], l'on aurait raison de conclure que notre clergé est excessivement moral. [...] L'exception n'a jamais prouvé la règle » ([anonyme], « Mangeurs de prêtres », 14 septembre 1892, p. 2).

16. Un collaborateur de *Canada-revue*, Un vieillard indigné (pseudonyme attribué à Fréchette), venait de formuler la même réclamation : « Il faut un nettoyage à l'archevêché, dans plusieurs communautés et dans nombre de presbytères. Il faut que le clergé s'épure, que les prêtres se fassent citoyens comme nous, soumis aux lois comme nous, et paient des taxes comme nous » (« Réforme ! », vol. 3, nº 13, 17 septembre 1892, p. 195).

Ils cesseraient d'abord de jeter de la gomme sur le feu. Et, comme, tous ensemble, nous sommes intéressés à ce que notre clergé – protestant comme catholique – soit sans peur et sans reproche, nous nous rallierions à l'envi autour des bons prêtres, qui sont légion ; nous leur ferions un rempart de nos corps ; au lieu de les aveugler par des flagorneries malsaines, nous leur montrerions les dangers qu'ils n'aperçoivent pas ; nous leur signalerions les abus ; nous leur suggérerions les réformes à opérer ; et bientôt tout serait oublié, tout rentrerait dans l'ordre ; la confiance du peuple serait rendue à ceux qui la méritent, et l'on ne rappellerait le scandale Guihot que pour bénir Dieu, qui sait toujours tirer le bien du mal.

Mais non, il faut éterniser les choses, faire de la polémique, réveiller les vieilles rengaines politico-religieuses, attaquer celui-ci, menacer celui-là, provoquer les susceptibilités les plus légitimes ; peut-être réussira-t-on en fin de compte à produire une exaspération qui se traduira par des apostasies[17].

Alors quelle belle occasion de défendre le clergé bafoué, les dogmes méprisés et la religion compromise !

Sans l'intervention de certains journaux officieux, comme de certains prêtres étrangers à notre diocèse[18], tout le tapage public serait fini depuis longtemps.

Le plus grand tort du clergé canadien, c'est d'avoir été trop puissant[19].

Cette puissance a aggloméré autour de lui des nuées de courtisans hypocrites qui l'ont accoutumé à ne jamais souffrir

17. À Maskinongé, le 25 août 1892, dix hommes et une femme s'étaient inscrits à l'Église baptiste parce qu'ils n'acceptaient pas qu'une nouvelle chapelle fût édifiée sur le côté de la rivière qu'avait choisi leur curé : ils auraient préféré l'autre rive. Voir [J.-P. Tardivel], « Pauvre humanité », *Vé*, 27 août 1892, p. 2 ; [T. Chapais], « Le scandale de Maskinongé et *le Canadien* », *CC*, 29 août 1892, p. 2.

18. Allusion possible au père Adélard Langevin (diocèse d'Ottawa), de même qu'aux abbés Alfred Castonguay (diocèse de Sherbrooke) et Henri-Arthur Scott (diocèse de Québec).

19. À ce sujet, voir Un ami du clergé, « Le scandale humiliant [...] », *CR*, vol. 3, nº 11, 3 septembre 1892, p. 162 ; Le Vengeur, « Notre clergé », *CR*, vol. 3, nº 12, 10 septembre 1892, p. 180-181 ; I. Tarte, « Ni insulteurs ni adulateurs », *Can*, 16 septembre 1892, p. 1.

ni remontrances, ni contradictions, ni même, en certains quartiers, de représentations respectueuses.

Il s'est cru infaillible en tout, a voulu tout conduire et tout régenter, faire et défaire les hommes et les choses, gouverner sans contrôle le temporel comme le spirituel, tout en s'arrogeant des prérogatives civiles inconnues aux autres citoyens[20].

Ç'a été sa grande faute.

Il a froissé profondément le sentiment public ; et, au jour du péril, il manque des sympathies qu'une conduite plus prudente et moins ambitieuse lui eût sûrement acquises.

Encore une fois, c'est là sa grande faute.

L'affaire Guihot n'est qu'un accident, après tout ; un accident d'autant plus impossible à prévoir qu'il est plus invraisemblable.

On dit que Mgr l'archevêque était averti[21], et n'a pas sévi[22].

195 sévi. [A *x*]

20. « Remarquons bien ici que M. Fréchette ne parle plus de Guihot ou de ses satellites, c'est "le clergé" qui est "trop puissant" et qui "à cause de cela, manque des sympathies", au jour du péril. [...] Ce "sentiment" [...] n'est pas nouveau, il fait école depuis longtemps dans la première patrie de M. Sauvalle ; c'est ce précieux sentiment qui anime les adeptes de *la Patrie* et de la *Canada-revue*. On l'exprime en ces mots : "Le cléricalisme voilà l'ennemi !" [...] "Écrasons l'infâme !" Voilà le cri de ralliement » ([anonyme], « La lettre de M. Fréchette », *le Quotidien*, 27 septembre 1892, p. 2).

21. « [...] il y avait au moins six mois qu'à Saint-Sulpice on était au courant des aventures impudiques de M. Guihot » (Maxime, « La crise religieuse », *l'Écho des Deux-Montagnes*, 22 septembre 1892, p. 2). Depuis le début, l'archevêque de Montréal aurait été informé de ses frasques (voir Un vieillard indigné, *op. cit.*, p. 195). « Au mois de novembre dernier [1891], le nom de l'abbé Guihot a été mêlé à une affaire qui aurait pu être retentissante et qui a été étouffée après lui avoir coûté $500 » ([anonyme], « Mangeurs de prêtres », *Mi*, 14 septembre 1892, p. 2). Conclusion : « Le diocèse de Montréal est entre les mains d'un prélat vénérable, mais qui n'a pas l'énergie nécessaire pour tenir en bride le clergé sous ses ordres ; et les événements viennent de le prouver » (Demos, « Le devoir », *CR*, vol. 3, nº 12, 10 septembre 1892, p. 178). D'où le sens du premier titre de l'article, « Les vrais coupables », peut-être inspiré d'un texte de Fénelon – « Les vrais coupables d'une révolution sont ceux qui l'ont rendue nécessaire par le refus de corriger les abus » – cité dans l'*Annuaire de l'Institut canadien pour l'année 1868* (p. 17) ; même raisonnement chez Cyprien : « Si la révolution a commis des crimes, c'est la royauté qui a provoqué des représailles, et ce sont les rois qui au fond sont les vrais coupables ! » (« Chronique », *Pat*, 3 février 1883, p. 2).

22. Note de Fréchette : *Mgr Fabre.*

Je ne puis le croire, car ce serait là un crime que nulle conscience ne saurait lui pardonner !

En terminant, Monsieur le Rédacteur, je reviens à mes collègues de l'administration.

Comme c'est beau la logique !

On s'écrie avec autant d'indignation que de mauvaise foi : « Vous n'avez pas le droit de tenir le clergé responsable de la faute d'un de ses membres. »

Et, dans la même colonne, on écrit sans sourciller : « Messieurs Sulte, Legendre, Le May, Fréchette, etc., vous êtes collaborateurs dans le *Canada-revue*, donc vous êtes responsables en bloc de tout ce qu'un autre peut y publier ; on devrait vous retirer vos emplois, et vous excommunier haut la main. »

Un peu plus, on exigerait que ces messieurs écrivissent à l'abbé Guihot une lettre d'excuses pour avoir pris la liberté grande de laisser mettre leur nom sur la couverture d'une revue qui a l'audace inconcevable de ne pas apprécier sa manière à lui de comprendre la morale et le sacerdoce.

Pour ce qui me regarde, ma lettre d'excuses, la voilà !

On a, injustement et sans l'ombre d'une raison, mêlé mon nom à cette affaire.

Si l'on voulait me faire parler, on a réussi, j'ai parlé.

Et si l'on ne sait pas apprécier leur silence, d'autres aussi parleront.

On verra alors quel est le nombre des honnêtes gens décidés à trouver excusables et dignes du manteau de la charité toutes les fautes... excepté celles des laïques.

Agréez, Monsieur le Rédacteur, l'expression de mes sentiments distingués.

LOUIS FRÉCHETTE

199 collègues [R *du service civil* A *de l'administration*]. // Comme 222
laïques. // [A *x Mgr Fabre.* <note infrapaginale>]

P.-S. – Cette lettre était écrite, lorsqu'on m'a signalé un article de *l'Écho des Deux-Montagnes*[23], où, me dit-on, au lieu de dénoncer l'abus qui a été fait du confessionnal, on s'en prend au confessionnal lui-même[24].

Si tel est le cas, c'est absurde ; encore plus absurde que de tenir tous les prêtres solidaires du crime de l'un d'eux.

De grâce, ne nous affolons pas. Le clergé a eu des torts ; la leçon que la Providence lui donne est bien rude ; il en profitera, j'en suis certain. À tous les cœurs sincères de l'aider dans la triste épreuve par où il passe.

Et, pour commencer, soyons justes ; ne nous arrêtons qu'à bon escient aux histoires qui courent les rues. En certains cas, je suis allé personnellement aux sources, et j'ai constaté, à ma grande joie, qu'il y avait erreur.

Le diable a droit à ce qui lui est dû[25] ; à plus forte raison le prêtre irréprochable.

---

23. *L'Écho des Deux-Montagnes* (Sainte-Scholastique, 6 novembre 1890–24 novembre 1892), hebdomadaire régional, fut avant tout un journal de combat de l'école radicale. Interdit conjointement avec *Canada-revue* par l'archevêque de Montréal le 11 novembre 1892, il reparut sous le titre *la Liberté* (1er décembre 1892–24 octobre 1895).

24. En page 2 de *l'Écho des Deux-Montagnes* du 15 septembre 1892, deux courts articles attaquaient le sacrement de pénitence : « Les scandales », simple reproduction de trois paragraphes de l'article « Un abcès » attribué à Fréchette et d'abord paru dans *la Patrie* du 10 septembre 1892, et « Ce que disait Paul-L[ouis] Courier », extrait des « Réponses aux anonymes qui ont écrit des lettres à Paul-Louis Courier, vigneron » (dans *Œuvres complètes*, Paris, Gallimard, « Bibliothèque de la Pléiade », 1964, p. 160-162). C'est ce dernier texte qu'évoqua la lettre épiscopale du 29 septembre 1892, dénonçant les « coupables agresseurs » qui « ont osé s'attaquer plus ou moins directement à l'auguste sacrement de pénitence » et qui « ont eu l'infamie de reproduire à ce sujet l'une des pages les plus révoltantes d'un impie de notre siècle » (« Lettre pastorale [...] sur les devoirs des catholiques [...] », *SRQ*, vol. 5, nº 9, 29 octobre 1892, p. 98). Cette phrase visait aussi *Canada-revue*, qui avait également mis en question le secret de la confession : « [...] il faut que le père de famille établisse, lui aussi, son droit à la confession, et qu'il l'applique pour savoir ce qui s'est échangé entre les siens et le prêtre » (Demos, *op. cit.*, p. 180).

25. Traduction approximative de « *Give the devil his due* », précepte « yankee », selon Fréchette (voir « Chicago », *l'Opinion publique*, vol. 2, nº 44, 2 novembre 1871, p. 526), en tout cas bien connu des écrivains anglo-saxons depuis au moins la fin du XVIe siècle (voir Shakespeare, *Henri IV*, 1597, acte I, scène 2, v. 132, et *Henri V*, 1599, acte III, scène 7, v. 127).

Quant à la religion, elle n'enseigne que la plus sainte des morales : elle ne saurait être en cause[26].

L. F.

26. Adolphe Martin (journaliste et secrétaire du bureau de direction de l'Union Allet) n'était pas de cet avis ; il dénonça « l'insigne mauvaise foi de ceux qui ont profité d'un moment de grand trouble moral pour essayer d'avancer l'œuvre dont ils sont les tristes missionnaires, c'est-à-dire la libre pensée, le scepticisme religieux, l'impiété en un mot » (« Le dessous des cartes », *Ete*, 15 septembre 1892, p. 1).

Page laissée blanche

[Chapitre III]

L'ALLIANCE FRANÇAISE

Fondée le 21 juillet 1883 avec la participation de Paul Bert et de Paul Cambon, approuvée par le ministre de l'Intérieur le 24 janvier 1884 et reconnue comme établissement d'utilité publique par un décret du président de la République, Jules Grévy, le 23 octobre 1886, l'Alliance française visait à redonner son « image de marque internationale » à la France par la diffusion, à travers le monde, de la langue et de la culture françaises. Comme le souligne une brochure de propagande publiée à Montréal par l'Imprimerie de la Patrie, *l'association « s'adresse avec confiance aux hommes de bonne volonté de toutes les opinions, de tous les partis, à tous ceux qui aiment leur pays ou qui considèrent la France comme une seconde patrie ». Mais déjà, en 1891,* la Semaine religieuse *de Paris a dénoncé « cet esprit de neutralité dont les catholiques n'ont que trop de raisons de se défier » ([anonyme], « Condamnation de l'Alliance française »,* CrM, *23 février 1894). En juin 1893, les ultramontains protestent contre le fait que la Société Saint-Jean-Baptiste se dispose à sacrifier son orientation strictement catholique afin d'opérer un rapprochement avec l'Alliance. Aussi le père Lacasse consacre-t-il un chapitre de sa* Quatrième mine *à la révélation des visées anticatholiques et maçonniques de l'association philanthropique. Après Laurent-Olivier David et Israël Tarte, Fréchette intervient dans le débat à titre de délégué de l'association au Canada.*

L'ALLIANCE FRANÇAISE

Voici une institution qui a, par le temps qui court, l'honneur d'être mise à l'Index par nos accommodeurs de religion à la sauce Lacasse[1].

C'est tout naturel ; elle a pour but la dissémination de la langue et du génie français dans le monde : elle ne pouvait guère avoir le suffrage des ignorants qui, comme le renard à la queue coupée[2], voudraient voir tout le monde parler et écrire le canayen comme eux, et qui, pour mieux montrer aux autres nationalités qu'ils sont bien à plat-ventre devant elles, ne manquent jamais une occasion de jeter une poignée de boue à leur mère patrie la France.

TEXTE DE BASE ET VARIANTES : « L'Alliance française », *la Patrie*, 18 novembre 1893, p. 1, avec modifications manuscrites (ms. : vol. 2, n° 3, f. 38-43).

1. Écho d'un article de *Canada-revue* : « Depuis la Saint-Jean-Baptiste, *la Vérité* et son collègue *le Courrier du Canada* font à l'Alliance française une guerre injuste et déloyale. [...] Voici le dernier trait lancé par le castorisme : "Nous avons déjà jeté un cri d'alarme au sujet de l'Alliance française, qui cherche à s'implanter au Canada, et qui a réussi à se faire accueillir par trop de Canadiens-français, lors du récent congrès national tenu à Montréal, à l'occasion de la Saint-Jean-Baptiste. Cette Alliance, avons-nous dit, a été signalée par Mgr Meurin, évêque de Port-Louis [La Réunion], comme une organisation fort suspecte, qui, sous prétexte de propager la langue française, répand les idées maçonniques" » (Justice, « Alliance française », vol. 4, n° 35, 26 août 1893, p. 533).

2. La Fontaine, « Le renard ayant la queue coupée » (V, 2).

En outre, cette association subventionne des écoles dans tout le monde entier[3], sans ostraciser même celles qui sont tenues par des laïques aussi *indignes* que *ridicules*...

Il faut admettre qu'une institution pareille méritait bien l'ire et les dénonciations du saint homme chargé spécialement des vengeances du guihotisme aux abois.

On m'a rapporté que Sa Grandeur Mgr Duhamel[4], archevêque d'Ottawa, avait cru devoir la stigmatiser du haut de la chaire, comme une société maçonnique et antireligieuse.

Il doit y avoir malentendu, car ce serait là un rude soufflet pour son collègue Mgr l'archevêque Fabre[5], qui, lors de son

3. « Le rêve de l'Alliance française doit être de fonder, sur toute la surface du globe, des [...] établissements où, sans distinction de nationalité, d'âge, de sexe, de condition, de fortune, de couleur ou de race, sera enseignée gratuitement la langue dans laquelle ont été écrits pour la première fois les droits de l'humanité » (*l'Étoile du Sud*, journal de Rio de Janeiro, 20 mai 1886, cité par M. Bruézière, *l'Alliance française*, Paris, Hachette, 1983, p. 29). Ses moyens d'action : « la fondation d'Écoles et de Cours d'adultes », l'attribution de subventions « aux écoles qui existent déjà, l'introduction de cours de français dans les écoles qui en sont dépourvues » (*Alliance française* [...] *Délégation de Montréal*, Montréal, La Patrie, s. d., p. 4).

4. Joseph-Thomas Duhamel (1841–1909), vicaire à Buckingham (1863), curé de Saint-Eugène-de-Prescott, Ontario (1864), évêque (1874) puis archevêque (1886) d'Ottawa. Dans un sermon prononcé à la grand-messe du dimanche 22 octobre 1893, il avait dénoncé le projet de fédération des Sociétés Saint-Jean-Baptiste du Canada et des États-Unis, parce que les délégués de ces sociétés réunis en congrès à Montréal au mois de juin 1893 avaient adopté une proposition d'Honoré Mercier (appuyé par Israël Tarte) qui consistait à retrancher le mot *catholique* de la charte du nouvel organisme afin de pouvoir l'affilier à l'Alliance française, « dont les règlements défendent de parler de Jésus-Christ et de soutenir ses droits dans ses assemblées » (Z. Lacasse, *Dans le camp ennemi*, p. 178).

5. Édouard-Charles Fabre (1827–1896), dont la sœur, Hortense, épousa George-Étienne Cartier, et dont le frère, Hector, fut sénateur et commissaire général du Canada à Paris, fit des études de lettres au Séminaire de Saint-Hyacinthe, des études de philosophie chez les sulpiciens, à Issy, et des études de théologie à l'évêché de Montréal. Ordonné prêtre en 1850, il fut d'abord vicaire à Saint-Pierre-de-Sorel, puis curé de la Pointe-Claire (1852), avant d'être rappelé à l'évêché de Montréal (1854) puis nommé chanoine titulaire de la cathédrale de cette ville (1855). En 1873, sous le titre d'évêque de Gratianopolis, il fut nommé coadjuteur de l'évêque de Montréal, Mgr Bourget, avec promesse de succession. En 1876, il devint le troisième évêque de Montréal, recevant, dix ans plus tard, le titre d'archevêque.

dernier passage à Paris, a assisté à un banquet de l'Alliance française, et y a prononcé un discours fort remarqué[6].

Un archevêque se montrer aussi inconsidérément agressif envers un collègue me semble absolument invraisemblable, et je n'insisterai pas autrement qu'en manifestant ma surprise de ce que Mgr l'archevêque d'Ottawa permette à ses prêtres – à M. le curé de Hull[7], par exemple – de se faire les colporteurs du pamphlet qui contient l'outrage[8].

Quant au père Lacasse ce ne sont pas là des considérations qui pourraient l'arrêter.

Il le dit dans sa préface : Ah ! mon bon archevêque, tu vas déclarer sous la foi du serment devant les cours de justice que les prêtres de ton diocèse n'ont pas le droit d'écrire et publier une seule ligne sans ta permission[9] ! Eh bien, nous allons voir

35 sous [A *la foi du*] serment

6. Cette allégation fut démentie par *la Semaine religieuse de Montréal* : Mgr Fabre n'ayant jamais assisté à un banquet de l'Alliance, « pas plus lors de son dernier voyage en Europe qu'auparavant et pas plus à Paris qu'ailleurs », il n'a pu y prononcer de discours « fort remarqué » ([anonyme], « Rectification », vol. 22, nº 21, 25 novembre 1893, p. 328). Fréchette s'était fondé sur un compte rendu, reproduit dans *Canada-revue*, du Congrès général de l'Alliance française tenu en mai 1893 à Paris, au cours duquel un conférencier, « M. Deguerville », rappela le souvenir d'un banquet que l'Alliance aurait donné quelques années auparavant en l'honneur de « Mgr Fabre » (Justice, « Alliance française », vol. 4, nº 35, 26 août 1893, p. 534-535) ; en réalité, cet article évoquerait une polémique qui mit aux prises, en 1890, Mgr Labelle et un sous-ministre d'État, M. de Malvy ; voir É.-J. Auclair, *le Curé Labelle, sa vie et son œuvre*, Montréal, Beauchemin, 1930, p. 93.

7. Hormisdas Legault (1861–1950), oblat de Marie-Immaculée (1887) ; ministère à Saint-Pierre de Montréal (1887–1893), à Notre-Dame de Hull (1893–1896 et 1927-1940) et en diverses paroisses du Québec.

8. À l'église Notre-Dame de Hull, le dimanche 29 octobre 1893, le père Joseph Lefebvre, provincial des oblats, recommanda aux fidèles la *Quatrième mine* du père Lacasse, précisant que « s'il était riche, il achèterait une édition complète de ce bon ouvrage et la donnerait gratuitement à ses ouailles pour leur délectation » ; le livre se serait « vendu en grand nombre à l'issue de la messe » ([anonyme], « Courrier de Hull », *le Canada*, 30 octobre 1893, p. 3).

9. Le 12 octobre 1893, dans son témoignage au procès que lui avait intenté *Canada-revue*, à la question : « Ce journal, *la Semaine religieuse* [*de Montréal*], est publié avec votre approbation ? », Mgr Fabre avait répondu : « Les prêtres ne pourraient pas le publier sans cela, un prêtre ne doit jamais écrire sans l'approbation de son évêque » (L.-A. Cusson, sténographe, « Témoignage de Monseigneur l'archevêque de Montréal. Texte officiel », *SRM*, vol. 22, nº 16, 21 octobre 1893, p. 242).

ça ! je ne publierai pas une ligne, mais un volume, dans lequel tu seras toi-même accusé de pactiser avec la franc-maçonnerie et l'irréligion, et où je me vanterai de me moquer de ton autorisation comme d'une guigne[10] !

Mais assez sur ce point : ce n'est pas à moi de défendre Mgr Fabre contre les attaques de Mgr Duhamel – si toutefois il y en a eu – ni contre celles de la congrégation des oblats, encore moins contre celles du saint homme Lacasse.

L'archevêque a à sa disposition des foudres devant lesquels ma pauvre plume fait assez triste figure ; de sorte qu'il serait oiseux pour moi, malgré ma bonne volonté, de me porter à son secours.

D'autant plus que je n'ai pas trop de temps pour me défendre moi-même.

Et c'est un peu ce que je fais en prenant aujourd'hui la parole au nom de l'Alliance française dont j'ai eu l'honneur d'être le premier représentant dans l'Amérique du Nord[11].

Voyons donc un peu ce que c'est que cette Alliance française qui, de même que M. Paul Bourget[12], vient d'attirer sur

53 j'ai [A *eu*] l'honneur

10. « Si vous ne voyez pas d'approbation au commencement de mon livre, c'est parce que je n'ai pas voulu exposer Nos Seigneurs les Évêques à recevoir les crachats de nos voltairiens » (Z. Lacasse, *Dans le camp ennemi*, p. 9).

11. Au cours de son séjour en France en 1887, Fréchette fut reçu par la Commission exécutive de l'Alliance française et investi des fonctions de délégué de l'Alliance française au Canada (d'après un article anonyme du bulletin de février 1888 de l'Alliance française, repris sous le titre « M. L.-H. Fréchette » par *la Patrie* du 27 février 1888, p. 2). Avant lui (vers 1885), l'Alliance française s'était donné comme délégué au Québec Louis-Amable Jetté ; après lui (vers 1899), elle nomma à ce poste le comte G. des Étangs, maître d'œuvre, en 1902, de la fondation du Comité de Montréal, dont le premier président fut Honoré Beaugrand (voir A. Yon, *le Canada français*, p. 206-207). Entre-temps, des missionnaires français de l'Alliance visitèrent le Québec : Émile Salone (1889 et 1891), Émile Levasseur (1893), René Doumic (1898), Édouard Rod, du Boscq de Beaumont et Louis Herbette (1899).

12. Lors de son passage à Montréal, l'écrivain français Paul Bourget (1852–1935) avait été invité à une réception donnée par Mgr Fabre à l'archevêché, le 5 novembre 1893. Cela ne manqua pas d'étonner des ultramontains, bien au fait de l'évolution de la carrière de l'écrivain qui, après un volume de vers et un essai de critique littéraire, s'était tourné vers le roman d'analyse, où il connut d'importants succès d'édition. Dans des romans comme *Cruelle énigme* (1885), *Crime d'amour* (1886), *Mensonges* et *André Cornelis* (1887), il s'appliquait

la tête de notre bon archevêque les anathèmes de notre petite Église sacro-sainte.

Son président, M. le général Parmentier[13], – un vieux clérico-monarchiste, par parenthèse, – en définit parfaitement le caractère dans un discours qu'il prononçait à la Sorbonne le 22 mai dernier :

> Quant à nos moyens d'action, dit-il, l'Alliance se met en rapport avec toutes les écoles françaises à l'étranger, qu'elles soient dirigées par *des religieux* ou par des laïques, des Français ou des indigènes ; elle leur envoie des livres d'étude, du matériel scolaire, des subventions en argent ; elle encourage les maîtres et les élèves par des récompenses, des livres de prix, des médailles ; elle s'efforce de créer des cours de français dans les écoles qui en sont encore dépourvues ; elle leur aide à trouver des professeurs ou leur en envoie, et fonde au besoin elle-même des écoles, comme nous l'avons fait notamment en Égypte.
>
> Mais ce que je tiens particulièrement à bien préciser, c'est que l'Alliance française est une Société *privée* absolument indépendante de toute attache officielle, indépendante aussi de toute préoccupation politique, religieuse ou philosophique. Son seul souci est la diffusion de la langue et par elle de l'influence française dans le monde[14].

à l'étude du sentiment de l'amour. Il exploita davantage cette veine avec *le Disciple* (1889), *Un cœur de femme* (1890) et *Cosmopolis* (1893), soit après la publication d'un essai sur la *Physiologie de l'amour moderne* (1889), qui fit scandale. Au Canada, Montréal et Ottawa lui réservèrent un assez bon accueil, mais non pas Québec : à peine peut-on mentionner la présentation de l'écrivain à l'Assemblée nationale, entouré de Fréchette et de Faucher de Saint-Maurice. Sur le séjour de Bourget au Québec, voir G. Dorion, *Présence de Paul Bourget*, p. 27-58 et 193-195 ; S. Marion, *les Lettres canadiennes d'autrefois*, t. VIII, p. 167-177.

13. Joseph-Charles-Théodore Parmentier (né en 1821), général de division (1881) à la retraite (1887), polygraphe, membre de plusieurs sociétés savantes, fut président de l'Alliance française de janvier 1894 à mars 1899.

14. Commentaire de *la Semaine religieuse de Québec* : « [...] la très grande indépendance de cette société, nous l'avouons franchement, ne nous dit rien qui vaille. Quant à la diffusion de la langue et par elle de l'influence française dans le monde, nous aimons mieux compter, pour cette excellente besogne, sur les essaims de missionnaires catholiques que la France ne cesse d'envoyer sur tous les points du globe. Sachant qu'au temps de sa jeunesse la franc-maçonnerie se prétendait aussi innocente, se donnait le caractère de société purement philanthropique, presque dans le même jargon, on nous permettra donc de dire, à propos de l'Alliance : "la méfiance est mère de la sûreté" » ([anonyme], « L'Alliance française », vol. 6, nº 15, 9 décembre 1893, p. 173). Selon Tardivel, des francs-maçons pouvaient inspirer cette société ou la diriger en secret (« L'Alliance française », *Vé*, 25 novembre 1893, p. 6) ; à ce sujet, voir [anonyme], « L'Alliance française », *CrM*, vol. 1, nº 5, 5 décembre 1893, p. 218).

Sur le fronton de la porte de l'Alliance on pourrait écrire : « Rien n'entre ici de ce qui peut diviser des Français. » En jetant les yeux sur la composition de notre Conseil d'administration[15] où règne la plus parfaite concorde et la plus complète unité de vues, vous y trouverez des hommes de toutes les opinions politiques, *un abbé*, *un pasteur*, *un rabbin*, parce qu'il y a dans le monde des écoles catholiques, des écoles protestantes et des écoles israélites qui rivalisent de zèle pour protéger notre langue et faire aimer la France.

Tout Français peut donc venir à l'Alliance sans crainte d'y trouver quoi que ce soit qui puisse heurter ses sentiments intimes.

Étant français, il aime la France, il doit désirer l'expansion de son influence, de sa civilisation, de son commerce, en un mot, sa grandeur morale et sa prospérité matérielle : il est donc avec nous – même *sans le savoir*... Mais nous convions tous ceux qui sont édifiés sur nos tendances, sur notre rôle et nos efforts, à venir grossir nos rangs et à nous aider dans l'accomplissement de notre tâche patriotique[16].

Maintenant, voyons comme sont distribués les fonds de cette société immorale, maçonnique et antireligieuse.

Je ne dirai rien des secours momentanés, occasionnels, des distributions de livres et de prix. Je citerai seulement les écoles régulièrement subventionnées par l'Alliance.

Il y en a cinquante-sept à l'étranger. Sur ces cinquante-sept, *dix-neuf* sont des écoles laïques, et TRENTE-HUIT sont des écoles congréganistes. Et afin que le saint homme Lacasse n'en ignore, en voici la liste complète :

À Aïn-Tab (Turquie), les écoles du couvent de la Terre Sainte.

À Alep (Turquie), l'école de sœur Rosalie.

À Athènes, les sœurs de Sainte-Marie-de-l'Apparition.

À Brousse (Turquie), l'école française des pères de l'Apparition[17].

15. Voir M. Bruézière, *l'Alliance française*, p. 11.

16. Cité dans Justice, « Alliance française », *CR*, vol. 4, n° 35, 26 août 1893, p. 533-534. Suit la liste des écoles subventionnées par l'Alliance, avec ce commentaire : « Près de quarante écoles congréganistes [...]. Est-ce de la franc-maçonnerie, cela ? » (p. 534).

17. *CR* : « l'*Assomption* ».

À Cheikhlé (Syrie), l'école des Trappistes.

À Constantinople[18], l'école des Frères.

À Constantinople encore[19], l'école des pères Géorgiens.

Aux Dardanelles, l'école des sœurs Géorgiennes de l'Immaculée-Conception.

À Diarbékir (Turquie), l'école des pères Capucins.

À Diarbékir encore, l'école des sœurs franciscaines.

À Guernesey, l'école des Sœurs.

À Jaffa (Turquie), l'école des Frères.

À Jaffa encore, l'école des sœurs de Saint-Joseph.

À Jérusalem, l'école des Frères.

À Jérusalem encore, le Couvent de Saint-Étienne.

À Karagatch, l'école des sœurs franciscaines.

À Lambarené (Ogooué), la mission catholique.

Au Pirée, les sœurs de Saint-Joseph-de-l'Apparition.

À Marache, l'école de Mgr Turkian.

À Marache encore, les pères de la Terre Sainte.

À Mossoul (Turquie), l'école des Syriens catholiques.

À Naxos (Cyclades), l'école des Ursulines.

À Philippopoli (Turquie), le Collège[20] de Saint-Augustin.

À Port-Saïd (Égypte), les sœurs du Bon-Pasteur.

À Port-Saïd encore, l'école des Frères.

À Rhodes, l'école des Frères.

À Saïda (Syrie), l'orphelinat des sœurs de Saint-Joseph-de-l'Apparition.

18. *CR* : « Constantinople *(Pancaldi)* ».

19. *CR* : « encore *(Papaz-Keupru)* ».

20. *CR* : « Collège *français* ».

À Salonique, l'école des Frères.

À Samos, l'école des missions catholiques de l'abbé Bressol.

À Sofia, l'école des Frères.

À Sofia encore, les sœurs de Saint-Joseph-de-l'Apparition.

À Suez, le couvent du Bon-Pasteur.

À Tarsous (Asie mineure), l'école de Saint-Paul-Maronite.

À Smyrne, l'institut des pères Méchitaristes.

À Trébizonde, l'école des frères Saint-Grégoire-l'Illuminateur.

À Tripoli de Syrie, l'école des sœurs de Charité[21].

À Tripoli ville, l'école des Frères.

À Tripoli Marine, l'école des Frères.

Comment trouvez-vous, lecteurs, cette société antireligieuse qui subventionne ainsi jusqu'en Terre Sainte des institutions de pères, de frères et de sœurs de tous les habits et de tous les ordres catholiques ?

Je voudrais bien savoir ce que ces braves missionnaires et instituteurs chrétiens penseraient du saint homme Lacasse et de ses supérieurs, s'ils se voyaient ainsi rangés par eux dans le *Camp des ennemis* de Dieu et des adorateurs de Satan !

Ajoutons que certaines de ces communautés ont plusieurs écoles, et qu'il est loin d'être prouvé que les dix-huit[22] autres soient toutes des écoles profanes. Il est à peu près sûr, au contraire, qu'un certain nombre d'entre elles, malgré leur nom laïque, n'en sont pas moins dirigées par des religieux.

21. *CR* : « de *la* Charité ».

22. Vingt-trois, d'après la liste de *Canada-revue*. Quelques mois plus tard, un autre article de la revue complétait cette information par un tableau mettant en parallèle, par continents, le nombre d'écoles laïques et d'écoles ecclésiastiques que l'Alliance française avait « contribué à créer à l'étranger, quand elle ne les avait pas créées elle-même » (La H., « La propagation de la langue française à l'étranger », vol. 5, nº 13, 7 avril 1894, p. 200) ; sur un total de 224 écoles soutenues par l'Alliance française en 1894, il y aurait donc eu, si l'on se fie à ce tableau, 132 écoles laïques et 92 écoles ecclésiastiques.

Qu'on s'informe auprès de M. le sénateur Poirier[23] si on lui a demandé à quelle dénomination religieuse appartenaient les écoles acadiennes pour lesquelles l'Alliance française a mis des fonds à sa disposition[24].

Quant à moi, l'institution maçonnique et antireligieuse ne m'a donné que deux prix à distribuer : l'un était pour l'école des Frères et l'autre pour le couvent des religieuses de Nicolet[25] !

Je noterai en passant que l'archiviste de l'Alliance française est M. l'abbé Duchesne[26], membre de l'Institut de France, et

23. Pascal Poirier (1852–1933), après des études au collège Saint-Joseph de Memramcook, fut admis au barreau du Québec (1877), puis à celui du Nouveau-Brunswick (1882). Maître des postes à la Chambre des communes (1872), il devint le premier sénateur acadien (9 mars 1885). Il publia quelques ouvrages sur le peuple acadien : *Origine des Acadiens* (1874), *le Père Lefebvre et l'Acadie* (1898), *le Parler franco-acadien et ses origines* (1928), *Voyages aux Îles-de-la-Madeleine* (1916), et collabora à plusieurs périodiques : *le Moniteur acadien*, *la Revue franco-américaine* et *la Revue canadienne*. Il fut très critique à l'égard des œuvres de Fréchette : voir *la Revue canadienne* (analyse de *Pêle-mêle* et de *Papineau*, janvier, février, mai et juin-juillet 1881) et *la Minerve* (sur l'épineuse question du plagiat, 13, 20 janvier et 3 février 1883).

24. « [...] voyant péricliter les intérêts français dans la partie du pays qu'il habite, il [le sénateur Poirier] a conçu le criminel dessein de s'adresser à l'Alliance française. Et il en a reçu des secours au moyen desquels il fait enseigner le français et le catéchisme à de nombreux enfants acadiens » (I. Tarte, « Fait insolite », *l'Électeur*, 6 novembre 1893, p. 1). C'est l'accueil chaleureux réservé par l'Alliance française à Mgr Labelle qui l'aurait incité à solliciter le soutien financier de cet organisme (voir P. Poirier, « L'Alliance française et les Acadiens-français », *CR*, vol. 4, nº 44, 4 novembre 1893, p. 699-700, et *le Cultivateur*, 11 novembre 1893, p. 5 ; *la Langue française dans le monde*, Paris, L'Alliance française, 1900, p. 292-294).

25. « M. Fréchette a reçu [de la Commission exécutive de l'Alliance française, lors de son séjour en France en 1887] une médaille d'argent et un livre de prix qu'il est chargé de remettre lors des examens de Pâques à la meilleure élève de l'école des filles et au meilleur élève du collège des garçons de Nicolet » (d'après un article anonyme du bulletin de février 1888 de l'Alliance française, repris sous le titre « M. L.-H. Fréchette » par *la Patrie* du 27 février 1888, p. 2). Lors de la cérémonie de distribution des prix au collège de Nicolet, plusieurs prix d'honneur furent offerts : « par Mgr M. Suzor, M. Fréchette, Dame Gaudet, et M. E. Belcourt » ([anonyme], *Notes historiques de la maison de Nicolet*, p. 42, archives des Frères des écoles chrétiennes, Rome, nº 240, Nicolet). Peut-être s'agit-il du prix de l'Alliance ? Sur cette cérémonie, voir L. Serre, « Louis Fréchette et les Frères de Nicolet », *l'Enseignement primaire*, vol. 47, nº 3, novembre 1925, p. 202.

26. Louis Duchesne (1843–1922) fut d'abord élève de l'École des hautes études de Paris puis membre de l'École française de Rome (1873). Il devint

maître de conférences à l'École des hautes études – un homme qui pourrait sans trop de désavantage entrer en ligne de comparaison avec le noble et savant père Lacasse, peut-être. En tout cas, il n'est pas en révolte avec son évêque, lui, car c'est avec la permission spéciale de S. É. le cardinal Richard[27], archevêque de Paris, qu'il occupe ce poste de confiance dans notre association[28].

Maintenant le saint homme Lacasse va-t-il rétracter sa calomnie ?

Ah bien, oui, va-t'en voir s'ils viennent !...

Il n'en continuera pas moins de dire sa messe, par exemple ! Quelle morale !

183 morale ! // [R *LOUIS FRÉCHETTE.*]

ensuite professeur d'archéologie chrétienne et d'histoire ecclésiastique à l'Institut catholique de Paris, maître de conférences à l'École des hautes études et directeur de l'École française de Rome, membre de l'Académie des Inscriptions (1888), protonotaire apostolique (1900) et membre de l'Académie française (1910).

27. François-Marie-Benjamin Richard (1819–1908), évêque de Belley (1871), archevêque de Larisse *in partibus* (1875), archevêque de Paris et cardinal (1889).

28. C'est ce qu'Israël Tarte avait soutenu quelques jours auparavant dans *l'Électeur* (« Fait insolite », 6 novembre 1893, p. 1).

UN DÉMENTI

C'est avec stupéfaction que je lis, dans les *Annales religieuses* de Montréal du 25 novembre[1], les étranges lignes qui suivent :

> Au cours d'un long plaidoyer en faveur de l'Alliance française, un des correspondants ordinaires de *la Patrie* affirme comme vrais et réels des faits qui sont absolument faux et de pure invention.
>
> On m'a rapporté, dit-il, que S. G. Mgr Duhamel, archevêque d'Ottawa, avait cru devoir stigmatiser l'Alliance française du haut de la chaire, comme une société maçonnique et antireligieuse.
>
> Il doit y avoir malentendu, car ce serait là un rude soufflet pour son collègue Mgr l'archevêque Fabre, qui, lors de son dernier passage à Paris, a assisté à un banquet de l'Alliance française, et y a prononcé un discours fort remarqué[2].
>
> Eh bien ! non, jamais Sa Grandeur Monseigneur l'archevêque de Montréal n'a assisté à un banquet de l'Alliance française, pas plus lors de son dernier voyage en Europe qu'auparavant et pas plus à Paris qu'ailleurs. Et jamais, par conséquent, Monseigneur n'a pu y prononcer un discours fort remarqué !
>
> Devant cette dénégation, j'ai cru rêver.

Y aurait-il là-dessous quelques restrictions mentales, quelques subtilités de casuistes, quelques distinctions qu'on est con-

---

TEXTE DE BASE ET VARIANTES : « Un démenti », *la Patrie*, 2 décembre 1893, p. 1, avec modifications manuscrites (ms. : vol. 2, nº 3, f. 44-47).

2 dans [R *la Semaine religieuse* <ital. : deux mots> A *les Annales Religieuses* <deux mots soulignés>] de

---

1. [Anonyme], « Rectification », *SRM*, vol. 22, nº 21, 25 novembre 1893, p. 328.

2. Voir *supra*, p. 579, l. 19-25.

venu d'appeler jésuitiques[3], et au moyen desquelles certains bons apôtres se croient autorisés à se parjurer en conscience ?

Je ne sais ; mais directement accusé de mensonge, j'ai le droit et le devoir de me justifier, aux risques et périls de l'accusateur, qu'il soit prêtre, ou même grand vicaire.

Je dis qu'on m'accuse de mensonge, car le « correspondant ordinaire de *la Patrie* » dont il est ici question, c'est moi ; et « affirmer *comme vrais et réels* des faits qui sont absolument faux et *de pure invention* », c'est un mensonge.

Je ne vois pas bien, il est vrai, comment on pourrait affirmer des faits comme faux et non réels, et même les affirmer autrement que comme réels et vrais, mais c'est là du style de baillargerie – ne pas faire attention.

S'il était poli au moins, le style !

Mais non, là, vlan ! une « pure invention », c'est-à-dire vous avez menti !

C'est étonnant comme les oints du Seigneur qui prennent la parole ou la plume, depuis quelque temps, nous donnent, en général, des leçons de mansuétude, de modération et de charité !

Un laïque comme moi – aussi *indigne* que *ridicule* – aurait parlé d'inexactitude, d'erreur, de fausse information, que sais-je ?

Il aurait essayé, tout en plaidant sa cause, d'être au moins courtois et digne.

Ah bah, quand on se proclame au-dessus des lois morales et civiles, est-ce qu'on s'amuse à se préoccuper pour si peu ?...

Eh bien, non, monsieur l'accusateur anonyme, je n'ai pas menti ; je n'ai rien inventé !

Le fait que j'ai avancé « comme vrai et réel », et que vous traitez de *pure invention*, je l'ai pris dans le bulletin n° 44 de

27 prêtre, [R *chanoine*] ou 35 baillargerie [R *officielle*], – ne

3. D'après Cyprien citant le *Dictionnaire de l'Académie française*, l'épithète péjorative « jésuitique » détermine « tout acte qui semble manquer de franchise et de sincérité » (« Chronique », *Pat*, 23 février 1884, p. 2). Voir [J.-P. Tardivel], « M. L.-H. Fréchette et ses autorités », *Vé*, 15 mars 1884, p. 2-3.

l'Alliance française elle-même, qui contient le compte rendu des séances du congrès qui a eu lieu en mai dernier.

Voici quelques lignes extraites d'un discours de M. Deguerville :

> Il y a quelques années, l'Alliance française a donné un banquet à Mgr Fabre. Mgr Fabre a déclaré à ce banquet que les Canadiens-français étaient de plus en plus nombreux dans le nord des États-Unis, et qu'ils finiraient par y former une France nouvelle[4].

Est-ce vrai, cela ?

Est-ce un fait *vrai* ou *réel*, ou bien une *pure invention* de M. Deguerville ?

À plus tard le compte rendu du banquet lui-même.

Cela ne tardera guère, Monsieur, car il est important pour le public de savoir si c'est à *la Patrie* qu'on invente des faits ou aux *Annales religieuses* qu'on les nie inconsidérément.

Et, maintenant que j'ai mis sous vos yeux la source où j'ai puisé, que je vous ai décliné les autorités sur lesquelles je me suis appuyé pour dire que S. G. Mgr l'archevêque de Montréal avait prononcé un discours à un banquet donné par l'Alliance française, il vous reste deux choses à faire :

D'abord, si vous ne vous croyez pas tout à fait au-dessus des lois de la plus commune justice, vous retirerez votre injure gratuite à mon adresse.

Ensuite, si vous voulez maintenir votre position au point de vue des faits « vrais et réels », comme vous dites, vous produirez une déclaration catégorique et sans subterfuges de la part de S. G. Mgr l'archevêque s'inscrivant en faux contre le bulletin de l'Alliance française[5].

Puis nous verrons.

---

67 ou [R *à la Semaine religieuse* <deux mots soulignés> A *aux Annales Religieuses* <ital. : deux mots>] qu'on

4. Cité par Justice, « Alliance française », *CR*, vol. 4, nº 35, 26 août 1893, p. 534.

5. En guise de réponse, *la Semaine religieuse de Montréal* republia sa mise au point ([anonyme], « Rectification maintenue », vol. 22, nº 23, 9 décembre 1893, p. 362-363).

Jusque-là je me permettrai de douter que Mgr Fabre ait jamais pris connaissance, avant de le voir imprimé, du démenti que vous vous êtes permis de me donner, et que j'ai cité plus haut.

Du reste, Mgr Fabre ne serait pas le seul prélat canadien qui ait assisté aux banquets de l'Alliance française, dont le cardinal Lavigerie[6], par parenthèse, a été l'un des présidents d'honneur[7].

Le 20 mars 1890, l'association n'a-t-elle pas donné un banquet à Mgr Labelle, à l'hôtel des Sociétés savantes ?

Et à ce banquet, présidé par le comte Colonna-Ceccaldi, celui-ci n'a-t-il pas porté un toast à l'hôte du jour « pour s'être montré, en toutes circonstances, le défenseur intelligent, intrépide et dévoué de la langue française, ainsi que des intérêts, des lois, de la religion et des vieilles coutumes des Canadiens-français[8] » ?

6. Charles Lavigerie (1825–1892), évêque de Nancy (1863), archevêque d'Alger (1867) et de Carthage (1884), cardinal (1882), fondateur de la Société des Pères blancs (1868) et de la Société anti-esclavagiste (1888), donna son appui à la IIIe République. Maître de conférences à l'École des carmes et professeur d'histoire ecclésiastique à la Sorbonne (1849–1861), il fraya avec d'éminents libéraux catholiques.

7. Réplique de Tardivel : « Oui, le nom du cardinal figure parmi les présidents d'honneur de l'Alliance ; mais ce que l'on *oublie* de dire, c'est que ce prélat, aussitôt qu'il se fut rendu compte du caractère véritable de cette association, s'en est retiré. Nous en avons la preuve dans une monographie intitulée *l'Alliance française*, publiée à Paris en 1889 par M. Pierre Foncin, secrétaire général de l'Alliance. Après avoir cité une lettre adressée par Mgr Lavigerie à M. Duruy, en mars 1884, M. Foncin ajoute aussitôt, page 9 : "Depuis lors, le cardinal Lavigerie a décliné le titre de président d'honneur qui lui avait été conféré" » (« Mgr Lavigerie et l'Alliance française », *Vé*, 30 décembre 1893, p. 3). Voir [anonyme], « *La Semaine catholique de Toulouse* », *SRQ*, vol. 6, no 26, 24 février 1894, p. 307-308.

8. Cité par É.-J. Auclair, *le Curé Labelle, sa vie et son œuvre. Ce qu'il était devant ses contemporains, ce qu'il advint devant la postérité*, Montréal, Beauchemin, 1930, p. 93 : « *s'est* montré le [...] française, *de la religion, des lois, des vieilles coutumes et des intérêts de ces Français du Canada* [...] ». Dominique-Albert-Édouard-Tiburce Colonna-Ceccaldi (né en 1832), diplomate et publiciste français, auteur de *Lettres diplomatiques. Coup d'œil sur l'Europe au lendemain de la guerre* (1871) et de *Lettres militaires du siège* (1872), devint ministre plénipotentiaire et conseiller d'État (1880) ; il fut président de l'Alliance française de mars 1892 à décembre 1893.

J'ai encore sous les yeux l'admirable discours que le brave curé patriote prononça en cette circonstance[9].

À ce banquet assistaient M. l'abbé Duchesne, membre de l'Institut, et M. Rameau de Saint-Père[10], bien connu au Canada.

Je terminerai en citant les lignes suivantes, que je trouve dans le dernier bulletin de cette Alliance française que l'abbé Lacasse proclame si dangereuse pour le salut de ses ouailles :

> *Conférence de M. l'abbé Frémont*[11]. – Le 10 juin, dans la salle des Pas-Perdus, au palais de justice, M. l'abbé Frémont a fait sa conférence devant un nombreux et brillant auditoire.
>
> Le conférencier avait pris pour sujet : « De la langue française comme expression de l'âme du peuple français » ; sujet très large, comme on voit, et qui exigeait autant d'érudition que d'éloquence.
>
> M. l'abbé Frémont l'a traité avec un éclatant succès, en homme de science, en philosophe, en historien, en littérateur, en patriote, en maître du beau langage. Et le prédicateur n'a pas perdu ses droits ; *il a parlé en magnifiques accents du rôle de la religion.*
>
> M. l'abbé Frémont n'est pas seulement un tempérament oratoire comme le clergé français en possède un très petit nombre ; il est encore *un esprit très ouvert aux idées de notre temps.*
>
> Il a loué la Convention d'avoir repoussé l'invasion de l'étranger ; il a fait la part très large à l'esprit de libre examen dans l'élaboration de la langue et de l'esprit français.

---

9. *Ibid.*, p. 93-94.

10. François-Edme Rameau de Saint-Père (1820–1899) publia plusieurs études historiques sur les Français d'Amérique (Canadiens, Acadiens et Franco-Américains), dont, en 1859, *la France aux colonies. Étude sur le développement de la race française hors de l'Europe. Les Français en Amérique.* Il séjourna au Québec un an, en 1860–1861, et six mois, en 1888. Nommé correspondant de la Société royale du Canada (1884), il reçut de l'université Laval un doctorat honorifique en droit (1889). Pendant près de quarante ans, il correspondit avec de nombreux Canadiens français, dont Casgrain, Chauveau, Ferland, Garneau, Parent et Thibault. *Le Courrier du Canada* venait de publier sa dernière étude : « Du clergé canadien. Son action et son influence dans l'Amérique du Nord » (26 avril–4 mai 1893).

11. À propos de cette conférence, sur le thème de la « revendication du chrétien et du prêtre [...] à s'associer à toutes les entreprises généreuses et élevées » de son pays, voir Agnès Siegfried, *l'Abbé Frémont (1852–1912). Pour servir à l'histoire religieuse*, t. I, Paris, Félix Alcan, 1932, p. 531. Georges Frémont, prêtre de Saint-Sulpice (1876), quitta le ministère paroissial pour se livrer exclusivement, à Paris, à la prédication et à l'apologétique : catholique libéral, il se donnait pour mission d'harmoniser la démocratie et l'Église ; il publia plusieurs ouvrages, dont *les Rapports de l'Église et de l'État* (1883) et *l'Œuvre de l'évangélisation des classes ouvrières par les missions diocésaines de Paris* (1893).

Il a eu des prétermissions très habiles et des *concessions très sages*. Il a fait vibrer plus d'une fois la fibre du patriotisme sans épithète qui est celui de l'Alliance française. Les organisateurs, très détachés des querelles religieuses, ne peuvent que se féliciter d'un concours aussi distingué.

L'Alliance française recueillera de cette conférence un bénéfice moral considérable. Elle servira dans nos lointaines colonies à propager l'esprit chrétien en même temps que la langue et l'esprit français.

Voilà bien le langage des « ennemis de Dieu et des adorateurs de Satan », n'est-ce pas !

Aussi faut-il admettre que le saint homme Lacasse serait un peu mal à l'aise en pareille compagnie.

Plus que cela, quand des prêtres instruits et vertueux « parlent en magnifiques termes du rôle de la religion », se mêlent d'avoir « l'esprit ouvert aux idées de notre temps », savent faire des « concessions sages », et s'efforcent de « propager l'esprit chrétien », il ne faut pas s'étonner de ce que le prototype du prêtre orgueilleux, grossier, obtus, encroûté et répulsif ne songe qu'à leur servir de son venin première qualité.

Ce qui pourrait surprendre un peu plus, ce serait de voir prendre la défense de celui-ci – même dans ses calomnies les plus notoires – par les autorités ecclésiastiques.

MM. les écrivains des *Annales* pourraient, ce me semble, employer leur savon, s'ils en ont de reste, à quelque chose de plus effectif qu'à essayer de blanchir leur nègre[12].

143 par [R *le personnel de l'archevêché. A les autorités ecclésiastiques.*] // MM. [R *les chanoines* A *les écrivains des Annales* <souligné>] pourraient 146 nègre. <Pour la suite de l'article, voir Appendice I, p. 1237.>

12. « "Vouloir blanchir un nègre." Vouloir, tenter l'impossible. "On ne peut pas plus changer un personnage de nom que de peau. C'est vouloir blanchir un nègre" (Flaubert, *Correspondance*, 1868, p. 427) » (*Trésor de la langue française*, t. V, p. 565).

ENCORE L'ALLIANCE FRANÇAISE

Il est écrit que le chef des Castors de Québec s'enferrera toujours de mieux en mieux.

Le saint homme nous apprend que le cardinal Lavigerie avait cessé d'être le président d'honneur de l'Alliance française, quand il est mort[1]. C'est le secrétaire général de l'Association qui, dans un article publié en 1889, le déclare en ces termes :

> Depuis lors, le cardinal Lavigerie a décliné le titre de président d'honneur qui lui avait été conféré[2].

Des raisons qui ont engagé le cardinal Lavigerie à passer au président de la République le titre qu'il avait accepté de l'Alliance française[3], M. Pierre Foncin[4] n'en dit pas un mot, ce

---

TEXTE DE BASE ET VARIANTES : « Encore l'Alliance française », *la Patrie*, 5 janvier 1894, p. 1, avec modifications manuscrites (ms. : vol. 2, n° 3, f. 48-52).

2 des [R *petits manteaux* A *Castors*] de

---

1. [J.-P. Tardivel], « Mgr Lavigerie et l'Alliance française », *Vé*, 30 décembre 1893, p. 3.

2. Voir *supra*, p. 591, n. 7.

3. Il n'y avait pas qu'un seul président d'honneur de l'Alliance française, mais plusieurs, représentant des tendances idéologiques diverses : « Le Comité [d'organisation] juge nécessaire d'élargir ses rangs et de faire appel à des personnalités qui porteront [...] le titre de "Présidents d'honneur" (le sénateur Carnot [futur président de la République], le général Faidherbe, ancien gouverneur du Sénégal, le cardinal Lavigerie, archevêque d'Alger, Ferdinand de Lesseps, le perceur du Canal de Suez) » (M. Bruézière, *l'Alliance française*, Paris, Hachette, 1983, p. 10).

4. Pierre Foncin (1841–1916), après avoir occupé la chaire de géographie de la Faculté des lettres de Bordeaux (1876), devint recteur de l'Académie de Douai (1879), directeur de l'enseignement secondaire au ministère de l'Instruction publique (1881) et inspecteur général de l'enseignement secondaire (1882). Il fonda, à Paris, l'Alliance française, dont il fut le premier secrétaire général (1883-1897), puis le président.

qui n'empêche pas le pontife des Castors d'affirmer, sous l'autorité de sa *feuille de vigne*, que le célèbre cardinal avait pris cette détermination « aussitôt qu'il se fut rendu compte du caractère véritable de cette association ».

Eh bien, qu'à cela ne tienne, on peut vous en citer d'autres cardinaux, archevêques et évêques qui, non seulement appartiennent à l'Alliance française, mais qui font même force propagande en sa faveur.

Je puis vous citer, par exemple, le nom de Mgr Lecot, archevêque de Bordeaux, qui est le président d'honneur de sa section.

Il y a encore S. É. le cardinal Desprez, de Toulouse.

Parmi les archevêques, nous avons :

Mgr Clément[5], archevêque syrien de Damas.
Mgr Hajjiar, archevêque de Hauran.
Mgr Messadié, archevêque de Tripoli, Syrie.
Mgr Mladenoff, archevêque de Salonique.
Mgr Constantin, archevêque de Mételin.
Mgr Grégorias, archevêque de Jannina.
Mgr Najin, archevêque de Saint-Jean-d'Acre.
Mgr Hoyek, archevêque maronite d'Arca.
Mgr Fonteneau, archevêque d'Albi.

Parmi les évêques, nous comptons :

Mgr Combes, évêque de Constantine.
Mgr Fuzet, évêque de Beauvais.
Mgr Dubourg, évêque de Moulins.
Mgr Baptifolier, évêque de Mende.
Mgr Meignan, évêque de Tours.
Mgr Le Roy, évêque d'Alinda.
Mgr Robert, évêque de Marseille.
Mgr Cœuret, évêque d'Agen.

13 des [R *petits manteaux* A *Castors*] d'affirmer 17 tienne, [R *beau merle – encore un nom d'oiseau pour m'acquitter –*] on 21 de [R *S. É. le cardinal Thomas, primat de Normandie, archevêque de Rouen, qui est notre secrétaire perpétuel, et qui lançait récemment une lettre pastorale recommandant à son clergé et à son peuple de nous joindre. // Il y a encore*] Mgr

5. En réalité, croyons-nous : Mgr David (Clemente Giuseppe).

Mgr de Cabrières, évêque de Montpellier.
Mgr Gaussail, évêque de Perpignan.
Mgr Galibert, évêque de Santorin, Grèce.
Mgr Méhakade, évêque de Balbek.
Mgr Bonetti, évêque de Constantinople.
Mgr Géraïgyri, évêque de Banéas.
Mgr Servantians, évêque armino-grégorien à Trébizonde.
Mgr Marmarian, autre évêque à Trébizonde.
Mgr Massucci, évêque de Syra, Grèce.
Mgr Jacquenet, évêque d'Amiens.
Mgr Oury, évêque de Dijon.
Mgr Cléret, évêque de Laval.

Sans excepter des importants prélats comme Mgr Ricard, de la maison de Sa Sainteté, à Marseille, et les plus hauts titulaires ecclésiastiques du monde, après le pape, le père Grégoire Jussef, patriarche d'Antioche, Alexandrie et Jérusalem, et Mgr Azarian, patriarche des Arméniens catholiques à Constantinople !

Voilà une jolie petite liste[6] d'excommuniés, n'est-ce pas, pour cette noble paire de saints orthodoxes qu'on appelle Lacasse et Tardivel[7] !

Aussi n'est-il pas surprenant de voir après cela la *feuille de vigne* ajouter :

> Qu'on cesse donc de se servir du nom respectable et respecté du cardinal Lavigerie pour imposer l'Alliance française à la confiance des catholiques du Canada !

Eh bien, soit, cher Castor, nous allons cesser, puisque cela vous fait plaisir, d'invoquer le nom du cardinal Lavigerie – ce

70 cher [R *petit-manteau* A *Castor*], nous

6. Nous avons rétabli des noms de personnes (Fréchette : *Lécot, Duprez, Mladinof, Hoyck, Combe, Batifolier, Mussucci*) et des noms de lieux (Fréchette : *Haurau, Janina, Marseilles, Santorel, Syre*).

7. « Combien de ces dignitaires sont dans le même cas que le cardinal Lavigerie ? C'est ce que nous ignorons [...]. Du reste, quand bien même M. Fréchette publierait les noms de cent ecclésiastiques plus ou moins favorables à l'Alliance française, cela ne changerait rien au caractère même de cette organisation. Or le caractère de cette organisation [...] est tel que les juifs et les musulmans s'y trouvent parfaitement à l'aise. Cela suffit pour éclairer les catholiques » ([J.-P. Tardivel], « *Frechettiana* », *Vé*, 13 janvier 1894, p. 6). Voir [anonyme], « Rectification », *SRM*, vol. 22, nº 21, 25 novembre 1893, p. 328.

nom aujourd'hui si *respectable* et si *respecté*, mais autrefois si méprisé par votre école, comme celui d'un infâme républicain – et nous nous contenterons pour cette fois d'invoquer le nom d'un autre cardinal non moins *respectable* et non moins *respecté* : celui de Mgr Guilbert[8], archevêque de Bordeaux, en son vivant président d'honneur du comité girondin de cette association maçonnique et antireligieuse qu'on appelle l'Alliance française.

En 1889, un Lacasse ou un Tardivel de l'île Maurice s'était permis – tout comme on le fait aujourd'hui au Canada – de calomnier notre société[9], dans le but probablement – toujours comme ici – de satisfaire quelque lâche rancune ; et voici la lettre que le cardinal adressa à cette occasion au secrétaire général, M. Pierre Foncin.

On la trouvera au bulletin de l'Alliance française n° 28, page 108 :

> Monsieur,
>
> On m'assure que de fâcheuses préventions se sont élevées chez certains catholiques de l'île Maurice contre l'association nationale pour la propagation de la langue française. Il n'y a là évidemment que de regrettables malentendus, car l'esprit de l'Alliance n'a rien d'hostile à la religion. Vous le prouvez par l'intérêt que vous

8. Aimé-Victor-François Guilbert (1812–1890), évêque de Gap (1867), siégea au premier concile du Vatican en compagnie des évêques se rattachant au catholicisme libéral de Mgr Maret. Évêque d'Amiens (1876), archevêque de Bordeaux (1883) puis cardinal (1889), il publia des études sur l'avenir social du catholicisme et sur l'avenir religieux de la démocratie.

9. « Nos lecteurs n'ont pas oublié la condamnation prononcée naguère par Mgr Meurin [...] contre l'Alliance française. L'Alliance française a voulu porter le débat à Rome. Voici ce qu'a décidé le Saint-Office en sa séance du 18 mars dernier : "Les Éminentissimes cardinaux de la Sacrée Congrégation du Saint-Office louent S. Gr. Mgr l'archevêque-évêque de Port-Louis de la manière dont il a agi contre la Société l'Alliance française", et en même temps ils l'exhortent à persévérer dans sa manière d'agir, en empêchant les fidèles de se joindre à cette société et de prendre part à ses actes » ([anonyme], « Mgr Meurin et l'Alliance française », *Vé*, 18 juillet 1891, p. 405 ; repris quelques années plus tard dans *l'Oiseau-mouche*, 17 février 1894, p. 14, et dans *la Croix de Montréal*, 23 février 1894, p. 310). Léon Meurin (1825–1895), jésuite, fut d'abord missionnaire à Bombay, où il enseigna la philosophie et la théologie ; évêque d'Ascalon puis vicaire apostolique de Bombay, il reçut en 1886 le titre d'archevêque de Nisibe et l'administration de l'archevêché de Port-Louis (île Maurice) ; dans son livre, *la Franc-maçonnerie, synagogue de Satan* (1893), il voulut démontrer que cette secte était propagée par les juifs.

portez et l'appui que vous donnez à toutes nos missions et écoles catholiques d'Orient. La propagation de notre langue est d'ailleurs un des moyens les plus efficaces pour propager les principes de notre civilisation et les plus saines vérités religieuses qui n'ont pas de meilleur interprète que notre littérature française.

Espérons donc que toutes les injustes préventions ne tarderont pas à s'évanouir et que votre excellente œuvre obtiendra tout le succès que vous lui souhaitez et que je lui souhaite très sincèrement.

Veuillez, Monsieur, agréer, etc. etc.

+ A. V. F. ARCH. DE BORDEAUX.

Cette lettre est bien claire, n'est-ce pas ; eh bien – que le saint archevêque me pardonne de mettre du style Lacasse en regard du sien : c'est pour la bonne cause – voici quelques lignes que j'extrais avec des pincettes et en me tenant le nez, de la fameuse *Mine* : *Dans le camp ennemi.*

Ne pas faire attention aux détails, c'est dans le genre Baillargé :

Il a été proposé d'avoir une charte en vertu de laquelle toutes les sociétés de la Saint-Jean-Baptiste du Canada et des États-Unis seraient fédérées. Jusqu'ici vous ne voyez pas de mal – attendez, c'est à la queue que se trouve le poison. – Pour être membre des différentes sociétés actuelles, d'après les chartes, il faut être catholique. Retranchons le mot *catholique* (voici le poison qui arrive) alors tous les Canadiens-français protestants, suisses, chiniquistes, pourront en faire partie ; de plus *ce mot étant rayé de la charte, il nous sera permis d'avoir l'honneur d'appartenir à la fameuse et grande société de* L'ALLIANCE FRANÇAISE, DONT LES RÈGLEMENTS DÉFENDENT DE PARLER DE JÉSUS-CHRIST ET DE SOUTENIR SES DROITS DANS SES ASSEMBLÉES[10] !

Ces choses-là ne se commentent point.

En songeant à un pareil pitre ensoutané, on s'arrête et l'on se dit avec un sentiment d'angoisse et de profonde humiliation :

10. *Dans le camp ennemi*, p. 177-178 : « pas *le* mal » ; les majuscules et le point d'exclamation sont de Fréchette.

« Il est pourtant vrai qu'on pourrait avoir besoin de ça sur son lit de mort[11] ! »

Oh ! la rude épreuve que Dieu impose quelquefois à la pauvre humanité déchue !

Mais, me direz-vous, il n'y a qu'un aliéné qui puisse parler ainsi.

Je le sais trop ; mais comment se fait-il que des *Semaines religieuses*, publiées sous le patronage de nos archevêques, applaudissent aux élucubrations de ce fanatique imbécile inspiré par un cœur venimeux et une éducation de porte-faix[12] ?

C'est ce qui donne de l'importance à des choses qui sans cela mériteraient d'être méprisées comme une ordure tombée au coin d'une borne.

Tout le secret de l'affaire repose en ceci :

Il est à Montréal des membres de l'Alliance française qui ne veulent point s'incliner dévotement devant le baillargisme breveté et le guihotisme privilégié ; il faut les écraser à tout prix.

Or comme on n'a que la calomnie à mettre en usage contre ces citoyens sans reproches, il faut bien employer la calomnie.

Et les saints personnages se sont mis à frapper en aveugles, sans savoir qu'ils frappaient, en voulant m'atteindre, non seulement sur une partie notable de l'Église universelle, mais encore

133 que [R *les* A *des*] Semaines

11. « Oui, on pourrait avoir besoin de *ça* sur son lit de mort ; et l'on pourrait aussi mourir en appelant *ça* à grands cris, mais en vain. Certes, nous ne le souhaitons pas à M. Fréchette, car ce serait lui souhaiter Dieu sait quel malheur » ([J.-P. Tardivel], « *Frechettiana* », *Vé*, 13 janvier 1894, p. 6). Voir [T. Chapais], « M. Fréchette et M. Tardivel », *CC*, 15 janvier 1894, p. 2.

12. Seule *la Semaine religieuse de Québec* publia des textes en faveur du père Lacasse : quelques entrefilets (28 octobre 1893, p. 108 ; 4 novembre 1893, p. 119 ; 18 novembre 1893, p. 144 ; 25 novembre 1893, p. 156) et deux articles : « M. David et le R. P. Lacasse » (25 novembre 1893, p. 146-147) et « Le R. P. Lacasse et M. David » (9 décembre 1893, p. 172).

– la postérité ne le croira jamais ! – sur M. le maire *Desjardins*[13] et M. le recorder *de Montigny*[14], qui sont tous deux délégués de l'Alliance française à Montréal !

Le pauvre individu pourrait à la rigueur être de bonne foi, me diront certaines bonnes âmes.

De bonne foi ! mais s'il était de bonne foi, il se serait rétracté depuis longtemps.

Et soyez tranquilles, allez, il ne se rétractera pas !

On ne se rétracte pas dans certains quartiers.

Les bons prêtres n'ont jamais besoin de le faire, et les autres n'ont pas le cœur de le faire.

158 dans [R *le clergé* A *certains quartiers*]. // Les 160 faire. // [R *La semaine prochaine – enfin ! – je commencerai à publier mon petit travail intitulé :* LE BON PRÊTRE VENGÉ, *Lettres au R. P. Lacasse* <ital. : cinq mots>. *Quand même on danserait un peu avant le carnaval...* // LOUIS FRÉCHETTE.]

13. Alphonse Desjardins (1841–1912), l'un des douze rédacteurs du *Programme catholique* (1871). Député conservateur à Ottawa (1874–1892), sénateur (1892), ministre de la Milice dans le cabinet de Mackenzie Bowell et ministre des Travaux publics dans celui de sir Charles Tupper, maire de Montréal (1893–1894), il dirigea plusieurs institutions financières, dont la banque Jacques-Cartier.

14. Benjamin-Antoine Testard de Montigny (1836–1899), l'un des premiers zouaves canadiens-français à répondre à l'appel de Pie IX (15 janvier 1861), président de l'Union Allet (1869), fut l'un des douze rédacteurs du *Programme catholique* (1871). Il fonda *le Franc-parleur* (1870), avec Adolphe Ouimet, et *l'Étendard* (1883), avec François-Xavier-Anselme Trudel. Magistrat « stipendiaire » du comté de Terrebonne (1873), il occupa, de 1880 à sa mort, le poste de *recorder* de la ville de Montréal et fut l'un des membres les plus actifs de la Société de colonisation et de rapatriement fondée sous l'égide du curé Labelle. Outre deux opuscules sur le *Programme catholique* (1880 et 1884), il publia plusieurs ouvrages, dont une *Histoire du droit canadien* (1869), un *Catéchisme politique* (1878) et un récit de voyage (*la Colonisation. Le Nord*, 1886 et 1896).

Page laissée blanche

Achevé d'imprimer
en janvier 1993 sur les presses
des Ateliers Graphiques Marc Veilleux Inc.
Cap-Saint-Ignace, Qué.